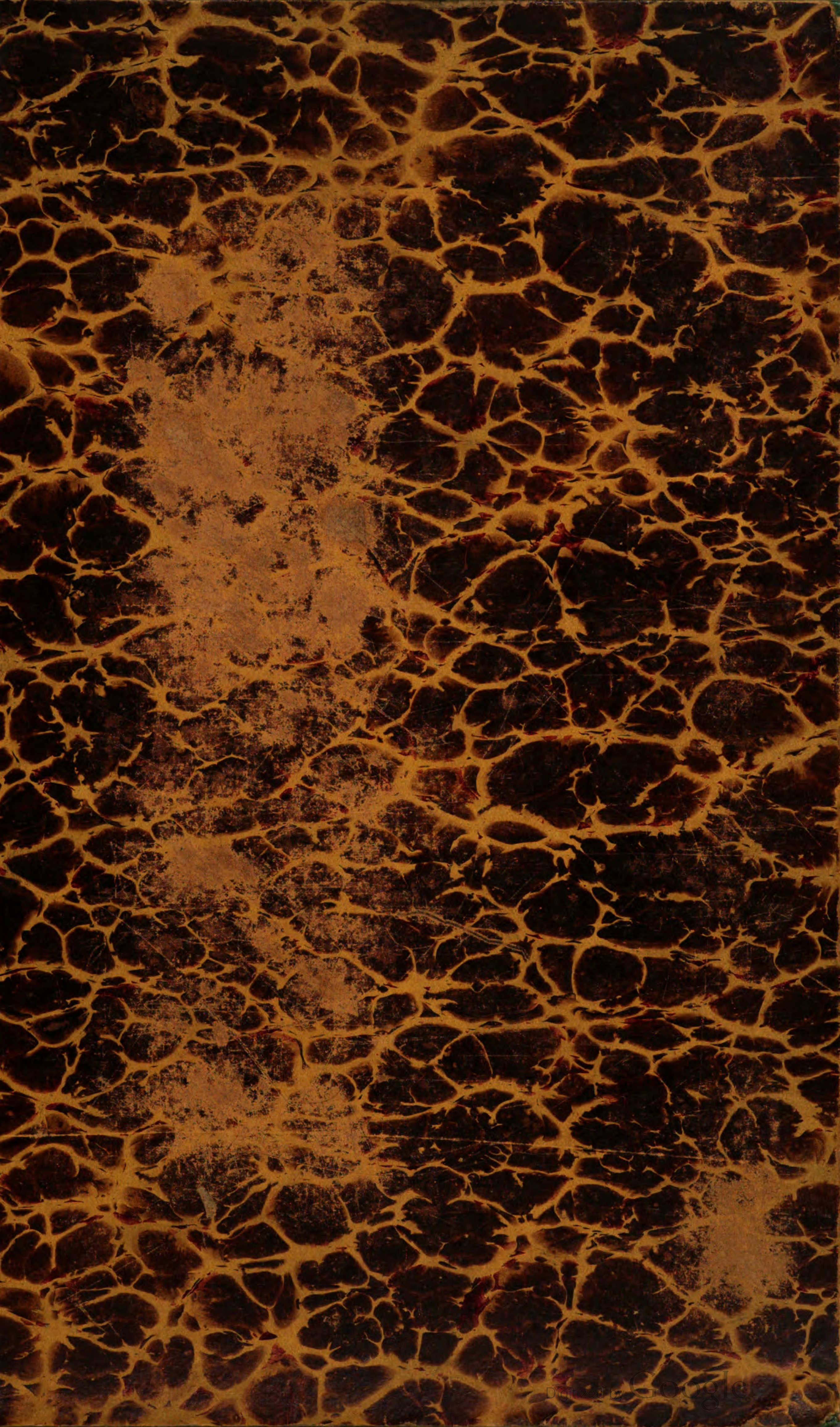
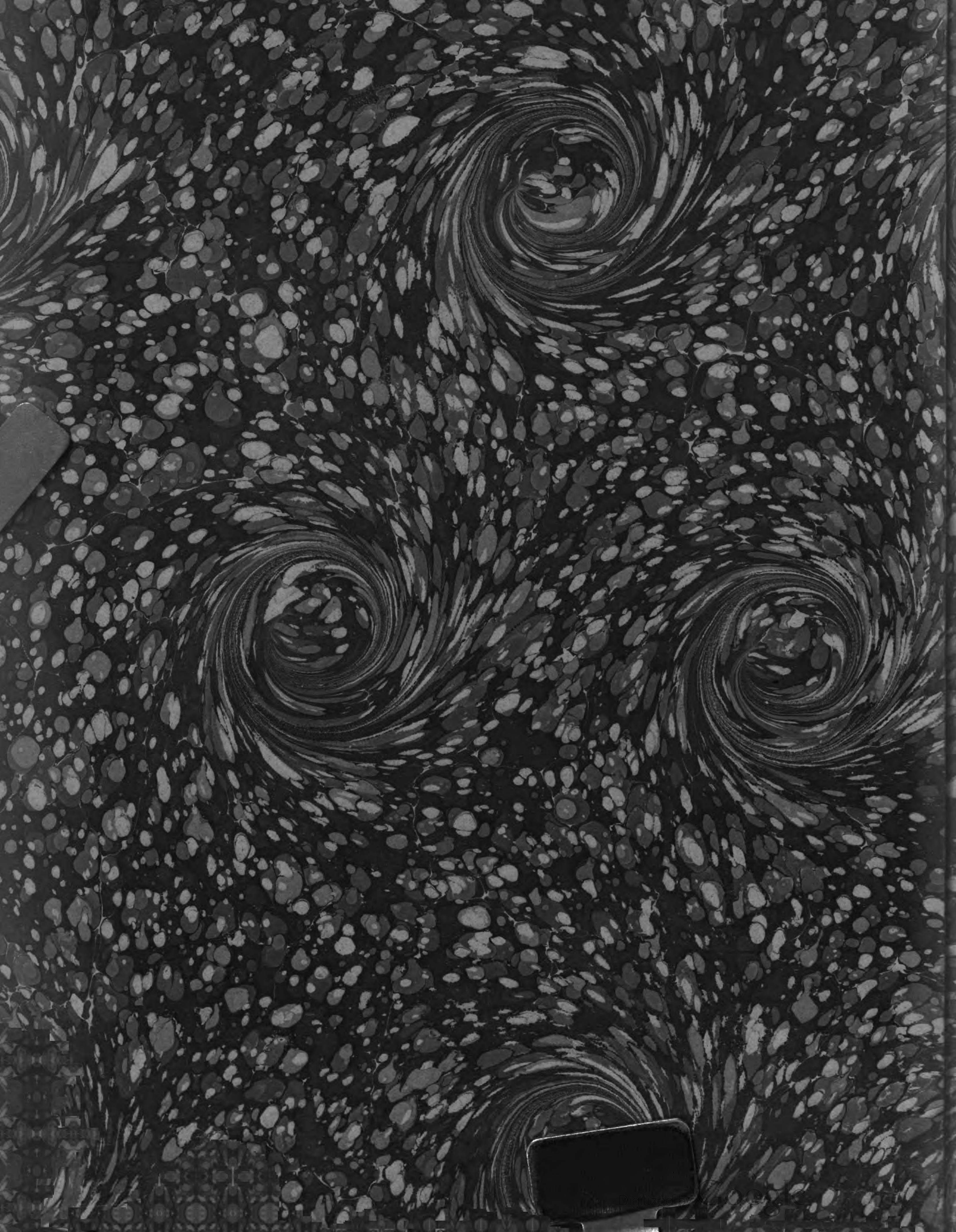








Monographie de la Cathédrale d'Angers. — Les immeubles

par Louis de Farcy.

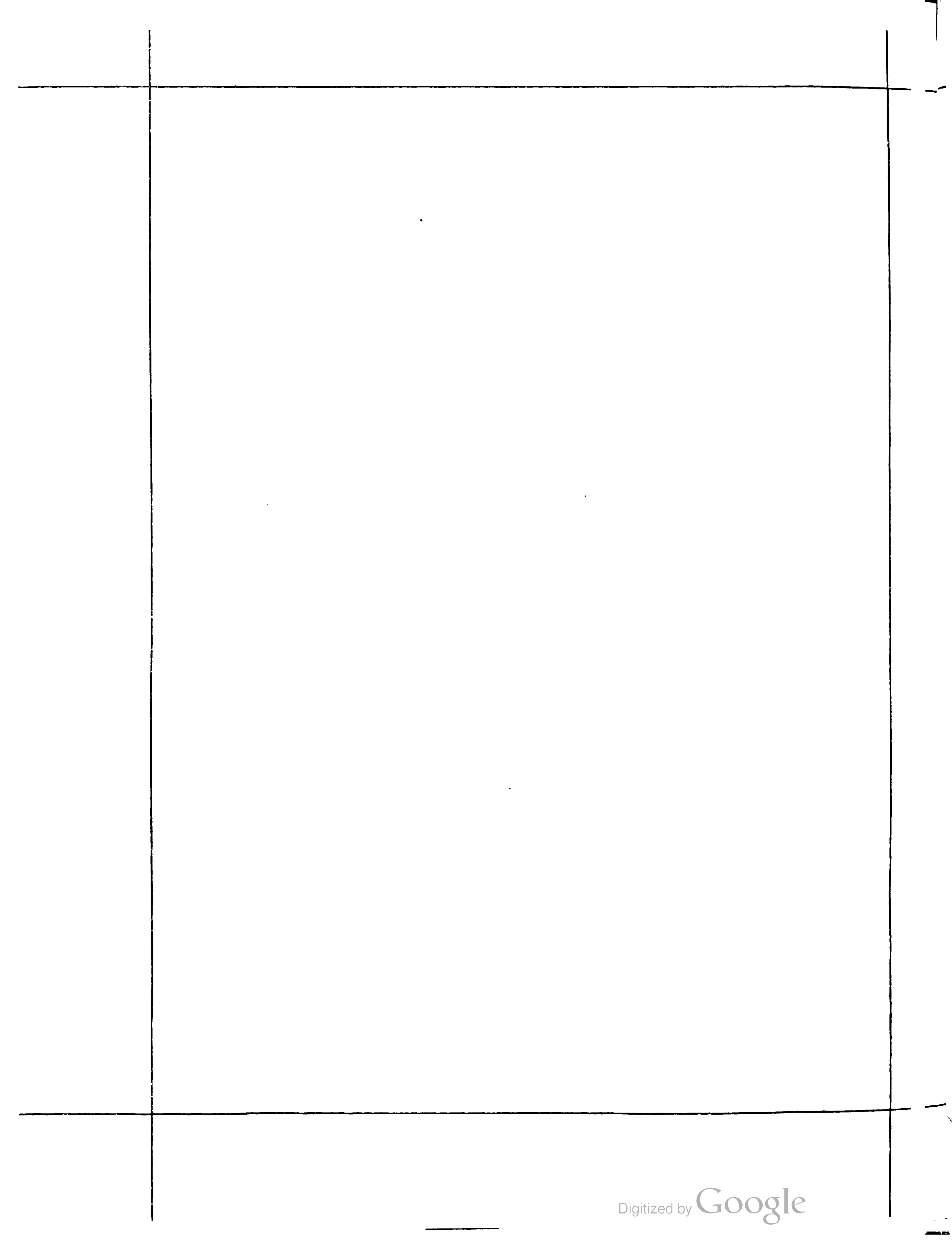


1910 — chez l'auteur à Angers.

à M.   , envoi de l'auteur

Angers, 14 Sept. 1910

Louis de Farcy.



MONOGRAPHIE

DE LA

CATHÉDRALE D'ANGERS

LES IMMEUBLES

Par LOUIS DE FARCY

1910

INTRODUCTION.

« Quand on veut édifier, on commence aux fondemens ; en après, on bastit les murailles et corps de « l'édifice ; et conséquemment, on appose le toict et couverture. Ainsi convient faire en la présente « matière... » écrit en 1505 Jean Pélerin, *dit Viator, chanoine de Toul, dans son traité* de Artificiali Perspectiva.

Il en sera de même pour la Monographie de la Cathédrale d'Angers, *comprenant quatre volumes et un album ; en voici le plan :*

Le premier volume (IMMEUBLES) *traite tout d'abord de la construction dans son ensemble. On y trouve ensuite une étude détaillée du Parvis, de la Galerie, du Portail, de la Façade, des Clochers, des Chapelles et des bâtiments accessoires. Les Vitraux, la Charpente, le Pavage, la Sculpture, la Peinture et la Serrurerie y sont examinés dans des chapitres spéciaux. Viennent ensuite l'historique et le récit des Accidents (Incendies, Orages et Dévastations) et comme contre-partie l'exposé des Réparations et Embellissements successifs. Quelques vues et des descriptions anciennes du monument m'ont paru utiles à reproduire pour rehausser aux yeux de nos contemporains l'éclat de notre cathédrale, si admirée jadis. Je termine enfin par un rapprochement entre Saint-Maurice d'Angers et quelques autres grandes églises de l'Ouest de la France.*

Le deuxième (IMMEUBLES PAR DESTINATION) *complète le premier. On y trouvera tout ce qui concerne les Autels, le Chœur, la Chaire à prêcher, le banc d'Œuvre, les Bénitiers et les Fonts baptismaux, les Orgues, la Sonnerie, les Horloges, les Tombeaux et Plaques de Fondation. Ce dernier chapitre est le plus important.*

Le troisième volume (MOBILIER), *grâce aux nombreux documents (anciens inventaires, marchés avec les artistes), fournit une ample moisson aux amis des arts du Moyen-Age. Ils pourront y recueillir des notes curieuses sur les Broderies et Tissus, les Tapisseries, le Trésor ancien et moderne, les Archives et Livres, le Luminaire et les Appareils d'éclairage, enfin sur les Meubles proprement dits.*

Le quatrième volume (PERSONNES-CÉRÉMONIES) *montrera l'ancienne organisation du personnel, les Cérémonies ordinaires et extraordinaires, principalement la procession du* Sacre d'Angers, *les Fêtages et beaucoup d'autres anciens usages.*

L'album *reproduit la plupart des Tombeaux et des Épitaphes, d'après les dessins de Gaignières.*

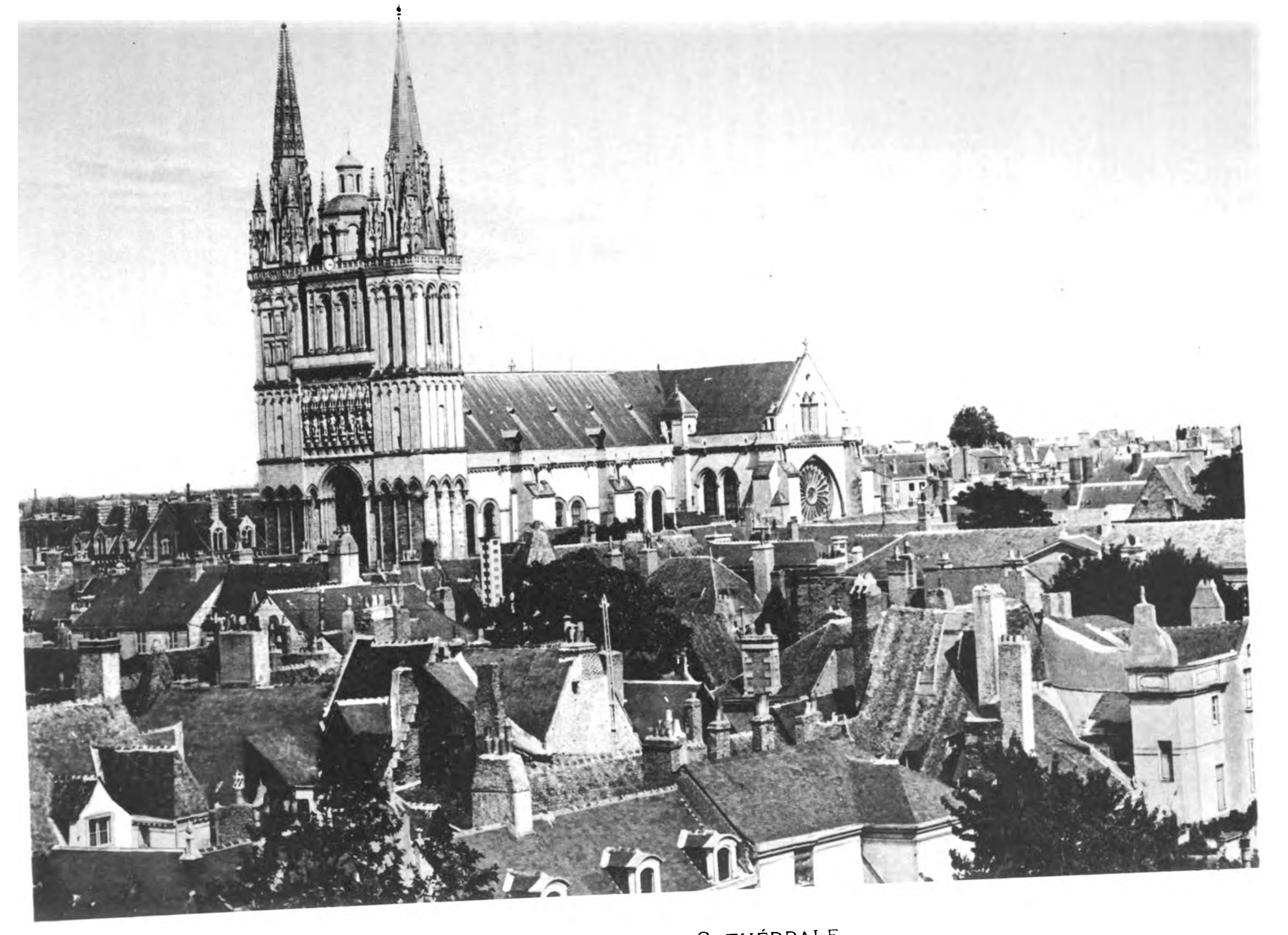
Assurément, j'ai conscience en écrivant cette introduction de n'avoir épargné ni mon temps ni ma bourse largement mise à contribution pour les fouilles de 1902 et pour l'exécution des planches ; j'espère que mes longues recherches profiteront aux amateurs de notre architecture nationale, comme aussi aux collectionneurs, friands des productions artistiques du passé.

Toutefois, si j'ai redressé çà et là quelques erreurs et fait certaines découvertes, combien je suis tenu à la plus grande modestie en constatant tant de questions, restées sans solution et tant de lacunes au cours de mon travail, imparfait nécessairement, comme tout ce qui est humain. Puissent des archéologues découvrir peu à peu à l'aide de documents qu'ils auront la chance de rencontrer, la solution des difficultés restées encore en suspens... j'applaudis d'avance à leur succès et leur souhaite en terminant de ne rien laisser d'obscur ou d'incertain dans les dates ni dans l'histoire de notre cathédrale.

A Monseigneur Rumeau, digne successeur de Monseigneur Angebault et de Monseigneur Freppel, sous l'épiscopat desquels j'ai commencé ce travail, je fais hommage de la Monographie. *Puisse-t-il rester de longues années à la tête du diocèse et voir enfin restaurer «* à l'honneur de Notre-Dame, de Monseigneur saint Maurice et de ses compagnons *», la vénérable* Église-Mère *de l'Anjou, dans toute sa splendeur, telle que nos pères l'avaient édifiée, avec sa superbe galerie, détruite en 1807, son clocher si élégant du transept et tant d'autres particularités, dont les Angevins étaient fiers à juste titre et qui provoquaient l'admiration des étrangers.*

Louis DE FARCY.





Vue d'ensemble de la Cathédrale.



Chapitre I. — Construction de la cathédrale.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.



LES touristes, les Angevins eux-mêmes parcourent le plus souvent Angers sans réfléchir à son état ancien. Les uns et les autres jouissent du présent sans s'inquiéter du reste.

Il en est tout autrement de l'archéologue. Les enceintes successives de la ville, son aspect à différentes époques, ses monuments sollicitent tour à tour son attention.

Angers, comme toutes les anciennes villes, lui offrira certainement une ample moisson d'observations.

En ce qui concerne la cathédrale, objet de notre étude, apprenons tout d'abord au lecteur que l'accès si facile du monument vers l'Est, date seulement de 1791 (1). Auparavant, le mur de la Cité joignant la tour de l'Évêché à la porte de la Vieille-Charte, obligeait à faire un long détour pour arriver, en suivant la rue Saint-Evroult, aux cloîtres et au parvis de l'église.

Au delà du mur se trouvaient avant 1791 l'église Sainte-Croix, son cimetière et celui de Saint-Maurice (2).

Dans l'enceinte de la Cité, les maisons canoniales et les cloîtres (3) occupaient toute la surface de la place. Voir la planche 3 de l'Album.

Oublions un instant ces changements, négligeons le niveau actuel du terrain ; reportons-nous par la pensée au IVe ou au Ve siècle.

Quel pouvait être l'état de la Cité, spécialement celui de l'emplacement de la cathédrale ? M. d'Espinay va nous le dire (4) : « Angers, comme la plupart des villes gallo-« romaines, n'avait point de remparts à l'époque impériale. Les villes s'étendaient alors « librement comme de nos jours. Mais, au Ve siècle, la vieille civilisation, déjà en déca-« dence, devait s'écrouler tout à fait. Les barbares pénétraient de toutes parts dans « l'empire... Les habitudes durent alors changer... Il fallut resserrer les villes, les « entourer de murailles et les mettre à l'abri des bandes qui parcouraient le pays... « L'Anjou fut à cette époque en proie aux ravages d'un corps d'Alains, puis occupé par « les Saxons. Le comte Paul, maître des milices romaines, assiégea et reprit Angers avec

---

1. Plusieurs maisons canoniales et quelques anciennes dépendances de l'église furent accquises nationalement par le Département pour ouvrir la nouvelle rue et dégager le monument.

C'est en 1815, que la place Saint-Maurice fut nivelée et dressée en pente douce vers la place Sainte-Croix.

2. En 1784, les quatre cimetières des paroisses *Saint-Maurice*, *Sainte-Croix*, *Saint-Aignan* et *Saint-Evroult* furent transférés dans un terrain, enclos de mur, au bout de celui de Saint-Laud : une ordonnance de Mgr Couët du Vivier de Lorry, du 12 mai 1785, interdit les anciens cimetières.

3. On voyait autour des Cloîtres : à *l'Est*, la maison du Sacriste et la tour de l'Escalier des greniers du chapitre ; au *Sud*, le réfectoire, la cuisine et la grande porte, à *l'Ouest*, les deux maisons de la Psallette.

4. *Notices Archéologiques*, 1e Série, p. 3.

« l'aide du chef franc Childéric et y trouva la mort... Le siège d'Angers, rapporté par « Grégoire de Tours, eut lieu vers 475 ; il prouve que dès lors la ville était fortifiée. »

D'autre part, Mr Godard a déterminé les limites de la Cité (1). On en peut voir encore l'antique muraille derrière quelques maisons des rues Toussaint, Saint-Gilles, Place-Neuve, Baudrière et du Château. Construite à la hâte sur des fondations remplies de blocs énormes (débris de monuments romains, comme à Sens et en mainte autre ville) (2), cette muraille épaisse de trois à quatre mètres, en petit appareil, domine certaines cours de cinq à dix-sept mètres. Elle est ainsi décrite en 1149 (3) : « Civitas igitur Andegaven-« sium, antiquorum industria, montis in edito collocata, consistit in mænibus vetustissimis, « gloriam fundatorum recensens, in *quadris lapidibus*, modernorum parcitatem accusans, « in tenaciori cemento sabuli condiendi peritiam penitus deperiisse prætendens... »

Quatre portes y donnaient accès : au Nord, la porte-Angevine, — à l'Est, la porte Saint-Aubin, Hugon ou de la Vieille-Charte ; — au Midi, la porte de Chanzé, vers le château, — à l'Ouest, la porte Pied-Bolet, puis d'Enfer (4).

On remarquait trois édifices importants dans la Cité : La cathédrale, le Palais des Comtes et l'Évêché (5), quatre paroisses (6) et deux couvents (7).

En 461, l'évêque Thalase appelle la Cité : *Civitatula nostra* (8) ; elle n'avait guère alors que douze cents mètres de circonférence.

---

1. *Topographie gallo-romaine de l'Anjou*, p. 63.

2. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1861, p. 310.

En 1813 et 1838, on découvrit dans les fondations de l'enceinte primitive d'Angers (maison Puységur, à l'angle rentrant de la place) et à la Porte de la Vieille-Charte, divers débris d'architecture romaine et des inscriptions lapidaires noyées dans le mortier. On en peut voir des dessins à la bibliothèque d'Angers dans le manuscrit N° 896, t. I, pp. 42, 44 et 60.

En septembre 1861, fut trouvée une statue romaine de Vesta, dans la muraille gallo-romaine de l'évêché près de l'emplacement de la *porte Angevine*. — L'architecte Beignet aperçut aussi des colonnes antiques et des chapiteaux corinthiens dans les fondations de la tour de l'Évêché, pendant sa consolidation.

3. *Chroniques d'Anjou*, par M. Marchegay, t. I, p. 336.

4. Bibliothèque d'Angers. Ms. N° 656, t. I, p. 31. Brossier, secrétaire du chapitre, écrit dans *l'Ami du Secrétaire* : La porte *Angevine* est soutenue par la tour Villebon. Elle joint la maison canoniale *In pace*. — Cette tour a été dégagée et restaurée, il y a quelques années.

La porte *Ugon* est celle qu'on appelle de la *Vieille Charte ;* c'est celle qu'entend Néfingus, évêque d'Angers dans les privilèges, qu'il accorde à l'église Saint-Aubin située, dit-il, *ante portam andegavensis urbis versus orientem*. Quand le chapitre établit, en 1115, les chanoines réguliers à Toussaint, il leur donna l'espace qui était « *a porta Hugonis usque ad turrem Comitis*. » On la nomma la *Charte*, quand le roi René la prit à 40f de rente pour en faire sa prison. Dans la suite, après que Louis XI, le 23 octobre 1481, l'eut fait remettre au chapitre pour être déchargé de la rente, elle prit le nom de *Vieille-Charte*.

Il y a apparence qu'il y eut une porte pour sortir de la Cité du côté du Midi, où est à présent le château où l'évêque demeurait (?). La porte des champs suppléa à celle-là... On fit une porte (au XIIIe siècle) pour aller de la Cité au château et il en reste des vestiges devant le pont (en 1761). Il y eut même un portier « *Ostiarius et custos portalli, per quod intrare consuetum est a Civitate in Castro Andegavensi* », d'après un registre de la bourse des Anniversaires.

5. *Le Palais épiscopal d'Angers*, par L. de Farcy et P. Pinier, 1903, p. 37.

6. Saint-Maurice, Saint-Evroult, Saint-Aignan et Saint-Laud. Il s'agit ici de l'ancienne église Saint-Laud, démolie par saint Louis, pour la construction du château ; ce prince en fit transporter le service canonial et paroissial en celle de Saint-Germain. *Notices archéologiques*, de M. d'Espinay, 1e Série, p. 36, note 1.

7. Les Jacobins et les Filles-Dieu.

8. *Gallia Christiana*, t. II, « Thalasius peccator hanc definitionem dominorum meorum episcoporum ab ipsis ad me transmissam in *civitatula mea* relegi, suscepi et consensi ». Il contresigne les actes du concile de Tours, auquel il n'avait pu prendre part.



La construction de l'enceinte au Ve siècle modifia sensiblement le niveau de la Cité. On abattit les pointes aiguës des rochers du côté de la rivière, tandis que la pente de la colline vers le Nord fut relevée en arrière des murs par des remblais considérables. La Cité devint une sorte de plate-forme, « *un vaste planisphère* [1], » favorable aux constructions.

Ajoutez à ce nivellement très ancien, les décombres occasionnés par plusieurs incendies, les terres provenant des fondations ou des fossés de la ville, vous ne serez plus étonné de constater des remblais considérables, même dans les parties le plus élevées de la cité. Ainsi, j'ai vu une sonde de trois mètres, enfoncée devant la façade de la cathédrale, traverser facilement les terres rapportées, sans rencontrer le solide. De même, une tranchée ouverte en 1900 dans la cour des Cloîtres, permit de voir que la couche des remblais avait une épaisseur de $3^{m}80$. Plusieurs cours des maisons situées en bordure de la rue des Jacobins sont actuellement en contrebas d'environ deux mètres, preuve que la chaussée de la rue a subi un exhaussement correspondant. Ces remarques, auxquelles il me serait facile d'en ajouter d'autres, autorisent à dire que la partie culminante de la cité a été relevée dans le cours des siècles de deux à quatre mètres.

DIFFÉRENTS NIVEAUX DE LA CATHÉDRALE.

Plusieurs édifices, empiétant de plus en plus sur les constructions voisines, se sont succédé sur le même emplacement. A chaque agrandissement correspond un relèvement de niveau.

Les fouilles pratiquées en 1699 et en 1757 pour le maître-autel, en 1763 pour le caveau des chanoines, auraient donné à ce sujet de précieux renseignements, si les témoins avaient consigné les découvertes faites au cours des travaux, comme on le fit en 1755 pour la reconstruction de la cathédrale de Rennes [2].

Cette précaution fut malheureusement négligée. On en est encore, même après les fouilles de 1902, à se demander si l'ancienne abside ne renfermait pas une crypte analogue à celle des cathédrales de Nantes ou de Bayeux. Il eût été si facile de s'en assurer et de le noter en 1757, en creusant les fondations de l'énorme massif de maçonnerie, sur lequel s'élève le maître-autel. Aujourd'hui, la vérification est absolument impossible.

Malgré cela, les remarques de Brossier, de Thorode, de M. Grille et les fouilles récentes permettent d'affirmer que le niveau du pavage a changé au moins quatre fois :

1. Au VIIIe siècle, il était trois à quatre mètres plus bas que maintenant.
2. Au XIe siècle, la différence était de $1^{m},45$ dans les transepts et de $1^{m},20$ dans la croisée.

---

1. Bibliothèque Angevine, à l'Université. Mémoire pour le sieur Roulet contre le Chapitre de l'église cathédrale d'Angers. Paris, 1785, pp. 2 et 3... Il se trouvait de grandes inégalités et des vides immenses entre cette muraille et la colline. Pour les combler, il fallut y transporter une grande quantité de terres jectices, que l'enceinte des murs retient dans une assiette immobile. La colline, les terres de rapport et les remparts ont formé dès lors un tout indivisible et une sorte de *planisphère*, sur lequel a été bâtie successivement la Cité d'Angers... La colline n'était pas coupée à pic, mais surbaissée en plusieurs endroits et remplie de cavités.

2. Procès-Verbaux, dressés on 1755 et 1756 relatant tous les monuments et les intersignes, qui existaient alors dans les diverses parties de l'église, avec un plan par terre de l'édifice, par ordre de l'intendant Le Bret.



3. Au XIIe siècle, la nouvelle nef fut relevée de $1^m,10$ et les transepts de $1^m,35$.

4. Après 1763, le pavage fut entièrement refait et remonté de $0^m,10$ environ, sans égard pour les bases des colonnes, qui semblent un peu enterrées.

I. Églises antérieures au XIe siècle.

La Chronique de l'église d'Angers, les anciens auteurs et la tradition s'accordent sur ce point : « *Défensor, premier évêque d'Angers, construisit et consacra une église en l'honneur de la sainte Vierge, vers l'an 325 ou 350* (1). Occupait-elle l'emplacement de l'édifice actuel ? C'est probable, nul ne le sait cependant d'une façon positive.

Saint Martin l'aurait consacrée une seconde fois en 396 sous le titre de *saint Maurice*, après l'avoir enrichie d'une fiole remplie du sang de saint Maurice, recueilli à Agaune, sur le lieu même de son supplice (2)... « *dictarum vero ampullarum ad ecclesiam Andegavensem delegavit alteram, quæ postmodum in honorem eorumdem martyrum ædificata est et sub eorum nomine consecrata...* »

M. l'abbé Longin fait observer (3) que cette légende du bréviaire de Tours, au 22 octobre, ne se trouve pas dans le récit de saint Eucher, comme l'avance Thorode, mais pour la première fois, vers la fin du XIIe siècle, dans une lettre des chanoines de Tours à Philippe, archevêque de Cologne. Les Bollandistes la croient fausse.

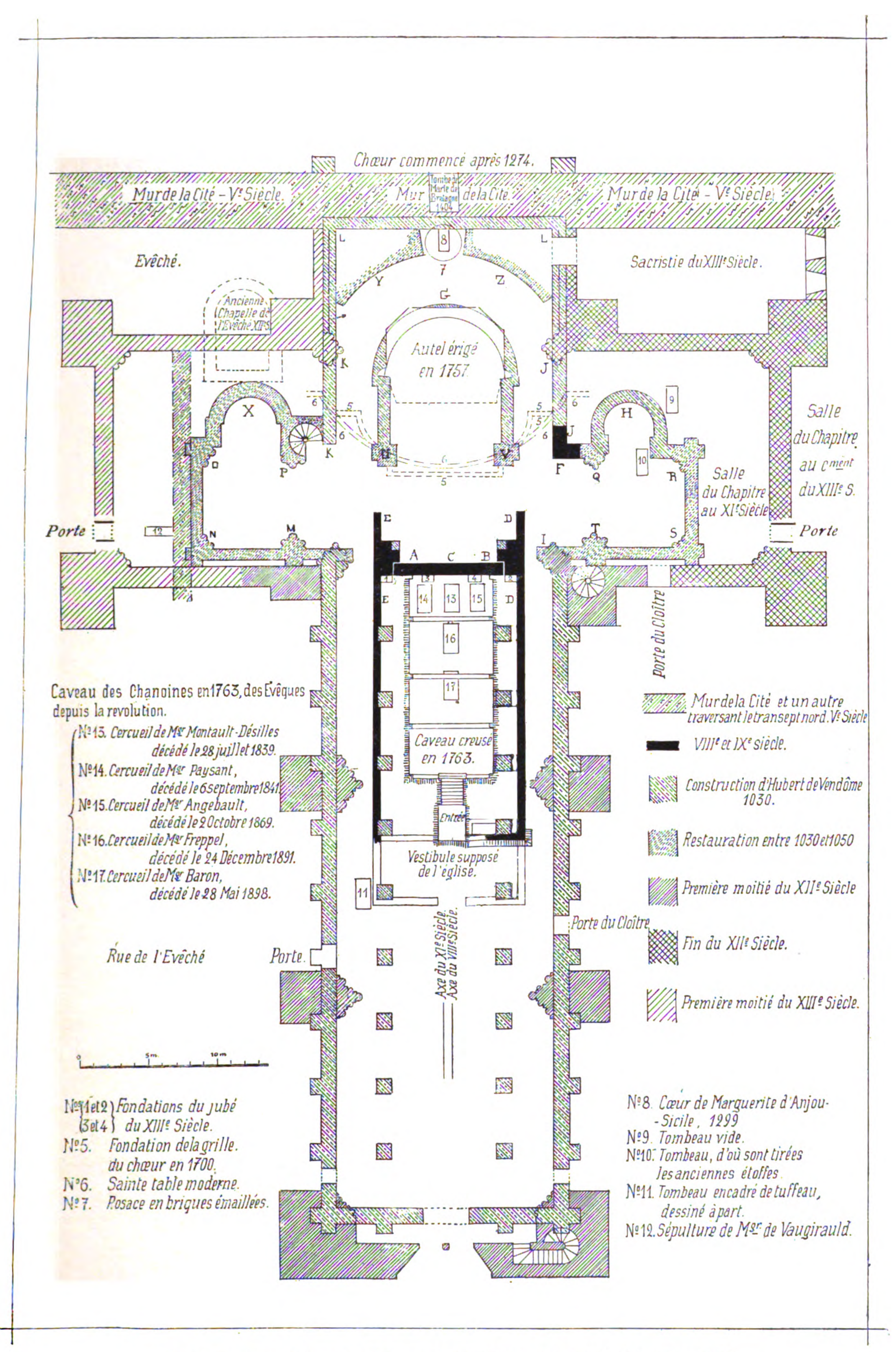
A qui donc s'en rapporter alors ? M. d'Espinay, après avoir écarté plusieurs hypothèses, conclut que de la première période de l'existence du Christianisme à Angers jusqu'au temps de saint Martin, nous ne savons absolument rien. Il faut arriver, dit-il, vers l'année 470, pour trouver ce texte de Grégoire de Tours : « *Veniente vero Audovarico Andegavis, Childericus rex, sequenti die advenit, interemptoque Paulo comite, civitatem obtinuit. Magno, ea die, incendio domus ecclesiæ concremata est.* » Où se trouvait cette église ? le texte ne le dit pas.

Bourdigné fait bien allusion à « *une ancienne cronicque*, qui racompte que du temps de l'empereur Zénon (474), il y avait un monastère à Angiers, dédié au nom de Monseigneur saint Maurice, auquel se faisaient plusieurs miracles » pour prouver que « quand le roy Charlemagne fit batir l'église (?), il y en avait une petite au nom semblablement de monseigneur sainct Maurice (4), » mais cette chronique est inconnue.

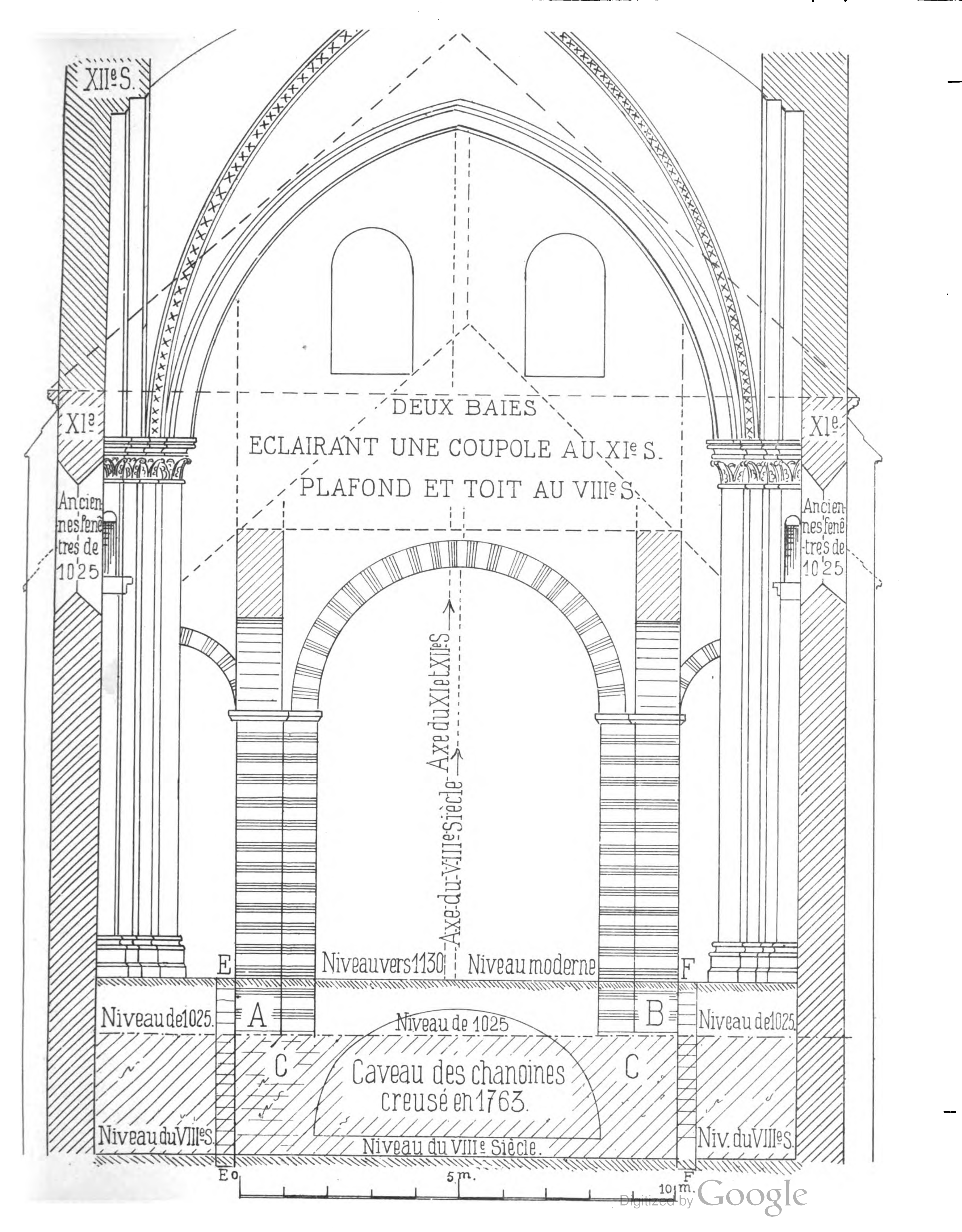
ÉGLISE DU VIIIe SIÈCLE.

Doit-on regarder les substructions, découvertes en 1763 (dont il sera fait mention plus loin) comme celles de l'église incendiée en 470 par Childéric ? je ne le crois pas. Ce seraient plutôt les restes de la basilique contemporaine de saint Lézin (VIIe siècle) et de la charte de 770, par laquelle Charlemagne accorda plusieurs privilèges à l'église d'Angers (5).

1. « Deffensor, episcopus et dives, basilicam andegavensem circa annum 325 ædificat. » Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 635, p. 20v.
2. *Chronique d'Angers.* Prosperio morienti assistit Martinus, Andegavensem ecclesiam preciosissima sancti Mauritii reliquia locupletans et in ejus nomine consecrat.
3. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, publiée par l'abbé Longin, p. 55, note 1.
4. *Notices archéologiques.* Première Série, p. 80.
5. *Ibidem*, p. 79, note 1.



Plan de la cathédrale d'Angers, dressé après les fouilles de 1902.



XIIe S.
XIe
XIe
DEUX BAIES
ECLAIRANT UNE COUPOLE AU XIe S.
PLAFOND ET TOIT AU VIIIe S.
Anciennes fenêtres de 1025
Anciennes fenêtres de 1025
Axe du XI et XIIe S.
Axe du VIIIe Siècle
Niveau vers 1130
Niveau moderne
E
F
A
B
Niveau de 1025.
Niveau de 1025
Niveau de 1025.
C
C
Caveau des chanoines
creusé en 1763.
Niveau du VIIIe S.
Niveau du VIIIe Siècle.
Niv. du VIIIe S.
E 0
5 m.
F
10 m.

Quoi qu'il en soit, donnons un instant la parole à Brossier [1] : « On trouva (en 1763) en « creusant les fondations du caveau des chanoines, *des piliers*, qui donnent à penser que « c'était là le bout de l'église avant que le chœur et les deux chapelles des évêques et des « chevaliers, fussent faits ; ils paraissent encore au bout dudit caveau. » Ce sont les deux piliers A et B, découverts en 1902. Voir le plan des fouilles.

Thorode, secrétaire du chapitre et successeur de Brossier, écrit de son côté [2] : « L'ancienne église, ruinée de vétusté, lors de la construction de cette nef en 1030 (?), « est sans doute celle, dont on a retrouvé les murs en 1763, lorsque le chapitre a fait con- « struire sous la nef l'enfeu des chanoines [3]. Cet édifice n'avait guère que trente pieds de « largeur et formait un carré long, qui se bornait à l'*orient* au même endroit, où je crois « que finissait le bâtiment de 1030, c'est-à-dire au chancel, d'aujourd'hui. On a conservé le « mur qui bornait la dite première église (?) à l'*orient* et termine à présent le caveau. Ce « mur et les deux murs côtiers avaient leurs *joints tracés de raies rouges*, ce qui dénote « qu'ils étaient entièrement *au-dessus du pavé* de l'ancienne église et comme ces murs « sont à *neuf ou dix pieds* de profondeur sous le pavage, il s'en suit que le rez de chaussée « de cette église était pour le moins de *neuf à dix pieds plus bas* que celui de l'église « actuelle. » Plusieurs observations sont ici nécessaires :

1. Thorode parle de la construction de *la nef* en 1030. Il y en eut *trois*, consacrées en 1030 par Hubert de Vendôme : les deux murs des nefs latérales furent seuls conservés au XIIe siècle : ils servent de clôture à la nef unique actuelle.

2. Les murs du caveau moderne n'étant séparés que par une distance de 6m,32, ont été construits en *dedans des murs côtiers*, jointés de rouge, mentionnés par Thorode.

3. L'extrémité *orientale* seule a été trouvée. Thorode ne parle pas du mur de la façade. J'imagine qu'il est enfoui, un peu au delà de l'escalier du caveau, dans le massif de maçonnerie de plus de deux mètres d'épaisseur, qui sert de clôture à l'enfeu du côté *occidental*.

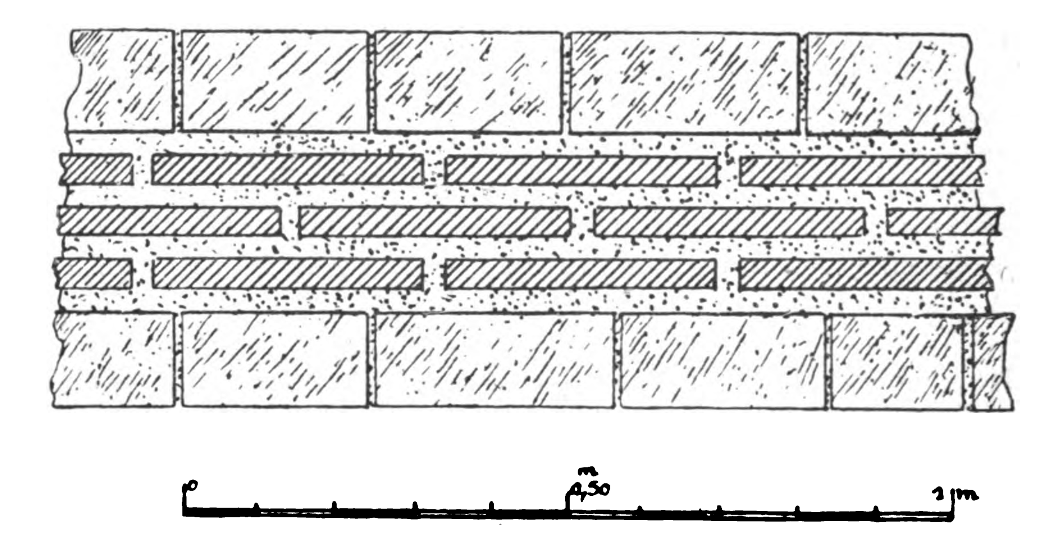
4. Ce que dit Thorode de l'ancien niveau à *neuf ou dix pieds* en contrebas du pavage actuel est confirmé par une note de M. Grille. Celui-ci parle même de plus *de quinze pieds de terre rapportée* [4].

Un pareil exhaussement n'a rien d'extraordinaire. Il a été constaté dans un grand nombre de cathédrales (Chartres, Orléans, Vannes, etc). M. Henri Brocard écrit dans un Mémoire sur la fondation de la cathédrale de Langres [5] : « En 1768, on trouva en creusant les fondations du portail, une borne milliaire restée debout, à *sept mètres* de profondeur. »

Le pavage de la célèbre église de Saint-Martin de Tours fut relevé de *deux mètres* environ [6]. Enfin, l'an 1240 on retrouvait à *22 pieds sous terre* les restes de la basilique

1. Bibliothèque d'Angers. Ms. N° 656, t. I. Supplément.
2. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, publiée par l'abbé Longin, p. 61.
3. Archives de Maine et Loire. Travaux de la cathédrale. Visite du caveau en 1804. Dimensions : 15m,59 de long, — 6m,32 de large et 2m,70 sous clef.
4. Bibliothèque d'Angers, Ms. Grille. Carton N° 129. Angers 4.
5. *Réunion des Sociétés Savantes des Départements*, 1881, p. 146.
6. *Dictionnaire géographique et historique du Département d'Indre et Loire*, t. VI, p. 246. La voûte de Saint-Martin (de Tours) avait dans le principe 78 pieds de hauteur, mais depuis l'exhaussement successif du sol, les piliers se trouvaient enterrés de 6 pieds au-dessous du carrelage, ce qui les rendait plus lourds, en diminuant leurs proportions.

en bois élevée à Tongres par saint Servais (1). Il serait facile d'en citer d'autres exemples. Revenons aux murs côtiers D, E du plan. Thorode en avait aperçu en 1763 le *parement intérieur, jointé de rouge;* en 1879, j'en examinai la *structure extérieure*. Ils se composent d'assises de tuffeau, hautes de $0^m,25$ à $0^m,30$, séparées par un triple rang de briques, semblables à celles des piles A et B. Longues de $0^m,35$, larges de $0^m,225$, épaisses de $0^m,04$, ces briques sont séparées par des joints d'excellent mortier de $0^m,03$. On en voit de semblables dans les piles de la croisée à Saint-Martin et à Saint-Serge d'Angers. Il n'est pas téméraire de faire remonter au VIIe ou au VIIIe siècle de pareilles constructions.



Chose curieuse : tandis que le mur E passe à 1 mètre de la colonne du XIIe siècle, le mur D n'est éloigné de la colonne correspondante que de $0^m,50$. L'axe de l'ancien édifice était donc plus à droite de $0^m,25$ que celui de l'église actuelle. Ainsi s'explique comment la dale de l'escalier du caveau, au lieu d'être juste au milieu, se trouve un peu à droite par rapport à l'allée de la nef. L'entrepreneur négligea cette différence. L'axe du caveau ne correspond pas à celui de l'édifice actuel, mais à celui de l'église du VIIIe siècle.

Autrefois le mur C (existant encore au fond du caveau sur une hauteur d'environ $1^m,30$,) terminait la cathédrale à l'est. Le mur Ouest de la façade en était éloigné de 17 mètres environ. Je l'ai vainement recherché en 1902 : il dut être, comme je l'ai dit déjà, compris dans la maçonnerie épaisse de plus de deux mètres, située à l'entrée du caveau.

AGRANDISSEMENT DE L'ÉGLISE DU VIIIe SIÈCLE.

A une date difficile à préciser, soit après l'échange fait par Eudes, comte d'Anjou et l'évêque Dodon en 850 (2), soit même auparavant, l'église fut agrandie vers l'orient d'une croisée, de deux transepts et d'une abside. Les piles A et B, auxquelles correspondaient deux autres piles U et V (entourées après l'incendie de 1072 de maçonnerie *en grand appareil*) et l'angle du mur F sont les seuls vestiges de cet agrandissement, décou-

1. *Revue de l'Art chrétien*, 1905, p. 315.
2. *Le Palais épiscopal d'Angers*, par L. de Farcy et P. Pinier. *Revue d'Anjou*, 1895, p. 31.

verts en 1902. Les autres substructions appartiennent à deux époques moins anciennes.

Examinons la pile A, large de $1^m,30$ du côté de la nef. Son angle, à gauche, est soigneusement arrondi. Briques et tuffeaux ont été taillés en quart de cercle, comme pour empêcher de se heurter, dans un passage étroit, contre un angle trop vif. Deux ressauts de $0^m,70$ amènent au côté de la pile, portant l'arc séparant la nef de la croisée. L'épaisseur de la pile, du côté du chœur, est de $1^m,35$. Même disposition pour la pile B.

La croisée était alors couverte d'un simple plancher, comme à Saint-Serge et à Saint-Martin d'Angers. On a tout lieu de croire qu'au-dessus des arcs doubleaux, portés par les piliers A, B, U, V s'élevait une maçonnerie, formant une sorte de lanterne, éclairée de deux fenêtres sur chaque face et plus élevée que le reste de l'église.

L'ancienne nef de 10 mètres de large fut conservée provisoirement : toutefois, l'angle extérieur *arrondi* des piles A et B indique le projet d'établir des nefs latérales pour élargir l'édifice. Elles ne furent construites très probablement qu'au XIe siècle.

Après l'achèvement de la croisée, des transepts et de l'abside, le pavage de l'ancienne nef fut relevé au niveau de celui de la croisée, (soit à $1^m,20$ plus bas que celui d'aujourd'hui) : c'est alors qu'on renversa le mur C sur une partie de sa hauteur.

Détruisons avant de poursuivre, deux légendes.

1. On a prétendu que la cathédrale *primitive* (?) avait occupé l'emplacement de la chapelle curiale, construite vers la fin du XIIe siècle et qui remplaçait elle-même une chapelle de Saint-Maurice *plus ancienne.* Aucun document ne le prouve.

2. Rangeard est dans l'erreur quand il écrit en 1757 dans l'*Almanach d'Anjou* [1] : « On voit encore dans l'angle de la nef et de la chapelle des Évêques (transept nord) des « ruines, qui paraissent d'une *chapelle antique :* elles donnent lieu de croire que ce fut là « l'*ancienne cathédrale...* » Assurément, non : C'était l'officialité « *Auditoria curiæ nostræ* » construite par Guillaume de Beaumont ou l'un de ses successeurs, mentionnée dans le testament de l'évêque Jean de Rély [2] et en grande partie démolie en 1506 par François de Rohan [3].

Citons, à la fin de ce paragraphe une particularité curieuse :

Hiret en 1618 termine ainsi la copie d'un titre relatif à la consécration de l'église abbatiale de Saint-Nicolas d'Angers faite l'an 1020 par l'évêque Hubert de Vendôme [4] : «... *Hæc autem decreta Robertus atque Lambertus, duo uterini fratres atque canonici Sancti Mauricii sculpendo in ipsius Ecclesiæ pariete, ut diu servata essent, depinxerunt.* » Une inscription, gravée sur la muraille de notre cathédrale rappelait donc à la postérité les privilèges de l'église de Saint-Nicolas [5].

---

1. Page 55.
2. Archives de Maine Loire. Série G. N° 342. Testament d'Hardouin de Bueil : «... Vellem ut fieret una capella inter capellam sanctæ Annæ novissime erectam tendendo seorsum versus auditoria Curiæ nostræ... »
3. Archives de Maine et Loire. Série G. N° 264, pp. 2 et 3. «... Près de la porte (de l'Évêché) et joignant la dite église d'Angiers, y avait un grand corps de maison... lequel ledit de Rohan a fait abattre, ruyner et desmolir et ou lieu où était ledit corps de logis, a fait commencer un bastiment de la longueur de 51 pieds et de largeur de 27 pieds et en sont les fondements de pierre dure hors de terre du cousté de l'église de deux pieds et devers la court de cinq pieds et demy et chacun des deux pignons de deux pieds et demy... »
4. *Des antiquités d'Anjou*, p. 169.
5. *L'Anjou et ses Monuments*, par Godard-Faultrier, t. I, p. 374.

Les églises d'Asnières et de Saint-Macé, en Anjou et la cathédrale de Vaison possèdent des inscriptions de ce genre.

II. Reconstruction par Hubert de Vendôme.

La cathédrale, éprouvée par plusieurs incendies, tombait en ruines, quand l'évêque Hubert de Vendôme en entreprit la reconstruction. Il éleva à droite et à gauche, à un peu plus de trois mètres de l'alignement des murs découverts en 1763, de hautes murailles, munies de contreforts et séparées par une distance de $16^{m},20$. Il est probable qu'il fit abattre l'ancienne nef et qu'il dressa sur son emplacement deux lignes parallèles de piliers pour diviser en trois nefs cette largeur considérable de $16^{m},20$.

Il fit ajouter dans l'angle intérieur des quatre piles de la croisée du VIIIe siècle de grosses colonnes destinées à porter une voûte en forme de coupole, qu'il surmonta sans doute d'un étage pour les cloches, comme à Saint-Martin ; puis, il rétablit « *ab ipsis fundamentis* » l'abside principale, les absidioles et les transepts.

La nouvelle cathédrale, beaucoup plus grande que la précédente, était tellement longue, qu'il fallut détourner à angle droit la rue de l'évêché, correspondant auparavant sensiblement à la rue Saint-Evroult et lui faire suivre le flanc de l'édifice pour arriver à la façade.

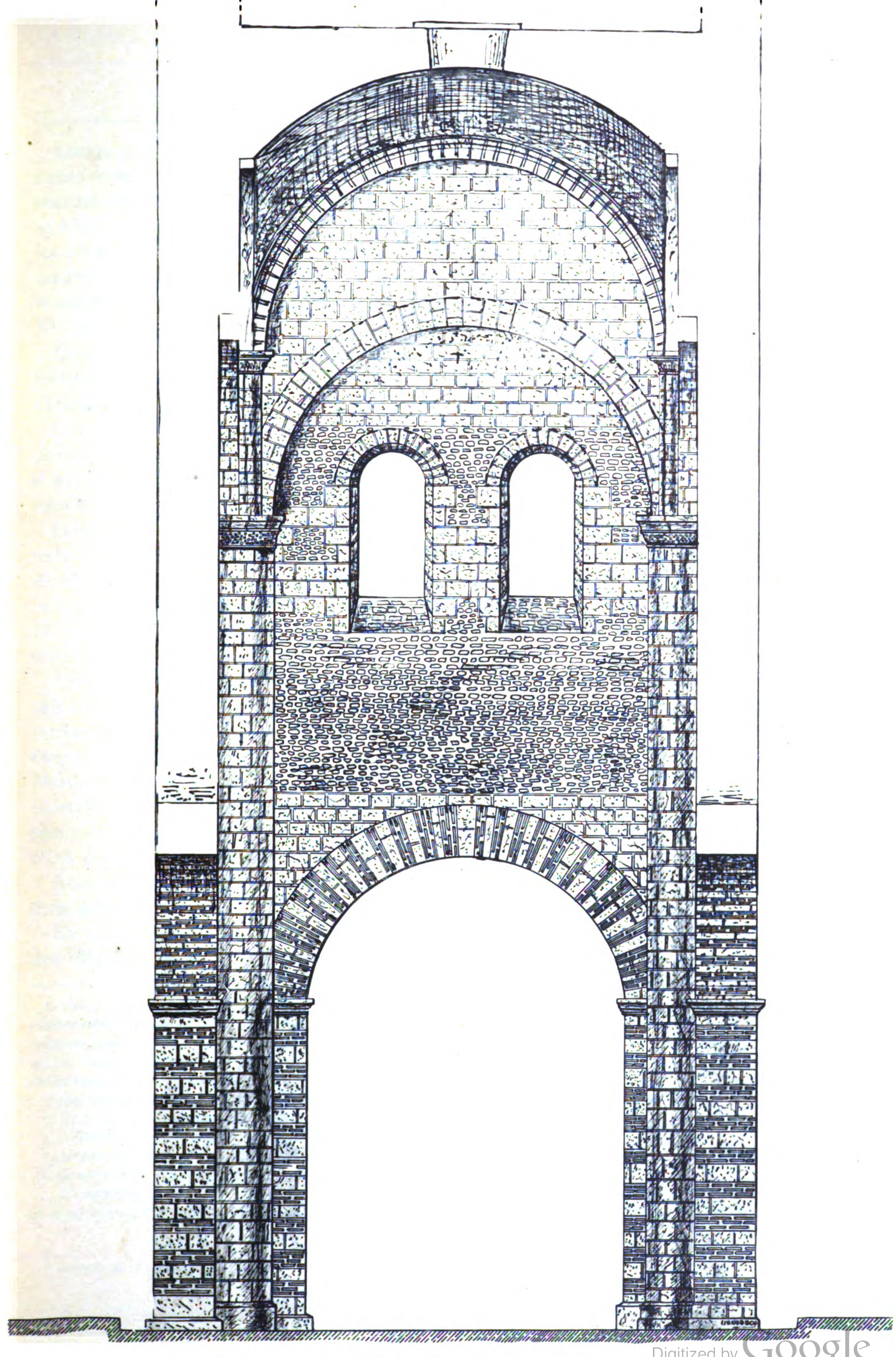
Lehoreau nous a conservé le procès-verbal de la consécration solennelle [1] ; elle eut lieu le 17 des Calendes de septembre 1030.

« In nomine Domini summi, Hubertus, humilis Andegavensium episcopus, satagente « mecum charissimo genitore meo, Huberto vicecomite Vindocentium, sed et religiosa « matre mea Emma, studiosius collaborare incipiente, hanc domum sanctam Dei Beati- « que Mauritii, sedem videlicet episcopalem, indecenti prius ac periculosa infirmitate per « vetustatem vel prisca incendia nutabundam, ab ipsis fundamentis renovare, atque in « antiquum soliditatis sive pulchritudinis statum, juxta vires potentiæ suæ reparare ador- « sus, Ego quidem, quanquam peccator et indignus, secundum inestimabilem tamen divinæ « miserationis bonitatem, effectum partim assecutus, atque desideratum dedicationis illius « diem incolumis demum perductus sum, quapropter divinis erga me beneficiis non ingra- « tus, sed ubique obnoxius, die presenti, qui est XII Calend. Sept. anno ab incarnatione « Domini Christi 1030, ordinationis autem meæ 20, hujus sacri templi consecrationem, « secundum Romanæ Ecclesiæ institutiones, solemniter celebrans, istam ipsam casam Dei « aliquo largitionis munere consueto, more fidelium, dotare debeo, quodquidem et facio. »

On voit encore, de la cour de l'Évêché, le mur extérieur d'une des nefs latérales avec ses petits contreforts : du côté Sud, il est masqué par des constructions de diverses époques, mais il existe dans toute sa longueur.

Plantés à $16^{m},20$ l'un de l'autre, ces murs appartenaient vraisemblablement à des nefs latérales assez étroites. Chose curieuse : leur épaisseur est de $1^{m},20$; les contreforts, espacés de $3^{m},60$ exactement, ont $1^{m},20$ sur $0^{m},60$; bref, toutes les mesures sont des multiples de $0^{m},60$.

1. Bibliothèque de l'Évêché, *Cérémonial manuscrit*, t. I, p. 569.



Coupe de l'intertransept de l'Église Saint-Martin, d'Angers — Dessin de M. Beignet

Lorsqu'en 1870, on mit à nu leur parement intérieur, on reconnut qu'ils étaient construits en *moyen appareil*, sans colonnes ou pilastres (qui auraient pu être arasés plus tard), sans aucune trace de fenêtres, accusant des basses nefs, comme à Saint-Aubin d'Angers (1) ou à la Couture du Mans (2). On apercevait encore çà et là les joints tracés en rouge et les croix en couleur dont ils avaient été décorés par-dessus l'enduit. Mal inspiré fut assurément l'architecte, chargé en 1872 de la restauration de la nef, de faire tracer sur le nouvel enduit un *grand appareil*, en rapport avec celui des piliers et des arcs du XIIe siècle.

Les trois nefs, assez semblables à celles du Ronceray, devaient être éclairées par des fenêtres, placées très haut, et couvertes d'une simple charpente. Les neuf ou dix travées s'avançaient du côté de l'Occident presque aussi loin que la façade actuelle (3).

On donna pendant longtemps pour limites à la cathédrale d'Hubert de Vendôme la surface occupée par la grande nef (4). Tout au plus reconnut-on en 1699 et en 1757 dans le mur arrondi, découvert alors sur l'emplacement de l'autel, les restes d'une abside, élevée aussi par cet évêque (5).

Personne n'avait jamais parlé des transepts. J'avais cependant soupçonné leur existence en 1870, puisque j'avais cru reconnaître dans une cour de l'évêché les restes d'une absidiole de l'église (6). Les fouilles de 1902 ont démontré mon erreur. Elle se trouve bien au delà de celle marquée en X sur le plan. C'étaient les vestiges de la chapelle de l'Évêché, déclarée neuve en 1152, dans une charte, publiée par M. Denais et qui m'était inconnue en 1870 (7).

Les mots « *ab ipsis fundamentis* » de l'acte de consécration de 1030, doivent-ils être pris à la lettre ? Non. Hubert de Vendôme conserva les piles de la croisée du VIIIe siècle, renforcées, comme je l'ai expliqué, par des colonnes, destinées à recevoir une voûte en coupole. Vers 1020, la même addition avait été faite par Foulques Nerra à l'église Saint-Martin d'Angers. Seulement, la croisée de cette dernière étant plus large que celle de Saint-Maurice, il fallut composer chaque assise des colonnes ajoutées dans l'angle de plusieurs pierres, tandis que le fût et la base tournée des colonnes de la cathédrale de 0m,52 de diamètre sont pris dans un seul bloc.

Aucun doute n'est possible sur la transformation au XIe siècle de la croisée dans ces deux édifices.

La restauration de Saint-Martin, vers 1020, sa voûte en coupole et son clocher, donnent une idée de l'aspect probable de la croisée de Saint-Maurice dix ans plus tard.

1. Voir aux Archives de Maine et Loire un dessin représentant trois travées du bas-côté de l'église Saint-Aubin. Les claveaux des fenêtres en plein cintre, sont séparés par de grandes briques et les murs sont en petit appareil. Les colonnes, dont les restes se voient encore sur le mail de la Préfecture, furent incrustées dans ces murs, quand l'église du IXe siècle *à bas-côtés*, fut transformée après l'incendie de 1072 en un édifice à trois *nefs de même hauteur*. Les nefs seules subirent ce changement.

2. Ces fenêtres ont été murées ; on les découvre encore très bien à l'extérieur, dans un jardin voisin.

3. En 1902, j'ai reconnu l'existence de ces murs jusqu'au bas de la nef.

4. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, avec notes de l'abbé Longin, p. 60.

5. *Ibidem*, note 2. — Bibliothèque de l'Évêché, *Cérémonial de Lehoreau*, t. III. — *Almanach d'Anjou* de 1779, p. 93.

6. *Congrès de la Société française d'Archéologie*, à Angers, XXXVIII session, p. 253.

7. *Monographie de N.-D. de Beaufort*, p. 464. Acte de 1152... « Hoc autem factum est in *nostra capella nova*, quæ est super murum civitatis... » Normand de Doué donna aux moines de Toussaint les églises de Beaufort.

L'abside principale G, l'absidiole H, les murs I, K, L et une autre absidiole (remplacée plus tard en X avec les transepts) sont aussi l'œuvre d'Hubert de Vendôme. Voir le plan de l'ensemble des fouilles.

Les deux colonnes engagées à l'entrée de l'absidiole H sont à remarquer. Les moulures de leur base ont été *tournées*, comme celles des piles A et B. Hubert de Vendôme avait élevé un autel en l'honneur de sainte Foy dans l'absidiole X, renouvelée après 1072. Là fut enterré en 1206 Echmilid Malachias, évêque de Down-Patrik, dont les restes furent découverts en 1635 (1).

INCENDIE DE LA CATHÉDRALE EN 1072.

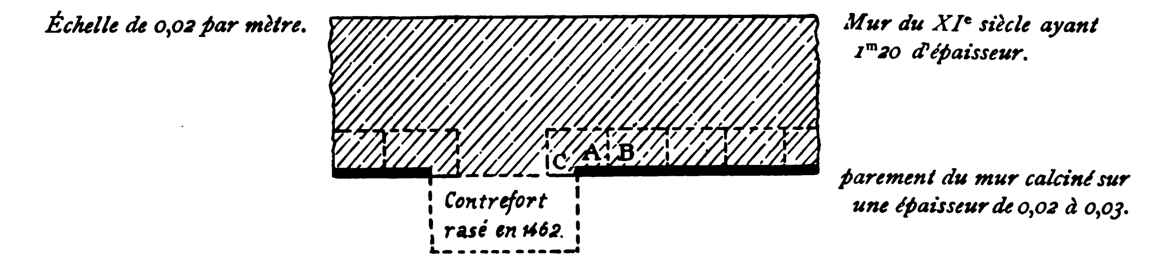
On a prétendu et répété à satiété que l'édifice, consacré en 1030 avait été brûlé dès 1032 ou 1036 : M. d'Espinay l'admet dans ses *Notices Archéologiques*, p. 92.

« Nulle part dans les chartes ni dans les titres de Saint-Maurice, dit M. l'abbé « Longin (2), on ne trouve trace de cet accident. Les quatre Chroniques Angevines, écrites « dans le pays même, disent bien que la cité d'Angers a été incendiée en 1032, mais sans « entrer dans aucun détail, ni faire mention de la cathédrale. Seule, la Chronique de « Maillezais, qui place à tort, selon M. Marchegay, cet événement en 1036, prétend que « cette église a partagé le sort de la Cité (3). Mais le silence de nos chroniqueurs, dont « l'un, Rainaud, était contemporain des faits qu'il raconte, ne doit-il pas nous mettre « en garde contre les assertions d'un annaliste étranger, porté à l'exagération ? »

Jusqu'à preuve du contraire, je partage l'avis de M. Longin.

La cathédrale et l'abbaye de Saint-Aubin furent la proie des flammes et détruites en 1072 (4).

Les substructions des transepts, moins l'absidiole H, accusent bien une époque postérieure à cette date ; elles indiquent de grandes restaurations, faites après cet incendie, dont j'ai retrouvé les traces sous le badigeon du côté du nord en 1905. Quand on eut



piqué les murs de l'ancienne chapelle Sainte-Anne pour en renouveler l'enduit, on aperçut les assises des contreforts de 1030, arasées au moment de la construction de la chapelle en 1462. Elles étaient calcinées et rougies par les flammes dans toute la hauteur de la cha-

1. Voir t. II, de la *Monographie*, p. 145.
2. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, avec notes de l'abbé Longin, p. 62.
3. *Novæ Bibliothecæ Labbei*, t. II, p. 207. Chronique de Maillezais : « Anno MXXXVI, 5 Kalendis Octobris Civitas Andegavensis horribili conflagrat incendio. Nihil enim in ea intra muros urbis incombustum remansit, nec ipsa mater scilicet ecclesia. »
4. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 895, t. VI, p. 16. — *Annales Bénédictines*, de Firmond.

pelle sur une épaisseur de deux à trois centimètres, tant l'incendie fut violent. L'altération, subie par la pierre, s'arrêtait en A, juste à l'endroit où le contrefort formait relief sur le nu du mur. La partie C de la même pierre, jadis protégée par la saillie du contrefort était blanche, tandis que le parement A, B était rouge et rongé par le feu.

RECONSTRUCTION DES TRANSEPTS APRÈS 1072.

Entre l'incendie de 1072 et la consécration du maître-autel par l'évêque Geoffroi de Tours en 1903 (1), je place la réfection des transepts, dont les piliers M, N, O, P, Q, R, S, T, accusent bien le dernier tiers du XIe siècle. L'absidiole X, l'escalier du clocher (2) et les murs Y et Z, formant déambulatoire et ménageant derrière l'abside un enfoncement de $1^m,20 \times 5^m$,(chapellle, réservée à l'autel Saint-René) (3), appartiennent à la même époque.

L'examen attentif des piliers montre qu'ils portaient non pas une voûte en berceau, renforcée par un arc doubleau, mais une voûte beaucoup plus compliquée. Prenons par exemple la pile M. Sa colonne principale recevait un arc doubleau et un second rang de claveaux s'appuyant sur les pieds droits, tandis que des arcs formerets retombaient sur les colonnes secondaires. Entre le second rang de claveaux, accompagnant l'arc doubleau et les arcs formerets s'élevait une voûte d'arête.

Les piles U et V, semblables auparavant aux piles A et B, furent enveloppées et renforcées d'un parement en grand appareil.

Il est possible que l'abside G en petit appareil, dont j'ai retrouvé le soubassement au niveau du pavé du chœur, ait été démoli en grande partie et reconstruit avec une série d'arcades, portées par des colonnes isolées reposant comme celles de Cunault sur un mur circulaire, afin d'être mise en communication avec le déambulatoire Y et Z... mais, je me hâte d'ajouter que je n'ai aucune donnée à ce sujet.

Que dire aussi de la triple nef ? J'inclinerais à croire qu'elle fut alors transformée en une seule, par la suppression des piliers et des arcs des nefs latérales. Une immense toiture et un vaste lambris l'auraient recouverte. Ce serait une manière d'expliquer l'état de dégradation, dans laquelle la charpente, la couverture et les poutres d'environ 17 mètres de long, se trouvaient au moment de la construction des voûtes en pierre (1149-1153) (4).

La croisée était de $1^m,20$ plus basse que le pavé actuel, tandis que la différence de niveau était de $1^m,45$ dans les transepts ; deux marches de pierre rachetaient ce changement dans le pavage.

Voûtés, comme l'indiquent les piles M, N etc... les transepts devaient être fort beaux ; ils avaient 32 mètres de long et 5 mètres de large.

ÉTAT DE LA CATHÉDRALE AVANT LA Ire MOITIÉ DU XIIe SIÈCLE.

La cathédrale comprenait alors :

1. Les nefs, bâties par Hubert de Vendôme, longues de 44 mètres environ sur $16^m,20$

---

1. *Annales ecclésiastiques d'Angers*, par l'abbé Pletteau, p. 6. — Dom Housseau, t. XVI.
2. Ceux des églises d'Avenières, de Laval et de Moutierneuf à Poitiers, sont disposés de la même façon.
3. Voir t. II, de la *Monographie*, p. 25. L'autel Saint-René, dont les reliques avaient été transférées à Saint-Maurice en 1010, existait certainement entre 1093 et 1101, d'après une charte du Cartulaire d'Azé.
4. L'Obituaire de Saint-Maurice mentionne ainsi les vieilles poutres pourries par le temps, qui furent remplacées par les voûtes de pierre... de navi ecclesiæ nostræ *trabibus præ vetustate ruinam minantibus*, ablatis...



de largeur totale, probablement transformées en une seule après 1072, le tout couvert d'un lambris et de poutres.

2. La croisée du VIIIe siècle, remaniée au XIe, surmontée d'une voûte à coupole et d'un clocher, auquel on accédait par l'escalier, voisin de l'absidiole X.

3. Les deux transepts reconstruits après 1072 et sur lesquels s'ouvraient deux absidioles H et X de date différente, un collatéral entourant l'abside, la nef en face, l'escalier du clocher et plusieurs portes communiquant avec l'évêché, le cloître, la sacristie (?) et la salle du chapitre, située à l'extrémité du transept Sud comme celle de Lescar ([1]).

4. Une abside G, avec déambulatoire, d'une profondeur totale de 15 mètres, s'étendant jusqu'au mur de la cité.

5. Peut-être une crypte... En 1699, on dut enfoncer dans l'abside une vingtaine de pieux pour éviter le tassement des marches de l'autel à la Romaine ([2]). Cette précaution semble indiquer des remblais considérables, peut-être faits à la suite de la démolition d'une crypte. Rien de certain cependant, comme je l'ai déjà dit.

En 1096, Urbain II remit la rose d'or au comte Foulques dans la cathédrale ([3]).

Une digression vient naturellement ici. Au risque de répéter certains détails, je résumerai rapidement les découvertes faites en 1902.

JOURNAL DES FOUILLES DE 1902.

Pendant qu'on restaurait le pavage du transept nord, je découvris le 7 février 1902 l'ancien pilier M, enterré de 1m,45 : ce fut un trait de lumière. Il appartenait évidemment à un ancien transept, démoli en 1236, pour la construction du nouveau. La taille du pilier, la disposition des colonnes et celle de leur base ne laissaient aucun doute : c'était une maçonnerie du dernier tiers du XIe siècle.

« Si ce pilier n'a pas été démoli en entier, me dis-je, pourquoi les autres, formant le contour intérieur de cette partie de l'église, l'auraient-ils été ? »... Je résolus aussitôt de demander l'autorisation de m'en assurer et de faire à mes frais des fouilles, à l'instar de celles exécutées un peu auparavant à la cathédrale de Chartres.

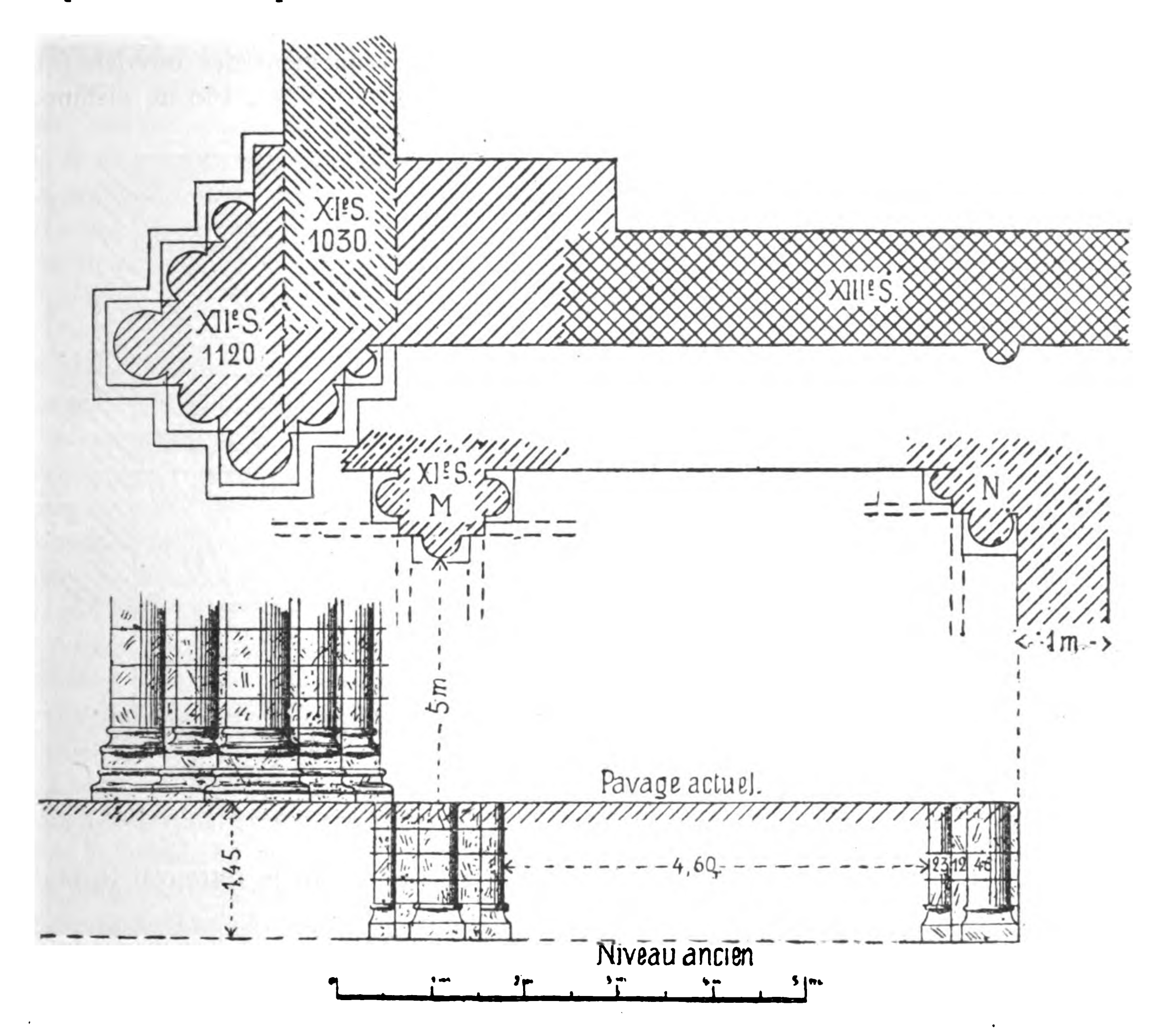
Grâce à la bienveillance de M. de Joly, préfet de Maine et Loire, l'autorisation nécessaire me fut bientôt accordée. Voici donc, jour par jour, le résultat des fouilles entreprises le 18 août 1902 et terminées le 12 septembre suivant.

Lundi, 18 août. — Je voulus tout d'abord vérifier l'existence au haut de la nef des piliers, qui dans ma pensée, supportaient jadis un clocher au-dessus de la croisée de l'église. Leur écartement devait me donner la largeur de la principale des trois nefs, limitées par les murs extérieurs existant encore.

A peine avait-on enlevé quelques dalles à l'endroit indiqué, qu'on aperçut à 0m,40 seulement de profondeur, le parement d'une large pile A, faisant face à l'autel et construite comme celles de Saint-Martin d'Angers, en assises de tuffeau de moyenne hauteur, alternées avec un triple rang de briques très grandes, séparées par d'épais joints de mortier.

1. *Revue de l'Art chrétien*, 1899, p. 468.
2. Voir tom, II, p. 5.
3. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1861, p. 316.

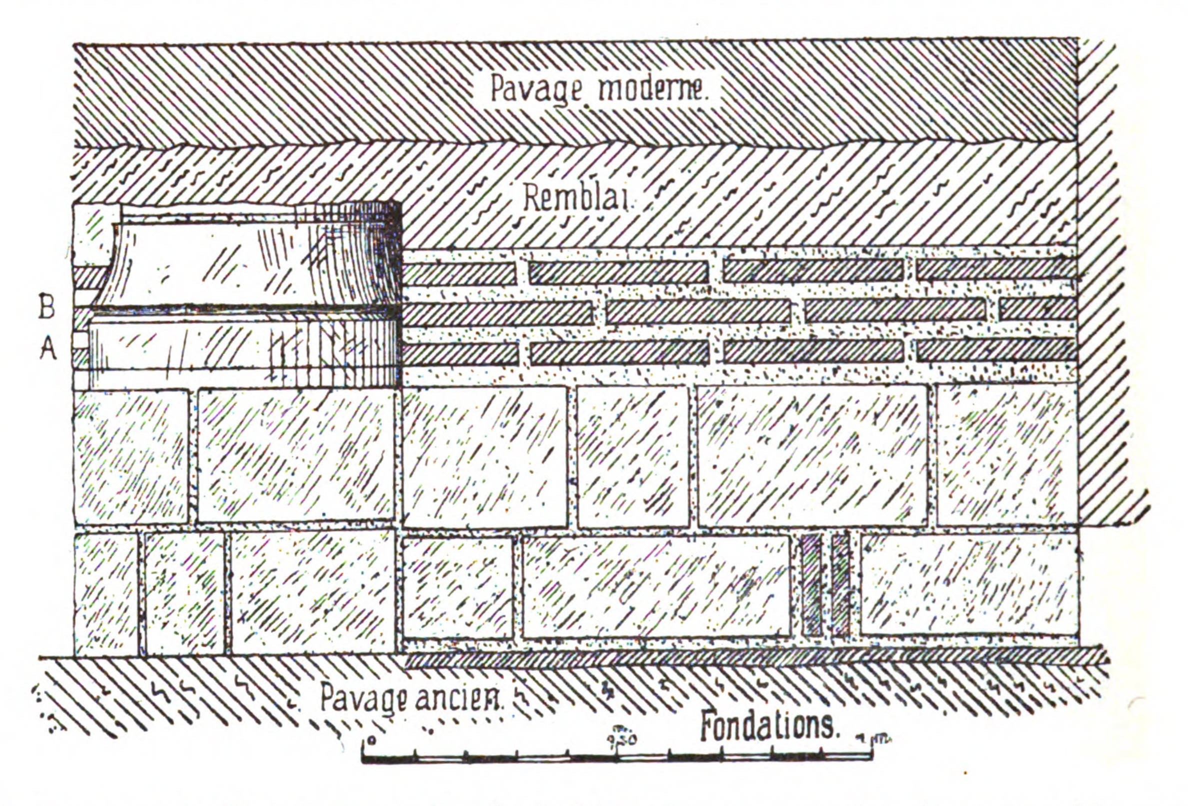
Une maçonnerie grossière (c'était la fondation de l'escalier du jubé du XIIIe siècle) en recouvrait une partie. A l'angle intérieur de la pile A, je dégageai une colonne de 0m,52 de diamètre. Le fût, dont quelques assises d'une seule pierre, gisaient dans les remblais, avait été démoli pour la pose du pavage, mais le joint de mortier, qui le séparait de la base, était encore en place. On put l'enlever d'une seule pièce ; c'était une sorte de galette de plus de 0m,02 d'épaisseur.



En dessous, apparut la base en tuffeau, *exécutée au tour*, suivant la méthode du temps et dont les moulures fines, mais barbares accusent le commencement du XIe siècle. Cette base repose sur un socle en tuffeau, composé de deux assises, dont la hauteur diffère un peu de celles de la pile A (preuve que la colonne a été rapportée comme à Saint-Martin). Arrivé à 1m,20 de profondeur, je reconnus le niveau de l'ancien pavage de la croisée. Le pilier M descendait à 1m,45 : il y avait donc entre le transept nord et l'intertransept une différence de 0m,25 (rachetée par deux marches probablement).

Bientôt la pile A est entièrement dégagée. Je remarque des briques *verticales* placées entre deux assises, comme si la dernière à l'angle nord avait été taillée trop courte. Expédient peu heureux, mais qui dénote une antiquité reculée. On en trouve des exemples à Saint-Martin, à Saint-Aubin d'Angers entre les claveaux des fenêtres des bas côtés [1], aux anciens piliers de la cathédrale d'Orléans, découverte dans des fouilles récentes et en quelques autres édifices, que les uns font remonter jusqu'au VIIe ou VIIIe siècle et que les autres regardent en tout cas comme bien antérieurs au XIe siècle.

Guidé par le pilier M, je trouvai facilement, au grand étonnement des ouvriers (qui demandaient si j'avais un rayon X à ma disposition) le suivant N à 4m,60 de distance.



Sa forme particulière indiquait l'angle intérieur du transept, dont je retrouvai le mur, épais d'un mètre, démoli en maints endroits pour des sépultures.

Mardi, 19 août. Le pilier O, à 5 mètres de son vis-à-vis N, donne la largeur du transept. Aussitôt les colonnes et les pieds droits dégagés, le mur fait un brusque détour à angle droit, sur une longueur de 2m,10, jusqu'à une retraite de 0m,30, au delà de laquelle, après une partie à l'équerre de 0m,30, il s'infléchit en cintre régulier... c'est l'intérieur de l'absidiole X.

Mercredi, 20 août. — Visite de M. le maire d'Angers à 10 h. ½ et de M. le Préfet à 1 h. ½. Celui-ci est accompagné d'une partie des membres du Conseil Général. Tous s'intéressent aux substructions déjà découvertes.

1. On conserve aux Archives d'Angers un curieux dessin des murs en petit appareil et des fenêtres des bas-côtés de Saint-Aubin ; le tout est masqué maintenant par un enduit.



Jeudi, 21 août. — Le pilier P nous donne la largeur de l'absidiole X : il est accompagné d'une belle colonne engagée. Au delà s'ouvre l'escalier de l'ancien clocher. Trois marches fort usées, encore en place, témoignent d'un long service. Un retour du mur, en arrière de $0^m,60$ par rapport à l'entrée de l'absidiole, indique l'entrée du déambulatoire, dont le parement intérieur fut suivi jusqu'en K.

Vendredi, 22 août. — Deux maçonneries, dont l'une avait supporté la grille, posée en 1700 et l'autre soutient la Sainte-Table moderne, ont longtemps arrêté les ouvriers : il fallut en démolir une partie pour mettre à jour les piles U et V.

Lundi, 25 août. — Après de grandes difficultés, la face antérieure de la pile U apparaît : elle est construite en grand appareil et semble beaucoup moins ancienne que la pile A. A mon avis, ce parement en grand appareil enveloppe une pile A' semblable à l'autre. La recherche de la maçonnerie du VIIIe siècle, perdue au cœur de la pile U, eût entraîné de telles dégradations, que j'ai dû y renoncer. Entre l'appareil de la pile U et celui du mur des transepts N et O, la similitude est frappante.

Mardi, 26 août. — La face de la pile U, parallèle à l'axe de l'église, n'a pas moins de $1^m,80$ de profondeur et fait saillie de $0^m,67$ sur le mur du chœur, reconnue sur une longueur de plus de 3 mètres, c'est-à-dire jusqu'aux marches du maître-autel, que je ne pouvais songer à déplacer.

Mercredi, 27 août. — Je voulus savoir si l'autre transept était en tout semblable au premier. Je trouvai facilement la pile T (semblable à la pile M) liée à un mur de même époque, jusqu'au point I. Quelques heures après, le pilier S et le mur de la façade du transept sud furent découverts, à la grande stupéfaction des ouvriers. De ce côté certainement, se trouvait la porte de la salle du chapitre *(Capitolium)*, reconstruite au XIIIe siècle un peu plus loin.

Jeudi, 28 août. — La pile B n'avait pas encore été dégagée : on la trouva de même forme et de même structure que la pile A *(Assises de tuffeau, alternées avec un triple rang de briques, plus une grosse colonne rapportée dans l'angle intérieur).* Le mur E est collé à la pile, comme l'est le mur D à l'autre côté.

Lundi, 1er septembre. — J'abandonnai le transept sud, pour ouvrir dans la nef une large tranchée devant le tombeau de l'évêque Raoul de Beaumont. Mon espoir était de rencontrer dans l'alignement de la pile A et de celui des petits contreforts du mur extérieur les bases des piliers carrés, qui, dans ma pensée, divisaient en trois nefs la distance de $16^m,20$ séparant les murs latéraux construits par Hubert de Vendôme. Vainement je fis fouiller à plus de deux mètres de profondeur, on ne trouva que des vidanges... Peut-être eût-il fallu descendre à trois ou quatre mètres : je ne crus pas devoir l'entreprendre. Tout près du tombeau de Raoul de Beaumont se rencontra une sépulture, déjà explorée et dont je donne la description dans le Vol. II, p. 326.

Revenant au transept Sud, je recherchais et découvris facilement l'absidiole H : elle est un peu moins large que l'autre X, mais d'une date plus ancienne : elle était construite en petit appareil.

Tout près du massif d'un autel, je recueillis d'intéressants fragments de chasuble et d'orfrois du XIVe siècle. (Voir V. II, p. 325.)

Mardi, 2 septembre. — Peu satisfait de mon échec vers le milieu de la nef, je fis

recommencer les fouilles près du grand bénitier de porphyre et les poussai jusqu'à trois mètres de profondeur. Résultat également négatif. Toujours des remblais, de la terre, des pierres et du gravier : aucune apparence de piliers.

Faut-il conclure qu'ils n'ont existé que dans mon imagination ? Dans cette hypothèse, on aurait en 1030 couvert d'une immense charpente, sans *supports intermédiaires*, une nef de 16m,20, limitée par des murs de 1m,20 d'épaisseur. En ce cas, Hubert de Vendôme aurait consacré une église inachevée, avec l'intention de la diviser plus tard en trois nefs, par des piliers plantés dans la direction A et B.

Ce travail n'aurait jamais été fait et la nef restaurée après l'incendie de 1072 tant bien que mal, et ressemblant à une *vaste grange*, serait restée dans ce triste état jusqu'au XIIe siècle.

Ceci ne paraît guère admissible. Bien plus volontiers, je croirais à la démolition radicale des piliers après 1072, les pierres ayant pu facilement être employées dans les nouvelles constructions. Peut-être aussi ai-je manqué de persévérance dans les fouilles, qu'il eût fallu continuer jusqu'à quatre ou cinq mètres... J'avoue avoir reculé devant la dépense et la crainte de gêner trop longtemps le service divin.

Retournons à l'absidiole H. Tout autour de sa partie inférieure, on remarqua une sorte de banc en pierre de 0m,50 de hauteur et de 0m,30 de saillie. Les pilastres de l'entrée sont ornés d'une colonne engagée, dont la base rapportée fut exécutée *au tour*, comme celle des piles A et B. L'absidiole H n'est pas dans le milieu de la travée, le mur de la façade du transept est un peu en biais, au lieu d'être à l'équerre avec les piles R et S.

Mercredi, 3 septembre. — On dégage la pile Q, incrustée dans le mur F, appareillé en briques et en tuffeau, comme les piles A et B, comme les murs C, D, E. Les trois colonnes de cette pile sont très irrégulièrement espacées pour dissimuler le raccord de constructions d'époques différentes. Le résultat ne devait pas en être heureux pour la retombée des arcs de la voûte.

Jeudi, 5 septembre. — Le mur J du déambulatoire est à jour jusqu'aux fondations des colonnes du chœur.

Vendredi, 6 septembre. — Nouvelles recherches au bas de la nef pour découvrir le mur de la façade de l'église de 1030. Rien encore... Ce mur doit être englobé dans les fondations de la façade actuelle. Aucun doute en effet que la nef ancienne n'ait été aussi longue que celle d'aujourd'hui. Ne pouvant juger de l'appareil du mur, masqué par l'enduit fait en 1872, auquel il m'était impossible de toucher, je fis lever plusieurs dalles à l'extrémité de la première travée, tout au bas de la nef. On a pu constater qu'en dessous du pavage, l'appareil était absolument le même que celui de la seconde et de la troisième travée, visible à l'extérieur du côté de l'évêché.

M. d'Espinay supposait que l'église avait été rallongée d'une travée au XIIe siècle ; il n'en est rien. Comparativement à l'étendue du chœur, les nefs d'Hubert de Vendôme étaient très longues, il est vrai. Mais c'était l'usage au commencement du XIe siècle, témoins celles du Ronceray, d'Angers et de la cathédrale du Mans.

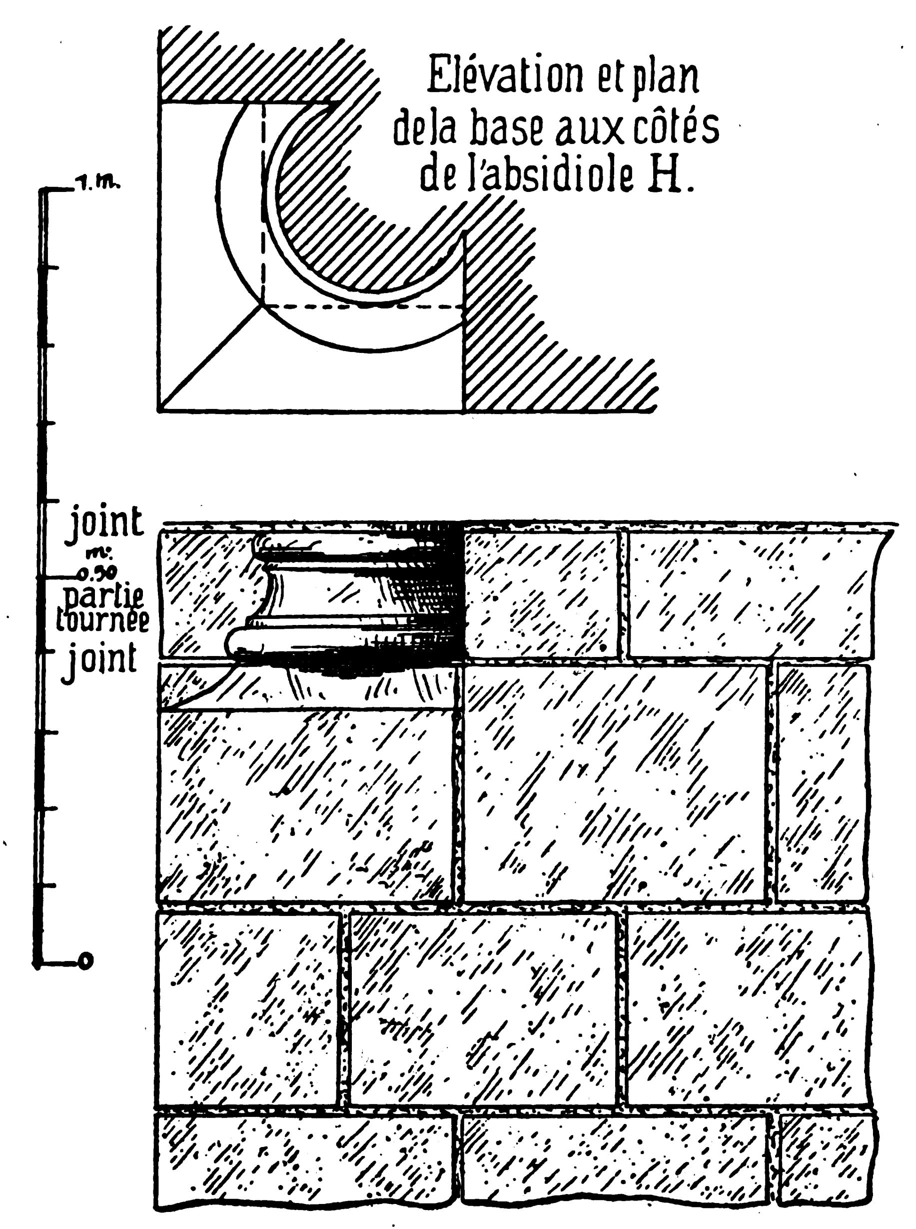
Lundi, 8 septembre. — Après les déceptions, voici une agréable surprise. Il était à craindre que le marchepied de l'autel (de 8 mètres sur 7) couvrît entièrement l'ancienne abside et empêchât d'en déterminer le contour. A peine eus-je fait enlever les carreaux



joignant la dernière marche de l'autel, vers le chœur, qu'on aperçut la courbe extérieure de l'abside, dépassant l'emmarchement dans sa partie la plus saillante de 0m,30 à peine.

L'abside, renforcée par un soubassement un peu plus épais, est construite en *petit appareil*. La maçonnerie se poursuit en face du mur J, depuis le rond-point jusqu'à la pile V.

Mardi, 9 septembre. — En arrière de l'abside, on rencontra le mur du fond d'un déam-



bulatoire ou peut-être d'une sacristie, en petit appareil, construit sur l'enceinte même de la cité, tant on avait à cœur de ne pas perdre de terrain.

Tout près de là et dans l'axe du chœur, à 0m,20 environ sous le pavage, je découvris les restes d'une rosace de 1m,90 de diamètre composée de briques émaillées représentant une reine tenant une fleur de chaque main et semblable à celles de l'abbaye d'Asnières. Le

centre avait été détérioré, en 1299, pour enterrer le cœur de Marguerite d'Anjou-Sicile. Voir Vol. II, pp. 278 et 279.

Mercredi, 10 septembre. — Les murs circulaires Y et Z sont mis à jour ; ils forment autour de l'abside principale un déambulatoire, mais ils sont d'époque moins reculée.

Vendredi, 12 septembre. — Désireux de voir comment le transept nord joignait l'Évêché, je fis faire une tranchée au delà du mur de la façade; on rencontra une muraille épaisse en amplecton, se dirigeant vers celle de la cité. Tout près se trouvait le caveau de Mgr de Vaugirauld, mort en 1758 et dont l'intéressant cercueil de plomb est décrit à la page 182 du Volume II.

Là se termine la série des fouilles, infructueuses dans la nef, mais fort concluantes pour le chœur et les transepts du XIe siècle, sur l'existence, la dimension et le tracé desquels on n'avait jusqu'ici aucune donnée précise.

Je les ai décrits dans la *Revue de l'Art chrétien* de 1902 et dans le *Bulletin Monumental* de 1902, p. 488 et suivantes. M. Lefèvre-Pontalis a bien voulu m'autoriser exceptionnellement à reproduire ici le plan gravé pour le *Bulletin:* je l'en remercie. Les parties en noir indiquent les constructions du XIe siècle, tant celles de 1030, que celles postérieures à 1072 d'une façon plus apparente que sur mon plan d'ensemble. Les deux d'ailleurs ont été dressées d'après mes indications. Sur le plan du *Bulletin* le chiffre 1 indique l'emplacement du cœur de Marguerite d'Anjou-Sicile, 2 la rosace de briques émaillées, 3 le cercueil de Mgr de Vaugirauld et 4 l'ancienne chapelle de l'Évêché, démolie en 1236 pour faire place au transept nord.

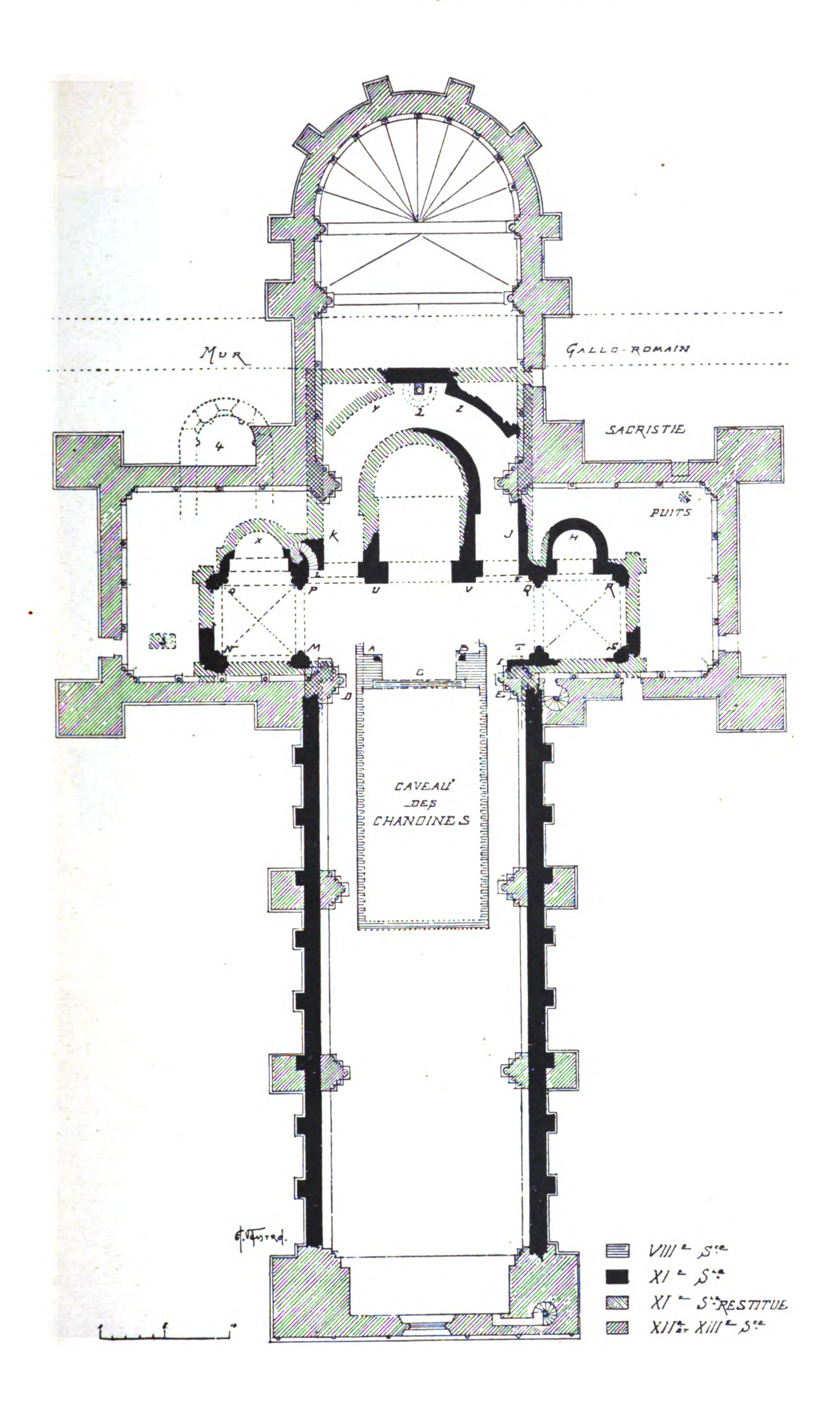
Les contreforts des transepts n'existaient plus. Je les ai tracés sur le plan d'après ceux (un peu moins anciens) de la salle de l'Évêché, figurés sur un dessin de 1693 [1]. Les fondations du Jubé sont indiquées par les chiffres 1, 2, 3, 4, le chiffre 5 montre l'emplacement de la clôture du chœur en 1700, enfin le chiffre 6 marque les fondations de la table de communion actuelle.

Restes d'anciens pavages. — Çà et là se sont rencontrées dans les remblais, mais en très petit nombre, des briques émaillées, moulées les unes en bordure étroite rectiligne A, en angle droit A (formant par juxtaposition des chevrons), les autres des portions de cercle B, et des losanges C.

« Chaque pièce porte sa couleur ; c'est par l'assemblage qu'on obtenait le dessin. Les « briquetiers du XIIe siècle avaient poussé fort loin l'art de mouler ces petits morceaux « de terre et souvent ils composaient des dessins assez compliqués... Les artistes du « XIIe siècle, imbus des traditions antiques, cherchaient à rendre l'effet des mosaïques « romaines des bas temps, dont ils possédaient encore de nombreux exemples ; n'ayant « pas de marbre à leur disposition, ils les imitaient au moyen de l'émail, dont ils revê- « taient leurs carreaux. Le noir-vert est un des traits caractéristiques des carrelages du « XIIe siècle... [2] »

Tout ce que dit Viollet-le-Duc se réalise parfaitement dans les échantillons que nous avons trouvés près de l'absidiole X et des piles P et U. Voici les dessins des spécimens très simples que nous avons rencontrés.

1. *Le Palais épiscopal d'Angers*, par L. de Farcy et P. Pinier, p. 44.
2. *Dictionnaire raisonné d'architecture française*, t. II, p. 260.



MUR
GALLO-ROMAIN
SACRISTIE
PUITS
CAVEAU DES CHANOINES
VIIIe S^cle
XIe S^cle
XIe S^cle RESTITUÉ
XIIe et XIIIe S^cle

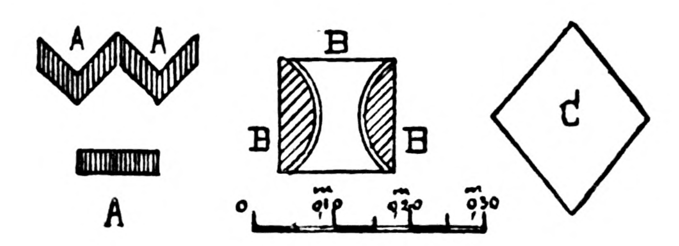


D.E.F. Briques émaillées provenant d'une rosace de deux mètres de diamètre environ, découvertes dans le chœur de la Cathédrale d'Angers en août 1902.

(2/3 de la grandeur d'exécution.)

« Les carrelages du XIII[e] siècle diffèrent de ceux du XII[e], non seulement par l'har-
« monie des tons, mais aussi par le mode de fabrication. Au lieu de composer les dessins
« des carrelages en assemblant des pièces de formes variées, le XIII[e] siècle adopta un
« système de carreaux ordinairement carrés, ornés au moyen d'incrustations de terre de
« couleurs différentes, rouge sur jaune, ou jaune sur rouge. Les carreaux noirs furent
« employés le plus souvent alors comme encadrements... (1) »

En certaines églises, comme à Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados), on voit dans le sanctuaire une grande rosace, composée de plusieurs rangs de briques, fabriquées tout exprès et moulées en forme de claveaux. Il en était de même à la cathédrale d'Angers ;



nous en avons trouvé les vestiges sous le dallage du chœur (N° 7). Il ne restait malheureusement en place qu'une des rangées les plus éloignées du centre. La rosace pouvait avoir environ 1 mètre de rayon. Toutes les briques étaient semblables et représentaient une reine ou une princesse, tenant de la main droite un lis et de l'autre une fleur. Deux branches élégantes, sortant d'un fleuron dépendant du cercle intérieur, tapissaient l'espace vide à droite et à gauche de cette reine. On ne saurait refuser aux briquetiers du moyen âge un grand talent, pour produire un effet aussi gracieux avec des moyens si simples. Des pièces D, émaillées de noir, sertissaient les briques et les séparaient du rang suivant. On a retrouvé aussi un fragment E, provenant d'un autre rang circulaire.

III. Construction des voûtes de la nef et de la façade.

Lorsque, vers le premier tiers du XII[e] siècle, le plus souvent même un peu plus tard, l'usage se répandit de voûter en pierre les nefs d'un grand nombre d'églises, couvertes jusque-là d'un lambris, les architectes durent commencer par renforcer les murs et les colonnes, qui n'avaient pas été construits dans cette prévision.

Ainsi, les travaux préparatoires, exécutés à la cathédrale du Mans, avant la construction de la voûte de la nef, consacrée en 1158 sont (2) particulièrement intéressants à étudier. De deux en deux, les piliers furent considérablement augmentés de volume ; les arcs des nefs latérales furent renforcés d'un rang de claveaux et changés de forme.

Vers la même époque, lorsque Thomas, prieur de Notre-Dame de Loches, fit élever en guise de voûtes, deux pyramides de pierre entre les clochers de son église, il fortifia les murs par des arcs et des piliers (3).

1. *Dictionnaire raisonné d'architecture française*, t. II, pp. 264 et 265.
2. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, par Gabriel Fleury, t. I, p. 290.
3. Bibliothèque de Tours, Ms. N° 1367, fol. 29 « Hic,... inter duo tympanalia hujus ecclesiæ, duas *votas lapideas*, quas nos *Dubas* vulgariter appellamus, ædificari cœpit. » Ce texte est expliqué par le suivant, extrait de la chronique de

A la fin du XVe siècle, Jean d'Origny, abbé de Saint-Serge d'Angers, fit voûter la nef de l'église abbatiale, primitivement couverte d'une charpente, « *arcus lapideos, quibus Ecclesia, dormitorium et refectorium fulciuntur, ædificari prefecit* (1) ». Ces mots *arcus lapideos* ne doivent pas s'entendre des voûtes seulement, mais des piliers et des arcs qui les relient à la moitié de leur hauteur, au devant des chapelles.

Ces exemples, entre autres, montrent quelles précautions imposait la construction de la voûte, dans une nef, couverte auparavant d'une simple charpente.

Il en fut assurément de même à Angers pour la cathédrale. Aussi, quand je lis ce précieux texte de l'Obituaire de Saint-Maurice (2) : « MCLIII, quarto nonas Maii, obiit bonæ memoriæ, Normandus de Doe, episcopus, qui, de navi ecclesiæ nostræ trabibus præ *vetustate* ruinam minantibus ablatis, *Voluturas lapideas*, miro effectu, ædificare cœpit ; in quo opere VIIIc. libras de suo expendit » j'en conclus que les piliers, les arceaux qui les relient, les contreforts, peut-être même une partie de la façade étaient achevés de son temps (1149-1153) et par conséquent qu'ils avaient été entrepris dès 1135 environ, sous Ulger.

M. d'Espinay fait honneur à Normand de Doué (3) « *non seulement des voûtes cupoliformes, mais aussi des colonnes qui supportent les arcs doubleaux, de la galerie et des arcades, sur lesquelles elle repose...* » Il me paraît impossible qu'un travail aussi considérable ait été exécuté en quatre ans et qu'on ait encore pu commencer les voûtes. J'attribuerai donc d'une part à l'épiscopat d'Ulger toutes les colonnes, les contreforts et les grands arcs, qui portent la galerie de circulation et, d'autre part, à celui de Normand de Doué après la démolition du lambris et des fenêtres hautes, la construction du mur dans lequel sont percées les grandes baies géminées actuelles, la construction des arcs formerets, qui les encadrent, enfin l'entreprise des voûtes, terminées seulement par l'un de ses successeurs.

Le maître de l'œuvre, dont le nom nous est inconnu, commença par les contreforts, les colonnes et les grands arcs qui les relient. Une porte latérale, dans l'axe de la rue Saint-Nor ou Saint-Laud, fut ouverte sous un des contreforts du XIe siècle pour suppléer à celle de l'ancienne façade, qu'on fut obligé de démolir et de reconstruire en pierre dure jusqu'à une certaine hauteur, afin de la mettre en harmonie avec la nouvelle nef.

L'appareil des colonnes de la nef, ne laissant voir aucun joint vertical, la taille irréprochable des pierres, le mâle profil des moulures, la richesse des chapiteaux et des modillons de la galerie donnent la plus haute idée de l'architecture du XIIe siècle. D'immenses arcs brisés, qu'on emploiera plus tard à l'extérieur de l'église de Troô pour relier les contreforts et à l'intérieur de l'église de la Couture du Mans, lancés comme les arches d'un pont d'un pilier à l'autre, les rendent solidaires et raidissent à la façon d'une solide charpente, la partie supérieure des murs du XIe siècle pour les empêcher de se déverser

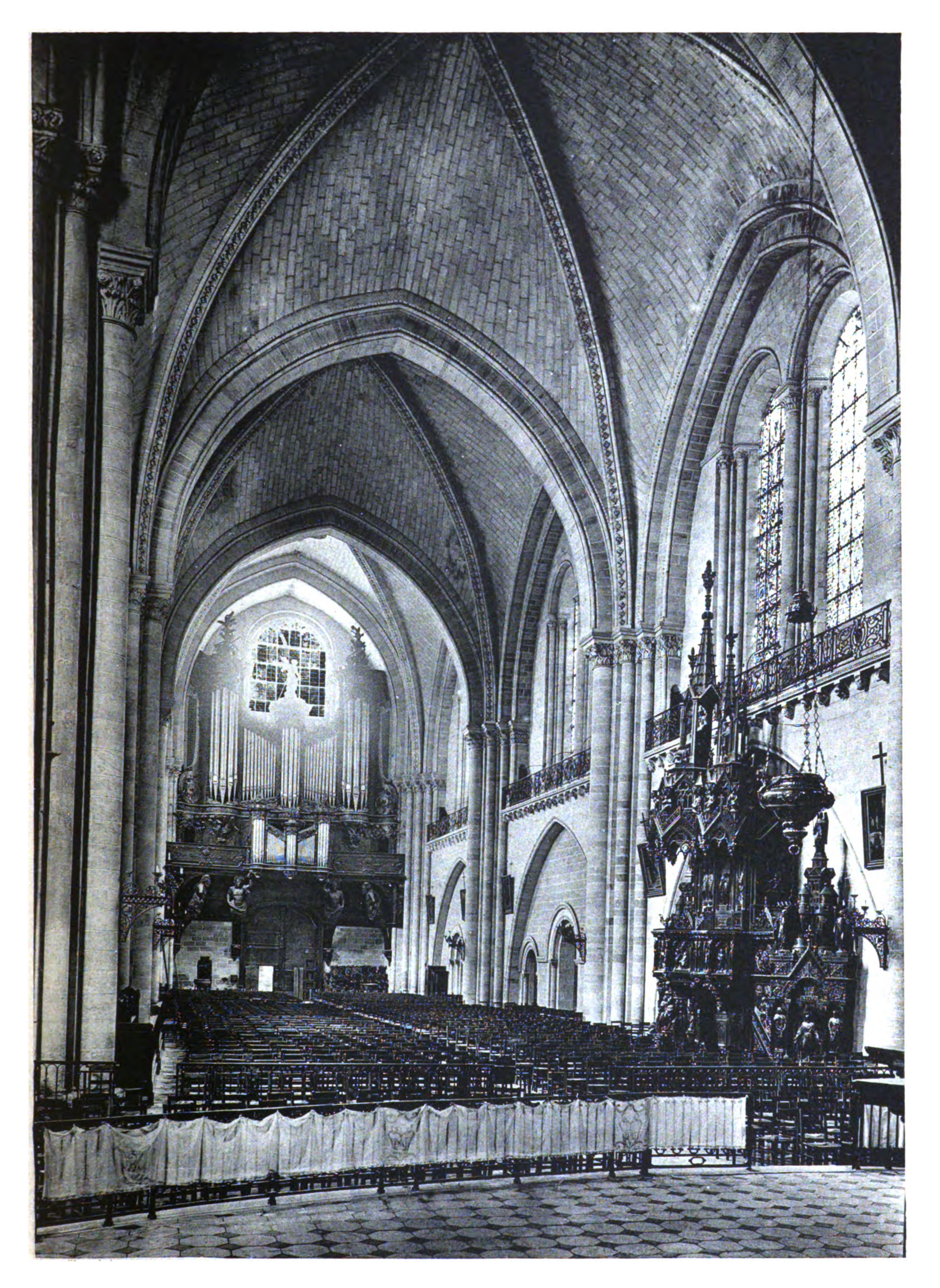
---

l'Église et emprunté à la *Collection des documents sur l'histoire de Touraine*, t. I, p. 377. « Ad extremum, videns Thomas quod cœlum mediæ ecclesiæ, pictis compactum asseribus, trabes et tignamina, vetustate putrefacta, jam minarentur ruinam mediam ecclesiæ, inter duo campanaria, mira texit opertura, duabus scilicet turriculis, quas nos *dubas* appellamus, arcus *quoque lapideos et colomnas, quæ* sustentant *dubas*, fecit fieri. »

1. *Notices archéologiques*, par M. d'Espinay. 1re Série, p. 193.

2. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial de Lehoreau*, t. I, p. 569

3. *Notices archéologiques*, 1re Série, p. 93.



La Nef, vue du Sanctuaire



Troisième travée de la Nef, du côté de l'Évangile.
Chaire et Tapisserie de l'Apocalypse.

en dedans sous la charge qu'on va leur imposer. Ils portent en outre une galerie de circulation, fort utile pour réparer les verrières.

La partie supérieure des murs latéraux percés de fenêtres trop courtes et trop multipliées pour cadrer avec les nouvelles travées, est remplacée par une construction en grand appareil, plus haute de trois ou quatre mètres dans laquelle s'ouvrent de vastes baies géminées.

Le nouveau mur est couronné d'une belle corniche à modillons et d'une galerie pour entretenir la toiture et les chéneaux.

La carrière de pierre dure semble avoir été épuisée au moment où fut établie l'arcature du premier étage de la façade, encadrant la grande fenêtre. Comment expliquer autrement l'emploi du tuffeau sur la tour du sud, pour l'arcade la plus voisine de la fenêtre, tandis que toutes les autres sont en pierre dure ?

Les *piliers* (1) montaient de fond, *sans retraite ni glacis*, jusqu'à leur sommet et se terminaient par de larges plateformes pavées, en pente pour l'écoulement des eaux. Bonne précaution du maître de l'œuvre, désireux de charger le plus possible leur partie supérieure afin de mieux résister à la poussée des voûtes et aussi de rejeter loin du parement des contreforts les nappes d'eau, dégorgées par les gargouilles dans les grandes pluies d'orage. La partie supérieure des piliers a été complètement modifiée au moment des dernières restaurations.

« La date du commencement des voûtes par Normand de Doué, marque, dit M. d'Es-
« pinay, l'introduction dans l'architecture française de la *voûte cupoliforme ou Plantagenet*.
« La cathédrale d'Angers est très probablement le premier édifice, pour lequel ces sortes
« de voûte ont été employées (2). »

Avant de poursuivre, je crois devoir donner ici quelques passages du rapport, fait par M. F. de Verneilh, à la XXIXe session du Congrès Archéologique de France (1862) sur les *Influences byzantines en Anjou* (3).

«... Les coupoles sans pendentifs distincts, que l'on voit à Fontevrault sur le transept,
« puis à Saint-Martin d'Angers (j'ajouterai à Saint-Jean de Château-Gontier et à la Tour
« Saint-Aubin) naissent naturellement des vraies coupoles, car, lorsque l'espace à couvrir
« n'est pas très grand, on est porté à laisser continuer jusqu'au sommet cette première
« voûte sphérique, établie sur la diagonale des piliers et découpée par les grands arcs, qui
« après avoir fourni les pendentifs, s'interrompent pour faire place à la calote de la coupole.
« Alors, il n'y a plus de corniche à la naissance de cette calote : toutes les parties de la
« coupole sont tracées avec le même rayon et les pendentifs se confondent avec le reste.

« C'est une évidente simplification sans aucun inconvénient quand le diamètre réel reste
« médiocre et qui a ses avantages ; car elle dispense de relever autant la clef des voûtes
« ainsi que les charpentes.

«... En Anjou, elle a eu des conséquences étendues et a conduit à un nouveau système
« d'architecture.

« Les nervures arrivaient du nord de la France avec les premières notions du style ogival.

1. On appelait ainsi les gros contreforts dans les anciens comptes et projets de restauration de la cathédrale.
2. *Notices archéologiques*, 1re Série, p. 93.
3. Page 311 et suivantes.

« On imagina de fortifier ou plutôt de décorer, au moyen de nervures, les coupoles sans « pendentifs distincts. C'est ce qu'on remarque à Saumur dans les églises de Saint-Pierre « et de Nantilly ; à Angers, dans l'intérieur du clocher de Saint-Aubin et à Chinon dans « la tour du Moulin. Dans ces divers monuments, des nervures se croisent sous la voûte, « mais elle reste parfaitement sphérique et composée d'assises concentriques.

« Bientôt la fusion se fait plus complète entre le système byzantin et le système ogival. « A Saint-Lazare de Fontevrault et à la cathédrale d'Angers, dès le milieu du XII[e] siècle, « la voûte d'arête est adoptée avec les nervures : mais elle est très surhaussée et devient « *domicale*, selon l'expression de M. Parker, ou si on l'aime mieux, semblable à un *dôme*.

« D'ailleurs la nef est large et unique, les travées sont exactement carrées et en plan « ainsi qu'en élévation, l'édifice continue à ressembler singulièrement à la nef de « Fontevrault.

« Comme avec les formes *domicales*, le poids des voûtes ne porte plus exclusivement « sur les nervures diagonales, on en réduit successivement la force, de manière à la con- « vertir en un simple tore, dont les queues se confondent avec le remplissage des ber- « ceaux ; en même temps on double le nombre des nervures, surtout dans un but de déco- « ration, et on en met, contre l'usage du nord, au sommet ou à la clef de chaque berceau.

« Des édifices à nef unique, ce genre de voûtes passe aux églises à trois nefs, comme « Saint-Serge d'Angers, la cathédrale de Poitiers et le Puy Notre-Dame ; il est systéma- « tiquement employé même dans les monuments d'architecture civile, tels que le bel « hospice d'Angers et il se conserve parfois jusqu'au XV[e] siècle.

« Ainsi se forme le style ogival de l'Anjou, que M. Godard-Faultrier a nommé *style « Plantagenet*, et qui en effet se répand dans tous les pays soumis à la domination de « Henri II et de Richard Cœur de Lion. Ses productions sont innombrables en Anjou « et dans les provinces circonvoisines. A Saumur, la chapelle Saint-Jean en est un des « plus élégants spécimens. Au sud, on le trouve à la Couronne, près d'Angoulême ; « à Saint-Macaire, près Bordeaux... au Mans, dans l'hospice de Pontlieue, dans les « voûtes de la nef de Saint-Julien et dans la nef de l'église de la Couture [1] ; à Laval, « dans la cathédrale. (J'ajouterai à la cathédrale de Vannes [2] et à celle de Saint-

1. *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, par l'abbé Angot, t. II, p. 182.

Vers 1150-1160 les religieux de la Couture transformèrent leur église abbatiale, elle aussi à trois nefs, par l'exhaussement des murs des bas-côtés, la suppression des murs cotiers de la nef (centrale) et l'établissement d'une voûte sur le vaisseau, qui ne formait plus qu'une seule nef.

Ils firent exécuter le même travail à leur église de la Trinité de Laval. On reconnaît encore aux contreforts plats des latéraux, à la qualité inférieure de la maçonnerie dans les parties basses, que ces murs n'ont pas été reconstruits, qu'on s'est contenté de les surélever sans s'inquiéter de leur solidité insuffisante, une combinaison très habile de l'architecte ayant permis de reporter toute la charge des voûtes énormes sur les piliers édifiés alors et qui n'ont pas moins d'un mètre de saillie intérieure et extérieure. Les trois travées de la nouvelle nef sont éclairées chacune de deux hautes fenêtres en plein cintre d'une belle architecture.

2. La façade de la cathédrale de Vannes (que j'ai vue avant sa reconstruction), ainsi que la tour existant encore, ressemblaient beaucoup à celles d'Angers. Les évêques de Vannes, suffragants de l'archevêque de Tours, venaient à Angers de temps à autre pour le sacre ou les obsèques de celui d'Angers, les conciles, les reconnaissances de reliques, etc... En 1151, Rouaud assiste à l'ouverture de la châsse de saint René (*Monographie*, t. III, p. 174) précisément pendant les grands travaux de la nef ; il voulut imiter à Vannes, ce qu'il avait vu à Angers et entreprit la reconstruction de la nef, transformée au XV[e] siècle, mais dont la façade avait été terminée en entier, offrant une grande analogie avec celle de Saint-Maurice.

Malo) (1). « Dans la Normandie à Pontorson, à Cherbourg, à Valognes, on en saisit « encore des traces. M. de Verneilh termine en disant que le style Plantagenet devrait « se perpétuer en Anjou... Il se recommande par sa solidité, la commodité et l'économie. « Il a dès lors des droits tout particuliers à l'attention des architectes de l'Anjou ; ils « peuvent en tirer des effets nouveaux et lui faire faire de véritables progrès, car il n'a « point donné son dernier mot.

La belle étude, consacrée par M. Joseph Berthelé dans le Compte-rendu du Congrès archéologique de France, tenu à Poitiers en 1903 à l'*Architecture Plantagenet* mérite toute l'attention des angevins et des admirateurs de notre architecture locale.

Revenons aux voûtes de la nef.

« L'œuvre principale, qui recommande la mémoire de Normand de Doué, est la con- « struction des voûtes de la cathédrale. Ni le chœur, ni les transepts n'étaient alors bâtis... « Les poutres et les lambris qui recouvraient la nef, se trouvant hors d'usage après un « siècle de construction, Normand de Doué les remplaça par des voûtes en pierre et con- « sacra à cette œuvre 800 livres de ses revenus patrimoniaux. Il consolida et refit même « en partie les murs de la nef pour qu'ils pussent supporter des voûtes, dont le système « n'était pas connu à l'époque où ils furent construits... (2) » Je suis d'accord avec M. l'abbé Pletteau, sauf pour la consolidation des murs, la construction des contreforts et des colonnes, que je juge antérieurs à l'épiscopat si court de Normand de Doué.

Inachevées (peut-être même à peine commencées) à la mort de l'évêque Normand de Doué, en 1153, les immenses voûtes furent terminées par ses successeurs, Mathieu de Loudun et Geoffroi la Mouche. Un mur provisoire ferma le haut de la nef durant plusieurs années et la cathédrale fut réduite aux transepts, à la croisée et à l'abside.

Tous les travaux étaient cependant terminés avant le décès du chanoine Hugues de Semblancé, le donateur des admirables verrières de la nef (avant 1177) et même avant 1160, année de la mort de Buamond, archidiacre, dont le nom figure, sans croix obituaire, sur le tombeau d'Ulger, qui ne dut être mis en place qu'après l'achèvement complet des voûtes. Voir t. III, p. 137 (3).

On remarquera la puissance des arcs doubleaux, la beauté des formerets, la fermeté des moulures, la richesse des arcs diagonaux, en un mot l'ensemble si harmonieux et si grandiose de la nef, prototype de beaucoup d'autres.

Si cependant une critique m'était permise, j'exprimerais le regret de voir la moitié du tailloir de la colonne, qui reçoit l'arc diagonal *vide et inoccupé*. Peut-être eût-il été plus logique de tracer ce tailloir non pas à angle droit saillant comme celui des colonnes

---

1. *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes*, par l'abbé Guillotin de Courson, t. I, p. 688.

Vers 1152, l'évêque Jean de la Grille (1144-1163) transféra d'Aleth à Saint-Malo son siège épiscopal. La nef et la croisée existent encore et rappellent bien le XIIe siècle... les trois travées de la nef ont des voûtes à cintre brisé sur pendentif ; chaque travée a sa voûte isolée, dont la coupole dépasse le niveau de l'arc doubleau (autant dire des voûtes domicales ou en style angevin). L'arc triomphal, les arcades ouvrant sur le sanctuaire et sur les transepts affectent la forme ogivale... Le chœur a été construit au XIVe siècle et des basses nefs ont été ajoutées au XVIe, altérant gravement l'aspect des piliers de la nef principale, dont les fenêtres furent supprimées et les colonnes enveloppées d'une nouvelle maçonnerie.

2. *Revue d'Anjou*, 1876, p. 139. *Annales ecclésiastiques d'Anjou*, par l'abbé Pletteau.

3. Voir la *Monographie*, t. II, p. 216. — *Gallia Christiana*, t. II, p. 135. Cauffridus la Mouche, 1177... Eo sedente Hugo de Semblenceyo, cantor Andegavensis, fenestras navis Mauricianæ vitris adornavit.

voisines, mais suivant la diagonale du carré, parallèle par conséquent aux assises des arcs eux-mêmes, comme on l'a fait à la voûte de la tour Saint-Aubin. A part ce léger reproche, dont le maître de l'œuvre se disculperait en disant qu'un tailloir, tel que je l'indique lui aurait donné moins de saillie pour appuyer les cintres en charpente gigantesques de sa voûte et peut-être aussi qu'une moulure en biais, placée entre d'autres disposées à angle droit eût été d'un effet moins monumental, je ne saurais assez applaudir à son œuvre, toute empreinte de majesté et de grandeur.

La porte, ouverte du côté nord, vers le milieu de la nef, dans l'axe de la rue de l'évêché et dans la direction de la rue Saint-Laud (autrefois Saint-Nor) fut percée sous un des contreforts du XI[e] siècle, au moment où la façade fut commencée. Évidemment la construction de celle-ci, des deux clochers et de la galerie demanda plusieurs années de travail: impossible de laisser entrer qui que ce soit pendant ce temps par le bas de l'église : il fallut donc pourvoir à la circulation des fidèles. Cette porte serait facile à rétablir aujourd'hui : un escalier d'une dizaine de marches permettrait d'y accéder du niveau de la cour. Elle éviterait aux fidèles le fâcheux détour, qu'ils ont à faire par la rue de l'Évêché, surtout les jours de pluie et de grand vent.

La façade, couronnée de deux flèches en pierre, séparées par un pignon, le portail, la magnifique galerie (non encore voûtée) et l'église paroissiale : tout cela fut terminé quelques années avant le violent ouragan qui, en 1192, renversa l'un des clochers.

Le 26 janvier de la même année, les évêques d'Angers, de Dol, de Nantes, de Quimper, de Rennes et de Vannes tinrent un concile provincial dans la nouvelle nef.

J'ai cherché à représenter l'extrémité de la construction s'arrêtant à la croisée du VIII[e] siècle en indiquant sur le même dessin les niveaux du pavage à différentes époques.

Combien le chœur, la croisée et même les transepts, reconstruits après 1072, devaient paraître misérables en comparaison d'une aussi vaste nef, magnifiquement décorée de sculptures et dont le pavage avait été relevé de $1^{m},20$, il est aisé de se le figurer. D'ailleurs, le maître de l'œuvre avait certainement prévu la reconstruction des autres parties du monument en harmonie avec la nef. Il faut rendre à ses successeurs le témoignage qu'ils surent interpréter sa pensée et réaliser ses projets, si bien que l'ensemble de la cathédrale, malgré les interruptions subies par la construction, présente un ensemble vraiment satisfaisant.

La nef nous montre les premières voûtes en style Plantagenet, dont les arcs diagonaux quadrangulaires, et décorés de sculptures, sont volumineux et un peu lourds. Les transepts et la croisée *(la voûte suzeraine)* témoignent des progrès d'élégance et de légèreté dans la disposition des nervures toriques, accomplis par les architectes au XIII[e] siècle. Enfin le rond point du chœur, si savamment tracé, révèle le talent du maître, qui surpassa de beaucoup le tracé du chœur de Saint-Martin d'Angers, disposé de la même manière.

Mentionnons les restes d'une décoration en rouge vermillon et en noir, appliquée aux chapiteaux et aux modillons de la nef, découverts sous le badigeon en 1872 pendant la restauration : on l'a fait disparaître, mais un fragment de compte de fabrique, de 1481, nous en donne la date. Le peintre Jean Rouaney reçut cette année-là 117 sous, 2 deniers pour ce travail : « *Item Johanni Rouaneye, pro pictura chimerarum in pilaribus predictæ navis existentibus etiam ex conventione facta inter ipsum et capitulum et Rouaneye pictorem*

CXVII s. II d. » La première travée de la cathédrale de Laval, qui, bien que beaucoup moins riche, ressemble à la nôtre, avait ses chapiteaux décorés de la même manière.

Rien ne prouve que les transepts et le chœur de Saint-Maurice n'aient pas été aussi enluminés : on s'en rendra compte, quand on enlèvera les badigeons, dont sont encore souillées ces diverses parties du monument.

La date de 1481, correspondant à l'installation de la tapisserie de l'*Apocalypse* dans la nef, je serais porté à croire que la décoration picturale des chapiteaux et des modillons *(chimeræ)* en a été la conséquence. Ce n'est bien entendu, qu'une hypothèse.

IV. Construction de la croisée et du transept sud.

L'évêque Raoul de Beaumont (1178-1198) entreprit de continuer la construction de la cathédrale, en rapport avec le plan de la nef « *Nobile cœpit opus* », dit son épitaphe. Après avoir démoli l'ancienne salle du chapitre et le dortoir des chanoines, il jeta les fondations du transept sud.

Entre le mur de la cité, obstacle infranchissable à cette époque et la dernière travée de la nef, le maître de l'œuvre devait élever le transept et la sacristie. Faute d'un espace suffisant, il ne put disposer les piles de la croisée sur un plan carré ni donner au transept de l'ouest à l'est une largeur semblable à celle de la nef : la différence est d'un mètre en moins. Il gagna encore environ un mètre en reculant vers la nef le parement intérieur du mur sud-ouest, aux dépens de la cage d'escalier des galeries, construite au XIIe siècle. Celle-ci fut éventrée du haut en bas. Du côté du parement intérieur du transept, elle fut réduite à l'épaisseur d'un simple tuffeau ; aussi ne forme-t-elle plus maintenant une circonférence parfaite, comme auparavant.

Grâce à ce parti pris, facile à constater quand on visite l'escalier, il put réaliser son programme.

Sur un banc de pierre, formant le tour de l'édifice, reposent les colonnettes de l'arcature, qui tapisse les murs jusqu'au niveau de la galerie, puis de grandes baies géminées en arc brisé éclairent les murs latéraux ; du côté du pignon on admire une rosace d'un diamètre considérable.

Jaloux de donner plus d'élégance à sa construction, le maître de l'œuvre allongea le fût des grandes colonnes de plus d'un mètre, et releva le niveau de la corniche des galeries. La voûte en réalité plus élevée, le paraît encore davantage à cause de la diminution de largeur, que j'ai signalée.

Les arcs diagonaux de XIIe siècle si lourds et retombant si gauchement sur les tailloirs, sont ici remplacés par des nervures en boudin d'une exquise délicatesse. De plus, des liernes, semblables aux nervures, rejoignent la clef de voûte aux arcs doubleaux et aux formerets.

Ces modifications sont assurément très heureuses. Il n'est pas jusqu'aux arcatures du rez de chaussée qui, par la répétition des lignes verticales, n'ajoutent à l'effet de l'ensemble et à l'impression d'élancement dans l'espace, dont manque totalement l'immense arc brisé qui relie latéralement chaque pilier de la nef au suivant.

Admirons en passant la rosace, une des plus considérables, qu'on ait exécutées à l'aurore

du XIII[e] siècle, car son remplissage et le beau pignon, percé de deux grandes baies, qui la surmonte ne sauraient être du XII[e] siècle. La rosace menaçait ruine, on vient de la refaire.

Il est très probable que la croisée et la moitié de la première travée du chœur furent construites en même temps : les renseignements précis nous manquent. La voûte de la croisée (« la *voûte suzeraine* » d'après un acte du XV[e] siècle), fut percée d'un œil assez large pour y passer les cloches suspendues dans un campanile en charpente, couvert de plomb renversé par le vent en 1452 et rétabli, comme on le verra plus loin, en 1463 (1).

V. Construction du transept nord.

L'évêque Guillaume de Beaumont, neveu de Raoul, trouva-t-il le transept sud et la croisée entièrement achevés? j'en doute ; j'imagine qu'il eut à les terminer. Aucun évêque d'Angers ne prit autant à cœur l'embellissement de son église (2). Dès 1209, il s'engage pour dix ans à donner à la fabrique trente livres de son revenu et à remplacer les cinq fêtages épiscopaux par une redevance de cinquante livres (3). Les chanoines, entraînés par son exemple, rivalisent avec lui de générosité (4). En 1218, l'évêque remédie à l'abandon et au triste état du mobilier (ornements, tentures, livres de chant, etc.) en ordonnant de prendre à chaque vacance du trésorier, soixante livres sur son revenu (5). Bref, il amasse pendant plusieurs années les sommes nécessaires à la continuation des

1. Voir la *Monographie de la cathédrale*, t. II, p. 132.

2. Ses sentiments pour son église se traduisent ainsi dans la phrase suivante d'un acte de 1218 : « *Cum Ecclesiam Andegavensem, cui nos Deus per suam gratiam desponsavit, tanquam partem corporis nostri semper tenera dilexeremus charitate*... Archives de Maine et Loire. Série G. N° 378, fol. 66.

3. Bibliothèque d'Amiens. Ms. N° 2. Psautier de la cathédrale d'Angers, écrit au XI[e] siècle avec additions d'une date postérieure, fol. XIV[vo]. «... *Quoniam sancta mater Andegavensis Ecclesia super omnes, quæ in circuitu ejus sunt, circa fabricam et structuram, magnam sustinuerat ruditatem, dignum duximus statuendum privatas utilitates nostras, propter ecclesiæ fabricam, in parte aliqua decurtare, communiter statuentes ut, pro quinque prandiis, quæ ego episcopus debebam canonicis et clericis in quinque præcipuis festivitatibus annuatim in refectorio exhibere, redderem eis per singulos annos quinquaginta libras et insuper de redditu meo XXX libras, ita ut istæ LXXX libræ, usque ad decem annos ad minus ad opus fabricæ deputarentur... Ad istas LXXX libras predicto modo solvendas communiter obligavimus tam me quam successores meos episcopos, si intra decem annos decedam*...

4. Ibidem... *Statuimus in perpetuum deinceps observandum ut, quotiescumque contigerit, mortuo aliquo canonico nostro, alium de novo substitui, fructum prebendæ per annum integrum, in ea quantitate in qua ille percepturus fuisset, ad fabricam Ecclesiæ deputaretur, novo illo canonico interdici a perceptione fructuum, exceptis quotidianis stipendiis, penitus abstinente.*

Aliud propterea circa futuros canonicos fuit a nobis communiter institutum ut, canonicus noster quicumque post statutum istud creabitur, sive simplex canonicus fuerit, sive persona, in annis in illis in quibus residentiam suam non perfecerit, secundum quod statutum suæ exigit dignitatis, prout in statuto alio facto auctoritate sedis apostolicæ continetur, reputatur penitus pro absente nec percipiat nisi centum solidos totum de fructu prebendæ per annum, aliis centum solidis ad fabricam reservatis, ita etiam quod si forte propter exigentes necessitates minuans canonicorum residentiam portiones, quas in festo Michaelis consueverant percipere, similiter et in eadem proportione circa absentes etiam illi centum solidi decurrentur.

Quiddam insuper instituimus quod ad Ecclesiæ nostræ spectat ornamentum, ut de singulis portionibus canonicorum presentium vel futurorum, residentes fuerint sive absentes retineantur in festo sancti Michælis V solidi, qui solent antiquiter in festo novi anni circa luminare consumi. Summa vero hujusmodi ad cappas sericas emendas aut emendenaas deserviet ita quod si forte quotiescumque anni novi festivitatem fecerit, sibi nummos habeat sic olim fieri consuevit. Ad idem etiam opus, oblationem missæ matutinalis sive nocturnæ Natalis Domini conservandam.

Datum Andegavi in pleno capitulo nostro per manum Bernardi, magistri scholarum. Anno ab incarnatione Domini M. C. C. nono, in octavis paschæ.

5. Voir la *Monographie de la cathédrale*, t. III, p. 1.

travaux. Malheureusement, les matériaux lui sont enlevés en 1232 par les officiers de saint Louis, pour construire les murs de la cité. Guillaume de Beaumont ne peut lutter : il se résigne et réclame une indemnité de quinze cents livres. On lui en adjuge seulement neuf cents, dont il se contente (1) « *ob reverentiam et amorem domini regis et reginæ matris ejus.* » Tout semble prêt en 1236, puisque nous le voyons donner à la fabrique une partie des logements de l'évêché pour construire le transept nord de la *même grandeur* que celui du sud.

Cette détermination entraîne la destruction de l'escalier de la grande salle, une diminution de longueur de cette pièce de cinq à six mètres, la démolition d'une partie des bâtiments d'habitation et de la chapelle de l'évêché enfin celle du petit cloître, qui y donnait accès... N'importe : rien n'arrête le zèle de Guillaume de Beaumont. Il demande seulement en retour à la fabrique de consolider les bâtiments « *fulcire domos* », de lui faire une entrée « *introitum* » et un escalier « *scalam* » (2).

Ceci veut-il dire ces quelques marches pour passer de l'évêché à la cathédrale, comme l'écrit Thorode ? Non, c'est plutôt l'escalier de la grande salle « *scala* », la porterie de l'évêché « *introitus* » reconstruite à cette époque et inconsidérément démolis

---

1. *Archives d'Anjou*, par Marchegay, t. II, p. 245.

Carta de Fortelicia Andegavis. — De emenda et satisfactione dampnorum et deperditorum a rege francorum in ædificatione castelli murorum et fossatorum.

Carta episcopi andegavensis, decanique et capituli beati Mauricii. — Guillelmus Dei gratia Andegavensis episcopus, decanus totumque capitulum beati Maurici Andegavensis, omnibus ad quos littere iste pervenerint, salutem in Domino. — Noveritis quod, cum Karissimus dominus noster Ludovicus, illustris rex Francorum, propter deffensionem et clausuram Andegavis, fecisset dirui duas ecclesias ad nos pertinentes et quasdam domos capellanorum et clericorum nostrorum nec non et quorumdam laicorum in quibus census annuos habebamus ; et nos, propter hec et propter lapides et calcem et multam aliam materiam ad opus fabrice nostre ecclesie preparatam, quam ministri domini regis ad refectionem murorum civitatis Andegavis ceperant, supplicaremus dicto domino regi nostro et Karissime domine nostre B. illustri regine Francorum, matris ipsius, quatinus super tantis dampnis, que estimabamus ad valorem mille quingentarum librarum et amplius, nobis et ecclesie nostre satisfacere dignarentur : ipsi tandem, ad emendationem predictorum, noningintas libras obtulerunt. Licet autem summa ista longe insufficiens esset ad predicta dampna congrue restauranda, nos tamen, ob reverentiam et amorem predicti domini regis et domine regine matris ejus, voluntati ipsorum adquievimus humiliter et benigne : suscipientes in nobis honus satisfaciendi nec non omnibus personis ad ecclesiam nostram spectantibus... ita tamen quod non teneremur ad restaurandas predictas duas ecclesias... Actum anno gratie MCCXXXII, in festo beati Maurilii.

Je trouve dans le manuscrit N° 1384 de la bibliothèque de Carpentras la copie des quittances, données au roi par les chapitres et les abbayes ou couvents, dont une partie des terrains ou des maisons avaient été pris pour construire l'enceinte et creuser les fossés. Le chapitre de Saint-Laud reçut 20 livres et cent soixante sols. — Celui de Saint-Martin, 40 livres. — L'abbaye de Saint-Aubin, 600 livres. — Le prieur de Saint-Gilles du Verger, 20 livres. — Le prieur et les frères de Saint-Jean l'évangeliste, 60 livres. — L'abbaye du Ronceray, 500 livres. — Les Religieuses de Hanelou, 100 livres. — L'abbaye de Toussaint, 50 livres. — L'abbé de Saint-Georges en Loire, 60 sols. — L'abbaye de Saint-Serge, 150 livres.

2. Bib. de l'Évêché. *Cérémonial de Lehoreau*, t. I, p. 571. « Le lieu où l'on bâtit la chapelle des évêques (transept « nord) était autrefois une basse cour autrement un herbergement de l'Évêché. Guillaume de Beaumont donna cette « partie de son palais épiscopal pour la bâtir. » Voici la transaction, tirée du Cartulaire du Chapitre :

Guillelmus, Dei gratia Andegavensis episcopus, omnibus ad quos præsens scriptum pervenerit æternam in Deo salutem. Noveritis nos consensu capituli Andegavensis dedisse et concessisse ad opus fabricæ Andegavensis ecclesiæ tantum de herbergamento episcopatus, quod protenditur versus dictum herbergamentum in eadem longitudine et latitudine quanta est aliud membrum quod protenditur versus dormitorium, ita tamen quod fabrica ecclesiæ tenebitur facere nobis scalam et introitum sufficientem ad palatium nostrum et retinere et fulsire domos quæ in herbergamento nostro, salvo opere predicte ecclesie, sine diruptione poterunt remanere et quo salvo opere retineri poterunt commode et fulsiri... Anno domini 1236.

(bien qu'ils fussent encore en très bon état) en 1506 par l'évêque François de Rohan ([1]).

Après le déblaiement du terrain, on put élever les murs et les piliers du transept nord. La différence de niveau de la corniche à modillons au-dessus du tombeau de Jean de Rély, indique bien le mur provisoire, élevé avant le commencement des travaux. Il en est de même dans l'autre transept.

Quant à l'escalier, pris dans la masse du dernier pilier de la nef pour monter des galeries à la charpente, il fut emporté presque en entier. En faisant le parement ouest du transept, on s'aperçut que la cage de cet escalier s'avançait encore plus dans le vide que celle de l'autre transept, il fallut le supprimer. A peine en reste-t-il aujourd'hui quelques marches à sa partie supérieure *au-dessus de la voûte ;* il est assez curieux qu'on les ait laissées en place.

Dans la prévision de l'architecte, les bâtiments de l'évêché devaient s'élever en appentis jusqu'un bas des fenêtres du côté est ([2]), aussi construisit-il toute cette partie de l'édifice et la moitié de la hauteur des contreforts en schiste grossier et non en pierres appareillées. Semblable économie se remarque dans les couloirs de circulation, ménagés autour des piliers pour passer d'une galerie à l'autre.

Guidé par l'expérience, le maître de l'œuvre perfectionna le tracé de la rosace. Il donna moins de longueur aux rayons des arcatures et les étrésillonna par une série de quatre-feuilles soigneusement appareillés. Violet-le-Duc explique fort bien que les colonnettes formant rayons, quand elles sont très longues, sont une cause de dislocation dans le réseau et comment les architectes arrivèrent au tracé, dont je viens de parler, pour les roses d'un très grand diamètre ([3]). Le pignon de ce transept ne pouvant guère être vu, est percé d'une seule baie fort simple, pour aérer la charpente. Un escalier, pris dans l'épaisseur du rampant, suit la pente de la toiture et permet de passer d'une galerie à l'autre.

Les trois voûtes couvrant la croisée et les transepts sont très surélevées à leur clef, suivant le système de l'architecture Plantagenet : Au-dessus se dresse un comble ([4]) formant avec celui de la nef (prolongé) et celui de la partie antérieure du chœur une croix, au centre de laquelle fut élevé le campanile, dont j'ai déjà parlé. Là se trouvait

---

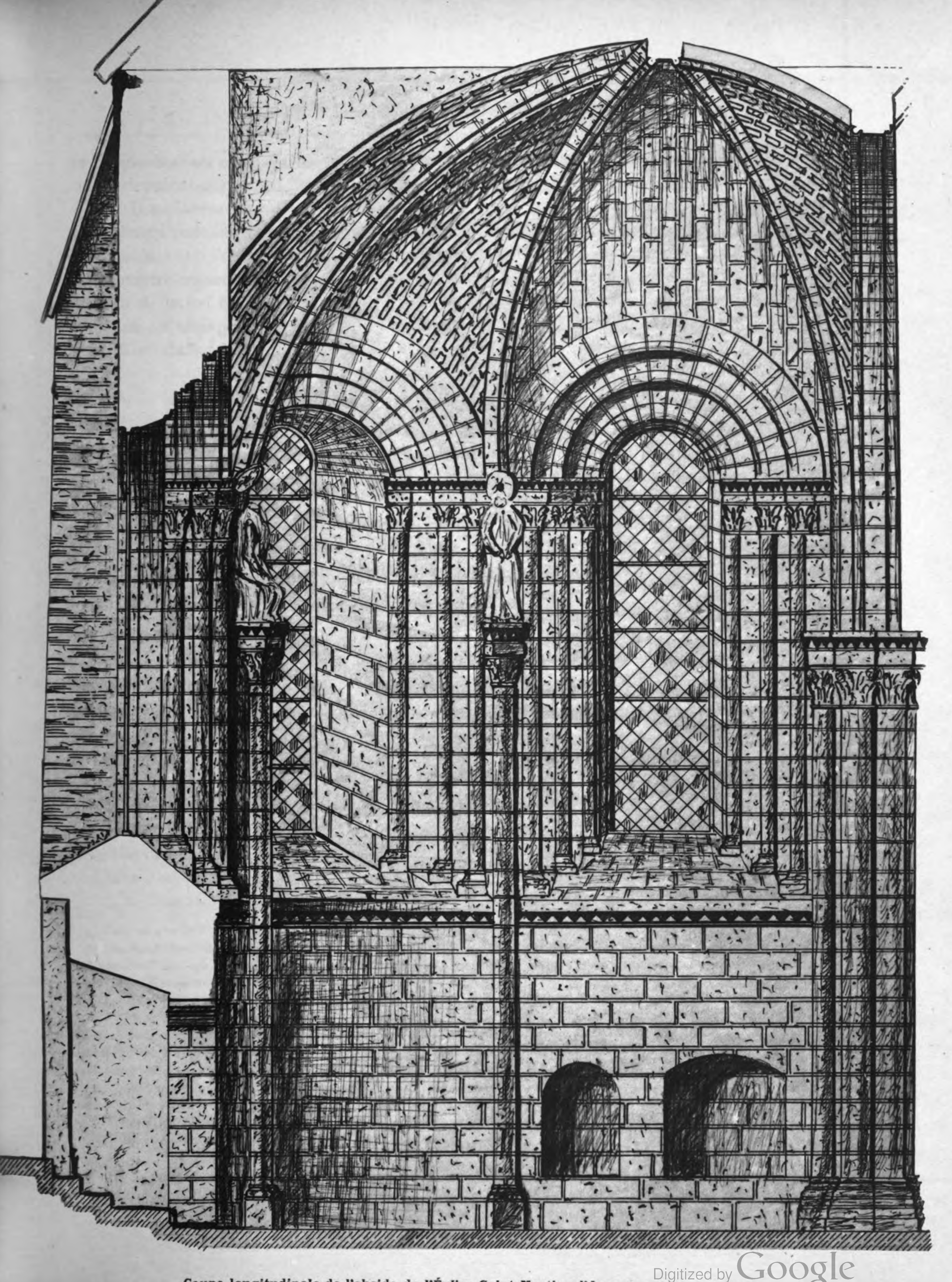
1. Archives de Maine et Loire. Série G. N° 264. Déclaration faite par le chapitre contre François de Rohan, le 11 juillet 1533. Art. 18. *Item et pour monter en la grant salle du dit palais lorsque le dit de Rohan fut evesque, y avait une eschalle de pierre, que le dit de Rohan a fait abattre et auprès et joignant le corps de maison par lui commencé (l'officialité) il a fait commencer ung escallier, qui est hors de terre de vingt ung pieds ou environ, lequel est besoing de paracher pour monter ès grans chambres hautes estant sur la salle du palais.*

Il avait aussi démoli la porterie : Art. 8. *Item sur la porte duquel pallais y avait ung logis où il y avait de belles chambres pour loger le portier, que le dit de Rohan a fait démolir ensemble ung escalier de pierre qui était au bout d'iceluy qu'il n'a fait reddifier ni reffaire.* Art. 10. *Item sera prouvé que les dits escalier, portail et chambres tels qu'ils étaient n'étaient subjects à ruyne et démolition, ains eussent encore duré voyre deux cens ans, tellement qu'il n'était nécessaire ny utile de les abattre, ains a été une démolition volontaire et faite à plaisir par le dit Rohan.*

2. L'une d'elles fut même obstruée jusqu'au commencement du XVI[e] siècle sur une hauteur d'environ deux mètres par une construction : il est facile de s'en rendre compte par l'examen du vitrail et aussi par les traces laissées sur les murs par les soliveaux et les toitures. Quand on démolit, il y a vingt ans environ, les masures accolées aux murs, on découvrit des restes de frises ornementales et d'appareil peints au XIV[e] siècle, aujourd'hui disparus et qui témoignent de l'âge vénérable de ces bâtiments, affectés au logement personnel de l'évêque et de ses gens.

3. *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. VIII, p. 59.

4. On voit encore les sablières de ce comble dans les parties correspondant à la nef et au chœur.



Coupe longitudinale de l'abside de l'Église Saint-Martin, d'Angers — Dessin de M. Beignet

la *campana chori* ou le *haranier*, qui servait à prévenir les sonneurs du moment précis, où ils devaient mettre en branle les *gros saincts* (1).

Sur l'emplacement de l'ancienne croisée (2), le fabriqueur Étienne d'Azaire fit placer deux rangs parallèles de belles stalles en chêne sculpté, au milieu desquelles fut enterré le 31 août 1240 l'évêque Guillaume de Beaumont sous une tombe de bronze (3).

Les deux transepts se trouvaient donc séparés de la croisée par les stalles (4), tandis que le haut de la nef était fermé par un jubé d'une architecture très simple. Cet aménagement ne fut changé qu'en 1699. On en peut saisir l'aspect et la disposition en jetant un coup d'œil dans le Volume II, p. 32.

VI. Construction du chœur, après 1274.

Un grand mur provisoire fermait le chœur au niveau du mur de la cité. Restaient à édifier plus de la moitié du chœur et le rond-point tout entier. Il fallait abattre le mur d'enceinte, comme on l'avait fait à Bourges et au Mans pour l'achèvement des cathédrales de ces deux villes. L'antique muraille, propriété du chapitre, était inutile depuis la construction par saint Louis d'une nouvelle enceinte : aucune difficulté à la renverser pour allonger le chœur. Mais, au delà se trouvaient une rue et un terrain vague situés en arrière de l'église Sainte-Croix, appartenant au comte d'Anjou. Celui-ci voulut bien en faire abandon le 17 février 1274 (5). « Karolus Dei gratia, rex Siciliæ... comes Andegavensis... Cum nos haberemus inter majorem et sanctæ Crucis ecclesias, *quamdam viam seu plateam vacuam*, sordidis patentem usibus, *sed utilem pro vestra ecclesia amplianda, concedere vobis... dignaremur.* »

Un acquit, signé de Thomas Lointier, pour un appentis « inter le *chevez* monasterii beati Mauritii Andegavensis, daté de l'année 1276, semble indiquer que l'abside était sinon terminée, du moins fut avancée à cette époque (6).

Après avoir abattu le mur d'enceinte au niveau du pavage, on entreprit les fondations de l'abside.

Un tiers de l'avant-chœur était déjà construit avec des pierres d'attente, car il avait bien fallu l'entreprendre en même temps que les piles de la croisée pour maintenir la poussée des voûtes.

Dans son ensemble, le chœur comprend une travée sur plan carré et une abside

1. Voir ce que je dis à ce sujet dans le volume II, pp. 96 et 97.

2. On a retrouvé dans les fouilles de 1902, les piliers et les murs des anciens transepts, de la croisée et du chœur enfouis de 1m,45 : on ne s'était donné la peine de les démolir que jusqu'au niveau du pavage exécuté au XIIIe siècle — le même qu'à présent, à dix centimètres près.

3. Le manuscrit N° 636 de la bibliothèque d'Angers, p. 179, nous donne son éloge funèbre dont je citerai seulement ce qui suit : « *A domo domini sumens exordium et antiquam hujus ecclesiæ structuræ fabricam, temporum vetustate et quadam caliginosa fuligine denigratam, eleganti ædificio et illustris operis novitate renovavit...*

4. Celui du Sud prit le nom de *chapelle des chevaliers* après la fondation de l'Ordre du Croissant, par René d'Anjou, en 1448 et celui du Nord s'appela la *chapelle de Jean Michel*, après la mort de ce saint évêque, en 1447. Plus tard, quand le souvenir de Jean Michel disparut, on le désigna sous le nom de *chapelle des Évêques*, parce qu'il servit longtemps de lieu de sépulture aux évêques.

5. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, publiée avec notes par l'abbé Longin, p. 64.

6. Archives de Maine et Loire, Série G, N° 340.

circulaire jusqu'au niveau de la galerie intérieure et *à sept pans* dans la partie supérieure ou *lanterne* (1). Il faut admirer l'ingénieux artifice du maître de l'œuvre pour dégager ses fenêtres, toutes étincelantes de beaux vitraux. Afin d'empêcher les arcs convergeant à la clef de voûte centrale, de masquer en biais la partie supérieure des fenêtres, il a établi les chapiteaux des colonnes de l'abside beaucoup plus haut que ceux des arcs doubleaux de la première travée du chœur. De cette façon, le spectateur, placé au milieu de la nef et dans l'axe de la croisée, peut embrasser d'un seul coup d'œil dans toute leur hauteur et en leur entier les cinq fenêtres du fond de l'abside. Malheureusement, le couronnement de l'autel à baldaquin détruit l'harmonie et les heureuses proportions de cette immense voûte du rond-point, si habilement combinée et enrichie de plusieurs statues, formant saillie, dans le remplissage de la voûte au-dessus de chacune des fenêtres.

Le maître de l'œuvre s'est évidemment inspiré du chœur de l'église de Saint-Martin d'Angers, un peu plus ancien. Seulement, au lieu de faire reposer des statues de deux mètres de haut sur les tailloirs des chapiteaux à la place ordinairement destinée à la retombée des nervures, d'agrandir le rayon de la courbe de celles-ci et de remonter jusqu'au-dessus de la tête des statues, il a prolongé le fût de ses colonnes de deux à trois mètres. Les chapiteaux du rond-point se trouvent donc placés beaucoup plus haut que ceux du reste du chœur.

Cette disposition, outre l'avantage qu'elle présente par rapport aux fenêtres, fait paraître le rond-point encore plus élevé, qu'il ne l'est en réalité.

La charpente du chœur n'a jamais été renouvelée : c'est un rare et beau spécimen de l'époque. On y aperçoit fort bien la reprise opérée, au moment de la construction de l'abside.

Les contreforts peu saillants du rond-point, montaient autrefois de fond, sans glacis ni ressaut jusqu'à leur sommet, comme ceux de la nef. Leur partie supérieure a été complètement modifiée au moment de la restauration générale.

VII. Comparaison entre l'œuvre du XIIe siècle et celle du XIIIe.

Bien que les corniches à modillons aient été généralement abandonnées à la fin du XIIe siècle, l'architecte les a prodiguées dans les transepts et le chœur tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'ensemble de l'édifice y a gagné : au premier abord, il est presque aussi satisfaisant que s'il avait été bâti d'un seul jet. En y regardant de près cependant, la sculpture des chapiteaux et des corbeaux de la galerie de la nef *(chimeræ)* l'emporte beaucoup sur celle du reste du monument. Les modillons de la corniche intérieure des transepts et du chœur laissent grandement à désirer. Ils ne sont plus à une échelle satisfaisante : en général, leur masse est mal équilibrée. Les têtes des figurines montent trop haut et déforment le profil du modillon. (Voir volume II, p. 26.) Ils ne semblent plus bien remplir leur fonction de support de la corniche (2).

1. Archives de Maine et Loire. Série G, N° 264, article 334 : « Item autour de la *lanterne* du cueur, fault réparer douze toises de muraille. »

2. M. Mérimée exprime le même jugement : « Bien qu'au milieu de ces travaux, un nouveau style d'architecture prît naissance on ne laissa pas de se conformer au plan original, sauf de légers changements de détail, qui prouvent de la



De même, la sculpture des chapiteaux, bien qu'elle soit largement traitée, est bien inférieure à celle du XIIe siècle. Les tailloirs sculptés n'ont pas la fermeté et la simplicité grandiose de ceux de la nef : ils se confondent avec la corbeille du chapiteau. Hâtons-nous d'ajouter que si dans les détails de la sculpture, le maître du XIIIe siècle a été inférieur à son prédécesseur, il l'a surpassé dans le tracé des voûtes. Profitant des progrès accomplis en quelques années, il leur a donné plus d'élégance et surtout de légèreté. Leur forme *domicale* caractéristique du style Plantagenet est bien conservée, mais il a su les enrichir en ajoutant quatre liernes du sommet de l'arc doubleau à l'arc formeret. Tandis que dans la nef, l'arc diagonal s'appuie maladroitement sur le tailloir en laissant vide une grande partie de sa surface [1], il l'a fait retomber dans les transepts et le chœur sur l'angle même du tailloir d'une des grosses colonnes qui reçoit en même temps deux arcs doubleaux secondaires. L'un a développé le thème de l'autre. Si l'architecte du XIIIe siècle a la palme pour l'heureuse disposition des nervures de la voûte, celui du XIIe a plus encore droit à notre admiration pour son audace d'avoir, peut-être ici pour la première fois, lancé dans l'espace des voûtes aussi larges, pour l'appareil si soigné des piliers et des arcs et encore pour la sculpture grandiose de la nef.

Le gros œuvre de la cathédrale est terminé.

Nous allons maintenant examiner en détail : 1. *à l'extérieur, le Parvis, la Galerie, le Portail, la Façade, les Clochers et chacun des édifices accessoires*, groupés autour du monument, 2. *à l'intérieur, la Sculpture, les Vitraux et le Pavage.*

Deux chapitres seront consacrés l'un aux *Accidents* (Ouragans, Incendies, Dévastations, etc.) l'autre aux *Réparations.*

Enfin je rapporterai quelques-unes des anciennes *Descriptions* de la cathédrale. On saisira ainsi sur le vif l'impression produite sur les voyageurs par l'église Saint-Maurice si chère à tous les Angevins.

Avant d'entamer tous ces chapitres, la réfutation de plusieurs auteurs anciens ou modernes sur les dates assignées par eux à la construction de la cathédrale s'impose : le lecteur voudra bien m'accorder quelques lignes pour les citer et signaler leurs erreurs.

RÉFUTATION DE QUELQUES AUTEURS RELATIVEMENT A LA CONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE.

Poquet de Livonnière [2].	Réfutation.
Du temps d'Étienne d'Azaire, la cathédrale ne consistait que dans les trois voûtes à ogives carrées, qui comprennent la nef.	Les fouilles de 1902 ont démontré en outre de la nef l'existence dès le XIe siècle d'une croisée, de deux transepts et d'une abside.
Étienne d'Azaire, fit d'abord la première voûte et celle de la chapelle des chevaliers.	C'est Raoul de Beaumont (1176-1189) qui commença ce travail « *Nobile cœpit opus.* »

part des architectes un louable désir d'innover mêlé au *sentiment de l'harmonie* qui doit exister dans toutes les parties d'un vaste monument. » *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, 1836, p. 329.

1. L'architecte de la Tour Saint-Aubin a procédé d'une façon plus logique pour le tailloir du chapiteau de la colonne d'angle de la belle salle voûtée, située au-dessus de l'étage du beffroi.

2. Bibliothèque d'Angers. Ms. N° 1067, p. 12.

... Il éprouva plus de difficulté pour le chevet, parce qu'il fallait pousser plus de trente pieds au delà du mur de la cité et qu'il s'y trouvait une rue. Il obtint une concession de Charles d'Anjou, au moyen de quoi on ferma toute la rue, au lieu de laquelle on a fait les places Neuve et de Sainte-Croix...

Étienne d'Azaire, décédé aux Calendes d'octobre 1249, ne fut pour rien dans la construction du chevet, puisque l'acte de cession du terrain n'est que de 1274.

Sites et Monuments (1).

« Deux tours flanquent le portail. Dans l'ori-« gine, c'est-à-dire *à la fin du XIIIe siècle*, elles « ne s'élevaient probablement *que d'un étage*, « au-dessus de la fenêtre, surmontée peut-être « d'un fronton triangulaire.

« ... Dans les siècles suivants, les *tours s'ex-« haussèrent d'un étage*, puis on les surmonta de « longues flèches octogones, flanquées de cloche-« tons. Après avoir élevé les tours, on sentit qu'il « devenait nécessaire d'*élever aussi la partie « centrale de la façade*...

« En 1225, les *transepts furent achevés*. Depuis « il n'a été fait que *des restaurations*... »

« On peut y admirer aujourd'hui le magni-« fique autel élevé *en 1783*, par Antoine Gervais.»

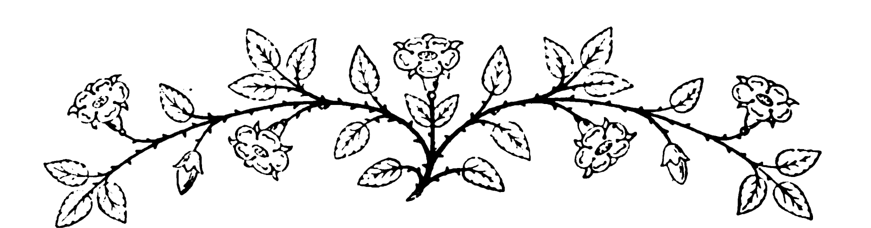
(Comme Poquet de Livonnière.)

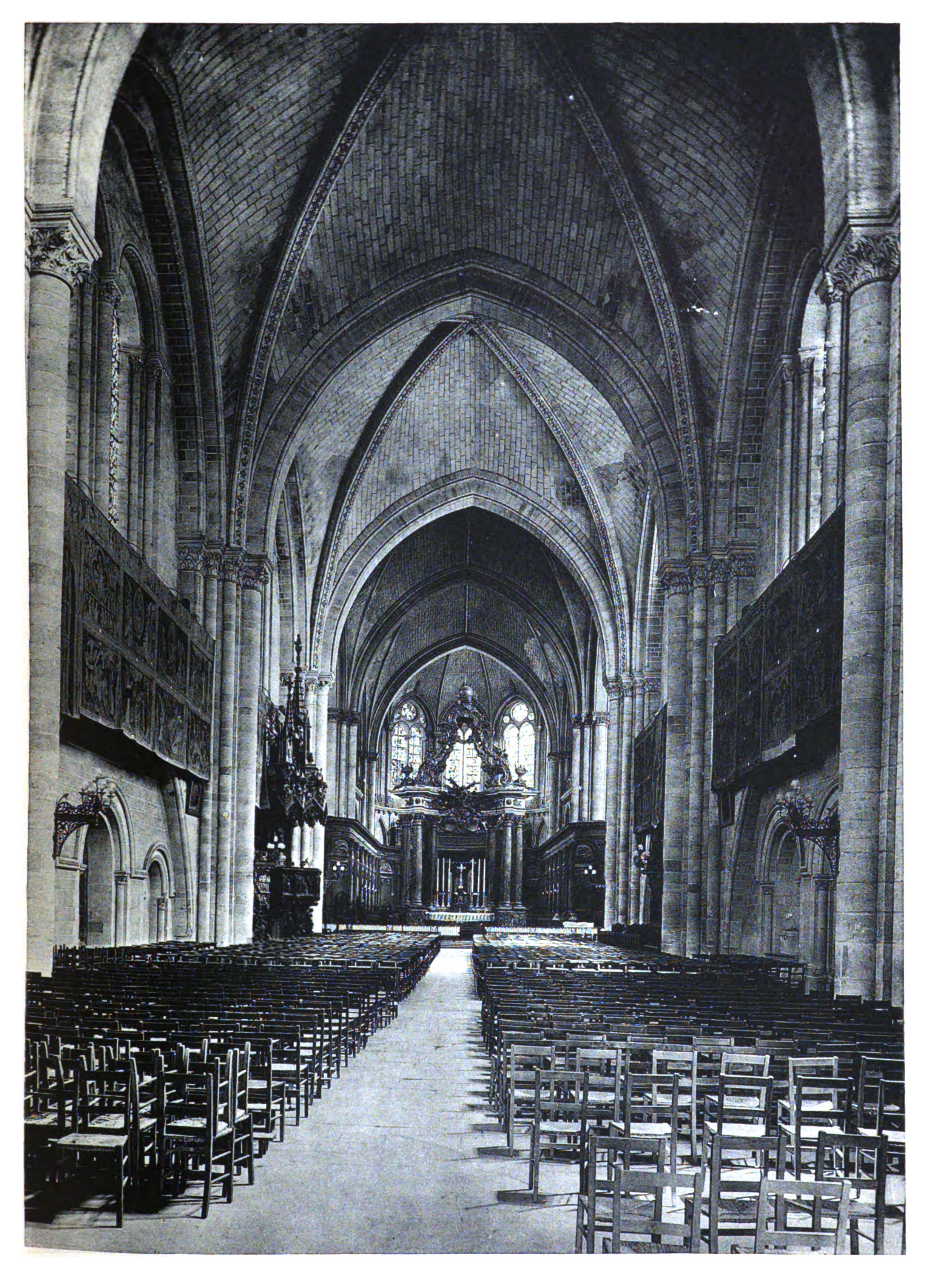
Ni l'une ni l'autre de ces deux affirmations n'est exacte, comme on le verra au chapitre *des Clochers*.

Ceci est encore inexact : à peine s'ils l'étaient en 1240 et le chœur n'a été commencé qu'après 1274.

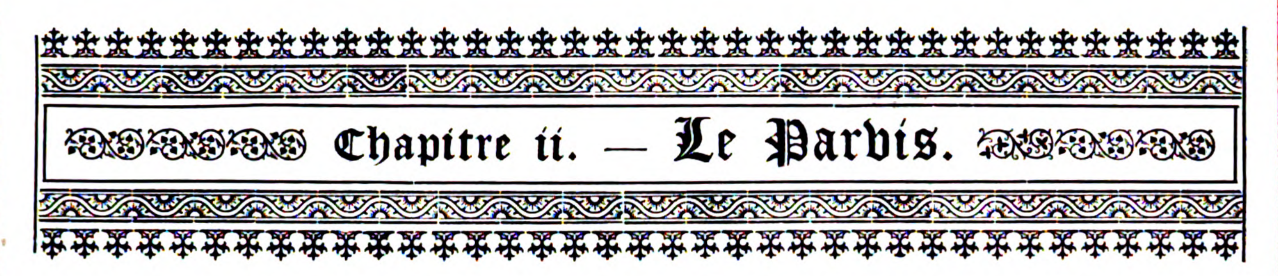
Antoine Gervais mourut le 27 septembre 1758. Son fils acheva l'autel, consacré le 23 juillet 1759.

1. Cette récente et belle publication reproduit de la façon la plus heureuse les Sites et Monuments des différents départements en y ajoutant des notes sommaires.





Intérieur, Nef et Chœur



Chapitre II. — Le Parvis.



LE Parvis (1), vulgairement le Placitre, était jadis un cimetière, au milieu duquel s'élevait une croix de pierre, la croix de *Simplé* (2), construite sans doute au XIIIe siècle, par *Garin de Simplé* (3).

Pierre Dudouet, bourgeois d'Angers, obtint du chapitre, le 16 novembre 1437, la permission de la reconstruire, d'y joindre une chaire à prêcher et de préparer sa tombe tout à côté, à la condition qu'elle ne dépassât pas le niveau du pavé (4). Après sa mort, survenue en 1440, les enfants de chœur auxquels il avait légué 6 sols de rente, chantaient chaque année, le jour des Morts, un *Subvenite* sur sa tombe (5).

L'aspect de la place, à part la croix de pierre et la chaire, était alors sensiblement le même qu'aujourd'hui. Le chanoine Guillaume Fournier la transforma complètement. Il donna, le 27 novembre 1467, deux cents écus d'or pour construire un *parvis de pierre avec des sièges tout autour*, à la condition d'être enterré près de la croix. Une des extrémités de sa tombe devait être sous la chaire à prêcher, l'autre portée sur deux piliers (6). Ce projet n'eut pas l'agrément du chapitre et Guillaume Fournier prit un autre parti le 29 novembre 1467 (7).

Contre le mur d'enceinte et le portail du parvis, face à la porte de la cathédrale, il fit construire un édicule appelé du temps de Lehoreau « *la chapelle du placitre* » (dont Bruneau de Tartifume nous a fort heureusement laissé le dessin), comprenant une chaire

---

1. Voir dans le *Dictionnaire raisonné d'architecture*, par Viollet-le-Duc, t. VII, p. 50 et suivantes, un article intéressant sur les Parvis.

2. Simplé est une petite commune de la Mayenne, autrefois de l'Anjou. En 1226, l'évêque et le chapitre d'Angers cédèrent à l'abbaye de la Roë plusieurs églises, celle de Simplé en particulier. — Archives de la Mayenne, série H, n° 164, fol. 235.

3. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 653, p. 332. Le doyen Henri le Baacle, visitant les maisons canoniales en 1279, cite celle du chanoine Garin de Simplé.

4. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, réimprimée avec notes de M. l'abbé Longin, p. 104. Concessum fuit Petro Dudoet, burgensi andegavensi, quod ipse possit reedificare unam pulchram et notabilem crucem, cum notabili Crucifixo, loco ubi est Crux de Simplé, seu alibi, ante ecclesiam, ubi advisabitur per capitulum, se adjuvando de lapidibus, qui sunt de præsenti et edificari facere unam pulchram et notabilem cathedram de lapidibus duris ad predicandum ante dictam ecclesiam, et quod possit ante dictam crucem sine elevatione inhumari... Registre commencé en 1427, p. 66, détruit aujourd'hui. Thorode et M. Port après lui, attribuant à Pierre Dudouet la construction d'une chapelle, se trompent l'un et l'autre.

5. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 656, t. I. Parvis et Ms. n° 658, p. 33.

6. *Cérémonial de Lehoreau*, liv. IV, p. 256. « Le manuscrit du chapitre met cette construction au 27 novembre 1467 : il en est de même du Ms. n° 669, p. 37 de la Bibliothèque d'Angers, mais Thorode cite la conclusion, comme étant du 27 novembre 1467 : « Venerabilis et circumspectus Guillelmus Fournier... exposuit quod ipse dat dictæ ecclesiæ summam ducentorum scutorum auri, pro constructione unius *parvimenti*, gallice *parvis*, in conspectu dictæ ecclesiæ, prout per dominos de capitulo advisabitur, fiendum. Hoc medio petens, ut, juxta crucem, quæ in medio dicti *parvimenti* apponetur, sit ejus sepultura. Una pars sepulturæ erit subtus cathedram ibidem existentem et a parte anteriori sustinebitur altera pars dictæ tumbæ cum duabus pilis lapideis... *Notice de la ville d'Angers*, p. 105.

7. D'après une conclusion du 29 novembre 1467, Guillaume Fournier fit bâtir la chapelle et le parvis et donna 20 sols de rente pour un *Subvenite*, à chanter au retour de la procession du jour des morts.

à prêcher et un caveau pour sa sépulture. Ces travaux, exécutés en 1469, furent complétés par un pavage et des bancs en pierre dure, maçonnés en 1481 (1).

Dans l'intervalle, le dimanche d'après le 25 octobre 1473, le chapitre fit réconcilier le parvis, profané par des laïques « *ut de cetero decentius et reverentius inhabitetur... etiam forsan quod multi hujus ecclesiæ in eodem inhumari ordinabunt* (2). Outre qu'il servait de cimetière, un marché s'y tenait tous les samedis : les officiers de la ville ayant voulu l'empêcher en 1473 (3), le chapitre l'y maintint malgré eux.

« Messire Guillaume Fournier fut enterré entre deux voultes de la chapelle du Placitre, qu'il fit faire autrefois, le 29 octobre 1490 (4).

Le dessin du parvis de Sainte-Radegonde, de Poitiers, contemporain du nôtre, reproduit par Viollet-le-Duc (5), permet de se faire une idée de l'ensemble. Quant à la *Chapelle du Placitre*, c'était plutôt « *une chaire à prescher couverte* ». Michel Déan nomme ainsi cet édicule dans son testament du 1er janvier 1494 (6).

Elle était ouverte du côté de la cathédrale seulement et fermée des trois autres par des murs, ornés de fresques, représentant les scènes de la Passion, attribuées sans grande vraisemblance au roi René (7). On y voyait encore, en 1623, un crucifiement au fond, les armoiries de Guillaume Fournier et quelques inscriptions à demi effacées (8).

Le fondateur s'était proposé de faire prêcher la Passion au peuple par un des Religieux Jacobins d'Angers. On lit à ce sujet dans l'obituaire de leur couvent (9) : *S'en suit que cellui le queul prechera pour la Passion le vendredy benoit, davant saint Maurice dangiers dira au peuple qu'il leur plaise en l'onneur et révérence de la benoite Passion représentée aujourd'hui dire un pater noster et ave maria pour lame d'un nostre bienfaicteur, de ses parents et amys trespassés, qui a donné à nostre couvent vingt sols de rente par chacun an, et quant y sera mort veult que soyt nommé maistre Guillaume, jadis pénitencier de saint Morice d'Angiers.* »

Le 16 octobre 1501, Marin le Poitevin, prêtre, demeurant à Contigné, fut dégradé dans le placitre de Saint-Maurice pour crime de sorcellerie (10).

Nous voyons la chapelle du placitre figurer dans le marché passé le 1er août 1592 entre le chapitre et un couvreur, nommé Claude Penault (11).

Louvet rapporte dans son *Journal* que le dimanche de Pâques, 21 mars 1598, Henry IV,

1. *Cérémonial de Lehoreau*, liv. IV, p. 256. Il mentionne les sièges en pierre tout autour. Je lis dans un compte de fabrique de 1481, dont les premières lignes ont été coupées, que le 26 mars Suart, maçon, reçut cinquante écus d'or du chapitre « *tam in muris, quam sedibus ac etiam pro carelando...* »

2. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, réimpression, p. 106.

3. *Ibidem*, p. 106.

4. *Revue de l'Anjou*, 1857, t. II, p. 74. Journal de Messire Oudin (1447-1499).

5. *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. VII, p. 54.

6. *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, par l'abbé Angot, t. I, p. 586. « Je, Michel Déan, gissant au lit malade... veux et ordonne que mon corps soit ensepulturé en terre sainte, savoir est, au petit cymetière du grand saint Jean (de Chateau-Gontier) nouvellement faict près la Croix et qu'il y soit faict *une chaire à prescher couverte, tout ainsy qu'est celle de devant Saint Maurice dangers.* »

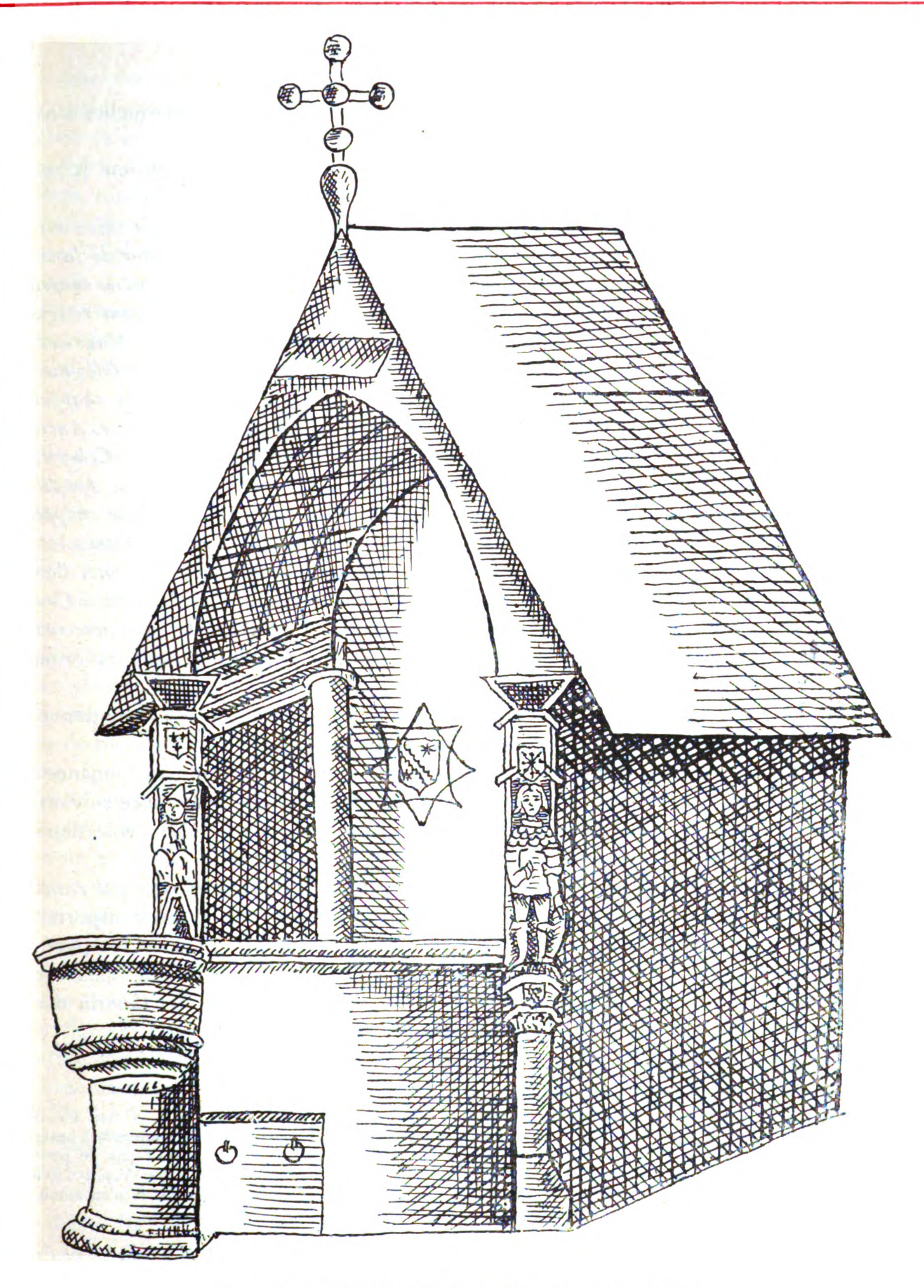
7. *Bulletin monumental de l'Anjou*, 1867-1868, p. 128.

8. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 871, p. 108, 109 et 110.

9. Ibidem, Ms. n° 715, p. 1.

10. *Revue de l'Anjou*, t. II, p. 3. Journal de Louvet.

11. *Fabrique*, t. IV, p. 457.



ANCIENNE CHAPELLE DU PARVIS SAINT-MAURICE.

Dessin de Bruneau de Tartifume. — Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 871, p. 106.

après avoir ouy la grand' messe à Saint-Maurice, toucha les malades des écrouelles dans le placitre (1).

Voici comment dans son langage naïf, Bruneau de Tartifume décrit en 1623 la chapelle (2) :

Ainsi qu'une blonde avette, qui laisse une fleur pour s'asseoir sur l'autre, je suis sorti de la dite ecclise St-Maurice, affin de rechercher aultres subjects pour charmer le tems et decevoir les enfens de l'Oisiveté, mais aussitôt je me suis arresté devant une petite chapelle, qui est vis-à-vis de la dicte église, joincte à la ceinture du placitre dicelle. Ayant recogneu deux escussons d'armes qui sont tant au dedans que soubz les pieds d'un S. Maurice, de relief en ung des coings d'icelle, j'ai estimé (comme depuis on m'a dit estre véritable) que la dicte chapelle avait été fait bastir par un des Fourniers. Et non seullement la chappelle, mais tout le placitre, qui estoit auparavant le cimetière de la paroisse St-Maurice. Anciennement on y prêchoit la Passion et y faisait-on plusieurs autres prédications... Celuy donc qui l'a fait bastir et qui est de genoux en la façon que je l'ay figuré cy-dessous, s'appeloit Guillaume Fournier, prestre, trésorier en la grande église d'Angers... La dicte chappelle est au-dedans toute peinte d'azur, chargée de fleurs de lys d'or. La croix de dessus est de cuyvre doré à cinq pommettes, il y en a eu aultrefois une pareille au dedans. Les côtés d'icelle chappelle ont été peints à l'huille. En iceluy, qui est vers la montée, on void encore le Crucifiement avec plusieurs mystères de la Passion. Soubz la dicte chappelle y a une voulte comme on peult voir par une grande pierre qui est au devant d'icelle, ayant deux grandes boucles de fer... »

Un procès-verbal des réparations à faire en date du 13 janvier 1626, mentionne la *chapelle du parvis ou cimetière, qui est au devant de l'église...* (3).

Chaire, chapelle et bancs de pierre furent démolis en vertu d'une ordonnance de l'évêque et du lieutenant de police, des 27 et 28 août 1682 (4). Le 7 septembre suivant, le chapitre fit transporter les restes de Guillaume Fournier dans l'église; voir dans le volume II la page 212.

Le 14 décembre 1682, le chapitre décida *de mettre la petite croix dorée, qui était au haut du tombeau de M. Fournier* au hault du portail du placitre et de transporter la croix de pierre au milieu des cloîtres (5). Après ces démolitions, le parvis fut pavé de cailloux : les pierres de grison, données par Guillaume Fournier, servirent à restaurer le pavage de la place et de l'église, opération pour laquelle le chanoine Guérin donna 600 livres (6), mais qui coûta encore 1000 livres au chapitre (7).

1. *Revue de l'Anjou*, t. II, p. 30. Journal de Louvet.
2. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 871, p. 108, 109 et 110.
3. Fabrique, t. V, f. 20-49 (perdu). *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, p. 107.
4. Ibidem. Fol. 239, 241 et 242. — Bibliothèque d'Angers, *Notre-Dame Angevine*, p. 52. « On commettait beaucoup d'impuretés et d'ordures dans cette chapelle, qu'on ne pouvait aisément tenir fermée ». Elle n'avait pas de porte en effet, si on en juge par le dessin de Bruneau de Tartifume. Lehoreau dit dans son *Cérémonial*, livre IV, p. 256 : « il est à croire que si le chapitre avait prévu les abominations qui se sont commises dans ce parvis, il n'en aurait pas permis la construction. »
5. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 656, t. II. Parvis.
6. Ibidem. Ms. n° 652, p. 75. *Propositio de area ante vestibulum ecclesiae restauranda.* Die sabbati 28 junii 1681, D. Guerin, canonicus, proposuit se summam sexcentarum librarum impendendam restaurationi pavimenti areæ provestibularis, quod vestibulum hujus ecclesiæ undequaque circumambit, collaturum esse...
7. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 886, t. I. S. Maurice, f. 9.

Quelques années après, mur d'enceinte et portail disparurent à leur tour, remplacés par des bornes de pierre, de forme pyramidale, dans le but d'empêcher « *les carrosses de ruyner le parvis* ». Elles y étaient avant 1699, comme on peut le voir dans le dessin de Gaignières, reproduit dans l'album, planche 1.

Enfin, le parvis fut repavé aux dépens de la Fabrique, à l'exception de la partie située devant l'église paroissiale payée par la Grande Bourse, à un ouvrier, nommé Peteau, le 29 août 1744 (1).

Mentionnons, pour ne rien omettre, les *feux de joie*, allumés en mainte circonstance dans le parvis, notamment le 19 juin 1459, à l'occasion de la prise de Naples par le duc de Calabre et le Carcan ou poteau aux armes du chapitre, qui s'y trouvait.

MONTÉE SAINT-MAURICE.

On accédait au parvis, du côté de la rivière par un escalier de pierre « *scala lapidea* », dont les marches mal entretenues finirent par disparaître les unes après les autres, arrachées par la violence des eaux qui dans les orages se précipitaient comme un torrent vers le bas de la colline. « *Facheux à monter comme la Montée saint Maurice qui a 147 degrés,* » disait un proverbe. L'escalier monumental, projeté par Joachim Proust, dans un rapport du 18 juin 1791 *pour dégager la cathédrale, y faire un très vaste parvis et diviser la pente du terrain, déblayé d'une quantite de masures, jusqu'à la fontaine Pied-Boulet au moyen de 200 marches assez praticables pour que les chevaux puissent y passer commodément,* n'a jamais été exécuté.

L'architecte Duvêtre dressa en 1851 un plan grandiose, comprenant un large escalier, orné de terrasses et de statues, mais le conseil municipal ne donna aucune suite à ses plans.

Provisoirement, la montée Saint-Maurice a été arrangée le moins mal possible : les démolitions d'immeubles exécutées vers le bas, il y a quelques années, donnent l'espoir de voir la municipalité poursuivre la réalisation d'un projet, analogue à celui de Joachim Proust, qui embellirait beaucoup la ville et donnerait à la cathédrale un accès véritablement digne d'un aussi beau monument.

NIVELLEMENT DE 1854.

Les entrepreneurs Joubert et Lebreton nivelèrent le devant de la cathédrale du 9 février 1854 au 1er avril 1855, moyennant 3322 fr. 56. Ce travail comprenait un large trottoir, pavé dans toute la largeur de la façade ($25^{m},50$) et occupant une grande partie de l'emplacement de la galerie, démolie en 1807 ; — une chaussée pavée allant vers la grande porte ; — une autre chaussée au devant de la maison Dumont et à l'entrée de la rue Saint-Christophe. Toute la surface devant la paroisse, autrefois pavée, fut macadamisée.

1. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, p. 107.





Chapitre III. — La Galerie.

« LES plus anciennes églises chrétiennes, dit Viollet-le-Duc [1], possé-
« daient devant la nef, réservée aux fidèles, un porche ouvert ou « fermé, destiné aux catéchumènes et aux pénitents... L'habitude « de construire des porches devant les églises alla s'affaiblissant à « dater du XIIIe siècle. La plupart de nos grandes cathédrales en « sont dépourvues depuis cette époque tandis que vers le milieu du « XIIe siècle, on ne concevait pas une église cathédrale [2], con- « ventuelle ou paroissiale sans un porche, au moins devant l'entrée majeure. »

On en voyait un à Saint-Aubin, à Saint-Nicolas, à Saint-Serge, à Saint-Pierre, à Saint-Maurille, à Saint-Laud, à Saint-Samson, à Saint-Julien, en un mot, à la façade de presque toutes les églises d'Angers. Celui de la cathédrale était assurément le plus considérable.

DIFFÉRENTS NOMS DONNÉS A LA GALERIE.

Avant d'en commencer la description, recherchons quel nom fut donné dans le cours des siècles à cette annexe de 25^m^,50 de long, sur 8 de large.

L'évêque Nicolas Gellent (1284-1289) l'appelle le *Vestibule* [3] : Item in archa, quæ est « in *vestibulo*, in ecclesiam ducente... Tres centum libræ, quæ extractæ fuerunt de archa. « quæ est in *vestibulo* ecclesiæ. »

On lui donne le nom de *Portique* [4] en 1339 [5], à l'occasion de la consécration de l'autel de Notre-Dame de Moult-Joye. Mais le plus souvent elle est désignée sous le nom de *Galerie*. Ainsi, le 24 novembre 1424, Charles VII reçu solennellement comme souverain et *chanoine de Saint-Maurice* [6], « descendit de equo, proximè portam *galeriæ*. » — L'archevêque de Tours visite la cathédrale le 31 août 1430 : le chapitre vient processionnellement à sa rencontre et l'archidiacre lui présente une relique à baiser « ad pillare *galeriæ* [7] ». — Robin Dupont, maître-maçon, reçoit en 1455, « vingt livres pour la « maçonnerie des degrés, comme l'on monte en la *gallerye* par auprès de l'uisserie de la « maison du segretain [8] ». — Le 1er août 1592, Claude Pinault, couvreur, « fait des

---

1. *Dictionnaire d'architecture*, t. VII, p. 259.
2. Un exemple peu connu est celui de la cathédrale de Nantes. Le texte suivant prouve qu'elle possédait un porche, avant la reconstruction de la nef au XVe siècle : « Factum est hoc in *porticu ecclesiæ sancti Petri Nannetensis*, anno MCCI, XVII kal. Augusti. » (*Histoire de Nantes*, par Travers, t. I, p. 309.)
3. *Comptes de Nicolas Geslant*, au Musée de l'Évêché.
4. *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc, t. VII, p. 260. Guillaume Durand observe que « le porche de l'église signifie le Christ, par lequel s'ouvre pour nous l'entrée de la Jérusalem céleste. Il est aussi appelé *porticus*, de la porte *a porta*, ou de ce qu'il est ouvert à tous comme un port, *a portu* ». (*Rational*, I, cap. I, § XX.)
5. *Bibliothèque d'Angers*, Ms. 653, p. 331.
6. Le roi était chanoine du Mans, d'Angers et de Saint-Hilaire de Poitiers.
7. *Bibliothèque du séminaire d'Angers*. Ms. de Grandet.
8. Cette maison fut démolie en 1463 pour la construction de la chapelle Sainte-Anne.

réparations considérables à la *gallerie*, où sont les soufflets de l'orgue (1) ». — Dagobert Guillot, maître des œuvres, écrit en 1617 : « En entrant du placitre à l'*antifiatre* ou *gallerie*... (2) » — Louvet dans son *Journal*, Lehoreau dans son *Cérémonial*, Brossier et Thorode, secrétaires du chapitre, parlent sans cesse de la *Galerie*.

Laissons donc de côté les mots prétentieux d'*Antifiâtre* (1617), de *Péristyle* (1806) et de *Narthex*, employés par M. de Soland en 1860, par M. l'abbé Baugé, en 1865 (3), par M. Godard en 1866, et par moi-même en 1872, pour adopter sans regret celui de *Galerie* dans ce chapitre.

CONSTRUCTION DE LA GALERIE.

Dès l'origine, l'architecte de la façade avait-il prévu l'érection de la galerie ? Assurément ; sans cela, il n'eût pas manqué d'accuser par une légère saillie sur le portail la largeur des tours (4). S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il voulut éviter deux ressauts et un retrait, gênants pour la toiture de la *future galerie*. De plus, la corniche, située au-dessus du portail, a été laissée brute, sans aucune moulure dans toute la longueur de la façade et non sur les retours des clochers ; il avait donc prévu qu'elle serait masquée par une toiture.

Toutefois, il ne comptait pas voûter sa galerie du moins en entier : je m'explique. Il a pu entrer dans ses projets de couvrir la partie correspondant au portail, par une voûte, appuyée (comme sur un arc formeret), sur l'archivolte extérieure de la porte, et reposant en avant sur deux piles isolées (comme le porche latéral du Mans), sauf à se contenter d'une simple charpente, liée au mur de l'église pour les parties *latérales*, peut-être voulait-il lambrisser la galerie d'un bout à l'autre.

DATE DE LA CONSTRUCTION.

Comme date, on peut dire que la galerie suivit d'assez près la construction de la façade : même mélange d'arcs en plein cintre et d'arcs brisés ; même disposition de la corniche qu'au second étage des tours. Les arcades géminées, surmontées d'un losange, sont caractéristiques. On les rencontre à Angers dans tous les édifices du XIIe siècle : à la tour Saint-Aubin (5), à la grande salle en forme de Tau de l'évêché (5), aux greniers Saint-Jean, à l'ancienne église Saint-Aignan, etc... Aucun document ne me permet de préciser l'année de sa construction, mais je crois me rapprocher beaucoup de la vérité en supposant qu'elle fut été élevée entre 1180 et 1200.

Les anciens auteurs ont certainement fait erreur en l'attribuant à l'épiscopat de Foul-

---

1. *Fabrique*, t. III, p. 450.
2. *Ibidem*, t. IV, p. 536.
3. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1865, p. 210. Lettre de M. l'abbé Baugé.
4. La même disposition fut adoptée à la façade de Saint-Jean de Lyon, de la cathédrale de Meaux et de quelques autres églises.
5. On a découvert, en 1905, pendant les travaux de restauration, sur le côté nord de la tour Saint-Aubin une belle fenêtre de cette sorte, qui vient d'être reproduite sur la face est, pour remplacer les deux ouvertures défigurées depuis longtemps.
6. Un dessin des Archives Nationales de Paris, donne la disposition des fenêtres de la grande salle avant 1693 ; il a été reproduit dans la *Revue d'Anjou*, 1895, p. 160.

ques de Mathefelon (1323-1355) : ils ont confondu la fondation d'une chapelle dans la partie sud de la Galerie avec la construction elle-même.

Jacques Rangeard semble hésiter et n'adopte pas cette opinion sans restriction (1).

De nos jours, M. Godard (2) et d'autres archéologues ont répété *à satiété* la même erreur ; je fus le premier à contredire les uns et les autres en 1872 (3). Le gros œuvre, c'est-à-dire les trois murs de la galerie, remontaient aux dernières années du XIIe siècle ; les voûtes furent exécutées un peu plus tard et aussi quelques restaurations (les remplissages au-dessus des deux portes et la transformation d'un losange en une rosace à quatre lobes dans l'arcade la plus voisine de la rue de l'Évêché). Je leur donnerais la date des premières années du XIIIe siècle. Il est hors de doute, qu'en construisant la partie inférieure de la façade, le maître de l'œuvre n'avait pas prévu les bases des colonnes, rien ne lui était plus facile que de les ménager sur les moulures du soubassement et plus haut le fût et les chapiteaux des colonnes comme aussi d'enclaver les arcs formerets entre les assises à droite et à gauche du portail.

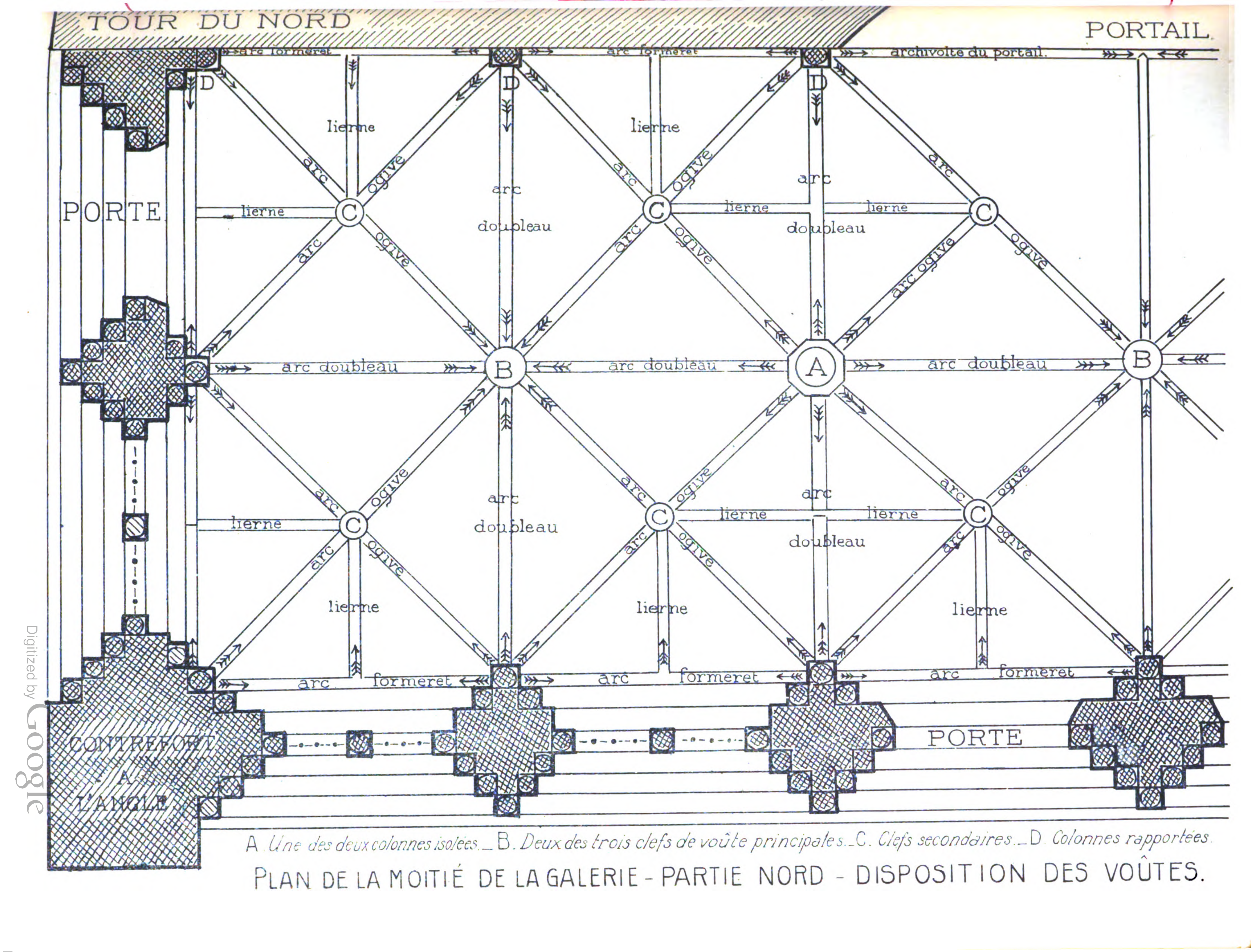
A-t-il même après l'achèvement de la façade et des tours (à supposer qu'à ce moment il résolut de voûter la galerie) préparé du côté de la place, les bases, les fûts et les chapiteaux, destinés à recevoir la voûte, sauf à incruster plus tard les mêmes membres d'architecture sur le mur du monument, ou bien a-t-il omis cette précaution et lui fallut-il là comme en face ajouter par dedans à la construction primitive de la façade de la galerie, les colonnes nécessaires pour recevoir la retombée des voûtes ? Nous ne le saurons jamais.

Au moment où la construction de la voûte a été décidée, il supprima l'astragale, faisant retour sur le nu du mur dans une longueur d'environ 0m,25, correspondant au riche tailloir du chapiteau, sur lequel repose la colonnette qui porte l'archivolte du portail, puis il incrusta *tant bien que mal* au travers des moulures du soubassement les bases de ses colonnes. Pour les fûts, il se contenta de les appliquer au mur par grandes pièces, posées en délit, enfin il agit de même que pour les bases, pour les chapiteaux en les remontant un peu plus haut que la naissance de l'arc brisé du portail. Une chose m'intrigue : que signifient les larges excavations, à droite et à gauche des chapiteaux du portail, bouchées par de grosses pierres dont les joints ne correspondent pas aux assises voisines ? Y avait-il là deux linteaux en pierre perpendiculaires à la façade et rejoignant des piles isolées, qu'on aurait fait disparaître, quand on entreprit de voûter toute la galerie ou bien y avait-on incrusté de fortes pièces de charpente, destinées à porter la couverture ? Encore une question sans solution.

DESCRIPTION DE LA GALERIE.

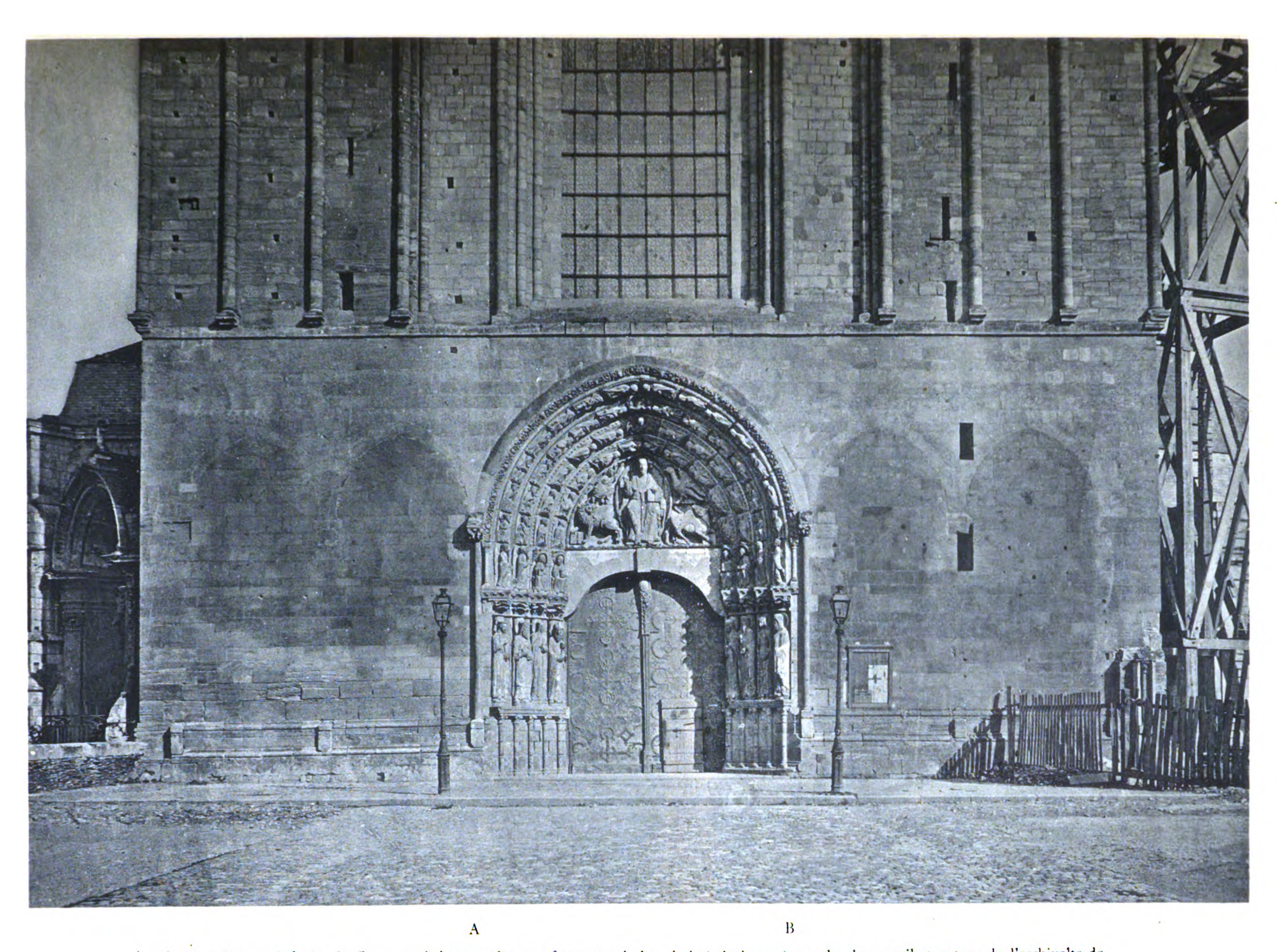
Le dessin de Bruneau de Tartifume (1623) (4), beaucoup plus exact que celui de Gaignières (5), nous représente la Galerie divisée en 6 arcades à triple voussure, surmontées d'une archivolte assez saillante. Les deux baies du milieu, en face du portail de l'église,

1. *Almanach d'Anjou*, 1759, p. 94. « La galerie fut élevée sous l'épiscopat de Foulques de Mathefelon, du moins ce fut alors que la chapelle que nous y voyons, fut construite. »
2. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1866, p. 280.
3. *Clochers, sonnerie, horloge et porche de la cathédrale d'Angers*, par L. de Farcy, 1872, p. 48.
4. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 871. Frontispice.
5. Voir dans l'album de la Monographie, pl. I.



A. *Une des deux colonnes isolées.* — B. *Deux des trois clefs de voûte principales.* — C. *Clefs secondaires.* — D. *Colonnes rapportées.*

PLAN DE LA MOITIÉ DE LA GALERIE — PARTIE NORD — DISPOSITION DES VOÛTES.



A B

Partie inférieure de la façade. On aperçoit la trace des arcs formerets de la galerie à droite et à gauche du portail et autour de l'archivolte de celui-ci. Au-dessus des bases incrustées dans le soubassement (quand on décida de voûter la galerie) on remarque les fûts et les chapiteaux des colonnes A et B situées à droite et à gauche de la porte : les autres ont été détruits.

A B C A B

A, B, C. Bases incrustées dans le soubassement de la façade, quand on résolut de voûter la galerie et non prévues en construisant l'édifice.

Phototypie Berthaud, Paris

étaient ouvertes du haut en bas et munies chacune de deux battants, garnis de solides ferrures. Les autres étaient séparées en deux arceaux par une colonnette, reposant sur un bahut et fermées de grilles de fer scellées dans la pierre.

Au-dessus de l'archivolte, régnait une corniche sur laquelle reposaient de courtes colonnettes, espacées entre six œils de bœufs. En dessous de chacun d'eux, le dessin de Bruneau laisse à penser qu'il y avait une base semblable à celle des colonnettes... Après la pose de cette assise, l'architecte aura modifié son plan et remplacé les futs de colonne correspondant, à cette base par un œil de bœuf. Il est curieux qu'il n'ait pas fait disparaître ces bases bien inutiles. Une seconde corniche plus riche, composée de petits cintres, portés sur des modillons et sur les chapiteaux des colonnettes, couronnait la partie supérieure. L'analogie entre la composition de cette corniche et celle du second étage des tours est frappante. Aux extrémités, deux puissants contreforts, chargés à leur sommet de lourds pinacles à huit pans et à jour, assez semblables à ceux de la tour Saint-Aubin, et à celui de l'ancienne façade de la cathédrale de Vannes [1], maintenaient la poussée des voûtes.

En retour, deux arcatures pareilles à celles du devant, deux œils de bœuf et un gâble dont le sommet portait une pyramide obtuse et disgracieuse, assez singulière, rappelant celui de la chapelle de l'hôpital Saint-Jean, telle était l'ordonnance des deux pignons. Les dessins de Bruneau (1623) et de Ballain (1716) concordent, tandis que celui de Gaignières (1699) (voir dans l'album, pl. I), indique non plus un pinacle au sommet des pignons, mais en arrière le long des deux tours : il n'y en eut jamais en cet endroit. De même, Gaignières a dessiné les gros contreforts d'angle *ronds;* ils étaient *carrés*. Il a réduit le nombre des colonnettes entre chaque ouverture du rez-de-chaussée et transformé les losanges de tous les tympans en ouvertures à quatre-feuilles. Bref, son dessin n'est qu'un *à peu près* et témoigne une de fois de plus de l'*inexactitude des artistes qu'il employait.*

La galerie était couverte par un toit à double égout, garni de plomb [2], sous lequel fut installée dès le XVe siècle la soufflerie de l'orgue. On remarquait au milieu du faîtage de la toiture une surélévation, parfaitement accusée dans les trois dessins, déjà cités et surmontée d'une fleur de lis en plomb. Je soupçonnerais fort que la clef de voûte de la partie centrale était plus élevée que celle des deux autres. A cause de la forme domicale des voûtes, on aura dû relever un peu la toiture en cet endroit.

Du côté de l'évêché, un escalier, dont quelques marches subsistent encore, donnait accès à la Galerie par l'arcade la plus voisine de la chapelle Sainte-Anne.

Entrons maintenant dans la galerie : les trois voûtes domicales, comme celles du chœur de Saint-Serge, s'appuyaient sur des arcs formerets, incrustés dans le mur de la façade comme aussi sur l'archivolte du portail, sur la partie antérieure de la galerie, sur les deux murailles en retour et enfin sur deux sveltes colonnes isolées de 7 mètres de hauteur sur 0^{m},33 de diamètre, disposition un peu semblable à celle du chœur de Toussaint et à

1. Cette façade, dont je possède un dessin, ressemblait un peu à celle de notre cathédrale.

2. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 669, Fabrique, t. V, p. 376. La charpente et la couverture sont refaites en 1744 et 1745, p. 312. Le vieux plomb, pris à raison de 4 sous 6 deniers la livre jusqu'à la concurrence de 1237 livres, le 6 février 1745. — Mémoire des tuffeaux employés à la Galerie, du bois et façon de la charpente du 21 janvier 1744.

celui de l'abbaye d'Asnières [1]. Ce dernier existant encore peut donner une idée de la légèreté et de l'élégance de l'ensemble. J'ai tenté d'en faire une restitution.

Le portail, entièrement masqué par la galerie, n'en paraissait que plus imposant au visiteur, charmé de se trouver tout à coup en face de ses belles statues. L'architecte avait eu évidemment pour but dans sa construction d'abriter le plus possible du vent et de la pluie les personnes réunies là pour certaines cérémonies. Il l'avait atteint en adoptant des ouvertures peu considérables et relativement basses.

RUINE DE LA GALERIE.

Malheureusement, ce charmant édifice eut à subir plusieurs incendies, la négligence et les mauvais traitements d'un architecte incapable qui, non content d'abattre, en 1744, les pignons des extrémités (dont le poids était si utile pour neutraliser la poussée des voûtes), de transformer le toit à deux pentes en un immense appentis, montant jusqu'au milieu de la fenêtre, surchargea le mur antérieur d'une lourde attique en maçonnerie [2]. Pierre Lointier rétablit le pavage en 1748 [3]. En 1774, l'architecte Desnoyers remit au chapitre deux plans et deux devis, pour la Galerie. L'un réduisait *les deux portaux à un seul de même largeur et alignement que celui de l'église* et comprenait la restauration (?) des voûtes et le remplissage des lézardes avec du plâtre, etc... L'autre modifiait l'escalier de la rue de l'Évêché et en reportait l'entrée dans l'arcade la plus voisine du contrefort d'angle. Aucun des deux projets ne fut exécuté [4].

Le 29 avril 1785, les chanoines mirent à la disposition « du sieur David la partie de « la galerie qui touchait à l'église de la paroisse, fermant à clef, pour qu'il puisse y « travailler à la sculpture des boiseries du chœur et y disposer ses bois [5]. »

L'attique, élevée en 1744, reçut pendant la révolution [6] l'inscription suivante :

Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

A la fin du XVIIIe siècle, la galerie était en mauvais état. En 1806, la couverture fut refaite pour 582 livres [7], mais presque aussitôt après, ce beau monument, qu'une intelligente restauration pouvait encore sauver, est sacrifié. L'architecte Desmaries doit en porter la responsabilité, parce qu'il combattit la demande de restauration de l'évêque et du conseil de fabrique devant le conseil général, alors maître de la situation [8].

J'ai cru devoir, malgré leur longueur, donner ici la lettre des Marguilliers au Préfet et

1. Il serait fort intéressant au point de vue de l'étude de l'*architecture Plantagenet* de savoir lequel de ces trois édifices a été construit le premier : j'avoue n'avoir aucune donnée sérieuse à ce sujet. Tandis que la galerie de saint Maurice comprenait trois travées d'*égale largeur*, le chœur de Toussaint et celui d'Asnières présentent la travée centrale *moitié plus large* que les deux autres.
2. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 669. Fabrique, t. V, p. 376.
3. *Revue d'Anjou*, 1855, p. 110.
4. Archives de Maine et Loire. Série G, n° 271. — 15 juin 1774.
5. Ibidem, n° 272. — 29 avril 1785.
6. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1865, p. 210.
7. Archives de la Fabrique.
8. M. Grille écrit à propos de la démolition de la Galerie. On découvrit deux superbes bustes de marbre blanc, dont M. Desmaries, l'ingénieur, disposa de son autorité privée en faveur de M. de Jully qui les a fait placer à Chateaubriand dans ses jardins.



le procès-verbal de visite au *Péristyle* ou *Galerie*, en date l'une et l'autre du 15 juillet 1806 : ces deux pièces sont intéressantes surtout en vue d'une reconstruction ([1]).

« Monsieur le Préfet,

« Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint un procès-verbal de visite fait d'après nos ordres, par l'architecte ordinaire de la cathédrale, dans la galerie ou péristyle du devant de la principale porte de cette église, afin de s'assurer de l'état dans lequel se trouve cette partie importante de l'édifice, attendu que par l'effet des portions salpêtrées, qui s'en détachent presque chaque jour en plus ou moins gros volume, la masse de cette galerie menace ruine et cause des terreurs fondées aux personnes qui réfléchissent sur sa décadence apparente.

« Le rapport que vous avez sous les yeux présente un tableau exact et détaillé de la situation de ce péristyle ; mais nous devons y ajouter que même avant la révolution, il était un sujet de vives alarmes pour les gens de l'art par la crainte devenue très plausible de son écroulement subit. Or, c'est à quoi l'on doit s'attendre plus que jamais si l'on n'y apporte pas un prompt remède par des réparations bien entendues, peut-être un peu coûteuses et néanmoins infiniment urgentes.

« Il est visible en effet que les piliers de la façade sont tous imprégnés et rongés de salpêtre à une grande profondeur, qu'ils ont par cette raison perdu considérablement de leur force et que la voûte de la dite galerie manque de soutien de ce côté. Aussi le lézardement et le déjointement des pierres qui composent les ogives, le déversement des colonnes qui les supportent au centre, et la chute successive des ornements plus ou moins lourds, minés et détachés des piliers extérieurs, tout annonce dans l'ensemble un état de dégradation déjà invétéré, qu'il n'est plus possible de laisser tel qu'il est sans faire courir les plus grands risques au monument et sans mettre en danger la vie d'une foule de personnes qui le fréquentent journellement.

« Un fait récent et notoire vient à l'appui de cette terrible assertion. Samedi dernier, il s'est fait tout à coup une rupture à la corniche du pilier de droite de la grande porte, côté occidental du péristyle ; heureusement il n'était que quatre heures et demie du matin et à ce moment il ne passait personne à portée de la chute des énormes matériaux, mais une heure ou deux plus tard...

« Nous pourrions citer encore pour preuve de la nécessité des précautions qu'il faut prendre dans ce genre, l'écroulement de la tour d'une ancienne église de Morlaix, événement des plus funestes, arrivé naguère et qui a mis tant de familles dans le deuil et la désolation ; mais nous aurons rempli tous notre devoir à cet égard, en vous soumettant le rapport en question ; cependant comme cet objet d'une importance majeure se trouve être, par les lois et arrêtés du gouvernement, une charge toute départementale, nous vous supplions, Monsieur le Préfet, de vouloir bien le prendre en considération, et de prescrire de suite ce que vous jugerez convenable pour constater dans la forme administrative l'urgence et le coût des réparations dont il s'agit, afin qu'elles soient ordonnées

1. Archives de Maine et Loire. Plans et Devis, pièce 20.

et entreprises aussitôt, sur les fonds affectés aux dépenses de cette nature par le vote du Conseil général du département.

« Nous avons l'honneur de vous offrir l'assurance de notre respectueuse considération.

Signé : « Herbert, Daburon, Gaulthier, Thomassin,
Le Clerc de la Ferrière.

PROCÈS-VERBAL DE VISITE AU PÉRISTYLE OU GALERIE DE LA CATHÉDRALE.

« Nous, Louis François, architecte expert, patenté nº 155, demeurant à Angers, sur la demande à nous faite le douze juillet présent mois par MM. les administrateurs de la fabrique de l'église cathédrale et paroissiale d'Angers de nous transporter au péristyle de la dite église à l'effet d'examiner les nombreuses dégradations qui existent dans toutes les parties des murs, piliers, colonnes, voûtes, et d'en dresser procès-verbal ;

« Cejourd'hui, quatorze juillet mil huit cent six, trois heures de relevée, nous nous sommes transporté au péristyle de la dite cathédrale, où étant arrivé et en présence de MM. Daburon de Manthelon et Le Clerc de la Ferrière, marguilliers de la dite église, nous avons procédé à l'examen ainsi qu'il suit :

Article premier.

Nous avons reconnu que les murs et les piliers du portail soutiennent les voûtes ogives du péristyle, que le tout est construit en pierres de marnais ; au milieu se trouvent deux grandes portes ouvrant chacune à deux battants et quatre autres ouvertures fermées sur le devant par des grilles en fer maillé ;

Que le mur de face au-dessus des arceaux a un mètre cinquante-cinq centimètres d'épaisseur appareillé pour assise, qu'une partie des joints sont dégradés, que vers midi et du côté de la place il s'est effectué une lézarde qui a dépareillé les pierres et les joints au-dessous de l'œil-de-bœuf.

Pour connaître avec précision les porte à faux qui existent maintenant à tous les piliers ogives qui supportent les voûtes et les arceaux nous avons fait lâcher des plombs aux deux côtés du pilier d'angle de la place vers midi et vers couchant ; nous avons reconnu qu'il s'était opéré des tassements, mais que ce pilier conserve son aplomb et qu'il est suffisamment solide pour supporter la buttée des voûtes en y faisant des réparations ; ce pilier étant de forme carrée et de l'épaisseur de un mètre cinquante-cinq centimètres, fait un corps solide, suffisant pour tenir les buttées.

Art. 2.

Le second pilier ensuite sur la face se trouve de forme ogive en plan et en élévation ; il a trois mètres de hauteur, les bases et les chapiteaux sont calcinés et salpêtrés ; les porte à faux extérieurs ont vingt centimètres de dégradation.

Art. 3.

Le troisième pilier est de même construction que le précédent ; à l'extérieur quatre colonnes ogives sont tombées naturellement, la colonne du tableau est également détruite, les bases et les chapiteaux n'existent plus.

Il manque dans l'intérieur à ce même pilier trois colonnes, cette pile contenait lors de sa première construction un mètre vingt-cinq centimètres sur un mètre trente-cinq centimètres ; nous avons reconnu qu'il existe extérieurement quatre-vingts centimètres de profondeur de dégradation, ce qui réduit ce pilier à soixante-quinze centimètres d'épaisseur sur un mètre de largeur, que le porte à faux à l'extérieur est de quatre-vingts centimètres, ce qui ne peut subsister sans réparations, autrement la chute est certaine.

Art. 4.

Le quatrième pilier a trois mètres de hauteur ; à l'extérieur cinq colonnes ogives sont cassées et dégradées, deux intérieurement sont cassées et détruites ; de sorte que la masse réelle du pilier n'a d'épaisseur que soixante-cinq centimètres, ce qui occasionne un porte à faux en dehors de cinquante centimètres et de quarante en dedans.

Nous avons également reconnu que cette masse ne peut subsister sans être étayée, si l'on ne veut courir les risques d'un écroulement très prochain.

Art. 5.

Le cinquième pilier est de mêmes construction et dimensions que les précédents. Cinq colonnes ogives tombées et dégradées ; les bases et chapiteaux des colonnes de l'intérieur sont détruits. Il se trouve à l'extérieur cinquante-cinq centimètres de porte à faux et dans l'intérieur vingt centimètres, ce qui réduit le pilier à quatre-vingts centimètres d'épaisseur sur un mètre de largeur.

Art. 6.

Le sixième pilier est construit dans les mêmes dimensions que les précédents. Deux colonnes sont tombées, les bases et chapiteaux sont dégradés ; il existe un porte à faux dans l'angle du côté du couchant d'un mètre de longueur sur quatre-vingts centimètres de largeur et intérieurement au niveau des socles trente centimètres, ce pilier ne peut soutenir le poids des murs et la buttée des voûtes.

Art. 7.

Le septième pilier vers nord et longeant la rue de l'Évêché est de forme carrée : il tient la buttée des arceaux ogives, plusieurs dégradations existent au-dessus des chapiteaux, le pilier conserve son aplomb et peut être réparé. Dans le mur en retour en joignant ce pilier, il se trouve une lézarde de sept centimètres d'ouverture dans presque toute la hauteur.

Après avoir examiné les piliers ci-dessus désignés, nous sommes passé dans l'intérieur où nous avons reconnu que ce péristyle est voûté en arc de cloître de forme ogive et en trois travées, soutenues dans leur milieu par deux colonnes forme circulaire avec base et socle octogone et chapiteau gothique.

Ces colonnes ont trente-trois centimètres de diamètre sur sept mètres de hauteur, depuis le socle jusqu'au-dessous des chapiteaux.

La première à droite en entrant surplombe vers la face du couchant de dix-sept centimètres, ce qui fait plus de moitié de son diamètre. Les pierres des naissances des arcs doubleaux et plusieurs claveaux sont tombés et plusieurs crevasses se sont faites

aux joints des voûtes. Cette colonne ne peut se soutenir puisqu'elle surplombe de plus de moitié de son épaisseur.

ART. 8.

La colonne à gauche est de même hauteur et proportion que la précédente. Elle a treize centimètres de surplomb vers la face au couchant et cinq centimètres également de surplomb vers nord.

Les voûtes ont leurs buttées sur le mur qui porte le clocher et sur le mur de face du péristyle. Le pignon vers nord est lézardé dans presque toute sa hauteur le long du pilier carré qui fait angle avec la façade, tous les joints des assises de ce pignon sont dégradés.

Il est reconnu que ce péristyle a été construit postérieurement aux clochers et que lors de la première de ces constructions on a ménagé ([1]) les bases et les chapiteaux des colonnes au droit du mur des dits clochers, en sorte que ces mêmes colonnes ont été faites après coup et posées en sous-œuvre, lors de la construction des voûtes et du surplus du péristyle.

Examen fait et terminé de toutes les parties détaillées ci-dessus, il résulte des observations de nous, architecte soussigné, qu'il est de la plus grande urgence d'étayer les arceaux de l'intérieur et les arcs doubleaux des voûtes pour empêcher la chute la plus prochaine et pouvoir reprendre par dessous œuvre les colonnes, les murs dégradés, ainsi que les piliers ogives auxquels on donnerait une forme *moderne* ([2]).

Nous estimons que ces étayements ne sont point ordinaires et qu'ils demandent à être exécutés avec art et précautions sous la direction de gens instruits.

Fait et arrêté au dit Angers, le quinze juillet mil huit cent six : Signé FRANÇOIS, architecte, DABURON, LE CLERC DE LA FERRIÈRE, marguilliers.

Laissons maintenant la parole à M. Baugé, ancien curé de Candé ([3]) :

« En 1805 ou 1806, Mgr Montault fit réparer à neuf la couverture de ce vestibule sur « les voûtes duquel étaient les soufflets de l'orgue. Il demanda au conseil général des « fonds pour la restauration entière de cet édifice, dont les voûtes étaient soutenues par « deux charmantes colonnes, je ferais mieux de dire colonnettes, tant elles étaient menues, « qui partageaient l'édifice en trois travées à peu près égales, ce que vous pouvez également vérifier par les colonnettes engagées et les formerets, qu'on aperçoit facilement. « Au côté nord se trouvait une petite porte, qui donnait sur la Montée de l'Évêché, près « de la croix de Mission. Depuis longtemps on ne l'ouvrait plus, parce que le mur semblait menacer, il ne restait plus que quelques marches du perron. Voilà ce que Mgr Montault voulait faire réparer, ainsi qu'un bon nombre de colonnettes toutes corrodées, « qui tapissaient dans l'intérieur du mur les six ouvertures occidentales ; les deux du « milieu étaient fermées par des portes en bois, les autres l'étaient par des barres de fer disposées comme les petits bois de nos fenêtres, retenues au milieu par une colonne en

1. Il y a ici erreur de l'architecte. Les bases et les chapiteaux n'ont point été, comme il le dit, *ménagés* dans les assises du mur des clochers mais enfoncés plus tard et grossièrement encastrés.

2. C'est ainsi qu'on entendait en 1806 la restauration des anciens monuments.

3. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1865, p. 210.

« pierre. Au-dessus (lisez) au-dessous des colonnes, étaient des deux côtés, dans l'épaisseur « du mur, des massifs en pierre, disposés comme vous en avez vu dans les vieux châteaux « pour s'asseoir dans de grandes cheminées ; le sommet était couronné d'une espèce « d'attique qui me paraissait avoir été fait après coup quand on disposa le dessus des « voûtes pour recevoir les soufflets de l'orgue...

« Le conseil général n'agréa pas la demande de Mgr Montault. Il fut décidé que le « *narthex* serait abattu. MM. Puységur et Desmarie s'entendirent à cet effet et à la fin « de l'automne 1806, autant que je puis m'en rappeler, on commença cette œuvre de « vandalisme... » Les souvenirs de M. l'abbé Baugé ne sont pas très exacts. Ce n'est qu'au milieu de l'année 1807 qu'on démolit le porche, après l'installation de la soufflerie des orgues au-dessus de la chapelle Sainte-Anne. La démolition et la restauration de la façade, coûtèrent 1422 livres (1).

Cette restauration, opérée sur une hauteur de vingt mètres, consistait à faire disparaître en les remplissant de *tuffeaux* au niveau du mur, les excavations creusées autrefois dans les pierres dures, pour y adapter les pièces de charpente, le plancher de la soufflerie et aussi la trace des arcs formerets, qu'on arasa soigneusement. Estimons-nous heureux que l'architecte ait respecté les colonnettes rapportées, leurs chapiteaux, leurs bases et surtout la belle archivolte sculptée, dont est encadré le portail. Ce sont des témoins précieux pour l'archéologie. Vingt-quatre journées de couvreur furent employées à donner aux *tuffeaux* une *teinte grise* uniforme. On construisit en même temps le mur de soutènement du côté de l'évêché.

PROJET DE RECONSTRUCTION.

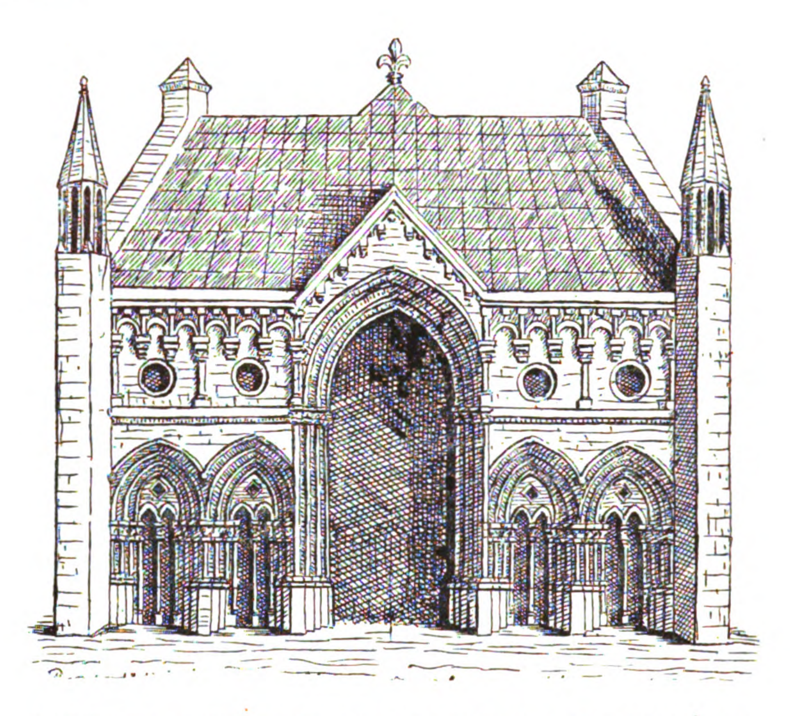
Le 4 juin 1849, après la lecture d'une lettre de M. Duvêtre, architecte, relative au projet du dégagement de la cathédrale, le conseil de Fabrique émet le vœu, qu'un jour Saint-Maurice revoie son beau portique, dont il reste encore deux colonnettes avec leurs chapiteaux, épargnés par un dessein providentiel pour reprocher à la génération qui finit son vandalisme et donner espoir à la génération actuelle que celle qui viendra après elle, ne tardera pas à réparer les fautes de ses pères (2).

M. l'abbé Vinçonneau, chanoine honoraire, eut le désir de faire reconstruire la *Galerie* à ses frais. Malheureusement, les cinquante et quelques mille francs, laissés en 1884 à cette intention, ne suffisaient pas. Le devis, dressé le 2 mai 1884, par M. Raulin, architecte diocésain, dépassait beaucoup cette somme (3). L'État aurait pu intervenir et fournir la différence : il s'y refusa. La somme offerte par M. Vinçonneau fut employée à l'acquisition d'un nouveau presbytère...

Espérons voir cette reconstruction, manquée une première fois, menée plus tard à bonne fin : elle rendrait à la façade de notre cathédrale son antique splendeur. Cependant, malgré tout mon respect pour les choses du passé, au lieu de refaire, telles qu'elles étaient les six arcades de la partie antérieure de la *galerie*, je croirais préférable (aujourd'hui

1. Archives de Maine et Loire. Travaux de Saint Maurice.
2. *Revue de l'Anjou*, 1899, p. 484.
3. Papiers de la Fabrique.

qu'il n'est plus question d'abriter les fidèles, assemblés pour des cérémonies supprimées depuis les siècles) d'ouvrir une large arcade, correspondant au portail, en la surmontant d'un pignon rompant agréablement la ligne horizontale de la corniche et de rétablir les quatre autres arcades de la même hauteur qu'autrefois. Le croquis ci-joint fera saisir facilement ma pensée.



PROJET DE RESTITUTION DE LA GALERIE AVEC UNE OUVERTURE DE LA LARGEUR DU PORTAIL.

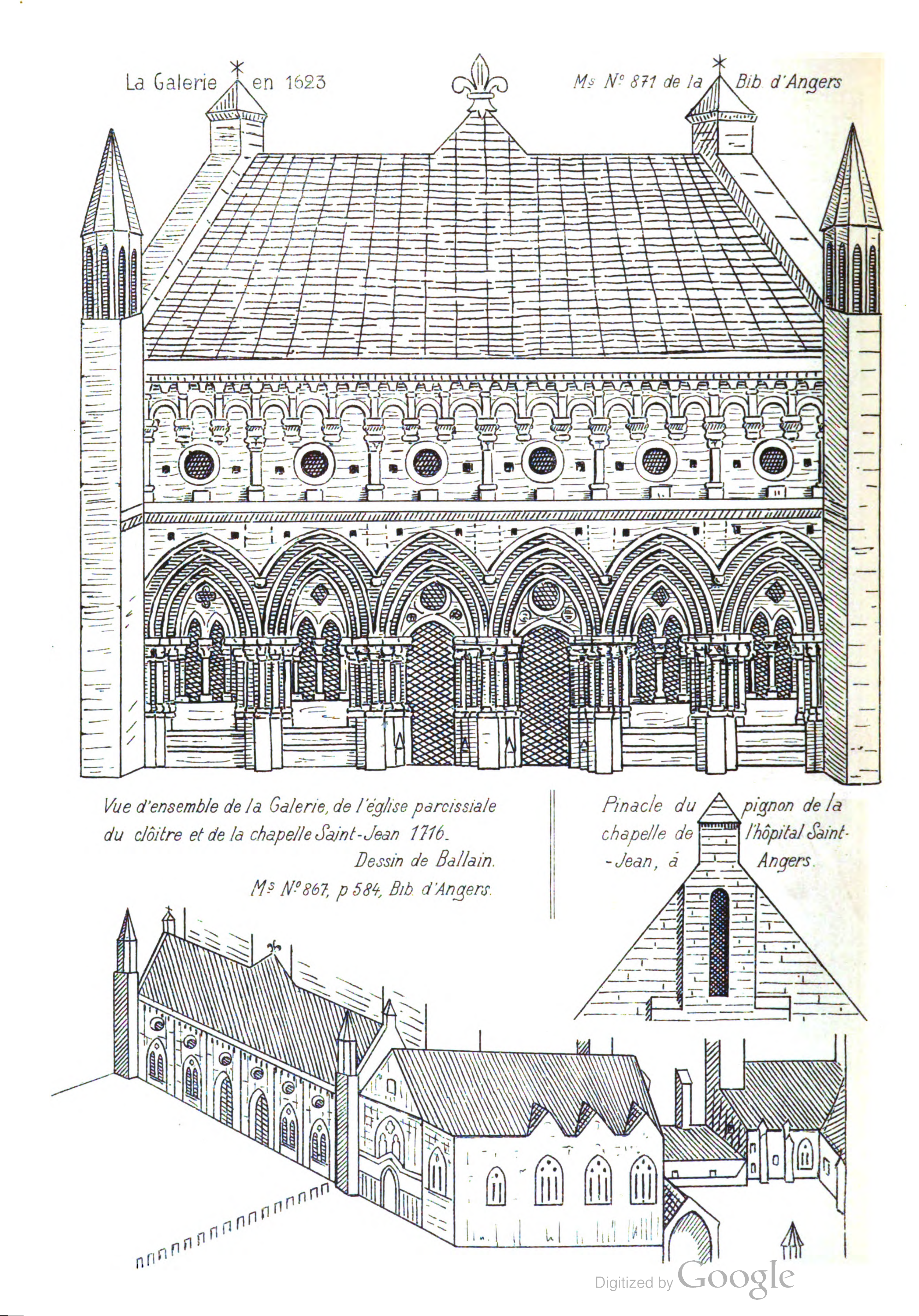
La galerie gagnerait beaucoup à être relevée de quelques marches au-dessus de la place. La pente de la rue de l'Évêché, celle du parvis et de la montée Saint-Maurice en seraient diminuées d'autant.

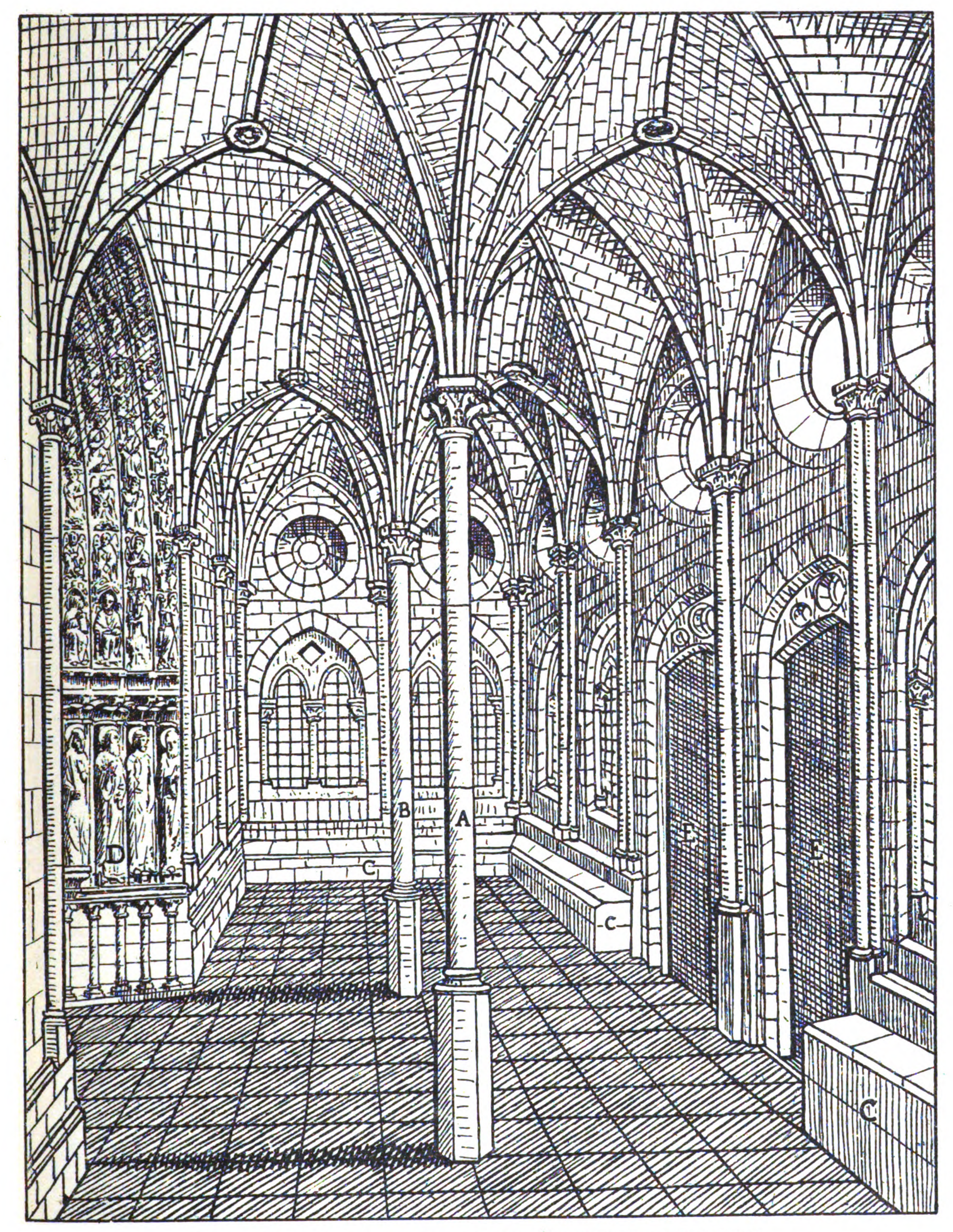
UTILITÉ DE LA GALERIE.

« La *Galerie*, nous dit Lehoreau ([1]), servait pour les pénitents, lesquels on mettait hors « de l'église au commencement du carême et le Jeudi-Saint ou jeudi absolu on leur « donnait l'absolution. Mais parce les coupables des plus grands crimes ne se prêtaient « pas à demander la pénitence publique et qu'il n'y avait d'ordinaire que de pauvres « femmes de campagne, qui par malheur avaient étouffé leurs enfants en les faisant « coucher avec elles, cette coutume a été abrogée. Le rituel de M. Henri Arnaud (1676) « y fait allusion comme à une chose tombée en désuétude. »

Le trésorier de Saint-Maurice y tenait sa juridiction du côté de la chapelle de N.-D. de Moultjoye sur une espèce de trône ou chaire élevée de trois marches, accompagnée

1. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial*, t. I, p. 501.


La Galerie en 1623
Ms N° 871 de la Bib. d'Angers
Vue d'ensemble de la Galerie, de l'église parcissiale du clôitre et de la chapelle Saint-Jean 1716.
Dessin de Ballain.
Ms N° 867, p 584, Bib. d'Angers.
Pinacle du pignon de la chapelle de l'hôpital Saint-Jean, à Angers.



ESSAI DE RECONSTITUTION DE L'INTÉRIEUR DE LA GALERIE

A.B. *Colonnes isolées comme celles d'Asnières et de Toussaint.*
C. *Bancs en pierre*
D. *Évasement du portail*
E. *Vantaux des deux portes de la galerie, ouvrant sur le parvis.*

de deux autres sièges pour le sénéchal et le greffier (1). On y enterrait les corbelliers, les maires chapelains et les sous-chantres. (Voir le volume II, p. 261 et suivantes.)

Nous avons vu plus haut que l'évêque Nicolas Gellent avait sous la galerie un coffre «*archa*» dans lequel il puisait pour faire des aumônes.

Le chapitre commença par interdire la vente des images pieuses, puis finit par la concéder ; on y vendait aussi des chapelets (2). A droite et à gauche du portail étaient suspendues le long du mur plusieurs côtes de baleine (3), sans doute données par le roi René, fort curieux de toutes les raretés et des animaux féroces, dont il avait une ménagerie dans les caves du château et de la chambre des comptes. L'église était le musée du peuple au moyen âge ; il n'est pas étonnant de voir ici, comme au portail de la cathédrale de Laon, des côtes de baleine, quand on se rappelle les crocodiles empaillés, les œufs d'autruche et autres curiosités, offertes aux églises pendant ces siècles de foi.

Berge décrit ainsi les côtes de baleine (4) :

Ingentis muro pendentia ingentia Ceti
Prægrandis, non visa prius miracula Costæ.

De son côté, Urbain Renard, dans son fameux Noël *Venez à saint Maurice*, en parle aussi bien que des images :

La Gallerie est pleine
De belles raretés
De gros os de baleine
Son beau portail doré.

Là on vient en voyage
Sainte Tanche prier
Et tant de belles images
Qu'on y voit déplier.

L'orage du 17 juin 1617 détruisit la couverture (5). On établit sous la *Galerie* un corps de garde en 1649 et le jour de Pâques de la même année la foudre tomba sur le porche en tuant un soldat et en blessant plusieurs autres.

LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE MOULT JOYE.

Messire Philippe Nicolas, archidiacre d'Outre-Loire et chanoine, acheta au chapitre la partie du sud, voisine de l'église paroissiale pour la somme de vingt livres de forte monnaie en 1337 et y fonda une chapelle, consacrée à Notre-Dame de Moult-joye, dont l'autel fut consacré par Foulques de Mathefelon en 1339 (6). Philippe Nicolas donna par

1. Bibliothèque de l'Évêché, *Cérémonial*, t. III, p. 644.

2. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 656. Marchands chassés de la Galerie, 10 janv. 1510. — Permis aux marchands d'images de les vendre sous la galerie. 1 avril 1527.

Bibliothèque de l'Évêché, *Cérémonial*, t. II, p. 1. Messieurs permettent qu'on vende les chapelets avec autres marchandises dans la gallerie, dont le fabriqueur retire récompense. Les corbelliers en tirent cent sols de rente, pour une armoire, qui est dans la dite chapelle de la gallerie, où sont les marchandises.

3. Elles ont été longtemps suspendues sous la galerie du Logis Barrault, puis transportées au Musée installé dans le local de l'ancienne cour d'appel, où on peut les voir aujourd'hui.

4. *Andegavensis Ecclesiæ, tam materialis quam spiritualis, Descriptio*, Auct. Jac. Berge, 1659, p. 56. (Citation empruntée à la *Topographie d'Angers*, par Grille.)

5. *Fabrique*, t. III, p. 536.

6. Bibliothèque d'Angers. Ms. 653, p. 331.

Sciendum est quod cum dominus Philippus Nicolaus canonicus... de consensu et auctoritate capituli istius ecclesie

testament deux calices de vermeil, des ornements, etc., en 1349 (1). Il y fonda des saluts aux vigiles de la Nativité, de la Conception, de la Purification, de l'Annonciation et de l'Assomption et y établit un procureur d'entre les huit frères (il faut entendre par là les quatre corbelliers et les quatre maires-chapelains), chargé de rendre compte aux autres du temporel de la chapelle. Une petite cloche suspendue dans la galerie servait à annoncer les messes et les saluts (2).

Cette chapelle avait aussi le nom de sainte Tanche, quoiqu'elle ne lui fût pas dédiée parce qu'on y venait en voyage à une statue de cette sainte (3). L'autel de Notre-Dame fut démoli en 1748.

Le nombre des messes fondées jusqu'en 1708 montait à 700 rétribuées trois ou quatre sols. En 1660, elles avaient été réduites à 360, puis en 1712 à 200, à cause des pertes faites sur les revenus (4). Les saluts ayant été supprimés en 1722 et l'autel démoli en 1747, le service des fondations fut transporté dans la chapelle Sainte-Anne.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES OPÉRÉES SUR L'EMPLACEMENT DE LA GALERIE.

Le 6 mars 1852, les ouvriers employés à déblayer le parvis Saint-Maurice pour relever le pavage (5), ont démoli les anciennes fondations du narthex (6), et mis à jour trois tombes en tuf et une pierre coquillière (7).

M. Aimé de Soland signale également (8) « une sculpture renaissance représentant Jésus mis au tombeau, qui se trouvait entre les colonnes du narthex. Après bien des vicissitudes, elle a été achetée, écrit-il, à la vente de M. Quelin par un angevin (?), qui ne demande pas mieux que de la restituer à sa place primitive. »

---

construxisset in porticu dicte ecclesie capellam que ibi est et altare erexisset in eodem... et... dominus Fulco andegavensis episcopus tunc... qui... tempus pro sue voluntatis arbitrio allegaret quod dictum altare non erigi dicto loco absque ejus licentia dicto capitulo... assent, tandem ad dicti capituli requisitionem... dictus episcopus ratum habuit erectionem predictum et altare consecravit prout tenor subsequitur.

Reverendo in Christo patri ac domino Fulconi dei et sedis apostolici gratia andegavensi episcopo sui humiles et devoti capellani Andegavensis salutem. Cum... honore... et plurimi capellani dicte ecclesie in porticu seu atrio ipsius... capella de novo extructa et altare erectum in eodem... quatenus erectio dicti altaris vos tangit seu tangere potest et ad vos spectat seu spectare potest quoquomodo ratam et gratam habeatis nec non dictum altare in presenti dignemur consecrare. Cum predictam capellam devociorem existere et dictos capellanos inde magis gratum impendere domino famulatum per hanc autem requisitionem juri seu libertati dicti nostri capituli nolumus de novo prejudicium aliquod... datum nostro teste sigillo die sabbati post festum omnium sanctorum anno domini millesimo CCC^{mo} trigesimo nono.

L'écriture de cette pièce est si effacée, qu'il m'a été impossible d'en lire tous les mots.

1. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial de Lehoreau*, t. III, p. 644. D'après son testament de 1349, il donne à cette chapelle plusieurs ornements, un parement de soie, trois chasubles de soie, deux calices d'argent doré, un missel, un graduel, plusieurs aubes et nappes d'autel (qui existaient encore du temps de Lehoreau) pour l'acquit de ses fondations le lieu de la Sublerie et ses maisons, sises près les ponts angevins et pour l'entretien des ornements et des vitres de la chapelle soixante livres de forte monnaie.

2. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial de Lehoreau*, t. III, p. 324.

3. *Ibidem*, t. I, p. 505.

4. *Ibidem*, t. III, pp. 291 et 292.

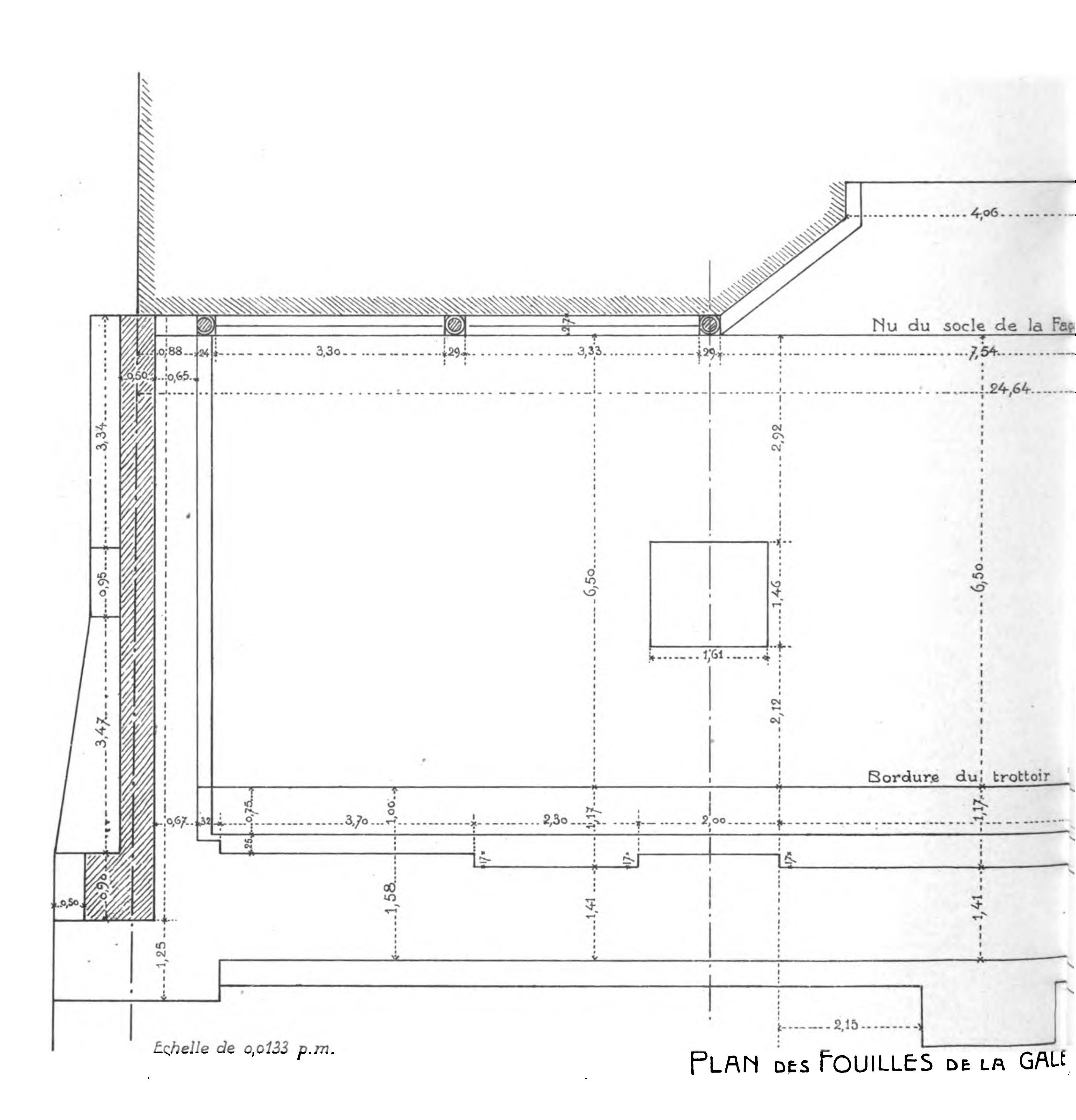
5. Voir la page 37 de ce volume.

6. Cette démolition a été très superficielle ; on s'est contenté d'enlever quinze à vingt centimètres de maçonnerie pour l'établissement du pavage.

7. *Bulletin Monumental de l'Anjou*, 1852, t. II, p. 31.

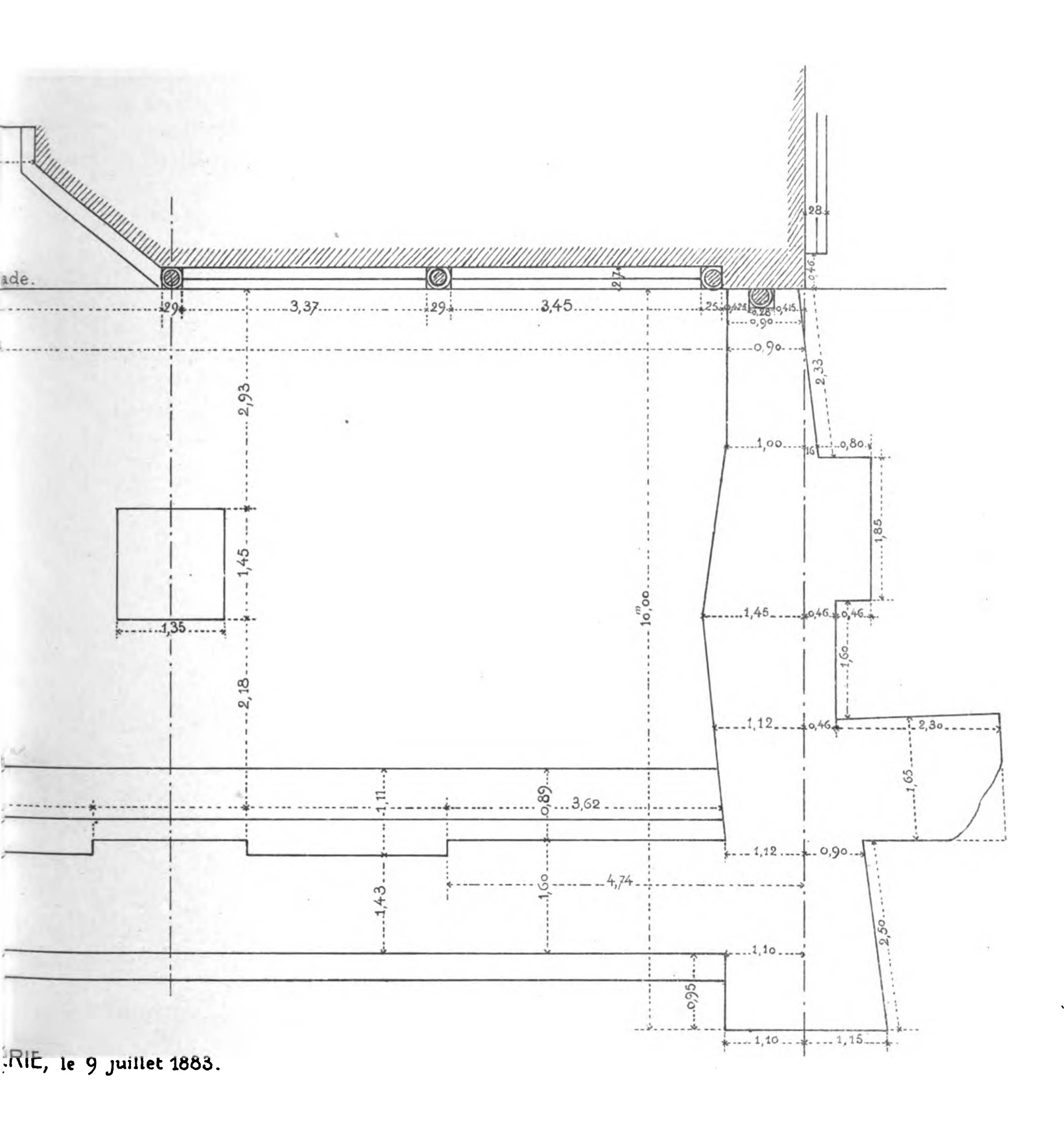
8. *Ibidem*, 1853, p. 32, note 1.





Echelle de 0,0133 p.m.

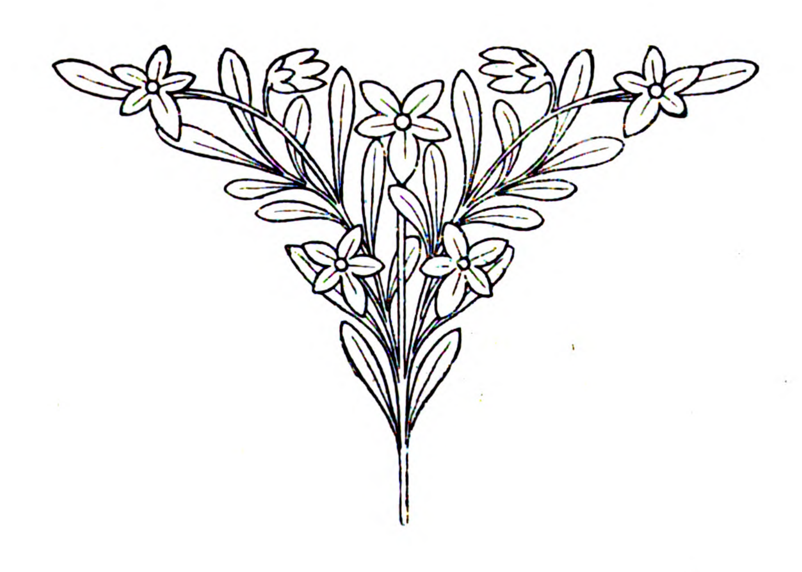
PLAN DES FOUILLES DE LA GALE

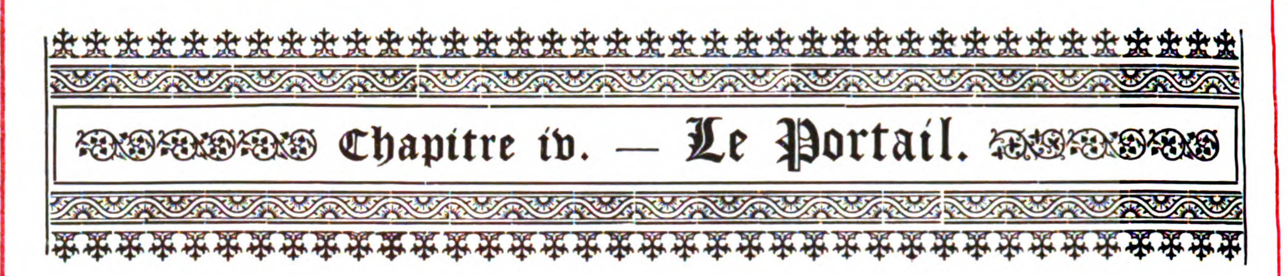


.RIE, le 9 juillet 1883.

M. Dussauze, architecte du département, a bien voulu me communiquer le plan des fondations de la Galerie, tracé le 9 juillet 1883. Je ne m'explique pas les constructions en lignes obliques ni les contreforts de la partie vers le sud : il faut croire qu'elles appartenaient à un édifice antérieur. Ces fondations descendent à plus de trois mètres en dessous du niveau moderne du parvis. Je les ai indiquées sur le plan de la Galerie.

On découvrit le 31 janvier 1893, à $2^{m}80$ en avant de la façade de l'église et à $1^{m}50$ de l'extrémité du pavage du côté du sud, une fosse de 2^{m} de long, $0^{m}90$ de large vers la tête et $0^{m}68$ vers les pieds. Le fond est garni de grandes pierres d'ardoise, les parois comprennent trois assises de tuffeaux et ont une hauteur totale de $0^{m}80$. Quelques briques de fabrication moderne, noyées dans de la chaux hydraulique trouvées dans les déblais sous les pierres d'ardoise recouvrant la fosse, attestent que celles-ci ont été renouvelées à la suite de quelque accident. Le cercueil et le cadavre étaient presque entièrement consommés. On n'a plus trouvé que le fond de la bière en chêne très épais, sur lequel étaient pour ainsi dire incrustés les os des jambes et du bassin. Aucun vestige de crâne, quelques touffes de cheveux fins et rouges, de nombreux débris de bois pourri, un gros anneau de fer, avec les ferrures, qui servaient à le fixer au cercueil... En somme, très mince découverte au point de vue archéologique. Si je l'ai mentionnée, c'est pour rappeler que la Galerie a servi de sépulture à maint chapelain et aux corbeilliers jusqu'à la Révolution. La fosse en question, défoncée par le passage d'un corbillard en 1893, pouvait être celle de maître Philippe Nicolas, enterré précisément en cet endroit, c'est-à-dire devant l'autel de la chapelle de Notre-Dame de Moult-Joye, qu'il avait fondée, comme on le lit dans ses testaments successifs l'un de 1342, l'autre de 1349.





Chapitre iv. — Le Portail.

LA principale porte de la cathédrale s'ouvre au milieu de la façade occidentale, dans un mur épais de $2^{m}65$.

Cette belle page de sculpture représente le triomphe du Christ annoncé sur terre par huit personnages de l'Ancien Testament, attesté par les douze Apôtres ([1]), chanté au ciel par les Évangélistes, les anges et les vieillards de l'Apocalypse.

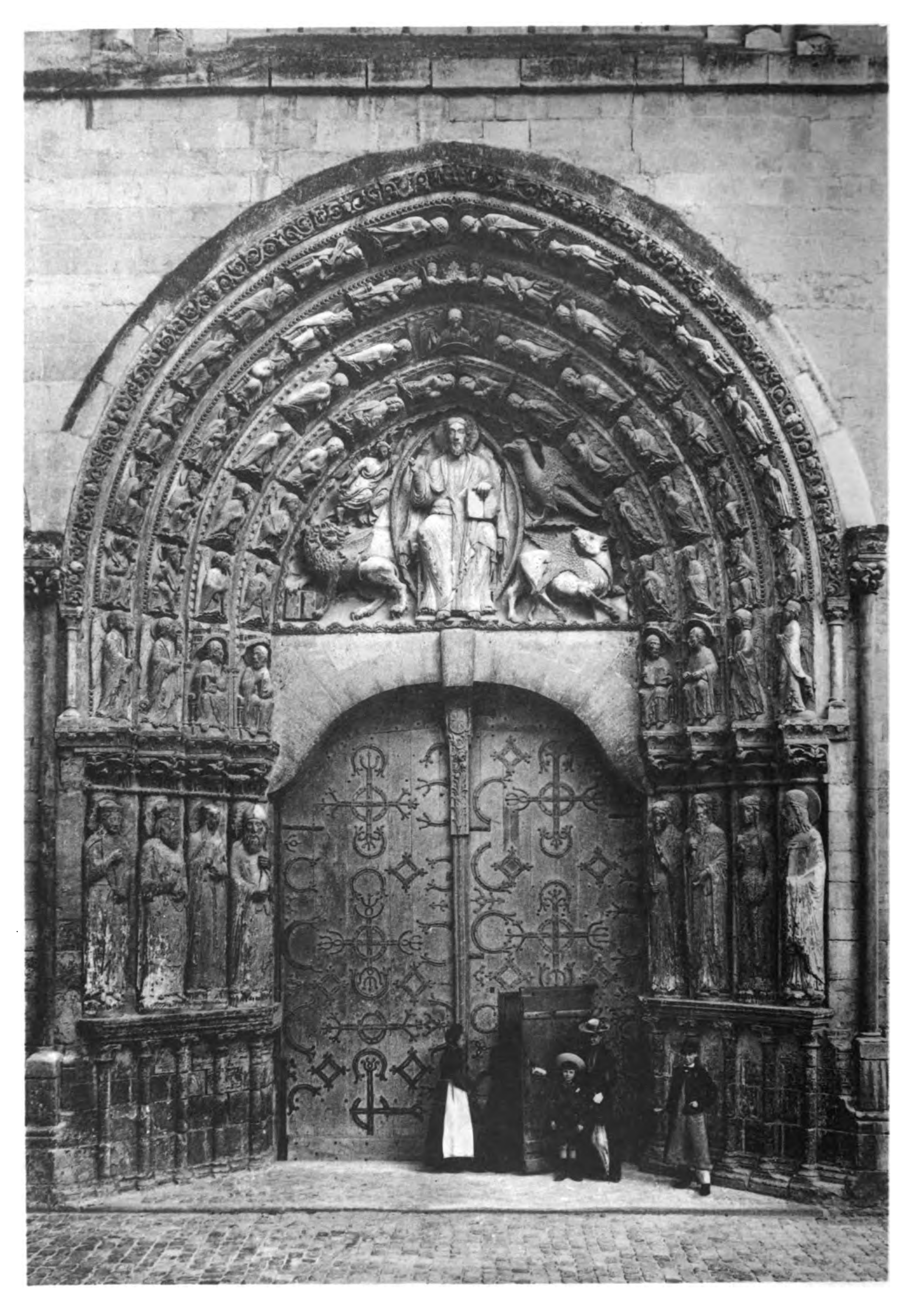
La magnificence de l'ensemble avait attiré, dès 1836, l'attention de M. Prosper Mérimée ([2]) : « Sur la porte en ogive émoussée (nous dirions aujourd'hui « en arc brisé surhaussé), s'étale toute la richesse d'ornementation que comportait le « style roman à l'époque qui précéda sa décadence. Deux rangs de statues couvrent « les parois latérales du porche (portail), et, bien que mutilées,la plupart se font remarquer « par le fini de leur exécution. Je ne me lassais pas surtout de considérer leurs drape- « ries gracieusement ajustées, couvertes de longs plis serrés et arrondis, chargés de « pierreries, de broderies de toute espèce... Les voussures et les tympans sont ornés de « même. »

Quelques années après, M. l'abbé Bourassé écrivait dans *Les plus belles cathédrales de France*, à propos du portail de celle d'Angers : « Tous les visages respirent « un calme religieux, exprimant des sentiments de béatitude et de contemplation pro- « fonde, avec une simplicité de pose et une naïveté de détails, propres à nous faire « comprendre l'état des arts chrétiens à cette époque, entièrement empreints du génie « chrétien. »

Cette citation, empruntée à la *Monographie* de M. Denais (p. 61), traduit à merveille l'impression produite dans l'âme du visiteur par ce beau portail.

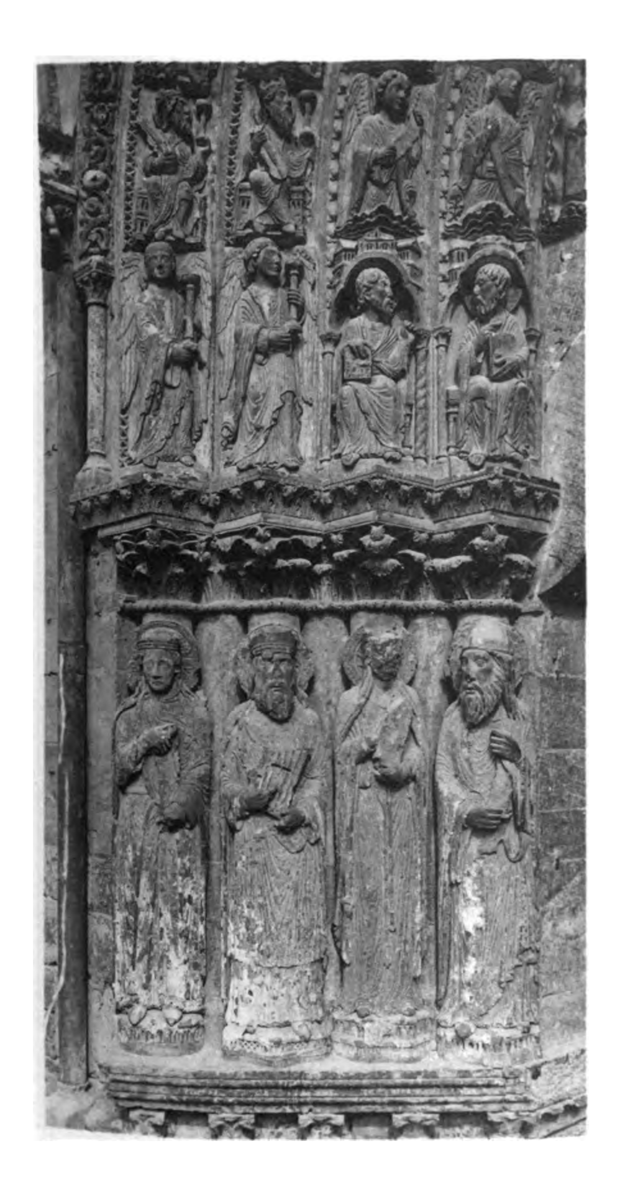
Avec quel luxe de détails en effet a été rendu, par l'imagier, le programme qui lui fut assigné, il est aisé de le constater. Quelle délicatesse dans la sculpture des chapiteaux, dont les tailloirs et même les astragales sont ornés de ravissants feuillages ! Cette frise extérieure, toute chargée de rinceaux et de têtes en relief, ne rappelle-t-elle pas les bordures des châsses contemporaines, aux filigranes entremêlés de cabochons ? Enfin, l'artiste inconnu, dont le talent éclate dans la pose et l'expression des personnages, le rendu des draperies finement plissées et jusque dans les galons de leurs vêtements, ne mérite-t-il pas tous les suffrages ? Pourquoi faut-il qu'une ombre obscurcisse ce tableau, qu'une note discordante ait été jetée dans cet harmonieux concert au XVIIIe siècle, lorsque le chapitre fit remplacer le linteau et le trumeau par une arcade du plus mauvais goût ? nous en verrons plus loin la cause.

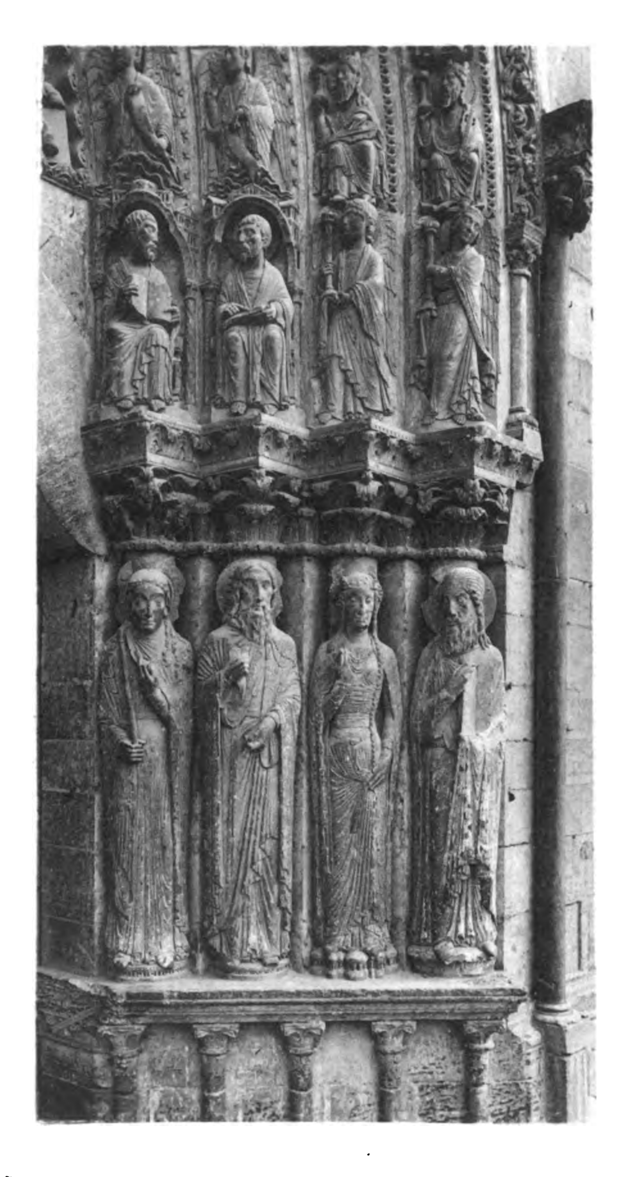
1. Il n'y en a plus que quatre : les huit autres ont disparu en 1745, quand on démolit le linteau.
2. *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, p. 423.



Ensemble du Portail.







Tympan et détails des Sculptures du portail.



GALONS GRAVÉS SUR LES VÊTEMENTS DES STATUES DU GRAND PORTAIL.

DESCRIPTION DU PORTAIL.

Dans un ouvrage d'ensemble, illustré d'excellentes phototypies ([1]), M. Gabriel Fleury vient d'étudier les portails du XIIe siècle ; il écrit : « Dans l'état actuel, le portail « occidental de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers se compose d'une archivolte, à « quatre voussures, en arc brisé surhaussé, encadrant un tympan (restauré en 1629) avec « le Christ en Majesté dans une auréole elliptique, au milieu des quatre symboles des « Évangélistes. »

Ceux-ci occupent leur place traditionnelle, comme au portail du Mans et à celui de Chartres, cité comme exemple par M. Émile Male ([2]).

« La première voussure de l'archivolte au-dessus du tympan est ornée de dix anges « posés de profil, chacun à mi-corps au-dessus d'une petite nuée, ces anges sont affrontés « au milieu de la voussure, qui n'a point de clef ; la deuxième voussure supporte égale« ment dix anges semblables à ceux de la première, et en plus un ange, posé de face, qui « forme clef ; dans chacune des troisième et quatrième voussures, douze vieillards assis « tiennent un vase de la main droite et un instrument de musique de la main gauche ; à « la clef de la troisième voussure deux anges supportent une couronne ; la quatrième « voussure, n'a pas de clef, mais deux anges placés de chaque côté au sommet de l'arc « brisé, et affrontés occupent le milieu de la scène.

« Enfin l'archivolte est encadrée entièrement par une moulure, chargée d'une série de « rinceaux de feuillages, au milieu desquels sont sculptées de fines têtes plates. »

Cette belle frise, que j'ai comparée précédemment à des filigranes, alternés avec des perles ou des cabochons, retombe sur deux élégantes colonnettes, portées sur le tailloir prolongé de la première colonne des jambages.

A remarquer la différence de grandeur des boutons fleuris, qui en rangs pressés, pour produire une série de points lumineux, séparent les quatre voussures. L'unité de l'ensemble y perd assurément; il faut attribuer ce changement au caprice d'un ouvrier qui, succédant à son prédécesseur, aura cru mieux faire en multipliant entre la 3e et la 4e voussure, les boutons, en nombre déjà suffisant entre la 1re et la 2e voussure.

« Dans chacune des deux premières voussures, à l'imposte, sur la hauteur disparue, un « personnage est assis de chaque côté sous une arcature (trilobée et sur un plan arrondi « pour mieux encadrer la figure et suivre la forme des voussures), tête nue, pieds nus, « tenant un livre. Un ange debout portant en ses mains un chandelier est également « placé dans chacune des deux autres voussures. »

Quand bien même nous ne saurions pas par le procès-verbal de 1617 que les *Apôtres* étaient figurés sur le linteau ([3]), nous en aurions la certitude en examinant les deux per-

1. *Études sur les Portails imagés du XIIe siècle, leur iconographie et leur symbolisme*, par Gabriel Fleury, Mamers, Fleury et Dangin, 1904, in-4°, 294 p. et 65 pl.

Ce beau volume, illustré d'excellentes phototypies, d'après les clichés de l'auteur, a été récompensé d'une mention au concours des Antiquités nationales par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Lefèvre-Pontalis lui a consacré un élogieux compte-rendu dans la Bibliographie du *Bulletin Monumental* de 105, pp. 361 et suivantes.

2. *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, p. 8.

3. *Fabrique*, t. IV. Procès-verbal des ruines arrivées à l'église par la chute de la foudre le 25 mai 1617. — « Sous la

sonnages assis de chaque côté dans les deux premières voussures. Non seulement ils ont les pieds nus et un livre à la main, mais contrairement à tous les autres personnages, ils sont tournés l'un vers l'autre et semblent disserter. C'est la pose traditionnelle donnée aux apôtres sur le retable de Coblentz, au Musée de Cluny, comme sur les linteaux du Mans, de Chartres, de Bourges et de Charlieu, où les 12 Apôtres sont rangés sur la même ligne. Ici, l'espace entre les voussures, divisé en huit, donne très bien la place des *huit* Apôtres détruits.

« Quatre personnages debout, de chaque côté de la porte, sont adossés aux colonnes, « sans dais, qui garnissent les angles rentrants des jambages ; dans le jambage droit, le « premier personnage est une femme, tandis que c'est un homme dans le jambage gauche. « Les statues reposent sur de petits socles, bas, mais larges, chargés de sculptures ; des « chapiteaux à larges feuilles d'acanthe terminent les colonnes. Le soubassement, « quoique de même époque que le portail, n'accuse pas les angles rentrants comme dans « la plupart des portails du XII[e] siècle. Il se compose dans chaque jambage d'un entable- « ment rectiligne sur lequel se dressent les statues et qui est supporté par cinq colon- « nettes engagées à chapiteaux ornés de feuilles plates, et dont les bases reposent sur un « socle unique mouluré. »

... « Parmi les huit statues, qui ornent les deux jambages du portail de Saint-Maurice, » nous ne retrouvons pas celles de saint Pierre et de saint Paul que l'on rencontre » presque partout, nous remarquons seulement quatre personnages figurant sur plusieurs » portails du nord de la France au XII[e] siècle ; la première à droite en avant représente » Moïse, avec les tables de la loi et la tête couverte d'une coiffure ronde caractéristique » à côtes parallèles longitudinales, nous le trouvons ainsi représenté à Bourges, à » Étampes, à Saint-Loup de Naud et à Chartres deux fois; la seconde statue du jambage » gauche est le roi David jouant de la harpe, il est ainsi figuré au Mans ; la reine de » Saba se trouve à droite près de la porte, elle tient un sceptre de la main droite ; on » peut voir dans le premier personnage en avant du jambage gauche, la représentation » de Salomon, qui est ainsi figuré au Mans, où le doute n'est pas possible puisque son » nom est peint sur le phylactère que le personnage tient entre les mains. Pour les autres » personnages nous n'avons aucune identification personnelle à proposer, n'ayant pas » trouvé d'équivalents dans les autres portails que nous avons pu étudier jusqu'à ce jour, » surtout pour les femmes. Des noms ont été proposés maintes fois, mais nous ne les » rappellerons pas ici, parce que ces hypothèses ne sont appuyées d'aucune preuve et » laissent toujours le champ libre à l'imagination, ces statues n'étant caractérisées par » aucun signe symbolique ou conventionnel. »

Les huit statues ont-elles eu à subir les outrages des Huguenots en 1562 ? L'on n'en a gardé aucun souvenir, tandis que leurs méfaits à l'intérieur de l'église sont connus. L'orage de 1617 ne les atteignit pas non plus ; les dégradations des têtes et des mains fort mal réparées en 1830, par le sculpteur Dantan, doivent plutôt être attribuées à

« vouste des dits clochers y avait une Trinité en bosse, avecq les évangélistes et Apostres, où il manque *trois* « *Apostres*, *ung lion*, *un ange* et la teste et une main de la figure de la dite Trinité, qu'il faut faire en pierre de « Rajane... »

l'époque révolutionnaire et aux enfants, qu'on voit souvent lancer des pierres contre le portail (1). Toujours est-il qu'il ne faut pas blâmer l'imagier du XIIe siècle d'avoir sculpté des têtes si grosses, d'une façon aussi barbare que celles de plusieurs des personnages ; il en est innocent. Le coupable est Dantan, auquel on doit aussi les têtes grotesques de plusieurs des grandes statues du XVIe siècle, placées au-dessus de la grande fenêtre.

Remarquons le luxe d'ornementation déployé dans les nimbes des personnages, celui de David en particulier, et les galons qui bordent leurs vêtements, non point gaufrés dans une pâte de chaux, comme le dit Viollet-le-Duc (2), mais ciselés dans la pierre avec un soin minutieux. De même le socle sur lequel reposent les pieds des grands personnages est couvert de perles, et de menus détails d'architecture, comme on en voit sur certains ivoires sculptés.

M. Fleury a décrit le portail dans *son état actuel :* il a perdu son linteau et son trumeau, comme celui de Saint-Ayoul de Provins et plusieurs autres.

Les vantaux en bois, rallongés après 1745, sont encore ornés de pentures en fer du XIIe siècle fort intéressantes. De chaque côté trois grandes croix, dont les bras sont terminés par des tridents, entremêlées de losanges, tapissent la surface entre les ferrures voisines des gonds et du trumeau forgées en forme de croissant (3).

DATE APPROXIMATIVE DU PORTAIL.

Rapprochant le portail d'Angers de celui de Chartres, M. Gabriel Fleury date l'un et l'autre du dernier tiers et même du dernier quart du XIIe siècle. Il fait les remarques suivantes :

1° « Les portails imagés dans le nord de la France paraissent avoir conservé le plein » cintre pour leurs tympans et leurs archivoltes durant toute la première moitié du » XIIe siècle, tels sont les portails d'Avallon, de Bourges, du Mans et de Vermenton ; » dans la seconde moitié du XIIe siècle au contraire, le tracé en arc brisé se rencontre » généralement comme on le voit à Saint-Ayoul de Provins, à Saint-Loup de Naud, à » Chartres, à Senlis et à Étampes… nous ne pensons pas qu'on puisse citer un seul » exemple de portail imagé à arc brisé antérieur à 1150.

2° « Le soubassement ne présente plus les ressauts rectangulaires, que nous trouvons » dans les autres portails du XIIe siècle, mais l'ébrasement est rectiligne, comme dans les » portails latéraux de Bourges, remaniés au XIIIe siècle ; les statues colonnes ont pris » du développement en largeur et ne sont plus réduites à garnir le fond seulement des » angles rentrants, elles ressortent même sur les angles saillants, les colonnes sur lesquelles

1. *Bulletin monumental de l'Anjou*, 1852, p. 61. Le nimbe de David a été mutilé par les enfants ainsi que plusieurs figures de Sibylles et de Prophètes.

2. Outre les traces de peinture, le portail laisse voir les restes d'un badigeon plus récent, du XVIIIe siècle sans doute : c'est ce qui aura fait dire à M. Viollet-le-Duc que les galons avaient été moulés dans une pâte de chaux. (*Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. I, p. 40 et t. VIII, p. 273.)

3 M. Viollet-le-Duc (*Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. VIII, p. 297), indique la manière dont furent soudés les cercles de fer, qui réunissent les branches des croix de fer, appliquées avec des clous à tête saillante sur les vantaux du portail. Un des motifs, placés à trois mètres du sol vers le milieu entre deux croissants, le long du trumeau de bois, rappelle certains ornements brodés au XIIe siècle sur le manteau impérial de la cathédrale de Metz. (*La broderie du XIe siècle jusqu'à nos jours*, par L. de Farcy, planche à la page 56.)

» elles sont accolées sont à peine visibles, de plus, le soubassement représente une grande » fraction de la hauteur totale du jambage, la statue est ainsi plus élevée au-dessus du » sol. Le portail d'Angers pour cette partie s'éloigne bien visiblement du portail de » Chartres et se rapproche davantage du portail occidental de Notre-Dame de la Couture » au Mans, qui, lui, appartient sans conteste au XIIIe siècle. »

Est-il possible de faire concorder cette date du *dernier tiers* ou du *dernier quart* du XII[e] siècle, donnée judicieusement par M. Fleury, avec les autres travaux de la cathédrale ? je ne le crois pas.

Rien n'autorise à penser que la façade fût construite plus tard que les piliers de la nef, élevés vers 1135 ou 1140 ([1]), en tout cas elle est antérieure aux voûtes, commencées de 1150 à 1153. En effet on ne constate aucune reprise *à l'intérieur* et la base des tours fait corps avec les piliers d'angle de la nef ; à l'extérieur, les matériaux et la taille de la pierre sont semblables. La façade était d'ailleurs indispensable pour recevoir les arcs formerets de la dernière travée de la nef : le mur dans lequel s'ouvre le portail, n'est pas plus récent que les piliers de la nef. Que la sculpture et les imageries aient été faites longtemps après la construction, vers 1160 ou 1170, ceci est très probable, mais les arcs brisés des voussures et l'ébrasement rectiligne, remplaçant les ressauts rectangulaires des autres portails, comparés par le savant auteur à celui d'Angers, remontent à mon avis, à la construction même de la façade, certainement antérieure à 1150. Qui sait si ce portail d'Angers n'est pas le premier, dans lequel on ait adopté cet ébrasement rectiligne ? Il a bien fallu que ce parti pris, si *logique* puisqu'il est très favorable à l'écoulement de la foule, *si bien imaginé* puisqu'il préserve d'une part les moulures des accidents auxquels étaient exposés les ressauts rectangulaires ([2]) et d'autre part les pieds des fidèles des chocs contre des angles saillants, fût inauguré quelque part.

Bref, sans m'ériger en docteur, je crois pouvoir conclure que la structure, le tracé du portail appartient au maître du XII[e] siècle, qui, vers 1140, a commencé la façade et que la sculpture fut exécutée vers 1160 ou 1170.

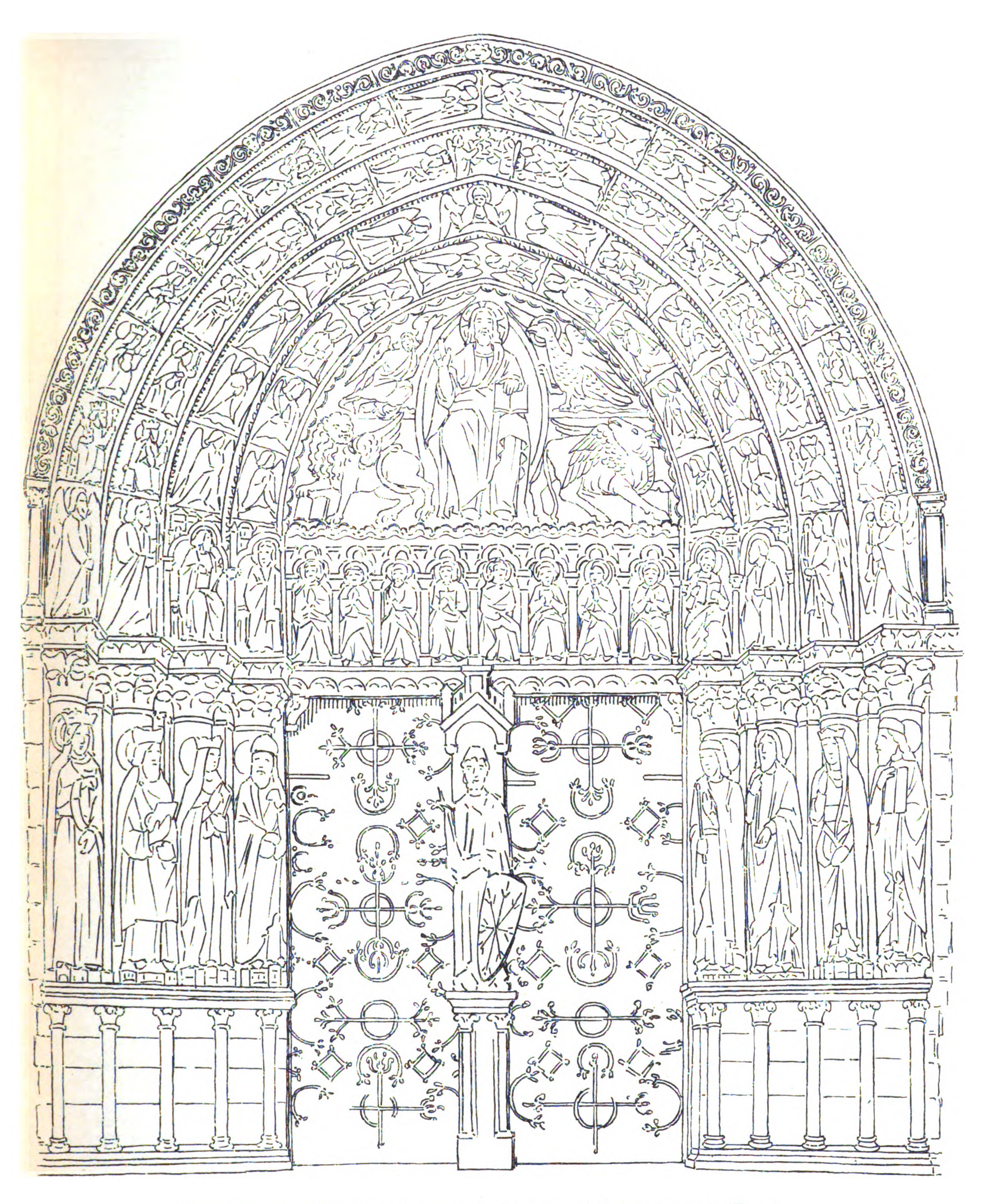
ACCIDENT SURVENU AU PORTAIL EN 1617. — RESTAURATION.

« Le 25 mai 1617, vers 10 heures du soir, dit Louvet dans son journal, le tonnerre » tomba sur le clocher et grande partie de l'entrée principale de l'église d'Angers, où il » a abattu la tête de l'image et représentation de Dieu le Père et des évangélistes, qui » étaient aux côtés de la dite image... » Je lis d'autre part dans le procès-verbal des ruines causées par la foudre en 1617 ([3]): « Que à l'entrée de la nef, du côté à main gauche, il y » a une platte bande de pierre de taille, qui est grandement froissée (linteau), y avait

1. Voir dans ce même volume, p. 20 et suivantes.

2. Cette préoccupation des architectes d'épargner aux membres d'architecture, chargés de moulures, des mutilations inévitables, quand ils sont exposés aux chocs et au manque de précaution d'une foule grossière, m'a frappé bien des fois. En combien d'églises, de réfectoires, de salles du chapitre, les colonnes s'arrêtent-elles pour ce motif à 2 mètres au-dessus du sol environ sur des culs de lampe ou des moulures en saillie ? En combien d'escaliers de châteaux et d'hôtels de ville, les moulures prismatiques ou autres des portes, souvent très refouillées, sont-elles interrompues brusquement à 4 ou 5 pieds au lieu de descendre jusque sur les marches pour le même motif !

3. *Fabrique*, t. IV.



Disposition primitive du linteau et du trumeau de la porte de la Façade avant le changement opéré en 1747 pour le passage des grosses torches de la Fête-Dieu

» par-dessus des figures historiées des pères saints anciens de l'Église et avec figu-
» res des évangélistes qui accompagnent un trône céleste, avec les Chérubins, Anges
» et Archanges, qui estaient figurés à ycelui costé... d'autres figures ne se peu-
» vent remettre que au préalable, la réfection de la platte bande de pierre ne soit
» refaite. »

Les sculpteurs se mirent à l'œuvre au mois de septembre 1629 et terminèrent à la fin d'octobre suivant. La tête et la main droite du Christ furent refaites, il en fut de même de l'homme ailé à la droite. Il ne ressemble en rien à la figure qu'il remplace. Son visage, sa chevelure, ses ailes et ses vêtements ont le caractère de la sculpture du XVIIe siècle : le sculpteur nommé Robin ne s'est pas astreint à reproduire les nuages conventionnels qui devaient le séparer du lion. L'aile de celui-ci, toute moderne aussi, est beaucoup trop courte. Quant aux trois apôtres renouvelés sur le linteau, ils devaient présenter les mêmes défauts, c'est-à-dire, ne ressembler en rien aux anciennes statues, qu'ils remplaçaient.

Pour masquer la différence de couleur entre les parties neuves et les parties anciennes et dissimuler les raccords, le chapitre fit peindre à l'huile tout le portail, qui précédemment ne l'était pas [1]. C'est alors que sous la direction d'un savant, on enrichit les phylactères tenus par les anges d'inscriptions en hébreu, à peine visibles aujourd'hui et que M. l'abbé Delacroix du séminaire de Versailles, releva en 1853.

Elles sont au nombre de 14 : ce sont toujours les anges, qui les portent. En voici la traduction latine :

1re Voussure à l'intérieur, en allant de droite à gauche, suivant l'ordre adopté pour la lecture de l'hébreu :

2e ange, *Fundamentum.* — 4e ange, *Deus* (Jesu Deus noster). — 5e ange, *Pater sæculi* (Jesu pater futuri sæculi). — 10e ange, *Deus gloriæ* (Jesu rex gloriæ). — 11e ange, *Thesaurus* (Jesu thesaurus fidelium).

2e Voussure :

2e ange *Veritas,* (Ego sum veritas). — 3e ange, *Via vitæ* (Jesu via nostra). — 4^{e} ange, *Princeps Pacis.* — 6^{e} ange, *Salvator.* — 8e ange, *Fortis* (Jesu Deus fortis). — 10e ange, *Intelligentia.* — 11e ange, *Admirabilis* (Jesu admirabilis). — 12e ange, *Corona* (Jesu corona sanctorum).

4e voussure 8e personnage, ange : *Consiliarius* (Jesu magni consilii angele).

Plusieurs de ces invocations sont attribuées au Messie dans Isaïe, Chap. IV, v. 6. Et vocabitur nomen ejus Admirabilis, Consiliarius, Deus fortis, Pater futuri sæculi, Princeps pacis.

Dans son Noël *Venez à saint Maurice,* Urbain Renard, parle de « *Son beau portail doré* ». On ne voit aujourd'hui aucune trace de dorure.

---

1. *Revue d'Anjou,* 1856, t. II, p. 139. Journal de Louvet.
M^{rs} de l'église d'Angers ont fait réparer le devant de la grande porte de l'église, que le tonnerre et foudre du ciel avait razé, rompu et desmolly, les figures qui estaient au haut de la dite porte et ont le tout fait peindre et dorer, où les sculpteurs et peintres y ont été depuis le mois de septembre jusqu'à la fin d'octobre au présent an 1629 pour peindre et dorer toutes les figures qui sont autour de la dite porte, *qui ne l'avait jamais été.*

DESTRUCTION DU LINTEAU ET DU TRUMEAU.

Thorode nous donne la date de ce méfait [1] : « Le portail de l'église était autrefois « séparé en deux par un gros pilier de maçonnerie, qui en occupait le milieu. A ce pilier, « du côté de la galerie, était attachée la statue de saint Maurice, qui était très ancienne [2]. « Ce pilier était désagréable et gênant ; mais, par un ancien préjugé, on le croyait néces- « saire pour soutenir le pignon et les clochers. Après un mûr examen, le chapitre s'est « déterminé à le faire ôter par Pierre Lointier, maître maçon, architecte, en conséquence « du marché fait avec lui le 14 avril 1745 [3]. »

L'ouverture actuelle étant de 4^m10 [4], si on suppose que le pilier avait 0^m40 de largeur, il ne restait plus de chaque côté qu'une baie de 1^m85. C'était suffisant pour l'écoulement de la foule et des processions, mais pas pour le passage du Gros-Guillaume, fondu en 1572, qui avait près de sept pieds de diamètre [5], ni surtout pour celui des grosses torches de la Fête-Dieu, dont les dimensions devenaient de plus en plus considérables.

Déjà en 1529, les maîtres-bouchers avaient brisé la statue de saint Maurice, en entrant leur Torche, au grand mécontentement du Chapitre. En 1745, la suppression du linteau et du trumeau fut décidée pour faciliter l'entrée des douze grosses Torches, qu'on exposait dès la veille du *Sacre*, dans la nef et qu'on transportait ensuite en tête de la procession, à la grande satisfaction du peuple. Quand on connaît la disposition de ces machines vraiment extraordinaires, composées d'un brancard roulant, sur lequel des colonnes portaient un dôme, orné d'écussons et de cierges, abritant des scènes religieuses, représentées par plusieurs personnages de grandeur naturelle, on s'explique à merveille le tracé de l'arcade moderne [6].

Le chapitre eût beaucoup mieux fait d'empêcher les corps de Métiers d'accroître indéfiniment, par ostentation, les dimensions de leurs Torches que de sacrifier sous ce misérable prétexte le trumeau et le linteau et de mutiler le beau portail de leur cathédrale d'une façon si lamentable.

---

1. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, avec notes de l'abbé Longin, 1897, p. 86.
2. Bibliothèque d'Angers, M. N° 656. t. I, Maurice.

Arrêté que la figure de S. Maurice, au-dessus du pilier de la porte extérieure de l'église sera ôtée et qu'on obligera *Poncet*, qui l'avait faite, d'en refaire une mieux travaillée, 20 avril 1429. Cette seconde fut replacée le 23 novembre 1429.

Il y est fait allusion dans le récit de l'entrée du duc de Bretagne en 1450. « Il fut reçu à Saint-Maurice, à l'entrée de la porte, où est *historié Monsieur saint Maurice*... Elle y resta jusqu'à la démolition du trumeau, mais on peut se demander si avant celle de 1429, il y en avait une de *saint Maurice* plus ancienne. Je ne le crois pas. Une statue de la *Vierge*, première patronne de la cathédrale, était plus rationnelle vers la fin du XII[e] siècle entre David, Salomon et la reine de Saba, sur le trumeau, et je crois la reconnaître dans celle que *Poncet* plaça en 1419 dans le chœur sur un cul de lampe et qu'on désigne ainsi : *Ymago Virginis historiata de duobus angelis tenentibus rotulum*, Voir t. II, p. 19.

3. *Fabrique*, t. V, f°. 325. Ce volume auquel renvoie Thorode est malheureusement perdu.
4. Voici d'après M. Fleury la largeur approximative entre les jambages de plusieurs portails romans, qu'il étudie : Étampes 2^m40. — Le Mans et Saint-Ayoul de Provins, 3^m. — Chartres 3^m38. — Angers 4^m10 — Bourges 4^m20.
5. Cette superbe cloche fut fondue dans le parterre de l'Évêché et fut introduite dans l'église par la porte latérale du XII[e] siècle, située vis-à-vis celle du cloître.
6. Je donnerai dans le t. IV la description et le dessin de ces torches, sortes de théâtres ambulants, portés par douze hommes, chargés de figures de grandeur naturelle représentant des scènes bibliques et couronnés d'un dôme ou impériale, porté par douze colonnes.

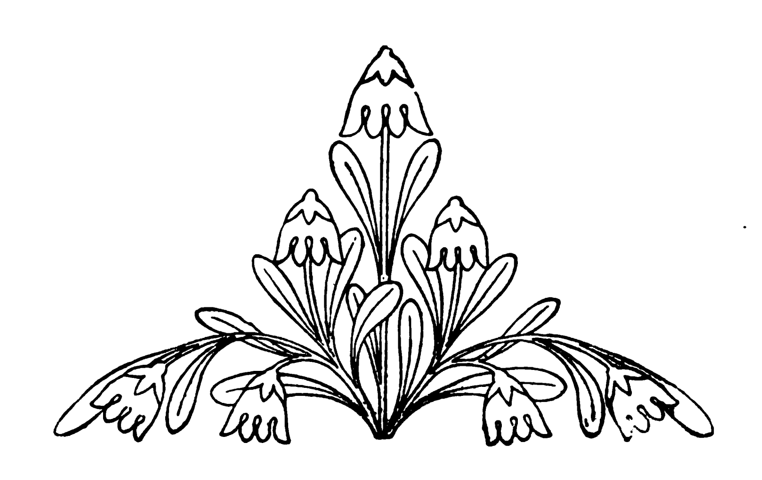
Même acte de vandalisme fut commis à Notre-Dame de Paris par Soufflot en 1771 (1), à Notre-Dame de Rouen en 1787 (2), à la Cathédrale de Bayeux et en mainte autre église.

RESTAURATION FUTURE DU PORTAIL.

Quand on connaît certains portails romans, celui de Saint-Loup de Naud en particulier, on regrette encore davantage la mutilation de celui d'Angers.

La restauration de celui-ci s'impose à la sollicitude du ministère des Cultes et des Beaux-Arts. Le portail central de Notre-Dame de Paris a été remis par Viollet-le-Duc dans son état primitif (3) : pourquoi n'en serait-il pas de même ici ? On a sous les yeux quatre des douze apôtres ; il suffirait de les imiter et d'en refaire huit nouveaux sur le linteau. Quant au trumeau, celui de Saint-Loup de Naud ou de quelques autres portails de même époque servirait de type : il ne serait pas impossible non plus de trouver une statue de la Vierge de l'époque voulue et d'en tirer parti. Enfin, les pentures auraient besoin d'être remises en état et complétées. Mon vœu s'accorde parfaitement avec la conclusion, par laquelle M. Fleury termine sa belle *Étude sur les Portails romans*, je ne puis mieux faire que de la citer : « Malgré toutes les divergences de détail, que nous « venons de relever et de signaler, l'étude d'ensemble de ces portails nous amène cepen- « dant à conclure qu'ils sont tous dus à une même inspiration tirée d'un même symbolisme, « et que par conséquent, dans leur état actuel, ils pourront se compléter l'un par l'autre et « permettre au besoin, la restitution facile et fondée des parties détruites. »

1. *Itinéraire archéologique de Paris*, par M. F. de Guilhermy, 1855, p. 26.
2. Archives de la Seine-Inférieure : N° 2841 « Pour avoir supprimé le pilier de la grande porte et fait les raccorde- « ments nécessaires, 600 livres » 22 août 1787.
3. *Itinéraire archéologique de Paris*, par M. F. de Guilhermy, 1855, p. 41.





Chapitre V. — La Façade.

« On aperçoit Saint-Maurice, la cathédrale, de presque tous les points « de la ville et de la rive droite l'aspect de sa façade est admi« rable ([1]). »

« ... L'architecture de sa façade est admirable : c'est la plus belle « que nous ayons vue ([2]). »

« ... L'église Saint-Maurice, avec ses doubles clochers, supportés « d'une simple voûte (?), peut faire le huitième miracle du monde, « étant un des traits les plus hardis de l'architecture ([3]). »

« ... L'église cathédrale de Saint-Maurice est la plus belle de France, sans piliers, à « cause des voûtes, qui sont d'admirable largeur et des trois clochers de pierre, qui sont « supportés sur le frontispice de la dite église pareillement sans aucuns piliers (?), encore « qu'ils soient très hauts et chargés d'aussi belles et grosses cloches qu'il y ait en « France ([4]). »

Ces éloges, qu'il serait facile de multiplier, sont assurément justifiés. La position unique de la cathédrale, assise au sommet de la colline, son élévation considérable et l'élégance de ses clochers, produisent une impression si satisfaisante, qu'on ne remarque pas tout d'abord les malheureuses transformations qu'elle a subies.

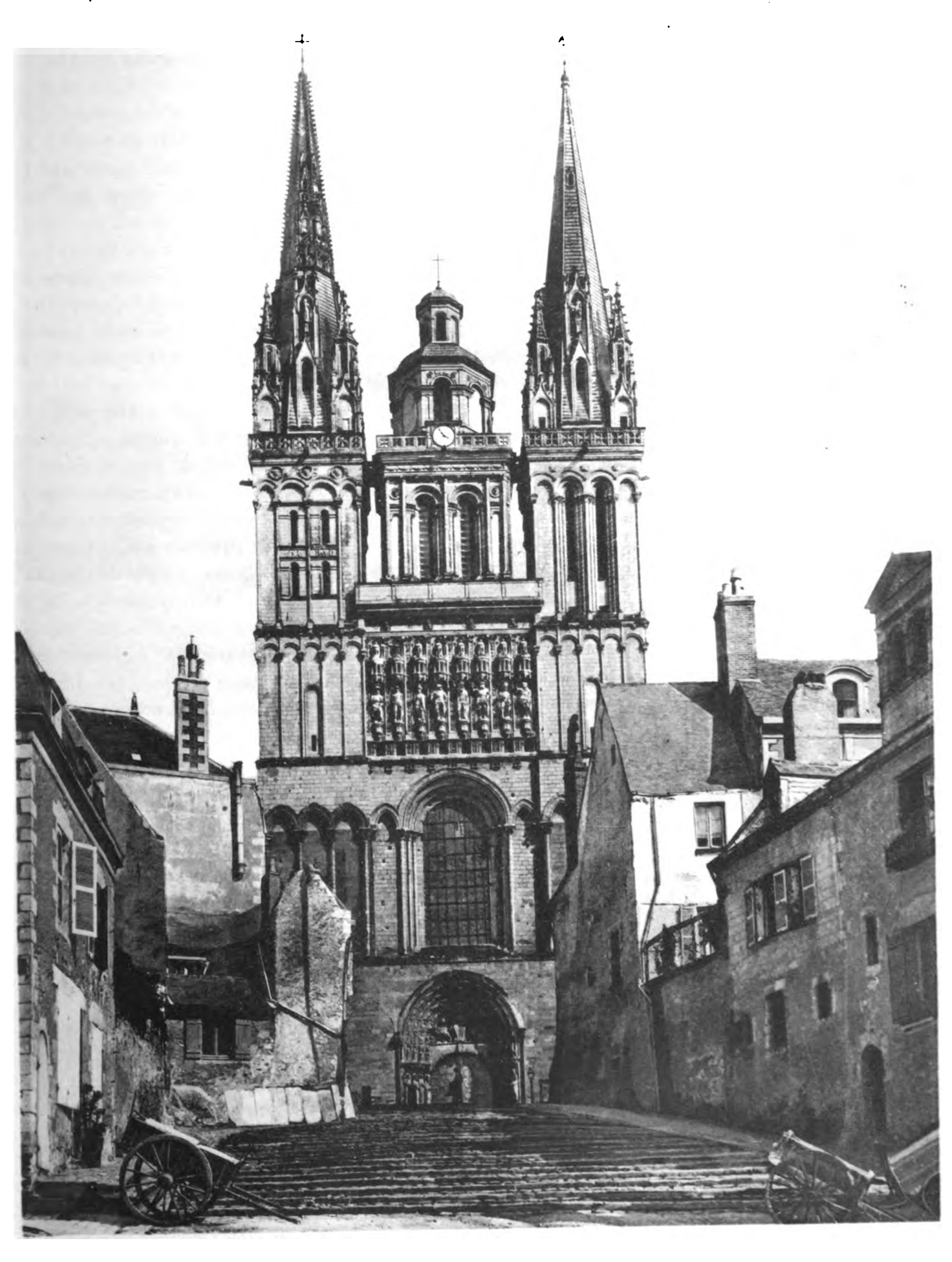
Cependant, il ne faut pas la juger dans son état actuel. La construction du mur, orné de statues au-dessus de la grande fenêtre et surtout celle de la tour centrale en ont complètement altéré les dispositions primitives. Cherchons donc à nous figurer ce qu'elle était au moment de son achèvement, vers la fin du XIIe siècle. Détruisons auparavant quelques erreurs.

RÉFUTATION DE QUELQUES AUTEURS.

Les deux tours, sauf quelques assises voisines de la corniche de l'étage supérieur, le remplissage des grandes baies du beffroi du côté de l'évêché, enfin sauf les flèches, reconstruites au XVIe et au XIXe siècle, étaient *semblables entre elles* et telles que nous les voyons. Il n'est pas exact qu'elles aient été *relevées d'un étage*. M. Mérimée a commis le premier cette erreur ([5]), bien excusable à une époque où les études archéologiques étaient fort peu avancées ; je m'étonne qu'elle ait été admise sans contrôle par M. d'Espinay et rééditée tout dernièrement dans les *Sites et Monuments* ([6]).

---

1. *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, par Prosper Mérimée, 1836, p. 323.
2. Archives du Nord, Ms. n. 525.
Journal de voyage de Pierre-Louis-Jacob d'Hailly — 1690 à 1697, t. I, p. 141.
3. Bibliothèque d'Angers, Ms. n. 870, p. 305.
4. *Mémoires historiques d'Anjou et du duché de Beaufort*, par Dubuisson-Aubenay, p. 90. Bibliothèque du Mis de Villoutreys.
5. *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, par Prosper Mérimée, 1836, p. 324.
6 *La Basse Loire*, p. 50.



FAÇADE, VUE DE LA MONTÉE SAINT-MAURICE, DANS SON ÉTAT ACTUEL.

« Deux tours flanquent le portail, écrit M. Mérimée. Dans l'origine, c'est-à-dire à « la fin du XIIe siècle (?), elles ne s'élevaient *probablement* que d'un étage au-dessus de « la fenêtre, surmontée peut-être d'un fronton triangulaire...

« Dans les siècles suivants, les tours *s'exhaussèrent* d'un étage ; puis on les surmonta « de longues flèches octogones flanquées de clochetons... »

Ainsi, après l'hypothèse dans une phrase « *probablement* », voici l'affirmation positive dans une autre « *s'exhaussèrent.* » Mais ce n'est pas tout. M. Mérimée continue ainsi :

« Après avoir *élevé les tours* (?) on sentit qu'il devenait *nécessaire d'élever aussi la* « *partie centrale de la façade.* On y ajouta d'abord un étage, présentant huit longues « niches, qui contiennent les statues des anciens ducs d'Anjou (ce sont les figures de « saint Maurice et de ses compagnons)... Enfin, Jean de Lespine construisit entre les « deux tours et au-dessus de ces niches une nouvelle tour, ou plutôt un pavillon surmonté « d'une coupole octogonale, terminée par une lanterne... »

Cette prétendue *nécessité d'élever la partie centrale de la façade* est une autre grosse erreur; je le démontrerai plus loin.

Mais je suis tout à fait d'accord avec M. Mérimée pour ce qui suit : « *Toute cette* « *ordonnance, d'une composition lourde et surchargée, produit l'effet le plus malheureux* « *par son désaccord complet avec les tours voisines, surtout avec la base sur laquelle elle* « *repose. La balustrade de la plate-forme du pavillon touche presque à celle des tours et la* « *bande étroite de jour* (1), *qui les sépare, ressemble plutôt à une lézarde, qu'à un intervalle* « *laissé à dessein...* »

Ceci est très exact. Le contraste entre l'architecture si simple de la grande fenêtre, de l'arcature qui l'accompagne et la mièvrerie des détails sculptés sur les pilastres. plaqués entre les statues de saint Maurice et de ses compagnons, la différence de style de cette partie avec les arcatures en plein cintre des tours et surtout le raccourcissement de celles-ci,qui auparavant se dégageaient dans le vide de chaque côté du pignon de la façade,tout cela, sans même parler de la grosse tour, fait vivement regretter l'état primitif.

Quel était-il donc au juste ?

LA FAÇADE VERS LA FIN DU XIIe SIÈCLE.

1° Au rez-de-chaussée, une belle galerie ou porche, s'étendant dans toute la largeur, précédait un portail merveilleusement sculpté.

2° Au premier étage s'ouvrait une fenêtre de 4^m 25 de larg. *en plein cintre* (2), accompagnée latéralement d'une arcature en *arc brisé,* se prolongeant sur les trois faces des deux tours, véritables contreforts en maçonnerie pleine (sauf la cage d'un escalier), de 6^m45 de côté.

3° Au second étage, une galerie d'environ trois mètres de haut, percée de huit fenêtres

1. La distance qui sépare les tours est en réalité de 1^m 75, mais en perspective, même quand on est dans l'axe de l'église, cet intervalle ressemble à une meurtrière.

2. Il n'y a pas lieu de tenir compte de la différence de tracé des claveaux du sommet de l'archivolte extérieure de la fenêtre, aujourd'hui en arc brisé : ceux-ci ont été changés après l'incendie de 1533, au moment du remaniement de la façade



en plein cintre reliait les deux tours; un peu en arrière s'élevait un pignon, orné de deux baies, correspondant à la toiture de la nef. Latéralement voici les deux tours *isolées* et *dégagées*, sur leurs quatre faces, ornées d'une arcature à *plein cintre*, en cinq divisions. A partir de ce niveau seulement, les tours sont *creuses* et forment une belle salle voûtée. Jusque-là ce sont plutôt d'énormes *contreforts* en maçonnerie massive que des *clochers*.

4° Au troisième étage, les tours remplissent leur destination réelle, d'*enveloppe du beffroi* qui supporte les cloches ; aussi sont-elles largement ouvertes de deux grandes baies en arc brisé sur trois de leurs faces et d'une seule (plus large) dans la direction de l'axe de l'église : c'est par là qu'on y introduisait les cloches.

5° Enfin au quatrième étage s'élancent les pyramides octogonales, reposant sur les quatre faces de l'étage inférieur et sur quatre encorbellements, ornés de têtes grimaçantes à l'intérieur de chacune des tours.

Remarquez l'heureuse division des arcatures sur la façade à différents niveaux.

Mérimée « *observe avec surprise dans les tours latérales, que les colonnes engagées sur* « *leurs faces ne sont pas à l'aplomb les unes des autres et qu'elles n'ont pas même une* « *relation régulière avec celles des étages inférieurs et supérieurs. Comme elles n'ont aucune* « *utilité réelle, cette* faute *est ici sans aucune conséquence*... [1] »

Évidemment en s'exprimant ainsi, il était hanté du souvenir des façades des cathédrales d'Auch et de Rennes, des églises de Saint-Sulpice ou de Saint-Eustache de Paris, dont les colonnes sont superposées. Au moyen âge, on ne procédait pas ainsi, sauf en Italie, où quelques façades et certains campaniles sont ornés d'arcatures cinq ou six fois répétées et toutes semblables. Y a-t-il rien de plus monotone et de plus fastidieux ?

Combien j'admire ici au contraire l'habileté du maître de l'œuvre au XIIe siècle. Au lieu d'ouvrir sa galerie de trois grandes arcades (celle du milieu, correspondant à la largeur du portail), il s'est souvenu qu'il fallait avant tout abriter de la pluie les pénitents et ceux qui devaient assister aux cérémonies qui s'y passaient. Il a divisé sa galerie en *six* arcades, relativement *basses* et *profondes*, dont deux masquant le portail, ménageaient au visiteur la surprise de sa belle imagerie. Au-dessus de ces arcades, il a ouvert des oculus, d'un faible diamètre, suffisant à aérer et à éclairer la partie supérieure de la galerie, mais ne laissant guère passage à la pluie.

Au premier étage des tours, une arcature vigoureuse a permis d'élargir d'environ 0^m40 la muraille sur l'extrados de l'archivolte, comme par une sorte d'encorbellement. Son échelle est suffisante pour s'harmoniser avec la grande fenêtre et comprend *trois* divisions en *arc brisé*.

Le second étage est tapissé de *cinq* arcades en *plein cintre*. Un nombre impair s'imposait ici, puisqu'il suffisait d'éclairer faiblement par une ouverture sur chaque face la salle destinée aux sonneurs.

Très logiquement, le beffroi étant presque toujours divisé en *deux* par un pan de bois, l'architecte a meublé le troisième étage de *quatre* arcades. Deux sont aveugles et correspondent à l'épaisseur des murs, deux plus larges sont ouvertes et laissent passer le son des cloches, qui se balancent précisément en face

1. *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, par Prosper Mérimée, 1836, p. 325.

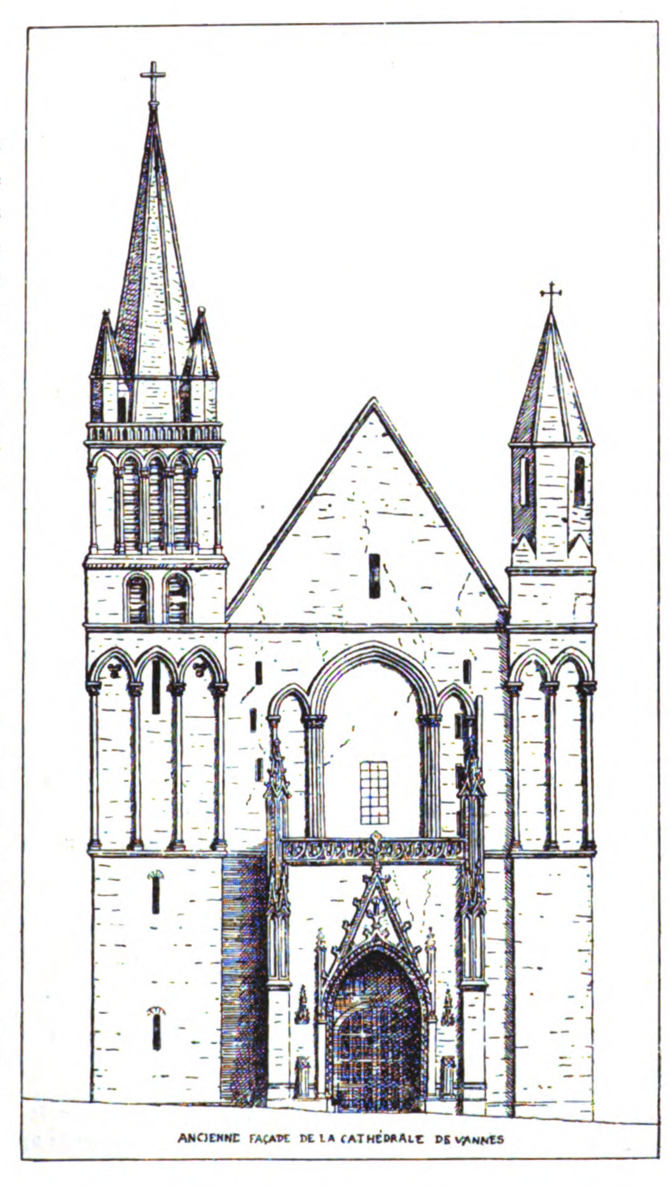
Ainsi, ce n'est pas au hasard et par simple fantaisie, qu'il a adopté les nombres 3, 5, 4, pour les divisions verticales de chacun des étages des tours. La variété et l'effet décoratif qui en résultent sont excellents et charment le spectateur. Au milieu du XIIIe siècle, après l'achèvement de la croisée et des transepts, le clocher du haranier, couvert de plomb, paraissait au-dessus de la toiture, entre les deux flèches de pierre, svelte et enrichi de dorures. C'était assurément un notable embellissement, dont pouvait jouir le spectateur, placé sur la rive droite dans l'axe de l'église. Il disparut bientôt, masqué par la masse informe du gros clocher d'ardoise, enfoncé comme un coin entre les deux tours au XIVe siècle et mieux encore par le mur et la tour du XVIe siècle.

Tour du Nord.

Elle est *creuse* dans toute sa hauteur. Une flèche octogonale très élevée, accompagnée de « *guarites* » (lucarnes) et de quatre « *fillettes* » (clochetons) la couronnait autrefois. Elle fut renversée par la foudre en 1824 et remplacée par celle-ci trop courte et sans caractère.

Grande Fenêtre.

Les vitres en furent renouvelées en 1492. En 1740, l'orgue placé autrefois (dès 1475) dans la 3e chapelle à gauche de la nef est établi sur une tribune au devant de la fenêtre. Au bas de celle-ci, une galerie portée par des modillons sculptés, réunissait deux escaliers pris dans l'épaisseur du mur de la façade.



ANCIENNE FAÇADE DE LA CATHÉDRALE DE VANNES

Tour du Sud.

Elle était *pleine*, comme un contrefort jusqu'aux trois quarts de sa hauteur totale. Une pyramide octogonale percée de quatre baies la surmontait, mais elle avait été reconstruite au XVIIe siècle. C'était jusque-là la tour de l'horloge, transportée en 1632 au sommet du pignon.

Porche et Portail.

L'ancien porche est démoli en 1484, après la reprise en sous-œuvre du portail, dont les vantaux furent placés en 1487. La voûte du porche, sur plan barlong, est terminée en 1493.

La façade, sauf la tour du Nord conservée, a été reconstruite en 1868 et années suivantes sur un plan tout différent.

Je ne puis résister à la tentation de donner ici un croquis de la façade, aujourd'hui démolie, de Saint-Pierre, de Vannes, tant l'ordonnance de la fenêtre et de l'arcature qui

l'accompagne, ressemble à celle de Saint-Maurice. Le premier étage est assurément copié (maladroitement) sur celui de notre façade. Au centre, une large fenêtre accompagnée de deux arcatures non reliées comme à Angers à celles des tours, au nombre de trois sur la plus grosse et de deux sur l'autre. Même élargissement de la maçonnerie de la tour au-dessus des archivoltes. Le deuxième étage du clocher, beaucoup moins important qu'à Angers, ne s'élève pas aussi haut que le pignon. Il est très massif et percé simplement du côté de la façade de deux baies assez courtes en plein cintre. Au-dessus s'élève l'étage du beffroi, ajouré sur chaque face de trois baies en arc brisé.

REMANIEMENT DE LA FAÇADE AU XVIe SIÈCLE.

Je n'entre pas ici dans les détails de la construction du grand mur, orné des statues de saint Maurice et de ses compagnons, ni de la tour en pierre de Jean de Lépine, on les trouvera plus loin. Remarquons simplement que la partie centrale de la façade est rehaussée d'une dizaine de mètres et par suite que les tours, auparavant si dégagées, sont *raccourcies* d'autant ([1]). M. d'Espinay reproche à la façade d'être trop étroite ([2]). *Les tours ont un étage de trop et sortent des proportions régulières.* Je regrette de ne pas partager le sentiment du savant archéologue; les tours n'ont nullement un étage de trop: elles sont dans les proportions des tours romanes de Saint-Étienne de Caën ; au pignon de la nef correspond l'étage inférieur (noyé aujourd'hui dans le mur du XVIe siècle) ; celui du beffroi s'élève avec raison au-dessus du sommet des toitures, afin que le son des cloches puisse se répandre sans obstacle aussi loin que possible. Donc le maître de l'œuvre du XIIe siècle n'est pas en faute.

« C'est pour dissimuler ces défauts (de proportion), ajoute-t-il, qu'on a masqué le » pignon de l'église par la galerie des chevaliers et élevé l'édicule grec qui jure com- » plètement avec le portail et les flèches gothiques... »

— Mais pas du tout ; on verra plus loin que les tours latérales étant trop étroites pour contenir les très grosses cloches, ambitionnées par le chapitre, celui-ci chercha le moyen de remédier à cet inconvénient. Il ne trouva rien de plus pratique que la construction de la tour de pierre, montée sur un mur, au-dessus de la grande fenêtre.

Les chanoines d'Angers n'avaient pas d'ailleurs le monopole de cette invention déplorable au point de vue décoratif.

Jusqu'en 1852, la façade de la cathédrale de Laon fut déshonorée par un énorme beffroi de bois encombrant les deux belles tours et construit pour y mettre les trois grosses cloches, dont Guillemette, donnée en 1268 par l'évêque Guillaume de Champeaux, pesait 18.000 livres ([3]).

A Strasbourg, l'exhaussement de la façade eut une autre cause. Les cloches ébranlaient sans doute la tour, dans laquelle elles étaient suspendues; on imagina de construire une cage

1. Le même inconvénient peut se remarquer pour le clocher sud de la cathédrale de Chartres. Si on compare le dessin de la façade de 1134 à 1194 avec celui de la façade considérablement surélevée après 1197, on voit ce que le clocher a perdu d'élégance par cette transformation. — Article de M. Mayeux dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Eure et Loire*, juillet 1900, p. 441, fig. 9 et fig. 13.

2. *Notices archéologiques*, première série, p. 70.

3. *Cinquante ans du Chapitre de Laon* (1541-1594), par Édouard Fleury, 1875, p. 344.

des cloches en maçonnerie entre les deux tours, qui, comme à Angers, sont raccourcies d'autant. L'effet est très défavorable en ce sens, qu'après avoir considéré une façade aussi élevée, les voûtes de la nef paraissent trop basses, bien qu'en réalité elles aient 70 mètres d'élévation ([1]). La même désillusion se produit, quand on entre à Saint-Maurice d'Angers.

A Quimper, même parti pris au XV[e] siècle par l'évêque Bertrand de Rosmadec, qui fit construire entre les deux tours une maçonnerie, couverte d'une terrasse. Celle-ci relève toute la façade d'une douzaine de mètres et fait espérer au visiteur, entrant pour la première fois dans la cathédrale, une voûte très élevée, qu'il ne trouve point. Là se balançait jadis « *le Bertrand* », cloche d'une merveilleuse grandeur ([2]).

Ces exemples suffisent ; j'en pourrais trouver d'autres.

En conclusion, le remaniement de la façade au XVI[e] siècle, motivé par le goût des chanoines pour les grosses cloches, est absolument déplorable.

RESTAURATION DE LA FAÇADE.

Après la démolition de la galerie, en 1808, la partie inférieure fut restaurée sur une hauteur de vingt mètres pour faire disparaître les traces des voûtes, des pièces de charpente, incrustées dans le mur et de l'immense comble en appentis, qui montait aux deux tiers de la grande fenêtre, depuis 1744.

Un projet de restauration de la façade et des clochers fut dressé par M. François le 23 octobre 1828. Le 6 juin 1829, une commission, dont il était membre, avec les architectes Binet, Bonjour, Lenoir et Villers, fit un rapport sévère pour lui, dans lequel il ne put faire prévaloir ses tristes méthodes, *heureusement pour l'édifice*.

« Dans ce projet, on proposait de gratter et piquer à la boucharde tous les parements » vus des pierres de taille, employées à la façade et aux clochers, d'une surface d'environ » 3200 mètres carrés. Ce travail, dont l'urgence ni même la nécessité ne sont pas dé- » montrées, a été compris pour une somme de 26,300 francs. Nous sommes d'avis de » défendre de piquer à la boucharde, ragréer ni reblanchir aucun des parements ni des » pierres, qui sont bonnes, mais d'enlever toutes les pierres salpêtrées, d'arracher les » morceaux de celles qui sont cassées et de les remplacer par de nouvelles, en badigeon- » nant pour raccorder les couleurs. »

Le déplorable système, suivi dans la restauration précédente de toutes les parties hautes de l'église, était définitivement condamné. M. Binet, architecte, fut appelé le 8 septembre 1830 à remplacer M. François. On peut voir par la lettre suivante comment le ministre jugeait son prédécesseur :

Lettre du Ministre de Montalivet au Préfet en date du 15 février 1832.

« ...Quant à la restauration de la façade même, je dois supposer que l'architecte » s'abstiendra soigneusement, sous quelque prétexte que ce soit, d'en altérer les détails. » D'après les renseignements, l'architecte précédent (M. François), lorsqu'il s'est agi de » restaurer les faces latérales, a poussé le vandalisme jusqu'à faire gratter les murs et

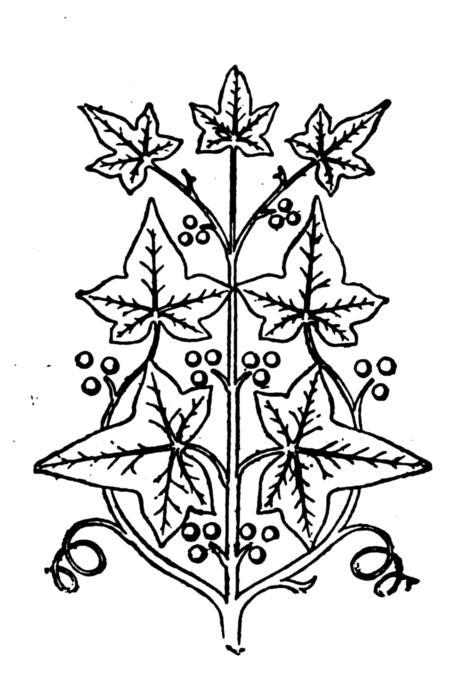
1. *La cathédrale de Strasbourg*, par Piton, 1861, p. 70.
2. *Monographie de la cathédrale de Quimper*, par Le Men, 1877, p. 107.

» les ornements, et l'administration locale s'est rendue complice et semble même avoir » approuvé cette dévastation.

» Vous veillerez à ce que de tels actes de barbarie ne se reproduisent pas.

» Pour les ornements, qu'il faudra refaire, on devra avoir le soin de faire estamper les » modèles soit sur les anciens à remplacer, soit sur d'autres analogues, également tirés » du même édifice.

» M. de Gisors, architecte du gouvernement, pourrait être chargé avec fruit de la » recomposition du projet de remplacement de la coupole détruite... »





Chapitre VI. — Les Clochers.



UELS étaient l'aspect, le nombre et la situation des clochers des cathédrales d'Angers, les plus anciennes ? Nul ne saurait le dire. Par analogie avec ceux de Saint-Martin, de Saint-Serge et de Saint-Aubin, on peut se figurer qu'un clocher dont la voûte en coupole était portée par les colonnes ajoutées dans l'angle intérieur des piliers du VIII[e] siècle, couronnait la croisée de l'église, consacrée par Hubert de Vendôme en 1030.

Après la construction de la façade et des tours latérales, surmontées de flèches en pierre, au XII[e] siècle, ce clocher devint inutile et disparut avec l'intertransept sous l'épiscopat de Raoul de Beaumont ou de l'un de ses successeurs.

Faute de mieux, tenons-nous-en à l'étude des trois clochers de la façade, du *haranier* sur la croisée et enfin de la lanterne de l'horloge, placée à la pointe du pignon du transept Nord.

De tout temps, le chapitre mit dans ce complément de l'édifice un grand amour-propre, « *car la magnificente démonstration d'une église est d'y avoir clochers et cloches magnifiques* « *et somptueux* (1). »

Par le fait, « *ils sont si haults et placés en si hault endroit, qu'ils se peuvent voir de sept lieues loin* », écrit en 1623 Bruneau de Tartifume (2).

Lehoreau les décrit ainsi dans son Cérémonial : « *L'église de Saint-Maurice est remar-* « *quable par ses trois clochers, qui sont sur le portail; le clocher du milieu étant appuyé sur* « *les fondements des deux autres, semble être comme suspendu en l'air.* »

« *Les étrangers*, dit Grandet, *les appellent trois tours en l'air* (3). »

Urbain Renard dans son Noël « Venez à Saint-Maurice », renchérit encore et écrit :

> ... Ses beaux clochers et cloches
> Qui sont assis sur rien...

Le jésuite Cellot les chante aussi en 1762 dans la Scamnologie (poème imité du Lutrin) :

> Près d'un roc escarpé, dont l'aspect épouvante
> Auprès de ce château, dont l'Angevin se vante,
> S'élève avec grandeur sur un vaste rocher
> Un temple au loin connu par son triple clocher :

---

1. Archives de Maine-et-Loire, Série G., N° 332. Anniversaires, Fêtages, II, p. 64[vo].

2. Bibliothèque d'Angers, M. N° 871, p. 8. Les clochers cy devant représentés de Saint-Maurice d'Angers, qui est a quatédralle avec plusieurs autres clochers, qui sont fort haults ont donné cause à un vieil quolibet qui se dit en ces termes :

> L'Antien et somptueux Angiers
> A basse ville, haults clochiers
> Riches putains, pauvres escholiers.

3. Bibliothèque d'Angers, *Notre-Dame Angevine*, p. 53.

D'un ouvrier hardi le scavant artifice
A suspendu l'un d'eux au haut du frontispice,
L'œil ne voit point l'appui de ce superbe faix...

Enfin Moréri, dans son dictionnaire, les vante en ces termes : « *Ces clochers, par leur* « *élévation et la hardiesse de leur construction, sont sans contredit un des plus admirables chefs-d'œuvre de l'Architecture gothique.* » Exagération poétique mise à part, l'étude attentive des clochers de Saint-Maurice s'impose au visiteur. Essayons d'en raconter l'histoire et d'en expliquer la structure.

I. Les deux tours latérales.

Jusqu'au sommet des arcs en plein cintre de la fenêtre et de l'arcature du premier étage de la façade, celle-ci est étayée de deux puissants contreforts de 6^m45 d'épaisseur. A ce niveau seulement, à vingt mètres environ au-dessus de la place, l'architecte *a commencé* la construction des tours, dont les étages supérieurs ont près d'un mètre de plus de largeur que leur base. Jusqu'à cette hauteur, ce sont simplement des massifs de maçonnerie, si bien que pour sonner la moindre cloche, il faut chaque fois monter 103 marches.

Un escalier de 1^m80 de diamètre a été ménagé dans le contrefort du côté du Sud : il conduit à l'orgue (41 marches), aux galeries intérieures et se poursuit en pleine maçonnerie jusqu'à la première salle (103 marches). Un autre escalier, établi au niveau de l'orgue dans la tour du Nord, donne accès à la première salle de celle-ci.

Les tours proprement dites commencent là seulement et comprennent deux salles superposées.

La première mesure 4^m80 sur 4^m55 à l'intérieur : c'est dans l'angle de celle du Sud qu'aboutit l'escalier. Cinq arcatures à plein cintre, surmontées d'une belle corniche à modillons, tapissent les quatre faces de chacune des tours. Aujourd'hui trois seulement sont visibles, la quatrième (parallèle à l'axe de l'église) se trouvant masquée depuis le XVIe siècle.

On pénètre de l'extrémité des deux escaliers dans la partie intermédiaire par deux portes romanes, aboutissant après dix marches, dans une galerie de communication. Aux deux bouts de ce couloir, éclairé de huit arcatures cintrées, dont le *Viator* a esquissé un croquis dans son dessin de la façade, s'élevaient autrefois deux tourelles ou *fillettes*, collées le long des tours. Elles contenaient des escaliers, pour desservir la seconde salle, celle du beffroi. On les a détruites au XVIe siècle et remplacées par un seul, noyé dans la maçonnerie entre la tour du Sud et la tour centrale.

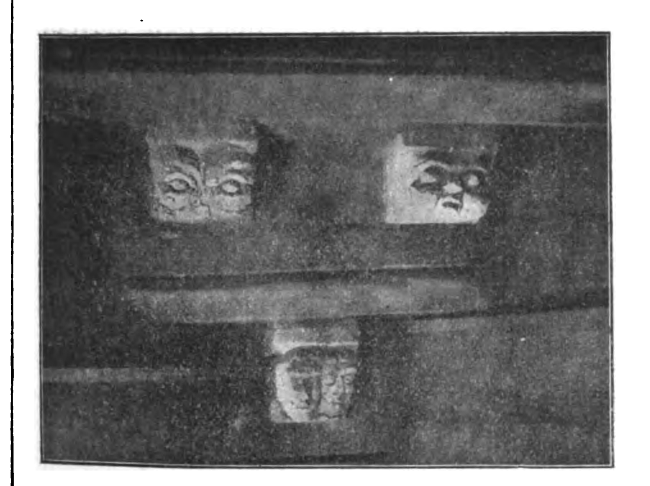
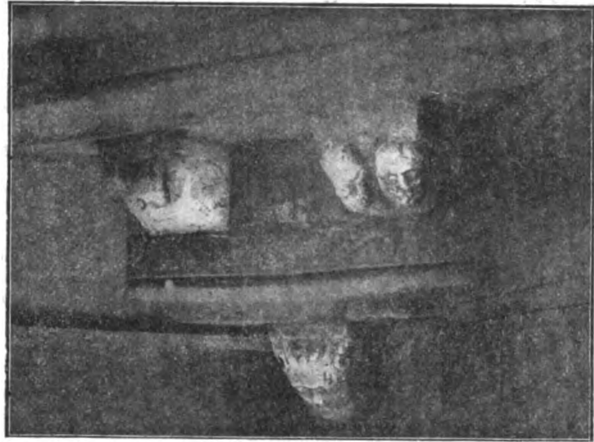
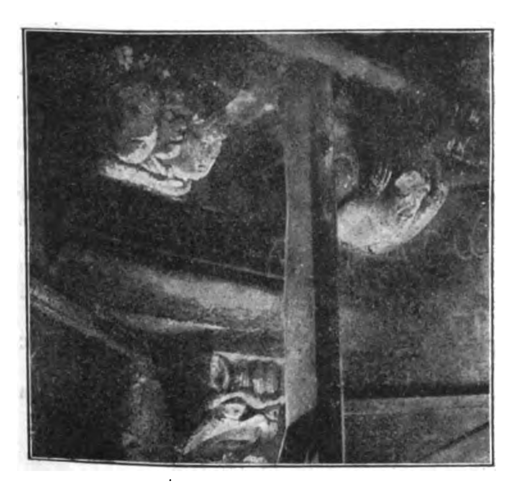
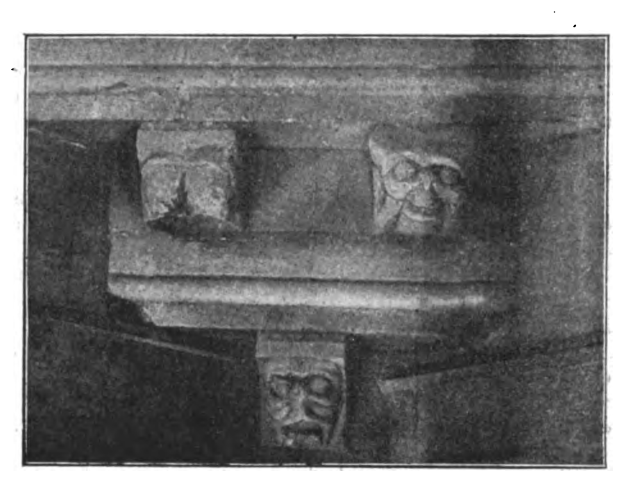
Revenons à la première salle, éclairée par une grande baie, réduite des trois quarts de sa dimension primitive au XVIe siècle sur les trois faces. Une belle voûte en pierre, ornée de deux arcs diagonaux se croisant sans clef de voûte apparente et retombant sur des culs de lampe, simplement moulurés, la couvre ; elle est destinée aux sonneurs. Immédiatement au-dessus des reins de la voûte, le maître de l'œuvre a ménagé en saillie des murs soulagés par des arcs de décharge de 0^m55 d'épaisseur pour porter les poutres du beffroi et empêcher la maçonnerie de souffrir de l'ébranlement des cloches [1].

1. Voir l'article sur *la Sonnerie*, t. II, p. 87 et suivantes.

La seconde salle ou beffroi a cinq mètres en tout sens. Quatre arcades, dont les deux du milieu largement ouvertes, décorent les trois faces les plus apparentes. La quatrième vers la toiture de l'église, présente une disposition particulière : trois arcades au lieu de quatre ; la principale, de 1m75 d'ouverture, pour la tour du Sud et de 1m35 pour celle du Nord est destinée à faire entrer les cloches. Par où les hissait-on du pavage de la nef jusque-là ? Évidemment par une ouverture circulaire ménagée tout d'abord dans la petite voûte, située entre les deux tours, en avant de la grande fenêtre (alors qu'il n'y avait pas encore de buffet d'orgue) et plus tard par une autre percée dans la nef, agrandie peu à peu jusqu'aux dimensions voulues pour laisser passer le gros Guillaume en 1572.

La petite voûte au-dessus de l'orgue a été refaite après l'incendie de 1533 : depuis longtemps l'oculus qu'on y remarquait au-dessus de l'orgue était hors de service et remplacé par celui de la première travée de la nef.

Dans les angles du beffroi, la partie supérieure de la maçonnerie passe du plan carré au plan octogonal, au moyen d'assises horizontales placées en diagonale et en encorbellement, entre lesquelles sont sculptés des modillons. C'était l'assiette des flèches en pierre, prévues et exécutées au XIIe siècle par le maître de l'œuvre. En voici un croquis :

LES QUATRE ENCORBELLEMENTS A LA NAISSANCE DE LA SOUCHE OCTOGONALE DE LA FLÈCHE DU SUD.

LES DEUX FLÈCHES EN PIERRE AVANT 1518 ET MÊME DÈS LE XII[e] SIÈCLE.

Le sommet des deux tours, passant à l'intérieur du carré à l'octogone, au moyen de solides encorbellements, fut couronné par le maître de l'œuvre de deux flèches *en pierre*, quoiqu'on ait prétendu le contraire, jusqu'à présent. Je ne saurais dire depuis combien d'années elles étaient terminées, quand l'une d'elles fut renversée par un ouragan épouvantable en l'année 1192 : « *MCXCII, vigilia sancti Martini Vertavensis factus est ventus* « *vehementissimus, qui pinnaculum unius turris beati Mauritii fecit corruere*... (1) »

La plupart des anciens auteurs veulent que les flèches aient été *en charpente*, couvertes d'ardoises avant le XVI[e] siècle, disons plus exactement avant 1518. Ils s'appuient sur le tableau *du roi Mort*, du tombeau du roi René, restauré ou refait au XVI[e] siècle. Mais Lehoreau les contredit : « Le tableau du tombeau du roi René, mort le 10 juillet 1480, fait bien voir que les clochers sont bien plus anciens que ne dit Bourdigné (2), car il les représente mêmes qu'à présent, excepté la tour du milieu, que François de Chateaubriand fit faire depuis. — Voir t. II, pp. 299 et 300.

Remarquons combien il eût été imprudent d'élever à une pareille hauteur, sur une base relativement si étroite, des flèches en charpente bien autrement légères que celles en *pierre*, par conséquent bien plus exposées à la violence du vent. A quoi bon surtout établir une assiette octogonale en maçonnerie aussi solide au sommet des tours (et cela dès le XII[e] siècle), si l'architecte avait voulu couronner les tours de flèches en bois?

J'avoue bien que le texte de 1192 ne précise pas que les flèches aient été *en pierre* et qu'on n'en saurait tirer argument, mais voici mieux que des inductions.

D'abord, nous voyons le chapitre en 1355 faire employer les pierres, qu'on descendra « *de pignaculis* » à la réparation des maisons canoniales (3). Peut-être reconstruisit-on les flèches à cette époque. En 1382, le trésorier paie des tuffeaux pour le clocher (4). — La grande Bourse contribue en 1423 à des réparations du clocher pour XII livres, payées à qui ? *à un maçon*, nommé Michel (5).

Ensuite, un compte de 1464 mentionne des fournitures de tuffeaux, de chaux et de ciment pour la flèche du Nord à laquelle les *maçons* travaillent 116 journées (6). L'année

1. *Chronique de Saint-Aubin*. Nova Bibliotheca Labbei, I, p. 280.
2. *Notice de la ville d'Angers*, avec notes de l'abbé Longin, p. 86.
3. Bibliothèque de l'Évêché d'Angers. Cérémonial manuscrit, commencé en 1692 et fini en 1720. Liv. I, p. 572.
4. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, avec notes de l'abbé Longin, p. 87. — Bibliothèque d'Angers, Ms. n. 656, t. I, p. 388.
5. *Comp. de la grande Bourse*, de la Toussaint à la Purification 1423 : *Michaeli lathomo*, pro tunica sibi promissa in reparatione pinaculi hujus ecclesiæ, XII l.
6. *Compte de 1464*. Missa pro reparatione unius campanilium, videlicet illius quod est a parte sinistra intrando ecclesiam *Johanni Thourault*, coopertori pro emendo limandas, asseres, perticas, cordas et alias res necessarias ad faciendam scallas et chauffaux, gallicè.

Item pro salario et expensis dicti Thouraud et aliorum qui vacaverunt ad faciendam dictas scalas et chauffaux in mensibus julii, augusti et septembris usque ad numerum quinquaginta duorum hominum, per qualibet III[s]-IIII[d] sic hic pro toto XVI t. 1 d.

Item solvit idem bursarius pro *materiebus necessariis* ad reparandum dictum campanile videlicet tuffellis, calce, cemento et aliis rebus necessariis CXVII[s] v[d].

Item *lathomi* qui dictum campanile reparaverunt, ad quod faciendum fuerunt usque ad numerum centum sex decem hominum pro salario et expensis V s. valentia, XXIX l.

Compte de 1465-1466.

Alia missa extraordinaria facta pro reparando *pinacula lapidea* dictæ ecclesiæ IIII[xx] IIII[l], IX[d].

Recepta extraordinaria pro lignis quæ deservierunt tam ad reparationem *pinaculorum lapideorum* quam...

suivante, de grandes réparations sont faites à la couverture « *quia demolita fuit et dampnificata coopertura ad causam reparationis pinnaculorum* ». Ce fut une dépense de XVII livres XV sols ([1]).

Enfin, je relève dans le compte de l'année suivante l'expression : « *pinnacula lapidea dictæ ecclesiæ* » qui ne laisse subsister aucun doute ([2]).

Bien qu'on ne puisse s'en rapporter en toute sécurité au dessin de *Jean Pélerin*, dit Viator, inscrivant lui-même en bas de la page qu'il l'a fait de *mémoire* (ce dont on ne s'aperçoit que trop), les flèches y sont tracées comme ayant dû être en pierre plutôt qu'en bois. Quant au clocher d'ardoise, il a sensiblement l'aspect de celui représenté sur le tombeau du roi René et mérite confiance. Le traité « *de Artificiali Perspectiva* » de Viator, fut imprimé à Toul en 1521 et les flèches reconstruites en pierre en 1518 n'étaient pas achevées à cette date : donc, il a eu en vue les anciennes.

Maintes et maintes fois des réparations sont entreprises aux tours et aux flèches, si exposées au vent. Sur l'avant-dernier modillon de la corniche du 2e étage de la tour du Nord, vers la toiture de l'église, on lit cette inscription, gravée en lettres gothiques :

Franczois de
Chasteaubrient
doyen dAngiers
maci 1510.

RECONSTRUCTION DES FLÈCHES APRÈS 1518.

Les flèches menaçaient ruine en 1516 : on fait venir des *maîtres-maçons*, de Chartres, pour les consulter.

« ... Les dits doyen et chappitre (d'Angers) voyant que les deux clochers estant sur « la porte de ladite église estaient ruynés, fondus et percés en plusieurs endroits, telle- « ment qu'ils estaient en dangier de cheoir brievement, fut par eulx délibéré reffaire les- « dits clochiers et avant que l'on les peult reffaire estoit besoing faire un pont de boys « au-dessus de ladite église et par l'empatement des dits clochiers, pourquoy le sixième « jour d'apvril mil cinq cent seize acheptèrent le bois de deux vielz challans pour aider à « faire leurs chauffaux,qui coutèrent la somme de seize livres,dix sols tournoys. — Item, « est baillé pour le bois des roes et engins, pour porter les matières au hault des clochers « la somme de cinquante livres tournoys. — Item, le sixième jour d'avril mil cinq seize, « *Mathurin Georges* convint de sept sols, six deniers par jour pour lui : les autres maçons « sont à cinq, quatre et trois sols quatre deniers... ([3]). »

De son côté, François de Rohan, évêque d'Angers et archevêque de Lyon, demanda au chapitre de Rouen de lui envoyer maître *Rouland*, célèbre maçon, occupé à la restauration de la tour centrale de la cathédrale, pour *donner son avis* ([4]).

1. *Fabrique*, t. III, pp. 59 et 69.
2. *Notice de la ville d'Angers*, p. 87.
3. Archives de Maine et Loire. Série G, n. 264, articles 377 et suivants.
4. Je dois à la complaisance de M. de Beaurepaire le texte même de la délibération : Jovis ultima Septembris Vc XVIII. — Ad supplicationem Reverendissimi domini archiepiscopi Lugdunensis, placuit prefatis dominis quod magister *Roulandus*, lathomus ecclesie, transeat Andegavis pro ejusdem edificio quod ibidem facere intendit et provideat ipse magister *Roulandus* in suo opere, pendente ejus absentia.



Deux ans se passent à faire le pont ou plate-forme en bois, les échafaudages et les approvisionnements de matériaux, qu'on amène par eau ([1]).

Enfin, l'*œuvre des Clochers* fut entreprise par *Mathurin Georges*, maître-maçon, et *André Cousin*, charpentier, le 4 avril avant Pâques 1518 par le clocher Nord « *séant du cousté du palais de monseigneur d'Angers* ([2]) ».

Sept compagnons taillaient les pierres, dans les cloîtres « en suyvant le marché fait tant pour *Mathurin Georges* que pour ceux de l'*aultre clocher* ». L'entreprise des deux clochers fut donc simultanée; malheureusement le cahier concernant l'*aultre clocher* (celui du Sud) a été perdu.

Le tome III des documents sous le titre *Fabrique* renferme sur la construction de la flèche du Nord les détails les plus intéressants, je vais les analyser. Le cahier débute par ce titre : « *Sensuit la mise et estat des réparations des clochiers, commencées en l'année mil cinq cent seize.* Guillaume le Bailly, marchande l'échafaudage pour VIII^xx XVI^l X s. — Un vieux challand est payé VIII^l. — Jean le Roux, charpentier, fait le devis « *des chauffaux* » et s'approvisionne du bois nécessaire.

Le chapitre, après avoir acheté des câbles, donné l'ordre de commencer les charrois; bref, on dépense II^c VIII^l XII^d, en préparatifs ([3]).

Pendant ce temps, M. de la Lignaye et Pierre Noury, chanoines, commis au salaire des ouvriers, réunissaient différentes sommes provenant « des sacs des lyars du Jubillé, de celui des doubles contrats et du pardon du Jubilé ([4]) ».

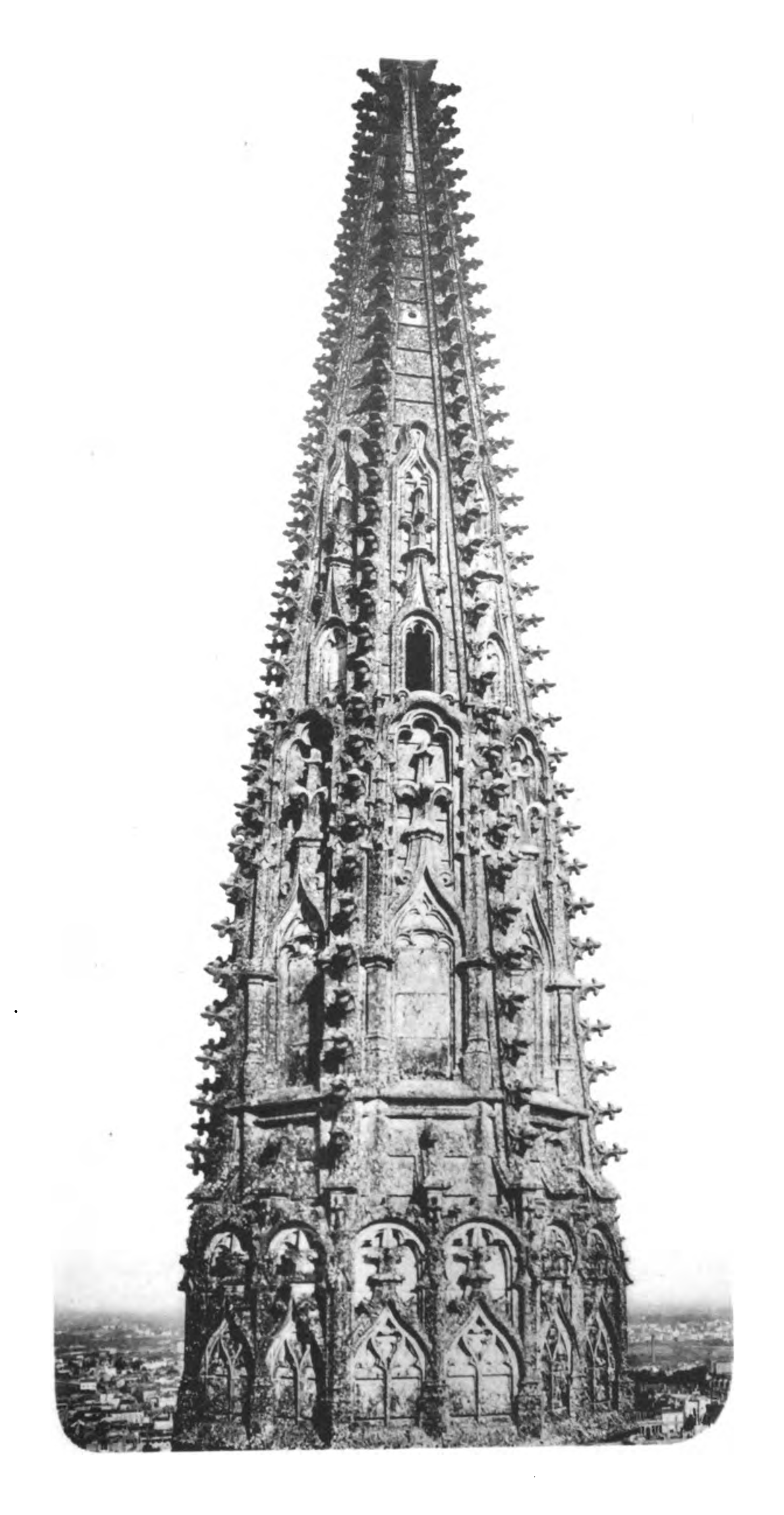
La démolition commença par la flèche Sud « *du côté des Jacobins* ». Opération indispensable pour le passage des pierres, destinées à l'autre. Les recettes provenant des matériaux, prouvent bien une fois de plus que les anciennes flèches étaient en pierre ([5]).

LA FLÈCHE DU NORD.

Après la destruction de la flèche Sud, les compagnons commencèrent à rompre et à défaire l'autre clocher le 9 juillet 1518. On fit ensuite disparaître l'échafaudage provisoire, préparé à cette occasion ([6]) et le 19 août les compagnons « *se mirent à maçonner et à asseoir le chambranle* ([7]) », devers l'Évêché. Les dernières assises des tours et la corniche ancienne (à modillons, je suppose) furent renouvelées auparavant.

Peu à peu, la base octogonale et les assises inférieures de la flèche s'élevèrent; on en était le 21 octobre *aux chapiteaux des grandes genues* ([8]). La construction suspendue pendant l'hiver, employé à la taille des pierres, est reprise le 5 mars : *Mathurin Georges*

1. *Fabrique*, t. III. Marchés pour les pierres de diverses espèces (tuffeaux — pierres de Saint-Aignan près Blois — pierres de Gouyz, près Durtal), pour les charrois, transports, charpentes et échafaudages, du 6 et 9 avril 1518, etc...
2. *Ibidem*, p. 59^v.
3. *Ibidem*, p. 85.
4. *Ibidem*, p. 59.
5. *Ibidem*, p. 67. Le 16 janvier 1517, reçu 55 sols de ceux qui ont *eu les pierres du clocher*, trente-neuf sols pour la chaux et *les pierres du vieux clocher*. — p. 67^v, le 29 janvier 1517, reçu XXI^l livres, 9 sols pour *pierres et vieux tuffeaux*, et encore, p. 70, *pour vieux tuffeaux*, XXXVIII sols, IX deniers.
6. *Ibidem*, p. 91vo.
7. *Ibidem*, p. 100.
8. *Ibidem*, p. 110.



PARTIE SUPÉRIEURE DE LA FLÈCHE DU NORD. — ÉTAT ACTUEL

et deux compagnons remontèrent pour chauffauder et démolir (?) peut-être quelques assises mal posées.

Dix jours après « *ils besoignent par hault à asseoir et à maczonner* [1] ».

Le 21 mars, le chapitre commande la pierre de Gouys « *dont on fera la galerie et les gargouilles* ». — Le travail avance rapidement, car le 1er juin on commence « *la pointe du clocher* [2] ».

Quatre pièces du tuffeau de cinq pieds et demy de long sont achetées pour « *faire les gens d'armes à mettre sur les lucarnes* [3] ».

Le 11 août, la croix du clocher est visitée par trois maîtres-fondeurs. « La grosse pomme pèse neuf vingt-cinq livres et le Croixeron deux cens une livre [4]. » — Jean de Beaufort emploie le fer de la vieille croix et fournit une barre de huit vingt-quatre livres le 31 août [5]. — Enfin *Rolland Lagout*, peintre, dore toute la croix le 6 septembre [6].

L'imagier *Macé Briand* reçoit le 12 septembre cent-dix sols pour le parfait payement *des quatre gens d'armes* payés XXXVII livres, X sous [7], enluminés par *Rolland Lagout*, qui dora leur lance et peignit de vives couleurs, « le derrière des lucarnes, où sont assis les dits gens d'armes [8] ».

Jean de Beaufort fournit le 27 septembre « une verge neuve de fer en quatre pièces » pesant IIIIxx XLVIl [9]. — La croix de l'empatement avec les arcs boutants, goupilles et autres ferrures montent à IIc IIIIxx IIl de fer [10].

Afin d'en éloigner l'humidité, la dernière pierre de la pointe du clocher est imprégnée d'huile de noix et scellée au plomb; on a soin de relier les dernières assises de pierre dure les unes aux autres avec des crampons de fer.

La croix brille à la pointe du clocher le 30 octobre 1519 « *Est à noter qu'audit jour a été assise la croix* [11] ». Suivant l'usage, elle renfermait des reliques, pour écarter la foudre. — Au-dessus de la croix, tournait au vent une girouette « *un penaczon*, payé cinquante sous à *Olivier Rigault* ». L'œuvre est reçue par trois maîtres-maçons et un charpentier le 3 novembre [12].

La besogne la plus périlleuse était terminée, le chapitre fait donner XX sols *pour le vin* aux maçons et aux manœuvres « *pour ce que ledit clocher a été achevé et accompli, pour aller faire le banquet* ». Ensuite le 3 novembre, on enlève l'échafaudage. — Après l'hiver, on se met à *asseoir et maçonner les fillettes* (grands pinacles placés aux angles de la flèche). Le 20 avril, douze grandes pierres de quatre pieds et demy de long sont amenées du port Ligny, jusques chez maître Macé, pour « faire les ymaiges (des apôtres)

1. *Fabrique*, t. III, p. 137vo.
2. *Ibidem*, p. 174.
3. *Ibidem*, p. 185.
4. *Ibidem*, p. 193.
5. *Ibidem*, p. 199vo.
6. *Ibidem*, p. 202vo.
7. *Ibidem*, p. 204vo.
8. *Ibidem*, p. 242.
9. *Ibidem*, p. 208.
10. *Ibidem*, p. 210vo.
11. *Ibidem*, p. 218.
12. *Ibidem*, p. 242.

à mettre sur *les fillettes* (1). Ces statues lui furent payées XXXVI livres le 23 juillet (2).

Quatre jours après, les *fillettes étaient accomplies* (3). A leur sommet brillaient des croix de cuivre doré, fondues par *Nicolas Frotte*, qui en reçut payement le 17 mai 1521 (4).

Ici se place un grave incident. Après l'enlèvement de l'échafaudage, on s'aperçut que la flèche était hors d'aplomb. « *Mathurin Georges* et onze de ses compagnons *eurent congé* et *s'en allèrent* le 31 juillet. » Dès le lendemain, ils furent remplacés par *Pierre Louvigné*, venu de Tours avec quatre compagnons, mandés « *pour rhabiller la pointe du clocher*. Les nouveaux venus se mettent le 5 août à *démaczonner et à abattre la pointe du clocher*, pendant qu'on taille en bas de nouvelles pierres (5). Évidemment, *Pierre Louvigné* voulut faire mieux que *Mathurin Georges :* toute la partie supérieure de la flèche fut reconstruite (environ la moitié) d'une façon beaucoup plus riche avec force sculpture, arcatures et festons sur les arêtes. Aussi fit-il prendre des feuilles de papier collées ensemble pour ses épures (6), et préparer par *Colas Joubert*, menuisier, des *molles* ou modèles pour les tailleurs de pierre (7). Il traça ses plans, profils et moulures sur une *plate-forme, couverte de trois draps neufs*, afin qu'ils ne *fussent pas effacés par les allants et venants, ni par les chiens du sacristain.* Ces précautions font voir avec quel soin le maître de l'œuvre présidait lui-même à tous les détails.

Rolland Lagout reçut le 28 août 1523 tant sur la *dorure des quatre croix des fillettes* que sur l'*estoffeure des doze ymages* XX livres (8) et le 6 mai, *Jean de Beaufort*, 2 sols un denier pour 25 livres de plâtre à sceller les crampons qui les tiennent et pour trois croix de fer à troys des dites ymages (9).

Le 14 mai 1523, le manque d'aplomb et les défauts de la pointe du clocher étaient réparés, le chapitre fait donner aux ouvriers *un mouton et le vin de l'accomplissement du clocher* (10) : toutefois il ne fut entièrement débarrassé des échafaudages que le 23 juillet 1524. Les belles balustrades à jour furent payées par le doyen de Chateaubriand, décorées de ses armes et d'abeilles, emblème de Louis XII. *André Cousin*, charpentier se met avec cinq compagnons à déchaffauder (11).

Le compte final, arrêté le 15 mars 1525, monta à 3864 livres, 17 sous, 6 deniers. Ce travail avait duré 5 ans, 7 mois, 14 jours.

LA FLÈCHE DU SUD.

Marchandée à une autre équipe d'ouvriers, la flèche Sud « *devers les Jacobins* », fut entreprise quelques années après. « *Item ès années 1519, 1520 et 1521 a esté achepté les perches et clayes pour faire les chauffaux du second clocher* (12). »

1. *Fabrique*, t. III, p. 249.
2. *Ibidem*, p. 270vo.
3. *Ibidem*, p. 271vo.
4. *Ibidem*, p. 272vo.
5. *Ibidem*, p. 273vo.
6. *Ibidem*, p. 277vo.
7. *Ibidem*, p. 279.
8. *Ibidem*, p. 346.
9. *Ibidem*, p. 348vo.
10. *Ibidem*, p. 347.
11. *Ibidem*, p. 353.
12. *Ibidem*, p. 420.

L'ancienne avait été démolie dès 1517 ([1]). C'était une nécessité : il fallait que sa plate-forme fût libre pour qu'on pût rouler les pierres taillées dans les cloîtres et enlevées par des engins sur le pont de bois traversant l'église jusqu'à l'emplacement de la flèche Nord en construction. C'est bien ainsi qu'on procéda : le cahier de compte du second clocher a été perdu. Tous deux étaient terminés en 1525 : ils avaient alors la même hauteur. Jean de Lespine en donne les mesures le 20 juin 1525 : « chacun des deux « clochers de pierre a de hauteur unze vingt pieds et de largeur vingt-deux au carré de « dehors en dehors. C'est assavoir les aguilles d'iceulx à raison de quatre vingt pieds, les- « quelles *aguilles et les fillettes et les galleries* ont été *refaites* depuis vingt ans environ ([2]) ».

Chose curieuse, les 16 statues de pierre de la flèche du Sud ne figurent pas dans la liste des dépenses énumérées dans la déclaration du chapitre contre François de Rohan, le 11 juillet 1533 ([3]); j'en conclus qu'elles ne furent placées qu'au cours des restaurations, exécutées après l'incendie du mois d'octobre de la même année. Ces statues de 1m30 de haut représentaient non les *apôtres*, comme celles de l'autre flèche, mais « *des guerriers, cuirassés, ornés de boucliers, les uns avec brassarts et cuissarts, d'autres avec cottes, les cuisses et les jambes nues* ([4]) ».

INCENDIE DU XVIIIe OCTOBRE 1533.

Cet accident, survenu par la faute des sonneurs, qui laissèrent une torche allumée dans le clocher d'ardoise, compromit tellement la flèche « *devers le pallais épiscopal* », que le 28 décembre 1533, Jean de Lespine, maître de l'œuvre, demanda sa démolition « *jusqu'au raz des voûtes, c'est-à-dire sur une hauteur de cent trente pieds et douze mil livres pour sa reconstruction* ([5]) ».

Les chanoines ne purent s'y résigner et consultèrent le 16 mars suivant Mathurin Naveau et Philippot, maîtres-maçons du Lude. Voici leur avis motivé ([6]) : « Pour rasseurer le « clocher au moins de coust que faire se pourrait, est requis à diligence faire un recepement « de murailles à baraudes et coings de tuffeau d'un pied et demi de long de chaque côté « par le *dedans*, laquelle muraille sera continuée par les angles à pans depuis le massif de « la muraille dudit clocher au-dessus des voûtes jusques à la fin du carré dudit clocher, « en *comblant les ouyes* de pierres de troys à quatre pieds de long, de sorte que chaque pierre « fasse le travers de la muraille. En recomblant et remplissant les quelles ouyes de

1. *Fabrique*, t. III, pp. 67, 67v, 70.
2. *Ibidem*, p. 431. Procès-verbal de réparations à faire.
3. Archives de Maine et Loire. Série G, N° 264, du 11 juillet 1533. Articles 446 et suivants : *Item ont fait faire le nombre* de seize *ymaiges de pierre mises ès clochiers, pour la faczon d'icelles, soixante livres tournois. — Item, les étoffes et peintures des dites ymaiges ont cousté soixante-deux livres. — Item, deux grandes croix et pommes, mises sur la pointe des dits clochiers ont cousté soixante-cinq livres pour la fonte et quatre-vingt-dix livres pour la dorure. — Item pour les huit petites croix, qui sont sur les huit petits clochiers, autour des grands, quatre-vingt-onze livres et trente livres pour la dorure.*
Nous avons vu précédemment qu'il y avait seize statues (4 gens d'armes et 12 apôtres) sur la seule flèche devers le palais épiscopal; il n'y en a ici pas d'autres indiquées, il faut conclure que les seize de la flèche devers les Jacobins furent exécutées après 1533.
4. Archives de Maine et Loire. Travaux de la cathédrale.
5. *Fabrique*, t. III, p. 444.
6. *Ibidem*, p. 458 et suivantes.

« maçonnerie est requis faire audit (clocher) plus petites ouies, qui auront deux dours de « large et huit pieds de hault et au-dessus de la fin dudit carré est nécessaire faire des « lyaisons entre... ès lieux, où le dit clocher est fondu. Et est requis que, en faisant ledit « receptement soient mises pierres debout un pied ou environ dedans la vieille muraille « et ce promptement ou abatre ledit clocher, autrement est en danger de tomber en brief. »

Une violente tempête, survenue le 29 mars, vint augmenter le péril. Nouvelle visite de Jean de Lespine, Guillaume Chesneau et Étienne Souvestre, maîtres-maçons. « Le « clocher et ses galeries (balustrades), disent-ils, ont beaucoup souffert depuis leur der- « nier examen, il faut abattre le clocher au plus vite, sinon on s'expose à le voir écraser « dans sa chute une partie de l'église et des maisons voisines.

Le 31 mars 1533 ([1]). « *Retulit dominus Boutier pinnaculum ecclesiæ (quod incendium passum est), una cum galeriis eidem adjacentibus ab ultima visitatione nuper facta vi ventorum a duobus diebus... plurimum fuisse deterioratum et in brevi casurum, nisi celeri diligentia provideatur... Capitulum ingressi sunt Johannes de Lespine, Guillelmus Chesneau et Stephanus Souvestre lathomi, qui, per dominos interrogati etiam, medio juramento, firmaverunt dictum pinnaculum et galerias eidem proximas eo die visitasse ipsaque invenisse multum deteriorata a tempore precedentis visitationis... opus est et peromne necessarium illud ad solum cum grandi diligentia declinare. At si celerrime non provideatur et in terram prosternatur, in gravissimam ecclesiæ et domorum contiguarum fracturam et alia inconvenientia quam plurima, occasum pateretur.*

Que faire? Les ressources de la fabrique sont épuisées... Le chapitre, sur les instances du procureur, applique aux réparations urgentes les fêtages, dus par l'évêque et les dignités « reparationibus ecclesiæ et pinnaculi, et si opus fuerit, ipsius demolitioni ac domuum « refectioni ». Ne pouvant se résigner à la démolition du clocher construit depuis peu d'années à si grands frais, les chanoines réussissent à le faire simplement restaurer : c'est ce qu'ils désiraient avant tout.

Alexandre Fouquet, maître-maçon et Étienne Hubert, dit Gaultier, maître charpentier, demeurant à Tours, se rangent à l'avis donné par leurs confrères du Lude ; ils proposent le 26 mai 1534 ([2]) («... de mettre la tour à huyt pans *par le dedans* et d'aller quérir les « dits pans jousques sur le... (massif de maçonnerie ?) et en conduire quatre jusque sous les « saillies, qui sont *par le dedans* (encorbellements) et boucher les jours des ouyes autant « qu'elles sont larges et haultes de l'épaisseur des murailles, qui sont de présent faictes ([3]), « en bouchant les dits jours fault lyer les murailles neuves avec les vieilles et celà faict, « pour tenir la largeur de la dicte tour et assiete de l'éguille, fault mettre quatre pièces de « boys en croix, qui prendront de dedans en dedans et huyt poussées dedans les murailles « pour les portées des dites presses et auront les dites pièces huyt pouces en carré et au « bout des dictes pièces de boys, fault mettre à chacune une barre de fer, qui passera oultre « les dictes murailles dehors et fermées à clefs et goupilles et assemblées par dedans la « tour aux pièces de boys pour tenir les murailles qu'elles ne élargissent et celà faict en

1. Archives de Maine et Loire. Série G, N. 332. *Fêtages*, t. II, p. 2vo.
2. *Fabrique*, t. III, p. 460. Devis du clocher 26 mai 1534.
3. On se rend compte à merveille du travail, exécuté d'après ce devis, soit en visitant l'intérieur, soit en regardant le remplissage des grandes baies à l'extérieur.

« fault mettre à deux brasses au-dessus de pareille sorte sans boys, et puis après, il fault « emplir les fentes qui sont de présent tant à la tour que à l'éguille portout où il en sera « besoing, et *celà fait bien et deument après ce devis, sommes d'avis que la dite tour sera en « bonne seureté.* »

Ce travail fut exécuté, tel qu'il avait été prévu. Le maçon ménagea deux rangs de petites ouvertures dans les anciennes ouïes du beffroi, pour laisser passer le son des cloches. Avant cette restauration, les grandes baies de cette tour étaient semblables à celles de l'autre.

La flèche du Sud fut tellement calcinée par l'incendie, qu'on dut la reconstruire en entier, mais on lui donna quatre mètres d'élévation de moins qu'à celle du Nord. En 1828, M. François, architecte, constate qu'elle avait 194 pieds (1) tandis qu'avant l'accident les deux flèches *de même hauteur*, avaient toutes deux « à prendre au pavé de la dite église « *onze vingt pieds* de hauteur et de largeur vingt deux pieds à prendre au carré de dehors « en dehors, c'est assavoir les aguilles d'icelles, à raison de quatre vingt pieds (2) ».

Le doyen François de Châteaubriand fit poser à la naissance des deux flèches une belle balustrade, ornée d'Abeilles, emblème de Louis XII et de ses armes, qu'on s'est bien gardé de reproduire, au moment de la restauration.

On lisait dans son épitaphe

> «...... suæ sane munificentiæ primam
> donationem peculiarem contulit in constructionem
> ambulacri splendidissimi dextræ arci prædictæ ædis
> circumponendi, hoc idem ut de sinistra fieret, ipse
> primo lapide admoto, fundamenta fecit, cujus rei
> prumptum paratumque ut habeas testimonium, respice
> nobilitatis ipsius insignia tuis objecta oculis... »

Voilà un souvenir, qu'il était bon de conserver.

Le journal de Louvet cite, à propos des flèches de la cathédrale, plusieurs traits de hardiesse, qu'il me semble utile de rapporter ici (3).

« Le jeudi 2 avril 1598, ung suisse des gardes du roy a monté sur le hault de la croix « de la pyramide devers le pallais épiscopal, l'épée au costé, ung levier de bois ou tricot « avec un gros marteau de fer, le quel a dressé la croix que les grands vents, oraiges et « tempestes avaient détournée, et ce faict a descendu à la veue de grand nombre de peuple, « sans avoir aulcuns cordaiges, engins ny chafaudaiges. »

Les huit arêtes de ce clocher étaient garnies de pierres saillantes, découpées en festons, sur lesquelles il se cramponna pour arriver ainsi jusqu'à la croix.

« Le mardy, 31 juillet 1607, un couvreur monta au hault de la pyramide du costé du « pallais épiscopal sans auculns echafaux ni autres engins, comme aussy il avait le jour « précédent monté au hault de la pyramide du costé des Jacobins, pour y mettre des « panonceaux... (4) »

1. Devis de l'architecte François du 23 octobre 1828.
2. *Fabrique*, t. III, p. 442. État des réparations à faire, le 28 décembre 1533.
3. *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 310.
4. *Ibidem*, 1855, t. I, p. 13.

Les croix de cuivre doré, placées au sommet de chacune des flèches, n'avaient pas moins de huit pieds de haut: elles souffraient de temps à autre des ouragans. Ainsi le 30 novembre 1612, le vent fut tellement violent, qu'il plia la croix de la pyramide, du côté des Jacobins (1).

ORAGE DU 25 MAI 1617.

C'était le jour de la Fête-Dieu : le tonnerre tomba vers dix heures du soir en plusieurs endroits de l'église. La flèche Sud fut très endommagée. Camus et Moreau, maîtres maçons, nous racontent (2) « qu'on y remarquait trois fractures, l'une à ung des « cordons d'icelle pyramide comme à l'estimation d'un pied et demy et à haulteur de « trente cinq pieds à prendre de la platte forme du daulme, où est l'horloge, et au-dessoubs « d'icelle fracture sont les deux aultres, l'une à un pilastre faisant forme et figure d'un « *delucaone* (sic), icelle contenant deux pieds ou environ de hauteur et un pied de « largeur, et l'autre estant dessoubs des susdites, qui servait de *magdelon* (?) à l'un des « costés du frontispice d'une autre *lucaone*, estant sous la précédente...

— « Le 14 novembte 1628, ung habitant de la ville monta au haut de la pyramide du « pallais épiscopal, où estant au hault, il a crié Vive le Roy et attaché contre la croix une « enseigne de taffetas, aux armes de notre bon roy Louis le Jeune en réjouissance de la « prise de la Rochelle (3) ».

RÉVOLUTION.

On coupa les bras des croix des deux flèches le 10 décembre 1793, sous prétexte de faire disparaître les *marques du fanatisme* (4) ; elles restèrent ainsi mutilées jusqu'au moment de leur restauration.

Les pyramides elles-mêmes, tant de fois éprouvées par les orages et les tempêtes *faillirent être sacrifiées*, écrit M. Grille.

« La proscription les avait frappées. Les Vandales de la Révolution proclamaient « hautement leur victoire, c'en était fait d'elles, lorsque la journée du 9 thermidor « mit fin à leurs dévastations (5)... On se contenta de les coiffer de bonnets de liberté en « cuivre jaune (6). »

RECONSTRUCTION DES FLÈCHES AU XIXe SIÈCLE.

L'architecte François écrit le 23 octobre 1828 dans un devis des réparations de la façade (7) : « La flèche du Nord a conservé son aplomb, mais il est urgent que toutes « les pierres salpêtrées soient remplacées en conservant le plus possible les membres des « moulures gothiques, qui marquent son antiquité. Elle a 206 pieds du sol jusqu'au « couronnement. La flèche vers midy est très déversée, il est urgent de la démolir depuis

1. *Revue d'Anjou*, 1855, t. I, p. 41.
2. *Fabrique*, t. IV, p. 565vo Procès-verbal du 20 octobre 1617.
3. *Revue d'Anjou*, 1856, t. II, p. 26.
4. Bibliothèque d'Angers, C. 4, N° 896, fol. 84vo. — *Angers et le département de Maine et Loire*, par Blordier-Langlois, t. I, p. 406.
5. Bibliothèque d'Angers. Papiers. Grille. Topographie. Angers. Cathédrale.
6. *L'Église d'Angers pendant la Révolution*, par l'abbé Bourgain, p. 210.
7. Archives de Maine et Loire. Travaux de la cathédrale.

« le sommet jusqu'à la hauteur de 36 pieds et de lier toutes les pierres avec des liens « et des ancres de fer, vu le danger imminent. Elle a 194 pieds de hauteur. »

Cet architecte proposait de *gratter et de piquer à la boucharde tous les parements vus des pierres de taille de la façade et des clochers.*

Le ministère, très mécontent de l'application de ce procédé aux parties hautes de la cathédrale dans tout son pourtour, fit répondre le 6 juin 1829 : « Nous sommes d'avis « de défendre de piquer à la boucharde, ragréer ni reblanchir aucun des parements ni des « pierres qui sont bonnes, mais de faire enlever celles qui sont salpêtrées, d'arracher les « morceaux de celles qui sont cassées et de les remplacer par des nouvelles en les « badigeonnant pour raccorder les couleurs ».

On discutait encore sur les projets, les devis et les échafaudages [1], quand tout à coup éclata l'incendie de 1831.

Dans l'intervalle, l'architecte Binet avait remplacé M. François.

Le devis, dressé après la chute de la foudre, comprenait des reprises en contrebas des flèches, la reconstruction de celle du Sud sur une hauteur de 4 mètres, la restauration des balustrades et le rétablissement du dôme. L'entrepreneur Coudret devint adjudicataire des travaux le 23 avril 1835. A peine eut-on dressé l'échafaudage de la flèche du Sud, qu'on reconnut son état déplorable : l'architecte fut autorisé à la démolir : on y passa les mois de juin, de juillet et d'août. On s'aperçut alors de l'irrégularité des huit pans du socle de la flèche : ils furent rectifiés. Par précaution, un cercle de fer fut noyé dans la maçonnerie avant de remonter la nouvelle flèche, que l'architecte proposa de faire en tout semblable à celle du Nord. Le conseil des bâtiments s'y opposa et exigea la reproduction exacte de celle qui venait d'être démolie « pour que les deux flèches, qui ont la même « forme et presque la même hauteur, puissent cependant changer de caractère et offrir « à l'œil une dissemblance, type du genre gothique ». L'intention était excellente, mais la différence était purement accidentelle. Elle résultait, comme on l'a vu, d'un défaut de construction, réparé par *Pierre Louvigné*, auquel, il est vrai, on permit de faire la partie supérieure plus ornementée. Mais, avant cette restauration, les flèches étaient semblables.

Le conseil des bâtiments eût bien dû veiller à la reproduction des guerriers en pierre du XVIe siècle (placés après 1533) autour des *fillettes* et ne pas les laisser remplacer par une copie quelconque des 12 apôtres de l'autre flèche. Il eût fallu rétablir aussi les quatre croix de cuivre doré sur les clochetons d'angle. La pyramide fut allongée de quelques mètres : elle est aujourd'hui de même hauteur que l'autre [2].

Le samedi 28 juin 1838, une croix de fer beaucoup moins grande que l'ancienne fut placée sur la *flèche du midi*, entièrement reconstruite, y compris la galerie et la corniche [3].

Une commission, réunie sur l'initiative de l'architecte, conclut le 2 septembre 1838,

1. Archives de Maine et Loire. Travaux de la cathédrale. — Les uns proposaient un échafaudage suspendu et prenant au travers des baies de l'étage du beffroi des deux tours pour s'élever jusqu'à la pointe des flèches : les autres s'efforçaient de démontrer la nécessité d'un immense échafaudage, montant du fond. Ces derniers eurent gain de cause.

2. Le dessin de Bodin exécuté avant 1831 accuse encore la différence de hauteur des flèches et la croix à double traverse sur la tour centrale.

3. Bibliothèque d'Angers, M. N° 897, fol. 58 v°.

qu'il était nécessaire de démolir la *flèche du Nord* jusqu'au niveau du dôme des petites tourelles d'angle. On l'abattit en décembre 1839. Un croquis de M. Hawke montre l'aspect boiteux de la façade avant le rétablissement de la flèche du Nord, dont les travaux furent adjugés le 13 mai 1841. L'entreprise avança lentement, faute de crédits suffisants : elle fut terminée en 1845. La dépense totale fut de 105, 426 francs : toutes les parties saillantes avaient été exécutées en pierre dure.

RÉFUTATION D'UNE LÉGENDE.

« Chacune des deux flèches, dit M. Barbier de Montault [1], avait son *nom propre* et en « conséquence la statue de son titulaire mise en évidence à la partie supérieure. Ce « détail a été négligé naturellement dans la restauration des flèches, quand il était si impor- « tant de le conserver pour attester que réellement la cathédrale n'était pas dédiée « exclusivement au chef de la légion thébaine. »

Cette légende, rééditée par M. Denais dans sa *Monographie* [2], n'a pas d'autre fondement qu'un dessin (des plus fantaisistes) de la façade de Saint-Maurice (Estampes de la Bibliothèque nationale, N° 5). L'auteur de ce dessin a en effet figuré les statues de la Vierge et de saint Maurice dans les deux lucarnes de la façade de chacune des flèches, mais elles n'ont jamais existé que *dans son imagination*. Peut-être a-t-il voulu ainsi rappeler les noms des titulaires de la cathédrale, par analogie avec les livres liturgiques, qui portaient aux XVIIe et XVIIIe siècles la reproduction des statues d'argent de la Vierge et de saint Maurice, jadis placées sur le maître-autel [3]. Grandet, dans sa *Notre-Dame Angevine*, n'eût pas manqué de signaler ces statues, si elles avaient réellement existé. De plus, au lieu de voir dans les anciens documents les deux flèches désignées ainsi : *devers le Palais épiscopal* ou *devers les Jacobins*, on y trouverait au moins *une fois* les noms de *clocher de la Vierge*, *clocher de saint Maurice*. Je le répète, le dessin de la Bibliothèque nationale n'a aucune valeur archéologique : il ne mérite aucune confiance : c'est une œuvre de fantaisie tout simplement, dont il n'y a pas lieu de tenir compte, pas plus que de la plupart des gravures, exécutées à Paris pour les livres liturgiques du diocèse et dans lesquels la galerie est toujours supprimée, et le premier étage (fenêtre et arcatures) confondu avec le portail et le rez-de-chaussée, qui devient ainsi hors de toute proportion.

II. — La tour centrale.

Primitivement, un pignon, percé de deux baies, s'élevait entre les deux clochers, dont la salle voûtée était reliée l'une à l'autre par une galerie de service, qui existe encore, bien que modifiée au XVIe siècle par la partie inférieure du mur, qui porte les statues de saint Maurice et de ses compagnons.

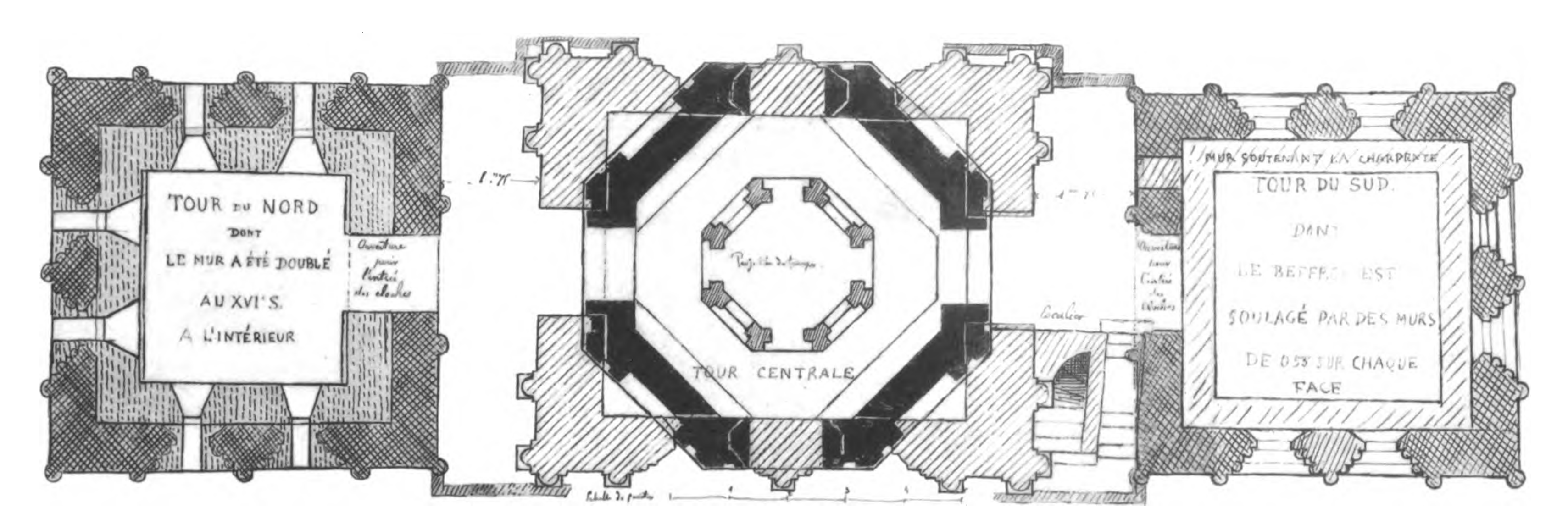
Deux « *fyllettes à petites virs* » (tourelles contenant des escaliers) permettaient aux

1. *Revue de l'Art chrétien*, 1886, p. 255 et 1888, p. 67. — *Topographie de Maine et Loire*, par Mgr Barbier de Montault, p. 404. Les cloches ont leur nom propre, pourquoi n'en serait-il pas ainsi des clochers, qui les renfermaient? Voici un texte, qui prouve qu'il en était ainsi ailleurs : « Turris ergo orientalis in honore sancti Salvatoris specialiter est dedicata ». (Hariulphi monachi chronica Cartulensis, apud d'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 303.)
2. Page 70.
3. Voir dans ma *Monographie de la Cathédrale* les spécimens, donnés dans le Vol. III, p. 292.

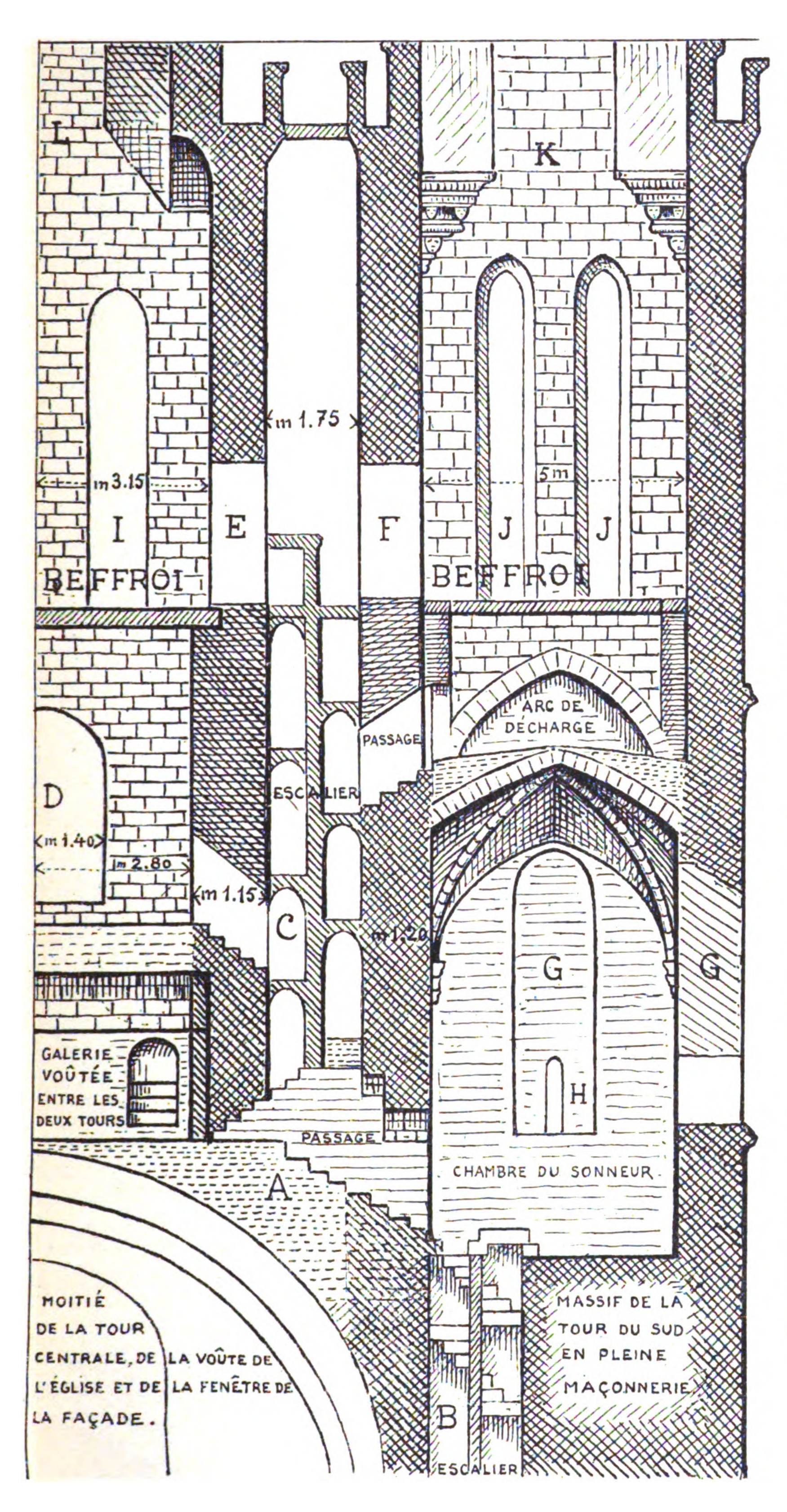




SOMMET DE LA COUPOLE ET BOULE DE LA CROIX



PLAN DES TROIS TOURS DE LA FAÇADE AU NIVEAU DES BEFFROIS



COUPE DE LA TOUR DU SUD ET DE LA MOITIÉ DE LA TOUR CENTRALE.

A MASSIF DE MAÇONNERIE AU DESSUS DE LA VOÛTE DE L'ORGUE.

B ESCALIER, PRIS DANS LE MASSIF DE LA TOUR DU SUD.

C ESCALIER, CONSTRUIT EN 1533 ENTRE LES DEUX TOURS.

D MOITIÉ DE LA GRANDE BAIE MASQUÉE PAR LA CHARPENTE DE LA NEF, PAR LAQUELLE ON HISSE LES CLOCHES.

E. F. LARGES ARCADES OUVERTES SUR LES FLANCS DES TOURS, POUR Y INTRO-DUIRE LES CLOCHES.

G FENÊTRES SITUÉES AU MILIEU DE L'ARCATURE DU 2E ÉTAGE DE LA TOUR DU SUD MURÉES À UN MOMENT DONNÉ POUR CONSOLIDER LA CONSTRUC-TION ET REDUITES À L'OU-VERTURE H.

I BEFFROI DU BOURDON.

J BEFFROI DES 8 CLOCHES.

K SOUCHE OCTOGONALE DE LA FLÈCHE.

L PASSAGE DU CARRÉ À L'OC-TOGONE DE LA TOUR CENTRALE.

---

sonneurs de monter à l'étage du beffroi. Un troisième clocher n'avait pas été prévu par l'architecte, entre les deux flèches : *ceci est de toute évidence.*

LE CLOCHER, COUVERT D'ARDOISE.

Le chapitre fut amené à cette addition, par la force des choses. Au XIIe siècle, les tours latérales pouvaient suffire, parce qu'alors les cloches n'avaient pas le diamètre qu'on leur donna plus tard. Rappelons-nous que les tours ont seulement 5 mètres de côté *à l'intérieur* et que la baie servant à l'entrée des cloches a 1^m.75 de large (1). Ces mesures ne permettaient ni l'entrée, ni le mouvement de va et vient de cloches supérieures à un poids de 7000 à 8000 livres. Or, le saint *Loys* fondu en 1315, pesant 7.420 livres ne venait à cette époque qu'au *troisième rang* (2). *Marie* et *Bouvet* (les deux grosses cloches) étaient plus considérables. Donc, à une date antérieure, vers le milieu ou la fin du XIIIe siècle, il fallut trouver un expédient pour remédier au défaut de largeur des tours et pouvoir loger les deux grosses cloches (3).

L'établissement entre les deux clochers de pierre d'un vaste beffroi en charpente, appuyé d'une part sur l'arc doubleau de la première travée de la nef et de l'autre sur le mur de la façade était relativement facile et peu dispendieux. Ce parti fut adopté. Entre ce clocher (sorte de pavillon couvert d'ardoise) et les tours, il y avait de chaque côté un espace vide d'environ deux mètres, garni en bas de *noues*, dont l'une fut refaite en 1418 (4). Le clocher était tellement pourri en 1450, qu'il fut question de le reconstruire (5). L'incendie de 1451 en fit un monceau de cendres. Rétabli peu après, il nécessita des réparations en 1465, 1468 et 1484 (6).

Avant d'aller plus loin, je dois signaler qu'il portait à son sommet une *croix d'Anjou*, ou à double traverse, placée vers 1369, comme insigne de l'*Ordre de la Croix*, établi par Louis I, duc d'Anjou. J'en parlerai un peu longuement plus loin. Le dessin de *Viator*

1. Bien que la tour Saint-Aubin d'Angers ait 10^{m}50 à l'intérieur de côté au niveau du beffroi, l'oculus, destiné au passage des cloches, n'avait que 1^{m}70 d'ouverture. Quatre grands arcs surbaissés, de 0^{m}70 d'épaisseur, forment à ce niveau de la tour un solide appui pour les pans de bois du beffroi, qui malgré ses énormes dimensions, n'a jamais contenu de cloche d'un poids supérieur à 8000 livres, et encore pour la plus grosse de la sonnerie, a-t-on dû élargir au XVe siècle de 0^{m}25 à 0^{m}30 l'oculus primitif.

2. Bibliothèque d'Angers. Ms. N° 653, p. 322. C'était la troisième cloche, comme grosseur.

3. Voir dans le vol. II, p. 87 et suivantes l'article relatif à la sonnerie.

4. Compte de 1418 à 1419.

Pro sex peciis ligni pro facienda una *noue*, gallicè XXVIII s. — pro IIII^{cc} *late*, gallicè refforciate quinque pedum, XXIIII s. — pro duobus millaribus ardoysie, LX s. — pro XXXIX milliariis clavorum, tam pro laterando quam pro cooperiendo VI l. X s. — Item, pro uno milliario de *palatrerez*, VI s. VIII d. — Item pro duobus milliariis de *guingueson*, gallicé VI s. VIII d. — Johanni Peheu, carpentatori, qui vacavit cum duobus aliis per duos dies ad faciendam carpentaturam unius noue *inter campanarium magnarum campanarum* et *campanarium campanæ ordinarii*, continentis XXX pedes vel circa, XX s. — Pro uno quarterio *cavillarum ferri* pro suendo *cheverons* et les *prolonges*, gallicè, dictæ *noue*, XIX d. — Pro uno cento clavorum dictorum gallicè *gamiau*, XX d. — pro II^{cc} clavorum, gallicè, *palastéres*, XX d. — Johanni Cocherel, pro parvis latis, pro dicta *noua*, V s... Les noms des différentes espèces de clous à cette époque, sont à noter.

5. Bibliothèque d'Angers, ms 656, t. II. Les habitants de la ville demandent à contribuer de cent écus pour la façon d'une horloge, qu'ils auraient envie de placer dans la tour, qu'on doit construire pour y mettre les grosses cloches.

6. Pro reparando *pinaculum de ardoisiis coopertum* inter *pinnacula lapidea*, quod erat discoopertum. — *Fabrique*, t. III, p. 28. Symon Bordier, fabriqueur, paie VIII l., III s., IV d., le 3 septembre 1468 pour trente et une journées de couvreur... pour le petit clocher, *couvert d'ardoise*. — Compte de 1483 à 1484, fol. 10, Johanni Loquier, coopertori, pro reparationibus factis super ecclesiam et *pinnaculum*, *coopertum de ardoisia*, 20 solidos.

donne très bien l'idée de ce clocher. Il avait oublié la *croix d'Anjou*, il l'a gravée au-dessus. Il est exact sous ce rapport, car le tableau du tombeau du roi René représente le clocher d'ardoise de la même façon (1).

On lit dans un procès-verbal des réparations urgentes, en date du 26 juin 1525 (2) : « Dans le petit clocher de cherpenterie, assis sur ung arc de la voulte sur les grans » orgues, il y a deux grosses cloches, lesquelles, quand elles sonnent, esmouvent si fort » ledit clocher de boys, qu'il fait branler les deux clochers de pierre et le pignon estant » entre deulx et la charpenterie jusques à la croysée de l'église, qui comporte troys » voultes de longueur, est de nécessité urgente oster les dictes cloches et petit clochier, » autrement les dicts clochers de pierre et portion du devant ladite église sont en danger » de tomber et ruer par terre par succession de temps, au moyen de quoy seroit besoing » faire une *grosse tour à part de la dicte église*, pour mectre les dictes cloches, qui pourroit » couster la somme de quinze mil livres tournoys et plus... »

Les choses restèrent provisoirement en l'état (3), mais le 18 octobre 1533 un terrible incendie, allumé dans ce clocher par la faute des sonneurs, le détruisit entièrement ainsi qu'une partie de la charpente de la nef, les beffrois des deux tours latérales et la plupart des cloches.

LA TOUR CENTRALE EN PIERRE.

Instruit par l'expérience des incendies de 1451 et de 1533, le chapitre renonce définitivement au clocher en *charpente*. Il repousse le projet d'une grosse tour, construite à part, mis en avant dès 1525 et suit l'avis de maître Jehan de Lespine, dont je vais résumer la consultation en date du 28 décembre 1533 (4) :

« Faut asseoir sur la petite voulte et sur le portail, au lieu auquel était le clocher *de* » *bois* un autre petit clocher ou beffroi *de pierre*... Il sera quarré par le premier estaige » lequel aura trente pieds de haut : il sera rechangé à paons et ainsi conduit une estaige » et aprés admorty en lanterne... La réfection des deux voultes (celle au-dessus de l'orgue » et celle d'une partie de la première travée de la nef), un pignon que fault faire entre le » comble de l'église et le clocher, compris le paon devers le parvis et deux fillettes, » ès quelles sont deux petites virs (escaliers) pour monter èsdits clochers, à reffaire, le » tout estimé XV mil livres tournoys. »

---

1. Voir dans le volume II, p. 300, le dessin du tableau.

2. *Fabrique*, t. III, p. 429.

3 Voici les réparations nécessaires à la date du 11 juillet 1533. Archives de Maine et Loire. Série 6. N° 264.

Art. 340. Item, fault au clocher où sont les deux grosses cloches, à l'estage où elles sont pendues, resserrer et rejointer les croysées (croix de saint André) qui sont à l'entour pour escoter et retenir les poutres du baffray.

Art. 341. Item, ou plancher prochain et soubz lesdites grosses cloches et à l'entour de la viz (escalier), il y a une poultre rompue, qui porte le devant de la cane estant sur le devant du parvys et est nécessaire enter ladite poultre et y mettre un bout de longueur de huyt à neuf pieds ou environ.

Art. 342. Item, ou dit clocher, au second plancher et estage fault réparer et est nécessaire pour retenir le rolle dut baffray, faire de neuf deux croysées de bois basty, chacun bras desdites croysées de longueur huit pieds ou environ et un empan en carré.

Art. 344. Item est nécessaire faire toutes les fieulles du baffray, qui sont pourries et la plupart des cloaisons et serait besoing les faire toutes neuves, car la charpente tant hault que bas, ne vaut rien.

Art. 347. Item est requis faire deux *noes* des deux coustés ou clocher, où sont les grosses cloches.

4. *Fabrique*, t. III, p. 444.

Cette décision, très hardie au point de vue de la construction, entraîna des dépenses considérables, contre lesquelles s'élevèrent (sans émouvoir le chapitre) plusieurs protestations. C'est l'évêque Olivier, très souvent en contestation avec ses chanoines, qui la leur reproche en ces termes (1) : « Ledict clocher, qui a esté bruslé, n'estoit que *de* » *boys* et eust été réparé pour deux ou troys mil francs, néanmoins *pour leur plaisir*, le » font faire si magnifique et si somptueux, qu'il ne saurait être fait pour cinquante ou » soixante mil francs et entendent qu'il se fera aux dépens dudict évesque et des bonnes » gens... »

De leur côté, les habitués de l'église, privés de leurs fêtages, appliqués à la restauration des clochers à la suite de l'incendie de 1533, réclament (2) : « Dient davantage, que la » cause cesse, car les réparations du clocher et des cloches sont faites à présent et ne » reste que une lanterne et aguille magnifique, qu'ils veulent faire plus excellente qu'elle » n'estoit auparavant, qui est une *impense volontaire*, pour laquelle ne doivent être ostés » et prins lesdits festages... »

Un autre projet, moins dispendieux, fut soumis au chapitre par Jean de Lespine le 26 mai 1534 (3). « ... *Sera fait un arche doubleau bon et puissant par dessus l'autre brulé, et dessus iceluy arche sera fondé un pan de mur pour isoler le beffroy d'avec la charpente de l'église... au pan devers le parvis est nécessaire abattre les ouies pour les remaczonner et refaire bien profitablement... par dessus le beffroy seront faites voultes icelles couvertes en terrasse... et deux gargouilles pour jeter l'eau... au-dessus des voultes sera fait un beffroy pour pendre quatre cloches, les deux grosses pareilles à celles qui étaient au clocher et deux moiennes...* »

La plate-forme entre les deux flèches eût été d'un effet très désagréable assurément : elle eût ressemblé à celle de la cathédrale de Strasbourg ou de la cathédrale de Quimper.

Le chapitre opta pour le premier projet. *Jean de Lespine* fut chargé de l'œuvre du clocher moyennant *dix sous par jour pour lui, cinq sous pour les compagnons travaillant en haut et quatre sous, six deniers pour les autres travaillant en bas* (4).

La difficulté était d'établir la nouvelle tour bien solidement.

« *Sans souci du danger, que pouvaient faire naître des combinaisons téméraires à force de hardiesse,* dit M. Palustre, *on profita du voisinage d'un arc-doubleau pour suspendre en quelque sorte dans l'espace la lourde masse d'une troisième tour* (5). »

L'examen attentif des difficultés présentées par une telle construction (dont trois des faces sur quatre sont portées sur des arcs) n'a peut-être jamais arrêté l'esprit d'un seul angevin ni d'un touriste ; je convie mes lecteurs à bien s'en pénétrer. Le talent et l'audace de *Jean de Lespine* s'y montreront dans tout leur éclat : il va nous révéler lui-même ses secrets (6).

1. *Fabrique*, t. IV, p. 244. Arrêt de la Cour, réglant les contestations entre l'évêque et le chapitre pour les réparations du clocher, etc. 31 may 1538.
2. Archives de Maine et Loire. Série G. N° 332. Anniversaires-Fêtages, II, p. 65.
3. *Fabrique*, t. III, p. 462.
4. *Ibidem*, p. 464.
5. *La Renaissance en France*, t. III, p. 184.
6. *Fabrique*, t. III, p. 443 vo.

« *En reffaisant la dicte petite voulte* (au-dessus de l'orgue), *fault icelle renforcier et en même temps faire de pierre encore ung arc pardessus.* »

Cette petite voûte avait été calcinée par l'incendie aussi bien que l'arc doubleau de la première voûte de la nef... *Aussi icelluy fault reprendre, engrossir et accroistre les deulx pilliers, qui sont aux deux costés du pignon, qui portent et soubstiennent les deux clochers de pierre et entre iceulx faut faire et asseoir sur la dite petite voulte et sur le portail ung aultre clocher ou beffroy, qui sera de pierre...*

L'énorme masse inférieure des clochers en *maçonnerie pleine* permettait toutes les hardiesses, pourvu que les matériaux employés dans les arcs projetés et sur lesquels devait porter la tour fussent de *grande dimension et très résistants. Jean de Lespine* en avait conscience; il en donne la preuve dans la pièce suivante :

Mémoire des pierres qu'il fault pour faire les arcs et voultes, qui porteront la lanterne, où seront pendues les grosses cloches de l'église d'Angers (1).

Premièrement, fault quarante pierres chacune de six pieds de long, deux pieds de large et un d'épaisseur chacune XXX s.

Item quarante pierres chacune de quatre pieds de long, de deux pieds de large et de un pied d'épaisseur, chacune XX s.

Item quarante pierres chacune de deux pieds quatre doiz de hault, deux pieds de large, un pied d'épaisseur, chacune VII s, VI d.

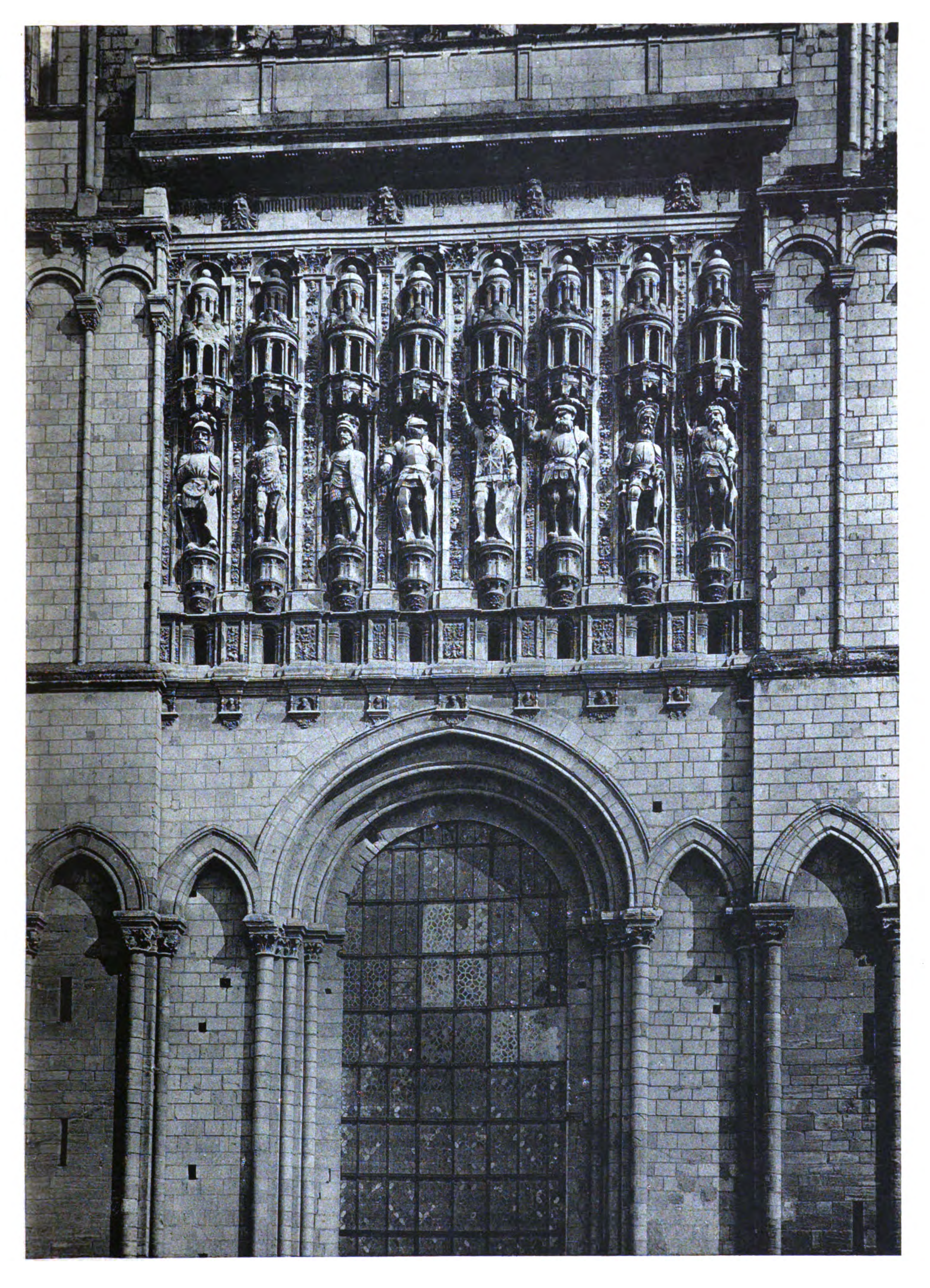
Item cent pierres, chacune de troys pieds et demy de long, un pied et demy de large et un pied d'épaisseur, chacune XV s.

Toutes les pierres du bon banc et du plus dur et ferme à tailler qui se puisse trouver à la carrière de Cravant.

Par-dessus la voûte de l'orgue, Jean de Lespine construisit en arrière de la galerie des chevaliers, un large couloir voûté, éclairé par huit petites fenêtres en plein cintre (reste de l'ancien couloir construit au XIIe siècle entre les deux tours) et un escalier pour arriver au niveau des beffrois. Sur les reins de la voûte à 1^{m}75 de distance des deux clochers (2), il osa bâtir deux murs parallèles épais de 1^{m}15, soulagés il est vrai par deux arcs formant les côtés de sa tour et les consolida à la moitié de leur hauteur, par des voûtes en demi-berceau en guise d'arcs boutants, appuyées le long des deux clochers. Il put asseoir solidement la partie postérieure de la tour sur l'arc neuf construit en grandes pierres au-dessus de l'arc doubleau de la voûte de la nef, et ménagea dans ce pan de muraille une baie de 2^{m}60 d'ouverture, masquée par le comble de l'église, pour le *passage des cloches.* Pour avoir à l'intérieur de sa tour une largeur suffisante pour le va et vient des bourdons (3), il lui fallut gagner près d'un mètre en encorbellement du côté de la nef.

La générosité du doyen François de Chateaubriand, qui donna deux cent vingt pièces d'or pour la construction de la tour (4), permit au chapitre d'entreprendre immédiatement

1. *Fabrique*, t. III, p. 466.
2. On ne se douterait pas, que la bande étroite de jour qui sépare les tours ait 1^{m}75.
3. La tour n'est pas carrée, elle a dans l'intérieur 6 mètres de large et 5^{m}25 de profondeur.
4. On lisait sur son épitaphe : ... « Post hæc, cum turris media, flammis incensa, corruisset, viginti supra ducentos aureos protinus restituit:.. »



Les Statues de Saint Maurice et de ses Compagnons

les travaux. Cet insigne bienfaiteur n'eut pas le plaisir de voir l'œuvre terminée, il mourut auparavant ([1]).

« *Jean de Lespine*, dit M. Palustre ([2]), *changea la physionomie de la partie centrale en substituant à l'ancien pignon une décoration pittoresque. Toute la largeur entre les deux tours fut remplacée par une série de niches, que séparent des pilastres, chargés d'arabesques... Le nombre des divisions est trop considérable pour l'espace occupé et même en employant alternativement un grand et un petit pilastre, on n'est arrivé qu'à créer de véritables rainures. Statues et dais débordent donc à droite et à gauche, ce qui produit une certaine confusion. L'encadrement, que l'on semblait tant tenir à conserver, n'a plus de raison d'être.* Le savant auteur de la *Renaissance* ajoute en note que *Macé Bryand ayant reçu mission en 1516 de décorer le pignon (?) n'avait aux côtés du chef de la légion thébaine, rangé que trois « gens d'armes seulement. Ces quatre statues mutilées en 1533 furent sacrifiées au moment de la reconstruction, dont nous parlons...* »

Les premières observations de M. Palustre sont fort justes : il y a excès de richesse, surabondance de sculpture et confusion dans cette partie de la façade, surtout quand on la compare aux arcatures romanes des deux tours voisines, si nobles et si simples à la fois.

Quant aux statues de *Macé Bryand*, elles n'avaient jamais figuré au pignon de l'église, comme le prétend M. Godard (auquel M. Palustre emprunte cette erreur) ([3]), mais bien sur les quatre lucarnes de la flèche du côté de l'évêché. Voir page 73.

Revenons au grand mur, construit au-dessus de la fenêtre de pierre.

Voici le marché des statues placées sur « *le pan de muraille devers le parvis* ([4]) ».

XI Mai (M) V^c XXXVII. *Fault huit ymaiges de sept pieds de long chacune, qui seront sainct Maurice et sept ses compaignons en costes darmes ayant espées, lances et pavoys de longueur selon les... et proportions d'ymaiges et selon le devis qui sera baillé par Jehan Delespine, Roland Lagout, il aura pour chascune ymaige VIII l.*

Six des figures sont l'œuvre de *Jean Giffart* ([5]), et deux de *Jean Desmarais*. Les premières furent payées VIII l, et les secondes IX : elles furent mises en place vers la fin de l'année 1537 ([6]). Celle de saint Maurice occupe la 5e place ([7]); on la connaît facilement aux armes du chapitre sculptées sur sa cotte d'armes.

Nous croyons, dit M. Palustre ([8]), *qu'il ne faut pas mettre au compte de Jean Giffard et de Jean Desmarais certains panaches trop développés, non plus que certaines figures trop renfrognées. Un restaurateur maladroit (Dantan, en 1838) a seul pu faire dégénérer*

1. Il mourut le 20 décembre 1535.
2. *La Renaissance en France*, t. III, p. 184.
3. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1865, p. 239.
4. *Fabrique*, t. IV, p. 221.
5. *Les artistes Tourangeaux*, par le docteur Giraudet, 1885, p. 81. *Jean Giffard* travaillait quelquefois pour le compte de *Michel Colombe*, de Tours. On en a la preuve par cette signature GIFFAR RASIONE M. C. T. (Michaelis Colombe Turonensis) gravée sur l'orfroi de la chape d'une statue de saint Pierre, à l'abbaye de Solesmes.
6. *Fabrique*, t. IV, p. 207.
7. *Bulletin historique et Monumental de l'Anjou*, 1859-1860, p. 8 en note. D'après Grandet, les huit statues de la façade seraient en les comptant du côté de l'Évêché, celles d'Adventitius, de Solutor, de Candide, d'Innocent, de Maurice, de Victor, de Vital et d'Exupère.
8. *La Renaissance en France*, t. III, p. 184.

l'art en caricature. Autant les corps sont bien posés, les armures soignées et tout à fait dans le goût du XVI[e] siècle, autant les têtes écrasées pour la plupart sous des casques ou chaperons empruntés à la fantaisie moderne, témoignent de la plus grande négligence.

Le 23 avril 1537, le peintre Lagout trace « *le portrait de la plomberie de la petite lanterne de l'église et commande les molles de bois nécessaires* ». On profita sans doute des échafaudages pour placer dans les quatre lucarnes et sur les faces de fillettes de la pyramide devers les Jacobins, les seize statues d'hommes d'armes, dont elle fut enrichie après 1533, comme je l'ai dit à la page 75. Peut-être étaient-elles aussi l'œuvre des mêmes artistes, qui avaient fait les images de saint Maurice et de ses compagnons? je n'ai pas de document à ce sujet.

Le gros œuvre de la tour centrale était terminé en 1540, puisque le 29 octobre, *Roland Lagout* « *estoffa la frise et les têtes, estant en la maçonnerie dessous la lanterne de l'église* ([1]) ». On y lit ces mots, séparés par des têtes de feuillages, correspondant aux principaux pilastres :

Da pacem dominum diebus
nostris + et dissipa gētes
q bella volunt ·1540·

Au moment de la restauration de la frise, après l'incendie de 1831, on a mis par erreur **Dominum** au lieu de **Domine in**.

Actuellement, l'inscription n'a pas de sens ; quand donc corrigera-t-on cette faute? Le plus tôt serait vraiment le mieux.

Le 13 novembre 1541, *Roland Lagout* fut payé pour avoir « *painct, dauré et azuré la lanterne de l'église* ([2]) » : le petit lanternon, dont il était couronné et qui portait comme l'ancien clocher d'ardoise une croix à double traverse ou *Croix d'Anjou*, était garni de quatre vitres ([3]).

Nous avons peine à croire, dit M. Palustre ([4]), *que la lanterne proprement dite ait été*

1. *Fabrique*, t. IV, p. 395.
2. *Ibidem*. — Item, pour quatre vitres, mises au lanternon, VIIII s, IV d.
3. *Ibidem*, t. IV.
4. *La Renaissance en France*, t. III, p. 184.

aussi simple qu'aujourd'hui. La coupole à huit pans, qui lui sert d'amortissement et du centre de la quelle émerge un lanternon, au lieu de présenter une surface lisse, devait être décorée d'ornements analogues à ceux que l'on voit partout à cette place à l'époque de la Renaissance...

Rien de plus certain. L'ancienne lanterne était plus ornée, plus légère : elle était percée de huit arcades, celle d'aujourd'hui n'en a plus que quatre. Autrefois des colonnes cylindriques accompagnaient chacun des huit pans ; de vulgaires pilastres plats et unis les ont remplacées. Le dôme était sphérique et non tracé en contre-courbe. Deux balustrades à jour embrassant la base du dôme et celle du lanternon, produisaient de jolis effets de lumière et donnaient à l'ensemble une richesse et une légèreté qui lui font défaut. Ces galeries à jour, tombées en ruine avant l'incendie de 1831, ont été vivement regrettées des connaisseurs.

Le ministère adopta après l'incendie de 1831 un plan nouveau en style classique néo-grec, assurément en désaccord avec celui de la tour.

En 1543, fut installée dans la coupole l'horloge, fournie par Dujardin et munie de deux cadrans peints et dorés. Là fut montée en 1572, la grosse cloche fondue en 1535, qui commençait à s'user, elle servit désormais de timbre pour sonner les heures.

L'habile architecte de la tour centrale mourut en 1576 et fut enterré dans l'église des Carmes d'Angers. Voici un extrait de son épitaphe (1).

... Tu as élabouré temples et sépultures
Logis des ossements des nobles créatures,
Mais qui n'admirerait la hardie entreprise
De ta brave lanterne au pignon de l'église
Posée en l'air si hault entre deux piramides
Dont les poincts élevés touchent aux nues liquides
Et comme de l'horloge un gros son et tonnerre
Avec sa pesanteur ne met sa masse à terre
C'est de ton art divin un occulte mistère
Qui l'ignorant invite à désormais se taire...

Le 14 juin 1592, dit Louvet, *le tonnerre tomba sur le clocher et sur les niches, où sont les figures de saint Maurice et de ses compagnons* (2).

Nous n'avons aucun détail sur cet accident : il n'en est pas de même pour l'orage du 25 mai 1617 (3).

« *Toute la gallerie estant sur la platte-forme du daulme, contenant de longueur et de retour quarante pieds, y compris cinq pieds du côté de la pyramide est fracturée en divers endroits, ensemble le passage d'une des galleries en l'autre, icelles galleries ayant trois pieds et demy de hauteur. — Les balustres* (sic) *dudit daulme en trois faces, contenant vingt sept pièces de longueur et trois pièces de hauteur sont la plupart tombés et l'autre partie disloquée. — En l'escalier de pierre, descendant de l'orloge, il y a cinq marches de pierre dure cassées par le dit orage. — Vers midy, le coin de la tour dudit daulme est grandement*

1. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 871, p. 105.
2. *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 295.
3. *Fabrique*, t. IV, p. 365vo. Devis des réparations du 26 octobre 1617.

fracturé et endommagé, laquelle fracture pénètre le corps du mur de six pieds et demy compris les pillastres et corniches qui soulloient porter la gallerie d'audessus et les saillies ainsi qu'il est évident par les vestiges qui restent et par-dessus lequel entablement la dite gallerie a de haut quatre pieds et demy. Et pour icelle réparation faire, est requis faire grand appareil de pierres de sept pieds de long ou environ pour liaisonner dans le dit corps du mur, avec des crampons et des barres de fer baignées du sciment et chaux pour la seureté des dites saillies et supports des dites galleries. — Au-dessus du dict entablement, y a une grande fracture de hauteur de seize pieds tant en pied d'estail que basses et coulonnes suivant l'ordre corinthe et le haut des dites colonnes est rompu mesme les chappiteaux, architraves et frises, icelle ruyne s'estendant en la hauteur de six pieds, pour laquelle reparacion convient faire grand appareil de chaufaudage et engins à monter les matériaux jusques à cent-cinquante pieds de hault à prendre du rez-de-chaussée. — Au-dessouslz du dit entablement y a encore douze pieds de fracture, tant en coin carré qu'architrave.

Le clocher était illuminé en certaines circonstances : il le fut le 3 janvier 1684 pour la naissance du duc d'Anjou, mais le 14 février 1687, le chapitre défendit de le faire à l'avenir à cause de l'incendie de l'église de la Rochelle.

M. Desnoier, tailleur de pierres, reçut le 20 novembre 1757, la somme de 360 livres pour avoir réparé la galerie du clocher.

L'année suivante, il refit une petite galerie, joignant le dôme couvert de plomb [1].

Thorode, toujours ingénieux, explique à sa façon la *croix à double traverse*, qui couronnait la tour centrale. « *C'était*, suivant lui, *le signe à l'extérieur de l'exemption de l'église de la juridiction de l'ordinaire et de sa soumission immédiate à l'archevêque de Tours* [2]. » Une croix semblable brillait à la pointe du clocher de la Baumette. « *C'était*, dit Péan de la Tuillerie, *la marque de la prééminence de ce couvent sur tous ceux des Récollets, établis en France* [3]. » Ces raisons alambiquées seraient acceptables si les croix à double traverse dont il s'agit, n'avaient été placées qu'au XVIIe siècle (alors que cet insigne de l'archiépiscopat était en blason d'un usage courant), mais celle de la cathédrale y avait été posée dès la fin du XIVe ou dès le commencement du XVe siècle. Il est probable que celle de la Baumette, fondée par le roi René, y a toujours été depuis le milieu du XVe siècle. A mon avis, l'exemption de la juridiction de l'ordinaire n'y est pour rien. Ces croix ont été placées à la cathédrale et à la Baumette en souvenir de la *Croix d'Anjou*, nommée plus tard *croix de Lorraine* depuis que les ducs de cette province, issus de la maison d'Anjou, l'ont adoptée sur leurs monnaies. Après la réunion de l'Anjou à la couronne, le souvenir de l'*ordre de la Croix*, fondé par Louis Ier en l'honneur de la *croix d'Anjou*, c'est-à-dire de la Vraie-Croix à *double traverse* de la Boissière (aujourd'hui conservée aux Incurables de Bangé), s'est complètement perdu. A cela rien d'étonnant. Thorode et Péan de la Tuillerie ont interprété la Croix à *double traverse* de leur mieux ; il ne faut pas leur en savoir mauvais gré.

La croix à double traverse de la tour centrale dont les bras avaient été coupés fut

1. Archives de Maine et Loire, Série G, n° 385. Délibération du Chapitre 1754-1771.
2. *Notice de la ville d'Angers*, avec notes de l'abbé Longin, p. 90.
3. *Description de la ville d'Angers*, réédition de Mgr Port, p. 236.



Croix d'Anjou. — Vraie Croix de l'Abbaye de La Boissière. (Demi-grandeur.)

A. Agneau correspondant sur l'autre face au Saint-Esprit. (Grandeur d'exécution.)

B. Un des fleurons en or, garni de perles et de pierreries. (Grandeur d'exécution.)

surmontée d'un *bonnet de liberté* en cuivre ([1]) pendant la Révolution, et rétablie en l'an X par Varennes, serrurier, recouverte de cuivre jaune par Daviau, la même année pour 30 livres, enfin renversée par la foudre en 1831. On la conserve au Musée diocésain.

NOTE SUR LA CROIX D'ANJOU.

J'ai donné l'opinion de Thorode et de Péan de la Tuillerie sur les *croix à double traverse ;* M. Grille en ayant vu une, qu'il appelle *patriarchale*, à la principale clef de voûte de la chapelle du château d'Angers, se demande si son fondateur ne *fit pas partie des croisades* ([2])... Telle n'est pas assurément l'origine de cette intéressante sculpture : on va en voir l'explication tout à l'heure.



1re Clef de voûte de la chapelle du château d'Angers.
La Vraie-Croix, origine de la Croix d'Anjou.

L'insigne relique de la Vraie-Croix, apportée d'outre-mer par Jean d'Alluye à l'abbaye de la Boissière, en Anjou, en 1244, y fut conservée en grande vénération tout d'abord dans une chapelle spéciale, qui existe encore ([3]). En 1357, les religieux, craignant les ravages des *Tard-venus*, la remirent aux Jacobins d'Angers, puis le 12 juillet 1359 à Louis Ier, duc d'Anjou, qui la déposa dans sa chapelle. Là, elle reçut les hommages de très nombreux pèlerins. En son honneur, le duc fonda l'*Ordre de la Croix* dont il fit tisser le blason *(de sinople, à la croix de sable à double traverse, entourée d'un filet d'or)* en face des armes d'Anjou sur sa belle tapisserie de l'Apocalypse vers 1370 ([4]); il fit peindre en 1378, par Jean Belin, douze écussons à ses armes et à celles de la duchesse pour les attacher à des cierges, qui devaient brûler devant la Vraie-Croix ([5]); il la fit représenter sur son grand tabernacle d'or, sur son faudesteuil d'apparat, sur une quantité d'aiguières, de burettes et autres pièces de son trésor ([6]); il établit à l'abbaye de la

1. D'après une note de l'abbé Joubert, M. le chanoine Lenoir aurait fait transformer ce *bonnet de liberté* en 4 chandeliers d'acolyte.
2. Bibliothèque d'Angers. Topographie. Château d'Angers.
3. Voir dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1902, le plan, la coupe et l'élévation de ce charmant édifice, dont les voûtes sont si intéressantes.
4. *Monographie*, t. III, p. 88.
5. *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1878, p. 166. Documents recueillis et annotés par M. Guiffrey.
6. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1901, pp. 208, 219 et 221.

Boissière une confrérie de la Sainte-Croix, dont il se déclara le chef [1]; enfin, non content de toutes ces marques de dévotion, il voulut pour assurer à ses successeurs à perpétuité la paisible possession de ce trésor, transférer à Angers l'abbaye de la Boissière sous le nom d'*Abbaye de Sainte-Croix d'Angers*. Plusieurs pages de son testament [2] sont consacrées à l'exposé de ce projet, qui ne fut pas réalisé.

La Vraie-Croix, transférée dans la nouvelle chapelle du château d'Angers, y resta sur l'autel dans un tabernacle de bois, richement sculpté, placé au-dessous de la *clef de voûte*, dont parle M. Grille et dont je donne une reproduction, jusqu'en 1456, qu'elle fut rendue définitivement aux religieux de la Boissière, qui la gardèrent jusqu'à la Révolution.

On la conserve actuellement aux Incurables de Baugé.

Ceci posé, l'explication de la sculpture de la clef de voûte ci-dessus donnée et de la croix de fer à *double traverse* du clocher en charpente, situé entre les deux flèches de pierre de la cathédrale, est facile. C'est un témoignage de vénération, ajouté à tant d'autres, par Louis Ier, pour l'insigne relique, en l'honneur de laquelle il avait fondé l'*Ordre de la Croix*, dans sa chapelle.

Cet ordre disparut promptement : de même, la confrérie de la Sainte-Croix. De tout cet élan de piété, durant un siècle, il ne resta rien que la *Croix de fer à double traverse* et le nom de *Croix d'Anjou*, bientôt transformé en celui de *Croix de Lorraine*.

Je ne soutiendrai pas que Louis Ier ait donné à la Vraie-Croix de la Boissière le nom de *Croix d'Anjou*. Il l'appelle dans son inventaire : « *La Croix double*, semblable, en façon et couleur, à la Vraie-Croix, dont il a commencé et pris l'Ordre, » — dans son testament, il déclare que l'abbaye de la Boissière, transportée à Angers, prendra le nom *d'Abbaye de Sainte-Croix d'Angers...* »

Son fils, Louis II, dans une lettre écrite le 18 juin 1407, au sujet de la confrérie de la Vraie-Croix, n'emploie pas davantage le terme de « *Croix d'Anjou* [3]. »

C'est seulement dans trois documents du dernier quart du XVe siècle, que je trouve le nom de *Croix d'Anjou*, formellement appliqué à la croix à *double traverse* : peut-être était-il d'un usage courant dans le langage ordinaire auparavant ?

Le premier (en septembre 1480) donne quelques détails sur le drap mortuaire, commandé par Jeanne de Laval pour les obsèques du roi René à Aix [4].

« A Arnoullet, brodeur, quarante-trois florins, quatre gros pour quatre grans escus-
« cons faiz aux armes de feu Monseigneur et une *Double Croix*, mys sur le drap de
« parement...

« A Arnoullet, brodeur, six florins, huit gros, pour le reste de paiement des IIII
« escusons et une *Croix d'Anjou*, qu'il a faiz pour mettre sur le drap de feu
« Monseigneur...

Double Croix et *Croix d'Anjou*, sont évidemment ici un seul et même objet.

Le procès-verbal des funérailles du roi René (26 octobre 1481) me fournit le second [5] :

1. *Notice historique sur la Vraie Croix de Baugé*, par l'abbé Barrau, 1874, p. 68.
2. En date du 26 septembre 1383.
3. *Notice historique sur la Vraie Croix de Baugé*, par l'abbé Barrau, 1874, p. 69.
4. Archives des Bouches-du-Rône. Série B, n° 2510, fol. 66 verso et 77 verso.
5. *Le Roi René*, par Lecoy de la Marche, t. II, p. 389.

« ... En la grant église avoit au millieu du cueur une chapelle ardente, moult belle et « magnifique, à quatre croisées et à XVI *Croix doubles d'Anjou* ».

Enfin je relève dans l'inventaire des joyaux de Jeanne de Laval (16 septembre 1486) [1]. « Une croix faicte en faczon de la *Croix double d'Anjou*, et il y a le nombre de dix tables de dyamans. »

La *Croix à double traverse* s'est donc appelée *Croix d'Anjou* dans notre province. Elle brillait au sommet de la tour centrale de la cathédrale et j'en demande le rétablissement à titre de *souvenir historique* de la piété de Louis Ier, pour l'insigne relique de la Boissière, que j'ai cru devoir reproduire ici.

RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA TOUR CENTRALE, EN 1832.

Le jeudi 4 août 1831, à midi et demi, la foudre tomba sur la coupole du clocher et la détruisit en grande partie. Des huit piles qui la portaient, quatre s'écroulèrent avec fracas et les autres menaçaient ruine. On arasa ces dernières sur une hauteur de deux mètres ; on rétablit les autres provisoirement, de façon à pouvoir leur faire porter une toiture improvisée, pour empêcher les voûtes de mouiller pendant l'hiver.

L'architecte Binet fit deux projets : *ou bien rétablir l'ancienne coupole telle qu'elle était, ou bien la remplacer par un clocher en style gothique.*

Le ministère repoussa l'un et l'autre le 15 février 1832 et fit répondre : *L'ancienne coupole déshonorait la façade* [2] — *faire reposer un clocher gothique sur la tour en style presque moderne n'était pas admissible. Le parti le plus convenable serait de lui substituer une coupole quelconque dans le style de la Renaissance, qui se raccorderait facilement avec celui de la lanterne et cadrerait toujours mieux avec celui du reste de l'édifice, qu'une composition grecque ou romaine.*

Des plans et devis, dressés par M. Binet et montant à 27,531 l. furent présentés à l'administration. Celle-ci proposa, par motif d'*économie*, la suppression du dôme. On lui objecta le mauvais effet moral d'une telle mesure et son inopportunité, au moment même où l'école des Arts terminait la belle horloge, qui devait y être placée. Les fonds nécessaires furent enfin accordés par l'État.

NOTES DE L'ARCHITECTE BINET SUR LES DÉGATS OCCASIONNÉS PAR L'INCENDIE DU 4 AOUT 1831. — OUVRAGES FAITS D'URGENCE A LA CATHÉDRALE.

1. Lors de la chute du dôme, la poussée de la voûte a fait écrouler quatre piles sur huit, qui le portaient ; les quatre autres étaient tellement surplombés par dehors, que plusieurs pierres d'appareil s'étaient détachées ; le reste a été démoli jusqu'à la hauteur d'environ 2 mètres de la galerie. Les quatre premiers étant tombés en totalité, ont été

---

1. *Fabrique*, t. I, fol. 205.

2. Cette assertion demande un correctif. Comme je l'ai dit déjà, si avant l'incendie de 1831, l'ancienne coupole de Jean de Lespine *déshonorait la façade*, c'est qu'elle était dépouillée de ses ornements, je veux dire des balustrades, qui lui donnaient jadis toute son élégance.

Bibl. d'Angers, Ms. n° 896, t. I. *Au-dessus des deux dômes, il existait des galeries très lestes, mais elles menaçaient ruine ; elles furent démolies en 1794.*

relevés juqu'à cette hauteur, afin de poser le toit provisoire pour empêcher cette partie de se perdre pendant les pluies d'hiver.

2. Partie du dôme et des piles, en tombant, ont passé par le trou réservé dans la voûte pour le passage des cloches, ont enfoncé le carrelage de l'église dans une grande étendue, crevé quelques parties de la voûte de l'enfeu [1] : cette réparation ne pouvait attendre.

3. Le dôme et les piles, en tombant, ont ébranlé et même enlevé le bas des deux tourelles intérieures de la flèche du midy.

Les deux premières nuits qui ont suivi l'incendie, partie de ces tourelles sont tombées, ont enfoncé les ardoises et les chevrons et menaçaient d'écraser les habitués.

4. Le dôme et les piles en tombant ont enfoncé le pavage dans plusieurs endroits de $0^{m}25$ et rendu la circulation impraticable.

5. Les bois fournis pour les échafaudages destinés à démolir la pile surplombée, ont resté pour faciliter la pose du comble ; ils sont maintenant sur les voûtes et serviront à faire des planchers. L'exploitation ne se fait aujourd'hui qu'avec ces mêmes bois.

6. Les journées ont été faites par des charpentiers. Ce travail très dangereux n'est pas plus terminé que celui des maçons.

7. Cette cloison (vers le bas de la nef sans doute) était indispensable pour séparer les travailleurs des fidèles : les décombres jetés dans cette partie et les crevasses *de l'Enfeu* [2], en démontrent la nécessité ; elle servira lors des reconstructions.

8. Le remplissage de menuiserie est celui du bâtis de la cloison.

9. Il était nécessaire de fermer les ouvertures pour éviter les coups de vent, qui auraient enfoncé les panneaux des vitres.

Tous ces travaux, faits d'urgence, coûtèrent 9,162 francs.

Le ministre de Montalivet dans une lettre du 2 septembre 1831, blâme « l'administra-
« tion locale de n'avoir pas provoqué l'établissement des paratonnerres. Il est vrai que
« des projets ont été présentés à cet effet au mois de mai 1830, mais ils ont été renvoyés
« le 13 juin suivant pour être refaits et depuis ils ne sont pas revenus au ministère... »

Depuis cette époque, plusieurs paratonnerres ont été posés sur les toitures de la cathédrale, mais les trois clochers, bien qu'ils soient beaucoup plus élevés, n'en ont jamais été munis. Espérons que cet oubli sera bientôt réparé et qu'on n'aura pas à déplorer dans l'avenir de désastres, causés par la foudre comme en 1831. Un dessin commémoratif de ce triste événement fut gravé peu de temps après; j'en donne la reproduction. On y voit la maison de l'horloger (du suisse ensuite), les trois portes du cloître et la maison du sacriste (vestiaire des chanoines) à la place de l'ancienne salle Capitulaire, la forme primitive des contreforts et du pignon du transept sud.

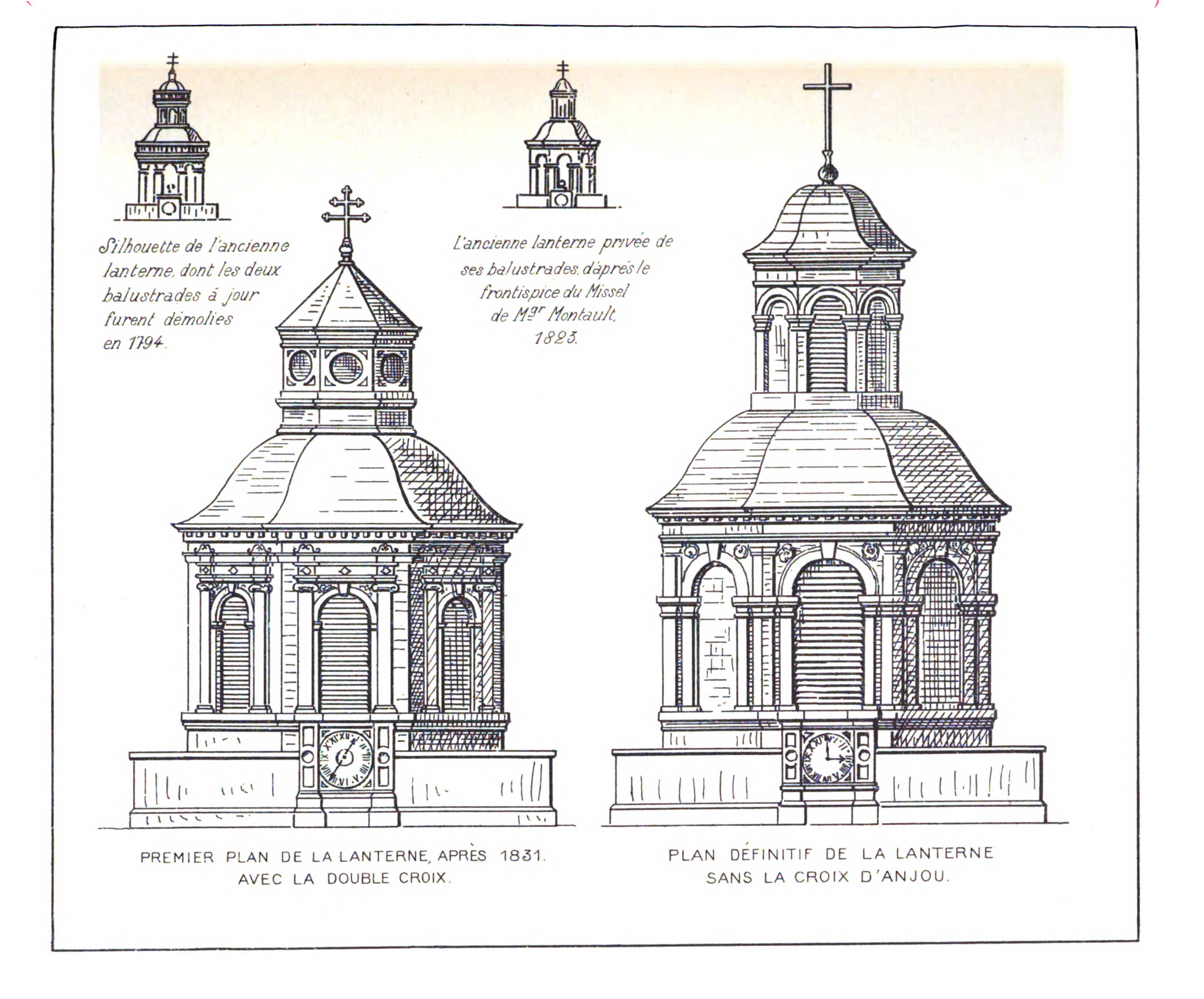
Dès le mois d'octobre 1831, un beffroi neuf avait été construit pour 3557 francs dans la partie inférieure de la tour. La grosse cloche y sonna pour la première fois la veille de la Saint-Maurice (le 21 septembre) 1832 [3].

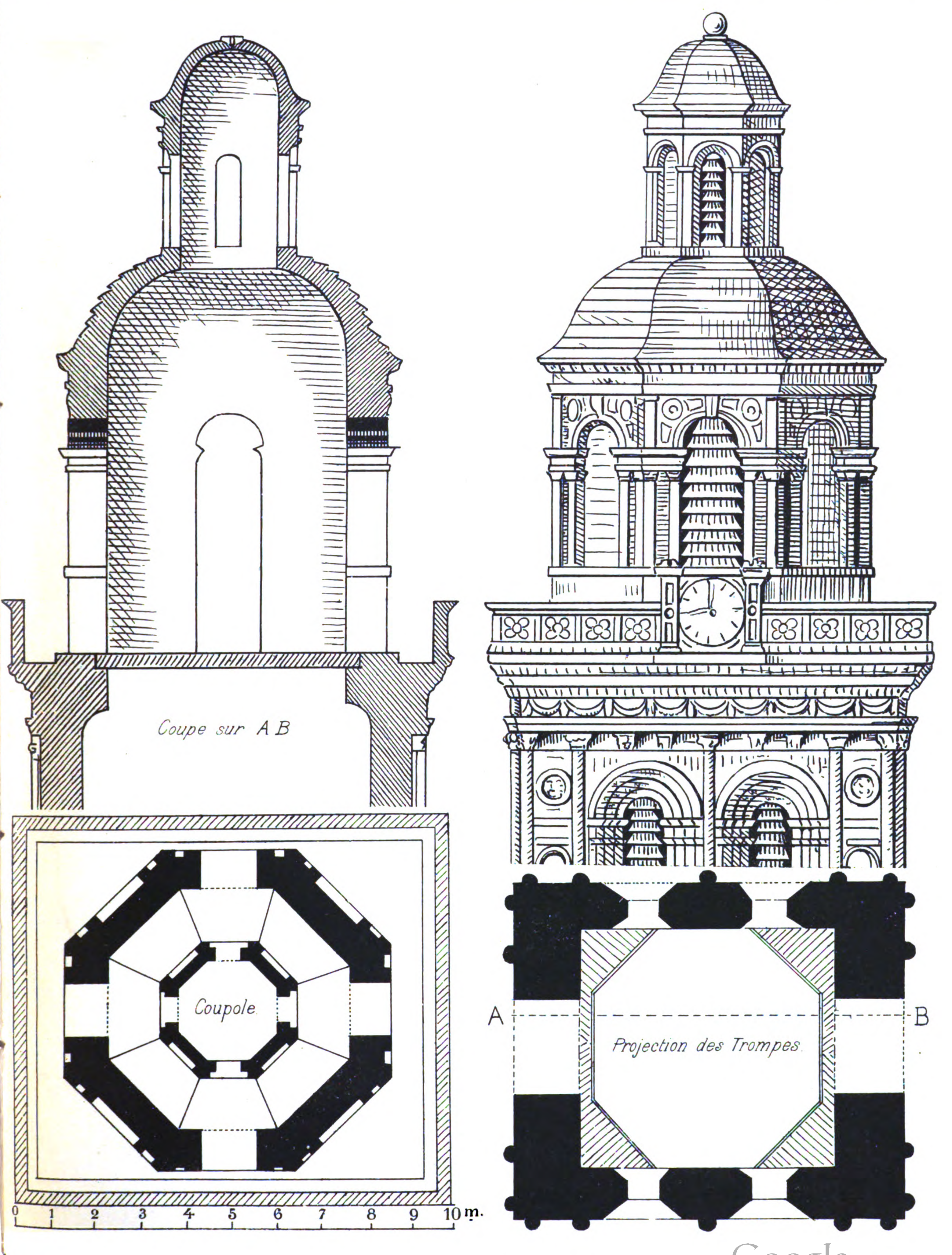
---

1. *L'enfeu* auquel il est fait allusion, ne peut être celui des chanoines éloigné de 30 mètres environ, mais un autre placé vers le bas de la nef, sous l'orgue et dans lequel auront été mis tous les ossements exhumés en 1763, quand on creusa le *caveau* du haut de la nef.

2. Id.

3. Voir mon volume II, p. 104.


Silhouette de l'ancienne lanterne, dont les deux balustrades à jour furent démolies en 1794.
L'ancienne lanterne privée de ses balustrades, d'après le frontispice du Missel de Mgr Montault, 1823.
PREMIER PLAN DE LA LANTERNE, APRÈS 1831. AVEC LA DOUBLE CROIX.
PLAN DÉFINITIF DE LA LANTERNE SANS LA CROIX D'ANJOU.


Coupe sur A B
Coupole
Projection des Trompes
A
B
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 m.

On reprit la tour depuis la naissance des cintres des grandes baies, qui sont au-dessous du cadran de l'horloge ; les corniches, les trompes et la voûte furent refaites à neuf. Malheureusement, l'architecte remplaça les anciennes colonnes de la lanterne par de pauvres pilastres ; il ne fit que quatre grandes croisées au lieu de huit, il changea la forme de la coupole et ne rétablit pas les deux galeries à balustres, qui couronnaient la corniche et entouraient la base du lanternon. Au dire de tous ceux qui les avaient vues, elles étaient pourtant d'un très joli effet. Mais elles n'existaient plus en 1831. Privée de cette riche décoration, l'ancienne coupole devait paraître assez misérable, parce que M. de Montalivet en parlait avec mépris. La nouvelle coupole a coûté 24744 l., d'après un compte arrêté par M. Binet le 20 septembre 1841.

Autrefois les galeries des trois clochers étaient séparées les unes des autres ; M. Binet proposa en 1839 de les réunir par des plafonds en pierre pour établir la communication entre la coupole et les flèches. « *Ces passages*, disait-il, *sont indispensables pour empêcher les sonneurs de détériorer les galeries en passant par-dessus pour aller aux flèches, ce qui en outre peut être dangereux.* »

Une belle balustrade découpée à jour régnait au-dessus des statues de saint Maurice et de ses compagnons au niveau du beffroi. Elle fut démolie en 1740 et remplacée par un simple mur de tuffeau gris. M. Binet lui substitua un appui en tuffeau, orné de mesquins pilastres. Il serait utile de le faire disparaître et d'y replacer une belle galerie à jour en pierre dure, comme celle qui y fut mise au XVIe siècle.

On profita de ces travaux pour démolir ce qui restait d'un escalier en pierre. On voit encore sur le flanc de la flèche du Sud une porte, à laquelle aboutissait cet escalier. Il était, dit M. Binet dans un rapport du 4 novembre 1843, de l'effet le plus désagréable en ce qu'il rattachait d'un côté (et sur une certaine hauteur) la flèche et le dôme et détruisait la symétrie. Un escalier en bois (à l'intérieur de la flèche Sud, à partir du niveau de la porte, dont j'ai parlé) permettait de monter à la balustrade extérieure et à l'horloge. A vrai dire, j'imagine que cet escalier, nécessaire depuis la démolition des deux *fillettes des flèches*, après l'incendie de 1533, montait jadis jusqu'au niveau de l'horloge. L'orage de 1617 en brisa une partie et au lieu de le restaurer dans toute sa hauteur, on se contenta du moyen terme, existant encore en 1843, c'est-à-dire d'une partie *inférieure en pierre* dans le même emplacement et donnant accès au-dessus des grosses cloches de la tour du Sud et d'une partie *supérieure en bois*, aménagée dans l'angle de l'intérieur de la flèche, à partir du 2e étage du beffroi.

Aujourd'hui que les cloches placées dans la tour du Sud, sont moins considérables, on a prolongé l'escalier intérieur en bois, jusqu'au niveau du pavage entre la flèche et la tour centrale ; c'est quand même une imprudence, dont je faillis être victime en 1906, parce que la quatrième cloche, quand elle est en branle, s'avance dans l'escalier et m'enleva mon chapeau ; sans lui j'avais la tête fendue par le bord de la cloche.

Le petit clocher du transept ou du Baranier [1].

Presque toutes nos cathédrales, celle d'Amiens, de Chartres [2], de Paris [3], de Reims et de Rouen entre autres, avaient un campanile en bois, couvert de plomb et terminé par une flèche aiguë au-dessus de la croisée ou du chœur. Il renfermait une ou plusieurs petites cloches, destinées à des usages particuliers ou bien à donner le signal pour la sonnerie des grosses cloches. La cathédrale d'Angers en avait un du même genre au-dessus de la croisée. Le maître de l'œuvre, qui construisit de 1230 à 1236 la voûte de la croisée, en avait prévu l'érection, puisqu'il y avait ménagé un oculus, destiné au passage des cloches.

Ce campanile fut renversé par le vent le 23 juin 1452 [3] et rétabli en 1463 pour 320 livres 10 s. [4].

Le marché de la charpente de ce clocher nous est parvenu ; le voici [5] :

« *C'est le devis du clocher qui doibt être fait sur le milieu de leglise dangiers au lieu de celui qui y souloit estre et sera couvert de plomb, sur lequel devis venerable homme maistre* Hugues Fresneau, *chanoine de ladite église ad ce commis de messieurs du chapitre dicelle a composé et faict marché avec* Perrinet Verrier *et* Pierre Cillart, *charpentiers, de faire bien honorablement et profitablement la charpenterie dudit clocher en la forme et manière que s'ensuit :*

Premier. — Sur la cune, qui est de présent, y aura une plate forme qui sortira de demy pied par dehors de ladite cune tout autour et sur icelle plate forme sera faicte une autre cune de la haulteur de trois piès et demy, garnie de clères-voyes et de huit estaches et en chacune desdites estaches y aura une fleur de lys ou autre ouvraige honnête au plaisir de messeigneurs

Item és acoudouers qui s'assembleront avec les estaches y aura en chacun acoudouer entre deux fleurs de lis deux archets [6] *ou ce qui sera advisé par ledit maistre Hugues.*

1. Il portait ce nom (dont je donne ici le sens à l'article sur la Sonnerie, t. II, p. 96), dès le XVe siècle.

2. *Description de la Cathédrale de Chartres*, par l'abbé Bulteau, 1850, p. 81.

Avant 1793, il existait, sur le faîte du grand comble, deux petits clochers. Le premier était construit au centre du transept, il contenait une grue pour monter les matériaux et une crécelle pour les offices de la Semaine-Sainte. Le second clocher s'élevait au-dessus du lutrin, on l'appelait le clocher des *nones* ou *babillardes*, parce qu'on y avait placé les six *commandes*. C'étaient des clochettes destinées à avertir les sonneurs du moment où ils devaient mettre en branle les grosses cloches durant le service divin. Elles servaient aussi à appeler aux offices les chantres et les enfants de chœur.

Les antiquités de la ville de Paris, par Claude Malingre, 1640, p. 6. Dans le petit clocher, sur la croisée de l'église, sont six petites cloches non compris la cloche de bois, laquelle on ne sonne que depuis l'après dînée du Jeudy Absolu jusques aux matines de la vigile de Pâques.

Le *Magasin pittoresque* a donné le dessin de l'ancienne flèche de Notre-Dame, d'après un croquis fait par feu M. Garneray. Ce clocher, de la seconde moitié du XIIIe siècle, serait un excellent type à reproduire.

3. *Histoire d'Anjou*, par Barthélemy Roger, p. 347. Bourdigné dit : « Le XXIIIe jour de juin y fist si grans ventz et tonnerre que le clocher de plomb de l'église de Sainct-Maurice et celluy de l'abbaye de Sainct-Aulbin tombèrent et dommagèrent fort lesdictes églises. » (*Histoire d'Anjou*, f° 160ro, nouv. éd., t. II, p. 201).

4. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, avec notes de l'abbé Longin, p. 91. Compte de Fabrique de 1462 et suiv., fol. 14^v et 20. Tradidit praesens borsarius ad reedificationem pinnaculi de plumbo nuper in ecclesia edificato 193 l. 4 s. — *Et fuit inceptum opus in anno 1463 et finitum anno 1464. — Summa totalis misiæ pro dicto pinnaculo, 320 l. 10 s.*

5. *Fabrique*, t. III, p. 22.

6. *Archets* a le sens d'arcatures, petits arcs. Si je comprends bien la description donnée dans le devis, il y avait *une*

Item au dedans desdites cune et plate-forme y aura ung clocher garni d'une esguille de cinquante piés de long tant en dehors que dedans et de la grosseur de l'aultre qui y est ou environ et descendra icelle esguille jusques à celle qui y est, laquelle aiguille aura au-dessus des chevrons ung espy de sept à huit piés pour asseoir la croix.

Item autour de ladite esguille, y aura huit chevrons arrestiers assemblés par bas à la plate-forme et par hault avec ladite esguille qui auront chacun XXV pieds de long ou environ et demy pié de grosseur en quarré par bas et ung doua par hault et à la pointe, lesquels chevrons ou arrestiers seront assemblés avecques l'esguille de lyaisons convenables au prouffit de l'édifice, garny ledit clocher de clères-voyes et lesdits chevrons de crestes,ainsi que besoin sera à l'ordonnance de mesdits et du plombeur.

Item entre ledit clocher et la cune neusve aura une allée, telle quelle se pourra trouver à l'ordonnance de mesdits et du plombeur et sont tenus lesdits charpentiers remettre à plomb la cune anxienne et le feront semblable à celui de VANJEREUX, *ou plus bel, s'il se peut faire.*

Et doibvent avoir pour faire et fournir tout ainsi que dessus devisé en rendant ledit clocher levé et prest de leur mestier de charpenterie la somme de cent escus d'or, ayant à présent cours, et ont promis de le faire dedans le premier jour de may prochain venant soubs l'obligation de tous leurs biens et en pourront être jugés par le jugement de la Court du palays dangiers, présents à ce honneste homme JEAN BOUHALLE, *maistre escole,* IH. DE LA JUMELIERE, *archidiacre d'Outre-Loyre et* AYMART QUITIUS, *tesmoings, ce fait le 18e jour de novembre 1462.*

Au revers de cette pièce, nous lisons le reçu des charpentiers, du 2 juillet 1463 : ils se déclarent *contents et bien payés.* Trois quittances de maître *Jean Herpin,* plombier, sont datées du 25 avril, 29 may et 16 juillet 1464 (1).

Dix mil cent livres de plomb furent tout d'abord employés (2) pour cent écus d'or, et le chapitre acheta le 25 juin 1464 encore quatorze cent vingt-huit livres de plomb pour son achèvement.

Gervaise Vrigne, maréchal, reçut de son côté treize livres, dix sous et une autre fois soixante-dix sous *pour ferrures convenables au clocher de plomb de nouveau édifié* (3).

La croix de « *matière de laiton et franc cuivre* » coûta 20 livres (4).

Enfin l'orfèvre PIERRE MARQUES reçut cinquante-cinq livres sept sols, six deniers « *pour la façon de laure qui a été mise sur le clocher de plomb édifié de nouveau, tant pour le boys, soubdeure, doreure, vif argent pour convertir laure et doreure que pour toutes ses peines* (5).

Ce clocher, très svelte, très élégant, orné de dorures, n'était pas d'une hauteur extraor-

---

fleur de lis à chaque des huit estaches ou poteaux verticaux et deux arcades aux balustrades, parapets ou accoudouers, assemblés aux dits poteaux. Je ne saisis pas bien ce qu'a voulu dire M. Denais... accompagné de deux *archers,* entre deux grandes fleurs de lis, sur la plateforme... (*Monographie de la cathédrale d'Angers,* p. 33.)

1. *Fabrique,* t. III, p. 25.

2. *Bibliothèque d'Angers.* Ms. n.879, p 142. Compte de 1451 à 1453. Et est sciendum quod in capitulum capta fuerunt novem milliaria plumbi pro dicto opere complendo, quod quidem plumbum erat de residuo *pinnaculi alterius, quod cecidit et ruit quidem per tempestatem.*

3. *Fabrique,* t. III, p. 25vo.

4. *Ibidem,* p. 27vo.

5. *Ibidem,* p. 27.

dinaire. Bien moins élevé que celui de Notre-Dame de Paris, par exemple, il rompait cependant agréablement la longueur des combles. Le dessin de Gaignières et celui du tableau du roi René en donnent une idée.

En 1562, les Huguenots arrachèrent ce qu'ils purent de la plomberie (1) et ce joli clocher fut sacrifié comme tant d'autres à la Révolution (du 29 mai au 12 août 1793) sous prétexte de procurer à la commune des balles *pour combattre les brigands* (2). La souche en charpente existe encore sous la toiture, il pourrait être rétabli facilement : l'aspect général de l'église y gagnerait beaucoup.

La lanterne de l'horloge de la ville.

Brossier, reçu secrétaire du chapitre le 1er mai 1761, mentionne un autre petit clocher sur la pointe du pignon du transept Nord, où il y avait une horloge; « *de l'un et de l'autre*, ajoute-t-il, *il ne reste pas vestige* (3) ». En effet, il y avait longtemps que la lanterne n'existait plus. Voir t. II, p. 113 et suivantes.

Elle figure dans le tableau du tombeau du roi René et sur quelques anciennes vues d'Angers. Elle remontait aux dernières années du XIVe siècle et abritait la cloche de l'horloge de la ville. Réparée en 1542 par *Jean Cousin* (4), elle fut abandonnée dès l'année 1579 (5), dépérit, faute d'entretien et fut bientôt démolie.

Une lanterne de ce genre se voit encore au pignon de l'église du Ronceray, d'Angers: il y en avait une à Saint-Florent de Saumur et une au pignon de la façade (aujourd'hui démolie) de la cathédrale de Vannes (6).

1. *Revue d'Anjou*, 1855, t. I, p. 276. En conséquence des procès-verbaux faits par M. Clément Louis les 12 et 13 avril 1562, tant des ruptures de ladite église, faites par les Huguenots au clocher de dessus ladite église, appelé le *Haranier* que des ymaiges et châsses, etc...

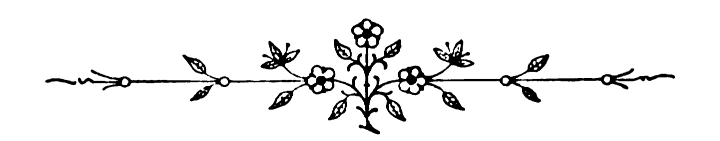
2. *Archives municipales.* Registre des délibérations. Un arrêté du département du 17 mai 1793 portait que les plombs existant sur les clochers des églises paroissiales et ci-devant conventuelles de le commune d'Angers, sur les maisons de l'Oratoire, de Saint-Aubin, de Toussaint, des Carmélites et du Ronceray, excepté le dôme du collège, celui de l'horloge de Saint-Jacques à Saint-Nicolas et celui de Lesvière qui restaient en même état, seront employés à la fabrication des boullets et des balles pour le service des armées.

3. Une lanterne du même genre fut placée en 1632 à la pointe du pignon de la cathédrale de Vannes ; elle a disparu, il y a une trentaine d'années quand la façade a été reconstruite.

4. *Fabrique*, t. IV, p. 397.

5. *Ibidem*, p. 453.

6. Compte de la fabrique de la cathédrale de Vannes pour 1632.
Pour le dongeon et pour le bois payé 346ll 4s.
Pour la plomberie, 5,127ll 13s.
Pour un soleil, mis sur le donge du dit clocher 60ll.





Chap. VII. — La chapelle Curiale ou de Saint-Maurice.



LA Rectorerie de Saint-Maurice, c'est-à-dire la Cure, fut fondée le 10 juillet 1040 ([1]). Le maître-autel de la cathédrale cessa d'être *paroissial*, d'après Rangeard, au XI[e] siècle. Eusèbe Brunon en transféra le service dans la nef, à *l'autel du Crucifix*, consacré en 1051.

La charte, citée par Thorode, nous apprend que Guérin, camérier de cet évêque, en possédait le titre et le bénéfice ; il le céda au trésorier, qui le donna au chapitre, dont les droits, après contestations, furent solennellement reconnus dans cette charte, l'an 1099 ([2]). D'où venait le nom *d'autel du crucifix ?* Probablement d'un crucifix sculpté et posé sur une *trabes*, à l'extrémité de la principale des nefs, construites par Hubert de Vendôme. (Voir t. II, le plan de l'emplacement des autels, p. 16.)

On lisait autrefois dans le Cartulaire Noir, fol. 41[vo] : Notitia de *Altari Crucifixi*... Odo thesaurarius calumniatus est canonicis altare quod situm est infra chorum et parochiam, *ad eumdem Crucifixum* pertinentem... Kalendas Julii anno Domini 1099 ([3]).

Voici comment la paroisse fut donnée au chapitre, d'après le Ms. n. 886, t. I, p. 273, de la bibliothèque d'Angers : « Geoffroy de Mayenne n'estant encore que thrésorier de « l'église d'Angers, avoit donné au chapitre l'hostel (autel) du Crucifix, c'est-à-dire la « paroisse de saint Maurice, qu'il avoit acheté et les paroissiens, qui en dépendaient, et ce « don fut confirmé par Geoffroy de Tours, lors Evesque, et depuis le dit Geoffroy de « Mayenne estant parvenu à l'évesché confirma d'abondant le don qui l'avoit fait auparavant, mais Eudes ayant succédé au dit Geoffroy en la dignité de trésorier, contesta ce « don, et puis, s'étant desparti de sa prétention les chanoines lui accordèrent de jouir de la « ditte paroisse pendant qu'il seroit trésorier, à la charge de payer tous les ans sept livres « dix sols aux dits chanoines et une livre de cire à chacun jour de pentecoste et fut convenu que Eudes estant promu à une plus grande dignité ou décédant, le bail de la dite « paroisse cesseroit et qu'elle retourneroit au chapitre. Il fut aussi accordé que toutes les « chandelles qui proviendroient du revenu du Crucifix, c'est-à-dire comme je crois qui « seraient mises devant le Crucifix depuis ce jour de la férie d'Angers (feria Andegavensis « Notre-Dame angevine) jusques au Caresme seroient baillées au cellerier pour l'entretien « du luminaire du reffectoir, excepté celles qui seroient nécessaires pour la célébration « des messes. Il fut encore convenu que des doubles (de dupplicibus, dit le titre) que « devoit le trésorier on ferait faire des cierges pour le jour de la Chandeleur, ensuite que « quatre cierges pèseraient une livre, qu'un commis de la part des chanoines verroit faire « et peser, et que les dits chanoines les auroient pendant la grand'messe et les présenteroient à l'offerte après laquelle ils les reprendraient. Il fut ensuite convenu que les

1. Bibliothèque d'Angers, Ms. n. 892, p. 175[vo].
2. Ibidem, Ms. n. 894, p. 26.
3. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, avec notes de l'abbé Longin, p. 160.

« prestres que le trésorier introduirait pour chanter, promettraient au doyen et chapitre « qu'ils acquitteroient fidellement de leur charge, qu'ils convieroient les malades qu'ils « visiteroient, de faire du bien au chapitre. Ce que dessus fut fait au chapitre de saint « Maurice le vingt-neuf juin 1099, Indiction sept. Geoffroy Lévesque, Geoffroy doyen, « Guillaume archidiacre, Garnier archidiacre, Guillaume de St-Laud, Guillaume la « Mouche, Guillaume de Chemillé et autres présents.

« Ce titre nous apprend en quel temps le chapitre a commencé de jouir de la paroisse « de saint Maurice de laquelle, à ce que j'ay ouy dire à M. René Bruneau, bachelier en « théologie et curé d'icelle il y a plus de 30 ans en 1654, autrefois les chanoines de la « cathédrale faisaient le service et les fonctions alternativement comme *curez* mais pour « leur décharge ils y ont un *vicaire perpétuel* (1), qui vient encore aujourd'hui en plusieurs « occasions aux chapitres généraux où il est convoqué et appelé le *chapelain du Crucifix* « et est employé en cette qualité sur les piquets et participe aux distributions et gaignages « de la cathédrale. Je ne sais ce que cet acte veut dire par la férie d'Angers, si il n'entend « le jour de la Nativité de Nostre Dame que l'on apelle assé communément l'Angevine, « parce que les Angevins ont été les premiers à la solenniser. »

Le curé, appelé « *persona Crucifixi beati Mauritii* » en 1271, « *vicarius capellæ sancti Mauricii* » en 1368 (2), et plus souvent *Rector capellæ curatæ* ou *Capellanus Crucifixi* était nommé par le chapitre, révocable pour cause de longue absence (3) et soumis à une dépendance complète (4).

Une église voisine et distincte de la cathédrale d'Hubert de Vendôme, et par conséquent antérieure à celle d'aujourd'hui a-t-elle jamais existé ? Oui, car elle est mentionnée dans un acte de 1077 : *Actum in capella S. Mauritii*, 11 kal. 1077 (5).

D'autre part, cette ancienne chapelle ne pouvait être guère antérieure à 1030, si on admet que la cathédrale du VIIIe siècle ne s'étendait pas, comme je le crois, au delà de l'alignement de la rue de l'évêché et de la rue Saint-Evroult. Il n'y avait pas alors à l'Ouest du cloître de terrain disponible pour y construire une chapelle.

Peut-être la cave ou crypte (dont j'aurai l'occasion de parler un peu plus loin), faisait-elle partie de cette ancienne église paroissiale et aura-t-elle été respectée, dans celle qui lui a succédé (6) à moins encore que cet édifice n'ait été la chapelle de Saint-Maurice elle-

1. Archives de Maine et Loire, Série G, n. 339, fol. 50.

2. Bibliothèque d'Angers. Ms. n. 879, p. 210. On lit dans un titre de 1368 : « ... A presbytero Crucifixi, alias *vicario capellæ sancti Mauricii*, V. l. »

3. Ibidem. Ms. n. 669, p. 38vo. Décret du Chapitre, du vendredi avant Noël 1329, contre Pierre Torsé à la poursuite du procureur du Chapitre, par lequel la chapelle du Crucifix ou de la Paroisse est déclarée vacante au moyen de l'absence dudit Torsé.

4. Ibidem. Ms. n. 654, p. 174. 1er septembre 1393. — Le Curé est mis à l'amende pour avoir reçu et exécuté les lettres de l'official de l'Évêque, sans l'agrément du Chapitre : « Johannes Marcinelli, presbyter capellanus Curæ sancti Mauritii, gagiavit dominis decano et Capitulo emendam ad eorum voluntatem, ex eo quod receperat et ad executionem posuerat litteras officialis, absque licentia dominorum, quod non debebat facere. » Bibliothèque d'Angers, Ms. n. 658, p. 18. Le Curé de Saint-Maurice est condamné à l'amende pour avoir laissé les bénitiers sans eau bénite, 25 février 1453. — Le vicaire de Saint-Maurice emprisonné pour la même raison, 13 septembre 1473. — On se pourvoira contre le curé, qui fait difficulté d'entretenir les bénitiers quoi qu'on soit en possession de l'y obliger. 3 mai 1485.

5. *Histoire de l'Université d'Angers*, par Rangeard, t. II, p. 159. Transaction entre l'écolâtre Marbode et le Chapitre.

6. Dans un rapport du chanoine Joubert à Mgr Angebault, du 5 janvier 1850, il demande : « le rétablissement de la « voûte de la crypte romane, dont la fondation est *antérieure à celle de la cathédrale* (?) et qui depuis la destruction de

même, enfouie par suite du relèvement du sol qui l'entourait. Ceci serait encore très possible.

RECONSTRUCTION VERS LA FIN DU XII[e] SIÈCLE.

La saillie considérable du clocher Nord et du premier gros contrefort de la nef sur le mur extérieur de l'église, dont on arasa les petits contreforts de 1030, rendait au maître de l'œuvre sa tâche assez ingrate. Il se tira fort adroitement de la difficulté en établissant dans cet étroit espace une nef *latérale*, divisée en quatre petites travées, sur plan carré ([1]), dont les voûtes à nervures et à jolies clefs de voûte ([2]) sont portées sur le mur de l'église et en face sur un léger parpaing, soutenu par deux grands arcs brisés, surbaissés. Une colonne isolée reçoit la retombée des arcs et en même temps un pied droit, d'où se détachent les nervures toriques des voûtes d'une assez large nef à trois travées rappelant celles de la chapelle de l'hôpital Saint-Jean d'Angers ([3]). Des fûts de colonne d'une extraordinaire légèreté aujourd'hui détruits, recevaient les chapiteaux des petites voûtes, suspendus en l'air maintenant, et taillés dans la pierre, qui forme la clef des grands arcs brisés. Dans un rapport à Mgr Angebault du 5 janvier 1850, le chanoine Joubert demandait avec raison leur rétablissement ([4]).

Ceci fait, l'architecte divisa en trois travées l'espace destiné à la nef de la nouvelle église paroissiale et la termina vers le cloître par un mur droit, percé de deux fenêtres en plein cintre, détruites aujourd'hui, et au-dessus de la voûte amorti par un pignon, décoré d'une jolie baie pour aérer les charpentes. Chacune des travées était éclairée vers le Sud par des fenêtres géminées, dont le cintre se voit encore dans la muraille, près de la voûte, au-dessus des arceaux, ouverts plus tard pour l'agrandissement de l'église.

Des trois travées de la nef principale, deux existent encore avec leurs nervures toriques et leurs clefs de voûte sculptées ; la 3[e] a été démolie.

AGRANDISSEMENTS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE.

Cette église devint bien vite trop petite. Le chapitre permit aux paroissiens le 14 juin 1428 de l'augmenter ([5]). Une quatrième travée, dont la voûte a laissé sa trace sur le parement du clocher Sud, fut alors construite.

Le vingt-quatrième août 1440, le chapitre abandonne aux paroissiens une petite maison pour allonger leur église d'*une travée* vers le cimetière ou la galerie ([6]).

En 1466, permission leur est donnée de construire un jubé, d'en appuyer les poutres

« l'église Saint-Pierre, *est la première d'Angers, quant à l'ancienneté.* » Sur quoi s'appuyait le chanoine Joubert pour affirmer les passages soulignés ? C'est bien dommage qu'il ne l'ait pas dit. Quoi qu'il en soit, si des fouilles étaient pratiquées près de l'autel principal de la paroisse, elles permettraient peut-être de reconnaître la date de la construction de cette crypte et d'en retrouver les piliers.

1. Les architectes du XII[e] siècle semblent avoir voulu éviter le plus souvent possible les voûtes sur un plan barlong très prononcé. Ici, on a trouvé cette disposition spéciale pour tourner la difficulté.

2. Les trois premières portent une figure d'Apôtre ; la quatrième celle de la sainte Vierge.

3. L'avant-dernière clef de voûte est ornée d'une figure du Christ et la dernière d'un Agneau triomphant.

4. « La chapelle du Sud, si elle était restaurée, rivaliserait avec le beau chœur de Saint-Serge et même le dépasse» rait par la *légèreté de ses colonnettes*... Il faudrait refaire les *élégantes colonnettes brisées*... » Archives de la Fabrique.

5. Bibliothèque d'Angers, Ms. n. 658.

6. Ibidem, Ms. n. 669, p. 39[vo].

dans le mur de la cathédrale (1), enfin le haut de l'église paroissiale fut bénit le 26 octobre 1470 (2).

Les paroissiens, pour éclairer le chœur, demandent de remplacer les deux baies romanes par un grand vitrail du côté des cloîtres le 7 février 1483 ; deux jours après, leurs désirs sont satisfaits (3). Malheureusement, ils démolissent une partie de la voûte de la dernière travée pour donner plus de hauteur à leur vitrail et s'avisent de refaire la voûte de leur chef : ils en sont aussitôt réprimandés par le chapitre le 19 mai 1484. Cinq jours après, ils viennent présenter leurs excuses à *Messieurs* (4) ; la paix est faite.

Plusieurs nouveaux autels sont érigés ; les chanoines permettent au curé et aux paroissiens de les faire consacrer par Elie, évêque de Verie, coadjuteur de Jean Balère, le 7 janvier 1487 (5).

Nouvelle requête pour la construction d'une voûte et des fonts baptismaux le 15 mai 1500 (6).

Ce dernier agrandissement prolongea d'une travée l'église paroissiale, au devant de laquelle se trouvait un petit vestibule presque au niveau du devant de la galerie de la cathédrale ; il ne fallait donc plus penser à en avancer désormais la façade vers l'Ouest. On prit le parti d'élargir l'église paroissiale aux dépens d'une maison canoniale dans laquelle la Psallette avait été installée après la construction de la chapelle de sainte Anne.

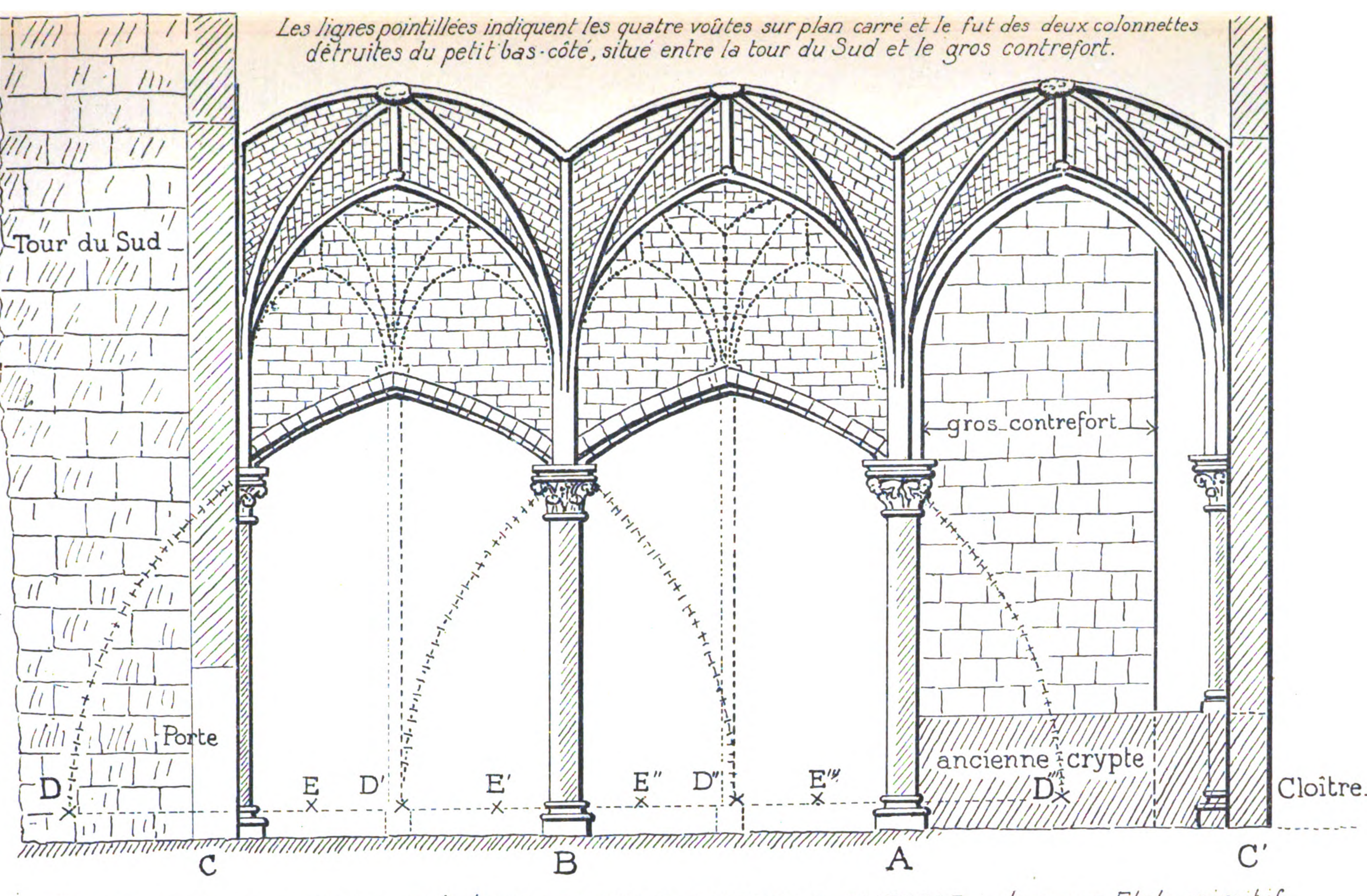
Les paroissiens adressent une supplique au chapitre pour acheter une partie de la cour de la psallette le 13 mai 1538 (7). Dix ans après, les chanoines leur vendent moyennant six cents livres *une cave étant sous le chœur, une grande galerie avec les cours, allées et murailles avec l'épaisseur des murailles d'icelle galerie, contigus à la paroisse pour convertir à l'élargissement et augmentation de la dite église* (8). « ... Pro « parte solutionis certæ portionis domus, in quâ nunc est Psalleta, per parochianos « sancti Mauricii emptæ ad suam ecclesiam parochialem amplificandam, prout constat « contractus passatus per J. Le Frère, die 20 aprilis ante Pascha » (9).

Le texte du marché du 20 avril 1548, conservé aux Archives de Maine et Loire (Série G, n° 1723) est si précis, que je ne saurais omettre de le reproduire, avec quelques observations :

Vente par le Chapitre « d'*une cave*, avec le *fonds et la voulte d'icelle.* »

Il s'agit de la crypte, qui prit plus tard le nom *d'enfeu*, démoli et comblé par

1. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 658.
Archives de Maine et Loire. Répertoire général de Saint-Maurice, p. 1022. Lettres du garde-scel d'Angers, par lesquelles il appert que les paroissiens de Saint-Maurice avaient fait graver sur une plaque de cuivre « que le pupitre « de leur église avait été élevé par permission de Messieurs du Chapitre, sans que pour ce les paroissiens s'en puissent jamais prévaloir. »
2. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 658.
3. Ibidem. Ms. n° 656, t. II.
4. Ibidem.
5. Ibidem, Ms. n° 658, p. 430.
6. Ibidem, Ms. n° 656, t. II.
7. Ibidem.
8. Ibidem, Ms. n° 669, fol. 39vo.
9. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode avec notes de l'abbé Longin, p. 168.

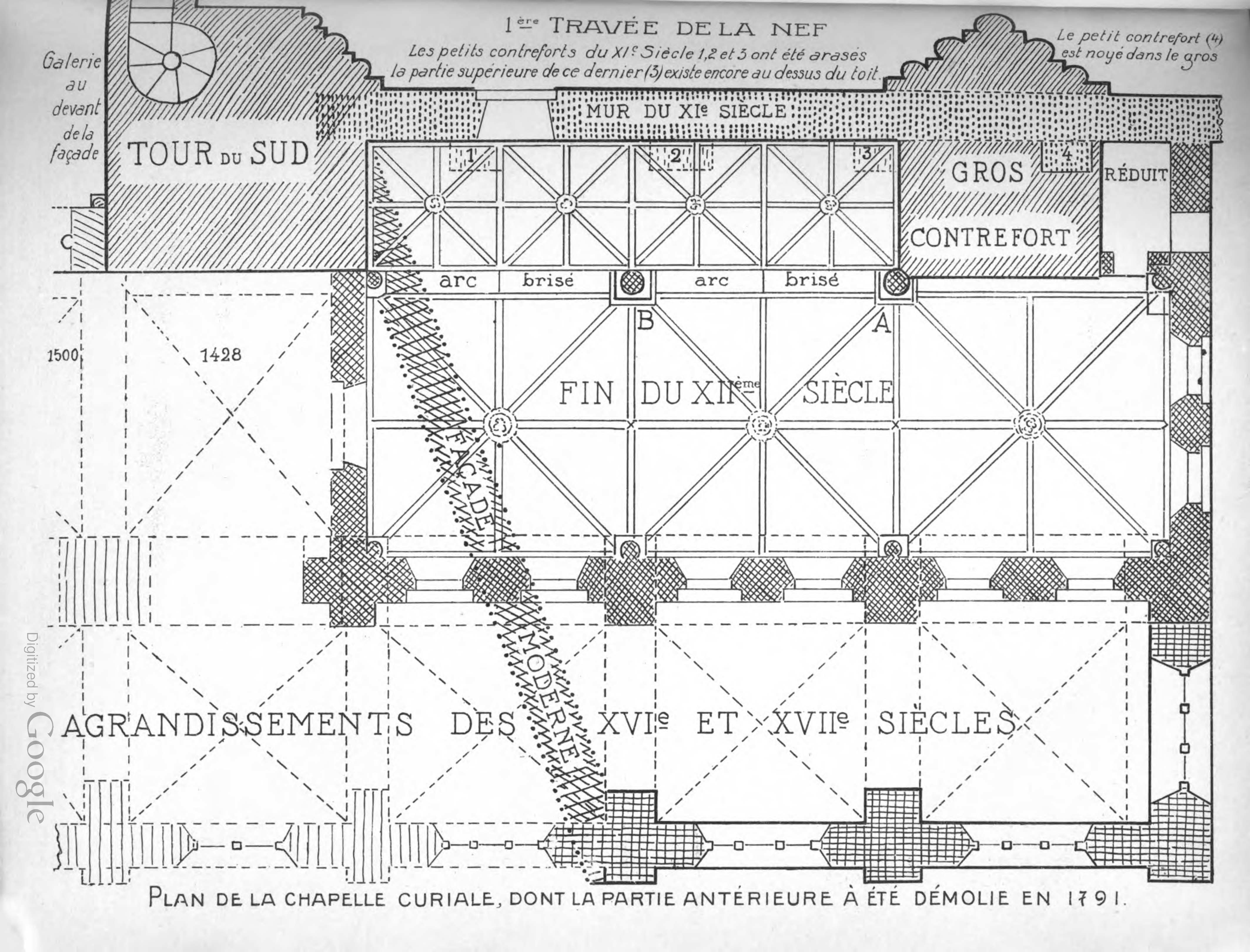


COUPE LONGITUDINALE (CÔTÉ NORD) DE LA CHAPELLE CURIALE, *dans son Etat primitif.*

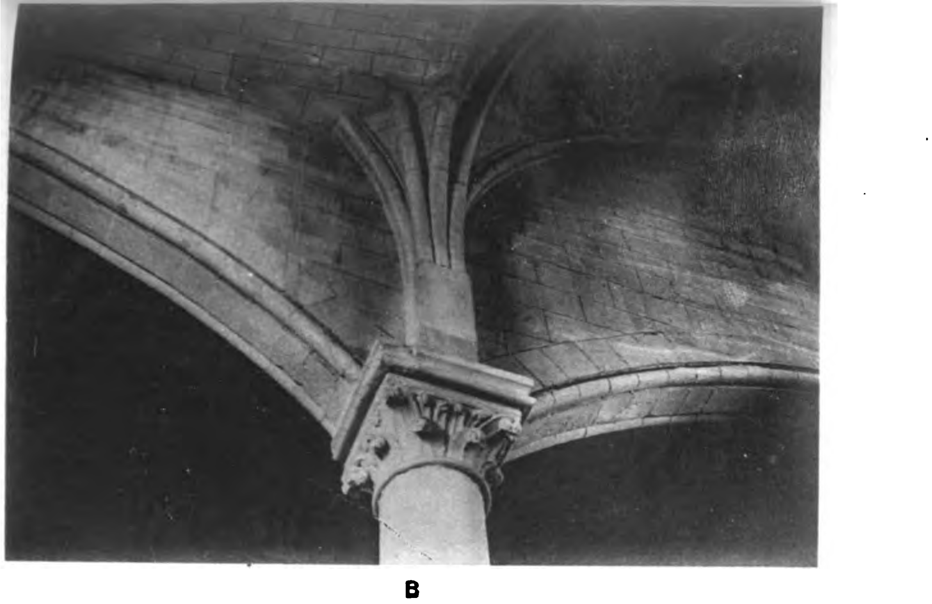
A. *Colonne située à l'angle du gros contrefort.* – B. *Colonne isolée portant les arcs brisés.*

C. *Mur (détruit) de l'ancienne façade.* – C'. *Mur du chevet, vers le cloître*

D, D', D'', D''' *Rencontre des courbes, ayant servi à tracer les deux arcs brisés, dont le centre est en* E, E', E'', E'''.



PLAN DE LA CHAPELLE CURIALE, DONT LA PARTIE ANTÉRIEURE A ÉTÉ DÉMOLIE EN 1791.



B

C

D



B **A**

A Colonne rapportée à l'angle du gros contrefort.
B Colonne, sur laquelle retombent les grands arcs brisés.
C Modification de la voûte, en 1483, pour l'ouverture de la grande fenêtre.
D Unique et large fenêtre remplaçant les deux baies primitives.
E, E′ Arc formeret ajouté pour soutenir la voûte, comme dans la nef de saint Malo.
F Ancien mur latéral, jadis percé de deux baies.
G Voûte du Collatéral ajouté au XVI[e] siècle.





A « .....**Gros Contrefort**...... »

Phototypie Berthaud

l'architecte François. M. le chanoine Joubert déplore cet acte de vandalisme en ces termes, dans une note manuscrite, « *il y avait des caveaux romans, que M. le curé* « *Touchet, fit démolir !* »... « *soubz laquelle est de présent le grand autel de l'église parochiale.* »

Il y a ici évidemment une erreur : ni le maître-autel, ni les stalles, autrement dit le chœur, ne pourraient se trouver *sous* la voûte de la *cave* ou crypte, mais au-dessus et il fallait monter quelques marches pour y accéder.

« ... *Et oultre une grande gallerie, avec les caves, celliers et murailles avec l'épesseur* « *des murailles d'icelle galleryе, sise et contigue la d. église, aboutant d un bout aux cloîtres* « *et d'autre bout la maison de la chapelle de Lo Illo, dépendant de la d. église. Les* « *murailles de chacun des dits bouts et longère d'icelle galleryе devers la court de la* « *mayson canoniale, vendues ou fief diceulx du chapitre indemnes et sans devoir, à la* « *charge des dits paroissiens de convertir et employer les dites choses vendues à l'honneur* « *de Dieu, à l'élargissement et augmentation de la dite église parochial (avec) expresse* « *convention entre les parties que les paroissiens pourront faire au bout et pignon de la d.* « *galléryе (nef latérale) sur les dits cloîtres ung grand vittral ainsy que ledifice le pourra* « *porter et en la longère, du côté la court de la d. maison canoniale quatre aultres vitraulx,* « *ainsi que l'édifice le requerra, lesquels seront grillés. — Et tomberont les eaux de la* « *d.église parochial et de l'édifice quy sera faict en la d. court. Et oultre a esté dit convenu* « *que les d. paroissiens pourront faire faire 3 ou 4 pilliers* (Contreforts) *en la muraille* « *de la dite longère devers la court sortant sur la d. court d'un pied, pour arrester les* « *voultes de la d. église... Est faite cette présente vendition pour le prix et somme* « *de 600 L.*

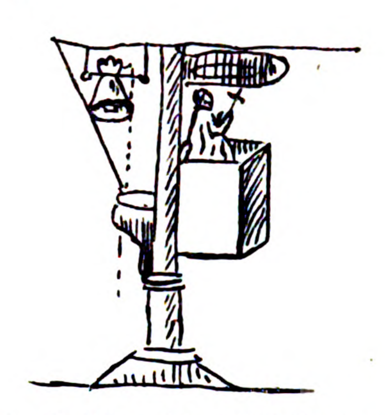
L'exécution de ce projet, adopté de point en point, entraîna vers le Sud la construction d'arceaux et de piliers le long des arcs formerets de la voûte principale, la démolition des murs situés entre les piliers et des anciennes fenêtres géminées de la nef du XIIe siècle, le remaniement de la charpente, dont tout le côté Sud, fut refait à partir du faîtage avec un angle beaucoup moins aigu. Les contreforts extérieurs ont été stupidement arasés, en l'an 12, quand la fabrique fit construire l'étroite maison occupée par un horlogier, puis par le suisse. Leur suppression a disloqué les voûtes de la nef latérale, qui menacent ruine et sont étayées depuis longtemps : il serait urgent de les refaire, si l'on tient à la conservation de l'édifice. — Deux clefs de voûte de cette nef latérale portent chacune un monogramme de maçon. L'un se décompose en un V renversé, G et un T croiseté : l'autre un C, D et T croiseté. Ils semblent de 1552, époque de la piscine ([1]).

Laurent Davi, paroissien de Saint-Maurice, demanda de bâtir dans la dite paroisse une petite chapelle « *d'autant qu'il y a une petite place en la cour de la psallette proche le petit escalier des cloîtres.* On lui accorde le 20 novembre 1596 moyennant 5 t. de rente sur sa maison ([2]). J'avoue ne pas bien me rendre compte de cette addition, à moins de supposer qu'il s'agisse d'un prolongement de la nef latérale. Celle-ci fut en tout cas encore rallongée en 1622 vers l'Ouest, après que Jean Nicolas, chapelain de Loylo, eut

1. *Répertoire Archéologique de l'Anjou*, 1868, p. 220.
2. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 656, t. II.

donné à titre de rente foncière de 40 l. par an aux paroissiens de Saint-Maurice *un petit corps de logis situé entre l'entrée de leur église et la porte de la psallette*... (1)

Les dessins de Gaignières et de Ballain permettent de se figurer ce qu'était à l'extérieur, l'église paroissiale. En 1718, le grand autel est mis à la romaine et consacré par l'évêque le 17 février 1719 (2).



Dessin du pilier de la paroisse, auquel étaient suspendus la cloche, le bénitier et la chaire à prêcher.

La cloche (très modeste pour ne pas incommoder messieurs du chapitre) qui jusqu'en 1718 était suspendue à l'intérieur de l'église au pilier, qui portait également *la chaire* et *le bénitier* (3), est (4) placée au pignon de l'église dans une petite fenêtre comme aux paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Maurille (5). Le chœur fut garni de boiserie en 1742 (6).

Le chapitre autorisa, le 20 décembre 1748, les paroissiens à faire avancer d'un pied environ du côté de la psallette le petit vestibule du devant de leur église (7). Ces agrandissements successifs rétrécissaient de plus en plus la rue *des Vents*, qui partait du parvis pour rejoindre le long de la Psallette la rue *Saint-Evroult*.

Enfin, en 1784, on refit un autel en marbre et les marches en pierre de rairie empruntées aux tombeaux du cimetière qui venait d'être supprimé (8).

Le chapelain du Crucifix ou curé de St-Maurice, était tenu de dire la grand'messe à

1. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 669, fol 39vo.
2. Ibidem, Ms. n° 656, t. II.
3. Le pilier, auquel étaient attachés la chaire et le bénitier, le long duquel était suspendue la cloche, était celui, près duquel se trouvent aujourd'hui les fonts baptismaux, d'après M. l'abbé Joubert.

Péan de la Tuilerie dans sa *Description de la ville d'Angers*, p. 88, en parle ainsi : « La singularité de ce pilier était « telle, qu'on demandait aux compagnons de métier, qui avaient été à Angers, ce qu'ils avaient remarqué dans cette « église et par où on va de celle de Lesvière à la chapelle de N.-D. de sous-terre et voilà comment on connaissait s'ils « y avaient été véritablement. Lehoreau en donne un mauvais croquis que j'ai cru devoir reproduire.

4. *Cérémonial de Lehoreau*, t. I, p. 119.
5. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial*, t. I, p. 119. A quoi pensaient messieurs du Chapitre, écrit Lehoreau, en leur accordant cette faveur? Elle leur sera dans la suite préjudiciable, en ce que les paroissiens voudront *grossir leur cloche*, etc...
6. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 656, t. II.
7. Ibidem.
8. Archives de Maine et Loire. Série G n° 1722.

l'autel du Crucifix (1051), qui prit le nom de saint Pierre en 1418 (et peut-être auparavant) puis de St-Luc au XVIIe siècle. Cet autel fut démoli avec le jubé, auquel il était adossé en 1699. Voir tome II, p. 21. La paroisse, dit Lehoreau, commença le 1r dimanche de Carême 28 février 1700 à célébrer la messe à l'autel de Saint-Serené ; le chapitre finit par accorder la célébration de la messe de l'Avent et du Carême dans leur église paroissiale pour le bien spirituel des fidèles. M. Rondeau, curé, la célébra pour la 1re fois le 3e dimanche de Carême, 4 mars 1714 [1].

Autrefois (c'est-à-dire dès le XIIIe ou XIVe siècle) l'évêque, quand il voulait officier à la grand'messe du chœur, allait prendre ses ornements pontificaux « *in cappella curata* ». Un extrait du livre du chantre (non daté malheureusement), copié sur le fol. 21vo, nous l'apprend : « *Post classicum tertiæ* (Nativitatis Domini) *eat processio tota cum cappis sericis ad querendum dominum episcopum in capella curata* » et fol. 376 « *Nota quando episcopus debet se induere, quando vult celebrare majorem missam, sacris vestimentis, in capella parochiali et hoc ter in anno, videlicet in festivitatibus Resurrectionis, Nativitatis et beati Mauritii et tenetur prepositus andegavensis cum suis servientibus arcere turbam coram eo in chirotecis albis cum suis virgis, a capella usque ad chorum et de choro per claustrum et per ecclesiam usque ad introitum chori. Et tunc prepositus non intret chorum, sed det episcopo chirotecas honestas secundum tempus et tunc recedat usque in prandio et potest esse in festagio cum choralibus in honesto loco cum suis servientibus. — In aliis vero festivitatibus debet se induere in revestario vel retro majus altare* [2]. Cet usage exista jusqu'en 1749, que l'évêque alla s'habiller à son autel de la Vierge du transept Nord. Il faut y porter, dit le Règlement de la Sacristie de 1763, un petit tapis de pied, qu'on étend sur le marchepied de l'autel du côté de l'Évangile et les six chapes du trône, qu'on pose sur la balustrade [3].

En 1783, le chapitre fit murer la porte de communication entre la cathédrale et l'église paroissiale ; on releva en même temps le pavage de trois à quatre pieds [4].

Lehoreau nous apprend que pendant la mission du Père Honoré de Cannes, capucin, en avril 1684, le catéchisme des grandes personnes eut lieu à la Paroisse. Il nous donne aussi le vocable de plusieurs des autels : du côté de l'épître *de la sainte Vierge*, près la sacristie, *de saint Sébastien*, où l'évêque s'habillait ; du côté de l'Évangile, *du trépassement de la Ste Vierge*, près du Jubé [5]. Bruneau de Tartifume mentionne encore l'autel *de la Trinité* et celui de *St-Claude et de St-Nicolas* [6].

DÉMOLITION PARTIELLE PENDANT LA RÉVOLUTION.

Le 19 mai 1791, eut lieu la vente des armoires, bancs et autres meubles de l'église paroissiale ; elle produisit 221 l. 300 s. Le grand autel de marbre, un bénitier de marbre,

1. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial*, t. II, p. 18.
2. Ibidem, p. 231.
3. *Règlement de la Sacristie* de 1763.
4. Bibliothèque d'Angers. Ms. no 656. Supp., t. II, p. 64. Arrêté de masquer et de condamner par un mur la porte de communication de leur église avec la nef de la cathédrale, 15 février 1783.
5. Bibliothèque de l'Évêché. — *Cérémonial*, t. II, 157.
6. Bibliothèque d'Angers. Ms. no 871, pp. 120 et 126.

plusieurs statues de saints et de saintes, environ vingt morceaux de tapisserie, plusieurs colonnes, trois pierres sacrées, etc. sont transportés au château (lieu du dépôt) comme pareillement tous les ornements y avaient été déposés lors de l'inventaire. L'argenterie avait été emportée par le vicaire de Saint-Maurice cathédrale (et paroissiale à la fois) ainsi qu'une lampe d'argent, sept bancs et deux confessionnaux [1].

L'aspect de cette église, ainsi dévastée, devait être lamentable ; aussi parut-il opportun à quelques fanatiques d'en entreprendre la démolition. Une note de M. le chanoine Joubert met à la charge de Pelletier, évêque intrus, la démolition d'une partie de l'église paroissiale et ajoute qu'il y avait 6 pieds seulement entre cet édifice et l'angle de la maison de feu M. Verdier. « Le Directoire, instruit que des particuliers s'étaient avisés de démolir la presque totalité (disons la moitié) de l'ancienne église paroissiale de Saint-Maurice, autorisa le procureur général syndic à faire sommation aux ouvriers, qui démolissent de déclarer dans les 24 heures, qui leur a donné l'ordre de démolir [2]. »

RESTAURATION MISÉRABLE DE L'ÉGLISE PAROISSIALE.

Ce qui échappa au marteau des démolisseurs fut clos d'une façon quelconque et loué à des particuliers comme magasin.

Le 2 thermidor an 10 (1802) les marguilliers de la cathédrale écrivent au citoyen préfet pour réclamer la possession de l'église anciennement paroisse de Saint-Maurice, occupée alors par un menuisier, qui la tenait à ferme de la régie et en a fait un magasin de planches [3]. Nous lisons dans un devis des travaux du Sr François, architecte, du 1er pluviose an 13 (1805) : Art. 5. L'ancien autel en ruine sera achevé de démolir. La voûte de l'enfeu ainsi que l'enceinte de la sacristie seront démolies pour les matériaux en provenant être employés aux divers ouvrages à exécuter, les excavations de l'enfeu seront comblées par les décombres des diverses démolitions...

Quelques travaux sont faits en 1806 par l'architecte François : la porte avec œil de bœuf dans la petite sacristie, une fenêtre bouchée en parpaing du côté des cloîtres et le carrelage [4]. En 1811, Daviau refond la cloche de la chapelle pour 30 l. En 1818, un petit clocher s'élève au-dessus de la toiture ; on répare la maison occupée par le Sr Rochard, horloger, plus tard par le suisse, puis on agrandit cette maison au moyen d'un petit pavillon au-dessus de la porte du cloître.

L'église paroissiale prit le nom de *chapelle de la Mission* à l'occasion des exercices de piété qui s'y firent en 1816, puis celui de *Notre-Dame du Mont Carmel* à cause de la Confrérie, qui fut érigée.

La fabrique paie le 13 janvier 1825 à M. Chardon maçon 2580 fr. 80 pour avoir ouvert la porte de communication avec la cathédrale, baissé le sol au niveau ancien et repavé. Le chanoine Denais cède un tableau du baptême de Notre-Seigneur pour 400 livres [5].

L'autel principal, exécuté en 1822, est orné des statues de saint Louis, de saint René

1. Archives de Maine et Loire, Liasse Évêché.
2. Archives Municipales. — Délibérations du Conseil.
3. Registre de la Fabrique 1802.
4. Ibidem.
5. Ibidem.

et de saint Charles Borromée. On lit sur une plaque de marbre noir, placée au frontispice, cette inscription : « *Mirabilis Deus in sanctis suis, an. 1825.* »

L'autel de Notre-Dame de Pitié, à gauche, appuyé au gros contrefort de la cathédrale, est orné d'un tableau représentant *Jésus au jardin des Olives.* Au-dessus se lisent ces paroles : *Pater, non mea voluntas sed tua fiat* (Luc. 22, 42). A droite, se voit le groupe de Notre-Dame de Pitié. Les cierges qui brûlent constamment auprès, témoignent de la vénération des fidèles pour ces saintes images.

Elles sont en terre cuite et accusent le commencement du XVIIe siècle. Ce beau groupe était jadis placé sur l'autel de la chapelle basse du tertre Saint-Laurent, dont la partie supérieure servait de reposoir pour la grande procession du Sacre [1].

La voûte de l'extrémité de la chapelle paroissiale tomba à la suite de l'incendie du 4 août 1831 : on la remplaça par un plafond. Cent carreaux de rairie d'un pied carré prirent la place de ceux qui avaient été brisés par la chute de la voûte [2].

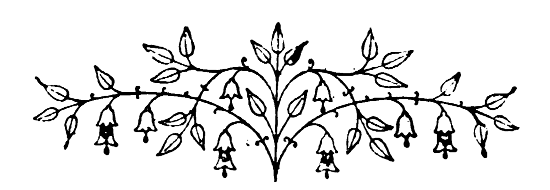
Au renouvellement du pavage de la grande salle de l'Évêché on utilisa les dalles noires et blanches, dont l'aire était couverte auparavant, pour l'église paroissiale.

On a dressé le long du pilier voisin de l'autel du Rosaire la pierre tombale du chanoine Geoffroy de Verneuil (XIIIe siècle). Elle servait de seuil à la porte du vestiaire des chantres ; elle a encore un grand caractère, malgré les mutilations dont elle a été l'objet.

Mentionnons, pour en conserver le souvenir, les restes d'une fresque découverts le 19 octobre 1891 et laissés visibles quelques jours à deux mètres de la porte des cloîtres ouvrant dans la nef et peinte sur le mur du *pignon de l'église paroissiale.* Elle paraissait dater du XVe siècle et représentait un personnage à genoux sur un prie-Dieu, un livre ouvert devant lui. Sous la pointe du pignon, on découvrit aussi deux baies en plein cintre, dont une seule a été conservée ; elles servaient à éclairer la crypte ou enfeu détruite par l'architecte François.

1. Cette chapelle, de forme octogonale, à deux étages superposés, datait de la première moitié du XIIe siècle. Les substructions et les bases de la partie inférieure existaient encore en 1872, quand on baissa le tertre Saint-Laurent. Cette antique chapelle était appelée la *Tuba*, dans les anciens actes. Au XVIIe siècle, M. de Gencien avait fondé, dans la partie basse, la chapelle de Notre-Dame de Pitié, à l'autel de laquelle on disait des messes devant le groupe, qui a été transporté après la Révolution à la cathédrale.

2. Mémoire de M. Binet, 28 octobre 1831.





Chap. VIII. — Chapelle Sainte-Anne, aujourd'hui du Christ.



UR l'emplacement qu'elle occupe le long de la dernière travée de la nef, vers le Nord, s'élevait autrefois une maison, affectée d'abord par le chapitre au maître de musique et aux enfants de chœur ([1]), puis au logement du sacristain, après que la Psallette eut été installée dans une maison canoniale, voisine du cloître. Pierre Fabri, prêtre sacristain, y habitait en 1463 et payait au chapitre dix livres par an de loyer : « in modum locagii summam decem librarum, pro domo nuper et de novo ædificata, in qua nunc moratur ([2]). »

En 1466, Hugues Fresneau, insigne bienfaiteur de l'église et chanoine, obtint de ses confrères l'autorisation de fonder ([3]) et de construire une chapelle en l'honneur de sainte Anne, le 6 mai 1467 ([4]).

Mais, dès l'année 1465, la maison du sacriste avait été démolie ([5]). Le décret de la fondation est du 10 novembre 1466.

On dut faire disparaître trois petits contreforts du XIe siècle, placés le long de la nef et dont la saillie eût produit un effet désagréable dans la nouvelle construction. La trace en a été retrouvée en 1905. Voir page 10 de ce volume. Les fondations de la nouvelle chapelle laissaient à désirer : témoin ce tassement, qui occasionna les lézardes et déchirures des archivoltes des fenêtres.

Il y est fait allusion dès 1533, dans les plaintes du chapitre contre l'évêque François de Rohan ([6]) : Article 328. « Premièrement, en la chapelle de saincte Anne faisant « portion de la dite église qui est de trente-cinq pieds de long et de vingt de large ou « environ, en laquelle fault réparer deux pilliers boutans par dehors (contreforts) pour « les enforcier et reconforter la dite chapelle qui est fendue et endommagée tout « en long et par défault de ce faire la dite chappelle pourra tomber et cheoir devers « le cousté du palais, si en brief temps n'estoit repparée. »

En trois années fut terminée cette jolie chapelle, comprenant deux travées voûtées à huit nervures saillantes à la manière de la nef de saint Serge et de la chapelle du château d'Angers. Les clefs de voûte, aux armes d'Hardouin de Bueil, protecteur d'Hugues Fresneau et au blason du chapitre, sont à un niveau notablement plus élevé

---

1. Bibliothèque d'Angers. Ms. n. 636, p. 96.

... Deputamus insuper nos Decanus et Capitulum officio supradicto ad usum magistri et puerorum qui tempore fuerunt, domum nostram contiguam et adjacentem eidem ecclesiæ Andegavensi, a parte palatii Andegavensis, quam fecimus ibidem reædificare et in qua *scolæ nostræ cantus teneri consueverunt*, ipsis magistro et pueris perpetuo permansuram...

2. *Fabrique.* Compte de 1463. Recepta a domino Petro Fabri.

3. Bibliothèque d'Angers. Ms. n. 656, t. I. Anne.

4. Ibidem.

5. *Fabrique.* Compte de 1465. Recepta... pro domo contigua huic ecclesiæ, quam solebat obtinere Petrus Fabri, quia *domus demolita fuit* de precepto capituli, ideo nihil.

6. Archives de Maine et Loire. Série G. n. 264.

que le sommet des arcs doubleaux et formerets. Les architectes ont conservé ici, même au milieu du XVe siècle, la forme *domicale* des voûtes des XIIe et XIIIe siècles du *style Angevin ou Plantagenet*. Deux fenêtres, divisées par trois meneaux en quatre baies, surmontées d'un réseau à jour, formé par d'élégantes fleurs de lis, éclairent la chapelle vers le Nord. Une troisième, moins large et percée non point dans l'axe de l'édifice, mais tout à fait à gauche à cause de la saillie du gros contrefort de la nef, a été *murée*.

Des pignons aigus en maçonnerie aux deux extrémités de la chapelle et de jolis pinacles au sommet des contreforts donnaient à sa partie supérieure une élégance qu'il serait utile de lui rendre. A quoi bon laisser subsister l'ignoble mansarde établie au-dessus des voûtes en 1807, pour loger la soufflerie de l'orgue [1], puisqu'elle n'y est plus ?

L'angle du contrefort extrême vers l'Ouest est orné d'une niche sculptée, abritant jadis une statue de sainte Anne.

Quant au pignon de la façade, il est actuellement masqué par le Calvaire, construit en 1751 par Mgr de Vaugirauld.

Il est probable que l'autel ressemblait à ceux construits en 1451 dans les transepts par Guillaume Robin, c'est-à-dire sur piliers ou massifs, « garni de ung trédoux (retable) revêtu de bonnes molleures [2]. »

On alla processionnellement, le 13 avril 1470, chercher au château d'Angers une côte de sainte Anne [3], enchâssée dans un reliquaire de vermeil, orné des armes du roi René [4], qui en avait fait don à l'église [5].

Hugues Fresneau fonda « le gaignage de sainte Anne » le 18 septembre 1470 [6], et le 12 octobre suivant la chapelle fut consacrée « ab episcopo Veriensi », coadjuteur de l'évêque d'Angers [7].

Chomel, dans sa *Vie de Van Eyck*, prétend que le roi René composa les vitraux de la chapelle et qu'il peignit sur les murs les Apôtres tenant chacun un phylactère, sur lequel était écrit un article du symbole dans l'ordre suivant, en commençant par la droite : [8]

Saint Pierre.	Credo in Deum Patrem omnipotentem, creatorem cœli et terræ;
Saint André.	Et in Jesum Christum, filium ejus unicum, Dominum nostrum,
Saint Jacques.	Qui conceptus est de Spiritu sancto ; natus ex Maria Virgine,
Saint Jean.	Passus sub Pontio Pilato ; crucifixus, mortuus et sepultus ;
Saint Philippe.	Descendit ad inferos, tertia die resurrexit a mortuis ;
Saint Barthélemy.	Ascendit ad cœlos ; sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis ;
Saint Thomas.	Inde venturus est judicare vivos et mortuos.

1. Voir le t. II, p. 79.
2. *Fabrique*, t. I, p. 10.
3. Bibliothèque d'Angers. Ms. n. 656, t. I, Anne.
4. Bibliothèque de l'Évêché, *Cérémonial de Lehoreau*, t. II, p. 201.
5. Voir le t. III, p. 188.
6. Bibliothèque d'Angers. Ms. n. 656, t. I, Anne.
7. Ibidem.
8. *Bulletin monumental de l'Anjou*, 1860-1862, p. 60.

Saint Mathieu.	Credo in Spiritum sanctum,
Saint Jacques.	Sanctam Ecclesiam, catholicam, Sanctorum communionem,
Saint Simon.	Remissionem peccatorum,
Saint Thadée.	Carnis resurrectionem,
Saint Mathias.	Et vitam æternam. Amen.

Ces fresques, de la main ou non du roi René, furent couvertes de badigeon en 1783 par Borani; le grattage [1] opéré sous Mgr Montault les a malheureusement détruites à tout jamais. Je tenais à en conserver le souvenir et à rappeler en même temps que le roi René avait fait peindre sur les murs de la chapelle Saint-Bernardin, aux Cordeliers d'Angers, des anges tenant les instruments de la Passion, avec des phylactères, portant des inscriptions en vers français [2]. Il y avait, encore dans la chapelle de Sainte-Anne, d'après l'abbé Baugé, curé de Candé, un beau saint Christophe peint sur le mur en face de l'autel.

Hugues Fresneau, décédé en 1472, fut enterré sous une tombe, joignant l'autel; je donne son épitaphe [3].

Plusieurs autres personnages ont été inhumés dans cette chapelle: je citerai Yves Ausquier, chanoine, ✠ le 6 septembre 1484 [4]. — Viard, ✠ en 1488 [5]. — Georges Blazet, chanoine, ✠ le 9 juin 1498 [6]. — Guy Arthaud, archidiacre d'Outre-Loire, ✠ en 1688 [7]. — Joachim de Gentian, chanoine honoraire, ✠ le 5 janvier 1699 [8]. — Jean Courault du Prétiat, chanoine honoraire, ✠ le 21 août 1711 [9].

Aujourd'hui il ne reste aucune trace de ces différentes sépultures.

Le chapitre fit fermer le 18 juin 1474 une petite ruelle située entre l'évêché et le pignon Est de la chapelle [10].

C'est par là que les fidèles accédaient autrefois à une porte ouverte au XIIe siècle sous un des petits contreforts et dans l'axe de la rue Saint-Laud. Rien ne serait plus utile que de la rétablir aujourd'hui: un escalier de quelques marches permettrait d'entrer à l'église sans remonter toute la rue de l'Évêché, pour arriver à la grande porte.

Pendant la restauration du pavage de la chapelle, en 1495 [11], on fixa le long des

1. Ce sujet était fort goûté au XVe siècle; en voici deux exemples choisis entre beaucoup d'autres:
« Ung tapiz de haulte lice, du *Credo*, fait d'ymages d'Appôtres et de prophètes, à or et fil d'Arras, ou quel tappiz est « escript ès rolleaux, que tiennent les diz apôtres *tout le Credo* et propheties ès rolles, que tiennent les dis prophètes » appartenant a Charles le Téméraire. (*Les Ducs de Bourgogne*, par M. de Laborde. Preuves, t. I, n. 4301.)
La chape de Pie II, à Pienza, nous montre entre les scènes de la vie de la Vierge et les Passions des saints les *douze Apôtres assis, tenant chacun un phylactère, portant un article du Symbole.* (*La Broderie du XVe siècle jusqu'à nos jours*, par L. de Farcy, planche 45.)
2. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 871, p. 403. — De ces anges peints, il me paraît à propos de rapprocher ceux qui figurent sur une tapisserie du château de Verger, actuellement à la cathédrale d'Angers (t. III, p. 129).
3. Voir le t. II, p. 240.
4. *Statuts de l'Église d'Angers*, p. 150.
5. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 658, p. 160.
6. Ibidem.
7. Voir le t. II, p. 223.
8. Ibidem, p. 258.
9. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial de Lehoreau*, t. II, p. 40.
10. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 656. t. I. Anne.
11. *Fabrique.* Compte de 1495. « Pro uno quaterno quarelli pro reparando capellam Beatæ Annæ. »



murs des coffres de bois, pour y conserver certains livres, appartenant au chapitre [1].

Après la conversion en une somme d'argent (375 l.) des fêtages de chaque année par l'évêque, ce fut dans la chapelle Sainte-Anne, que le receveur de la grande bourse distribua leur part aux membres du clergé.

Elle servit aussi du 1er au 16 septembre 1583 aux réunions du concile de Tours, transféré à Angers [2].

Pendant la célèbre mission du Père Honoré de Cannes, capucin, on y fit le catéchisme aux filles [3].

Lorsque les moines de Saint-Aubin venaient à la cathédrale pour la Sainte-Maurille, ils entraient dans la chapelle Sainte-Anne y prendre des chapes, qu'ils avaient eu soin d'y faire apporter. Ils se rangeaient ensuite dans la nef sur une ligne du côté gauche pendant le *Preciosa* de Primes. Leur chantre entonnait l'antienne *Pretiosus Confessor*, puis tous ensemble entraient au chœur et y occupaient les stalles du côté gauche, tandis que le clergé de la cathédrale occupait le côté droit. A la fin de la grand'messe, ils quittaient leur chape dans la chapelle Sainte-Anne et revenaient à Saint-Aubin [4].

Le lundi 31 mars 1700, vers six heures du soir, les portes de l'église étant fermées, Mgr Michel le Peletier, précédé de deux acolytes et accompagné de plusieurs ecclésiastiques, porta de son palais dans la chapelle Sainte-Anne les reliques destinées à la consécration des trois autels, qui eut lieu le lendemain [5]. Voir tome II, pp. 6 et 26. L'assemblée de la Confrérie des Bourgeois se réunit dans cette chapelle jusqu'au 7 février 1791 [6].

Pendant la restauration de la salle du chapitre, en 1766, les chanoines y tinrent leurs séances ordinaires [7].

On imagina le 25 juin 1783, alors que la cathédrale était livrée au badigeonneur Borani, d'enlever du transept Sud les armoiries, peintes sur bois, des Chevaliers du Croissant et de les ajuster tant bien que mal dans la chapelle Sainte-Anne [8], au grand mécontentement des membres de la Noblesse, qui, le 20 mars 1789, portèrent leurs réclamations à MMrs du Chapitre. Ceux-ci s'empressèrent d'y faire droit : les blasons, restaurés, furent remis à leur ancienne place [9].

Enfin, arriva la Révolution : le 19 mai 1791, pendant qu'on vendait les autels, les bancs, les stalles et autres objets appartenant à l'église paroissiale de Saint-Maurice,

1. *Fabrique.* Inventaire de 1505. « Libri existentes in capella Beatæ Annæ in quoddam pulpito ab utroque latere. » — Voir le t. III, p. 277.

2. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial de Lehoreau*, t. I, p. 557. Le 4 septembre 1583, se fit une procession générale aux Cordeliers, sous la présidence de Simon de Maille, archevêque de Tours, Nicolas Langlois, évêque de Saint-Brieuc, Aimar Hennequin, évêque de Rennes, Charles de Lescoüet, évêque de Quimper, Louis de la Haye, évêque de Vannes et Guillaume Ruzé, évêque d'Angers, celui-ci portant la vraie croix de saint Laud, y assistèrent.

3. *Ibidem*, t. II, p. 157.

4. *Ibidem*, t. II, p. 221.

5. *Ibidem*, t. III, p. 21.

6. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 685, Confrérie des Bourgeois. — En 1756, elle se tint dans la chapelle Saint-Jean « à cause des matières qui devaient servir à la construction du grand autel, qu'on y avait déposées, en 1772, en 1780, enfin de 1782 à 1785, à cause des ouvriers, qui y travaillaient pour le nouveau chœur. »

7. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 656, t. I. Anne.

8. Archives de Maine et Loire. Conclusions capitulaires de 1780 à 1785, p. 409.

9. Ibidem. Conclusions capitulaires de 1786 à 1790, p. 415.

M. Bretaut, procureur de la fabrique, fit transporter dans la chapelle Sainte-Anne un *caignard de fer à quatre pieds*, où étaient 16 sacs de titres et de papiers, sur lequel le district apposa les scellés ([1]). L'autel fut démoli et la chapelle dévastée.

Les vitres furent réparées en 1806, mais on ne rendit la chapelle au culte qu'en 1821. Jusque-là elle servit de dépôt pour le catafalque et divers autres objets mobiliers ([2]).

Une circonstance imprévue en causa la restauration.

Mgr Montault n'ayant pu obtenir du gouvernement l'approbation du plan d'un autel, destiné au transept Sud et comprenant dans sa décoration un grand Christ en zinc, coulé d'après un modèle du sculpteur David et deux statues en pierre du même artiste, fit déposer ces objets d'art sous un hangar, bâti tout exprès dans la cour de l'Évêché. Peu de temps après, il se décida à les placer dans l'ancienne chapelle Sainte-Anne, après l'avoir fait restaurer, Dieu sait de quelle manière.

Murs et voûtes jadis décorés de peintures, furent grattés et enduits. Ce qui pouvait rester des vitraux fut enlevé : les fenêtres, tout en verre blanc, donnèrent une telle clarté, qu'on fut obligé d'y adapter des tringles de fer pour y suspendre des rideaux de coton rouge. Au milieu d'un pavage en pierre blanche et noire s'épanouit une mirifique rose des vents, en marbre de couleur. La porte d'entrée reçut alors une grille de fer, d'un dessin *pseudo-gothique*, ornée de colonnettes munies de leur base et de leur chapiteau, rosettes, fleurs de lis, emblèmes dans le tympan, du prix de 1623 livres. Un lambris vulgaire en chêne à moulures classiques, mais peint en *acajou* avec plinthe couleur de *marbre*, tapissa toute la partie inférieure et servit de prétexte pour mutiler les moulures prismatiques des colonnes et le glacis des fenêtres. Enfin, tout au fond, après avoir bouché la fenêtre et enduit le mur, on dressa la croix de chêne pour supporter le Christ, peint couleur de *marbre blanc*, comme les deux statues de la Vierge et de saint Jean. Tout cet ensemble repose sur un autel en marbre noir et blanc, accompagné de deux piédestaux, ornés de maigres moulures comme un comptoir de magasin. Ajoutez à cela un tabernacle, des gradins, une sainte table en fer, et le ciel très orageux avec paysage, peint par Tonnens. Si vous examinez ce triste travail, vous aurez peine à croire que cette lamentable restauration coûta 6700 fr. à Mgr Montault.

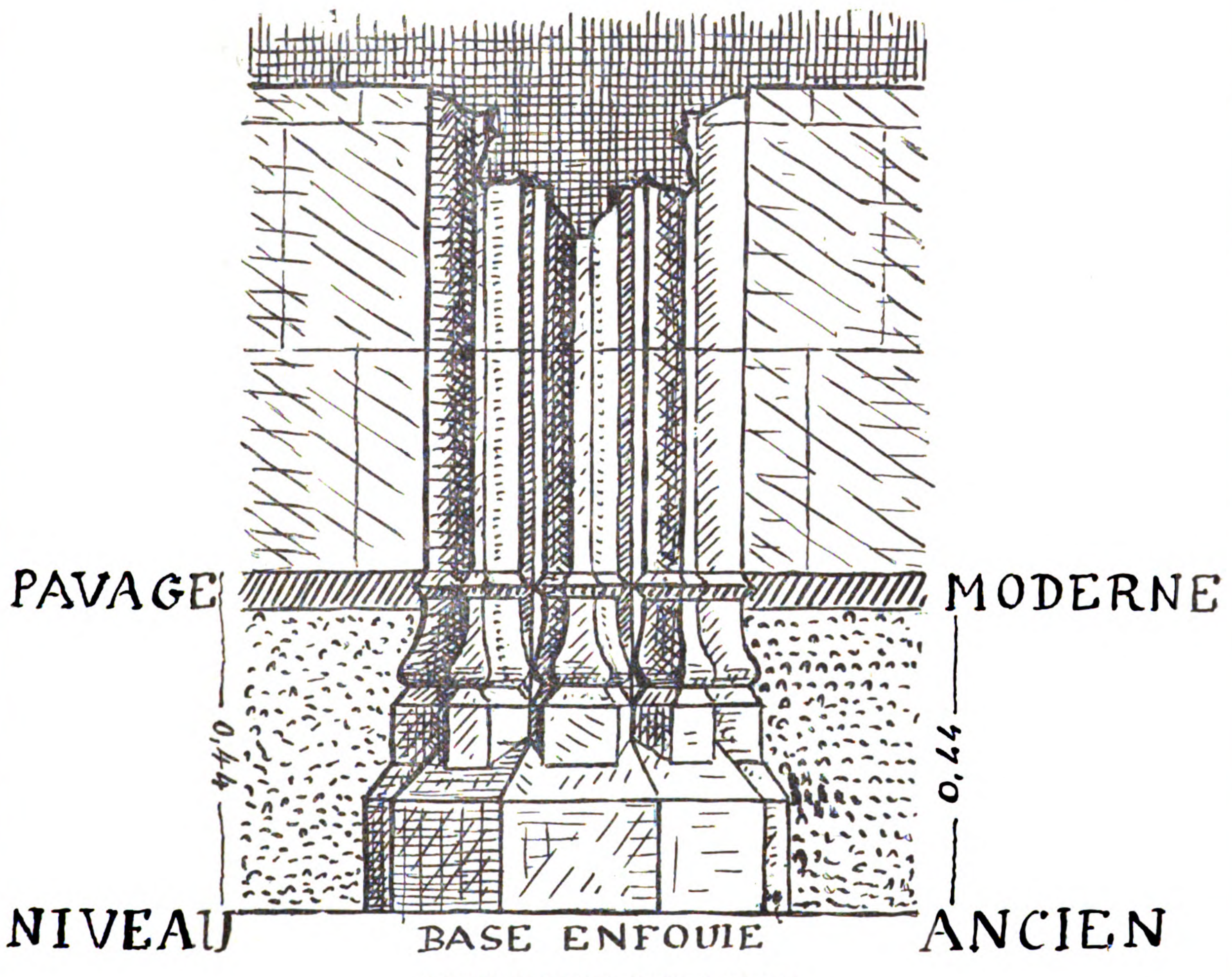
En 1839, M. le chanoine Maussion fit ériger un monument de marbre noir à la mémoire de son oncle. Voir tome II, p. 185. On le plaça d'abord au fond de la chapelle, en face de l'autel, puis en 1850 contre les deux fenêtres, où il se trouve encore.

L'année 1905 vit l'architecte de l'État entreprendre une seconde restauration plus judicieuse. Au feu l'ignoble boiserie *acajou*, c'est tout ce qu'elle méritait. Avec quel soin minutieux furent réparés les glacis des fenêtres, les moulures et les bases des meneaux; on ne peut qu'applaudir à ce travail. L'enduit du côté de la cathédrale a été renouvelé. Pendant cette opération, on mit à nu les vestiges des contreforts du XIe siècle, arasés au moment de la construction de la chapelle, et deux pierres sculptées grossièrement et provenant d'un édifice antérieur. On put constater aussi que les bases des colonnes disposées

1. Archives de Maine et Loire. Vente publique des meubles de la Psallette et de l'église paroissiale, le 19 mai 1791.
2. Registre de la Fabrique. En 1806, on fit une clef pour la chapelle Sainte-Anne, pour l'usage du suisse, qui y a son vestiaire.

comme celles de la nef de Saint-Serge étaient enfouies de 0m 44. Le sol de la chapelle, dans laquelle il fallait descendre autrefois 2 ou 3 marches, a donc été relevé, pour le mettre au niveau de celui de la cathédrale.

Espérons voir compléter cette restauration, par l'ouverture de la fenêtre du pignon Est, l'abaissement du pavage et la réfection des moulures des colonnes et de leurs bases.



PAVAGE MODERNE, NIVEAU ANCIEN.

Quant au Christ et aux deux statues qui l'accompagnent, je vais laisser M. Henri Jouin nous les décrire [1] :

« L'année 1821 vit David d'Angers exécuter un Calvaire, composé de trois grandes « figures : le Christ, la Vierge et saint Jean. Cet ouvrage est placé dans la cathédrale « d'Angers. Le Christ en croix vient d'exhaler le *Consummatum est*. Sa tête, couronnée « d'épines, s'est penchée. Aucune trace de souffrance n'est demeurée sur ses traits. Le « corps est de grande proportion, les formes sont jeunes sans être appauvries. La Vierge « est debout à droite de la Croix, les yeux fixés sur la tête du Crucifié. Calme dans sa

1. *David d'Angers*, par Henri Jouin, t. I, p. 126.

« douleur, la dignité de son attitude donne la mesure de sa foi. Le caractère de cette « figure est un mélange de tendresse et de majesté. Le mouvement est simple, les drape- « ries largement traitées, mais trop abondantes. Saint Jean debout, voilant son regard de « sa main, marque l'intensité de son angoisse par un geste sobre et naturel. Le costume « de l'apôtre est plus pur que celui de la Vierge. Mais il n'est personne qui ne soit frappé « de la différence que l'artiste a su établir entre les deux témoins du Golgotha. Si pro- « fonde que soit la douleur dont ils souffrent, l'un des personnages est une mère, l'autre « n'est qu'un disciple. David ne pouvait l'oublier ; la mère puise à des sources mysté- « rieuses, où l'amitié n'atteint pas. Pour qui sait lire, la gradation de l'amour est écrite « sur ce groupe magistral du Calvaire. »

M. le chanoine Urseau a tout dernièrement retrouvé une longue lettre de David, relative au Christ et aux deux statues ; il en a donné communication à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, dans sa séance du lundi 19 janvier 1907.

L'ancienne chapelle Sainte-Anne, vulgairement appelée du Christ, depuis 1811, est aujourd'hui sans grande utilité. Pourquoi ne la transformerait-on pas en musée ou salle du trésor ?

Déjà deux expositions d'objets d'art religieux y ont été organisées avec succès en 1895 et en 1901. On pourrait y tendre quelques-unes des belles tapisseries de la cathédrale, y exposer les dessins des anciens tombeaux, le plan des fouilles exécutées en 1902 et tout ce qui se rapporte à l'état primitif du monument. Ce serait un attrait pour les visiteurs étrangers et un enseignement pour les Angevins qui s'intéressent au passé de notre vieille cathédrale.

CHAPELLE PROJETÉE ET NON EXÉCUTÉE.

Jean de Rély, évêque d'Angers, dans son testament du 25 mars 1498 [1], demandait l'érection d'une nouvelle chapelle, entre celle de Sainte-Anne et les bâtiments de la Juridiction (construits au XIIIe siècle) sur le flanc Nord de l'église. Cette chapelle resta à l'état de projet ; j'ai cependant voulu en dire quelques mots.

1. Archives de Maine et Loire. Série G, n. 342. Testament de Jean de Rély. « ...Ad particularia autem descendens vellem cum beneplacito dominorum de Capitulo ut fiat *una capella* inter capellam *sanctæ Annæ*, novissime erectam, tendendo versus auditoria curiæ nostræ et ad hoc ordinamus XC francos... »





Chapitre ix. — La chapelle Saint-Jean.



L'INCERTITUDE règne dans l'esprit des anciens auteurs sur l'origine et la date de la chapelle Saint-Jean, située le long de la nef à l'angle du cloître : elle existe encore.

Brossier avoue son ignorance à ce sujet ([1]).

D'après Grandet « Ce petit édifice fut bâti sous Louis XI (1461-« 1483) par l'architecte de la chapelle de Notre-Dame de Béhuard ». Voilà encore une assertion inexacte.

Sa construction est assurément antérieure au règne de Louis XI : en effet, en 1437 les premiers volumes, formant le noyau de la bibliothèque du chapitre étaient conservés dans la *chapelle Saint-Jean*, en attendant l'achèvement du local, destiné à les recevoir définitivement. (Voir volume III, p. 267). Depuis combien d'années ? nous n'en savons rien.

Cette chapelle remonte plutôt aux dernières années du XIVe siècle et dut être commencée de 1386 à 1390. Jean Haucepié, trésorier de l'Église, déclare formellement dans son testament du 3 avril 1386 vouloir être enterré dans la chapelle, qu'il a le projet de faire construire, avec l'assentiment du chapitre ([2]). Ce ne peut être que celle-là.

Elle comprend deux travées, voûtées à nervures saillantes. Une des clefs de voûte porte les armes de Chateaubriand ([3]), l'autre une rosace de feuillages. On dut faire disparaître les petits contreforts du XIe siècle pour la régularité de la chapelle, mais leur partie supérieure fut épargnée : on l'aperçoit encore entre la voûte et la toiture.

Deux éperons, surmontés jadis de pinacles, s'appuyent sur les murs. Une assez large fenêtre à meneaux, sur le vitrail de laquelle se voyait un ecclésiastique, que ses armoiries (d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois merlettes d'or) désignent comme étant Jean du Mesnil, chanoine nommé le 20 mars 1500 à la prébende de Beauveau, éclairait la travée voisine de l'autel, tandis qu'on ne voyait dans l'autre qu'une petite ouverture carrée, s'il faut s'en rapporter au dessin tracé par Ballain en 1718. On y entrait par une porte, ouvrant dans la nef, masquée aujourd'hui par le banc d'œuvre. M. Denais affirme que *son entrée principale* était dans le cloître ([4]). Je ne puis l'admettre. En effet, s'il y avait

---

1. *Revue d'Anjou*, 1855, t. II, p. 254. — La cathédrale d'Angers, par Brossier.

2. Archives de Maine et Loire. Série G. n° 341. Testament du 3 avril 1386.

Eligo sepulturam meam in capella, quam de novo *ordinavi construi*, prout domini mei de capitulo mihi concesserunt.... Item volo, dispono, ordino et propono capellam meam *fore construendam et edifficandam* prout domini nostri decanus et capitulum mihi concesserunt.

3. Faut-il en conclure ou même supposer que cette chapelle fut construite aux frais de François de Chateaubriand, doyen de Saint-Maurice en 1516, + en 1535, uniquement à cause de cela ? Je ne le crois pas. Jean de Chateaubriand, reçu chanoine le 15 mars 1531 (Vol. II, p. 248), peut avoir eu un grand-oncle du même nom, vivant vers 1400, qui aurait fait sculpter ses armes sur la clef de voûte. En outre, le fondateur de la chapelle a pu avoir des obligations particulières à un Chateaubriand et mettre ses armes à la clef de voûte, comme Hugues Fresneau mit à celle de la chapelle Sainte-Anne, les armes de Hardouin de Bueil, son bienfaiteur et son évêque.

4. *Monographie de la cathédrale d'Angers*, p. 163.

eu une entrée du côté du cloître, Mgr Le Peletier n'aurait pas demandé au chapitre le 14 mars 1704 d'ouvrir à ses frais une porte pour entrer plus commodément dans la *place de messieurs*, c'est-à-dire dans le *banc du chapitre*, quand il assistait au sermon ; tout d'abord le chapitre le laissa faire, mais, préoccupé *de la sûreté de l'église*, il la fit condamner le 13 janvier 1713 (1). C'est sans doute, celle d'à présent, qu'on a ouverte de nouveau au XVIIIe siècle pour le logement du suisse, après avoir muré celle de la nef.

Le pavage de la chapelle fut réparé en 1500, comme en témoigne le passage suivant d'un compte de 1499 à 1500 (2) : « pro quinque dietis ad removendum ligna et lapides de « capella B. Joannis, in claustris, juxta portam Capellæ Militum (transept sud) et repara- « tione pavimenti dictæ capellæ, XI s. VIII d. »

« Il y a dans cette chapelle, dit Grandet (3), d'excellents tableaux de Poussin (?) « apportés d'Italie, par Jean de la Barre, trésorier, dont l'un représente un *Christ portant* « *sa croix*, avec la *sainte Vierge et saint Jean*. Le Christ a été biffé et ratissé à coups de « couteau par un curieux à qui on ne voulut pas le vendre. Il en avait offert vainement « mille florins et une copie (4). L'autre représente un *Saint Maur présentant Jean de la* « *Barre à Jésus-Christ* (5). Ce dernier y a été mis depuis peu et était (auparavant) à celui « des autels de la chapelle des Évêques le plus proche du chœur. Voir t. II, p. 24. Le « chiffre 1636, qui est au-dessus de l'autel y a été mis, quand elle fut blanchie et mise à « parpaing. »

Lorsque en 1770 (6), le chapitre remplaça le grand bedeau par un suisse (cette mode s'introduisait dans les grandes églises), il décida de convertir la chapelle Saint-Jean en habitation pour ce nouvel employé. La belle fenêtre gothique fut supprimée : on établit un plancher coupant en deux la hauteur de l'édifice, non sans mutiler les nervures des voûtes et les culs de lampe des retombées, puis on ouvrit quatre vulgaires fenêtres, deux au rez-de-chaussée et deux au premier étage. Actuellement, le vestiaire des enfants de chœur occupe la partie inférieure ; en dessus, se trouve la salle du chapitre.

---

1. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 656.
2. *Revue d'Anjou*, 1855, t. II, p. 254.
3. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 621. Notre-Dame Angevine.
4. Depuis la composition de ce chapitre, M. Godron (héritier de l'ancien curé de Beaufort, dans la bibliothèque duquel se trouvait un très rare opuscule de Berge, intitulé « *Insignis Ecclesiæ Andegavensis Panegyricon ad singulos anagrammaticum* ») a bien voulu me le confier et m'autoriser à en prendre copie. On lit à la page 56 la description du tableau et en marge : *Tabella, pro qua egregius pictor simile exemplar et mille florenos dare voluit.*
5. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial de Lehoreau*, t. I, p. 501.
6. Archives de Maine et Loire. Série G, n° 271. — Délibération du chapitre 1769-1775. Réception du suisse le 6 juin 1770.





Chap. x. — La chapelle de N.-D. du Cloître ou de Job.

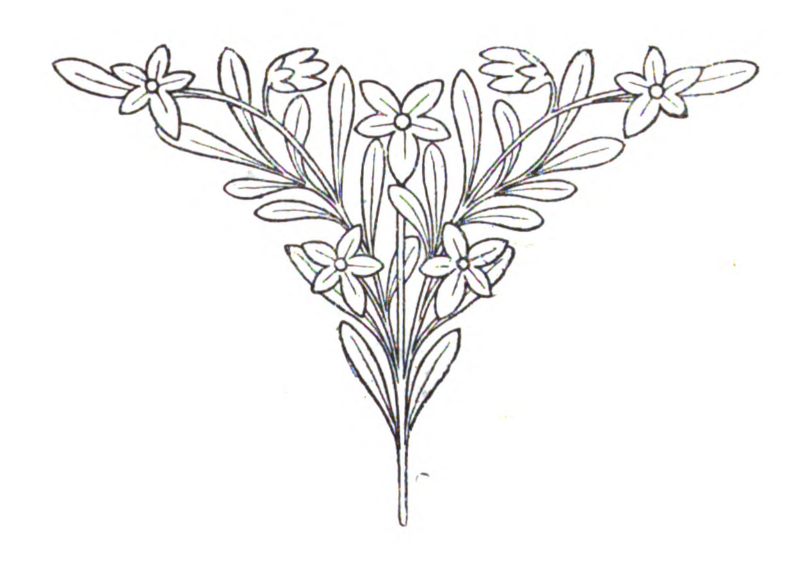


IERRE III Bonhomme, reçu chanoine en 1432, fit élever contre le gros contrefort de la nef, qui se voit dans les cloîtres, une petite chapelle, terminée le 26 août 1439, détruite aujourd'hui et remplacée par un misérable appartement, qui sert de vestiaire pour les chantres et fut construit en 1812 avec les lieux d'aisances voisins et les deux chambres au-dessus (1). Il est probable que la chapelle disparut à cette époque avec les cloîtres, qui joignaient l'église paroissiale. Je n'ai pu trouver aucune description de la chapelle, dans laquelle le chanoine fondateur repose. Voir t. II, p. 240 notes 2 et 3. On y voit une arcade, ornée de colonnes et de moulures, à la hauteur du tombeau d'Ulger, qui pourrait bien avoir encadré un tombeau.

D'où lui venait le nom de *chapelle de Job*, mentionné par Lehoreau, disant que l'image de Notre-Dame de Consolation (Voir t. II, p. 19) fut transportée dans la *chapelle de Job*, dans les cloîtres, près de la petite porte de la Psallette et du tombeau d'Ulger, ainsi qu'on le voit en 1709 (2) ? je l'ignore ; probablement d'un tableau, qui s'y trouvait.

---

1. Archives de la Fabrique. Ces tristes constructions (Côté du cloître, vestiaire, lieux d'aisances et deux chambres au-dessus) coûtèrent 877 fr.
2. *Cérémonial de Lehoreau*, t. III. Journal.





Chapitre xi. — La chapelle de Saint-Jacques.

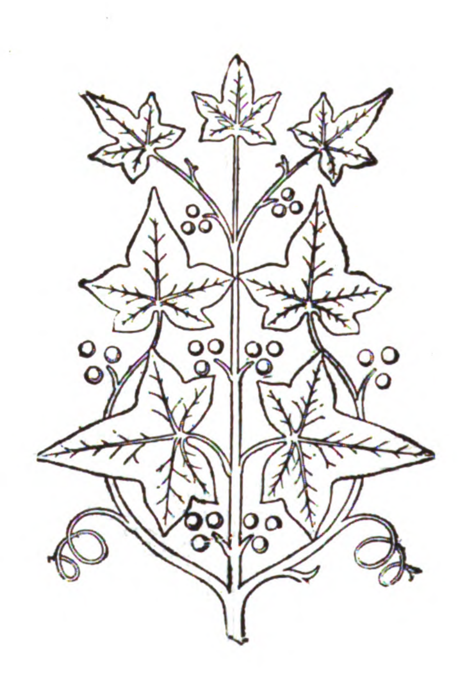


N plan de 1699 indique un autel placé dans le cloître le long du contrefort d'angle du transept Sud, dans le voisinage de la maison canoniale de Saint-Jacques. C'est sans doute ce qu'on appelle la chapelle de Saint-Jacques dans le *Martyrologe de Saint Maurice*, *écrit vers 1360*. p. 34.

Aprilis, III idem.

Obiit Bernardus decanus, qui dedit pro anniversario suo faciendo... super quamdam domum sitam in claustro juxta *capellam sancti Jacobi*.

Je n'en sais pas davantage.







LES anciennes sacristies ont disparu les unes après les autres, à chaque agrandissement de l'église ([1]). Celle que nous voyons, date du commencement du XIII[e] siècle. Située entre le mur de la Cité et le transept Sud, elle comprend deux travées d'inégale largeur, voûtées d'une façon très élégante et le long du contrefort un passage également voûté pour entrer dans le chœur. L'extrémité inférieure des nervures et les culs de lampe du passage, ont été mutilés en 1783 pour exhausser et élargir la porte, primitivement située contre le mur de la Cité, tout à fait à l'angle de la sacristie.

Ce changement, fait au moment de la pose de la boiserie, altéra complètement le style de la porte. Deux longues baies en plein cintre éclairent la sacristie à son autre extrémité. C'est insuffisant vu ses dimensions, 14 mètres sur 4,m40 ; mais il était impossible de percer le mur de la Cité vers l'Est pour y ouvrir les fenêtres, il n'a pas moins de 4 mètres d'épaisseur.

Les vitres de la sacristie furent restaurées en 1470 par Guillaume Racouppeau ([2]) et plusieurs fois renouvelées, en dernier lieu vers 1850.

Un escalier en vis, non prévu dans la construction et creusé dans le massif de maçonnerie formant l'angle du transept et du chœur, permet d'accéder à la voûte et au comble de la sacristie : la porte, qui le dessert, est à 3 mètres du pavage.

A remarquer les tailloirs des chapiteaux de la sacristie: ils sont de forme circulaire à la mode anglaise ou normande, comme ceux de l'église Toussaint: on n'en voit pas d'autres de cette forme dans toute la cathédrale.

Un enfoncement ou *Reliquaire* ([3]) assez profond a été ménagé dans le gros contrefort : on y renfermait quelques objets, confiés au garde-reliques par le chapitre. Voir t. III, p. 158.

« Il y a grande apparence, dit Grandet, que la sacristie a été faite avec le chevet de l'église ([4]) ».

Je n'en crois rien : il me paraît plus rationnel de la dater des premières années du XIII[e] siècle, aussitôt après l'achèvement du transept Sud.

La fabrique fit renouveler en 1665 la charpente et la couverture de la sacristie, tombant de vétusté ([5]). « Le lundi 6 avril 1699, on perça la petite porte de la sacristie,

---

1. En arrière de l'absidiole H (Voir le plan dressé après les fouilles de 1902) se trouvait jusqu'au mur de la Cité, un espace assez vaste, occupé sans doute par une ancienne sacristie.

2. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 666. An 1470. « Die XII mensis Augusti, Guillelmo Racouppeau, vitrario, pro relevando et reparando vitrinas existentes in revestario, IIII l. »

3. Voir t. III, p. 118.

4. Bibliothèque d'Angers. *Notre-Dame Angevine.*

5. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 668. Audit Chalumeau, couvreur, pour la couverture neuve faite sur la sacristie, 130 livres. — A maître Morel, charpentier pour la charpente neuve de la sacristie, 64 livres. Aux sonneurs, 3 livres 5 sous pour avoir porté les gargouilles de pierre dure, qui étaient sur la couverture de la sacristie, en la salle de Théologie le 19 novembre 1665.



ouvrant dans la chapelle des Chevaliers, dit Lehoreau (1). » Il y avait là auparavant une piscine, qui fut rétablie sous les fenêtres de la sacristie.

On y voit aujourd'hui un beau fragment de sculpture du XIVe siècle, provenant soit d'un retable d'autel, soit d'un tombeau, mais assurément pas, comme le dit M. Denais (2), de celui de Jean de Rély, dont tout le parement antérieur a été retrouvé il y a une quarantaine d'années en restaurant le pavage de l'église et déposé dans l'escalier de Rohan, à l'évêché (3).

Le plan de la cathédrale avant 1699 indique une porte, sous une des fenêtres de la sacristie, elle fut sans doute supprimée après l'ouverture de celle, dont parle Lehoreau.

On trouvera dans le tome III, p. 66, 67, 313 et 314 la description des meubles de la sacristie ; ils ne rentrent pas dans le cadre de ce chapitre.

Une vaste salle d'étude pour les enfants de chœur fut construite en 1809 au-dessus de la sacristie (4): on l'a démolie il y a quelques années pour rendre aux fenêtres de la 1re travée du chœur et à celles du transept leur hauteur primitive.

Notoire est l'insuffisance de la sacristie, commune au chapitre et à la paroisse. Rien ne serait plus urgent que d'en élever une seconde avec des vestiaires pour les enfants de chœur et les chantres, soit sur l'emplacement de l'ancien presbytère, soit du côté de l'évêché.

Dès le XVIIIe siècle, il avait été question de construire une nouvelle sacristie : les chanoines avaient même réservé une somme importante à cette intention (5).

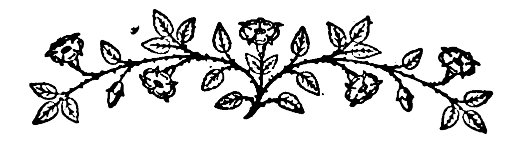
Ce projet, repris en 1850, par l'architecte Duvêtre, qui reçut 200 fr. pour ses plans, fut définitivement abandonné : il serait bien utile d'y revenir. Pas une cathédrale n'est aussi mal pourvue sous ce rapport que la cathédrale d'Angers (6).

---

1. *Cérémonial*, t. III. Livre V.
2. *Monographie de la cathédrale d'Angers*. Lachèse 1899, p. 318.
3. Voir le dessin de Gaignières, que j'ai reproduit dans l'Album, pl. 17.
4. Registre de Fabrique.
5. Archives de Maine et Loire. Série G, n° 272, 13 novembre 1784. Messieurs ont remis à M. Cosnier, chanoine fabriqueur 8024 livres à la charge de payer la bannière et de placer le reste pendant cinq ans sur le Clergé de France pour le capital et les intérêts être employés à la construction d'une *nouvelle sacristie*, attenant à l'ancienne, lorsqu'il y aura des fonds suffisants pour commencer une si grande entreprise.

Série G, n° 273, p. 318. M. Cosnier, chanoine fabriqueur, a mis sur le bureau les quittances de la bannière qui a coûté 3075 t. laquelle somme a été déduite de 8090 l. données pour la construction d'une *nouvelle sacristie* et de celle de 3072 livres reçue du sieur Hardye, orfèvre, pour prix de 53 marcs d'argent, sortis d'une des faces de la châsse de saint Maurille, lesquelles deux sommes ont été prêtées à la fabrique.

6. Papiers de la Fabrique 1850.





Chapitre XIII. — Bâtiments accessoires.





ES chanoines d'Angers vécurent longtemps en communauté comme des religieux : de là la nécessité d'élever autour d'un Cloître, Dortoir, Réfectoire, cuisine et autres dépendances. Tous ces bâtiments accessoires occupaient du côté sud de la cathédrale la surface de la place actuelle de Saint-Maurice. Voir pl. 3 de l'Album.

Nous y retrouvons l'ordre suivi dans les anciens monastères, tel qu'il est donné par Geoffroy de Vendôme dans son « *Carmen de Laude vitæ monasticæ.* »

Quadratam speciem structura domestica præfert,
Atria bis binis inclyta participibus,
Quæ tribus inclusæ domibus, quas corporis usus
Postulat, et quarta quæ domus est Domini.
Quarum prima domus servat potumque cibumque
Ex quibus hos reficit juncta secunda domus,
Tertia membra fovet vexata labore diurno,
Quarta Dei laudes assidue resonat.

Cette citation empruntée à la *Notice Historique sur la Haie des Bonshommes*, de l'abbé Houdebine, p. 106 s'applique parfaitement aux bâtiments, groupés autour du cloître de la cathédrale d'Angers :

A l'Est, au delà de la salle du chapitre, le Dortoir.

Au Sud, le Réfectoire et la cuisine, avec greniers au-dessus.

A l'Ouest, des maisons canoniales et l'église paroissiale remplaçant à partir du XIIe siècle, les bâtiments destinés aux provisions nécessaires pour la vie commune.

Au Nord, la Cathédrale.

« Grandet (Notre-Dame Angevine, p. 104) dit que la vie commune, commença dans « le chapitre d'Angers, vers le milieu du VIe siècle, après le 3e concile d'Orléans, tenu « en 538. Tous les biens étaient alors communs entre l'Évêque et les chanoines [1]... « Plusieurs actes de Charlemagne et de Charles le Chauve les appellent « fratres inibi Deo « servientes. » Il y avait alors en France plus de soixante cathédrales, dans lesquelles « les chapitres menaient la vie commune [2]... A Angers, elle reçut une rude atteinte

1. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, avec notes de l'abbé Longin, p. 101. Note 4.

2. Le chapitre de Saint-Malo, entre autres, conserva son organisation monastique jusqu'au XIVe siècle. — *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes*, par l'abbé Guillotin de Corson, t. I, p. 19.

Je lis dans le même volume p. 470: Le concile de Tours, de l'an 813, dit Déric (dans son Histoire de Bretagne, t. II, p. 623), ordonna aux évêques, par son canon XXIIIe, de renfermer dans *des lieux cloîtrés* les chanoines et les clercs de leur église cathédrale. Tous devaient coucher dans un même *dortoir*, prendre leur repas dans le même *réfectoire*. — A Dol, la rue voisine de la cathédrale, porte le nom de *ceinte*. Elle était fermée (cincta) de portes à ses deux extrémités. — Archives de l'Aube. Série G, n° 2605.



« dès l'an 890 par un acte de Rainon, qui céda à ses chanoines trente maisons de la cité « ou plutôt trente emplacements pour bâtir « *Areas* ».

« Les dignitaires s'y retirèrent d'abord. Une transaction de Marbode en 1027, montre « que les dignitaires ne vivaient plus en commun ; on peut en conclure que les chanoines « y vivaient encore. On trouve même mention dans des papiers, possédés par Grandet « (Bibliothèque d'Angers, Ms. 886, t. II, in medio) d'une donation de 3,062 sols, faite « par Guillaume de Saumur en 1115 pour bâtir un réfectoire et un dortoir... Malheu- « reusement, il ne nous indique pas d'où cet acte est tiré. S'il était authentique, on « devrait en conclure que la vie commune des chanoines existait encore au commence- « ment du XII[e] siècle, c'est-à-dire bien plus longtemps que ne dit Thorode. Ce fut vers « cette époque qu'elle disparut pour toujours ; néanmoins les lieux qui avaient servi de « réfectoire et de dortoir conservèrent ce nom en souvenir de leur ancienne destination. Le « Dortoir fut le premier à être complètement oublié, à tel point que Lehoreau, au com- « mencement de XVIII[e] siècle, dit qu'il n'y a jamais eu aucune apparence de dortoir « (*Cérémonial*, t. I, p. 44) (1). Quant au réfectoire, il garda son nom jusqu'à la fin, grâce « à l'usage des fêtages... »

On croit que c'est Rainauld de Martigné, qui le premier se sépara de la manse capitulaire et que le partage des biens de Évêque et du chapitre eut lieu sous le doyen Étienne.

Albéric, doyen et chapelain de l'Evêque, donna le 11 mai 1103 des maisons, qu'il avait dans la cité et quatre arpents de vigne exempts de tout droit. Il avait reçu beaucoup de bienfaits d'Eusèbe et de Geoffroy, évêque qui l'avait élevé (2).

D'après le *Chronicon Andegavense*, les chanoines auraient commencé à vivre séparément de 893 à 880 (3).

Ceci ne concorde guère avec la construction d'un dortoir en 1115.

Quoi qu'il en soit, l'entreprise du transept sud sous Raoul de Beaumont (1178-1198) entraîna la démolition de la salle du chapitre. Le Dortoir existait encore en 1236. Ce qui en restait devint une maison canoniale, celle de Saint-Jacques.

1° LA SALLE DU CHAPITRE OU CHARTRIER.

Antérieurement à la salle du Chapitre du XIII[e] siècle, située entre les contreforts du transept Sud et démolie en 1792, il y en avait une autre à l'extrémité du même transept,

---

A Troyes, il y avait deux cloîtres, le grand et le petit, contenant vingt maisons canoniales. Hors de ces cloîtres, trois autres maisons canoniales.

A titre d'exception, je citerai les maisons prébendales des chanoines de Vannes, qui, d'après Dubuisson-Aubenay, étaient éparses dans la ville et « *sans pourpris resserré, comme il est ordinaire à autres villes épiscopales* ». Archives de Bretagne, t. IX, p. 143.

1. Lehoreau se trompe. Il est fait allusion au dortoir, qui existait encore en 1236, dans une donation de Guillaume de Beaumont. Voir plus haut, p. 27, note 2.

2. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 628, t. II p. 2[vo].

Gallia Christiana, t. XIV, col. 590. Albericus, testis in charta Rainaldi episcopi... Eusebius et Goffridus episcopi nutrierunt Albericum eique plurima contulerunt beneficia : quapropter, defunctorum non immemor, canonicis sancti Mauritii *duos domus* tradidit suas V Idus 1103, ea lege, ut eorum memoriam semper honoratam habeant.

3. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 635. Pièce II. An. 873 à 880. Circa id tempus, separatim et solitare manere cœperunt canonici.

dont les fondations furent aperçues en 1902. Ce n'était pas même, la première, puisqu'elle remontait tout au plus au XI[e] siècle : plusieurs salles destinées aux délibérations des chanoines se succédèrent s'éloignant de plus en plus de l'axe de la cathédrale, à mesure que celle-ci prenait de plus vastes dimensions.

Les anciens documents lui donnent le nom de *Capitolium* (1) ou mieux *Capitulum* sancti Mauritii. Toute la légende d'un *Capitole* sur l'emplacement duquel aurait été construit l'évêché d'Angers, légende sortie du cerveau de Robin au XVIII[e] siècle et magistralement réfutée par M. d'Espinay (2), repose sur la traduction du mot *Capitolium* par *Capitole*. Il a évidemment le même sens que *Capitulum* (3).

Un concile provincial, ouvert dans la nouvelle nef le 26 janvier 1192, et troublé par la foule qui se pressait autour des évêques (4), fut continué durant plusieurs jours dans la salle du *chapitre* du XI[e] siècle. En 1195, elle était démolie pour les travaux du nouveau transept Sud, puisqu'à son défaut, un acte est dressé dans le *Réfectoire* (5). Je ne crois pas qu'on puisse avec quelque probabilité assigner à la salle du chapitre (dont les voûtes ont laissé leur trace sous la rosace du transept Sud) une date antérieure à 1236. Elle ne devait même pas exister encore, puisque Guillaume de Beaumont dans sa donation d'une partie de l'Évêché pour la construction du transept Nord ne parle que du *Dortoir* (6). « Quod protenditur versus *dormitorium.* »

Longue de 13 mètres dans œuvre sur 6m60 environ, elle formait deux travées carrées, dont les voûtes retombaient sur des culs de lampe, ***non prévus***, pas plus que les arcs formerets lors de la construction du mur du transept et ***incrustés*** après coup dans les assises de pierre de taille.

Trois fenêtres donnaient du jour à cette salle, dans laquelle on entrait de la cathédrale par une porte voûtée, en arc brisé, murée depuis la Révolution.

Le chapitre s'y réunissait les lundi, mardi et samedi de chaque semaine, sans parler des assemblées extraordinaires (7). Plusieurs personnages y furent enterrés (8). L'espace libre entre les sièges établis au devant des armoires, servant de chartrier, était garni

1. « Octrannus, abbas sancti Albini et Balduinus, eleemosynarius in *Capitolium* sancti Mauritii, ubi Fulco comes, « Eusebius episcopus et Sigo, abbas sancti Florentii de hac re judicatura, convenerant... » 1067-1070.

Cartulaire de Saint-Aubin, publié par M. de Broussillon, t. I, p. 16, p. 33, p. 123 et p. 184. — t. II, p. 33, p. 63, p. 160 et p. 275.

Cartulaire Noir, p. 41.

2. *Notices Archéologiques*, 1[re] Série, p. 57.

3. *Glossaire de Ducange :* « *Capitolium*, pro Capitulo seu loco, in quo congregantur canonici vel monachi, de re et disciplina acturi. »

4. Les Évêques de Vannes, de Rennes, de Nantes, de Quimper, de Léon, de Dol, de Saint-Malo et d'Angers y assistèrent. « In navi majoris ecclesiæ concilium consedit, innumera multitudine populorum circomstante, quæ dictum « concilium non modicum perturbavit, et, propter hoc, aliis diebus continuatis dictum concilium in *Capitulo* Ande- « gavensi convenit et consedit. »

5. Archives de Maine et Loire, Série H, n° 229, fol. 15 « in *Refectorio* sancti Mauritii. »

6. Voir plus haut, la note 2 de la page 27.

7. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 894. t. VI, p. 83.

8. En pavant la salle le 6 juin 1766, on trouva deux grandes pierres de rairie et en dessous quelques ossements. Sur l'une des tombes étaient écrits ces mots : « Hic jacet Mathæus de Villa Avis, quondam Andegavensis thesaurarius cujus anima requiescat in pace. » Il vivait en 1255.

d'un simple plancher, recouvert de nattes (1) ; en 1766 seulement la salle fut pavée en pierre de rairie et badigeonnée (2).

Un compte du 14 juillet 1473 nous apprend que les battants de la porte coûtèrent 5 livres, 5 sols (3). Le mobilier de la salle du chapitre étant décrit dans le Volume III, p. 316, je n'y reviendrai pas.

Dans une délibération de l'année 1572, le fabriqueur est chargé de faire arracher le lierre, qui ombrageait une des fenêtres (4) : c'est que celle-ci, comme celles de la sacristie avaient jour dans le jardin de la maison canoniale de Saint-Jacques, séparée du côté de l'est du cimetière de Saint-Maurice (5) par le mur de la cité, démoli en 1791.

Brossier, secrétaire du chapitre, écrit en 1766 : « Le lieu, où se tient le chapitre, était autrefois une *chapelle ;* on ignore le temps, où elle a été bâtie. » Cette hypothèse ne me semble pas plus justifiée que celle, dont j'ai signalé l'inanité à la page 7.

La salle du chapitre était une dépendance nécessaire de la cathédrale et n'a jamais servi à une autre destination : voici les circonstances de sa disparition.

Le 21 mars 1791 (6), la suppression de l'église paroissiale de Sainte-Croix, située au chevet de la cathédrale, ayant été démandée à la Municipalité pour ouvrir une rue d'accès à Saint-Maurice, les travaux commencèrent le 28 avril. On dut renverser le mur de la Cité, joignant l'extrémité de la sacristie. Aussitôt l'abbé de Radix, sacriste du ci-devant chapitre et gardien des ornements et vases sacrés de la cathédrale et de ceux de Saint-Aubin déposés dans la salle du chapitre, avertit le Directoire du danger auquel ces objets sont exposés par suite de la suppression du mur de la Cité. Il obtient de faire coucher chez lui (dans la maison du sacriste) deux hommes aux frais de la Municipalité pour veiller sur le trésor et la sacristie.

Les démolisseurs poursuivent leur œuvre. Le 6 août 1791 (7) « les marguilliers de la « paroisse Saint-Maurice exposent que la démolition des maisons voisines de l'église « (celle du sacriste et de Saint-Jacques) ont mis à découvert les deux endroits (Sacristie « et Salle du Chapitre) où sont renfermés les vases sacrés, ornements et effets les plus « précieux, que cette démolition a occasionné des déchirements dans les murs extérieurs « du Chapitre... et demandent à la Municipalité de faire réparer les fractures et enlever « les décombres, qui sont au bas des fenêtres et pourraient faciliter aux gens mal intentionnés de s'introduire dans l'église... » Réclamation vaine. Le 14 avril 1792 (8), un arrêté du Département autorise, la *démolition* de la Salle du Chapitre ou Chartrier.

Était-il utile de la renverser et de faire table rase des Cloîtres et toutes les autres dépendances de l'église ? Assurément non. Si la rue nouvelle avait eu du côté de la cathédrale le même alignement que de l'autre côté, j'entends jusqu'à l'entrée de la place

1. Compte de 1463. « Cuidam *nateur* gallicé, qui natavit Capitulum, summam XXX s. »
2. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 656, t. I, du Supplément, p. 79. Le chapitre sera carrelé en pierres de rairie. On ôtera le plancher qui y est ; après quoi, on le fera blanchir..16 mai 1766.
3. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 656. t. II, Fabrique.
4. Ibidem.
5. Archives de Maine et Loire. Série G, n° 269.
6. Archives de Maine et Loire. — *Registres Épistolaires*, t. IV.
7. Archives de la Maine. — *Registres des Délibérations.*
8. Archives de la Maine. — *Registres des Délibérations*, t. II.

Saint-Maurice, la salle du Chapitre et la partie des Cloîtres correspondant à sa profondeur pouvaient être conservées.

Il serait même à désirer qu'elle soit reconstruite plus tard.

Entre les deux contreforts et dans l'alignement, donné par la Ville, la fabrique fit élever en 1805 une étroite maison pour le sacriste [1]. Ce placage, d'un aspect misérable, servit de vestiaire aux chanoines en 1860 et disparut en 1897, laissant voir sur le mur les traces des voûtes et de la porte primitive [2] de l'ancienne salle du Chapitre.

2° LES CLOITRES.

Le mot « *cloaistre* » est souvent employé dans les actes anciens, comme synonyme de *Cité*. Ainsi, dans la lettre de François I autorisant les chanoines d'Angers à fermer la Cité pendant la nuit [3], je lis : « Les chanoines ont de toute ancienneté demeuré autour « d'icelle église, où ils ont leurs maisons en façon de *cloaistre*... et encore sont les portaulx « dudit *cloaistre* en nature, et ne fault que les portes, lesquelles par démolition et discon- « tinuation de les fermer, sont tombées et ruynées et n'y en a plus : dont plusieurs grands « inconvénients sont advenus et insolences ont été faictes és personnes des dits suppliants « et autres habitants dudit *cloaistre*, que l'on appelle, la *Cité*... »

Je lis dans le récit de l'envahissement de la Cité par les Huguenots, en 1562 : « *Civita-* « *tem seu claustrum Mauricianum*, deinde ecclesiam invaserunt... [4] »

Dans ce chapitre, je m'en tiendrai au sens ordinaire et restreint du mot *Cloître* (galerie à jour portée par des piliers).

Le chapitre d'Angers eut de tout temps des Cloîtres : « *Claustra et ædes canonicorum*, sub nostræ potestatis dominatione viventium », dit l'évêque Rainon, qui vivait en 892 [5]. Je rappellerai toutefois que la cour actuelle du cloître a été relevée de 3m80 : les premiers Cloîtres devaient être sensiblement au niveau de l'église du VIIIe siècle, dont on a retrouvé les murs en 1763, c'est-à-dire, près de quatre mètres plus bas qu'aujourd'hui.

En l'an 954, écrit Louvet [6], Rainon (lisez Renaud II), qui n'était pas encore évêque, fit bâtir les *Cloîtres joignant* « l'église saint Maurice d'Angers et des maisons pour le « chapitre, comme appert en un livre escript à la main au chapitre de l'église d'Angers. » Ce manuscrit n'existe plus ; impossible donc de le consulter. En tout cas, la reconstruction de la cathédrale par Hubert de Vendôme (beaucoup plus large que la précédente église) entraîna la démolition des anciens Cloîtres et leur réfection au XIe siècle. Nous les voyons profanés en 1116 par un meurtre [7] : « Contigit anno ab incarnatione Domini MCXVI « ut Salomon, filius Salomonis, propter mortem Hervæi Rotundelli consanguinei sui, dolore

1. Délibération de la Fabrique. 7 octobre 1805. Cette maison marchandée à l'entrepreneur le 27 septembre 1804 coûta 3,330 francs.

2. Cette porte ne fut pas ouverte en 1860. Les chanoines en firent percer une autre au travers du tombeau de Jean Dumas, dont il fallut déplacer le sarcophage. A cette occasion, une nouvelle épitaphe sur marbre noir servit de seuil à la nouvelle porte. Voir t. II, p. 197.

3. Archives de la Mairie d'Angers. Série BB. N° 17, fol. 150.

4. Archives de Maine et Loire. Série G, N° 915, p. 155vo an. 1562. Délibération du chapitre de Saint-Laud.

5. Privilèges, t. I, p. 97.

6. Bibliothèque d'Angers. Ms. no 862, t. I, p. 5vo.

7. Ibidem. Ms. n° 635, p. 76.

« incensus et odio, Rogonem, quem exinde suspectum habebat, miseranda cæde peri-
« meret, quod non decuerat loco vel tempore. Nam *in Claustro* beati Mauricii factum est
« hoc... »

Des actes importants furent souvent signés sous les *cloîtres;* j'en citerai deux (1):
« Andecavensis Comes Fulco, nepos Gofredi Martelli, dimisit et condonavit Deo et
« sancto Albino et monachis ejus, in presentia Girardi abbatis, quasdam novas consue-
« tudines, quas homines et forestarii sui imponebant violenter eisdem monachis, exigentes
« ab eis passagium, in ea parte valeie que adjacet Varenne et Trevis... Actum Ande-
« gavis apud monasterium sancti Albini anno domini MCIII. Post VII vero dies,
« videlicet die sancto Pasche, predictum domum... concessit Goffredus Major Fulconis
« comitis filius, *in claustro sancti Mauricii.* »

Un autre acte de saint Aubin porte cette mention : «... *in claustro sancti Mauricii*,
IIII idus Maii, anno MCCXIIII.

Le Cloître de l'hôpital Saint-Jean d'Angers peut donner une idée approximative de celui de Saint-Maurice, dont Pierre de Soulier, chanoine, reconstruisit à ses frais deux côtés, « *duo membra* ». Dubuisson Aubenay nous l'apprend dans son extrait du Calendrier de l'Église d'Angers : « Aprilis, 4 Non. Obiit Petrus de Solido, presbyter et canonicus noster, qui fecit nobis capellaniam, cujus domus est ante ecclesiam et fecit *duo membra claustri nostri* de suâ ; vir nobilis, plenus operibus bonis et eleemosynis. »

On en renouvela la charpente et la couverture en 1389 (2) : « Simoni Caillourd et
« Johanni Blanchard, carpentatoribus, qui debent habere 70 solidos pro carpentatura
« *Claustri* et Thomas Hubert debet habere cooperando dictum *Claustrum* totidem. »

La reconstruction du Réfectoire entraîna celle des Cloîtres. Marché est signé le 14 janvier 1437 avec Bouju, maçon, pour 150 livres ; l'année suivante on convient du prix de la couverture (3). A ces dépenses contribua pour une partie Pierre Bonhomme, chanoine fondateur de la chapelle de Notre-Dame des Cloîtres (4). L'Évêque Jean-Michel bénit en 1441 les deux côtés nouvellement construits (5) ; restait à rétablir le troisième, vers l'Ouest longeant deux maisons canoniales et le chœur de l'église paroissiale.

« Appointement est conclu le 28 avril 1446 entre le chapitre et les paroissiens :
« ceux-ci consentent à ce que les *Cloîtres soient achevés au droit de leur église en la*
« *manière qu'ils étaient commencés, moyennant que les chanoines leur cèdent un appentis*
« *au bout de la dite église pour y faire une chapelle ou galerie* (6) ».

Les Cloîtres ne furent terminés qu'en 1458 ; les paveurs Blanchet et Métayer reçurent 30 livres, 5 sols pour 30 toises de pavé neuf et trois quarts de pavé relevé à 7 sols, 6 deniers la toise (7).

---

1. Archives de Maine et Loire. Série H, n° 51. Titres de Saint-Aubin, fol. 5.
2. Compte de Fabrique de 1388 à 1389, fol. 7.
3. Bibliothèque Nationale. Dom Housseau, n° 8830.
4. Voir tome II, p. 240, note 3.
5. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, avec notes de l'abbé Longin, p. 100
6. Bibliothèque d'Angers. — Biographie Grille. Brossier.
7. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, avec notes de l'abbé Longin p. 100.

On entrait dans le Cloître 1° par une grande porte, située en face de la rue des Jacobins, refaite aux dépens de la fabrique en 1494 [1] et 2° par une petite porte ouverte au XVIe siècle à l'extrémité d'une ruelle entre la nef latérale de l'église paroissiale et la maison de la Psallette.

Le côté Nord du Cloître, interrompu au XIIe siècle par un des gros contreforts de la nef, ne semble pas avoir été rétabli : les espaces libres à droite et à gauche disparurent après la construction des chapelles de Saint-Jean et de Notre-Dame des Cloîtres.

Au milieu du préau, on remarquait un puits fort ancien, élargi et creusé de six pieds pour 12 écus entre 1411 et 1414 [2] et couvert d'une charpente refaite en 1466 et 1770 [3]. L'entretien du puits était à la charge du chapitre, du sous-chantre et du sacristain [4]. En 1812, les marguillins, sont autorisés à remplacer la cage informe du puits par une pompe, qui sert encore aux besoins de l'église.

Revenons au Cloître, dans lequel avait été transportée en 1683 la croix du parvis [5] et dont le préau était planté d'arbres que le chapitre fit abattre en 1636 [6].

Le mauvais état des Cloîtres, la nécessité d'en renouveler le pavé et une partie des murs, sont constatés dans un procès-verbal de 1525 : on y évalue la dépense à 1800 livres tournois ou plus [7].

Ils avaient encore besoin de réparations en 1533 [8]. M. le chanoine Arthaud fut autorisé le 10 février 1673 à bâtir une chambre (au devant du contrefort) entre les deux chapelles, à la condition que l'ouverture soit en dehors. Le chapitre décida la fermeture des Cloîtres

1. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 656, t. II. Cloître. — Fabrique, t. III, p. 15.
Cette porte occasionna plusieurs fois les réclamations du chapitre.
Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 654, p. 47 et p. 184.
3 juillet 1363. « Ex parte venerabilium virorum decani et capituli Ecclesiae Andegavensis, fuit supplicatum et « significatum Roberto Penoteau, dictorum gardiatori eisdem auctoritate regia deputato, quod servant et erant « in possessione eundi et redeundi per quamdam *portam sitam in exteri claustri ecclesiæ*, per quam itur penès « fratres predicatores et eam claudendi et aperiendi, sicut illi tunc faciebant, cum clavi et ferratura. »
4 juillet 1363. Plaintes du chapitre contre Jean de Ceintré, sénéchal d'Anjou et du Maine, qui avait fait fermer une porte de la maison canoniale, habitée par Pierre Bonhomme autrefois, qui était ordinairement ouverte pour sortir du cloître devant les Frères-Prêcheurs.

2. *Notice sur la ville d'Angers*, par Thorode, avec notes de l'abbé Longin, p. 101. Alia misia pra mundando claustrum et puteum claustri. — Tenebuntur elargissare dictum puteum usque ad fondamentum, taliter quod sit in rotundo six pedum, et profundissare de sex pedibus pretio duodecim scutorum.
Cte de Fabrique de 1417-1418. Le serrurier Périer reçut XXXVI s. III d. pro craticula posita super margunculam (putei claustri).

3. Cte de Fabrique de 1466-1467. Johanni Thourault pro recooperiendo supra *puteum* claustri et pro redirectione ventilogii, gallicé penonceau (girouette) ejusdem putei. — Philippo Manceau, pintario, pro sex libris stanni expositi in dicto ventilogio, gallice penonceau.
Archives de Maine et Loire. Registre Capitulaire de 1770. p. 220.

4. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 658, p. 21. Le puits du cloître doit être curé à frais communs du Chapitre, de M. Morineau et du Sacristain, 16 octobre 1595. — Le sous-chantre est obligé à la réfection du puits le 13 juillet 1611.
Ce puits se trouve aujourd'hui sous le trottoir de la place Saint-Maurice.

5. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 656, t. I. Cloître, p. 39.

6. Ibidem, t. II, p. 192.

7. Fabrique, t. III, p. 428.

8. Archives de Maine et Loire. Série G, n° 264. Art. 339. « Item les Cloîtres d'Icelle (église) contenant soixante-cinq toises ou environ, ont nécessairement affaire d'être réparés de pierre de Gouiz et de taille ; pour ce, cinquante livres tournois. »

sitôt après complies le 9 décembre 1719. Un tragique accident se passa dans les Cloîtres le 4 janvier 1779 (1).

M. Rousseau de Pontigny, chanoine, renouvela à ses frais les deux portes en menuiserie, qui donnent des cloîtres dans la cathédrale le 13 novembre 1784 (2). L'une d'elles existe encore : l'autre, celle qui donne dans la nef a été refaite vers 1870. La chambre des serviteurs de la sacristie contre la porte du Cloître, coûta en novembre 1784 la somme de 255 l. 13 s. La destruction de la maison du sacriste, de la maison canoniale de Saint-Jacques, de la Salle du Chapitre, du Réfectoire, de la Cuisine et de la Psallette en 1792 entraîna la démolition de la majeure partie des Cloîtres, pour créer la place Saint-Maurice.

Dès le 2 thermidor an 10 (1802), le conseil de fabrique décide d'élever un mur, pour clore ce qui restait des Cloîtres dans l'alignement, donné par la ville (3). Ce travail, adjugé, le 23 messidor an 12, coûta 798 livres.

Ce mur fut remplacé en 1812 par un nouveau Cloître, d'un goût détestable, communiquant avec la place par trois portes, dont celle du milieu, accompagnée de pilastres et surmontée d'un fronton grec (4), était fermée par une grille pseudo-gothique. Le tout a été démoli en 1899. Chacun se rappelle l'état de détérioration des pilastres, l'aspect misérable de l'ensemble : on a peine à comprendre que ce travail ait pu coûter 8364 francs et que le serrurier Varannes ait fait payer 2155 fr. sa grille ridicule. C'est ainsi que l'architecte François entendait les restaurations.

La fabrique avait cru bien faire de décider que les arcades du *cloître neuf* seraient en ogive... (5) mais elle laissa l'architecte démolir au grand chagrin de M. l'abbé Baugé (6)

1. *Affiches d'Angers*, 8 janvier 1779. Lundi 4 janvier, sur les huit heures du matin, un porte-faix, voulant s'éviter la peine de descendre du bois du grenier du suisse de la dite église, s'avisa de le jetter du haut de l'escalier. Le premier morceau tomba sur la tête de la demoiselle Lego, qui traversait le préau, pour se rendre à la chapelle des Cloîtres, où l'on célébrait la messe. La pieuse demoiselle tomba au coup. Le porte-faix, qui s'en aperçut, descendit promptement et jeta des cris, qui saisirent de frayeur le célébrant et les personnes qui étaient dans la dite chapelle. M. l'abbé Brossier, étant à la dernière ablution, quitta l'autel en habits sacerdotaux et se hâta de lui donner l'absolution... les secours de l'art furent inutiles.

2. Archives de Maine et Loire. Série G, n° 273. *Conclusion du Chapitre*, 1787. Les deux portes en menuiserie des Cloîtres, ont coûté 827 livres.

3. Archives de la Mairie. Pétition des Marguilliers, 3 floréal an douze (1804). Citoyen Maire, Nous sommes en devoir de faire construire le mur de clôture du Cloître de la cathédrale, dont l'ingénieur de la ville nous a tracé l'alignement le 11 thermidor an 10 (1802) ; auparavant, il nous importe essentiellement de connaître le *nivellement projeté* de la grande place de Saint-Maurice, pour nous assurer à quelle profondeur il convient d'établir les fondements et le retrait dudit mur.

Nous sollicitons en outre de votre bienveillance, Citoyen-Maire, l'autorisation de faire fouiller les anciennes fondations des bâtiments de la Psallette, de l'École de Théologie et autres, qui, mal arazés, obstruent la dite place désirant utiliser les matériaux au profit de la fabrique et à la charge de faire combler les dites fouilles suivant la hauteur, que vous voudrez bien nous déterminer...

4. Ibidem. Angers, 13 mars 1812. Les marguilliers demandent au Maire de substituer à la cage informe du puits, qui existe en avant du Cloître en saillie d'environ 4 mètres sur la grande place de Saint-Maurice, une pompe pour le service de l'église et du public et en outre de pratiquer un *portail d'entrée* au milieu du mur de face sur la dite place, au droit du dit puits. En conséquence, ils demandent à s'avancer de la profondeur d'un mètre parallèlement au mur en question sur une longueur de dix mètres, partagée par égale moitié de chaque côté du milieu de la façade du dit mur.

5. Dans un devis du 24 mars 1812, je lis : « l'ancien cloître sera démoli ainsi que l'appentis, où se trouvent les lieux d'aisances et le vestiaire des chantres : les arcades du *cloître neuf seront en ogive.* »

Appentis et vestiaire avaient déjà pris la place de la chapelle des Cloîtres, démolie probablement à la Révolution.

6. ... En écrivant ces lignes sur l'ancien narthex (Galerie) de la cathédrale, ajoute M. Baugé, curé de Candé, je me

tout le côté Ouest. Celui d'en face au contraire subsista pour conserver les appartements, dont il était surmonté (l'ancienne bibliothèque du Chapitre). Les jolies moulures du contrefort le plus voisin de la place, qui rappellent les piliers du tombeau de Jean de Rély (voir l'Album pl. 17) furent noyées dans une couche épaisse de mortier, enlevé depuis peu. L'archivolte de l'arcade fut rafraîchie, c'est-à-dire *mutilée* aussi bien que les meneaux de la fenêtre située au-dessus.

Bref, des anciens Cloîtres du XVe siècle, il ne reste plus que trois arcades. Les deux les plus rapprochées de la chapelle Saint-Jean sont plus anciennes que l'autre.

En 1853, le préau et les arcades des Cloîtres furent abaissés au niveau du pavage de l'église, pour faciliter l'entrée et la sortie des fidèles les jours de fête [1].

Dans sa *Monographie de la cathédrale d'Angers* [2], M. Denais dit que les cloîtres avaient été *reconstruits en 1769.* M. Port [3] : *Le cloître actuel porte la date de 1769.* Il y a certainement erreur : car le côté Ouest a été renouvelé en 1812 et le côté Sud ne pouvait exister, tel que nous l'avons vu en 1769. Il occupait non point l'*emplacement de la Salle de Théologie ou du Réfectoire* [4] mais le milieu du préau, dont la moitié avec le côté Sud des anciens Cloîtres avait été abattus en 1792.

La démolition faite en 1899, sous prétexte de dégager la cathédrale, a fait paraître encore plus misérables les restes de la chapelle Saint-Jean, de la chapelle des Cloîtres et les hideux bâtiments de service actuels. Espérons que l'État remédiera bientôt à cet état de choses, vraiment attristant [5]. La vue de l'incendie de 1831 donne l'aspect général à cette époque de toutes les constructions, démolies successivement.

3° LE DORTOIR.

Lehoreau est beaucoup trop absolu et dans une flagrante erreur, quand il dit « *qu'il n'y a jamais eu aucune apparence de dortoir* [6]. »

La transaction de l'évêque Guillaume de Beaumont, en 1236, fait allusion au *dortoir*, existant encore de son temps [7] « ... membrum, quod protenditur versus *dormitorium*... C'était, j'imagine, celui bâti en 1115 en même temps que le Réfectoire par la libéralité de Guillaume, doyen et archidiacre, sur l'emplacement d'un autre plus ancien.

L'évêque ne dit pas versus *capitulum*, il est probable que la salle du Chapitre ne fut

rappelle avec un vrai chagrin le *joli côté du cloître*, qui conduisait à cette porte (de la nef) lequel a *été détruit par l'architecte M. François.*

1. *Bulletin Monumental de l'Anjou*, 1853, p. 47.

2. p. 84.

3. *Description de la Ville d'Angers*, par Pécin de la Tuillerie, nouvelle édition par M. Port, p. 87 note 1.

4. *Monographie de la cathédrale d'Angers*, par M. Denais, p. 85.

5. *Revue d'Anjou*, 1899, p. 309. Le bon goût était assurément choqué par la maçonuerie, construite, à la coupure des anciens cloîtres, par l'architecte François, au commencement de ce siècle. Pendant 90 ans, François fut maudit par tous les artistes et tous les archéologues angevins.

Voilà que ses constructions viennent d'être jetées bas et l'aspect est si lamentable que du coup « l'*Ecran* » de M. François se trouve pour ainsi dire excusé, expliqué.

Sait-on bien ce qu'on veut faire là ? On nous laisse craindre que non. Est-ce que vraiment il n'y aurait pas eu de plan projeté avant la démolition ? Nous ne pouvons, nous ne voulons le croire...

6. Bibliothèque de l'Évêché, *Cérémonial*, t. I, p. 44.

7. Ibidem, t. I, p. 571.

bâtie qu'après 1236 et qu'on démolit alors, pour lui faire place, la moitié environ du *Dortoir*, dont parle Guillaume de Beaumont.

Le reste, désaffecté depuis longtemps de sa destination primitive, devint une maison canoniale [1].

Il n'est mention nulle part de *chauffoir commun* ; il est à croire cependant qu'il y en avait un primitivement entre la salle du chapitre et le dortoir, comme à l'extrémité de celui-ci, vers le sud, il devait y avoir des *lieux d'aisances*, suivant le plan généralement suivi.

4° LE RÉFECTOIRE OU SALLE DE THÉOLOGIE, LA CUISINE, LES GRENIERS, LES CAVES.

« Environ l'an 1115, Guillaume, doyen et archidiacre, donna 3938 sols pour bâtir un « nouveau Réfectoire et un Dortoir. Il ne reste aucun vestige de ce *Dortoir*, qui, sans doute « était au lieu où est à présent la maison canoniale de Saint-Jacques, que M. de Bon- « champs habite l'an 1655. Pour le *Réfectoire*, il était au même lieu, qu'il est à présent [2] ».

A côté, « *granerium de prope Reffectorium* [3] » se trouvaient alors les Greniers, tandis que les caves étaient en dessous du Réfectoire, dans lequel le chapitre faisait aussi quelquefois déposer des fûts de vin.

Les comptes de la grande bourse pour 1368 et années suivantes [4], donnent à ce sujet des détails :

1368. — pro duabus ostiis in horreis capituli faciendis, XX s. — pro quatuor pippis vini reponendis in Refectorio, II s. XI d.

1368-1369. — pro duabus palliis (pelles) pro horreis, XVII d. — pro IX pippis vini reponendis in Refectorio, II s. VII d.

1378-1379. — Inventaire de ce qui reste dans le grenier : Item restant IX pochæ sive sacci, quos feci fieri ad expensa capituli. — Item restat in horreis *Betusia*, cum uno *Bucello*, satis magno et alio modico. — Item, restant in dictis horreis XX^ti^ asnellées (charge d'une âne) de morterio calcis, vel circa per me emptæ.

Ce dernier extrait montre qu'on déposait dans les greniers non seulement le blé pour le pain du chapitre et les aumônes, mais encore des matériaux pour les réparations courantes.

1399. — ... De isto frumento, fuerunt vendita ad *mensuram andegavensem XI modi, X septuarii, IIII bocelli* cum dimidio. — Pro caduco facto in horreis ad dictam mensuram *betusiæ*. On nous donne ici les noms des anciennes mesures en usage à Angers au XIVe siècle : *Le Muid*, *Le Septier*, la *Bétuse* et le *Boisseau*.

Signalons maintenant quelques réparations : 1388-1389 pro uno stillicidio (gallicè gouttière) posito super Refectorium.

En 1399, on achète six boisseaux de chevilles pour le Réfectoire et la Cuisine « pro sex boissellis chavillæ ad opus *Refectorii* et *Coquinæ*. » Cette dépense semble indiquer le renouvellement de la charpente.

1. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 882, p. 276.
2. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 882, p. 276.
3. Compte de la saint Jean à la Toussaint 1423.
4. Fabrique.

1400-1401. — Cuidam ferrario (gallicè serreurier), vocato Quartier, pro quadam clavatura nova apposita ad hostium horrei capituli, videlicet, ubi libratur panis capituli.

1404-1405. — Item pro cathedra nova posita in Refectorio, ubi legitur Biblia, XX s.

Les greniers étaient sans doute insuffisants ou en très mauvais état en 1423 ; le chapitre décide de faire transporter les blés anciens et nouveaux dans la maison de l'abbé du Mélinais, qui en était tout près. On en entassa dans ce local une si grande quantité, qu'il fallut en rapporter CV *septiers* dans le Réfectoire lui-même ([1]).

Le chapitre ordonna le 14 novembre 1433, que l'argent dû par la reine de Sicile « sera employé à bâtir une maison, près les cloîtres, au lieu de celle qui est ruinée, pour servir de *Réfectoire, d'Escholles, de greniers et de cloaques ou garderobe* ([2]). » Le 16 juillet 1435, des arrérages dus par le doyen Nicolas Périgauld et montant à 400 livres furent assignés pour la reconstruction du Réfectoire ([3]), dans lequel le chapitre, en reconnaissance de mille ducats d'or, légués par ce bienfaiteur, fit placer une épitaphe. (Voir t. II, p. 192).

Le 18 novembre 1435, les chanoines décident que le nouveau Réfectoire aura trente pieds de long et autant de large : la charpente et la couverture furent payées 68 écus d'or le 20 septembre 1436 ([4]) et *Pierre Bourhois*, chanoine, commis « *ad opus Refectorii* » reçut 10 réaux d'or. L'ensemble de cette construction comprenait les caves en dessous du Réfectoire, les greniers au-dessus, une tour contenant un escalier pour accéder aux greniers, des communs et la cuisine.

La trop grande portée des poutres (longues de plus de dix mètres) faisant fléchir le plancher, destiné à porter le blé et autres provisions, il fallut le 15 octobre 1442 commander pour le soutenir trois piliers de pierre ([5]), consolidés encore en 1470 ([6]).

Le Réfectoire servit en 1448 de salle de réunion pour le concile provincial présidé par l'archevêque de Tours et auquel assistèrent les évêques du Mans, de Nantes et de Saint-Malo ([7]).

Entre la cuisine, joignant l'extrémité du Réfectoire ([8]), et la maison cano-

1. Compte de la Saint-Jean à la Toussaint 1423.

Item, pro deliberatione fragmentorum reparationis granarii de penès magistrum Johannem Bouchier, in quo de presenti frumentum capituli est repositum et pro reparatione pavimenti dicti granarii et pro materiis IIII[l], XVII s ; XI d.

Item, pro portando blada vetera de *granario de propè* Reffectorium in domo quam tenet abbas de Mellinayo, in qua sunt granaria Capituli, pro recipienda blada nova in eodem et fuerunt VIII homines ... ... XXXIII s. IIII d.

Item, pro exonerando granarium frumenti de Mellinayo fuerunt deportata in Refectorio CV sextena frumenti et fuerunt VIII homines ... ... XLIs. VIII d.

2. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 886.

3. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 886, t. I, p. 282.

4. Ibidem.

5. Fabrique, t. III, p. 5.

6. Fabrique. C[te] de 1470 à 1471.

7. *Mémoires historiques*, de Rangeard, p. 9.

Notice de la ville d'Angers, par Thorode, avec notes de l'abbé Longin, p. 103, note 7. Le Réfectoire fut prêté à l'évêque d'Angers en 1462 et 1496, pour son Synode ; en 1473 et 1476 aux Médecins, nous ignorons dans quel but. En 1501, on s'y réunit « par grâce » pour l'élection du Maire et le 12 janvier 1626, il s'y tint une assemblée de ville (Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 862, t. II, fol. 149 et 158). — On le mit également cinq fois à la disposition de la Faculté des Arts de 1460 à 1470. (Voir Brossier, t. II, fol. 254 et 255 et Dumesnil, p. 24-25).

8. *Cérémonial de Lehoreau*, t. I, p. 683. Cette cuisine, contiguë au Réfectoire, servait autrefois aux repas et aux fêtages du chapitre. Depuis la construction de la chapelle Sainte-Anne sur l'emplacement de la maison du Sacristain, l'usage lui en fut donné, mais à la condition qu'il permette aux chapelains de s'en servir en cas de besoin.

niale, occupée par Guillaume Fournier, en 1462, existait une ruelle pavée (1).

On trouvera dans le volume III, p. 315 la description de l'ameublement du Réfectoire. Là se passaient chaque année les Fêtages, dus cinq fois par l'Évêque et 19 fois par les Dignités. Il était donc libre le reste du temps et servit aux cours de Théologie jusqu'à la Révolution.

Le Réfectoire fut prêté le 27 avril 1501 pour l'élection du maire. Là aussi eut lieu le repas offert par l'évêque aux suppôts de l'Université le jour de son entrée solennelle le 20 août 1505.

La Confrérie ou Société des Prêtres, établie à Angers, *en l'honneur de la Sainte-Vierge dans le mystère de la Visitation*, par Henri Arnaud le 30 juin 1660 et confirmée par Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, le 7 juillet 1712, se réunissait en assemblée générale ordinairement dans la *Salle de Théologie* après les vêpres de la cathédrale, le 1er mardi après la Visitation, un des jours de l'Octave de la Toussaint et le 1er mardi de mai (2).

La magnifique bibliothèque du chanoine François Babin, doyen de la Faculté de Théologie en 1710, fut installée après sa mort (13 novembre 1731) dans un local, pris sur les greniers du chapitre. Voir t. III, p. 284. L'article 4 de l'État estimatif, donné ci-dessous, indique l'établissement d'un plancher pour séparer la bibliothèque du grenier.

Pendant la Mission célèbre du père Honoré de Cannes, capucin, en 1684, on fit le catéchisme dans le Réfectoire.

Dès 1669, la faculté de Théologie fut autorisée à faire renfermer sa bibliothèque le 12 juillet 1669 et à condamner trois fenêtres situées au bout de la salle le 11 octobre 1675.

Le chapitre permit à messieurs de la Théologie de bâtir un vestibule à certaines conditions le 23 septembre 1730 et aussi de faire un degré pour monter à la Bibliothèque le 16 avril 1731 (3).

A la Révolution, le Réfectoire ou Salle de Théologie subit le sort de toutes les dépendances de la cathédrale. Le 16 mai 1792 eut lieu l'adjudication de la charpente, dont voici l'état estimatif, dressé le 10 novembre 1791 (4). Il indique que ni les caves, ni le Réfectoire n'étaient voûtés.

1. Les poutres, solives et planches du plancher inférieur, régnant sur les caves, à charge de le démolir ... ... 100 l.

2. Les trois poutres, les 68 soliveaux du plancher inférieur de la bibliothèque, avec les linssoires et fers, qui y sont attachés ... ... 100 l.

3. Les fermetures des portes et croisées des dits appartements ... ... 35 l.

4. Les huit poutres d'environ 30 pieds de long et les 15 cours de soliveaux aussi d'environ 70 pieds, y compris la colonne en bois ... ... 150 l.

5. Le barreau et le carreau de l'aire des places de la Bibliothèque et du grenier,

1. Fabrique, t. III, p. 21. « Johanni Michau, pavifactori, qui in venella inter domum magistri Guillelmi Fournier et coquinam Refectorii fecit duas toysas cum dimidio pavimenti novi... »
2. *Cérémonial de Lehoreau*, t. II, p. 157.
3. Archives de la Mairie d'Angers.
4. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 656, t. V, p. 319vo et 322vo.

les fermetures des portes et des croisées dudit grenier, y compris la cloison en planche ... ... 40 l.

6. Le lattis et la couverture de la tour de l'escalier et dudit grenier ... ... 30 l.

7. Les bois des trois fermes, de 74 chevrons, garnis de leurs jambettes, liens et entraits, ensemble les sablières, faistages et sousfaits, 4400 pieds cube de bois 450 l.

8. Toutes les pierres de tuffeau, ardoisines et autres moilons de tout le bâtiment, y compris les murs de la cage de l'escalier, le tout à la charge de le démolir au niveau du sol extérieur, en jettant tous les décombres dans le vide de la Cave, le surplus restant sur place ... ... 50 l.

Observation. ... ... 955 l.

Toutes les marches de pierre et les trois colonnes de la dite salle sont réservées par la Municipalité, à la charge pour elle de les faire démolir.

9. Les marches et les colonnes cy-dessus réservées, ensemble tous les murs dudit bâtiment et de la cage de l'escalier, à la charge de démolir le tout, sont estimées 200 livres, la Municipalité ne s'obligeant qu'au déblai. Total 1155 l.

5° LA BIBLIOTHÈQUE.

Jean du Rocher, boursier du chapitre, donna en 1423, une somme de XXVII l. XV s. pour l'établissement de la bibliothèque [1]. Le texte dit : *pro constructione*. Il se peut en effet que sur les deux arcades du cloître, voisines de la chapelle Saint-Jean, on ait établi la chambre A, couverte d'ardoise en 1435, mais les livres n'y furent point placés de si tôt. D'après un titre de 1437 [2], les livres étaient encore conservés à titre provisoire dans la chapelle Saint-Jean et les derniers travaux faits à la bibliothèque (la Lucarne et les pupitres) ne furent effectués qu'entre 1466 et 1467 [3].

On montait à la bibliothèque par l'escalier des galeries de l'église, près de la porte des cloîtres, au moyen de quelques marches, incrustées après coup dans l'épaisseur du mur, car cet appartement au-dessus du cloître n'avait pas été prévu au XIIe siècle, quand on bâtit l'escalier.

Une grande lucarne, ornée d'un épi en plomb, donna la clarté nécessaire à la bibliothèque, éclairée en outre par plusieurs fenêtres à croisées de pierre, qui existent encore [4]. Une image de la sainte Vierge, cimentée pour la préserver de la pluie [5],

---

1. Compte de la Saint-Jean à la Toussaint 1423 : « Tradidit idem Bursarius (Johannes du Rocher) pro ædificatione librariæ hujus ecclesiæ ex ordine magistri Johannis Boucherii, canonici XXVII l. XV d.

2. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 895, t. I. D'après les comptes de 1435, on couvrit d'ardoise la nouvelle bibliothèque.

3. Compte de fabrique.

4. Misia extraordinaria super *lucanari*, gallice *lucanne* et pulpitis libraræ.

Guillelmo Guymar, carpentatori, pro carpentaria dicti lucanaris et aliquibus minutis negociis, quæ fecit in dicta libraria, VI l. — Guidoni Plessay pro uno quarterio de *merain* gallicè, pro faciendo lambrustum in dicto lucanari, V s. — Vincentio du Latay, pro octo millibus clavorum cum dimidio plurium manerierum (sic) pro dicto lucanari XVII s. VI d. — Johanni Thorault et ejus filio, pro pena sua faciendi ex plumbo ecclesiæ unum espy, gallicè, et pro pena ponendi super dictum lucanare XLV s.

5. Joanni Racoupeau, vitrario, pro quinquaginta pedibus vitri albi situati in dicto lucanari, quolibet pede vallente IIII s. summam X l. — Item LXVII s. VI pro decem et octo pedibus vitri positis in bassis fenestris dictæ librariæ. — Item eidem Raccouppeau pro lotione et purgatione antiquarum vitrinarum dictæ librariæ, pro purgatione et pollicione

décorait l'extérieur de la bibliothèque, dans laquelle *Pierre le Menuisier* confectionna deux pupitres avec leurs sièges ([1]).

Tout cela datait de 1466 et 1467. Bientôt, on s'aperçut de l'insuffisance du local. On y ajouta une chambre B, prise en 1472 ([2]) dans la maison canoniale de Saint-Jacques afin de pouvoir augmenter le nombre des pupitres.

L'inventaire des livres, dressé en 1472 par le chanoine Charlery, qu'on trouvera dans le volume III p. 269 et suivantes, permet de se faire une idée très exacte de la disposition des pupitres de bois, sur lesquels les livres étaient enchaînés.

Au XVII[e] siècle, le zèle des chanoines se ralentit et, de négligence en négligence, la bibliothèque fut peu à peu presqu'entièrement dispersée ([3]). En 1734, la moitié B du local fut rendue à la maison canoniale de Saint-Jacques. Une autre partie fut encore retranchée et desservie par un escalier en bois, près de la porte du cloître, existant encore. Là couchait le sous-sacristain.

En 1736, on débarrassa les deux chambres de la bibliothèque de ce qui restait de livres et de manuscrits, dont Brossier fit l'inventaire, quand on les entassa au-dessus des armoires de la salle du chapitre. On le trouvera à la page 283 et 284 du Volume III.

La pièce A servit de bureau au secrétaire du chapitre ([4]), puis en 1766 elle fut transformée en habitation pour le sous-sacristain.

Voici l'appréciation de Lehoreau ([5]) : « De plus, il y avait une très belle bibliothèque « dans deux grandes chambres au-dessus de la porte des cloîtres, qui donne dans la « chapelle des chevaliers. Environ depuis cinquante ans, elle a été dispersée ou pour « mieux dire volée par des personnes qui s'emparent des livres, qu'à leur mort les « héritiers faisaient vendre par la masse confusément avec ceux du défunt, faute au biblio- « thécaire d'inscrire sur son registre les livres qu'il donnait à chacun ou d'en prendre des « reconnaissances et par grande négligence du chapitre. J'en parle sciemment puisque « j'en ai plusieurs dans ma bibliothèque achetés aux ventes, sur lesquels sont gravées les « armes du chapitre et les images des saints patrons, saint Maurice et saint René ([6]).

« Ces deux susdites chambres s'appellent encore aujourd'hui *la bibliothèque*, bien qu'il « n'y ait aucun livre en icelles ; il n'y a pas 8 ans, qu'il y en avait de lettres gothiques si « vieux et si gâtés, qu'on n'en faisait aucun cas. En l'une des deux chambres, couche « depuis peu le sous-sacriste.

---

unius ymaginis nostræ dominæ, pro decoloratione ligni in superficie exteriori *et cementatione, ne pluvia eidem obnoceat,* LV s.

1. Petro le Menuisier tam pro dolortura et situatione lambrusti dicti lucanaris, quam pro ligno et factione duorum pulpitorum cum suis sedibus in dicta libraria... VIIII l., VII s. II d. — Item Johanni Rabineau serario, pro factione craticularum dicti lucanaris et pro cramponis de quibus furnivit pro supportando unum dictorum pulpitorum, XII l. XVII s. XI d. — Eidem pro viginti octo virgis ferri, in vitris dicti lucanaris, XXVII s. VI d.

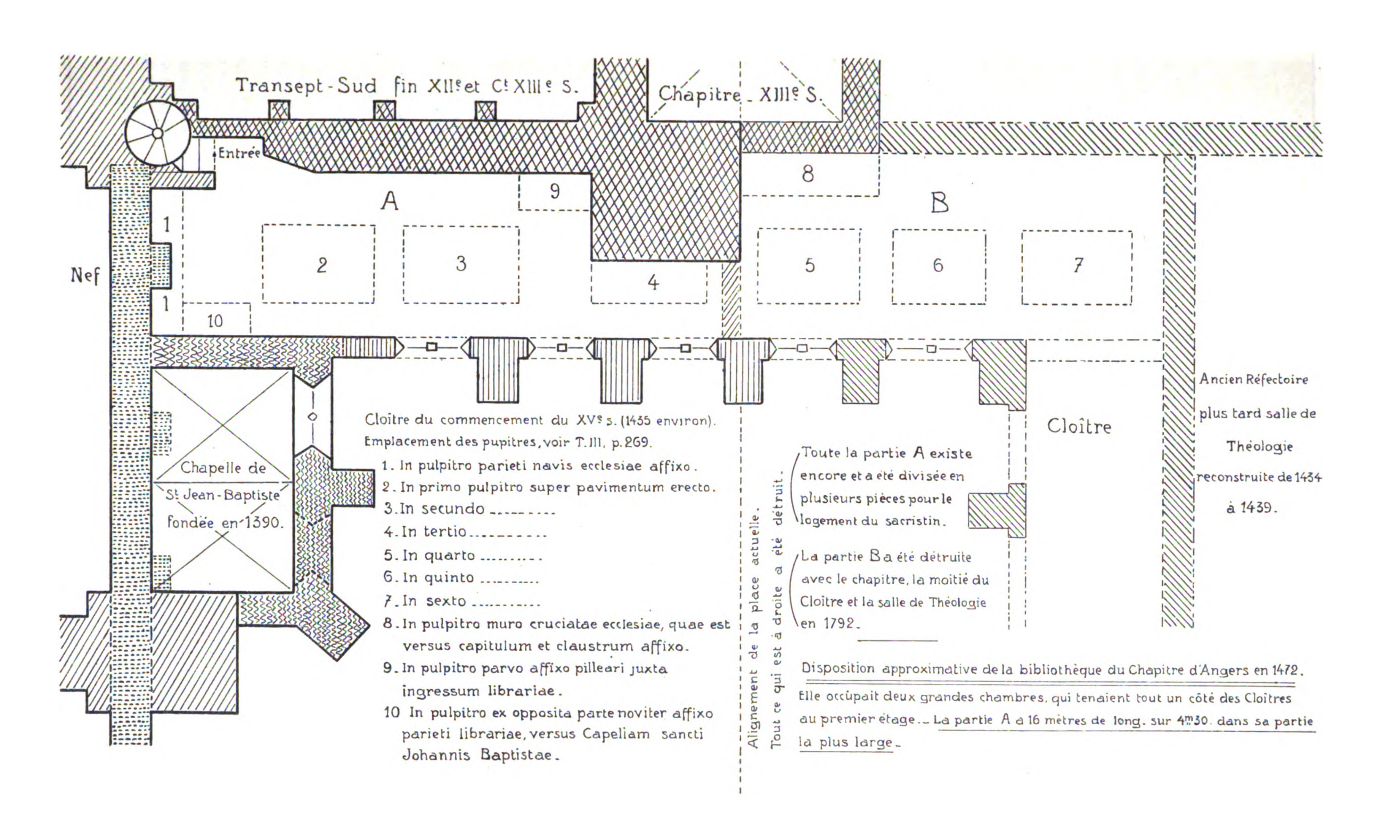
2. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 656, t. I.

3. *Vita Mathaei Menagii,* primi canonici theologi Andegavensis, 1674, p. 109. Il est étrange que cette bibliothèque et celle de l'Université, aient été dissipées, du temps de nos pères.
O sæculum insipiens et inficetum !

4. Brossier travaillait « *in Camera secretariatus, olim bibliotheca supra Claustra Ecclesiæ. MDCCLXIV.*

5. Bibliothèque de l'Évêché. *Cerémonial de Lehoreau,* t. I, p. 44.

6. Voir t. III, p. 280 la reproduction de la reliure du XVI[e] siècle aux armes du chapitre.


Transept-Sud fin XIIe et C^t XIIIe S.
Chapitre _ XIIIe S.
Entrée
Nef
A
B
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
Chapelle de
St Jean-Baptiste
fondée en 1390.
Cloître du commencement du XVe s. (1435 environ).
Emplacement des pupitres, voir T. III, p. 269.
1. In pulpitro parieti navis ecclesiae affixo.
2. In primo pulpitro super pavimentum erecto.
3. In secundo ....
4. In tertio ....
5. In quarto ....
6. In quinto ....
7. In sexto ....
8. In pulpitro muro cruciatae ecclesiae, quae est versus capitulum et claustrum affixo.
9. In pulpitro parvo affixo pilleari juxta ingressum librariae.
10 In pulpitro ex opposita parte noviter affixo parieti librariae, versus Capellam sancti Johannis Baptistae.
Alignement de la place actuelle.
Tout ce qui est à droite a été détruit.
Toute la partie A existe encore et a été divisée en plusieurs pièces pour le logement du sacristin.
La partie B a été détruite avec le chapitre, la moitié du Cloître et la salle de Théologie en 1792.
Cloître
Ancien Réfectoire plus tard salle de Théologie reconstruite de 1434 à 1439.
Disposition approximative de la bibliothèque du Chapitre d'Angers en 1472.
Elle occupait deux grandes chambres, qui tenaient tout un côté des Cloîtres au premier étage. _ La partie A a 16 mètres de long. sur 4^m30. dans sa partie la plus large.

6° LA PSALLETTE.

Dès le temps d'Ulger, probablement même auparavant, il y avait près de l'Évêché une maison, affectée à l'*École de Chant*, sur l'emplacement de laquelle fut élevée en 1463 par le chanoine Hugues Fresneau, la chapelle de Sainte-Anne.

D'accord avec le chapitre, Guillaume Turpin, évêque d'Angers, fonda la Psallette en 1369 et lui attribua la chapelle de la Garoulière, en Saint-Denis d'Anjou [1].

Les revenus de la Garoulière diminuèrent si rapidement, qu'en 1390 personne ne voulut consentir à diriger la Psallette. Pour remédier à cette situation, l'évêque Hardouin de Bueil décida d'annexer la 1re chapelle vacante à la Psallette. Il n'y avait alors que quatre enfants, deux choisis par l'évêque et deux par le chapitre.

Toutefois, le logis reconstruit par Hardouin de Bueil sur l'emplacement des anciennes écoles de chant [2], était resserré par la cathédrale et par la rue de l'Évêché : il n'avait ni cour, ni jardin.

Le chapitre décida bientôt de transporter la Psallette dans la maison canoniale « de S. Luc » adossée au cloître et à l'église paroissiale. C'est là que demeuraient le maître et les enfants, dès 1421 [3]. Ils y restèrent jusqu'à la Révolution [4] : aujourd'hui, cette maison n'existe plus. On y avait fait d'importantes restaurations en 1784 et 1785 [5].

La municipalité l'acquit le 4 mars 1791, au prix de 3625l (n° 647 de la vente des biens nationaux) en même temps que celle, occupée par l'abbé Rozé, musicien (n° 648) et quelques autres, pour les démolir. Le mobilier des deux maisons fut vendu 1510l 12ls 6d le 29 mars et jours suivants 1791 [6].

En 1808 et 1809, un nouveau bâtiment, destiné aux maîtres et aux enfants de la Psallette, est construit dans l'angle formé par la sacristie et le chœur. En 1812, le curé vient y loger. Depuis longtemps, les enfants de la Psallette ont leur classe et leur salle de musique à l'école des frères de la paroisse.

7° CALVAIRE.

« A côté des marches du vestibule de l'église (dans l'angle formé par le pignon de la « chapelle Sainte-Anne et le flanc de la tour du Nord), écrit en 1776, Péan de la

1. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 636, p. 94. Fondation « *Psaltoriæ seu Psallettæ* » comprenant un maître et quatre enfants, qui doivent être instruits « *in grammacalibus seu liberalibus artibus et scientiis maxime in arte cantus seu in musica.* »

2. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 636.

3. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 665. Compte de Jean du Rocher pour 1421, — p. 21. — Fabrique, Cie de la Grande Bourse, 1429.

4. *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie, en 1778, rééditée par M. Port, p. 89. Au sortir de l'église paroissiale de Saint-Maurice, il faut prendre sur la gauche la rue des Vents (aujourd'hui supprimée) à l'entrée de laquelle on voit, attenant à même église, *la Psallette*, qui est le lieu où on enseigne la musique aux enfants de chœur de la cathédrale.

Archives de Maine et Loire, Série G, n° 272.

21 juin 1784. Le sr Gaultier, receveur de la 9e Bourse, paiera à M. Nioche, chanoine, administrateur de la Psallette, 10 l. pour paiement de la tenture de tapisserie, mise devant la maison de la Psallette au passage de la Fête-Dieu.

5. Bibliothèque d'Angers. M. n° 656. T. II, p. 270.

6. Inventaire du mobilier de la Psallette.

Dans la cour : une buire pour recevoir l'eau des goutières, deux bans, une corde et une chaîne de puits. — Salle : tapisserie de Bellegamme (sic). — Chambre des enfants : dix couchettes de fer...... le tout estimé 1208l, vendu 1510l, 12s, 6d.

« Tuillerie ([1]), on voit UN CALVAIRE, pratiqué en forme de niche, où il y a au « milieu une grande croix isolée, en laquelle Jésus-Christ est représenté crucifié et mou- « rant et aux côtés, la Vierge et saint Jean l'Évangéliste dans des attitudes de douleur. « On vient visiter cette croix avec beaucoup de dévotion, à cause des miracles qu'on dit « qu'elle y fait.

« Ce Calvaire a été construit en 1751 aux dépens de M. de Vaugirauld et du public à « l'occasion d'une mission, qu'on joignit au grand jubilé de la même année, accordé par « Benoît XIV, qui depuis longtemps avait écrit aux évêques ce qu'il désirait de leur « zèle, pour préparer les peuples, qui leur sont soumis, à gagner le Jubilé... »

Une petite échauguette, en encorbellement, permettait à l'évêque de venir de son palais faire ses dévotions à ce Calvaire sans être vu ; elle existe encore.

Le monument d'une architecture assez élégante, fut mutilé à la Révolution. On profita de la Mission de 1816 pour le rétablir. L'ignoble grille cintrée, surmontée d'une croix de fer (à quoi bon ?) du dessin de l'architecte François, coûta plus de 1000 livres. On rétablit les marches ruinées, les bases, l'autel à demi démoli, enfin la croix et les statues en terre cuite : le tout coûta 1930 livres ([2]).

Sur une plaque de marbre noir, incrustée au milieu de l'arcade qui encadre le Calvaire, on peut lire, entre deux L couronnées, ces mots :

1ª die
Martii
1816

C'est la date de la plantation de la Croix, à la suite d'une mission donnée par les abbés de Rauzan et de Forbin-Janson.

David, sculpteur, reçut 40 livres pour trois fleurs de lis doubles à mettre aux extrémités de la croix (fleurs de lis enlevées en 1830 comme celles du dais de la cathédrale).

Des réparations intelligentes ont été faites en 1894 au monument et à l'échauguette, elles en assurent la conservation pour longtemps.

8° CAVEAU DE LA CATHÉDRALE.

Les inhumations continuelles à l'intérieur des églises, faites souvent sans aucune précaution et à une profondeur insuffisante, occasionnaient de graves inconvénients au point de vue de la salubrité publique; aussi, une ordonnance de police rendue sous le règne de Louis XV, les interdit d'une façon générale. On toléra toutefois les enfeux ou caveaux.

Le chapitre d'Angers décida la construction au haut de la nef d'un vaste caveau, à l'usage des chanoines ([3]). Convention est arrêtée le 12 septembre 1763 avec l'entrepreneur

---

1. *Description de la ville d'Angers*, p. 41.
2. Fabrique. Au lieu de prendre avant de fixer les dimensions de la Croix de bois, la hauteur qui sépare le piédestal de l'ancienne croix de la voûte du monument, on négligea cette élémentaire précaution, si bien qu'on dut planter la croix trop longue, en avant du piédestal (resté vide et sans utilité comme un témoin de l'incurie de l'architecte) sur le 2ᵉ gradin de l'autel.
3. Cette décision fut prise à la suite d'un *Arrêt du Conseil*, auquel il est fait allusion dans la délibération du 3 juin 1764. Archives de Maine-et-Loire, Série G, n° 268, p. 106.

Desnoyers et le 18 novembre suivant, le doyen, M. de Montecler en posa la première pierre, incrustée dans le mur oriental, qui termine le caveau du côté de l'autel; on y lit ce qui suit :

HANC · CRYPTAM · IN · SEPVLTVRAM · SUORVM ·
EXCAVARI · FECIT · ET · CONSTRVI · CAPITVLVM ·
ECCLESIÆ · ANDEGAVENSIS · CVIVS ·
NOMINE · PRIMVM · LAPIDEM · POSVIT ·
DECANVS · EIVS · ILLVSTRIS · ET · VENERABILIS ·
VIR · D · IOSEPHVS · FRANCISCVS · DE · MONTECLER ·
ABBAS · VSERCHENSIS · AN · 1763 ·

J'ai parlé précédemment (p. 5) des murailles découvertes au cours des fouilles, occasionnées par la construction du caveau; je n'y reviendrai pas. M. Grille, témoin oculaire des travaux, nous apprend que sur l'emplacement du caveau « *on ne trouva ni tombeau, ni ossemeuts après quatre pieds de profondeur, bien qu'il y ait là plus de quinze pieds de terre rapportée* [1] ». On dut enlever les ossements des personnages, inhumés jadis au haut de la nef. La tombe de l'évêque Fouquet de la Varenne est alors transportée près de la porte du cloître [2]. Quant aux restes du doyen François de Châteaubriand, de Nicolas, son neveu, de Guillaume de l'Espine [3] et de quelques autres, on ne sait au juste, où ils furent déposés, à moins que ce ne soit dans un caveau creusé sous l'orgue, et dont la voûte aurait souffert de la chute de la grosse cloche en 1832, d'après le rapport de l'architecte. Le pavage ayant été renouvelé en cet endroit, aucune marque spéciale n'en indique plus l'emplacement. La construction de l'enfeu des chanoines demanda une année environ, y comprise la réfection du pavage. « Au mois de juillet 1764, écrit Brossier (Ms. nº 656, Supplément I, p. 60) le *Caveau fut achevé et l'appartement prêt à recevoir Messieurs.* »

Le 25 janvier 1765, M. Houdbine, chanoine fabriqueur, « rapporte au chapitre qu'il a « examiné en présence de M. Mauxion, terrassier, et arrêté le mémoire de Desnoyers, « entrepreneur, tant pour la construction du caveau, que pour le pavage de l'église; que « la construction du caveau, y compris le déblaiement des terres, monte à 2205 livres, et « le pavage à 2543 livres, 9 sous, que la procure paiera seule sur le prix des bois de « Joué la somme de 2205 livres. Quant à celle de 2543 livres, 9 sous, Messieurs ont « décidé d'en faire payer la 5e partie, soit 423 livres, 18 sous, par la procure et les 4 autres « parties 2119 livres, 16 sous, par la fabrique [4]. »

Le caveau se compose de quatre travées, voûtées en pierres de tuf et à cintre surbaissé; il a 15 m. 60 de long, 6 m. 40 de large et 2 m. 90 de hauteur au sommet de la voûte. Des arcs doubleaux peu saillants divisent l'intrados de la voûte.

On y descend après avoir soulevé une lourde dalle, placée non dans l'axe de l'église

1. Bibliothèque d'Angers. Cartons Grille, nº 129. Angers, 4. Note manuscrite.
2. Vol. II, p. 175.
3. Vol. II, p. 193, p. 246.
4. Archives de Maine-et-Loire, Série G, nº 268, p. 167.

actuelle, mais dans celui de la cathédrale du VIIIe siècle, comme je l'ai fait remarquer à la page 6. Jusqu'à une profondeur de 1 m. 20, il faut se servir d'une échelle : on trouve ensuite un escalier de pierre, qui conduit dans la crypte, que l'on pouvait éclairer avec des lampes, comme le laissent présumer deux anneaux fixés à la voûte. Tout au fond du caveau aéré autrefois par deux soupiraux (aujourd'hui fermés) l'on aperçoit à fleur de terre de très vieux débris de murailles, restes d'une construction beaucoup plus ancienne [1]. Les chapitres de Notre-Dame de Paris et de Saint-Pierre de Nantes firent construire vers le même temps d'importants enfeux [2].

Voici les noms des chanoines, inhumés dans le caveau de notre cathédrale nommé *Conditorium*, *Cave*, *Crypte* ou *Enfeu* dans les anciens registres :

1765. 28 février. Denis Vaultier, chanoine.
1766. 3 mai. Henri Prosper Poquet de Livonnière, grand archidiacre et chanoine.
1767. 21 mars. Jacques Girault de Mizé, chanoine.
1767. 15 octobre. François René Boilesve, chanoine.
1768. 9 juin. H. François Joseph de Montecler, doyen et chanoine.
1770. 1 mai. Joseph Houdebine, chanoine.
1773. 26 janvier. Gabriel de Launay de la Mothaye, chanoine.
1774. 14 septembre. Joachim Louis Hubert de Lasse de la Rochefodière, chanoine et archidiacre d'Outre-Maine.
1776. 15 avril. Louis du Bois de Maquillé, chanoine honoraire.
1780. 8 décembre. M. Roustille, chanoine.
1781. 27 novembre. P. Fr. Héard de Boissimon, chanoine pénitentier.
1782. 4 octobre. M. Antoine Gervais, prêtre.
1783. 5 août. Antoine Grandhomme, chanoine, abbé commendataire de Toussaint.
1783. 5 septembre. Urbain Élie Cassin, prêtre chanoine.

1. *Répertoire Archéologique de l'Anjou*, 1560, p. 399.
2. *Documents Inédits sur l'Histoire de France*, t. I, 1873, p. 63.
Celui de Notre-Dame de Paris, s'étend depuis le portail occidental jusqu'au transept; il fut construit entre 1765 et 1767 pour la sépulture des chanoines, bénéficiers, chapelains, chantres et enfants de chœur. Actuellement, il sert à la sépulture des archevêques.

L'Écho de Paris, du 20 janvier 1902.... La grande crypte de la nef (de Notre-Dame de Paris) qui a 35 mètres de long, sur 7 de large et 4 de haut fut creusée de 1765 à 1767, par François Guillot de Montjoye et Jean Bernard de Vienne, chanoines intendants de la fabrique de l'église de Paris. Des murs la séparaient en quatre caveaux, dont trois pour la sépulture : 1° des chanoines, 2° des chapelains et bénéficiers, 3° des enfants de chœur et officiers clercs. Le 4e était destiné aux cercueils de plomb.

Voir aussi l'*Autorité* du 20 janvier 1902.

Le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, 1888, p. 339 et 340 nous donne un rapport sur trois caveaux, visités dans la cathédrale de Nantes en 1846.

Le *Caveau des Chanoines*, situé au milieu de la grande nef, a 4 m. en tout sens. Des barres de fer, distantes du sol de 0,33, supportent une vingtaine de bières, amoncelées en désordre, pleines d'ossements, de lambeaux de vêtements, d'ornements sacerdotaux et de tourbe. Les corps des chanoines, portant presque tous perruque, étaient encore revêtus de leurs vêtements. Le caveau fut violé en 1793.

Le *Caveau des Chantres* est situé au haut de la nef septentrionale, il a 3 m. 66 sur 3 m. A l'une des extrémités étaient amoncelés les restes humains profanés aussi en 1793.

Le *Caveau des Enfants de Chœur* est situé au bas de la nef septentrionale; il a 6 m. sur 3 m. 60 et 2 m. de hauteur.

1785. 4 mars. Pierre Meseray, chanoine.
1787. 1 mars. Nicolas Rousseau de Pontigny, doyen de la Faculté de l'Université d'Angers.
1789. 10 janvier. Messire Pierre Cosnier, prêtre chanoine,

Sous prétexte d'en faire des balles pour combattre les brigands, les sans-culottes arrachèrent en 1793, les cercueils de plomb des chanoines et dispersèrent leurs ossements.

On déposa ensuite dans le caveau des matériaux de différente sorte. Le bruit courut même que des barils de poudre y avaient été placés pour faire sauter la cathédrale, pendant qu'elle était occupée par les Vendéens. Une lettre écrite au Préfet par un soi-disant témoin, lui en donnait avis.

Après la réouverture de la cathédrale en 1802, on s'occupa de déblayer le caveau. Le Cérémonial, imprimé en 1807, p. 103 [1], admet l'hypothèse de la sépulture des chanoines dans le caveau, mais je ne crois pas qu'elle ait été réalisée.

En 1822, après un service solennel, fut placé provisoirement dans la crypte le cœur de Mgr d'Andigné, évêque de Nantes, ✠ le 22 février 1822 : il fut rendu en 1869 à sa famille, qui le conserva dans la chapelle du château de Monet, près Beaufort [2].

L'ancien caveau des chanoines sert aujourd'hui à l'inhumation des évêques, dont voici la liste de ceux qui y reposent :

Mgr Charles Montault-Desilles, ✠ le 29 juillet 1839 [3].
Mgr Louis Robert Paysant, ✠ le 6 septembre 1841 [4].
Mgr Guillaume Louis Laurent Angebault, ✠ le 2 octobre 1869 [5].
Mgr Charles Émile Freppel, ✠ le 24 décembre 1891 [6].
Mgr Louis Jules Baron, ✠ le 28 mai 1898 [7].

Le 8 juin 1898, jour de la sépulture de Mgr Baron, les restes de l'évêque Michel de Villoiseau furent déposés dans le caveau (Voir t. II, p. 150).

9° LES MAISONS DU CHAPITRE ET DES CHAPELAINS.

LEUR ORIGINE ET LEUR CONSTRUCTION.

L'évêque Rainon donna vers 890 à ses chanoines des emplacements dans la Cité, pour y bâtir des maisons [8]. Ils vivaient autrefois en communauté, ayant dortoir, chauffoir,

1. Chapitre V, Sépulture des Chanoines. Si on enterre le corps dans le caveau de l'église...
2. Voir, t. II, p. 183.
3. Voir la *Monographie*, t. II, pp. 184, 186, 187 et 189.
4. *Ibidem.*
5. *Ibidem.*
6. *Ibidem.*
7. *Ibidem.*
8. Bibliothèque d'Angers. Ms. N° 637, fol. 328.

In nomine summi Salvatoris Dei ac individuæ trinitatis, Ego quidem, divina largiente clementia, Raino, humilis Andecavorum episcopus, pro statu firmiori nostræ ecclesiæ, et pro ejusdem melioratione seu pro remedio animæ meæ, quod tepidate predecessoruum meorum, et infestatione paganorum, peractum nequaquam extitit, studio charitatis adimplere curavi. Quocirca notum fieri volumus omnibus hominibus, videlicet episcopis, sacerdotibus, abbatibus, laicisque illustribus necnon et successoribus nostris, qui per diversa annorum curricula futuri sunt, cunctisque in presenti vita degentibus, qualiter nobis congruum et aptificum visum fuit claustra et œdes canonicorum sancti Mauricii sub nostræ potestatis dominatione viventium, assignare scriptionisque firmitatem et regulam in perpetuum conser-

réfectoire, cuisine, chapitre et autres dépendances rangées autour des cloîtres. Les dignitaires renoncèrent les premiers à la vie commune : leur exemple fut suivi par les simples chanoines. Toutefois, ce changement s'accomplit lentement.

En 1093, le comte Foulques IV accorde au chapitre le change des monnaies et la vente des épices « *in areâ canonicorum, juxta ecclesiam, in eorum mansionibus...* » Cette place « *area* », située au nord-ouest de la cathédrale, s'appela longtemps placitre ou place *de terre*, parce qu'avant 1740, elle n'était pas pavée (1). On y tenait un marché tous les samedis : en 1473, la mairie voulut l'interdire, mais le chapitre le maintint (2).

En 1263, l'évêque Michel de Villoiseau en assigne deux aux Jacobins, établis par son prédécesseur pour construire leur monastère et leur église (3). Ces religieux agrandirent encore leur couvent de la maison du Maître-École, dont il fut dédommagé par le doyenné rural de Chemillé (4).

Une charte de 1232 (voir page 27), nous apprend que saint Louis fit démolir deux églises et plusieurs maisons appartenant au chapitre pour la construction du château : cette opération modifia évidemment l'état des lieux

Le doyen visitait de temps à autre les maisons canoniales : Henri le Baacle remplit

---

vandam, eis statuere, ut inviolabiliter ac securo libertatis testamento, ipsi canonici domus suas cum areis recto tramite et concordi ratione terminatis, potestatem habeant firmiter tenendi, dandi, vendendi cuicumque ex eorum congregatione voluerint, et post suum decessum parentibus et nutriciis suis plenam dimittendi facultatem, nostræ firmitatis auctoritate, damus atque concedimus. Pro quo firmitatis munere decantent ipsi canonici et eorum successores in æternum quotidie psalmos duos, id est XXIII psalmum : Ad te, domine, levavi et CXLII Domine, exaudi et missam propriam pro meæ animæ absolutione ab omnibus delictis et pro successoribus meis qui meæ firmitatis auctoritatem pari ratione et eadem voluntate custodierint et observaverint.

Statuentes ergo nostræ auctoritatis testamentum pro Dei amore ac reverentia sancti Mauricii et honestate nostrorum canonicorum percipiendo jubemus necnon etiam supplicando postulamus ut nemo successorum nostrorum, qui per transeuntis hujus ævi excursum venturi sunt, nostram auctoritatem divinitus inspiratam et a nobis veraciter factam audeat in sempiternum aliquo cupiditatis desiderio captus aut malignæ et diabolicæ suggestionis instinctu a participatione bonorum hominum sequestratus, divellere vel extirpare et quemadmodum suam auctoritatem a suis voluerint observari sequacibus, ita nostrum suo faciat conservari imperio. Si quis verò, quod nullatenus fieri credimus, ex successoribus nostris, tam perversitatis malignæ vel alienationis fuerit, ut nostræ auctoritatis firmamentum a nobis rationalibiter ac legitime factum, destruere ac penitùs evellere curaverit, secundum potestatem, quam a Deo in principe apostolorum Petro nobis concessum credimus, ipso domino dicenti quodcumque ligaveris super terram erit ligatum in cœlis, anathematis vinculo ligatus, iram omnipotentis Dei et sancti Mauricii sociorumque ejus offensam incurrat, et perpetuo se noverit insolubiliter esse damnatum aditumque regni celestis post obitus sui diem abinde clausum sentiat nisi cito a malivola cogitatione et operatione recesserit, et nostræ voluntati et auctoritati socius et adjutor conservatorque firmissimus in sæculum omne permanserit. Ut autem hæc corroborationis et firmitatis auctoritas a nobis devote et rationabiliter facta credatur, propriis manibus eam subterfirmavimus et archiepiscopi et coepiscoporum nostrorum et sacerdotum canonicorum, simulque nobilium laïcorum manibus roborata, firma et stabilis inconvulsi omni tempore valeat permanere.

Ego Raino ☧ episcopus hanc
chartam a me factam firmavi.

Collationné sur l'original le 8 mai 1776. Deville.

1. *Description de la ville d'Angers*, par M. Péan de la Tuillerie, avec notes de M. Port, p. 42.

2. *Ibidem*, p. 43.

3. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 656, t. I, p. 42v. — Ms. n° 870, p. 80. — Michel Avis joint deux logis des chanoines de saint Maurice pour bâtir le dit couvent des Jacobins. Il donna au chapitre en récompense les dîsmes de la Menitré : de là vient que *les deux derniers chanoines de la grande église sont sans logis*, s'ils n'en ont des chapelles.

4. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 656, t. I, p. 42.

en 1279 cette partie de sa charge. Le procès-verbal de sa visite a été conservé ; le voici (1) :

« Hec est visitatio domorum capituli andegavensis, facta die dominica ante nativita-« tem beati Johannis Baptiste, anno domini M°CC°LXX^{mo} nono per decanum beati « Mauricii andegavensis, videlicet Henricum le Baacle.

« Domus domini Egidii de Mayroles est in sufficienti statu, excepto plancherio tocius « domus, qui minatur ruinam et indiget reparatione.

« Domus magistri Petri de Villa maure, que fuit deffuncti magistri Petri de Vamorre « et est in competenti statu.

« Domus thesaurarii, capella apparet aliquantulum ruinosa. Item plancherium expense « minatur ruinam. Annencû (?) quod est ante cameram thesaurarii est ruinosum. Resi-« duum verò tocius domus est in competenti statu.

« Domus scolastici, que fuit magistri defuncti Thome de Combor est in sufficienti statu, « excepta capella, que minatur ruinam.

« Domus defuncti Ihoannis Barbetorte, quam thesaurarius tenet, indiget tota reparacione.

« Domus domini Eudonis de Camilliaco, que fuit deffuncti archidiaconi Johannis, est « in competenti statu.

« Domus magistri Hugonis Cotin, est in competenti statu, excepto quodam plan-« cherio.

« Domus archidiaconi Oliverii non fuit visitata, eò quod apparet primum facta et esse « in competenti statu et quotidie edificatur.

« Domus Garini de Simpleio ruinosa est.

« Domus officialis est in bono statu.

« Domus domini... est in bono statu.

« Domus decani de Credonio non est in bono statu ; intus minatur ruinam.

« Domus domini Barril est in bono statu... »

La description de sept autres maisons est illisible (2).

En 1321, le chapitre cède à Jean Bonet, chanoine, un celier ou une roche de la maison de Simplé à charge de faire pour deux cents livres de réparation à sa maison (3).

Le procès-verbal donné ci-dessus mentionne vingt maisons, d'autres s'y ajoutèrent successivement, si bien que d'après Hiret (4) « tous les logis de la Cité *étaient de l'église excepté trois* », en 1618.

NOMS ET SITUATION DES MAISONS.

Tout d'abord, les maisons portèrent le nom de ceux qui les avaient fait construire ou de

1. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 653, p. 322.
2. La plupart de ces noms sont donnés dans le tome II de la *Monographie*, p. 235.
3. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 653, p. 42^{v}.

Samedi après la Quasimodo 1321.

Tradidimus Johanni Bonet, concanonico nostro unum celerarium seu rocham de *domo Simple*, una cum cloacis seu privées et debet edificare meliorem domum in qua moratur usque ad valorem ducentarum librarum, supra quibus ejus conscientiam... adhibemus plenam fidem.

4. *Antiquités d'Anjou*, 1618, p. 291.

ceux qui les occupaient ; plus tard, on leur assigna des noms de saints, rappelant les titulaires des prébendes ou des chapelles, dont elles dépendaient.

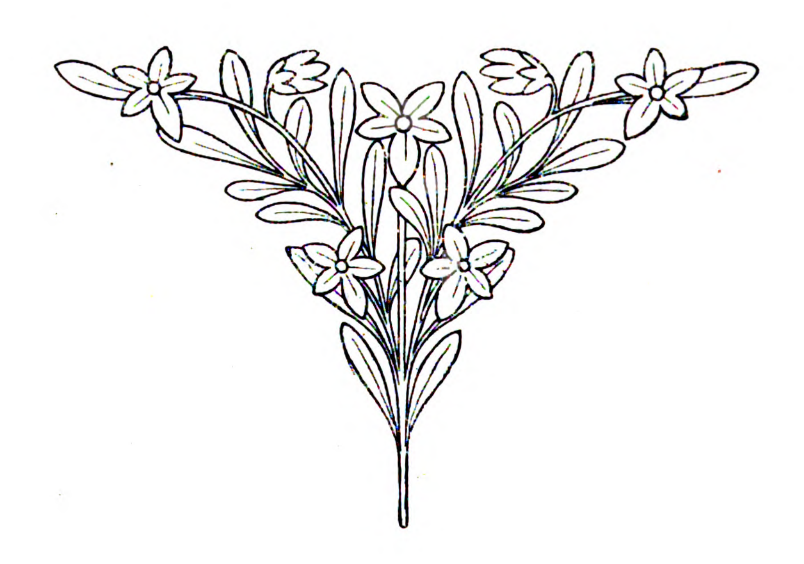
Si les chanoines d'Angers avaient fait graver comme ceux de Besançon (1), une vue à vol d'oiseau de la Cité avec des numéros, se rapportant à leurs maisons, il serait facile de s'y reconnaître aujourd'hui.

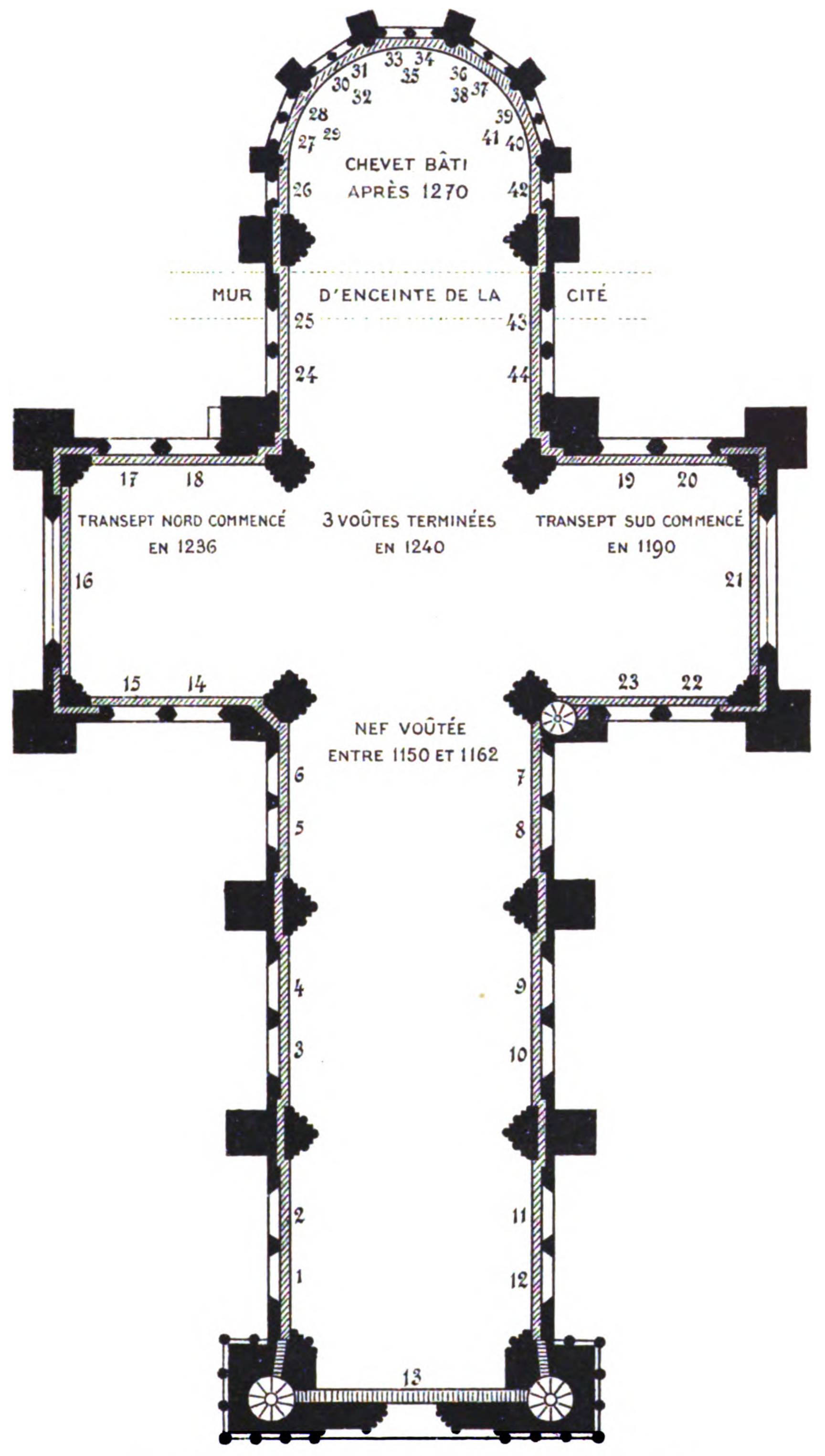
Tel n'est pas le cas ; quelques-unes ont disparu pour faire place à des rues ou à des chapelles, d'autres ont été reconstruites. Peut-être pourrai-je parvenir à leur assigner leur emplacement respectif comme aussi à donner sur plusieurs d'entr'elles des détails intéressants dans le IVe volume.

Cette recherche m'entraînerait trop loin dans celui-ci et donnerait à ce chapitre une importance démesurée.

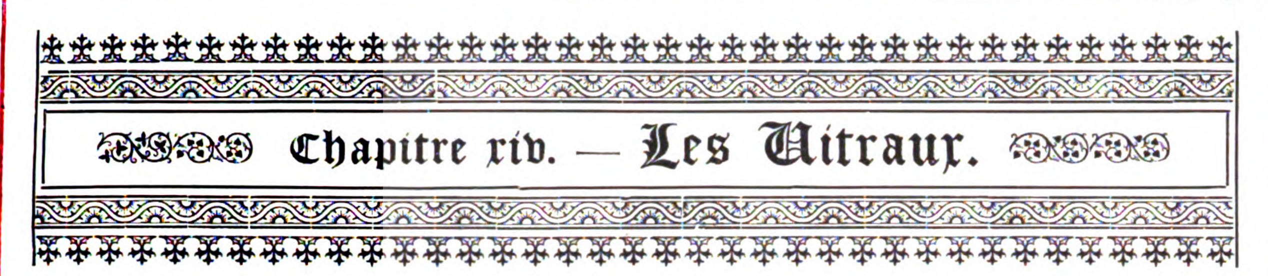
1. Archives du Doubs, série 6, N° 252. *Cathédrale de Besançon et Maisons Canoniales*, gravure de Pierre Loisy, intitulée : *Illustris Capituli Bisuntini prospectus accuratissima delineatio in anno 1667*.

Grande planche sur cuivre de 0m,412 sur 0m,568, représentant l'esplanade de la citadelle actuelle et ses glacis occupés en 1667 par la cathédrale de Saint-Étienne et son cloître, au sommet et à la base la cathédrale de Saint-Jean, ses cloîtres et le palais archiépiscopal. Entre les deux, tout un quartier où s'étagent les églises de Saint-André et de Saint-Michel, outre une *quarantaine de maisons canoniales, numérotées avec soin*, avec table gravée au-dessous...





PLAN AU NIVEAU DE LA GALERIE INTÉRIEURE
ET
NUMÉROTAGE DES VITRAUX.



Chapitre XIV. — Les Vitraux.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.



UNE distinction capitale doit être faite entre les *verres teints* dans la masse et les *verres peints*. Les premiers étaient connus des Romains, des Gaulois et des Grecs plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, tandis que les commencements de la *peinture sur verre* sont postérieurs à Charlemagne ([1]).

Vers 450, Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, écrivait à l'occasion de l'achèvement de l'église, que saint Patient, évêque de Lyon, venait de faire élever en l'honneur des Machabées et qu'il avait ornée de vitraux : « Sous « des figures peintes de diverses couleurs, un enduit d'un vert printanier, fait éclater des saphirs sur des vitraux verdoyants. » A la fin du XIe siècle, Hugues I, 12e archevêque de Lyon, décore de vitraux de couleur sa cathédrale ([2]).

« On fabriquait des verres colorés en très grand nombre, dès le XIIe siècle, en « Occident... Les vitraux, que nous possédons, datant de ce siècle, sont d'une telle « perfection, qu'il faut bien supposer pour obtenir ce développement, une longue « expérience. Le moine Théophile attribue à la France la supériorité dans l'exécution « des vitraux à son époque. » ([3]).

« Comme style de dessin, applicable à la peinture sur verre et comme entente de « l'effet simultané des couleurs translucides, écrit encore Viollet-le-Duc, le XIIe a sur le « XIIIe siècle une supériorité incontestable. Alors, le dessin procède d'après la méthode « grecque byzantine. Le nu impose la forme, les draperies ne font que l'envelopper, « rien n'est laissé au hasard... tandis que plus tard on constate souvent, au milieu de « belles œuvres, bien des négligences et des oublis de principes... ([4]) De toutes les « verrières connues, celles du XIIe siècle possèdent seules cette harmonie claire et « sûre, qu'on ne peut se lasser d'admirer, harmonie si franche qu'à une très grande « distance on reconnaît une de ces verrières au milieu de beaucoup d'autres. Voyez les « verrières occidentales de Notre-Dame de Chartres, celles de Saint-Denis, fabriquées « sous Suger, quelques verrières du Mans, de Vendôme et d'Angers » ([5]). Suivant M. Lassus, les verrières de la façade occidentale de Notre-Dame de Chartres, *font pâlir toutes les autres du XIIIe siècle*, pourtant si belles de cette cathédrale ([6]).

---

1. *Les Vitraux*, par M. O. Merson, 1895, p. 17 et 18.
2. *Monographie de la Cathédrale de Lyon*, par Lucien Bégule, p. 100.

   Ac sub versicoloribus figuris
   Vernans herbida crusta sapphiratos
   Flectit per prasinum vitrum lapillos.
3. *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, t. IX, p. 374.
4. *Ibidem*, p. 380.
5. *Ibidem*, p. 390.
6. *Monographie de la Cathédrale de Chartres*, par l'abbé Bulteau, t. III, p. 204.

Tel est aussi l'avis de M. Merson : « Les vitraux du XII[e] siècle sont d'une coloration « plus claire, plus limpide que ceux du XIII[e]. Ces derniers semblent aujourd'hui plus « altérés. Les verres, d'une fabrication moins soignée, étaient plus raboteux et « retenaient davantage la poussière » ([1]).

Il suffit d'ouvrir les yeux en entrant à Saint-Maurice d'Angers, pour partager l'opinion de ces maîtres.

Les trois verrières de la nef, n[os] 3, 4, 5, dans lesquelles le blanc nacré dessine si bien les bordures sur un admirable fond bleu et dont les médaillons sont entourés d'une bande rouge, sertie de deux filets blancs perlés, l'emportent de beaucoup comme harmonie sur les verrières du chœur, exécutées au déclin du XIII[e] siècle, à plus forte raison sur celles des transepts.

Pourquoi faut-il que le chapitre, mal inspiré et dédaignant ces chefs-d'œuvre de la peinture sur verre ([2]),ait gaspillé au XVIII[e] siècle les autres verrières ? C'est au point de vue artistique, une perte irréparable.

Si je n'avais craint d'allonger outre mesure ces *considérations*, j'aurais fait quelques emprunts à l'introduction de M. l'abbé Guitaud, (*Vitraux de Bourges*, 1900) ([3]), dans laquelle il donne des pages si savantes et si judicieuses sur l'*Art du Vitrail.*

D'après M. Mâle, tous les vitraux de l'Ouest, Chartres, Le Mans, Angers, Poitiers au XII[e] siècle, sont l'œuvre de peintres-verriers, qui travaillèrent à Saint-Denis ou tout au moins de leurs élèves ([4]). « Par quelques traits, les vitraux d'Angers se rattachent encore « à l'école sortie de Saint-Denis : les *couleurs*, dont la limpidité, la fraîcheur, qui font le « charme des anciens vitraux de Chartres et particulièrement de l'arbre de Jessé. Les « *fonds*, conformément à la tradition du XII[e] siècle, restent bleus, de ce bleu transpa- « rent, si exquis à l'œil, dont le secret semble, perdu au siècle suivant. Enfin, *une bordure* « (d'Angers) donnée par le R. P. Martin dans les *Vitraux de Bourges*, ressemble telle- « ment à une bordure de Saint-Denis, qu'il est difficile de méconnaître l'origine des « vitraux d'Angers ([5]). Nous trouvons ici, semble-t-il, une école locale, qui s'épanouira « surtout au siècle suivant et qui a été créée au XII[e] siècle par des artistes, qui furent « en rapport avec ceux de Saint-Denis. »

Aucun texte ne me permet d'appuyer ou de contester l'opinion de M. Mâle : elle me semble cependant très admissible en la rapprochant de ce fait, que le tombeau de l'évêque Ulger (mis en place entre l'achèvement des voûtes et l'année 1160) ([6]), était orné de plaques de cuivre couvertes de dessins sur un fond de *vernis brun.* Or, c'est la technique

1. *Les Vitraux*, par O. Merson, 1895, p. 54.

2. A force de n'être plus interrogées (écrit le P. Cahier dans son *Introduction* à la *Monographie de la Cathédrale de Bourges*, p. II), ces grandes figures avaient perdu le langage et semblaient s'obstiner à ne plus rendre de réponses aux tardives curiosités qui venaient s'informer de leurs pensées après tant de générations insouciantes. Qu'était devenu le temps, où les catéchismes recommandaient au peuple de considérer les verrières, en récitant le chapelet durant la messe ? Ces images appelées par nos pères *le livre des laïques*, le clergé lui-même était accoutumé à les tenir pour lettres closes...

3. *Vitraux du XIII[e] siècle de la Cathédrale de Bourges*, par M[rs] S. Clément et A. Guitaud livre illustré de 54 planches autographiées. Bourges, imprimerie Tardy-Pigelet, 1900.

4. *Histoire de l'Art*, par André Michel, t. I, p. 790-791. Article de M. Mâle.

5. *Les Vitraux*, par O. Merson, fig. 49 et 50.

6. Volume II de la *Monographie*, p. 137.

particulière aux orfèvres des bords du Rhin et de la Meuse : on voit des spécimens de ce genre de travail sur la couronne de lumière et les châsses d'Aix-la-Chapelle et de Cologne, sur presque tous les reliquaires romans des environs de Liège et des bords du Rhin. Il se peut fort bien qu'un artiste de Saint-Denis ou même de Liège soit venu à Angers exécuter le tombeau d'Ulger. Si la façon de cette pièce merveilleuse démontre l'intervention d'un artiste étranger à l'Anjou ([1]), il a pu tout aussi bien se former à Saint-Denis une école de peintres-verriers, qui aurait ensuite rayonné dans l'Ouest de la France. « On ne peut rien voir de plus beau, de plus harmonieux que les vitraux qui garnissent toutes les fenêtres de Saint-Maurice d'Angers, écrivait en 1838 M. Mérimée ([2]). Cet éloge est vraiment exagéré : il y a des verrières hideuses.

Où les artistes puisaient-ils autrefois les renseignements, qui leur étaient nécessaires, pour la composition de scènes historiques, souvent fort compliquées? Assurément dans les récits évangéliques et les anciennes légendes de la vie des saints. Celles-ci (bien qu'elles n'aient été recueillies que vers la fin du XIIIe siècle par Jacques de Voragine sous le nom *de Legenda Aurea*) étaient entre les mains des évêques, des moines et des chanoines, appelés à la direction des travaux d'église, bien longtemps auparavant. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les peintres-verriers en aient simplement traduit à Angers le texte avec leur pinceau. Au cours du moyen âge les sculpteurs, les miniaturistes, les émailleurs et les brodeurs procédèrent de la même façon. J'ai signalé dans la *Revue de l'Art chrétien* 1888, p. 182, la concordance parfaite entre les scènes des vies de sainte Marguerite et de sainte Catherine, brodées sur la chape du XIVe siècle, léguée par Pie II à la cathédrale de Pienza avec le texte de la *Legenda Aurea*. La même remarque sera faite à propos des verrières historiées de notre cathédrale.

DATE DES DIFFÉRENTS VITRAUX.

1° La Nef.

Faut-il croire sur parole Paul Lacroix citant les verrières de sainte Catherine et de la mort de la Vierge d'Angers, comme antérieures à celles de Saint-Denis ([3]) ? Assurément non.

Leur date, à quelques années près, nous est fournie par les deux textes suivants :

Je lis dans la *Gallia Christiana* ([4]), relativement à l'évêque Geoffroi la Mouche (1162-1177) : *Eo sedente, Hugo de Semblenceyo, cantor Andegavensis, fenestras navis Mauricianæ vitris adornavit.*

D'autre part, Lehoreau ([5]) nous a conservé ce passage de la Calende de l'église : « *Quinto idus Martii... obiit Hugo de Semblenciaco... universas fenestras navis ecclesiæ, cum ligneæ essent, fecit vitras, tribus exceptis...*

Hugues de Semblancé n'était encore que *chanoine* au moment de l'érection du tombeau d'Ulger (1153-1160) ([6]) ; la date de sa mort n'est pas connue, mais elle est postérieure

1. Volume II de la *Monographie*, p. 138. Lettre de M. de Linas.
2. *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, p. 323.
3. *Les Arts au moyen-âge*, p. 262.
4. Tome XIV, colonne 135.
5. *Cérémonial de l'église d'Angers*, tome I, p. 569.
6. Volume II de la *Monographie*, p. 136.

à 1176, puisqu'il est témoin dans une charte de cette année-là ; c'est donc entre 1162 et 1177, qu'il fit vitrer les fenêtres de la nef, munies provisoirement de clôtures de bois « *cum ligneæ essent* ». Le texte de Lehoreau précise qu'il les fit toutes poser, à *l'exception de trois* « *tribus exceptis* ». La générosité d'Hugues de Semblancé (insigne bienfaiteur de l'église) (1), se lassa-t-elle ? ce n'est pas probable. Il ne put achever son œuvre, parce que les trois fenêtres dont il s'agit (la grande de la façade et les deux les plus voisines des clochers) n'étaient pas prêtes en 1177 à les recevoir. Des vitraux placés là, avant l'achèvement complet de la façade et des deux clochers de pierre, auraient été trop exposés à de graves accidents. A mon avis, ces trois verrières furent exécutées quelques années seulement après les autres.

M. Mâle, supposant (à tort), que les verrières d'Hugues de Semblancé, remontaient à l'épiscopat d'Ulger (1125-1149) se demande s'il en reste quelque chose. Assurément, seulement elles sont *postérieures* à l'achèvement des voûtes de 1150 à 1160 environ et datent, comme je l'ai dit, du temps de l'évêque Geoffroi la Mouche (1162-1177).

Leur style d'ailleurs, le dessin des bordures et des encadrements accuse une œuvre plutôt du dernier tiers du XIIe siècle que de la première moitié. En effet, si les *personnages* ont encore le faire byzantin des anciens vitraux de Saint-Denis, du Mans, de Châlons et de Chartres, *les bordures* sont plus élégantes, moins chargées de ces lourds et larges galons perlés caractéristiques, qui s'entrelacent dans les fenêtres de la façade de Chartres, datées généralement de 1145 et dans celles de Saint-Denis exécutées entre 1140 et 1144. Comparez les bordures d'Angers (N° 3, 4 et 5) avec celles de Saint-Denis) (fig. 49 *des Vitraux*, de M. Merson), de Chartres (p. 62 du livre de M. Merson) et vous serez frappé du progrès accompli sous le rapport de la légèreté dans le dessin, progrès non moins sensible dans le grand vitrail de l'abside de la cathédrale de Poitiers, posé vers 1198.

Il en est de même pour l'*encadrement des médaillons*. Dans une des fenêtres (N° 10) le peintre suit encore à Angers les errements de ses prédécesseurs ; l'encadrement consiste en un assemblage compliqué de petites pièces de verre de différentes couleurs, comme dans le vitrail de la vie de saint Gamaliel, à la cathédrale de Châlons (2). Dans trois autres, (Nos 3, 4 et 5) il se contente d'un large galon rouge entre deux filets blancs perlés, qui tranchent d'une façon plus franche et plus nette, (tout en simplifiant le travail,) avec le fond bleu général. Quel parti avait-il pris dans les Nos 1, 2, 6, 7, 8, 11 et 12 ? On ne le saura jamais.

Les écoinçons entre les médaillons et la bordure sont encore ornés de grands motifs, et de feuillages, formant *rosace ;* les *mosaïques*, ou *tapisseries* ne viendront que plus tard.

Enfin, *l'armature en fer*, destinée à maintenir les panneaux se compose uniquement de barres de fer *verticales* et *horizontales*, espacées de façon à souligner la largeur des bordures et celle des médaillons. M. Mâle me semble bien sévère, quand il fait allusion

1. Volume III de la *Monographie*, pp. 199 et 205.

2. Voir dans la *Monographie de la Cathédrale de Lyon*, de Lucien Bégule, p. 106, le dessin d'un médaillon du vitrail de saint Pierre — dans les *Vitraux*, de M. O. Merson la figure 27 et enfin dans l'*Œuvre des peintres verriers*, de M. Magne (Introduction, p. XIII), le médaillon de saint Gamaliel.

à la *maladresse* de l'armature dans nos verrières n. 3 et 4, dont certaines scènes sont coupées en deux par une barre de fer *verticale* (1). La question de la solidité nécessaire pour résister aux tempêtes était alors capitale et primait toute autre considération, quand il s'agissait de fenêtres aussi grandes que celles des façades de Notre-Dame de Chartres, de Saint-Julien du Mans et de notre cathédrale (2). Les autres (N° 1 et suivants) ont encore des dimensions considérables. L'artiste, auquel on doit le grand crucifiement de la cathédrale de Poitiers, vers 1198 (3), interrompit, il est vrai, la barre centrale pour ne pas couper le corps du Christ dans toute sa longueur, mais c'est une exception. Au cours du XIIIe siècle on se départit en général de cette rigidité et les armatures en fer s'assouplirent de façon à enchâsser exactement les médaillons tracés en losange, en cercle, en quatre-feuilles, en ellipse et de toute manière, comme à Chartres, à Bourges, et à la Sainte-Chapelle de Paris (4). Ce fut assurément un grand progrès, mais aussi une difficulté de plus dans l'exécution. On l'évita dans notre cathédrale et les vitraux du dernier quart du XIIIe siècle furent maintenus sans tenir compte de la forme de leurs médaillons, par des barres de fer simplement *verticales* et *horizontales*.

Dans sa *Monographie de la cathédrale d'Angers*, M. J. Denais vieillit aussi trop les verrières de la nef. Elles ne peuvent être *antérieures à 1149* (5), puisque la nef n'était pas encore voûtée ; il faut plutôt y reconnaître une œuvre exécutée entre 1162 et 1177, date qui s'accorde d'ailleurs beaucoup mieux que l'autre avec leur style et leur décor, comme je l'ai prouvé plus haut.

2° Les Transepts.

A peine la nef voûtée et vitrée, l'évêque et le chapitre décidèrent de reconstruire les transepts en harmonie avec elle ; aussi, il est peu probable que les anciens transepts, dont j'ai découvert les substructions en 1902, aient été décorés de vitraux, analogues à ceux donnés par Hugues de Semblancé. On a vu précédemment quel contraste devait faire la nef si large, si élevée avec les transepts de XIe siècle, étroits et bas, dont le niveau était si différent... Dès 1190, l'évêque Raoul de Beaumont en avait déjà entrepris la reconstruction du côté du sud ; son neveu Guillaume ne termina du côté du nord que vers 1240. La cathédrale formait alors un vaste T avec un chœur du XIe siècle très peu profond et deux murs d'attente pour le chœur futur s'avançant vers l'est jusqu'au mur de la cité.

Assurément des vitraux peints garnirent bientôt (vers 1240 les huit fenêtres et les

1. *Histoire de l'Art*, par André Michel, t. I, p. 790-791. Article de M. Mâle. « Les vitraux qui restent dans la nef « (d'Angers) portent la marque d'un art déjà voisin du XIIIe siècle. Je ne vois guère qu'une trace d'archaïsme : la « maladresse de l'armature. Les médaillons de la légende de sainte Catherine et de la mort de la sainte Vierge sont « coupés en deux par une barre de fer. »

2. La grande fenêtre de la façade de la cathédrale du Mans a environ 10m sur 5m : celle d'Angers mesure 9m65 de hauteur et 4m45 de largeur. La hauteur de la principale de N.-D. de Chartres est de 10 mètres.

3. La baie centrale de l'abside de la cathédrale de Poitiers n'a pas moins de 8m sur 3m.

4. Il semble que le peintre-verrier de la cathédrale de Bourges ait pris à cœur de varier la disposition des dix larges fenêtres absidales, situées entre les chapelles. L'armature en fer, qui retient les médaillons et les sépare des bordures, est différente de sa voisine dans chacune des baies. Les vitraux des lancettes des chapelles absidales sont, au contraire, enchâssés dans des armatures rectilignes.

5. *Monographie de la cathédrale d'Angers*, publiée dans les mémoires de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* en 1899 et 1900, p. 422.

deux roses des transepts. Deux de ces verrières (Nos 20 et 22), plusieurs fois restaurées et remises en plomb du *côté sud* existent encore et donnent l'idée de leur aspect un peu plus sombre, que celui des vitraux de la nef. Le rouge et le bleu (plus foncé que celui du XIIe siècle) avec quelques détails en jaune et en vert dominent ; on n'y voit plus ce blanc nacré, si harmonieux de la nef. L'ensemble ne pouvait fournir une lumière suffisante à l'intertransept ou croisée. C'était un grave inconvénient, puisque de 1240 à 1699 les stalles y furent placées : les chapelains et les chanoines devaient y lire et y chanter jour et nuit de longs offices, sur des livres en parchemin, à demi effacés par le temps. Aussi le chapitre se décida-t-il à faire remplacer la plupart des vitraux en leur donnant une tonalité beaucoup plus claire. *André Robin*, peintre-verrier, chargé dès 1434 de l'entretien annuel des vitres de l'église [1], entreprit ce grand travail en 1451 : je donne plus loin son marché avec le chapitre [2].

Cette convention concernait le *transept nord ;* elle fut exécutée sauf les XII signes, que nous trouvons dans l'autre rose du *côté sud*, remplacés actuellement par les travaux des douze mois de l'année.

Le jour de saint Simon et de saint Jude 1452 [3], *André Robin* reçut IIIIxxII livres, X s. « pour la victre faicte ou rondeau devers le chapitre, ou sont les XII signes [4] ».

Quant aux quatre fenêtres latérales, elles ne furent pas renouvelées, mais simplement restaurées, comme nous le verrons plus loin.

3° Le Chœur.

Nous ne savons rien des vitres de l'ancienne abside, découverte en 1902 ; cependant, je crois que la Vierge des premières années du XIIIe siècle, sur fond de grisaille, placée aujourd'hui dans une des fenêtres de la nef, (n. 1) occupait tout autrefois la fenêtre centrale de l'abside, c'est-à-dire la place d'honneur : rien de plus logique, puisque la sainte Vierge était la première patronne de la cathédrale.

Le procès-verbal de 1533 indique une image de la Vierge dans une des fenêtres du chœur, qui doit être celle-là [5].

Les verrières du chœur datent du dernier quart du XIIIe siècle, car la construction est postérieure à 1274. Elles sont d'une tonalité sombre, d'une qualité ordinaire [6] et en général en assez mauvais état, ayant été la plupart déplacées et mutilées. A vrai dire, on les dirait plus anciennes, surtout les n. 24, 25 et 44 dans lesquelles, on ne voit pas encore entre les médaillons des *mosaïques* formant tapisserie, mais de grandes rosaces, comme au XIIe siècle. Je ne parle pas des n. 39 et 40 ornés de la même manière et placés autrefois dans la grande baie de la façade. Le père Cahier écrit que [7] « par l'ampleur des formes et la profusion somptueuse des ornements, les verrières du

1. Archives de Maine et Loire. Fabrique, t. IV, p. 8. L'entretien des vitres est marchandé à Robin en 1434 moyennant un marc d'argent par an.
2. Ibidem, p. 9.
3. Ibidem, p. 12.
4. Le chapitre changea-t-il d'avis ? fit-il transporter les XII signes dans l'autre rosace ou bien y a-t-il erreur dans la rédaction du marché de la première rosace ?
5. Archives de Maine et Loire. Série G, n° 264, art. 356.
6. *Les Vitraux*, par O. Merson, p. 103.
7. *Monographie de la cathédrale de Bourges*, t. I, p. 302.

chœur d'Angers portent l'empreinte de la magnificence propre aux grandes œuvres de la période romane ». Je l'admets pour les N°s 24, 25 et 44.

DESCRIPTION DES VITRAUX.

1° Nef.

N. 1.

On a prétendu à tort que la grande image de la Vierge, occupant aujourd'hui le milieu de cette fenêtre, se trouvait avant l'orage de 1617 au-dessus de l'orgue ([1]). L'armature de cette curieuse figure et de son entourage en grisaille ne cadre nullement avec l'écartement des barres de fer de la baie au-dessus du portail ([2]) : avant 1818, la vie de *saint Martin*, dont au contraire les médaillons sont de la dimension voulue ([3]), occupait cette place. Je suis persuadé, comme je l'ai déjà dit, que la Vierge, patronne principale de la cathédrale, avait été primitivement mise à la place d'honneur, au-dessus de l'autel, au fond de l'abside. Après la démolition de celle-ci, on l'aura, pour la conserver, placée dans la fenêtre du nouveau chœur n. 42. Dans cette situation, sa grisaille claire ne faisait pas tache au milieu des sombres verrières du rond-point, puisqu'un pilier très saillant la dérobait à la vue des fidèles, placés dans la nef.

Elle était en mauvais état en 1533 ([4]) ; il est probable qu'en 1818, on l'enleva de la fenêtre n. 42 pour la porter à l'entrée de la nef, n. 1 au milieu des panneaux de verre blanc, datés de 1745.

Sur une mosaïque en couleur s'élève la grande figure de la Vierge, tenant l'enfant Jésus : deux anges l'encensent tandis que deux évêques ([5]) se prosternent à ses genoux.

---

1. Dans son rapport du 15 nov. 1855 sur les verrières de la cathédrale, le chanoine Joubert écrit ceci :

1re FENÊTRE DE LA NEF A GAUCHE

ÉTAT ACTUEL. VICISSITUDES	RESTAURATIONS DEMANDÉES.
Une grande figure de la Sainte Vierge en couleur, sur fond de grisaille, du XIIIe siècle, enchâssée dans une fenêtre de verre blanc. Elle fut endommagée par l'orage du 16 mars 1617.	Décorait autrefois la fenêtre de la façade du XIIIe au XVIIe siècle. La remettre à son ancienne place seule digne de l'ancienne patronne de la cathédrale.

Fab., t. IV, fol. 528 et 558.

Le bon chanoine était dans l'erreur. Vérification faite des pages 528-558 indiquées, on n'en peut conclure que cette fenêtre endommagée par la foudre en 1617 contenait alors la grande image de la Vierge en question.

D'autre part, M. Joubert prétend que la verrière de S. Martin fut transportée du chœur au-dessus de l'orgue en 1617, enlevée de là en 1818 et séparée en deux fenêtres dans le chœur. Ce qui touche à l'enlèvement de la verrière en 1818 est exact, mais je ne vois pas sur quoi on peut se fonder pour dire que la verrière de S. Martin a été placée au-dessus de l'orgue après 1617. A mon avis, elle y a toujours été.

M. Belleuvre écrit aussi dans le *Maine et l'Anjou*, t. II, p. 3. La vierge byzantine (?) au-dessus de l'orgue fut transportée sur la porte de chapelle Sainte-Anne, en 1533 probablement.

2. En largeur, la grande fenêtre comprenait trois médaillons. Deux avaient $1^{m}04$ et celui du milieu $1^{m}30$ sans tenir compte des barres de fer ; tandis que la Vierge a seulement $0^{m}64$ et deux fois $0^{m}22$ de large pour la grisaille dont elle est encadrée.

3. Les médaillons de la vie de saint Martin ont $1^{m}05$ de hauteur et les uns $1^{m}30$ les autres $1^{m}04$ de large, dimensions qui s'accordent avec l'écartement des barres de fer de la grande fenêtre.

4. Archives de Maine et Loire, série G, n. 264. Art. 356. Item faut réparer cinq vitres (du chœur) en cousté devers le revestiaire, dont y a une qu'il faut faire de vairre blanc, en laquelle a une Notre-Dame, qui est toute pourrie pour faire neuve et mettre les quatre autres en plomb neuf... Il faut bien remarquer que cet article est comme tous les autres une énumération de réparations, jugées nécessaires, mais il ne s'en suit pas que la *Notre-Dame* ait été détruite. Elle a pu être réparée tout simplement.

5. Probablement Raoul et Guillaume de Beaumont, l'oncle et le neveu.

Tout autour, une grisaille (analogue à celle du chœur de Saint-Serge d'Angers) égayée de quelques pièces de verre de couleur, fait à merveille ressortir la partie centrale. Ajoutez par la pensée un cintre en grisaille, puis une bordure tout autour, et vous aurez la verrière complète de l'ancienne abside, posée au commencement de XIII[e] siècle, afin de s'harmoniser avec les fenêtres de la nef. Impossible de ne pas la rapprocher de la Vierge de l'église de Vendôme ([1]).

La date de 1745, peinte à la partie supérieure, explique la pauvreté des panneaux de verre blanc et la vulgarité de la bordure, dont les entrelacs blancs ressortent sur un fond composé de pièces de n'importe quelle couleur, taillées dans des fragments de vitraux historiés sacrifiés à cet effet. Le vitrier, ne pouvant se procurer facilement (à une époque où la peinture sur verre était abandonnée) du verre de couleur en feuille, n'imagina rien de mieux que de retailler à la dimension voulue d'anciens morceaux de panneaux historiés, plutôt que de les restaurer... Le chapitre, désireux avant tout d'y voir clair, substituait ainsi peu à peu aux verrières d'Hugues de Semblancé, des vitres blanches sans se douter de son vandalisme : voilà pourquoi la cathédrale possède si peu de verrières intactes. Je ne me range nullement au vœu du P. Martin et de M. le chanoine Joubert de voir dans l'avenir placer la Vierge au-dessus de l'orgue, parce qu'*elle n'y a jamais été* et qu'il faudrait pour cela *modifier l'ordonnance de l'armature de la grande fenêtre :* mieux vaut la laisser à la place qu'elle occupe aujourd'hui, du côté *de l'évangile*, place qui rappelle celle de l'ancienne statue d'argent de la Vierge sur le maître-autel de 1474 à 1752.

Ce vitrail avait été réparé plusieurs fois : en 1418, par Gui Géraud, après les incendies de 1451 et de 1533 enfin après l'ouragan de 1617.

N° 2.

Une belle bordure encadre cette fenêtre, mise en verre blanc en 1745 comme la précédente. Au moment de la construction de la mansarde, située au-dessus de la chapelle Sainte-Anne, pour la soufflerie de l'orgue ([2]), la bordure de la partie inférieure fut enlevée et déposée dans le garde-meuble.

N° 3.

La Légende de sainte Catherine d'Alexandrie.

L'harmonie des couleurs de cette verrière est parfaite : la splendeur du bleu, formant le fond général, n'a été dépassée nulle part. Admirons la bordure et les deux médaillons placés aux angles de la partie inférieure : l'un représente un capricorne, l'autre un bœuf ailé. Les écoinçons garnis de jolis motifs, l'entourage des histoires, composé d'un large filet rouge, orné de deux perlés blanc nacré, accusent bien le dernier tiers du XII[e] siècle. L'artiste, dans le tracé des six compartiments du vitrail, semble avoir été préoccupé de donner le plus de place possible aux personnages.

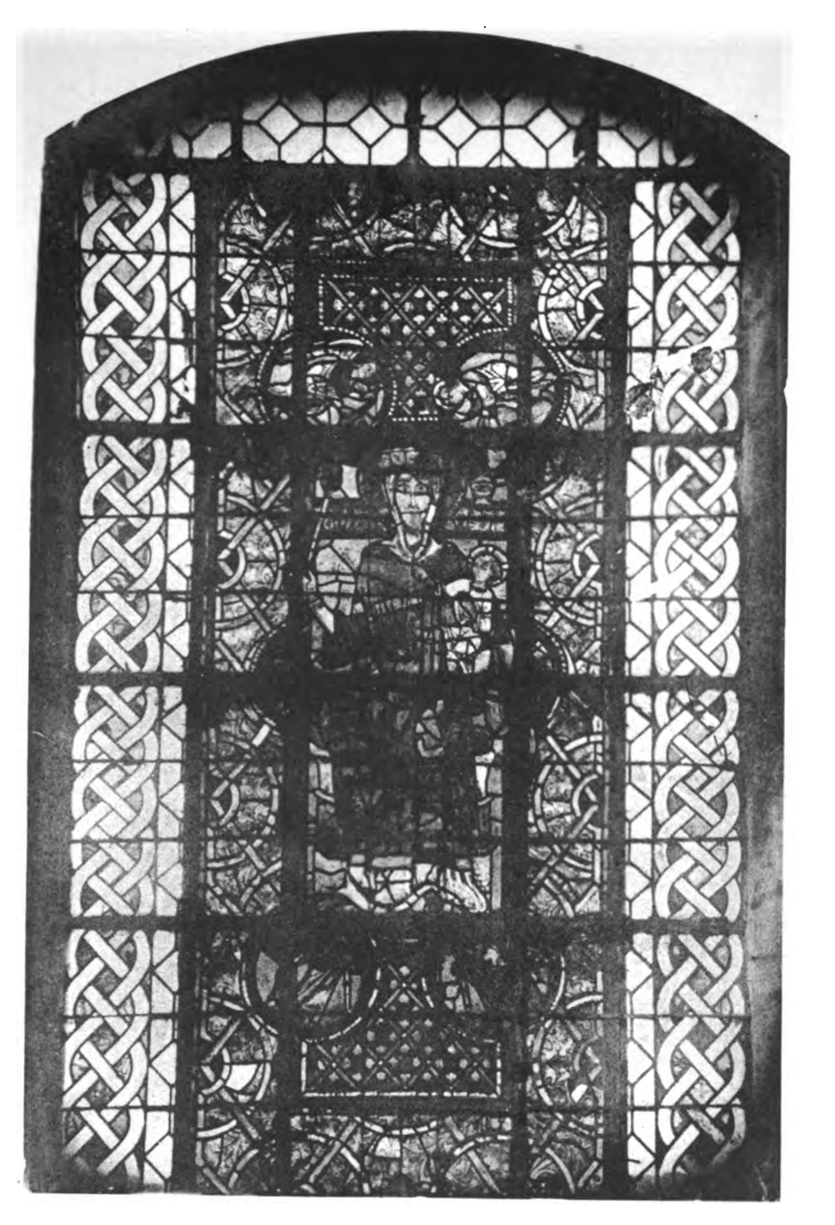
Voici le sujet de chacun des panneaux, en commençant par le bas ([3]) :

1. *Les Vitraux*, par O. Merson, p. 38. — La glorification de la Vierge est de 1180.

2. Vol. II de la *Monographie*, p. 79.

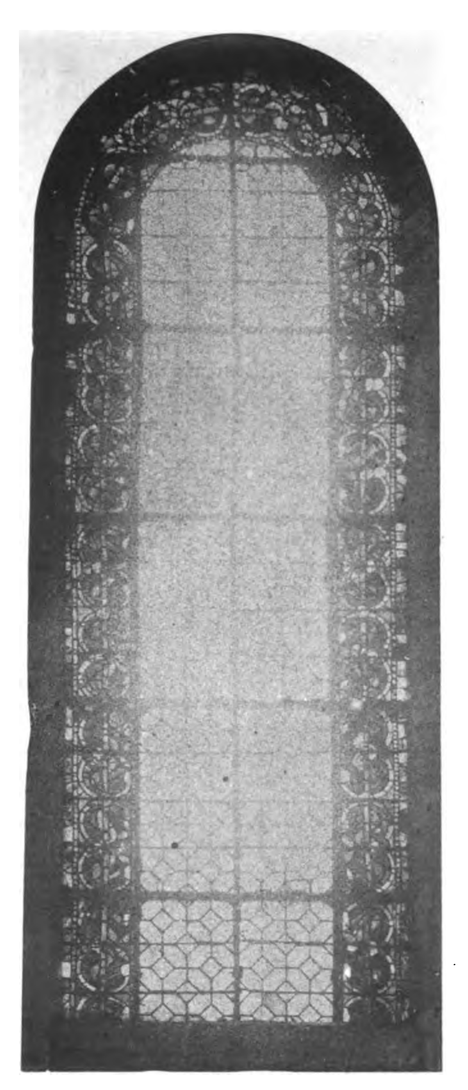
3. Extraits de la légende de sainte Catherine, reproduite dans la *Légende Dorée*, édition de Cologne 1482, p. 210 et suivantes.

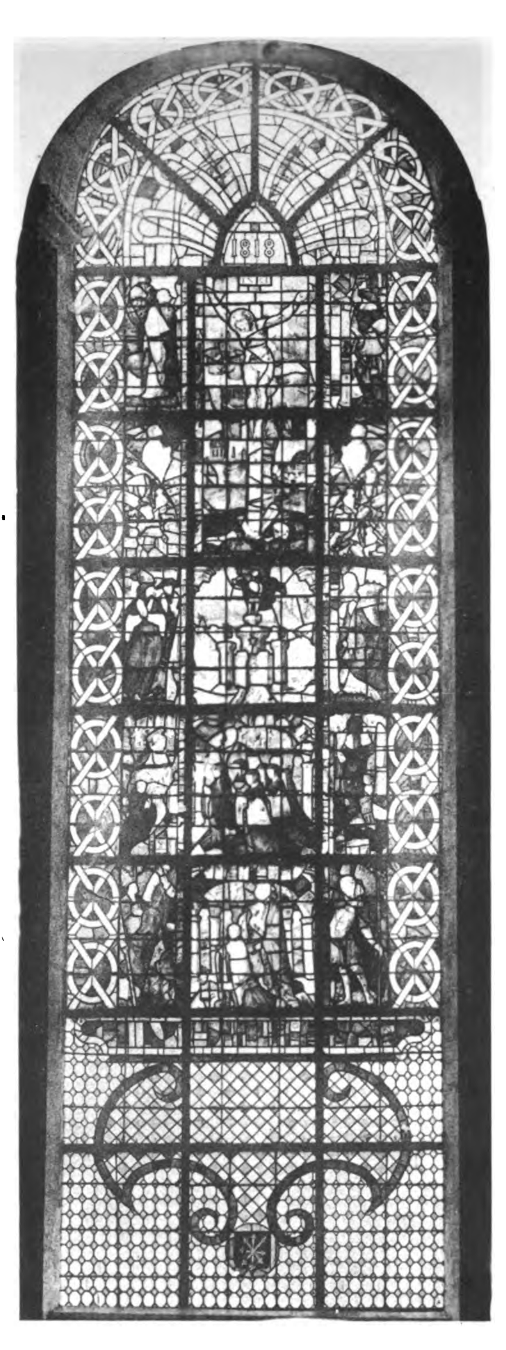
A. Maxence fait venir des provinces éloignées à Alexandrie cinquante orateurs pour réfuter Catherine, qui préten-

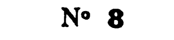


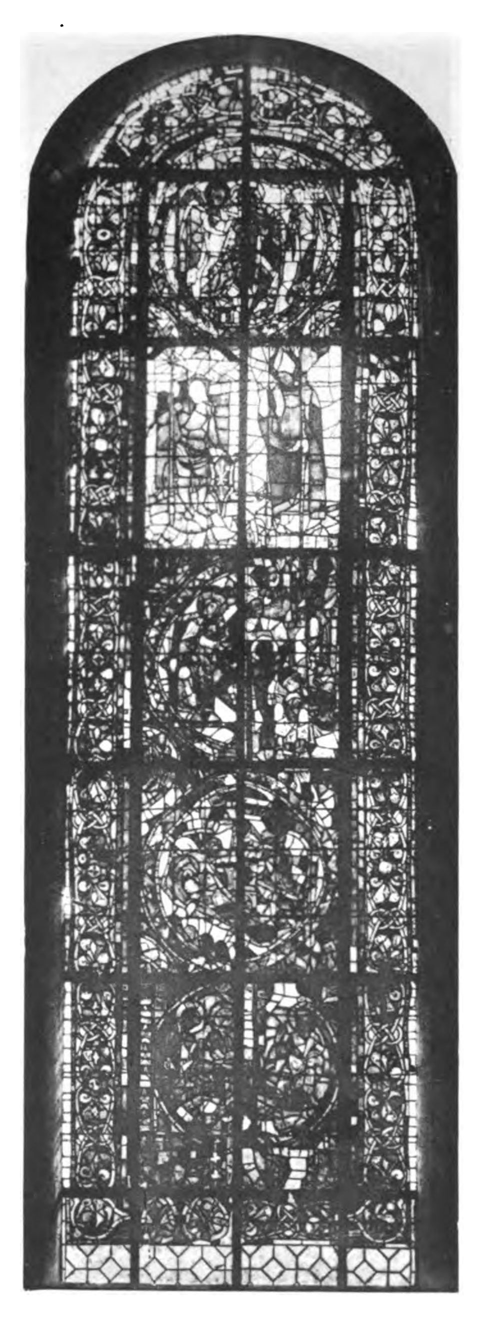
Nº 1

Nº 12


N° 2




N° 8



N° 10

F
E
D
C
B
A

N° 3. La Légende de Sainte Catherine d'Alexandrie.

F
E
D C'
C A'
B D'
A B'

N° 4. Les funérailles de la Sainte Vierge.

(S)APIENTES DEPUGN(AT) ([1])

A. Sainte Catherine confond les docteurs, assemblés sur l'ordre de l'empereur et en sa présence.

MASENCIVS

B. A droite, Maxence ordonne de la martyriser. La main de Dieu sortant d'un nuage, encourage la sainte. A gauche, sainte Catherine attire par ses prières le feu du ciel sur la roue de son supplice; les bourreaux sont renversés.

HEC SCA CATERINA VI. IN CAMERA XPꝶ

C. Hic sancta Catherina videt in camera Christum.

Notre Seigneur visite sainte Catherine dans sa prison, à la porte de laquelle se tient une reine (la femme de Maxence ?)

MACENCIVS EC(CE) SCA CATERINA

D. Elle est flagellée en présence de Maxence.

BARVARIM CATERINA HEC

E. Un bourreau nommé Barvarim, la décapite après l'avoir tenaillée avec un fer rouge.

EC(CE) CORPUS

F. Deux anges l'ensevelissent, tandis qu'un troisième soutient son chef.

Un compte de 1419 semblerait indiquer que cette verrière a été déplacée en entier. En effet un peintre fournit quatre panneaux de verre blanc pour la fenêtre, située au-dessus de l'autel Saint-Martial ([2]). C'est précisément celle-là. Pourtant, elle est encore complète : peut-être s'agit-il dans le compte de panneaux de verre blanc, posés *provisoirement* pendant la remise en plomb ou la restauration des autres ?

N° 4.

LES FUNÉRAILLES DE LA SAINTE VIERGE.

Cette belle verrière a été lithographiée en couleurs par M. Ferdinand de Lasteyrie, dans son *Histoire de la Peinture sur verre*, Paris 1853. Pl. I, réduite au 24e par M. Lucien Magne dans son livre *l'Œuvre des Peintres-Verriers de France*, 1885 p. 15 ([3]).

---

dait que les dieux des païens étaient des démons. Celle-ci leur parle avec tant d'éloquence qu'ils restent muets. L'empereur furieux les condamne à être brûlés. Catherine les convertit, ils subissent le martyre...

B. Maxence cherche à séduire Catherine; elle repousse ses avances; il la condamne à la prison... *Tunc ille furore repletus jussit eam scorpionibus cedi et cesam in obscuram carcerem trudi ibique diebus XII fame cruciari... Quia vero per duodecim dies sine cibo tirannus eam esse jusserat, Xristus per hos dies missa de celo candida colomba celesti eam cibo referebat...*

C ... *Tunc quidam prefectus furenti regi suasit ut infra triduum quatuor rotas ferris ferreis et clavis acutissimis circumseptas separent ut tam horribile tormentum virginem dissecaret... Ordinatumque est ut due uno ordine volverent et due alie e contrario impetu agerent... Tunc virgo beata deum exoravit ut ad laudem sui nominis et conversionem populi circumstantis ipsam machinam dissiparet. Et ecce angelus domini cum tanto impetu divellendo molam concussit quod quatuor millia gentilium interemit.*

E *Rex autem furore repletus jussit eam extractis prius mamillis decollari... Ministri eam extra civitatem ducentes ferreis hastilibus mamillas ejus evellunt et postmodum caput precidunt.*

F *Angeli autem corpus ejus accipientes ab illo loco ad montem synai itinere dierum XX deduxerunt et ibi honorifice sepelierunt...*

1. Ce mot DEPU est à l'envers dans le vitrail par suite d'un raccommodage inintelligent.

2. Volume II de la *Monographie*, p. 22.

3. *Monographie de la cathédrale d'Angers*, par Joseph Denais, p. 429.

Deux médaillons, renfermant celui de gauche un chasseur, celui de droite un cerf, percé d'une flèche, occupent les angles de la partie inférieure de la bordure, comme dans la fenêtre précédente. C'était une habileté de l'artiste : il évitait ainsi de plier à angle droit le dessin fort compliqué de ses bordures. Ici, les six médaillons sont circulaires et laissent partout des écoinçons de même forme et d'égale dimension : disposition plus heureuse assurément que celle du N° 3.

B' A. La sainte Vierge meurt, entourée des Apôtres (1).

B. Ceux-ci portent son corps : ils sont précédés de saint Jean, entre les mains duquel on voit la palme céleste que la sainte Vierge lui avait confiée.

Afin de donner plus de longueur au cortège, le peintre imagina d'empiéter sur la bordure à droite et à gauche au moyen d'un demi-médaillon, dont l'encadrement rejoint celui du groupe principal : ingénieux arrangement, que nous retrouverons dans le N° 5.

A' C. Translation miraculeuse des Apôtres à Jérusalem, pour assister aux funérailles.

C' D. Notre Seigneur bénit le corps de sa mère.

E. Assomption de la sainte Vierge, encensée par deux anges.

F. La sainte Vierge au ciel.

M. Mâle écrit au sujet de ce dernier panneau : « Il y a déjà dans l'iconographie une « particularité, qui fait pressentir le XIIIe siècle. La Vierge n'est pas couronnée par le « Christ, mais assise à ses côtés, la couronne sur la tête. Ce motif extrêmement rare au « XIIe siècle, ne devient fréquent, qu'au siècle suivant. »

Cette judicieuse observation vient en faveur de la date assignée précédemment à l'exécution des verrières, entre 1162 et 1177.

Trois médaillons ont été changés de place, au moment d'une remise en plomb. Logiquement, le premier par le bas devrait être A', le second B', le troisième C',

Les demi-écoinçons du panneau F ne sont pas du même dessin que les autres : je ne m'explique pas cette différence.

N° 5.

LA LÉGENDE DE SAINT VINCENT.

La bordure de ce beau vitrail rappelle celle du N° 3 par sa richesse extraordinaire. Elle se détache cependant moins bien des scènes historiées, parce que le verre blanc nacré s'y trouve en plus petite surface. Deux sagittaires sont peints aux angles de la partie inférieure.

---

1. Quelques feuillets manquent dans l'exemplaire de la *Legenda Aurea*, dont j'ai donné des extraits pour la *Vie de sainte Catherine ;* ce sont précisément ceux qui ont trait à l'*Assomption*. J'emprunte les citations suivantes à la *Légende Dorée* en français « achevée de imprimer à Paris, le II de iung mil CCCC. IIIIxxXV et VIII, pour Anthoine Vérard », 170 et suivantes :

Un ange annonce à Marie qu'elle va mourir dans trois jours et lui apporte du ciel une palme en lui disant : « Voicy « un ram de palme de paradis que je ie taporte que tu commanderas porter devant la bière car tu seras ostée du corps « au tiers jour car ton fils te attend honorable mère ». La sainte Vierge répondit : « J'ai y ouy dire que les iuifs ont « prins conseil de attendre tant que celle qui porta iesus crist meure et puis prendront tantost son corps et le gettront « au feu et tu feras porter ceste palme devant ma bière quand vous porterez mon corps en son sépulchre. Tous « les apostres furent ravis des nues de tous les lieux ou ils preschaient et furent apportés devant luys de la benoiste « vierge Marie... quand la benoiste Vierge vit que tous les apostres estaient ensemble, elle beneist nostre seigneur et « se assit au milieu de tous... Et ainsy au matin lame yssit du corps et senvola es bras de son filz... Et aduncques les « apostres prendrent les corps honnorablement et le mirent sur la bière...

S. VINCENTIVS

F' A. Le corps de S. Vincent exposé aux bêtes sauvages est défendu par un corbeau, qui en éloigne les loups ; Dacien le fait jeter à la mer.

E' B. Dacien fait coucher Vincent sur un lit blanc pour l'amollir... il meurt entre deux anges ; le Christ reçoit son âme.

D' C. Dans une prison, dont le pavé est couvert de tessons, Vincent reçoit la visite et les encouragements de deux anges.

C' D. Il est étendu sur un gril, dont les serviteurs de Dacien attisent le feu.

Entre ce compartiment et le suivant deux demi-cercles renfermant un personnage assis (un des officiers de Dacien) et en face un bourreau, qui tourmente saint Vincent avec un fouet.

S. VINCEN(TIUS)

B' E. Quatre bourreaux déchirent le corps de Vincent lié sur un chevalet avec des ongles de fer.

(DACIA)NUS

A' F. Assis sur un trône, Dacien intime à l'évêque Valère et Vincent, son diacre, l'ordre d'abandonner la foi : ils s'y refusent. L'évêque est envoyé en prison et Vincent livré aux supplices.

On peut voir avec quelle fidélité le peintre a suivi l'ancien récit (1).

Les panneaux ont été intervertis par de malencontreuses restaurations. Ainsi A devrait être tout en haut F' — B en dessous en E' — C en D' — D en C' — E en B' et F et A'.

1. *Aurea legenda*, in MCCCCLXXXII in sancta Colonia, fol. XXXIIII verso.

A'. *Vincentius nobilis genere sed fide ac religione nobilior beati valerii episcopi diaconus fuit... Jussu igitur Datiani presidis valentiam trahuntur et diro carceri mancipantur. Cumque eos fame pene defecisse crederet eos suo adspectui jussit astare. Quos cum sanos cerneret et gaudentes iratus in hanc vocem prerupit... Tunc iratus dacianus episcopum in exilium mitti precipit : vincentium verò tanquam contumacem et presumptuosum juvenem ut ejus exemplo alii terreantur in eculeo distentum membris omnibus dissipari.*

B'. *Craticulam igitur sponte conscendens ibidem assatur, exuritur et crematur membrisque omnibus unci ferrei et ardentes lamine infiguntur.*

C'. *Dumque sanguine flamme resperguntur vulnera vulneribus imprimuntur. Sal insuper in ignem spargitur ut in corpus ejus undique vulneratum resiliens stridentibus flammis crudelius comburatur...*

D'. *Heu ait Dacianus, vincimur. Sed nunc ut diutius vivat in pena ipsum deterrimo carceri includite et ibi testas acutissimas congerite pedes ejus ligno affigite sine omni humano solatio extensum super testas relinquite et cum defecerit, nunciate... Sed ecce rex pro quo miles patitur penam commutat in gloriam, nam tenebre carceris ab immensa luce expelluntur. Testarum asperitas in omnium florum suavitatem mutatur, pedes dissolvuntur et venerando angelorum solatio perspicitur...*

E'. *Preterriti custodes cum lumen per rimas carceris quod intus erat vidissent ad fidem conversi sunt. Hoc audiens dacianus amens factus ait : Et quid amplius ei faciemus ? Ecce enim victi sumus. Transferatur ad lectulum et stramentis mollioribus reponatur ne eum plus gloriosum faciamus si forte destiterit in tormentis sed potius recreatus novis iterum suppliciis puniatur. Cum igitur ad stratum molliorem deportatus esset spiritum traadidit...*

F'. *Jussu Daciani corpus ejus in campum ab avibus et bestiis devorandum exponitur, sed statim angelorum custodia permunitum et intactum a bestiis conservatur. Denique corvus vigil ei deditum alias aves se majores impetu alarum abegit et lupum accurrentem morsibus et clamoribus effugavit... Jubet ergo Dacianus corpori ejus ingentem molem alligari et in pelago projici...*

N° 6.

Dessins géométriques.

La fabrique ayant résolu en 1818 de remplacer autant que possible par des vitres de *couleur* les fenêtres en *verre blanc* des deux côtés de la nef, fit refaire la ferrure de celle-ci (1) et remplacer en 1833 les panneaux de *verre blanc*, posés en 1765, par des dessins géométriques, composés d'étoiles jaunes et rouges à six pointes sur un fond bizarre : *œuvre de Thierry*. La bordure resta telle quelle, c'est-à-dire formée d'un entrelac blanc sur un champ de couleur quelconque. Une délibération du chapitre en 1765 nous édifiera sur la manière, dont on entendait alors la restauration des vitraux (2) : « M. Rousseau de « Pantigny (chanoine, bienfaiteur insigne) ayant représenté que le vitrail au-dessus de la « porte des cloîtres, vis à vis de la sacristie, était en totale ruine, Mrs ont arrêté de le « refaire à neuf en prenant de la nef les vitres, qui sont au-dessus des autels de saint « André (côté de l'Épître) et de saint Joseph (côté de l'Évangile *précisément celui-là*), les-« quels vitraux seront mis en *vitre blanche* avec une bordure de *vitre peinte, s'il s'en* « *trouve assez pour cet effet.* » Ainsi, en 1765, on sacrifia deux verrières d'Hugues de Semblancé, pour se procurer le verre de couleur nécessaire à la fabrication de l'horrible vitrail N° 23 et les bordures des fenêtres N° 1, 6 et 7. Ceci montre où on était arrivé à cette lamentable époque : le retour aux saines traditions artistiques ne se fit guère avant 1848 (3).

N° 7.

Dessins géométriques.

Cette fenêtre subit le même sort que la précédente. La coloration en est encore plus mauvaise : toujours l'œuvre de Thierry, datée de 1833.

N° 8.

Le Crucifiement.

Les restes d'un beau vitrail du XVIe siècle, provenant de la chapelle de Sainte-Croix du Verger, ont été ajustés tant bien que mal en 1818 par le vitrier Tournon, moyennant 1200 livres (4), pour remplir l'espace compris entre les bordures de 1765. Une sorte de coquille, grossièrement dessinée, garnit le tympan daté de 1818.

Le vitrail du XVIe siècle a été mutilé et n'a point conservé sa disposition primitive.

En bas, on reconnaît au milieu, sous une arcade, *saint Jean l'Évangéliste*, tenant un calice, tout près du donateur. Cette scène est accompagnée de deux personnages, qui primitivement ne faisaient qu'un seul tableau, puisque le bras droit de *saint Michel*, placé à droite du groupe précédent, se trouve sur le fragment de gauche, près d'un *saint*

1. Comptes de la fabrique 1818. La ferrure d'un vitrail à refaire à neuf, arrêtée à 700l, à condition que le serrurier gardera le vieux fer.

2. Archives de Maine et Loire. Série G. Ms. N° 268, p. 161.

3. *Monographie de la Cathédrale de Bourges*. Préface, p. II.

Dans un livre consacré à la gloire de la Cathédrale de Bourges, en 1824, M. le chanoine Romelot ne crut pas devoir se donner la peine d'expliquer ou même de nommer aucune des anciennes verrières. Pour lui, le plus grand mérite de ces *verroteries* était de répandre une teinte sombre et mystérieuse, très propre à inspirer le recueillement, mais il entendait bien laisser dormir ces *vieilles friperies gothiques* dans la poussière qui les couvre.

4. Compte de fabrique de 1818. La ferrure fut payée 700l au serrurier Varennes.

A'F

B'E

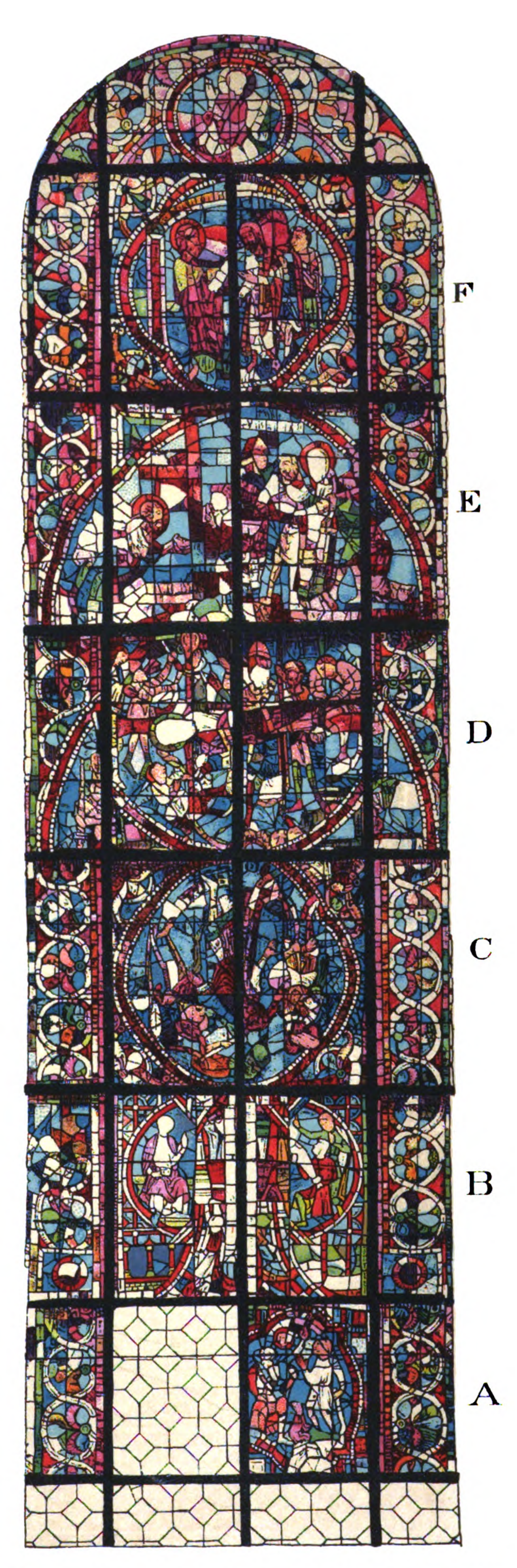
C'D

D'C

E'B

F'A

Nº 5. La Légende de Saint Vincent.



Nº 9. Assemblage de panneaux de diverses provenances.

Augustin. Il fallait arriver à une *largeur fixe ;* on a sans hésitation coupé une scène en deux, dont une moitié se trouve d'un côté et l'autre en face.

La seconde rangée de personnages nous montre la donatrice, suivie de ses cinq filles et présentée par *sainte Madeleine.* A droite, un personnage portant des coquilles d'or à la ceinture, est accompagné d'un enfant à genoux ; à gauche, *saint Dominique* et un jeune religieux.

Au-dessus, voici le château Saint-Ange, surmonté de l'archange *saint Michel;* à droite le pape saint Grégoire et à gauche deux cardinaux et des évêques.

Enfin, au sommet le *Crucifiement.* A droite un personnage agenouillé, à gauche trois autres, revêtus de chapes, à genoux aussi.

Il faut être dans la galerie pour juger du mérite de cette belle peinture sur verre, charmante comme détail d'exécution, mais composée de panneaux provenant de plusieurs fenêtres différentes, réunies sans logique, de façon à couvrir la surface qu'on avait besoin de remplir de verre de couleur.

Ces réserves faites, je suis tout à fait de l'avis de M. Palustre écrivant dans la *Renaissance* [1]: « Si quelque chose a lieu de surprendre, c'est que l'on n'ait pas fait jusqu'ici plus « de réputation à des œuvres où la beauté du dessin le dispute à la douceur des tons et « à la franchise de la couleur. » Mais je le répète, il n'y a aucun lien entre les diverses parties de ce vitrail ni en hauteur, ni en largeur. Ce sont de beaux fragments disparates autrefois placés dans la chapelle du prieuré du Verger, consacrée par l'évêque Jean de Rély en 1494 et célèbre par sa magnificence. De ce sanctuaire provient aussi la belle tapisserie des *Instruments de la Passion*, conservée à la cathédrale d'Angers. (T. III, de la Monographie, p. 129 et suivantes.)

Il est probable que le vitrier *Tournon*, chargé de l'entretien des vitres de la cathédrale au commencement du siècle dernier, les vendit à la fabrique, comme ceux des collections Grille [2] et Mordret [3].

N° 9.

Assemblage de panneaux de diverses provenances.

Une bordure, dont la richesse ne le cède pas à celles des N° 3, 4, 5, paraît de distance en distance ; elle est interrompue au sommet du cintre par un petit médaillon. En dessous un quatrefeuilles, plus bas un grand cercle occupant la hauteur de deux compartiments, encore un quatrefeuilles et enfin deux compartiments disparates. Donc, comme précédemment six médaillons en hauteur, les quatre du haut seulement appartenant à la fenêtre primitive.

---

1. *La Renaissance en France*, t. III, p. 194. D.

2. Bibliothèque d'Angers, Ms. 128. Notes de M. Grille. Il possédait un vitrail représentant un évêque et un ange debout vis à vis l'un de l'autre. Ce superbe morceau lui avait été vendu le 29 avril 1829 par le Sr *Tournon* ancien vitrier, qui le tenait de son prédécesseur, qui se l'était procuré lors de la suppression des religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie, qui desservaient le prieuré de *Ste-Croix du Verger*, époque où les magnifiques vitraux de cette église furent vendus.

3. *Dictionnaire historique et biographique* de M. Port, t. III, p. 686. 23 panneaux de verrières de la chapelle du Verger, faisaient partie du cabinet Grille ; d'autres se retrouvent dans le cabinet Mordret, dont une est la représentation à genoux du maréchal, qui figurait près le grand autel.

Tentons de reconnaître quelque chose dans cet amalgame de fragments. Je commence par le bas.

A. A gauche se trouvait Jessé, replacé avec à propos tout dernièrement dans la verrière du chœur N° 28, dont il avait été maladroitement distrait. On l'a remplacé par du verre blanc. A droite, dans un médaillon avec mosaïque, provenant certainement du chœur, on aperçoit les débris de trois personnages, et trois chiens. Seraient-ce les bergers, auxquels l'ange annonça la naissance de l'enfant Jésus ?...

B. Les deux panneaux, aujourd'hui séparés par un remplissage de morceaux quelconques pour arriver à la largeur voulue, ne l'étaient jadis que par la largeur d'une barre de fer, alors qu'ils faisaient partie d'une des verrières du chœur.

Le dessin de la mosaïque, qui ne se retrouve dans aucune autre fenêtre, prouve qu'ils sont les seuls restes d'une légende peinte pour le chœur, aujourd'hui détruite. On y voit à gauche un personnage assis, à droite un homme tenant un poisson et le présentant, un genou en terre.

C. Assemblage de débris indéchiffrable.

D. Notre Seigneur est cloué sur la Croix ? les deux segments, qui empiétaient sur la bordure ont été remis la tête en bas.

E. Jésus porte sa croix ? Son arrestation au jardin des Oliviers ?

F. Un personnage en prison converse avec deux autres.

Impossible de rien reconnaître d'une façon bien certaine ; j'imagine que cette verrière devait être consacrée à la vie de Notre-Seigneur et faisait partie de celles, données par Hugues de Semblancé.

N° 10.

ASSEMBLAGE DE PANNEAUX DE DIVERSES PROVENANCES.

« L'état déplorable où se trouve cette verrière ne permet plus, dit M. F de Lasteyrie [1] d'en reconnaître les sujets : ils présentent l'aspect d'un véritable Kaleidoscope. » Je comparerais volontiers cette fenêtre et la précédente à un jeu de patience, dont un enfant turbulent aurait mêlé les pièces. C'est infiniment dommage, car la bordure est splendide [2], l'éclat des petites pièces de verre, formant les encadrements C, D, E, est incomparable ; on dirait des pierres précieuses, quand le soleil y donne. La ferrure a été modifiée dans le bas, tandis que les trois médaillons de la partie supérieure sont de même dimension que ceux du N° 9.

A. Au-dessus de débris informes, j'aperçois deux demi-médaillons provenant certainement d'une fenêtre du chœur et représentant deux personnages nimbés et un troisième qui ne l'est pas.

B. Au milieu de fragments disparates, on aperçoit à gauche la Vierge couchée, c'était peut-être la Naissance de Notre-Seigneur.

C. Une figure de la sainte Vierge d'un caractère byzantin est assise vers la gauche et faisait sans doute partie de l'Adoration des Mages.

D. Saint Maurille et saint Maurice du XVI[e] siècle remplacent un sujet absent.

---

1. *Histoire de la peinture sur verre*, p. 22. D.
2. *Les Vitraux*, par O. Merson, fig. 49.

E. L'Annonciation. Marie, saluée par l'ange Gabriel, est accompagnée d'une jeune vierge.

Si comme je me le figure, cette verrière (dont la décoration semble un peu plus ancienne que celle des N° 3, 4 et 5) était consacrée à la vie de la sainte Vierge, ce médaillon E devait occuper la partie inférieure. La Visitation ensuite, la Naissance de Jésus, l'adoration des bergers, celle des rois Mages, enfin la fuite en Égypte, car il y avait primitivement six médaillons.

N° 9.

Verre blanc du XVIIIe siècle et riche bordure du XIIe siècle.

N° 10.

Grande figure de saint Maurice, du XVIe, tympan du XIXe, et bordures du XVIIIe siècle.

Elle occupait dans le chœur la fenêtre N° 26, comme la Vierge sur fond de grisaille le N° 42. C'est sans doute à ces deux vitraux, que fait allusion le chapitre dans cette demande adressée au conseil de fabrique en date du 18 juin 1852 :

« Attendu que le chœur a été assombri à l'excès par la pose très récente de verres « fortement coloriés dans deux petites fenêtres (N° 26 et 42), primitivement garnies « *de verres beaucoup plus diaphanes*, le chapitre demande quelques changements dans « les vitraux du chœur afin de lui donner plus de lumière, pour que les chantres puissent « lire sans bougie durant les offices en plein jour. »

Ce vœu vient d'être satisfait par la pose des grandes figures de saint Pierre et de saint Christophe.

N° 13.

Hauteur $9^{m},65$. Largeur $4^{m},45$.

L'armature de cette grande fenêtre (dans laquelle il n'y eut jamais de meneaux) est semblable à celle des autres baies de la nef. La barre de fer *horizontale* voisine du cintre est à une distance de la clef égale à l'espace, qui sépare les pieds droits de la barre *verticale*, la plus éloignée de l'axe : voilà la largeur de la bordure $0^{m},38$.

La *légende de saint Martin*, autrefois placée dans cette fenêtre, comptait trois compartiments en largeur et huit en hauteur ; la série du milieu était un peu plus large ($1^{m},30$) que les deux autres ($1^{m},04$), ainsi qu'il est facile de le voir d'après le dessin ci-joint.

La hauteur de tous les médaillons était la même $1^{m},05$. Ceux de la partie centrale alternaient : les uns en forme d'*octogone allongé* et les autres *arrondis à leurs extrémités*, mais ne traçant pas une circonférence régulière, puisqu'ils avaient $1^{m},30$ sur $1,^{m}05$.

Ceux des côtés ressemblaient à de *grands losanges*, dont les écoinçons étaient ornés de personnages, dans des attitudes variées, tandis que de simples feuillages sortant de tiges rectangulaires décoraient l'espace libre entre les médaillons de la partie centrale. En avait-il toujours été ainsi ? Maintes et maintes fois cette fenêtre fut remise en plomb ou refaite en grande partie : les feuillages, dont je parle, ont peut-être été substitués à des figures trop détériorées.

Avant la pose d'un buffet d'orgues [1], cette immense verrière de 9 ,65 sur 4 ,45 éclai-

1. Volume II de la *Monographie*, p. 70.

rait à merveille le bas de la nef et les voûtes. Elle fut diminuée d'un tiers environ, après l'installation de l'orgue ([1]) et même presque de moitié de sa hauteur au XVIII[e] siècle, quand on transforma en appentis la toiture de la galerie ([2]). Alors la partie inférieure de la verrière fut remplacée par un mur grossier, démoli il y a trente ans environ.

Pas plus qu'aux façades des cathédrales de Vannes ([3]), de Saint-Malo ([4]), de Chartres ([5]), de Saint-Pierre de Saumur et de maint autre édifice, le maître de l'œuvre ne pouvait prévoir l'existence de ces buffets d'orgue considérables, dont il n'était pas question au XII[e] siècle. Ces meubles de plus en plus encombrants ont assurément détruit l'effet prévu par l'architecte, puisqu'ils masquent en tout ou en partie la fenêtre de la façade et la galerie de circulation, portée sur des corbeaux sculptés au même niveau que celles des côtés de la nef.

La vitre de la fenêtre n° 13 était-elle aussi un don d'Hugues de Semblancé ? Je ne le crois pas ; elle dut être posée un peu plus tard, après l'achèvement de la façade et des clochers ([6]).

Elle représentait la *Légende de saint Martin :* il en reste quelques médaillons transportés dans le chœur. D'abord N[os] 26 et 42, actuellement N[os] 39 et 40.

Le 11 octobre 1852, le conseil de fabrique demande « qu'on fasse replacer au-dessus de « l'orgue, c'est-à-dire à la place qu'elles occupaient il y a vingt ans, les *deux* croisées du « chœur (n° 26 et 42) qui ne devraient en faire qu'*une*, puisque chacune d'entr'elles est « une partie de la *Légende de saint Martin.* » Dès le 29 mai 1848, le conseil avait demandé la suppression des verres blancs à losange de cette fenêtre, qui enlèvent tout leur éclat aux vitraux du chœur et leur remplacement par la *légende de saint Martin.*

Cette grande verrière de la façade, si exposée aux vents d'Ouest fut très souvent réparée : elle eut en outre beaucoup à souffrir des incendies de 1451, 1533 et de l'orage de 1617. Le 20 octobre de cette dernière année *André Marcadé et André Bourgneuf*, vitriers, ont rapporté que « le vitrail estant sur la porte principale de la dite église est fort « gasté et endommagé par l'étonnement et fracture du dit tonnerre, qu'il est besoing le « rellever et remettre en plomb tout à neuf et à cet effet fournir environ la moitié du « verre peint et remettre le vitrail comme il soulait être... ([7]) »

On trouvera plus loin la description de ce qui reste dans le chœur de cette verrière magnifique, encadrée sans doute jadis par une riche bordure, dont il ne reste rien aujourd'hui.

1. *Ibidem*, 70.
2. *Ibidem*, p. 78.
3. Je parle ici de l'*ancienne façade*, reproduite dans la *Monographie*, t. I, p. 63. Elle a été reconstruite il y a une trentaine d'années.
4. Les façades des églises de Saint-Malo et de Saint-Pierre de Saumur ont été reconstruites au XVII[e] siècle ou plutôt on a collé par devant les *anciennes* à demi écroulées de *nouvelles* façades, tout en conservant la largeur et la hauteur de la fenêtre primitive.
5. A Chartres et au Mans, les fenêtres de la façade n'ont pas été masquées par le buffet d'orgue, placé dans l'une de ces cathédrales au milieu de la nef du côté de l'épître et dans l'autre au fond du transept sud.
6. Les écoinçons sont encore garnis de rosaces et non de *mosaïques*, composées de dessins réguliers comme au XIII[e] siècle : la teinte du bleu est plus claire que dans les autres vitraux du chœur et les encadrements des médaillons en diffèrent aussi, en ce sens qu'ils sont rouges sertis *de deux* perlés blancs et non *d'un* seul.
7. Archives de Maine et Loire. Série G. Fabrique, t. IV, p. 364[vo].

CHŒUR

TRANSEPT NORD

TRANSEPT SUD

NEF

FAÇADE

26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 38 37 39 41 40 42

25 24 43 44

17 18 19 20

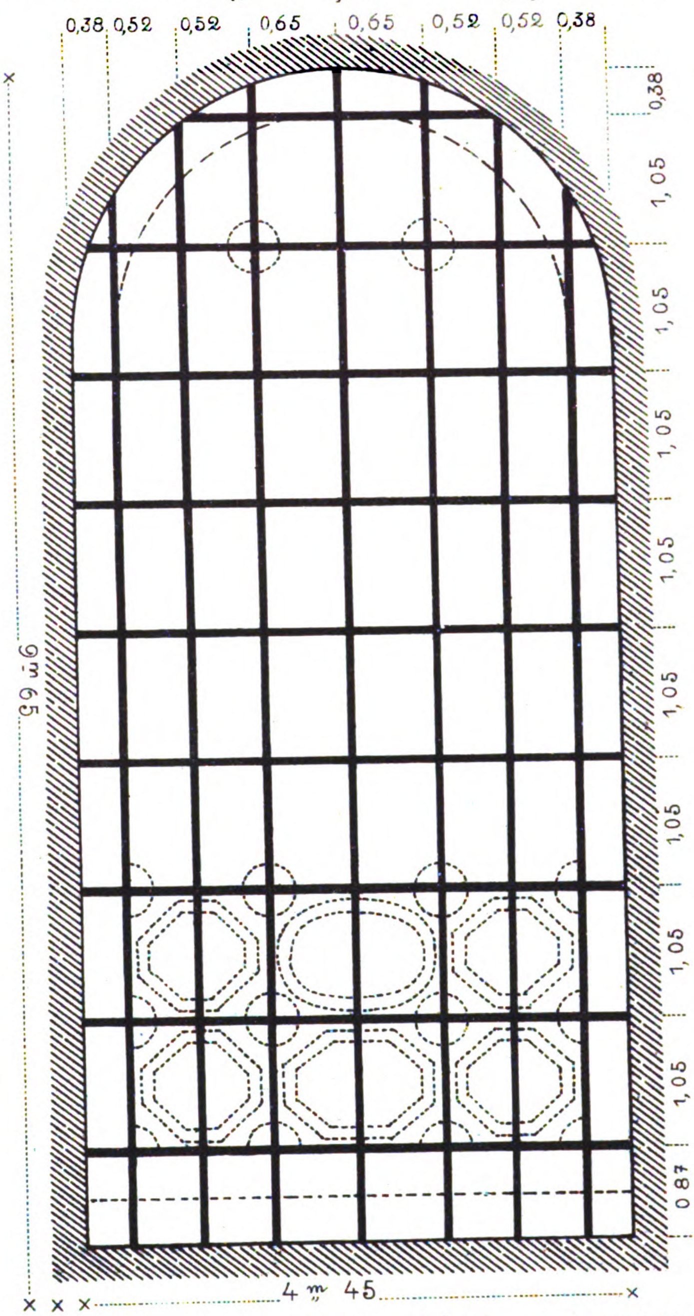
16 21

15 14 23 22

6 5 4 3 2 1 7 8 9 10 11 12 13 45

Plan donnant l'emplacement des vitraux avec les numéros correspondant à la description

Armature de la grande fenêtre de la façade N°13.



Disposition primitive des médaillons de la Légende de saint Martin, placée aujourd'hui dans le chœur (N° 39 et 40), tels qu'ils étaient autrefois dans la grande fenêtre de la façade N°13. Les barres de fer ont 0,045 de large.

Toutefois, je ne puis passer sous silence une remarque : la *légende de saint Martin* (n° 39 et 40) par la limpidité de son fond bleu fait contraste avec les autres verrières du chœur d'un aspect sombre et foncé. De plus, en la considérant, on reconnaîtra la justesse de ce qu'écrit Viollet-le-Duc [1] : « Si le filet rouge (encadrant un fond bleu) est « compris entre deux filets blancs, (perlés surtout, parce que le blanc réduit à des touches « répétées prend d'autant plus de fermeté) il conserve sa valeur et on obtient une harmonie « d'une extrême délicatesse, car entre le rouge, qui ne perd rien de sa qualité et le bleu, « s'interpose un orle nacré, qui fait une transition des plus heureuses entre le rouge et « le bleu. En effet, la juxtaposition du bleu et du rouge est périlleuse... »

On ne s'en aperçoit que trop dans les vitraux du rond-point du chœur, dans lesquels le peintre verrier a supprimé l'un des deux filets blancs, surtout dans la verrière, quasi-neuve, Nos 36 et 37.

Quittons maintenant la nef et transportons-nous dans le transept Nord.

2° Transept Nord.

Aucun renseignement ne nous est parvenu sur les verrières de cette partie de l'église, antérieures à celles, que nous voyons aujourd'hui. On sait seulement que la rosace représentait le jugement dernier et les XII signes du zodiaque. Le tout datait sans doute de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Voici le marché du 20 juillet 1451, conclu entre le chapitre et *André Robin* pour le renouvellement de la rosace et des quatre vitres « de la croisée de l'église vers le palais » : [2] (nos 14, 15, 17, et 18).

« Le jour saincte margarite XXe de juillet MCCCCLI personnellement establis, mes- « sires Jehan, abbé de Toussaint et Jehan Branidel, chanoine dangiers, commissaires de « messires doyen et chapitre dangiers d'une part et Robin André, vitrier dautre part les « quelles parties ont contracté et fait marché ainsi quil sensuit :

« C'est assavoir le dit Robin a promis et est tenu faire tout de neuf toutes et chacune « les vitres de la crouzée de la dite église de devers le pallais. c'est assavoir lousteau du « pignon de *vairre de couleur* bon et proufitable. Et en y celui figurer *le jugement avecques « les XII signes* c'est assavoir Aries, taurus *ce comme autres fois a été* et le plus propre- « ment quil pourra et les deux vitres des coustés de la dite crouezée de *vairre blanc « historié à histoires ou ymaiges revestues de chappiteaux*, tellement que mes dits sieurs « adviseront et vouldront et fournir de toutes les chouses et matières ad ce nécessaires « et rendre les dites vitres assises bien et proufitablement pour le prix et somme de « *quinze* sols chacun pié de vairre en carré l'un portant l'autre. Quelle somme de XV « sols pour chacun pié de vairre, comme dit est mes dits sieurs les commissaires ont « promis et sont tenus lui payer partie en faisant la dite besoigne ainsi qu'ils conviendront « avecques le dit Robin et le sourplus incontinent la dite besoigne parfaitte et avecques « ce sont tenus lui fournir de chauffaudx nécessaires pour asseoir les dites vitres. Et a « tout ce que dessus est dit parfaire et accomplir sont tenus les dites parties et chacune « dicelle et ad ce ont obligé de présent la court de Monsieur l'official dangiers soubsmettre

1. *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, t. IX, p. 378.
2. Archives de Maine et Loire. Série G. Fabrique, t. III, p. 9.

« rendre condamner. Donné et fait en la maison canoniale dudit Branidel lan et jour « dessusdit présens ad ce Guillaume Troemand prêtre religieux dudit monastère de « Toussains et Pierre Botereau clerc du diocèse dangiers tesmoins ad ce appelés.

« Lebloy pronotaire. »

Cette pièce intéressante nous donne le nom du peintre verrier et le prix de son travail. André Robin, chargé dès 1434 de l'entretien annuel des vitraux, peignit aussi plusieurs vitres de l'église abbatiale de Saint-Serge d'Angers ([1]).

Le chapitre se contenta « d'*ymaiges, revestues de chappiteaulx* » pour les n° 14, 15 et 18 : il adopta les titulaires des autels situés en face et au-dessous ([2]) ; il n'exigea « *d'histoires* » que pour le n° 17.

« Le transept (nord) de Saint-Maurice, dit Merson, a des verrières remplies « d'architectures, dont les détails innombrables écrasent des personnages isolés et « superposés. L'effet est brillant cependant, quoique bien refroidi par le voisinage des « vitraux du chœur du XIIIe siècle et par ceux de la nef, du XIIe siècle. » ([3]).

N° 14.

Aucune trace ici de médaillons, de bordures ni de mosaïque, formant tapisserie : la composition est tout autre. Une architecture compliquée couvre la plus grande partie de la surface. Sur un fond damassé et de couleur vive s'enlèvent les images de *saint Remy* et de *sainte Madeleine*, au-dessous de *saint Christophe* et de *saint Eustache*, deux par deux ([4]), désignées par leur nom écrit en grandes et longues lettres gothiques. Des tabernacles mouvementés, enrichis de fenestrages, d'arcs-boutants, de contreforts peints en grisaille et relevés de jaune d'or, rendent à merveille ce que le marché de 1451 appelle « *du vairre blanc, à ymages revestues de chappiteaulx* ».

N° 15.

Même ornementation et même disposition que le précédent. En bas, *saint Gatien et saint Nicolas ;* en haut *saint Sébastien et saint Quentin*.

N° 16.

Rosace de 10 mètres de diamètre.

Au centre, le Christ apparaît pour juger les hommes. Rayonnant autour de lui, des anges, aux ailes allongées, portent les instruments de la Passion, ou bien font résonner la trompette, au son de laquelle les morts ressuscitent et les étoiles tombent du ciel. Le marché d'*André Robin* mentionnait les XIIe signes du zodiaque : ils figurent sur l'autre rosace n° 21.

A leur place, voici les travaux des douze mois de l'année et quelques autres sujets peints avec une délicatesse exquise, mais je ne saurais les regarder comme antérieurs au XVIe siècle : une importante restauration de la rosace dut être opérée dans la première moitié du XVIe siècle et précéder d'une cinquantaine d'années la pose d'un des médail-

1. Archives de Maine et Loire. Série H. n° 830. Règlement avec *André Robin* pour les vitres, où sont saint Sarge et saint Bach, saint Godebert, saint Benoît et saint Mor, en 1463.

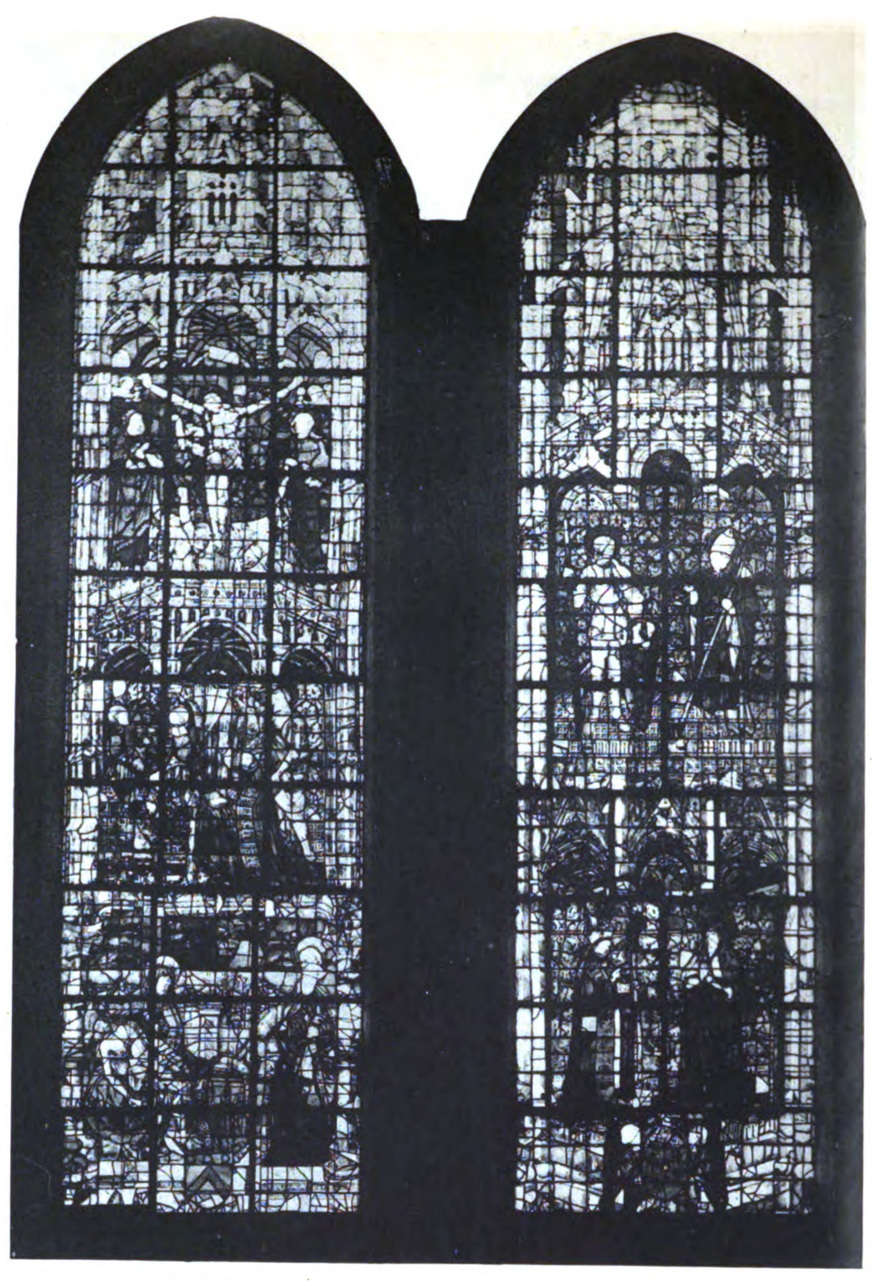
2. Monographie, T. II p. 24 et 25.

3. *Les Vitraux*, p. 134.

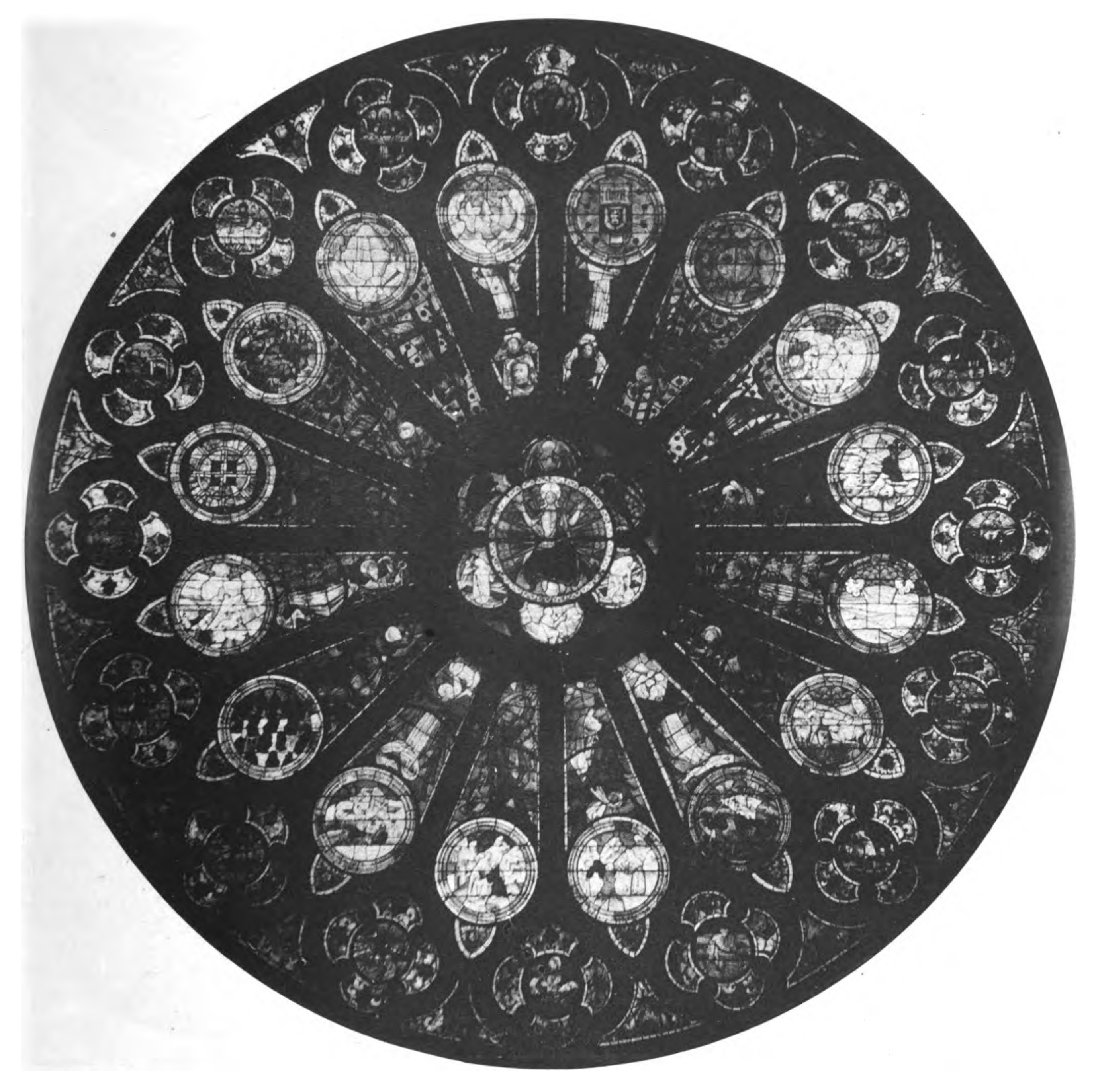
4. Quand il s'agissait d'orfrois brodés au XVe siècle, on appelait à *ymages doubles*, ceux qui portaient deux images de front et à *ymages sangles* (singularis) ceux qui n'en portaient qu'une.



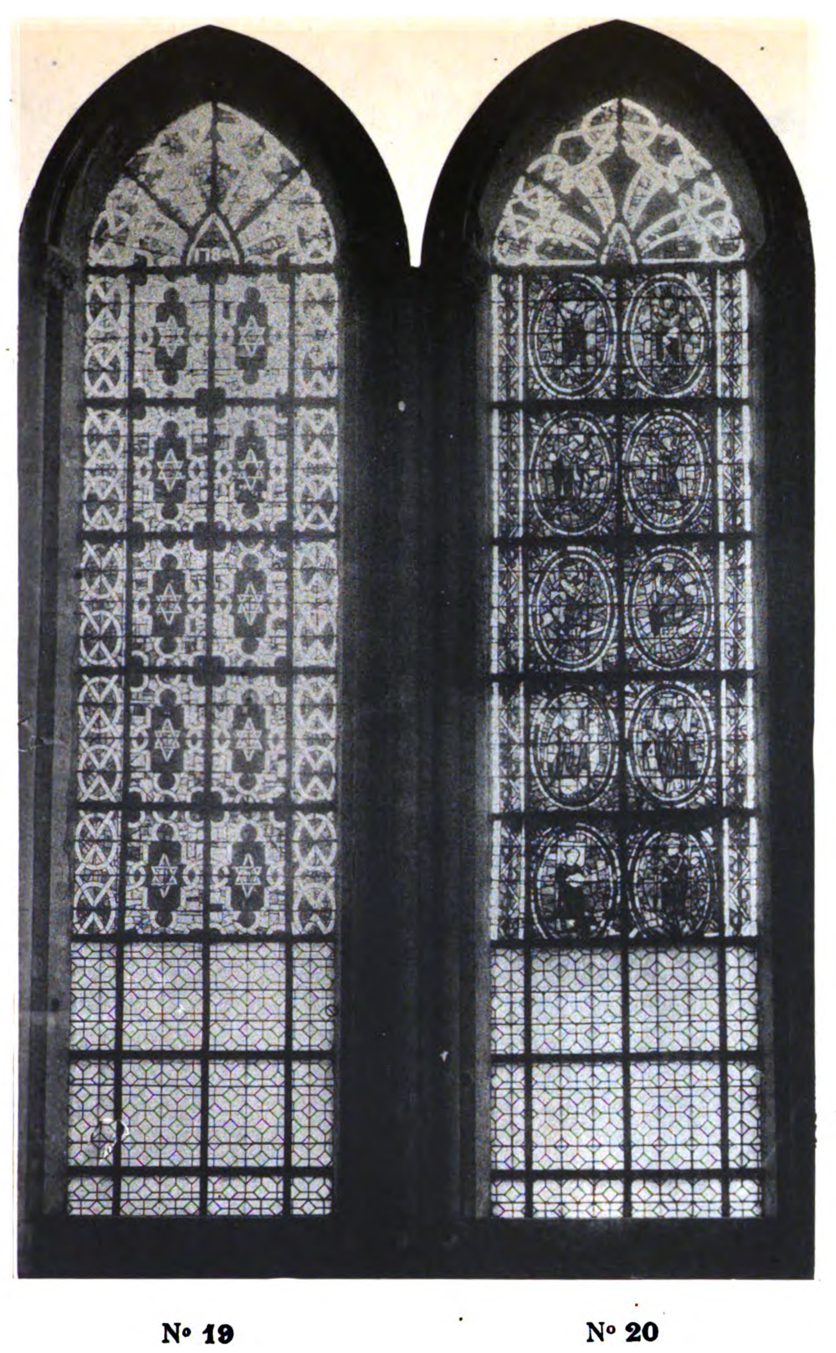
N° 14 N° 15



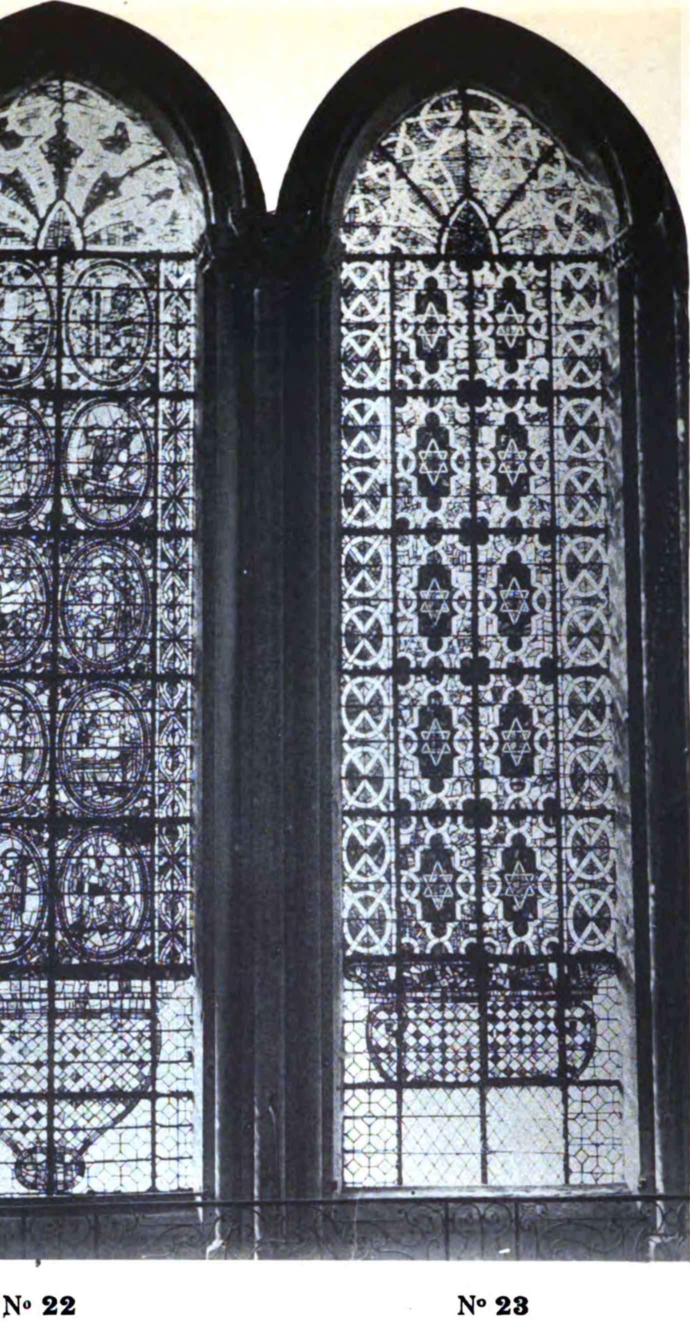
N° 17 N° 18



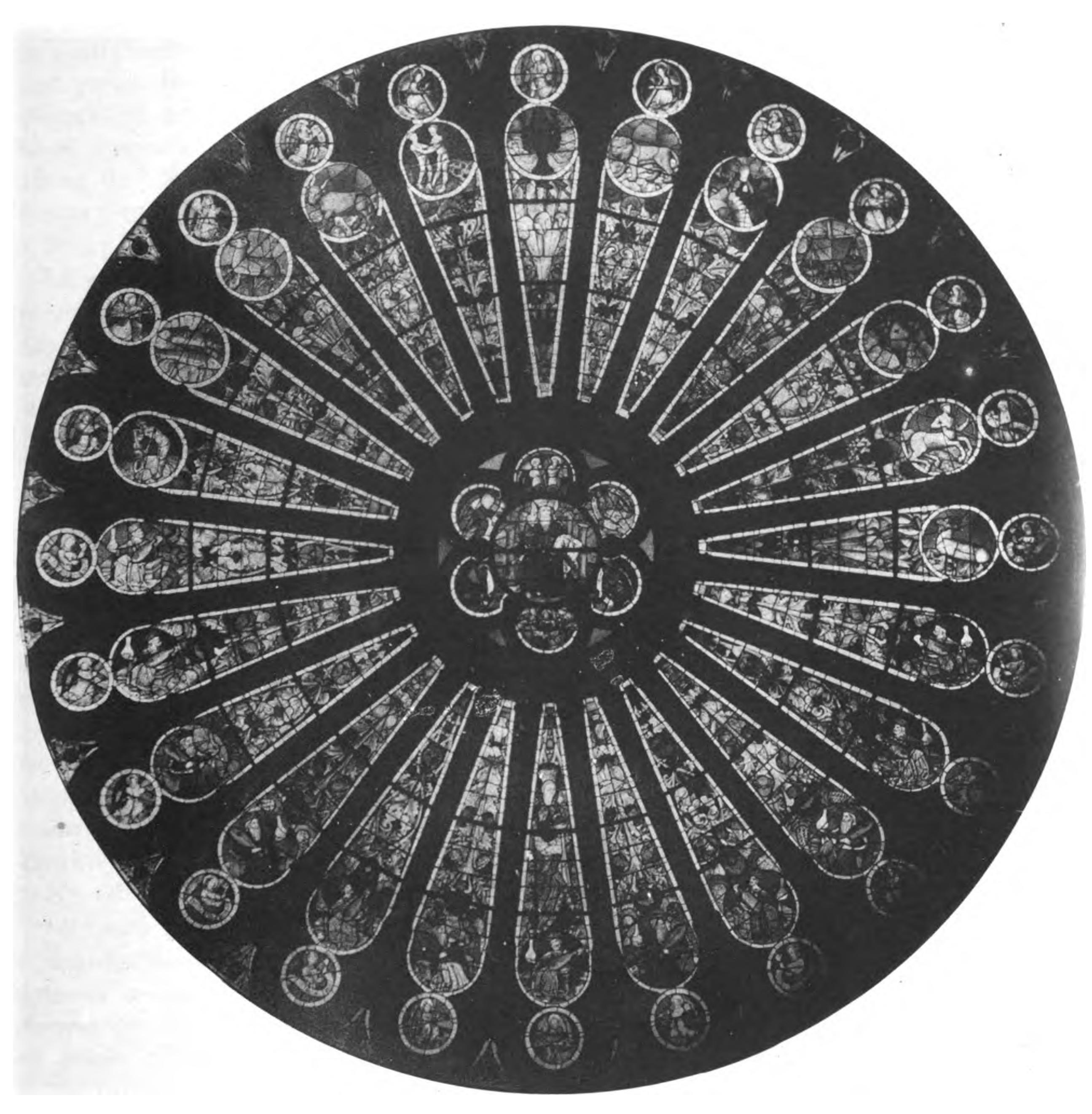
N° 16



Nº 19 Nº 20



Nº 22 Nº 23



N° 21

lons sur lequel on lit le mot CLARA 1565. Un sujet manquait au-dessous du Christ, il a été refait à neuf par M. Carot, qui a fort bien restauré en 1906 cette rosace. On remarque des anges et divers sujets, peints avec trop de finesse (pour la place qu'ils occupent) dans les quatrefeuilles, qui forment le tour extérieur de la rosace. Les lobes et les écoinçons sont garnis de fleurs et de feuilles conventionnelles en grisaille et couleur d'un bel effet décoratif. Il est malheureux que l'harmonie de l'ensemble laisse à désirer. Les fonds bleus, rouges et jaunes des compartiments sur lesquels sont peints les grands anges autour du Christ, font tache ; les médaillons des mois de l'année semblent trop pâles et éteints ; en un mot, l'aspect général est bien moins agréable que celui de l'autre rosace.

N° 17.

Lorsque *André Robin* vitra cette fenêtre, un mur d'environ deux mètres de haut correspondant à la toiture d'un bâtiment de l'évêché (montant alors jusqu'à ce niveau) en obstruait la partie inférieure. Aussi l'artiste dut-il raccourcir et simplifier l'architecture, afin de pouvoir donner aux « *histoires* » la même importance qu'aux « *ymages* » des autres verrières. C'est ce qui explique pourquoi les premières ne sont pas au niveau des dernières. L'évêque *Jean Michel*, désigné par ses armoiries, agenouillé sur un prie-Dieu, est accompagné de son patron. Au-dessus voici un beau Crucifiement. Ce vitrail n'a point été donné par *Jean Michel*, décédé depuis plusieurs années, mais payé par la fabrique avec l'argent recueilli dans le tronc, posé près de son tombeau, situé précisément en-dessous.

Ce grand mur, dont j'ai parlé plus haut, défigurait la fenêtre : en 1499, il fut supprimé et remplacé par un rallongement de la verrière, payé sur les deniers de l'Evêché, après la mort de *Jean de Rély*, dont les armes et le portrait figurent en cet endroit. L'Évêque est présenté par son patron à *Notre-Dame de Pitié* (1).

Le style de l'arc surbaissé et des pilastres sur lesquels il porte, dénote une époque très voisine de la Renaissance. Après l'énumération des dons de *Jean de Rély*, le martyrologe de la cathédrale mentionne ce qui suit : « item partem inferiorem cujusdam « vitrinæ a parte episcopalis palatii, quâ depingitur apostoli ymago ipsum gloriosissimæ Virgini sub *pietatis titulo* præsentantis » (2).

N° 18.

Ici, nous revenons à la disposition des nos 14 et 15.

Sur des fonds diaprés, d'une couleur un peu sombre, s'enlèvent les figures des saints patrons secondaires de la cathédrale : *saint Maurice, saint Maurille, saint René et saint Sérené*, cardinal, désignés par leur nom. En bas, au milieu et en haut, une belle architecture en grisaille laisse passer une lumière abondante, bien que tamisée par la peinture. A la partie inférieure, voici les armes de *Jean Michel*, évêque décédé en 1447. Ce n'est pas qu'il ait donné ce vitrail mais le chapitre y employa une partie des aumônes, déposées au tronc placé près de son tombeau.

---

1. Bibliothèque d'Angers. M., n° 658, p. 257. La vitre, où est le portrait de Jean de Rély, fut faite des deniers de l'Evêché, le siège vacant, le 26 juin 1499.
2. Bibliothèque d'Angers. M. n° 637. T. III p. 85v.

3° Transept Sud.

Le chapitre ne commanda pas à *Robin André*, les quatre fenêtres de cette partie de l'église, mais seulement la rosace.

N° 19.

En 1453 la fenêtre avait encore conservé son vitrail du XIII[e] siècle, qui fut réparé par *Robin André* ; en 1780 on le remplaça par du verre blanc avec compartiments compliqués (roses des vents, entrelacs, etc.) de mauvais goût.

N° 20.

Le vitrail du XIII[e] siècle restauré par *Robin André* en 1463 a été en partie conservé : il représente des rois et des évêques dans des médaillons en ovale.

Voici l'extrait du compte de fabrique, concernant la restauration de ces deux fenêtres[1].

«... Item baillé au vitrier nommé *Robin André*, pour XXX piés de verre de coleurs « lequel a esté mis és deulx fenestres de devers le revestiaire en la croysée du cousté du « chappitre par chacun pié XV souls, ainsi que a esté appoincté par messire de Tous- « sains et maistre Estienne Tilleau avecques le dit *Robin André*, et pour ce XXII l. X s.

« Item pour les dites deux fenestres lesquelles le dit *Robin André* a toutes descen- « dues et mys en plom neuf pour chacune fenestre X l. ainsi qu'a esté appoincté par mes « dits sieurs avec luy, pour ce, XX l.

N° 21.

Rosace de 10^{m} de diamètre.

Elle est tout entière l'œuvre *de Robin André*, comme le constate son acquit, que voici :

« Le jour de saint Simon et de saint Jude 1452 acquit de 82 l. 10 souls payés à *Robin* « *André* pour la vitre du *rondeau* devers le chapitre, où sont les douze signes.

« Je *Robin André* vitrier confesse avoir eu et receu de Pierre Beaulieu, naguières recep- « veur de la fabrice de leglise dangiers la somme de soixante escus neufs vallant en « monnaie IIII^{xx} II l. X s. acause de la vitre fete ou *rondeau* devers le chappitre ou sont « les XII signes, de la quelle somme je me tiens content et bien payé... [2].

Au centre le Christ en majesté ; autour de lui les vieillards de l'Apocalypse, en bas la sainte Vierge, enfin les XII signes du zodiaque. La tonalité claire et brillante de cette rose, restaurée dernièrement avec succès par M. *Carot* est excellente ; on n'y remarque pas de grandes taches bleues comme dans l'autre. Le dessin des fleurs et feuilles stylisées qui tapissent certaines parties, est à une échelle suffisante et mérite d'être admiré. Non moins remarquables, mais trop finement peints pour être vus de loin, sont les anges musiciens en grisaille qui semblent chanter les louanges du Christ.

Les rayons et les arcatures formant le réseau et le contour de la rosace avaient été peints en jaune, en vermillon et en noir de façon à faire ressortir encore mieux qu'aujourd'hui la vitrerie peinte : cette ornementation exécutée au XV[e] siècle sans doute, pourrait être reproduite de même qu'à l'autre rosace, si jamais on enlève le badigeon, dont sont encore affligés les transepts et le chœur. Ces vives couleurs avaient évidemment pour but de compléter l'effet des vitraux.

1. Archives de Maine et Loire. Série C. Fabrique T. III p. 24.
2. Archives de Maine et Loire. Série G. Fabrique, t. III, p. 12.

Nº 22.

Légende de saint Jean l'Évangéliste.

Sauf le tympan et la partie inférieure du XVIIIe siècle, la verrière date du XIIIe siècle et représente la légende de saint Jean l'Évangéliste ; elle fut réparée par *Robin André* en 1463.

Nº 23.

Le vitrail du XIIIe siècle, réparé en 1463, disparut en 1765 et fut remplacé par un vitrage informe dans lequel on distingue des morceaux de verre peint très finement du XVIe siècle et retaillés de la façon la plus grotesque, de façon à former une sorte de console. Ce chef-d'œuvre de mauvais goût (1) fut exécuté en vertu de la conclusion capitulaire du 4 janvier 1765 : « Le vitrail de la petite porte du cloître du côté du chapitre étant « en totale ruine, sera refait à neuf. On prendra dans la nef les vitraux, qui sont au-dessus « des autels de Saint-André et de Saint-Joseph, qui seront mis en vitres blanches avec « une bordure de vitres peintes, s'il s'en trouve suffisamment pour cet effet. »

Robin André reçut en 1453 (2) « pour les deulx aultres fenestres de la dite croisée de devers le cloaistre tant pour verre que pour les relever et mettre en plom neuf pour chacune X l. pour ce XX l. »

Une remarque s'impose ici au point de vue décoratif. Les deux verrières nº 20 et 22 du milieu du XIIIe siècle sont sur un fond bleu assez clair : les encadrements des médaillons sont encore composés d'une large bande rouge cernée de deux filets blancs, les bordures très larges rappellent celles du XIIe siècle, les mosaïques ne paraissent pas entre les médaillons ; bref, on voit très bien entre ces fenêtres et celles du chœur une différence de couleur et de dessin notable. Ces dernières sont de 30 à 40 ans plus récentes.

3º Le Chœur.

Une partie de l'avant-chœur, c'est-à-dire de la travée, située avant l'abside, fut évidemment construite avec les piles de la croisée (voir page 29 de ce volume) ; d'autre part, l'abside est postérieure à 1274. Comment, après l'achèvement des voûtes de la croisée et des transepts, la clôture provisoire élevée sur le mur de la Cité fut-elle percée de fenêtres et vitrée ? je n'en sais absolument rien.

Toutefois, la différence de la décoration adoptée dans quelques verrières entre les médaillons, l'encadrement de ceux-ci et la composition des bordures me donne à penser que les Nos 24, 43 et 44 seraient d'une date antérieure aux autres verrières et pourraient avoir figuré dans les fenêtres ouvertes dans le mur provisoire pour être ensuite replacées là où elles sont aujourd'hui. Je fais exception des Nos 39 et 40 fabriquées vers la fin du XIIe siècle pour la grande fenêtre Nº 13 de la façade.

Dans un article de la Revue d'Anjou, 1887, p. 1, Mgr Barbier de Montault écrit :

«... Le chœur ayant été construit en 1274, les verrières datent à peu près de cette « époque ; toutefois, celles qui avoisinent le transept, sont d'un XIIIe siècle plus *avancé*,

1. Archives de Maine et Loire. Série G. Nº 385. Délibérations 1766-1767. Ce vitrail est un des quatre neufs « deux au-dessus du cloître et deux dans la nef au-dessus des autels de Saint-André et de Saint-Joseph qui furent payés 600 livres au sieur *Morteau*, vitrier.

2. Archives de Maine et Loire. Série G. Fabrique, t. III, p. 24.

« ce qui est facile à constater à leur style d'abord, puis à leur fonds d'un *si beau bleu*, qui « éteint par son intensité l'azur moins brillant des autres fenêtres... »

Je suis d'un avis tout contraire. L'examen détaillé des vitraux du chœur, de l'abside surtout (à part les Nos 39 et 40) donne l'impression d'un travail antérieur de 30 à 40 ans à la construction de 1274, contemporain par conséquent de l'évêque Guillaume de Beaumont, mort en 1240, représenté au bas de la fenêtre Nos 30 et 31 et dont les armoiries figurent au N° 43.

Faut-il en conclure que cet évêque fit fabriquer de son temps toutes les verrières, destinées à l'abside future ? aucun texte ne me permet de l'affirmer, mais la chose me paraît possible pour tout l'ensemble, surtout pour les Nos 24, 43 et 44 dans lesquels on ne voit pas encore de mosaïques, formant tapisserie entre les médaillons. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, j'ai tenu à l'exposer ici, parce qu'elle cadre avec l'étude du parti pris par le peintre verrier, pour la décoration des verrières.

En 1818, un architecte mal inspiré a fait supprimer dans chaque fenêtre du chœur le panneau inférieur pour y substituer des assises de tuffeau, dans le but, sans doute, de mieux faire ressortir le dessin des rampes de fer du XVIIIe siècle ou pour éviter des réparations.

N° 24.

Hauteur des fenêtres : 7m,15 — Largeur 1m,78.

La vie de saint Pierre.

A. Saint Pierre et saint Paul, traités de séducteurs par Néron, contemplent Simon, soutenu par deux démons au sommet d'une tour d'où il devait s'élancer vers le ciel [1].

B. Après la prière de saint Pierre, les démons laissent choir le magicien, qui se brise la tête [2].

C. Sur l'ordre de Néron, saint Pierre est enfermé dans la prison Mamertine [3]. La bordure porte à droite et à gauche de ce médaillon un écusson surmonté d'une crosse, indéchiffrable par suite de mauvaises réparations.

D. Un ange ouvre à saint Pierre la porte de sa prison.

E. Peu après en être sorti, l'apôtre rencontre le Christ et lui dit : « Seigneur, où allez-vous ? [4] ».

F. Saint Pierre est amené devant Néron, assis sur son trône [5].

1. *Legenda aurea*, p. 103... Diem statuit (Symon) quo in celum deberet ascendere, quia indignabatur in terris amplius habitare. Statuto igitur die, turrim excelsam super capitolinum conscendit et indè se dejiciens, coronatus lauro, volare cepit. Dixit autem Paulus ad Petrum : meum est orare, tuum imperare. Dixitque Nero : verax est homo iste, vos autem seductores estis.

2. ...Tunc Petrus ait : adjuro vos, angeli sathane, per dominum nostrum Jesum Christum, ut apostoli ipsum non feratis et corruere dimittatis. Et continuò dimissus corruit et confractis cervicibus, expiravit.

3. Dixit Nero apostolis : Suspecto animo me fecistis, propterea malo exemplo vos perdam deditque in manibus Paulini viri preclarissimi qui tradidit eos in custodiam mamertini...

4. ...Cum venisset ad locum qui nunc dicitur sancta Maria ad passus vidit Christum sibi occurrentem et ait : Domine, quò vadis ? Respondit : Venio Romam iterum crucifigi. Cui Petrus : iterum crucifigeris ! Cui dominus : eciam. Petrus verò ait : Ego domine revertor ut tecum crucifigar...

5. ... Cui (Nero) dixit : Tu es ille qui in plebibus et mulieribus quas a thoro virorum separans gloriaris ? Quem apostolus increpans dicebat se in cruce domini gloriari. Tunc Petrus tanquam aliegena jussus est crucifigi, Paulus verò qui erat romanus jussus est capite truncari.

G. Sur l'ordre du tyran, il est crucifié la tête en bas (1).

H. Un ange, aux ailes éployées, contemple la scène.

La bordure inférieure manque : on l'a placée au bas de la fenêtre N° 39.

N° 25.

La vie de saint Éloi.

A. Saint Éloi est tout d'abord maréchal : on lui amène un cheval à ferrer.

B. Un sujet manque : ce 2e médaillon est en verre blanc.

C. Le saint frappe une enclume, devant un personnage agenouillé.

D. Le roi confie à saint Éloi de l'or et des pierreries, pour lui faire un trône : celui-ci les pèse. S. ELIGIVS.

E. Saint Éloi présente au roi deux trônes exécutés avec la matière d'un seul (2).

F. Le saint prend avec des pinces rouges le nez d'un diable, qui l'obsède pendant son travail.

G. Saint Éloi pèse la monnaie, frappée avec l'or, qu'on lui confie.

H. Jésus-Christ semble inviter le saint à venir recevoir sa récompense. La partie gauche a été refaite au XVIe siècle.

N° 26.

Antérieurement à la translation, vers 1832, de la moitié de *la vie de saint Martin*, enlevée de la grande fenêtre au-dessus de l'orgue N° 13, quelle était la légende peinte dans cette baie ? je l'ignore.

Depuis 1895, elle renferme une grande *figure de saint Christophe* et quatre bustes d'Apôtres, peints au XVIe siècle et provenant de la chapelle de sainte Croix du Verger.

Au commencement du siècle dernier, ce vitrail avait été placé dans la fenêtre principale de l'abside, où il faisait le plus mauvais effet, entre les verrières du XIIIe siècle (3).

N° 27.

Le martyre de saint Laurent.

En 1818, la verrière était encore complète : on enleva alors le panneau inférieur, comme à toutes les autres fenêtres du chœur pour les remplacer stupidement par deux assises de tuffeau. Malheureusement, l'ordre logique des médaillons, remis en plomb en 1897, par M. Martin, est entièrement méconnu. Le premier en bas A devrait être le 7e ou avant-dernier G' vers le haut, etc. J'ai dû intervertir l'ordre des renvois en conséquence.

1. p. 104. Cum (Petrus) venisset ad crucem, ait : non sum dignus ita in cruce esse ut deus meus. Crucem meam girate et capite demisso me crucifigite... Dominus autem aperuit oculos eorum qui ibi flebant et viderunt angelos stantes cum coronis de floribus rosarum et liliorum et petrum in cruce stantem cum eis et librum a Christo accipientem...

2. *Catalogus Sanctorum et gestorum eorum, ex diversis voluminibus collectus a R. Petro de Natalibus, impressus per Jacobum Saccon, Lugduni*, 1519, fol. IIII *de Sancto Eligio, episcopo*.

...Dum ab annis puerilibus artem aurificum didicisset, omnia que lucrabatur, pauperibus erogabat et multa miracula operabatur... Dum aurum certo sub pondere sibi a rege traditum fuisset, ut indè sibi sellam fabricaret, ipse sibi binas sellas fabricatas opere curioso regi tradidit ; quibus ponderatis, in utraque auri pondus quod sibi dederat, repperit sicque miraculosè aurum duplicatum invenit...

3. *Revue d'Anjou*, 1895, p. 375. — Aux applaudissements de tous les hommes de goût, on vient de remplacer au fond de l'abside, la verrière *de saint Christophe et de saint Pierre* (XVIe siècle) par celle, qui a dû primitivement occuper cette place liturgique, *la Vie de Jésus-Christ* (XIIIe siècle).

G' A. Justin, JVSTINVS et Hippolyte ensevelissent saint Laurent au campo Verano ([1]).

F' B. Saint Laurent est étendu sur son gril ([2]).

E' C. Le voici sur un chevalet en présence de Valère ([3]).

A' E. Le pape saint Sixte le crée archidiacre LAVRECIVS ([4]).

C' D. Le saint montrant à celui-ci quatre mendiants, dit : ce sont tous les trésors de l'église ([5]).

B' F. Saint Laurent va chercher dans les caves les pauvres chrétiens.

D' G. Il se dirige vers une idole, adorée par deux païens ([6]).

H. Saint Laurent est reçu au ciel par le Christ.

Seul, le dernier médaillon H. est à sa place : tous les autres ont été transposés.

N° 28.

L'Arbre de Jessé.

Au milieu de la verrière s'étend l'arbre généalogique, sur fond bleu, entre les prophètes, étagés à droite et à gauche et formant bordure, sur un fond rouge.

A. Jessé, couché, du sein duquel part le tronc béni. Il avait été incrusté dans une des fenêtres de la nef du côté du midi : les prophètes, qui l'accompagnaient jadis manquent.

B. David pince de la harpe.

C. Salomon tient un sceptre et montre de sa main droite le Messie.

D. Un roi imberbe, joue de la viole.

E. Un autre roi porte un sceptre et répète le geste de Salomon.

F. La sainte Vierge, près de laquelle est agenouillé un chanoine en surplis à grandes manches (le donateur).

G. Le Christ bénissant. Autour de sa tête, sept colombes figurent les dons du saint Esprit.

Quant aux prophètes, ils tiennent d'une main un phylactère resté vide et de l'autre montrent le sauveur attendu.

En 1897, ce beau vitrail a été remis en plomb par M. Martin ([7]).

N° 29.

Rose polylobée, au-dessus des deux fenêtres précédentes : on y voit la figure de *saint Pierre*.

---

1. *Legenda aurea*, p. 138.
Quod Ypolitus manè rapuit et cum Justino presbytero Verano conditum aromatibus sepelivit.

2. Dixitque Decius : afferatur lectus ferreus et requiescat in eo contumax Laurentius. Ministri ergo eum exutum super cratem ferream extendunt et prunis suppositis, eum cum furcis compressunt.
Dixitque Laurencius Valeriano : Disce, miser, quod carbones tui mihi refrigerium prestant...
Dixitque ad Decium : Assasti unam partem, gira aliam et manduca... sic spiritum emisit.

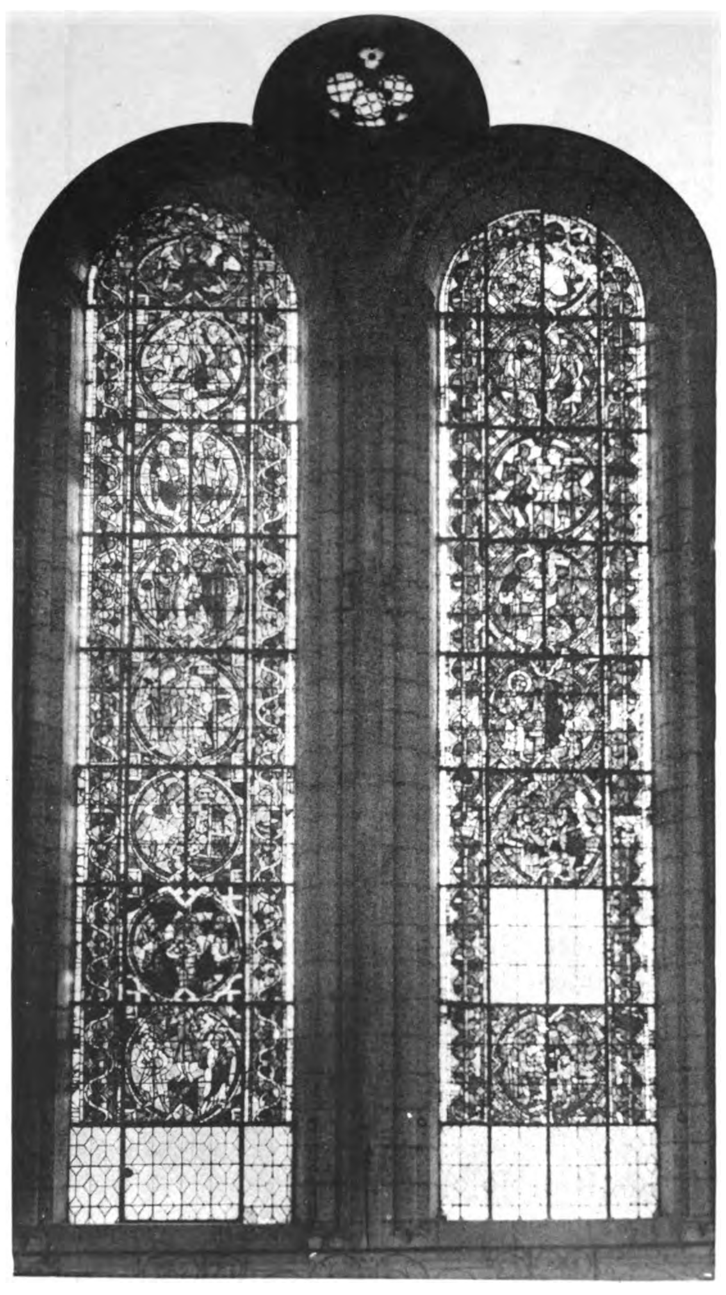
3. Tunc jussit eum plumbatis diutissime cedi Laurentium... jussitque eum iterum scorpionibus cedi.

4. Pauperes et cecos et claudos collegit et eos in palatio Salustiano coram Decio presentavit dicens : isti sunt thesauri etiamque nunquam minuuntur sed crescunt qui in singulis disperguntur.

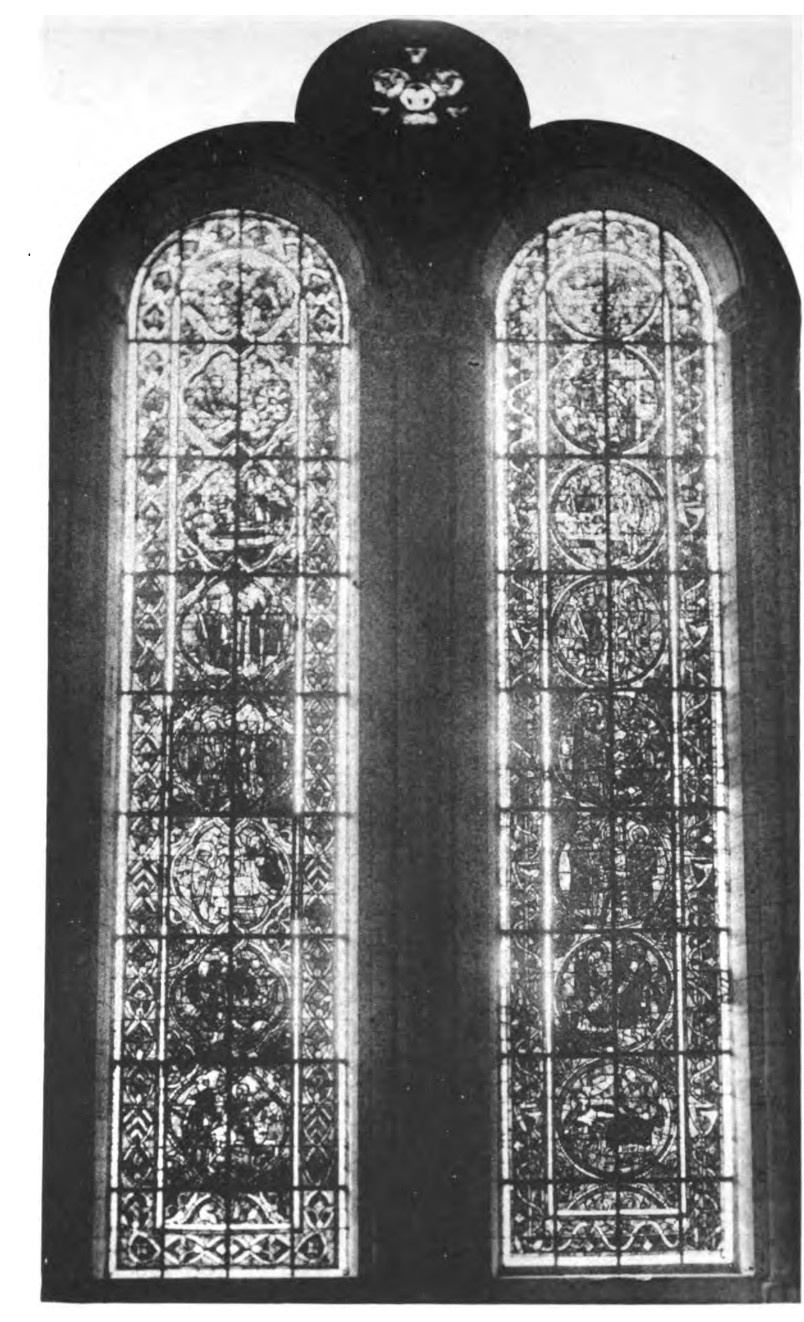
5. ...Cui (Laurentio) beatus Sixtus dicit : post triduum me sequeris sacerdotem Levita deditque ei omnes thesauros, precipiens ut ecclesiis et pauperibus erogaret.

6. Valerianus, presente Decio, dixit : Jam nunc sacrifica et magicam artem depone. Cui Laurentius : Omnis debet adorari qui factus est an qui fecit ? Iratus Decius jussit cum scorpionibus cedi et omni genere tormentorum ante ipsum afferri... Tunc, jubente Decio, nudus fustibus ceditur et ardentes lamines ad latera ejus apponunt...

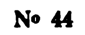
7. Mgr Barbier de Montault a fait une intéressante description de ce vitrail, dans la *Revue d'Anjou*, 1887, p. 7.



N° 24 N° 25



N° 43 N° 44

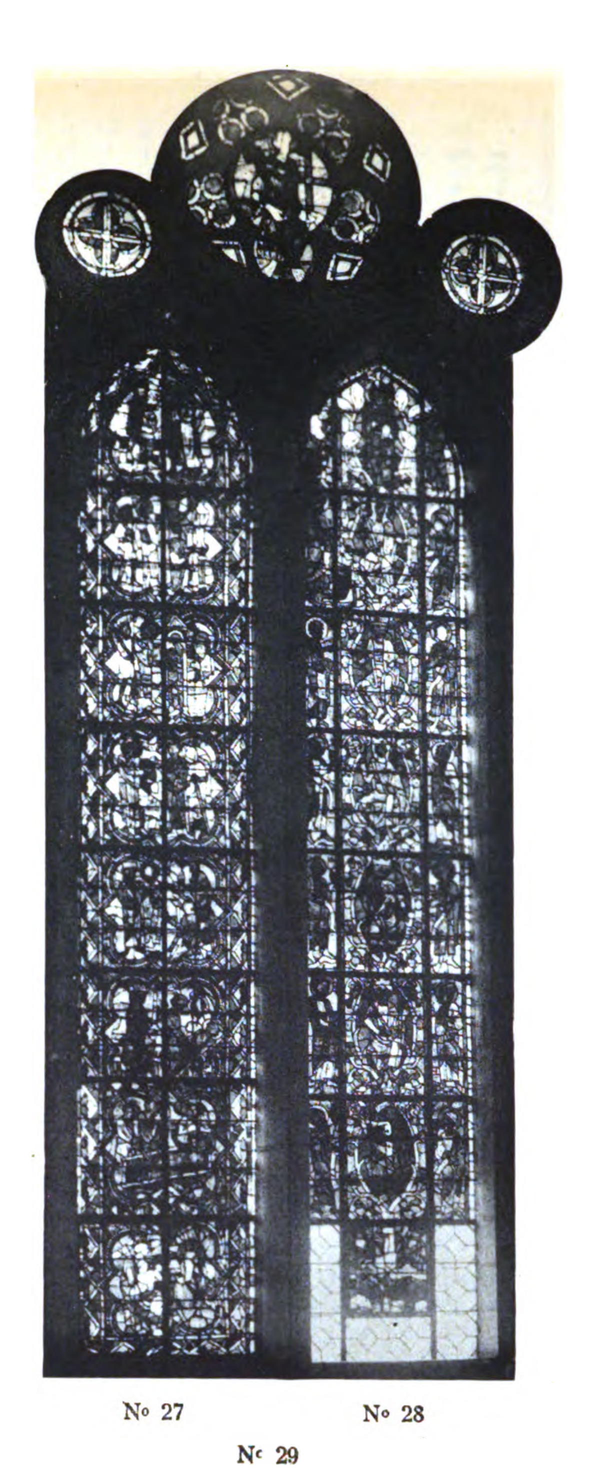




N° 26



N° 42



N° 27 N° 28

N° 29

Nos 30 et 31.

Vie de saint Julien, évêque du Mans.

La lecture des histoires ou légendes des verrières partant logiquement du centre de l'abside, je commencerai par la baie la plus voisine, par le N° 31.

Chaque verrière possédait 32 médaillons, rangés deux par deux : il en reste 24. Les panneaux ont été transposés. Mosaïque et bordure sont du même dessin, sauf une légère différence dans la coloration de cette dernière.

N° 31.

A. Le panneau inférieur manque : les autres ont été plus ou moins transposés. Un évêque est représenté à genoux, au-dessus duquel on lit WI/IS (Willelmus). Guillaume de Beaumont, d'abord chanoine de Saint-Julien du Mans, devint évêque d'Angers en 1203, combla sa cathédrale de présents et mourut en 1240. Son blason, *chevronné d'or et de gueules, chargé de deux crosses*, le détermine d'une façon certaine [1].

B. Saint Julien impose les mains à un jeune homme nu, entouré d'un serpent. — Jésus tend les mains à Saint-Julien, qui lui lave les mains. SCS. IVLIANVS.

C. Saint Julien frappe de sa crosse un serpent. Trois témoins assistent à cette scène.

D. Saint Julien bénit. — Plusieurs païens sont agenouillés devant une idole.

E. Trois prisonniers implorent le secours de saint Julien passant devant leur prison. — Celui-ci demande leur grâce au roi.

F. Saint Julien ressuscite un mort.

G. Deux anges thuriféraires occupent le haut du vitrail.

On a placé dans le bas de la verrière N° 40 un double panneau, muni d'une bordure identique à celle de ce vitrail, qui me semble en avoir été enlevé ; il représente, à gauche, trois personnages nimbés à table et à droite deux personnages debout.

N° 30.

Suite de la vie de saint Julien.

Le panneau inférieur manque. L'ordre des autres a été interverti.

C' A. Trois diacres, dont l'un porte un livre, un autre un cierge et le troisième vient de poser à terre trois chandeliers, avertissent le Défenseur du Mans de la mort de saint Julien.

A' B. Saint Julien envoie avant de mourir trois diacres au Défenseur du Mans. S. IVLIAN

B' C. Sentant sa fin prochaine, saint Julien remet sa crosse à saint Thuribe et le bénit. — Le corps de saint Julien est exposé sur un lit de parade ; un ange vient de recevoir son âme.

D. Les restes du saint sont portés par les trois diacres sur une litière et ramenés au Mans.

E. }
F. } scènes indéchiffrables.

1. *Monographie ae la Cathédrale d'Angers*, par Joseph Denais. *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, 1899, p. 459.



N° 32.

Dans son rapport du 15 novembre 1855, le chanoine Joubert constate que cette rosace était garnie d'un vitrail de 1780, à en juger par sa similitude avec ceux, datés de cette même année. Il exprimait le vœu de le voir remplacer par une figure de la sainte Vierge. Elle est aujourd'hui remplie de fragments très petits, assemblés au hasard et indéchiffrables.

N°s 33 et 34.

VIE ET PASSION DE NOTRE SEIGNEUR.

Jusqu'à la fin de 1895, il n'en restait que des pièces éparses, au-dessous des figures de saint Pierre et de saint Christophe, les autres occupaient les fenêtres 39 et 40.

La mutilation de ces deux baies s'explique facilement, si on se rappelle, la pose du petit buffet d'orgue en 1699 en cet endroit [1], puis celle de la châsse de saint Maurille en 1784 après la construction des nouvelles stalles, et de la boiserie du chœur [2].

On a replacé les scènes de la *vie et de la passion de Notre Seigneur* dans les deux baies de la fenêtre située dans l'axe de l'église et on a très bien fait, mais je doute que primitivement elles aient été ainsi juxtaposées. L'armature en fer présente des différences de niveau dans l'écartement des barres de fer horizontales, qui n'existent pas dans les N°s 30 et 31 et très disgracieuses ici puisqu'une des baies comprend en hauteur huit panneaux et l'autre sept seulement. Comme on est certain qu'une des fenêtres (remplacée aujourd'hui par les restes de la vie de saint Martin, transportés du bas de la nef) *manque en entier*, ne serait-il pas admissible qu'il y ait eu jadis une fenêtre à deux baies consacrée à *la vie de Notre Seigneur*, une autre également à *deux* baies pour représenter *les scènes de la Passion ?* A moins de supposer qu'on ait à la suite de plusieurs restaurations et remises en plomb modifié la hauteur primitive des panneaux, inégale aujourd'hui dans les deux baies.

Quoi qu'il en soit, il n'y a point de bordure dans ces deux baies, chose assez étrange pour l'époque, et le dessin de la mosaïque est différent dans les deux baies, tandis qu'il est semblable dans les N°s 30 et 31.

N° 34.

LA VIE DE NOTRE SEIGNEUR.

Le panneau inférieur à gauche manque (l'Annonciation ?), comme dans les autres fenêtres : celui de la Visitation a été transporté en D.

A. La Nativité. — Hérode entretient les Mages.

B. Les Mages suivent l'étoile miraculeuse.

C. Avertissement donné par un Ange aux Mages de ne pas revenir par le même chemin. Sommeil des Mages.

D. Annonce aux bergers de la naissance de Jésus. — Visite des Mages à Hérode.

E. Épiphanie, l'étoile arrêtée sur l'étable.

F. Apparition de l'Étoile — Bain du Nouveau-né.

G. Massacre des Innocents.

1. Voir le Vol. II, p. 85.
2. Ibidem, p. 41. — Voir le Vol. III, p. 170 et 172.

Au moment de la remise en plomb de cette verrière en 1895, il est regrettable qu'on n'ait pas rétabli la suite logique des scènes de cette verrière. M. Barbier de Montault à fort bien indiqué dans la *Revue d'Anjou* 1887, p. 10, les panneaux qui manquent (Annonciation — la marche des Mages) et l'ordre des médaillons.

N° 33.

La Passion de Notre Seigneur.

Le double panneau de la partie inférieure manque.

A. La Cène (la moitié seulement) — le baiser de Judas.

B. Recouvrement de Jésus au temple — Les deux Maries.

C. Arrestation de Jésus — Résurrection ?

D. Indéchiffrable — Entrée à Jérusalem.

E. Crucifiement de Jésus entre la Vierge et saint Jean — l'Église triomphante reçoit dans un calice d'or le sang de la main droite du Christ. Ce sang rejaillit sur Adam, qui se dresse de terre et lève ses mains vers le Sauveur, en même temps qu'Ève est ranimée par le sang, qui coule de la main gauche du Christ. La Synagogue laisse tomber son sceptre et son étendard brisé : son règne est fini.

F. Les saintes femmes devant le Sépulchre ... l'Ange leur annonce la résurrection.

G. Scènes indéchiffrables.

Même remarque pour cette verrière, que pour la précédente. Les noces de Cana, la Flagellation, le portement de Croix et l'apparition de Jésus à la Madeleine ou à S. Thomas manquent, suivant l'article de Mgr Barbier de Montault, cité plus haut et dont il faudrait tenir un compte minutieux au moment d'une restauration sérieuse de cette fenêtre.

N°s 36 et 37.

Vie de saint Maurille, évêque d'Angers.

Il est très probable que les deux baies représentaient primitivement la *vie de saint Maurille*. La présence d'un panneau de *la vie de saint Martin*, introduit à tort dans le N° 37, a donné à M. Steinheil la mauvaise idée de faire de ce panneau le point de départ de la restauration et de composer une série de médaillons, se rapportant à la *légende de saint Martin* (qui n'avait jamais existé à cet endroit du chœur).

La réfection bien plutôt que la restauration de ces deux verrières en 1857 et 1858 a provoqué de très vives critiques, suscité de graves mécomptes, d'abord à cause de la trop grande dépense effectuée (1), ensuite pour l'imperfection du travail et les changements, opérés dans les « *histoires* ». Il serait assurément trop long d'entrer dans le détail, mais tout esprit impartial ne pourra que regretter le triste résultat, auquel on est arrivé.

1. Tandis qu'à Tours la dépense totale s'est montée à trente et quelques mille francs pour la remise en état des vitraux, la seule verrière restaurée à Angers a coûté 6,460.

Différence des prix :

Panneaux neufs,	à Tours 200	à Angers 350	le mètre carré.
moitié neufs	81	250	
quart de neufs	32	100	
Remise en plomb		50	
Calques en couleurs		20	

Au lieu de procéder, comme à la cathédrale de Tours, où le chanoine Bourassé appuyait de sa science archéologique et iconographique la restauration faite sous ses yeux par M. Lobin, peintre verrier, M. Joly, architecte diocésain d'Angers, confia l'exécution du travail à MM. Thierry et Steinheil à un prix très élevé et n'admit en fait aucun contrôle, pas plus celui de M. Godard, que celui de la commission nommée par l'Évêque ([1]). Ces savants auraient pu guider le dessinateur dans la composition de ses cartons et l'interprétation des sujets plus ou moins mutilés. Aussi quelle avalanche de rapports enflammés, de contestations et de reproches! L'administration couvrit naturellement son architecte et du coup la restauration, mal réussie à Angers, tandis qu'elle avait été satisfaisante à Tours, fut suspendue. Une lettre de Mgr Barbier de Montault, citée par M. Joseph Denais ([2]) résume si bien les observations adressées au peintre et au dessinateur, que je m'en voudrais de n'en pas reproduire ici les parties principales :

« Ce vitrail (Nos 36 et 37) détonne avec les autres. On y a tellement prodigué le rouge, « qu'il présente l'aspect d'un four ardent. Cette abondance de rouge est une véritable « anomalie. L'œuvre doit être flétrie comme elle le mérite, car les lois de l'esthétique et « de l'iconographie y sont également violées.

« En 1857, je fis des observations à M. le Préfet et à M. Godard. La commission « Archéologique fut convoquée à la cathédrale et procès-verbal fut dressé. A quelques « jours de là, M. Steinheil se trouvant à Angers, la commission fut de nouveau con- « voquée et là eut lieu une vive discussion entre lui et moi, en face des cartons « exposés. Je lui démontrai le mal fondé de son interprétation ; la commission se rangea « à mon avis, mais Steinheil s'entêtant, on le laisse faire...

« Le vitrail mis en place, son effet fut jugé déplorable. Une commission fut nommée « par l'Évêque pour le critiquer et informer le ministre. MM. Godard, Ménard, Joubert « et moi firent un rapport motivé qui concluait à la non acceptation du travail. Mandé « à Paris par M. de Contensin, directeur des Cultes, je m'en expliquai longtemps avec « lui, il fut décidé que la restauration serait interrompue et reprise après des études « préalables faites par moi... »

Je pourrais reproduire d'autres lettres de Mgr Barbier de Montault sur le même sujet, mais à quoi bon ? le mal est fait : tout le monde est d'accord sur l'insuccès de cette verrière, dont les verres neufs sont d'une telle transparence qu'elle paraît d'un rouge ardent à certains moments de la journée et d'une tonalité violette très désagréable à certains autres.

N° 36.

Vie de saint Maurille.

A. Ordination de saint Maurille en présence de trois témoins.

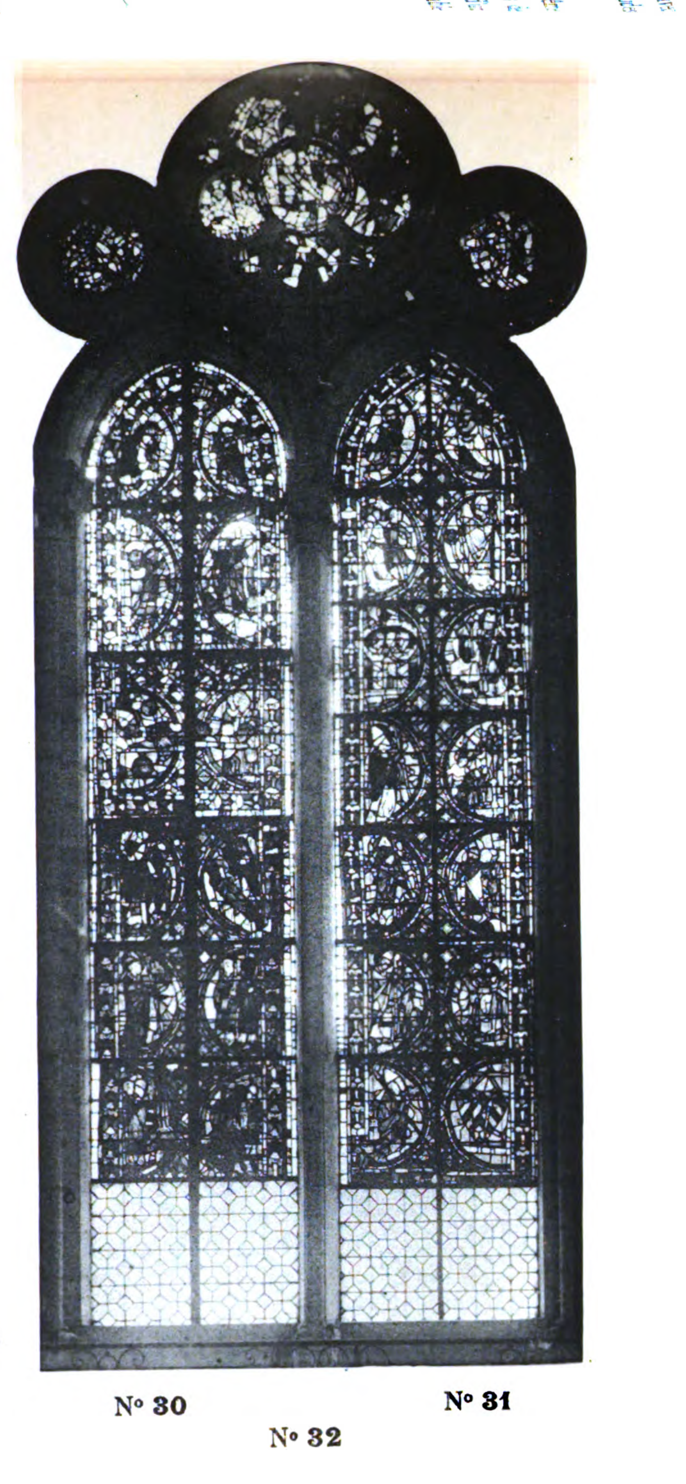
B. Il fait tomber le feu du ciel sur un temple des idoles.

C. Il guérit un enfant et chasse les démons.

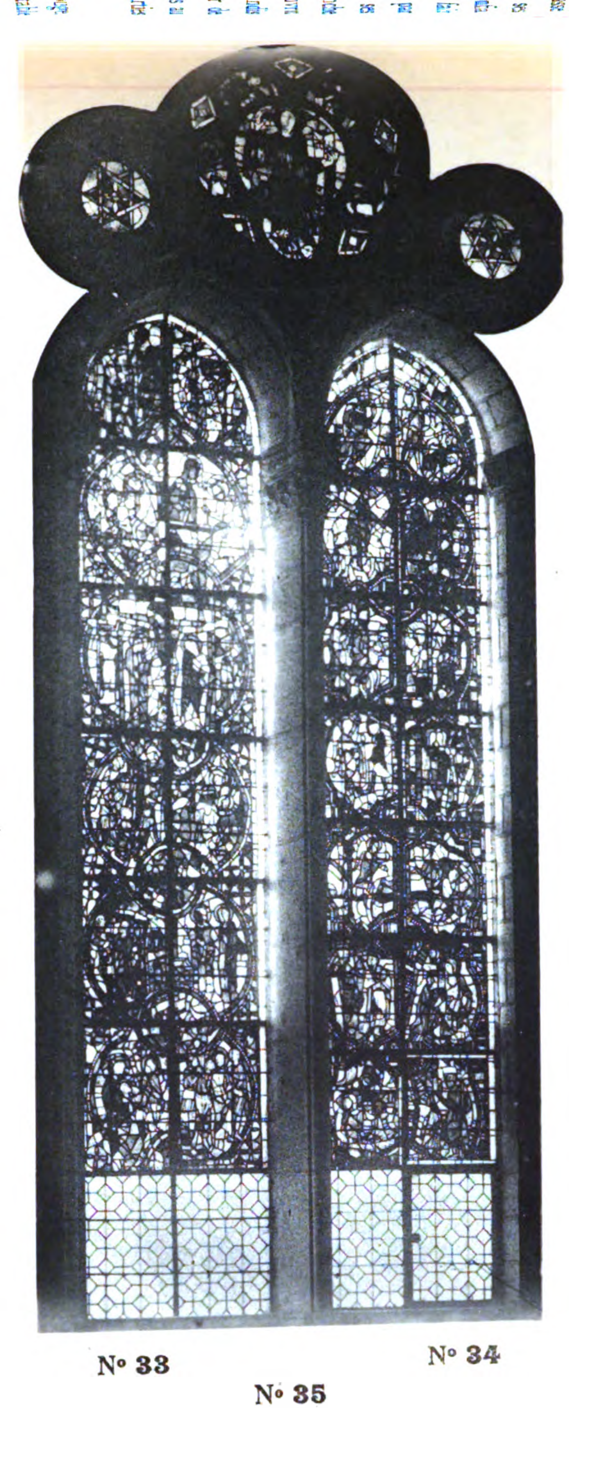
D. Un berger est guéri par saint Maurille.

1. M. le chanoine Ménard, M. le chanoine Joubert, prêtre-custode et Mgr Barbier de Montault.

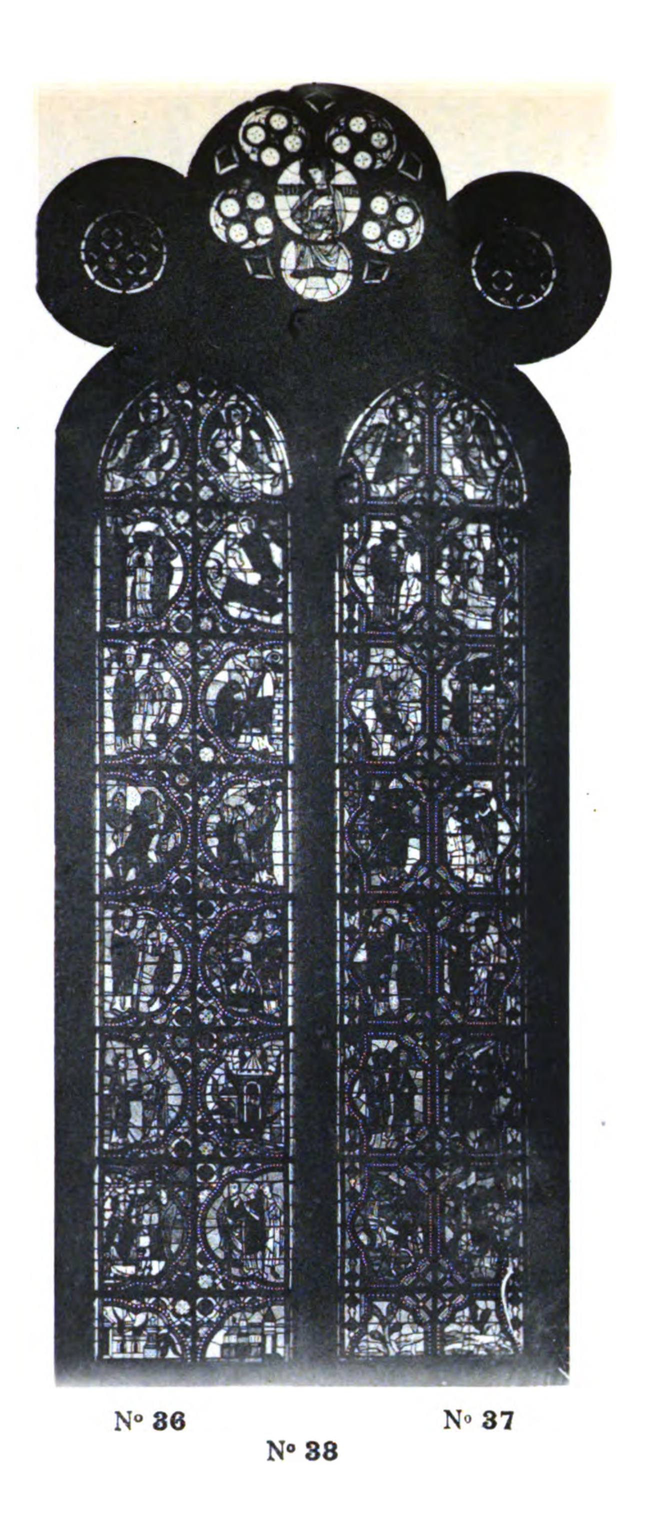
2. *Monographie de la Cathédrale d'Angers*, p. 467, note 1.



N° 30 N° 31
N° 32



N° 33 N° 34
N° 35


N° 36
N° 37
N° 38


N° 40
N° 39
N° 41

E. Destruction d'une idole par saint Maurille, qui délivre une femme de la chaîne du péché.

F. Plusieurs esclaves debout. Un ange apparaît à saint Maurille et lui dit : Surge Maurili.

G. Deux anges.

Il est fort probable que la baie suivante était primitivement occupée par la suite de la *vie de saint Maurille.*

N° 37.

VIE DE SAINT MARTIN.

A. Saint Martin, précédé de trois cavaliers, coupe en deux son manteau pour en couvrir un pauvre.

B. Le Christ, entre deux anges, se montre revêtu du manteau de saint Martin.

C. Guérison et baptême d'un lépreux ?

D. Saint Martin baise un personnage S^tus^ MARTINUS et impose les mains à un malade.

E. Entrée de saint Martin à Angers ou à Tours.

F. Mort de saint Martin, assisté de prêtres et de moines.

G. Deux anges encensant.

N° 38.

Rose polylobée, moderne.

SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE.

Même remarque du chanoine Joubert dans son rapport de 1855 que pour le N° 32. Le vitrail blanc du XVIIIe siècle a été remplacé en 1857 par une figure de l'*Évangéliste saint Jean.* C'est à tort, c'était *saint Jean-Baptiste* qui devait y figurer, puisque d'après la hiérarchie les places au ciel se distribuent ainsi : La sainte Vierge, saint Jean-Baptiste, saint Pierre et saint André. (Rapport des membres de la commission à Mgr Angebault, en date du 12 août 1858) [1].

N°s 39 et 40.

VIE DE SAINT MARTIN, fin du XIIe siècle.

Enlevée de la grande fenêtre N° 13 et divisée en deux parties pour garnir en 1836, les N°s 26 et 42 du chœur, cette verrière vient d'être placée dans les baies N°s 39 et 40, auxquelles on ne les avait jamais destinées. Aussi les médaillons d'inégale largeur et d'un tracé différent semblent-ils resserrés, privés qu'ils sont de toute bordure.

En parlant du N° 13, j'ai décrit la disposition primitive et l'agencement général ; c'était une œuvre très remarquable : je signalerai en passant par les lettres (M) ou (C) les scènes, provenant du *milieu* ou des *côtés* de la verrière primitive.

N° 39.

Tout en bas, voici une belle bordure, largement dessinée provenant du N° 24.

A. Deux scènes en très mauvais état et quelques fragments de bordure, proviennent d'autres fenêtres.

(M) B. Saint Martin, précédé de trois cavaliers, dont un roi, coupe son manteau pour en couvrir un pauvre.

1. Archives de la fabrique de la cathédrale.

(M) C. Quatre hommes tirent sur les branches d'un arbre avec des câbles, afin de le faire tomber sur saint Martin : la légende rapporte que celui-ci le fit s'abattre du côté opposé, au moyen d'un signe de croix.

Le même fait est traduit d'une façon un peu différente dans la tapisserie de saint Martin, que possède la cathédrale d'Angers ([1]).

(C) D. Un personnage franchit une porte et semble inviter saint Martin à le suivre.

(M) E. Saint Martin, sortant de son église, vient baiser un lépreux.

(C) F. Saint Martin dans la gloire.

Les quatre coins du panneau D et les deux du bas du panneau F sont occupés par des personnages en diverses attitudes.

N° 40.

VIE DE SAINT MARTIN, suite. Fin du XIIe siècle.

La bordure pourrait bien venir d'une des fenêtres de la nef.

A. Les deux médaillons, limités par des demi-cercles et accompagnés de deux bordures hétérogènes, appartiennent évidemment à la *légende de saint Julien* N° 25 : le fond en mosaïque et la bordure sont exactement les mêmes. Trois personnages dont une femme, assis à une table, regardent deux hommes, qui leur tendent les mains. M. Denais y voit « Saint Julien, prenant part à un banquet avant de retourner à sa pauvre « maison du Mans » ([2]).

(C) B. Panneau très endommagé. Un homme assis et un personnage debout, ce dernier semble provenir d'une autre fenêtre.

Dans l'écoinçon, à gauche, un homme dont la chevelure est remarquablement traitée avec des enlevures très fines au stylet comme l'indique Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'Architecture* ([3]).

(M) C. Saint Martin célèbre la messe, accompagné de saint Brice qui tient une patène, d'après M. Denais : un ange lui apporte des manches pour couvrir ses bras.

(C) D. Une femme et un enfant se tiennent devant un personnage assis près duquel est un ange.

Les quatre écoinçons sont ornés de personnages à cheval, mais transposés d'un autre compartiment de même forme. Il semble en effet que les pièces de verre placées à droite et à gauche en bas 1 et 2 correspondraient exactement aux fragments 3 et 4 si elles étaient reportées au-dessus en 1' et en 2'.

1' 2'

3 4

1 2

Les parties 1 et 2 manquaient sans doute au panneau D.

On les aura prises dans un autre, où elles occupaient la place 1' et 2' pour les remettre ici en bas en 1 et 2 ; c'est ainsi qu'on a souvent produit une confusion complète dans les scènes historiées de nos vitraux.

(M) E. Saint Martin, étendu sur son lit, voit le Christ revêtu du morceau de manteau dont il a couvert le pauvre. Deux anges sont témoins du miracle.

1. Volume III, p. 126.
2. *Monographie de la Cathédrale d'Angers*, p. 471.
3. T. IX, p. 415, fig. 19 bis.

(C) F. Visite de saint Martin au roi.

N° 41.

Rosace du XIIIe siècle.

Saint André, au centre, occupe la place traditionnelle, par rapport aux autres saints, comme je l'ai dit plus haut.

N° 42.

Saint Pierre en pied et six autres en buste, XVIe siècle.

Transférée de 1778 à 1780 à la cathédrale de la chapelle Ste-Croix du Verger, cette verrière placée d'abord dans la fenêtre principale du chevet y faisait le plus triste effet : on l'a reléguée, en 1896, à la satisfaction générale, dans cette baie N° 42, qui ne peut être aperçue que des visiteurs ayant pénétré dans le fond du chœur. On y voyait jadis les armes des Rohan : on s'en est servi pour boucher quelques trous dans d'autres verrières.

La grande figure de saint Pierre, tenant ses clefs, occupe plus de la moitié de la surface totale. On a groupé en dessous les bustes très bien peints de plusieurs saints, reconnaissables à leur caractéristique ou dont les noms sont inscrits autour de leur nimbe.

En haut, voici *saint Jean l'Évangéliste* et *saint Jacques le Mineur :* au-dessous, *saint Thomas* et *saint Jacques le Majeur ;* tout en bas, *un religieux*, portant une lanterne et *saint Mathias*.

N° 43.

Vie de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry.

Cette verrière, restaurée en 1892, par M. Gaudin a été déplacée : autrefois, elle occupait le N° 44.

L'ordre des panneaux n'est pas toujours observé.

A. Trois chevaliers préparent l'assassinat de saint Thomas.

B. Ils passent la mer, afin de le poursuivre en France, où il est réfugié.

C. Saint Thomas, près d'un autel, écoute le Christ, qui lui apparaît.

D. Fiançailles d'Henri, fils du Roi, avec Marguerite de France, en présence de saint Thomas.

E. Le roi reçoit les réprimandes de saint Thomas.

H' F. Sépulture de saint Thomas.

F' G. Précipité dans les flots, il est sauvé par l'intervention divine.

G' H. Décollation de saint Thomas.

Les armes des de Beaumont (cheveronné de gueules et d'or, de huit pièces) figurent quatre fois dans la bordure.

N° 44.

Vie de saint Jean-Baptiste.

Cette verrière occupait le N° 43 avant la restauration de 1892 par M. Gaudin.

A. Nativité de saint Jean-Baptiste.

B. Présentation au temple.

C. Baptême de Jésus dans les eaux du Jourdain.

D. Prédication de saint Jean.

E. Hérode fait comparaître saint Jean, qui lui reproche ses crimes.

F. Festin.

G. Décollation de saint Jean-Baptiste.

H. La fille d'Hérode tient la tête du saint précurseur dans un plat.

On remarque sur la bordure des armoiries (palé d'or et de gueules, à la bande d'azur) auxquelles M. Denais, auteur de l'*Armorial d'Anjou*, n'a pu donner une attribution certaine. Il se peut fort bien que le personnage qu'elles désignaient ne fut pas un Angevin.

D'autres armoiries sont alternées avec celles-ci (d'argent au giron de gueules), Le hasard m'a fait découvrir à qui elles appartenaient. Le magnifique missel enluminé, N° 185, de la bibliothèque de Tours, ayant été peint pour l'archevêque *Simon de Renou*, lui donne ce blason, plusieurs fois répété p. 13 et 154.

Il était abbé de Saint-Nicolas d'Angers, quand il fut élu archevêque de Tours en 1363. Il mourut en 1379 (1). Dans l'intervalle, il présida un concile à Saint-Maurice d'Angers en 1365. C'est sans doute en souvenir de cet événement que ses armoiries furent introduites dans la verrière au moment d'une remise en plomb.

N° 45.

Fragments du XVe siècle, dans la chapelle du Christ, autrefois de Sainte-Anne.

Des anciens vitraux, auxquels je fais allusion dans ce même volume p. 107, il ne reste rien : on ne sait même pas ce qu'ils représentaient.

On y a placé trois jolis panneaux figurant un ange portant les armes de France, une sainte Marguerite et un saint Michel. D'où viennent-ils ? on n'en sait rien. Ce sont de jolis spécimens de la peinture sur verre au déclin du XVe siècle.

Les autres chapelles ajoutées à l'église (celles de Saint-Jean, de Notre-Dame du Cloître ou de Job), le réfectoire ou salle de théologie, la bibliothèque, la salle du chapitre et la sacristie devaient être jadis ornés de vitres peintes : dans cette dernière ont été posées vers 1860 des grisailles d'un bon tracé, mais trop sombres.

ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VITRAUX.

Les comptes de Fabrique et les registres capitulaires contiennent çà et là quelques renseignements intéressants sur l'entretien annuel et sur les réparations faites aux vitraux : je les ai recueillis par ordre chronologique. On y trouvera les noms de plusieurs anciens peintres-verriers et des détails sur le prix de leurs œuvres à différentes époques.

1364. Du vendredi après la saint Lézin 1364 : « *Petrus* le vitrier convenit cum capitulo de reparando vitras ecclesiæ et ponendo in debito statu prout incumbit arti suæ pro summa *XX francorum auri*... (2)

1417. Misia pro vitris reparandis (3).

1. *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 119.

Simon de Renou abbatiam regebat S. Nicolai Andegavensis, cum Turonum archiepiscopus electus est, octobri mense 1363. Percelebrem habuit totius provinciæ conventum in ecclesia Andegavensi die 12 Martis 1365. Obiit Turonibus anno 1379, die 2 januarii.

2. Bibliothèque d'Angers. *Registres capitulaires du XIVe siècle*. Ms. N° 654, p. 57.

3. Archives départementales. Série G. Volume acquis par le département et ayant appartenu à la fabrique de la cathédrale — non encore inventorié.

Guidoni Geraud, vitrario, pro reparando XX panellos qui fuerunt amoti pro solempnitate sepulturæ deffuncti Regis Jherusalem et Sicilie (Louis II, † le 29 avril 1417). VIt.

Pro XII virgis ferri pro vitris, pro qualibet virga X d. vall. X s.

Pro ponendo duos panellos in plumbo novo in vitra. XV s.

Stephano Robinelli, pro septem virgis ferri pro dictis panellis. V s. VI d.

1418-1419. *Guioto Geraud*, vitrario, cum quo fuit conventum per dominos de reparando ([1]) vitras parvæ capellæ sancti Johannis XX Novembris pro pretio C solidorum.

Dicto *Guioto* pro faciendo duos panellos novos et albos in vitriolo prædictæ capellæ continente XXIIII pedes, pro quolibet pede V s. vall. LXX s.

Johanni Perier, pro duabus virgis ferri pro dictis panellis, ponderantibus IIII or libras cum dimidia, pro qualibet libra XII d. sic IIII s. VI d.

Dicto *Guioto* pro duobus aliis panellis consimilibus, pro alia vitra. LXX s.

Item dicto *Perier* pro duabus aliis virgis consimilibus prioribus. IIII s. VI d.

Item dicto *Guioto* pro quinque penellis vitrarum reparandis in *navi ecclesiæ* super dictam cappellaniam beati Johannis, duos panellos et in alio vitreolo, supra januam ecclesiæ et unum in magno vitreolo super januam. XX s.

1419-1420. D'importantes réparations sont exécutées l'année suivante dans la nef et payées par les exécuteurs testamentaires de défunt *Pierre de Merlac* ([2]).

Guidoni Geraudi, vitrario, pro faciendo de novo IIII^or pannellos alios in vitris seu vitreolis que sunt in navi ecclesiæ vultuatim *altaris sancti Marcialis*, quorum II continent XIIII pedes et alii duo X pedes, quolibet pede V s. vall. VII l. X s.
et est sciendum quod executores domini predicti *(Petri de Merlac)* terciam dederunt fabricæ pro istis IIII^or pannellis VII l. X s. de quibus presens bursarius computavit super recepta extraordinaria, ideo hic. VII l. X s.

Stephano Plaisant, pro octo virgis ferri pro dictis pannellis ponderantibus XVIII l. ferri, pro qualibet libra ferri XII d. vall. XVIII s.

Item dicto *Guidoni* pro IIII^or aliis pannellis consimilibus pro vitris *desuper cura* continentibus XXVIII pedes, pro quolibet pede V s. vall. VII l.

Jo. Perier, pro octo virgis ferri ponderantibus XIIII l. XVI s. III d.

Jameto Pelicani, corderio pro duabus peciis cordarum pro *cathedra*... C'était sans doute un appareil pour la pose des vitraux.

Item XX decembris conventum fuit per dominos cum dicto *Guidone* de et pro descendendo, mundando et reparando sex fenestras vitrearum existentes in sinistro latere *navis* ecclesiæ pro pretio XXX l. et C s. pro tunica seu roba, ita quod predicti domini tenebuntur.

Item *Jo Perier* pro novem virgis pro duabus parvis vitris ponderantibus XIII l. ferri et pro una vitra pro XII virgis pond. XX l. pro qualibet libra XV d. vall.
XVI s. III d.

Item pro sex loquetis. XXII d.

Item dicto *Perier*, pro uno cento pailletarum. VII s. V. d.

---

1. Ibidem.
2. Ibidem.

Philippo le Beaunier de Aquaria pro IIII vitris XVI virgas pro quolibet libra XX d. vall. XXVI s. VIII d.

Pro uno cento pailletarum. VII s. VI d.

Pro quinta et sexta vitra XXVIII virgas, pro qualibet virga XX d. vall. XLVI s. VIII d.

Item XIII aprilis, conventum fuit per dominos Cantorem et P. Boutevillain cum dicto *Guidone* de reparando et mundando bene et utiliter IIII^or fenestras vitrarum existentes *in latere Capituli*, videlicet duæ super claustrum et aliæ duæ super altaria beati Martini et beate Katherine pro XXX l.

In hoc inclusis tribus panellis per dictum *Guidonem* reparatis quasi de novo in predicta sexta vitra in navi, qui erant quasi nifarnes (sic). Item tradebunt dicto fracturas vitrarum. Item dicto *Philippo* pro LXIV virgis et II pailletis pro IIII^or vitris supra dictis vall. VI l. III s. IIII d.

Dicto *Philippo* XIII marcii fuit tradita quedam craticula ferrea que erat in capitulo ponderans CLX l. ferri de qua faciet fenestras seu guichetos in vitris, ubi opus fuerit, et habebit pro qualibet libra operanda X d.

Prima die junii dictus *Philippus* fecit unum guichetum de dicto ferro pro vitra de retro altare sancti Serenedi ponderante XXX l. ferri et II barras *loquerez* gallice de ferro ponderante. III l. XXXI s. VIII d.

Radulpho Saillart, minutatori, pro uno *chassiz* gallicè, posito in majori fenestra capituli de precepto dominorum XIIII maii XL s.

Item dicto *Guidoni* pro IX pedibus cum dimidio vitrarum pro dicto *chassis* XL s.

Item dicto *Guidoni* pro reponendo et reparando IIII panellos in vitreolo desuper capella beati Jo. Baptistæ et amovere alios IIII^or panellos albos qui ibidem erant et ponendos et apportandos in vitris capituli et pro mundando Crucifixum et galeriam ecclesie de precepto dominorum XLV s.

Pro vino dato famulis dicti vitrarii pro tribus vicibus XII s. VI d.

Pro *Jo. Cocherelle*, pro reparando *cathedram* pro dictis vitris XII s. VI d.

1434. *André Robin* se charge « *de tenir les vitres de cette église en réparation, pour un marc d'argent par an* » le 17 novembre 1434 (1).

Il continue un bon nombre d'années et fait allusion à ce marché dans une requête, adressée au chapitre au mois d'août 1448.

1448. A Messieurs les Doyen et Chappitre de l'église d'Angers.

Supplie humblement votre serviteur *Robin André* vitrier, demourant à Angiers. Comme ressort ainsi que de l'année mil IIIIe trente et quatre, le XVII jour de novembre il eust été fait marché pour *ung marc d'argent* par chacun an pour tenir les vitres de l'église en réparation... Item en ceste dernière année par le commandement de maistre Raoul Bonnin le dit suppliant a fait de la besogne en la chapelle saint Jehan pour le prix de XX s. t. desquelles sommes na eu aucun paiement pourquoy il vous plaise ordonner à votre boursier de présent a contenter le dit suppliant des dits huit moys et il priera Dieu pour vous.

1. Fabrique, t. III, p. 8.

Solvat Bursarius fabricæ dicto supplicanti... Lebloy.

Un compte de fabrique, dont je n'ai qu'une feuille volante et qui date du XVe siècle (mais sans que j'en puisse préciser la date exacte) mentionne l'article suivant :

Item *Guillelmo Moreau* vitrario pro reparando magnum vitrarium super portale dictæ ecclesiæ et pro mundatione vitrarum super chorum. LXIII s. l.

Survient l'incendie de 1451 (1), qui nécessite une réparation complète de l'intérieur de l'église.

1451. J'ai donné plus haut les marchés relatifs aux fenêtres et aux deux grandes roses des transepts en 1451, 1452 et 1453.

Voici que la fabrique fait employer une partie des recettes extraites du tronc de l'Évêque Jean Michel en 1454 aux réparations des autres fenêtres (2).

Sequitur misia per me *Johannem Branidelli* facta super duabus summis precedentibus...

Pro repparatione vitrarum in alto ecclesiæ existentium per forum factum cum *Robino Andre* vitrairo, tradidi dicto *Robino* summam de LX l.

Item dicto *Robino Andre* pro repparatione omnium vitrarum in navi dictæ ecclesiæ existentium demptis duabus quæ sunt super altare beatæ Mariæ tradidi summam LXX l.

Item pro XI sarcinis calxis ad reparandum dictas vitras XXII s. VI d.

Item *Matheo de la Frecte*, fabro pro necessariis operis suis in dictis vitris tradidi summam XI t. X s. III d. videlicet in virgis ferri pro qualibet libra X d. et pro quolibet centu de paillettes VI s. III d.

Cette même année 1454 le chapitre fit mettre les armes de l'évêque Jean de Beauveau dans un vitrail, parce qu'il avait contribué pour une somme de 50 l. à la dépense (3).

1463. *Jean Branidel*, après avoir donné l'état de sa recepte pour faire paver les deux croisées de l'église et aussi repparer les vitres, énumère les sommes versées pour la réparation des fenêtres du transept-sud descendues et remises en plomb, puis il ajoute : (4)

Item pour les deulx fenêtres (de la nef) sur l'aultier Notre-Dame, desquelles il en a esté descendu une et de l'autre bien les deux tiers, pour tout XV l.

1464. Die septimo octobris *Robino Andree* pro reparatione vitrarum precipuè existentium supra altare sancti Renati (fenêtre du fond de l'abside) et circumquaque ecclesiam XXVII s. VI d.

1465. Vicesima secunda die Martii tradidit presens bursarius *Robino Andree*, vitrario, qui reparavit vitrum de *Refectorio* dictæ ecclesiæ VI s. VIII d.

1466. Vicesima quinta decembris tradidit presens bursarius *Guillelmo Racoupeau* vitrario pro reparatione vitrarum facta in presenti anno CIIII s. II d.

Item viginta dicti mensis *dicto Racoupeau* pro quatuor dietis quibus vacavit ecclesiæ reparandum vitras XVI s. VIII d.

Item pro una summa calcis et plumbo necessario ad dictam reparationem VII s.

1. Bibliothèque de Tours. Ms. N° 1168, p. 6. Le feu prit à l'église : le dais de l'autel est brûlé, la flamme s'étendit jusqu'à la porte de l'évêché et gagna les vitres de l'église.

2. Fabrique, t. III, p. 18.

3. Bibliothèque d'Angers, Ms. 577, p. 31vo. Ces armes n'existent plus. Il en est de même de celles de *Guillaume Filastre*, chanoine d'Angers, signalées comme ayant été peintes sur un des vitraux de l'église par Rangeard, dans son *Histoire de l'Université d'Angers*, t. II, p. 388.

4. Fabrique, t. III, p. 24.

Item *Johanni Racoupevu* vitrario pro quinquaginta pedibus vitri albi situati in dicte lucanari (librariæ) quolibet pede valente IIII s. summam X l.

Item tradidit *dicto Racoupeau* summam LXVII s. cum VI den pro decem et octo pedibus vitri positi in bassis fenestris librariæ. LXVII s. VI d.

1470. Famulis sacristæ ecclesiæ, pro mundando ecclesiam et *vitrinas* (1). Non seulement à cette époque, on nettoyait chaque année les tombes et autres cuivreries de l'église, mais encore les vitraux, pour enlever la poussière.

Compotus *Johannis Durocher* presbyteri... Die XII^a mensis augusti (2) tradidit presens bursarius *Guillelmo Racouppeau*, vitrario, pro relevando et reparando vitrinas existentes in revertario summam IIII l.

Item die XXIIII^a mensis martii tradidit *Petro Rabineau* pro reparatione vitrarum existentium circumquaque chorum nec non pro aliis rebus per ipsum factis et reparationibus XVIII l. XI s. VI.

1479. Die XXV^ta mensis jullii *Guillelmo Racoupeau* tradidit presens bursarius pro pluribus reparationibus vitrarum predictæ ecclesiæ VI l.

1491. *Petro Rabineau*, serario, pro duabus magnis potenciis ad tenendum magnum vitram de magnis organis et pro LX^ta copillis pro ponendo in dicta vitra in pluribus locis XV s. IIII d.

1496. *Johanni Prine*, vitrario, pro reparatione unius vitræ, quæ rupta fuerat IIII^a augusti XVII s. VI d.

Item predicto *Prine*, pro pensione sua et visitatione vitrarum ecclesiæ VI l.

... Dicto *Leschalle* pro uno crampone ferreo pro vitris capellæ Johannis Michaelis (transept nord).

1533. Dans l'énumération des griefs du Chapitre adressés aux héritiers de son évêque, François de Rohan (3), se trouvent les articles suivants, qui montrent le délabrement et l'abandon, dans lequel avaient été laissées les verrières pendant un bon nombre d'années :

352. Item à la grant victre du pignon sur les grans orgues fault lever la victre, et réparer la ferrure qui chet et mectre toute la victre en plomb neuf et fournir de verre.

353. Item fault lever cinq victres en la naif et fault faire vingt deux pannaulx neufs et mectre toutes les victres en plomb neuf et fournir de ferre ou il fault, abiller toute la ferrure pour ce qu'elles sont vers le vent de la mer tout est pourry et ne vault guères.

354. Item est besoing lever deux victres sur la porte des cloistres et fault faire cinq panneaux neufs et remectre toute la dite besogne en plomb neuf et réparer la ferrure.

355. Item fault rabiller et rasseoir le grand Oo qui est sur la porte du chappitre et le fault réparer et remettre du plomb neuf.

356. Item fault réparer cinq victres en cousté devers le vestiaire dont y a une quil

---

1. Bibliothèque d'Angers. Ms. N° 666, p. 8.
2. Bibliothèque d'Angers. Ms. N° 666, p. 9vo. Compte de 1419.
3. Archives de Maine et Loire. Série G, N° 264, fol. 34.

faut faire de verre blanc en laquelle a *une notre Dame qui est toute pourrie*, pour la faire neuve et mettre les quatre autres en plomb neuf il fault faire neuf pannaulx de verre neuf et réparer toute la ferrure.

357. Il faut réparer celles de la *lanterne* du chœur et toutes les autres victres qui sont en nombre dix et un grand Oo devers le palais.

Le terrible incendie du 18 octobre 1533 aggrava encore le mal. Le 28 décembre suivant ([1]) « les vytriers *Rolland la Goux* et *Laurent le Meignan* » exposent dans leur rap« port que les vytres et verrières de la dite église sont fort endommagées et rompues, en « manière qu'il convient lever soixante et neuf panneaux de vytres et de verrières les« quels en partie il convient reffaire de neuf et en partie les réparer et mectre en plomb « neuf et que la réparation vaut bien loyalement la somme de quatre vingts dix livres « tournois. »

1540. Item solvit *(Christophorus de la Barre)* ([2]) *Rolando Lagoult* aliter *le Picart* vitrario pro nonnullis reparationibus per eum factis vitris dictæ ecclesiæ summam viginti quinque librarum. XXV l.

Marché pour l'entretien des vitres ([3]).

1562. Le trentième jour d'octobre l'an mil cinq cens soixante & deux... noble & discret maistre *Adam de la Barre* chanoine & fabriqueur de leglise d'angiers... & honnestes personnes *françoys Aulbert* & *michel Picault*, vitriers, demeurant audit Angers d'autre part... ont promis & promectent & demeurent tenus à leurs despens couts & mises bien & duement rhabiller toutes & chacunes les vitres de la dite eglise tant du corps de la dite église que des chappelles & revestiaire & et chappitre & fournir de vitres, plomb, fer, ferrures, chaux & toutes autres matières & choses à ce requises & et les rendre bien & dueument reparées dedans Karesme prenant prochainement venant pour & moyennant la somme de somme de dix livres tournoys...

1617. La foudre tombe sur la tour du milieu de la façade, sur les statues de saint Maurice et de ses compagnons et sur le portail, en causant de grands dégâts aux verrières.

On lit en effet dans le procès-verbal des ruines de l'église d'Angers, arrivées par l'orage le 25 mai 1617 ([4]) :

Item nous ont montré le grand vitral de ladite Eglise qui est audessoubs & face des dits clochers rompu et duquel sont sorties la plupart des viltres carreaux & panneaux dicelluy la ferrure & vytres dicelluy ostées & emportées. Et plusieurs aultres viltres des fenestraiges dicelle qui sont de verre painct qui sont cassées en plusieurs endroits.

20 octobre 1617.

Les dits *Marcadé* & *Bourneuf* vitriers... demandent 800 livres pour les réparations ([5]).

1666. Je lis dans le compte des recettes et dépenses de la fabrique ([6]) : « A *Philippe*

1. Fabrique, t. III, p. 453v.
2. Bibliothèque d'Angers. Ms. No 667, fol. 18v.
3. Fabrique, t. IV, p. 435.
4. Fabrique, t. IV, p. 536.
5. Ibidem, p. 564v.
6. Bibliothèque d'Angers. Ms. No 668, p. 15v.

« *Rivage*, vitrier, 80 livres pour une année échue aux termes de ses gages pour l'entre-
« tien des vitres de l'église par acquit du 18 décembre 1665 et du 29 juin 1666.

Le tome V du manuscrit intitulé *Fabrique*, comprenant les marchés et notes des ouvriers au XVIIIe siècle, ayant été perdu, il en résulte pour l'entretien et la réparation des vitraux comme pour tout le reste, une lacune, qu'on ne peut espérer combler. Les délibérations du Chapitre de 1764 à 1790 (1) y suppléeront dans une certaine mesure et nous donneront une preuve de plus du mauvais goût et du vandalisme de cette époque.

Il ne suffisait pas de remplacer certaines verrières par du verre blanc, le chapitre semblait éprouver une certaine jouissance à faire *hacher* comme *chair à pâté* et mettre en *menus fragments* les scènes historiées du XIIe siècle. Qui sait, si la révolution n'eût arrêté forcément ces méfaits, s'il nous serait resté une seule fenêtre d'Hugues de Semblancé ? Ce n'est guère probable.

Après tout, cette aberration était la conséquence et le développement de l'engouement général pour le grec et le romain, auquel on a sacrifié inutilement ici comme ailleurs, de véritables merveilles, comme l'architecture et les sculptures de l'armoire du trésor (2), les anciennes tables d'autel de vermeil des XIIe et XIIIe siècles honteusement vendues au poids (3) et remplacées par un maître-autel, dont le tombeau en marbre ressemble à une vulgaire commode, les vénérables stalles, le buffet d'orgue, donné par Anne de Bretagne, et placé sur une ravissante tribune (4), les tombeaux de la plupart des évêques (5), les plaques de fondation (6) et tant d'autres objets artistiques, qu'il serait trop long d'énumérer.

1745. Trois fenêtres de la nef, n°s 1, 2 et 11 furent mises en verre blanc en 1745 et conservèrent leur bordure du XIIe siècle.

1764. « Le 30 juin Mrs. ont décidé de faire faire à neuf le vitrail au-dessus de la petite
» porte du cloître (n° 23), qui était en totale ruine et qu'on prendrait de la nef les
» vitres au-dessus des autels de saint André, n° 7 (7) et de saint Joseph, n° 6 (8), lesquels
» vitraux seront mis en vitres blanches avec une bordure de vitre peinte, s'il s'en trouve
» pour cet effet ».

Ainsi, au lieu de se procurer du verre de couleur pour les bordures, on a taillé les petits morceaux qui forment le fond des bordures, dont le dessin se détache en verre blanc, dans des pièces de verre plus grandes, extraites des verrières n°s 6 et 7 anéanties définitivement par ce système déplorable. Voilà pourquoi on distingue ici ou là, quand on parcourt la galerie, des fragments de verre de toute nuance et de toute époque, des morceaux de tête, de draperies, d'inscriptions, etc. Trois autres verrières du même genre, n°s 6, 7 (remplacées en 1818 par celles de M. Thierry) et le n° 12 furent exécutées par le sieur *Morteau*, vitrier en 1765 et 1766 : il reçut 600 livres pour les « *quatre vitraux neufs* » — comme je l'ai dit plus haut.

1. Archives de Maine et Loire, série G, N°s 268-273.
2. Voir tome III, p. 156.
3. Ibidem, p. 221, 222 et 223.
4. Voir tome II, p. 73.
5. Ibidem, p. 148 et 154.
6. Ibidem, p. 118.
7. Ibidem, p. 24.
8. Ibidem, p. 21.

1780. La verrière n° 19 et les tympans des nos 20, 22 datent seulement de 1780.

1804. Une révision des vitraux est effectuée par *Tournon*, vitrier ; en voici le relevé d'après les comptes de fabrique :

Le 4 frimaire an 12, à la rose du côté de la place, raccommodé 7 panneaux, mis des attaches et soudures de plomb, fourni du verre de couleur, qui manquait, à 6 l. l'un — 42 l.

Dans le chœur, raccommodé deux panneaux de jointure, mis des attaches et soudures de plomb et fourni le verre de peinture, qui manquait à 6 l. l'un — 12 l.

Le 25 frimaire fait les réparations des vitres de la chapelle sainte Anne — 55 l.

Le 26 pluviôse dans la nef à droite au 3e vitrail raccordé en verre de couleur trois panneaux — 18 l.

Au 4e vitrail, un panneau — 6 l.

Au 5e vitrail, 12 panneaux — 72 l.

Sur la porte du cloître, dans l'aile droite, un panneau — 4

Aux deux vitraux sur la porte de la sacristie, deux panneaux et 10 carreaux de verre blanc à 0 l. 20 — 11 l. 20

Plus dix carreaux de verre de peinture, à 0,30 — 3

A la rose du côté de l'Evêché, un panneau de verre de peinture — 4

Dans le chœur, à une rosette remis un panneau en plomb neuf de 34 décimètres carrés — 7, 53

Fourni les verres de peintures, qui manquaient — 2

236, 73

1805, 1806, 1807. Les réparations sont peu importantes et montent à 65 l., 105 et 70 l.

1809. La fabrique dépense 172 l. ; les verres de peinture sont à 8 sols au lieu de 6.

1811. Le trésorier paie pour quelques carreaux de couleur à 8 sols et le verre blanc à 6 sols et pour 12 carreaux à 8 sols posés dans le vitrail au-dessus de l'orgue. — 88 l. 13

1812. Les vitraux de l'époque de la Renaissance sont réparés en 1812.

1814. Un panneau est raccordé dans le vitrail de saint Christophe (de l'abside) 6. l.

1815 et 1816. Quelques carreaux en verre de peinture à 8 sols.

1817. La ferrure du vitrail n° 7 est marchandée à *Varanne*, serrurier, pour 700 francs, à condition que la fabrique lui abandonne le vieux fer le 29 sept. 1817.

1818. Le vitrail exécuté par *Tournon*, porte la date de 1818 : il lui fut payé 1200 livres.

1829. Le nettoyage et la remise en plomb de tous les vitraux à 2 l. 75 le panneau est confiée à *Beaumont* et revient à 5367 l.

1830. La fabrique paie à M *Deviolaine*, propriétaire des verreries de Prémontré, par Coucy (Aisne), 39 feuilles de verre de diverses couleurs à 5 l. la feuille.

Une autre fourniture du 15 Avril 1830 comprend : 48 feuilles 0,20 × 0,12 orangé foncé

48	jaune clair	708 l.
54	violet	
92	bleu foncé	
50	bleu clair	
50	vert	

1830. *Houdouin* raccommode trois vitraux du chœur (12 panneaux à 3 l. pièce)	36	
Le vitrail des orgues (18 panneaux à 3 l.)	54	
Un autre (14 panneaux à 2 l. 45)	38,	50
Un autre au-dessus de la porte de la sacristie (19 panneaux à 2 l. 45)	52	
	180,50	
Varanne fournit des tringles et des vergettes pour quatre vitraux.	460,90	

Beaumont, vitrier, raccommode dans le vitrail au-dessus de la porte du transept sud 32 panneaux à 2 l. 75 et repeint la ferrure.

Houdouin remet en plomb et nettoie 26 panneaux dans les vitraux vis à vis de la chaire, à 3 l. l'un.

Beaumont restaure la fenêtre voisine, y remet en état 24 panneaux à 3 l. l'un et repeint la ferrure.

1832. Bien que je n'aie pas trouvé de note spéciale pour le vitrail en verre blanc, nº 13 posé au-dessus de l'orgue à la place de ce qui restait de la légende de saint Martin, transportée alors dans les fenêtres du chœur nº 26 et 42, je suis persuadé que ce travail malencontreux fut la conséquence de l'incendie de la coupole en 1831, dont les pierres calcinées durent enfoncer une partie de la verrière.

1835 à 1837. *Beaumont* remet les attaches de deux panneaux du même vitrail et vingt carreaux à *trois sols* l'un, dans les autres panneaux (ce qui prouve bien qu'il était alors en verre blanc).

Même opération est faite par ce vitrier aux fenêtres nºs 1 et 2 de la nef.

1848. Le 29 mai le conseil de fabrique demande que les vitraux à losanges soient enlevés, il déplore les mutilations faites depuis peu et demande qu'on replace au-dessus de l'orgue la verrière (de saint Martin) enlevée à la même époque (c'est-à-dire en 1832) et à laquelle on substitua des verres blancs, qui ôtent leur éclat aux vitraux du chœur.

1849. Dans un rapport dressé par l'architecte diocésain le 24 nov. 1849, on lit ce qui suit :

« Sur 32 verrières, il y en a 16 à refaire, 14 à réparer et à remettre en plomb. Pour « quelques-unes cette réparation est d'une urgente nécessité : les vitraux quittent les « plombs, qui ne peuvent les retenir »... Vaines réclamations. Cependant, l'opinion s'émeut quand on apprit qu'en 1852 le vent avait détaché le médaillon du Taureau dans la rosace du Zodiaque et deux compartiments de la vie de saint Martin. Le 11 octobre 1852 le conseil de fabrique renouvelle sa demande de rétablir au-dessus de l'orgue les deux verrières nºs 26 et 42 de la vie de saint Martin.

1853. M. l'abbé Joubert expose à M. le préfet les travaux absolument nécessaires pour sauver ce qui reste des verrières le 18 mai 1853. M. Godard de son côté écrit le 30 nov. suivant à M. Joubert de prier le conseil de fabrique de fournir les fonds nécessaires.

1854. Mgr Angebault, dans sa visite régulière de la Cathédrale le 7 avril 1854, constate que « le rapport de M. Joly sur les réparations à faire à l'édifice n'ayant eu jusqu'à présent « aucun succès près du gouvernement, les murs vu l'infiltration des eaux, le pavage et « les *verrières* sont dans un état déplorable... »

1855. Le 15 novembre, l'abbé Joubert, custode, fit un rapport sur l'état des verrières indiquant sur une colonne l'état *actuel et les vicissitudes subies* et sur l'autre *les réparations urgentes* et prie instamment M. Joly, architecte diocésain, de demander une allocation au ministère.

Après bien des négociations, l'Etat accorde 7073 l., pour la verrière de saint Maurille nº 36 et la suivante (nº 37).

Le travail est confié à M. *Thierry*, peintre verrier d'Angers, et à M. *Steinhel*, peintre de Paris, qui avait fait ses preuves en traçant avec succès les cartons des panneaux manquant à la Sainte-Chapelle.

L'exécution des deux verrières nᵒˢ 36 et 37 suscita de véritables polémiques, dont j'ai parlé plus haut en décrivrant ces verrières ; je n'y reviendrai pas et signalerai seulement dans le *Répertoire Archéologique* de l'Anjou, 1861, p. 277, 358 et 372 le rapport au ministre, fait le 18 juillet 1851 par M. Godard et la réplique de M. Thierry.

Le résultat de ces discussions fut nul : les vitraux manqués restèrent à leur place, mais on prit le parti d'ajourner indéfiniment la restauration des autres vitraux.

Le grattage des voûtes et des murs de la nef en 1870 et 1871, les grands travaux de réfection de la partie supérieure de l'édifice absorbèrent tous les fonds disponibles : ce fut seulement en 1890, qu'on reprit la mise en plomb et la restauration des verrières : voici le tableau sommaire du travail exécuté ces dernières années.

	Nom du peintre verrier.
1890. — Abside. — Restauration de St-Pierre et de St-Christophe	M. *Gaudin*
1891, 1892, 1893. — Restauration de divers vitraux au fond de l'abside et sur la porte de la sacristie	dº
1894. — Transept sud. Remise en plomb, fenêtre au-dessus de la sacristie et chœur	M. *Clamens*
1895. — Remise en plomb, vie de N. S.	dº
1896. — Chœur. — Remise en plomb, verrière de St-Martin	dº
1897. — Remise en plomb. St-Laurent, Arbre de Jessé	M. *Martin*
1898. — Chœur. St-Martin	dº
1899. — dº St-Pierre et St-Eloi	dº
1902. — Transept nord, baie ogivale sur les autels	M. *Clamens*
1903. — dº dº	dº
1904. — dº dº côté ouest	dº
1905. — dº dº dº	dº
dº rosace sud	M. *Carrot*
1906. — Rosace nord	dº
1907. — Nef. St-Maurice	dº

Il reste encore beaucoup à faire : la remise en plomb des belles verrières nᵒˢ 3, 4 et 5 est surtout urgente.



Chapitre XV. — La Charpente et la Couverture.

LA CHARPENTE.

LA transformation de la nef ([1]) nécessita deux campagnes, si je puis m'exprimer ainsi. La première, sous l'épiscopat d'Ulger (1125-1148), comprit la construction des groupes de colonnes (avec leurs chapiteaux) appliqués aux murs du XI[e] siècle, les grands arcs qui les relient, la majeure partie des tours de la façade, enfin les «*pilliers*» ou gros contreforts extérieurs.

La seconde fut entreprise sous Normand de Doué (1149-1153); cet évêque fit démolir la partie supérieure des murs à partir du niveau de la galerie et les remplaça par une construction en grand appareil *de tuffeau*, qu'il relia de son mieux aux assises de *pierre dure* des colonnes, déjà montées en entier par son prédécesseur. Cette reprise saute aux yeux, quand de la galerie on examine les joints des assises voisines des colonnes. L'architecte a bâti les groupes de colonnes sans se préoccuper de donner aux pierres la même hauteur tout au moins à partir du niveau de la galerie, ce qui eût été facile à prévoir. Après la démolition du mur du XI[e] siècle, laissé *provisoirement* entre les colonnes, on put bien dans chaque travée raccorder l'appareil du nouveau parement de mur avec les assises de l'un des piliers ou groupes de colonnes mais pas avec l'autre, puisque la hauteur des assises n'est pas la même. Je tenais à signaler en passant ce défaut de régularité à l'attention des lecteurs.

Des murs latéraux de la cathédrale, consacrée par Hubert de Vendôme en 1025 et non en 1030, comme je l'ai dit plus haut par erreur ([2]), toute la partie supérieure (moins la surface correspondant à la largeur des piliers et des contreforts et qui n'est plus visible) a été remplacée par un mur neuf à partir du niveau de la galerie sous Normand de Doué. Il n'en pouvait être autrement: d'abord l'ancien mur dépassait la galerie intérieure de 4 à 5[m] seulement ([3]); il était donc beaucoup trop bas pour épauler les arcs formerets projetés; ensuite le nombre et l'emplacement des fenêtres dont il était percé, ne correspondait en aucune façon à l'ampleur ni à la hauteur des trois nouvelles travées, qui allaient remplacer les 8 ou 9 de la précédente cathédrale.

Cette digression me permet de conclure que l'ancienne charpente de la nef ébauchée après l'incendie de 1072 ne disparut que vers 1149 ou 1150.

---

1. Voir dans ce volume p. 12, p. 19 et suivantes.

2. Depuis l'impression des premières feuilles de ce volume, M. le chanoine Urseau a publié le *Cartulaire Noir de la cathédrale d'Angers* et a démontré dans l'Introduction p. XXI l'erreur commise par les historiens successifs, qui ont fixé à l'année 1030 la consécration de la cathédrale; elle eut lieu en 1025, la 20[e] année après le sacre de l'évêque Hubert de Vendôme, célébré le 13 juin 1006.

3. On voit encore le long du premier gros contrefort de la nef vers la place Saint-Maurice un des *anciens* petits contreforts, placés entre les fenêtres du mur du XI[e] siècle; il donne la hauteur approximative de la muraille construite par Hubert de Vendôme.

Alors, aussitôt après la construction des murs latéraux et des arcs formerets, avant l'achèvement des arcs doubleaux, des arcs ogives et le remplissage des voûtes, fut édifiée une nouvelle toiture, pour abriter les colonnes, les chapiteaux et leur tailloir, les moulures et les corbeaux sculptés de la galerie en même temps que pour préserver des intempéries les nombreux ouvriers, occupés à la pose des énormes cintres en bois établis pour la construction des voûtes.

Le sommet des trois voûtes domicales devant excéder de cinq à six mètres la hauteur des murs côtiers, le charpentier avait à tenir compte de ces véritables montagnes de pierre, dont on ne peut évaluer de l'*intérieur* les vastes proportions. Impossible à lui de maintenir par des tirants établis à la hauteur des murs latéraux sauf dans le voisinage des arcs doubleaux (c'est-à-dire à une distance considérable 13 à 14 m.), les deux pans inclinés du comble... Comment triompha-t-il de cette difficulté ? Le procès-verbal dressé en 1533 nous permettra de nous en rendre compte.

Auparavant, rappelons l'incendie de 1451, qui détruisit une partie de la toiture de la nef avec le petit clocher d'ardoise et l'état de ruine prochaine de la toiture signalé dans la pièce suivante, du 20 juin 1525 (1) ; les premières lignes donnent à penser que l'ensemble de la charpente remontait à la construction des voûtes.

Procès-verbal des réparations à faire sur l'église d'Angers, du 20 juin 1525.

Le vingtième jour de juin lan mil cinq cens vingt cinq *André Cousin* et *Guillaume Cousin*, maistres charpentiers demeurans en ceste ville dangers... rapportent pour verite que au comble de dessus la nef de la dicte église depuigs l'empatement du clocher ou est la cloche appellée *le harennier* près lequel empatement est a present atachée lachesne ou pend lymage du crucefix jusques aux deux grans clochers de pierre... que la charpente de la dicte nef est *fort antique et ruyneuse* et que les sablières et blochets sont pourris et dessemblés en plusieurs lieux enfin quil y a la pluspart des entrauvaulx sablières secondes et portions des lyaisons dudit comble desmolliz et cassez.

Item que la charpente dudit comble qui a huyt vingts piéz de long comprenant la largeur du petit clocher estant sur le devant de la dicte église entre les dicts deux clochers de pierre et ouquel sont les deux grosses cloches est besoing et très necessaire être faicte tout de neuf a ce que plus grant inconvenient nen puisse arriver au moyen des dictes pourriture, rompture et ruyne qui y sont....

Item aussi est très necessaire oster et abatre le dit petit clocher couvert d'ardoise parceque le branle et rolle des grosses cloches estant en yceluy esbranle et estonne les pilliers sur lesquels sont fondés les dits clochers de pierre les quels clochers par ce moyen sont en dangier de tomber par succession de temps si le dict petit clochier et baffray diceluy nest osté ou quil soit reffait en aultre sorte.

Item quil est besoing et requis faire tout de neuf les baffrays sur les quels sont assises les cloches qui sont esdicts deux clochiers de pierre, pour ce quil sont pourris desliés et laschez de leur assemblage et quil y a faulte de lyaisons pour tenir le rolle et le bransle des dictes cloches parquoy les dicts clochers donnent grand bransle à la maçonnerie et seroient cause de les desmollir par succession de temps.

1. Fabrique, t. III, p. 430.

Item sur la chappelle de la dicte église appellée la chappelle du bienheureux Jehan Michel y a plusieurs endroits où les sablières de la charpente sont pourries et endommaigées et semblablement sur le chanzeau de la dicte église et sur la chapelle des chevalliers y a plusieurs pièces laschées et desioinctes lesquelles est besoing remectre en leurs lieux pour assurer la dicte charpente.

Les dicts charpentiers sont dadvis et oppinion que a faire les choses dessusdites tant à neuf que a réparer et aussy reffaire le dict petit clocher et les baffrays desdits clochiers neufs et rendre tout prets bien et deuement de bon bois de longueur et grosseur raisonnables avecques les lyaisons et assemblaiges requis à telle besogne... en peut loyaulement appartenir la somme de dix huit cens livres tournois. Le vingtiesme jour de juing lan mil cinq cens vingt cinq *Jehan Pelerin* et *Thomas Tasse*, maistres couvreurs... ont rapporté avoir veu et visité avesques *André Cousin* et *Guillaume Cousin*, charpentiers la couverture de la charpenterie de la dicte église dangiers et semblablement la d. charpente estant sur la nef et en autres endroitz dicelle laquelle charpente est fort ruyneuse, pourrie et rompue en plusieurs endroits a loccasion de quoy la couverture de la dicte nef est à present fort corrompue et ruyneuse et aussi pour ceque les lattes, ardoise et cloux sont pourris et sont pour ladvenir de petite et briefve durée au moyen de quoy est besoing faire les dictes charpente et couverture tout de neuf sur la nef... pour fournir la dicte couverture tant dardoise clou chanlate coyeaux et autres choses ils rapportent quil appartient loyaulment la somme de onze cens livres tournois.

Je lis encore dans la déclaration faite par le chapitre contre l'évêque François de Rohan, en exécution de l'arrêt du 11 juillet 1533 (1), les articles suivants :

346. Item Et y a plusieurs endroictz sur lad. église en lad. charpente au moyen des eaux lesquelles ont pourry les sablieres blochetz jambettes fault retailler les pieds des chevrons et en plusieurs lieux du comble de lad église y a plusieurs tirans houteaulx traveteaux et liaisons de lad charpente desmolyes et laschees en sorte que lad. charpente est en grant ruyne et pour reparer lesd. choses bien et deuement.

347 Item est requis faire deux noes des deux coustés du clocher ou sont les grosses cloches et réparer led. clocher es lieux nécessaires et pour ce faire et fournir en fournissant des matières.

348 Item plus sur la nef de lad eglise est requis faire deux noes de la croysee ou harennyer du coste de la nef et recouvrer grant partie de lad naif.

349 Item est requis recouvrir la moictié de la chappelle des chevalliers et refaire une noue dud harennier du costé devers saincte croix.

350 Plus est nécessaire recouvrir le revestiaire tout de neuf.

351 Item est requis recouvrir la chappelle de saincte anne tout de neuf.

Enfin, en étudiant de près le devis fait après l'incendie (2) de 1533, nous aurons une idée de l'aménagement de la charpente primitive :

1. Archives de Maine et Loire. Série G. N° 264.
2. Fabrique, T. III, p. 467.

Sensuyt la charpente qui est nécessaire faire en leglise dangiers.

Et Premier

	Fault pour réparer le comble de la dicte église lequel a esté bruslé contenant quarante et quatre pieds de long et de largeur cinquante troys pieds.
chacun IIII l. X s.	*Quarante et deux chevrons chacun de quarante et huyt pieds de long et de deux dours en ung sen et un pied à compter en lautre sen mourant en pointe à ung empas en ung sen et demy pied en lautre sen.*
XXX s. chûn. XXXI l.	*Item vingt et ung entraveau de vingt et quatre pieds de long et de ung ampan en carré.*
VIII s. VIII l. VIII s.	*Item vingt et ung entraveau de unze pieds de long et de ung ampan en ung sen et demy pied en lautre sen.*
VI s. XII l. XII s.	*Item quarante et deux jambettes chacune de neuf pieds de long de ung empan en carré et quarante et deux esseliers de pareille longueur et grosseur des jambettes.*
IIII s. VIII l. VIII s.	*Item quarante et deux jambettes de six pieds de long chacune et de demy pied en carré.*
IIII s. VIII l. VIII s.	*Item quarante et deux blochetz de quatre pieds de long chacun et de deux dours en carré.*
XII d. le pié	*Item quatre sablières chacune de quarante deux pieds de long et de deux dours en carré.*
VII d. le pied	*Deux sourfées chacune de quarante et deux pieds de long dont y en aura ung qui aura ung pied en ung sen et deux dours en l'autre sen et l'aultre deux dours en ung sen et ung ampan en l'aultre.*
XIIII l. XIIII s.	*Item ung fest qui aura quarante deux pieds de long et ung demy pied en carré.*
IIII l. X s.	*Item troys poinczons qui auront chacun vingt quatre pieds de long et ung pied en carré.*
XX d. le pied	*Item ung poinczon de quarante pieds de long, d'un pied en carré.*
XI l. IIII s.	*Item douze pieces de boys de quatorze pieds de long et dun empan en ung sen et demy pied de lautre et est les douze pieces de boys pour faire la lyaison dentre les fées et surfées.*

II^{c}IIII^{xx} VIII l. IIII s. Total de la dépense.

Deux sablières parallèles et réunies par des blochets reposaient sur le mur correspondant à l'épaisseur des arcs formerets de la nef.

Les chevrons montaient jusqu'au faîtage, raidis à leur point de départ par des jambettes et liés ensemble par les entraits.

La charpente formait une suite de fermes très rapprochées, assemblées les unes aux autres par le faîtage et par deux sous-faîtages, établis en-dessous à deux niveaux différents. Trois poinçons, de vingt-quatre pieds de long, dans la partie de la charpente située au-dessus de la voûte en coupole et un de quarante pieds au-dessus de l'arc doubleau reliaient les entraits avec le faîtage. Enfin, douze pièces de bois rendaient solidaires le faîtage et les sous-faîtages.

Il n'est pas mention d'entraits de grande longueur, dans lesquels la partie inférieure des poinçons se serait assemblée : peut-être reposaient-ils sur les reins de la voûte ou sur l'arc doubleau directement.

L'incendie de 1831 détruisit encore une fois la charpente de la 1ère travée de la nef; celle-ci fut entièrement renouvelée en 1873 et années suivantes mais sur un plan différent de l'ancienne.

Pour remédier au dommage subi jadis par les sablières, les blochets et le pied des chevrons par l'infiltration des eaux (alors que toutes ces pièces de bois étaient posées au niveau des cheneaux) l'architecte établit un bahut en pierre d'environ 1m50 sur lequel fut placée la nouvelle charpente désormais à l'*abri de l'atteinte des eaux pluviales*, qui s'écoulent actuellement dans de larges dalles en granit, aménagées avec le plus grand soin. La pente des deux versants du comble a été par suite un peu diminuée, puisque la hauteur totale n'a pas été changée.

Des murs de 1m50 perpendiculaires à ceux de la nef ont été construits de distance en distance sur les reins de la voûte, afin de soulager les entraits, dont les principaux n'ont pas moins de 14m de long.

Les charpentes primitives des transepts et du chœur existent encore; on y peut remarquer l'emploi judicieux de pièces de bois courbes, choisies dans des arbres naturellement un peu cintrés. Ces belles charpentes, dont les sablières, les blochets et les extrémités inférieures des chevrons étaient pourris, ne tarderont pas à disparaître : elles sont condamnées. Déjà le bahut en pierre, destiné à recevoir le bas des nouvelles pièces de bois, est construit avec le cheneau ; bientôt donc, nous verrons démolir les combles des transepts et du chœur. Puisse, à ce moment-là être rétablie la jolie flèche couverte de plomb, qui s'élevait coquette, svelte et décorée de dorures à l'intersection de la nef, du chœur et des transepts.

Qu'était ce joli clocher du milieu du XIIIe siècle ? Le frère sans doute de celui de N.-D. de Paris, dessiné par Mr Garneray, démoli à la révolution et reconstruit sur un plan tout différent et beaucoup plus compliqué par M. Viollet-le-Duc. Un ouragan terrible renversa le *harannier* d'Angers le 23 juin 1452 ; il fut rétabli en 1463. J'ai donné à la page 94 le marché de la charpente. Rasé en 1793, il serait facile à reconstruire : toute la partie inférieure masquée par la toiture existe encore et fait honneur à l'habilité du maître de l'œuvre du XIIIe siècle.

La voûte en effet s'élève de 6m environ au-dessus des murs construits à l'extrados des arcs doubleaux de la croisée ; il ne pouvait donc être question d'y établir horizontalement une vaste enrayure en charpente, qui aurait porté le poids total et maintenu dans un plan *vertical* le maître poinçon de la flèche projetée. D'ailleurs, l'écartement des murs (15 à 16m) eût nécessité l'emploi de pièces de bois d'une longueur proportionnée et affaibli d'autant leur résistance. Mais, je le répète, ce parti-pris (possible dans des édifices voûtés suivant la méthode adoptée dans l'Ile de France, à N.-D. de Paris, aux

cathédrales de Chartres et d'Amiens, à l'église d'Eu) était impraticable ici, à cause de la surélévation de la voûte. Que faire ?

Le maître de l'œuvre tourna très habilement la difficulté de la façon suivante. Sur les deux murs de la croisée, parallèles à l'axe de l'édifice, il dressa deux énormes pans de bois, fortement inclinés l'un vers l'autre et obtint ainsi un soubassement, composé de quatre fermes, posées sur une sablière, reliées *latéralement* à différents niveaux par plusieurs rangs de croix de saint André, afin de les rendre solidaires et *transversalement* par trois rangs de tirants, dont le plus bas passait au-dessus de la voûte. Ces pans de bois forment à leur sommet (un peu au-dessous des quatre faîtages de la toiture et des noues qui les séparent) une plate-forme carrée, sur laquelle était construit le petit clocher. Sa liaison avec le soubassement en charpente, était-elle suffisante ? Il est permis d'en douter, puisqu'il fut renversé par le vent en 1452. Cependant, après son rétablissement en 1463, il résista plus de trois siècles au vent, pourtant il était terriblement exposé à la violence des ouragans.

Du domaine du charpentier relève évidemment l'établissement des beffrois pour la suspension des cloches. Ceux-ci furent renouvelés plusieurs fois, notamment après les incendies de 1451 et de 1533. Voici le devis, dressé à ce sujet en 1533 au moment où *Jean de Lespine* commençait la construction de la tour centrale en pierre [1].

	Item pour le baffray quil faut faire en la lanterne qui ce fait entre les deux clochiers.
IIII l. chacun	
XXIIII l.	Premier fault six pousteaulx qui auront chacun dix huit pieds de long et un pied et un dour en carré.
	Item treize poustres savoir est cinq dicelles de dix sept pieds de
XXXIX l.	long cinq de seize pieds de long et troys de quinze pieds de long
XII d. le pié	les quelles auront chacune ung pied et ung dour en carré.
XXII l. C s.	Item trente deux pièces de boys chacune de quinze pieds de long et de deux dours en ung sen et ung pied en lautre sen.
XII d.	Item fault sept pièces de vingt pieds de long et de pareille
XV l. VIII s.	grosseur des trente deux pièces dessus dites.
XIII l. X. s.	Item seize pièces de dix huyt pieds de long et de deux dours en carré.
	Item neuf toyses d'essil qui aura deux dours despaisseurs et est pour faire le plancher de dessoulz les grosses cloches [2].
CXIIII l. VIII s.	

Ce beffroi était divisé en deux parties de grandeur un peu différente, correspondant au diamètre des deux grosses cloches. On aperçoit encore les corbeaux en pierre, sur lesquels portait la poutre, sur laquelle s'élevait le pan de bois transversal. Après l'incendie de 1831, on en a reconstruit un autre (celui que nous voyons aujourd'hui), sans

1. Fabrique, T. III, p. 468.
2. Voir le Volume II, p. 95 et 98, les noms et le poids des grosses cloches, qui furent posées dans ce beffroi.

tenir compte des anciens corbeaux, et le beffroi, *contre toute logique*, a été divisé en deux cases d'égale largeur.

Revenons au devis de 1533.

	Item pour le baffray quil faut faire au clochier, le quel a esté bruslé.
XVIII l.	Fault six pousteaulx qui auront chacun vingt et deux pieds de long et de grosseur chacun ung pied et deux dours en carré.
X s. le pied XXXIX l.	Item fault treize pièces qui auront chacune douze pieds de long et de grosseur un pied et deux dours en carré.
XVII s. la pièce.	Item fault treize pièces de boys qui auront chacune doze pieds de long et de grosseur ung pied et deux dours en carré.
XII d. pièce XXIII s.	Item deux pièces qui auront chacune doze pied de long et ung pied en un sen et deux dours en lautre sen.
XII de pièce XXIIII l.	Item fault quarante pièces chacune de douze pieds de long et de deux dours en carré.
X l. XIII s. IIII d.	Item fault seize pièces de boys de dix pieds de long et de ung ampan en un sen et demy pied en lautre sen.
VI l. XVI s.	Item fault huyt thouayses dessil pour faire les planchers du dict baffray lequel essil aura de gros troys dours.

Outre le beffroi, on établit une carrée et un plancher au niveau de la balustrade et plusieurs étages de planchers à l'intérieur de l'aiguille ou pyramide de pierre de la flèche à différents niveaux.

	Item pour garnir ? les planchiers de lesguille dudit clocher bruslé
IX l. XV s.	vingt soliveaux scavoir est quatre de seize pieds de long, quatre de quatorze, quatre de douze, quatre de neuf, quatre de neuf lesquels soulliveaulz de grosseur chacun de un empan en carré.
	Item fault pour faire une caroye de boys au hault du dit clocher
XLVIII s.	bruslé a lendroit en face de la gallerye deux pièces de boys qui auront chacune vingt et deux pieds de long et de grosseur deux dours en carré.
VIII l.	Item huyt pièces qui auront chacune dix pieds de long de pareille grosseur les deux pièces dessus dites.
XIIII s.	Item fault quarante thouayses d'essil pour garnir le dit clocher d'estaige en estaige.
XXXV l.	Item fault pour le chauffault quil faut faire audedans de leglise a lendroit du perthuys par ou on leve les cloches dix thoayses dessil.
XV s. toyn VI l. V s.	Item fault cent thoayses de lymande pour chauffauder et porter le dit essil.
VIII^{xx} XIX l. X s.	

LA COUVERTURE.

Le triangle de maçonnerie, servant de pignon à la façade entre les deux tours, était assurément un ***triangle égyptien*** (1), c'est-à-dire que sa hauteur égalait deux fois et

1. *Dictionnaire raisonné d'Architecture*, de Viollet-le-Duc. T. VII p. 534.

demie le quart de sa base. Tel est celui des édifices contemporains (grande salle et chapelle de l'hôpital Saint-Jean, chœur de Saint-Serge d'Angers et autres monuments religieux du XII[e] siècle en Anjou). L'inclinaison d'un comble construit suivant ce triangle, nécessitait l'emploi de l'ardoise ; aussi, de ce que la grande salle de l'Évêché, contiguë à la cathédrale, fut couverte *en tuiles* jusqu'au XV[e] siècle, que l'évêque Hardouin de Bueil (1374-1439) en fit renouveler la charpente et employa des *ardoises* pour la couvrir vers la fin de son épiscopat, il n'en faut pas conclure par analogie que la cathédrale actuelle ait jadis été couverte *en briques*. Non ; la forme de la charpente primitive existant encore sur les transepts et le chœur, indique clairement qu'elle avait été couverte *en ardoise*, aumoins aux XII[e] et XIII[e] siècles

Un extrait de compte, reproduit à la page 81 (note 4) de ce même volume, nous donne les noms des différentes espèces de clous, employés en 1417 par les couvreurs et aussi (note 6) l'indication de plusieurs réparations faites en 1465 [1] et 1484 au petit clocher, couvert *d'ardoise*.

La perte d'un grand nombre de documents anciens ne me permet pas de suivre de siècle en siècle, les marchés faits avec les couvreurs pour l'entretien annuel ou les réparations accidentelles ; j'en donnerai quelques-uns.

Sommes employées aux réparations causées par l'incendie du 18 au 19 oct. 1533 [2].

La dépense commence à la fin de l'année 25 mars 1533 et finit au 2 janv. 1535.

Le XX[e] jour de juing au dit an 1534 payé à *Colin Hamelin* couvreur de *chaume* qui luy et son homme ont esté neuf journées à couvrir la loge des maczons, estant en la court du pallays, pour chacune journée IIII s. qui est XXXVI s.

Item audit *Hamelin* pour les hares quil a fournies à la dite couverture payé V s.

Le 4 Oct. 1534 payé à *Jehan Pelerin*, couvreur sur la besogne par lui faicte à la fonderie et sur le baffray par deux fois la somme de XVI[xx] V s X d.

Le 25 mars 1534 a *Jehan Pelerin*, couvreur dardoyse pour achapter de la late IX l.

le 31 mars 1534 au dit Jehan Pelerin, couvreur, sur la latte XLV s.

item au cloustier IIII l. X s.

Au dit *Pelerin* sur la couverture qu'il fait sur la dite église X l.

Jean Pineau, marchant dardoyse demourant a saint Samson, confesse avoir eu et receu pour douze milliers *dardoyse quarrée* a la raison de quarante cinq solz par milliers la somme de XXVII l. et ung millier grosse ardoyse la somme de trente sols tournis... XXVIII l. X s.

Il reçoit encore XV l. et C sols. — XIII l. X s.

Pineau fournit deux milliers et demy *dardoyse rouse* à la raison de trente sols le millier LXXV s.

Pour trente six mille de clous à raison de six sols six deniers le millier XI l. XIV s.

1. Compte de Fabrique 1465-1466. Cent trente trois journées de couvreurs coûtèrent XXXVIII l. XV s. III d. pour réparer la toiture « quia demolita fuit et dampnificata coopertura ad causam reparitionis pinnaculorum ».

2. I. Fabrique, T. IV, 97, 101, 120, 121, 205, 206.

Au dit *Pelerin* pour le reste des parties cy dessus escriptes en journées, clous, late, chanlate, chevrons et journées de cheval montans le 5 may 1535 à XVI l. VI s. II d.

Audit *Pineau* pour six milliers *dardoise quarrée* rendus au pallays à la raison de cinquante sols le millier. XV l.

Le 2 janvier au dit *Pelerin* pour le reste de la couverture de *genet* sur les voultes de l'eglise clou et journées a été payé IIII l. III s.

Compte du 8 janv. 1535 au 22 février 1537.

Le 17 mars 1535 pour doze milliers *dardoyse quarrée* rendue a lastelier à la raison de cinquante sols par millier et pour ung cent de grosse ardoyse. XXX l.

Le 1 avril 1535 pour huyt journées du dit *Pelerin* à V s. par journée et pour vingt huyt journées de couvreurs qui ont vacqué pour tailler vingt milliers dardoyse et doller deux milliers et demy de latte à raison de quatre sols par jour VII l. XII s.

le 27 août XIII l. IIII s.

Le 27 oct. pour dix sept journées sur la chapelle sainte Anne, sur la paroisse et sur la gallerye, avoir fourny ung millier d'ardoyse. CV s. VI d.

Le 4 nov. à *Jehan Poytou* cloutier pour XXVI milles de clous à ardoyse et à late à la raison de V s. V d. par milliers — pour ung cent de *grans clous* VIII s. et pour ung cent et demy de *clous gamyau* VI s. IX l. II s.

Au dit Pelerin sur la couverture de la *lanterne* le X novembre 1536 XIII l. X s.

Le 18 nov. 1536 il reçoit le reste du paiement de 80 journées de couvreurs qui ont besoigné sur la dite église à la raison de IIII sols par journée et X journées dud. *Pelerin* à la raison de V sols — pour quatre vingt dix pieds de chanlatte à III d. par pied pour deux milliers *dardoyse rouse* pour couvrir la lanterne — par deux milliers de *grant ardoyse* à faire les noues valant trente sols — huyt milliers de clous a ardoyse, valant cinquante deux s. — trois milliers de *grant* clou valant trente neuf sols — cinq cens *clous gamyau* valant XX sols XX l. V s.

le 16 janv. 1536 à *Jehan de Lespine* pour six charretées de *genetz* à couvrir *la loge* à la raison de unze solz six deniers et pour quatre cens hares, dix solz et pour seize journées de couvreurs à III sols VI l. VII s.

A *Jehan Pelerin* pour XXV pieds de goutiere vieille pour conduyre leau du puys jusques au canal de léglise a été payé le 14 juillet 1537 XVI s. VI d.

Au dit *Pelerin* pour un millier dardoyse mis sur leglise la gallerye et la chapelle sainte Anne qui avaient esté endommagées par les maczons — pour clou et onze journées. IIII l. XVI s. VI d.

Plomberie [1].

A *Pierre et Jaques les Richard* marchands et à *Jehan Lepère* et autres héritiers de deffunct *Guillaume Richard* pour le paiement du plomb baillé pour la lanterne XLVI l. V. s. X d.

le 6 juin 1537 plus XXXIX l. VIII s. V d.

1. Fabrique, T. IV, p. 207 et 208.

à *Jehan Pelerin* pour cinquante journées quil a vacqué à la dite plomberie à raison de six sols par journée — item pour vingt six journées de ses gens à quatre sols par jour — Item pour clou à merain. XXI l. XV s. VI d.

le 28 mars 1539 avant Pâsques.

A *Jehan Daves* plombier pour trente deux journées quil a vacqué a lad. plomberie, à raison de six sols par journée IX l. XII s.

A *Etienne du Jaulnay*, aussy plombier pour cinquante neuf journées quil a vacqué à la dicte plomberie à raison de cinq sols par jour... le 25 Mars 1537 XV l. V s. VI d.

Item à ung compagnon plombier pour deux journées X s.

A *Jehan de Lespine* pour ung quart de merrain pour later la *lanterne* le V de juin 1537 XLV s.

Item pour ung chaudron pour metre le feu a soulder X s. lequel a esté revendu III s. VII s.

Item en tuffeau pour faire le fourneau VII s. II d.

Item pour terre ung cent de bricques et sablon XII s.

Item en estoupes pour estaindre XV s.

Item le 23e jour davril 1537 *Roland Lagout* painctre pour avoir faict le portraict de la dite plomberie fait faire des molles de boys dore estoffe icelle plomberie et fourny de matières a esté payé XXI l. V s.

à *Pierre Richard*, soixante sept livres dix neuf sols quatre deniers restant dus de sept vingt treize livres treize sols huyt deniers pour la vendition de deux mille quatre vingt quinze livres de plomb en saulmon à raison de soixante et six sols huyt deniers le cent et pour la vendition de deux mille seize livres de plom en table à la raison de quatre livres troys sols quatre deniers leant employés en la plomberie de la petite lanterne de la dite église. LXVII l. XIX s. IIII d.

Total II c. XXVII l. IIII s. V d.

Le 13 novembre 1541, *Pierre Richard* fournit encore 1266 l. de plomb à raison de LXX sols le cent [1] XLIIII l.

Tout ce chapitre de dépenses énumérées sous le titre de *Plomberie*, concerne la couverture de la *lanterne* en pierre, construite entre les deux grands clochers par *Jean de Lespine*. Voir dans ce même volume la page 86 et la note 2 de la page 95 relative au plomb, provenant de l'ancien « *haranier* » renversé par le vent en 1452 et rétabli en 1463.

Après l'achèvement de la lanterne *Jehan Pélérin*, couvreur reçoit X l. pour ung millier et demy d'ardoise pour clous, chanlattes et XXVII journées employées sur la chapelle sainte Anne, les cloistres, la gallerie et le corps de la dite église et sur les canaux devers la paroisse le 23 décembre 1542 [2].

Le chapitre lui fait restaurer le campanile situé sur la pointe du pignon du transept-nord [3] « pour ung millier d'ardoyse employé *pour la lanterne*, où estoit l'horloge devers le pallays » XI l.

1. Fabrique, T. IV, p. 387.
2. Ibidem, p. 397.
3. Voir plus haut, p. 96.

12 juillet 1569 (1).

Jean Bérard couvreur promet durant 9 ans dentretenir bien et deuement de couverture lad. église dangiers la gallerie du davant de lad. eglise les chappelles de saincte Anne et saint Jehan les cloistres les grands greniers du chappitre la librairie le vestiaire et le chappitre de la dite église de toutes matières a ce requises et necessaires tant latte chanlatte ardoyse et clou que chaux le tout bien et deument et tellement que les merrains et voultes de lad. église et autres choses susdites ne soient endommaigées ni gastées. Oultre demeure tenu ledit *Bérard* tenir et entretenir les dalles par lesquelles fluent les eaux de lad. église, les cymenter et masticquer aussy bien et deuement que faire des gouttières de plomb entre la gallerie de davant et les clochiers en leur fournissant de plom . pour 35 l. par chacun an.

Nouveau marché est conclu avec le même *Bérard* le 3 juillet 1579 pour neuf années (2). A ses obligations précédentes on ajoute les couvertures de la grosse horloge et des quadrans pour treze escus et un tiers descu soleil (40 l.) par an. En outre, il est chargé de visiter les clochers et charpentes de la dite église et dadvertir le chapître de troys mois en troys mois des réparations nécessaires. On lui accorde troys escus pour les réparations requises es dites couvertures de la grant horloge et quadrans quil demeure tenu de faire comprins en ce présent marché la lanterne du costé du pallais episcopal où souloit être l'horloge (cet entretien ne lui était pas demandé dans le marché précédent).

1 août 1592.

Marché avec *Claude Pinault*, maistre couvreur (3).

Il a promis de relever sur la nef de lad. église comme au milieu en allant vers le *haranier* du costé du pallais episcopal treze ou quatorze cours de lattes en plusieurs endroicts en faire de neusve sur la dicte nef du costé des clouaistres parceque la latte qui y est à present est trop vieille et en pouldre.

Item faire deux noues qui sont pourries qui accompagnent le grand corps de lad. église ensemble une grande lucarne du cousté des Jacobins qui sert a donner jour et passaige pour aller a lentour de la dite église.

Mectre une goutière de plomb de six pieds de long ou environ en la gargouille qui est en la longère devers les Jacobins pour jecter les eaues parceque la gargouille de pierre est rompue.

Descouvrir recouvrir et reparer la plus grande partie des deux noues qui accompaignent le dit corps de lad. église et la chappelle des Chevalliers.

Item sur la dite chappelle relever un grand endroict quil est necessaire pour redresser la charpente et la mettre en ligne — raprocher les rives de lardoyse de la dite chappelle au bout du pignon et faire de mesmes sur le comble qui est a lorée des clochers.

Item racommoder le fest dudit chapitre qui est desenfesté y remectre des ardoises tant quil en fauldra.

1. Fabrique, T. IV, p. 441.
2. Ibidem, p. 453.
3. Ibidem, p. 455.

Abatre une lucarne qui est sur ung coste de la chappelle des Chevalliers vers saincte Croix parceque la charpente se jecte audroit dicelle et que lad. lucarne est cause de pourriture.

Refaire à neuf deux ousteauls qui sont sur la couverture du grand autel, les quels sont tout pourris et de nulle valleur.

Reparer la noue qui accompagne le corps de lad. église et la chapelle de Maistre Jehan Michel a lendroict du pallais episcopal et en découvrir et recouvrir douze pieds de long ou environ au bas et au hault ou besoing est.

Descouvrir et recouvrir les . . . et noue dune lucarne qui est au droict du dit pallais et refaire un des . . . dune grande lucarne qui regarde sur la porte Angevine.

Rapprocher les couvertures qui sont esloignées des murailles du pignon y mettre de la latte, contrelatte, chaux, ardoyse coyaulx et chanlatte partout les endroits ou il en fauldra.

Item descouvrir tout à neuf deux noues qui sont sur les clouaistres de la dicte église l'une sur la porte de la nef et laultre sur la porte du Refectouer et réparer le dict clouaistre par tous les endroits ou il faut de la reparation.

Ensemble sur le chappitre, reparer pareillement sur la chappelle saincte Anne et y mettre de la latte et ardoyse en plusieurs endroits.

Reparer aussy de couverture les galleryes qui sont sur lentrée principale de la dite église avec les noues qu'y sont, la gallerye ou sont les soufflets des orgues, lorloge, la petite chappelle qui est au placitre, la chapelle saint Jehan, les librairie, le revestiaire et les grands greniers du chappitre.

Oster les ronces, pierres ail et bouriers qui sont dans les gargouilles dalles et goutières de la dite eglise qui empeschent leau de s'escouler, les cymenter et masticquer bien et deuement et generallement mectre la ditte église et toutes les choses circuiltes qui en dépendent en bonne et suffisante réparation...

Et est faict le dit marché pour la somme de 42 escus deux tiers descu soleil evalluée à sept vingt livres tournois.

Et par les mêmes presentes il s'engage pour sept années pour treze escus un tiers évallués à quarante livres tournois par an à tenir le tout en bonne réparation.

Survient l'orage de 25 mai 1617.

Aussitôt recommencent les expertises et les procès-verbaux, dont voici un extrait, emprunté comme les précédents au T. IV intitulé *Fabrique*, p. 528 et suivantes.

...Procès-verbal du 13 juin 1617 (1).

Guillaume Ménard et *Isidore Gaultier*, couvreurs d'ardoise, consultés, déclarent « qu'il est besoing recouvrir d'ardoyse, latte chanlatte et coyaux un endroit qui joint aux clochers de l'un et de l'autre costé de la couverture en la longueur et hauteur de quatorze chevrons et que pour réparer le tout, il faudra employer plus de vingt milliers d'ardoyse neuve et deux milliers de latte, non compris celle qui pourra servir — que la couverture de la gallerie qui couvre la montée pour aller à l'horloge est toute rompue et

1. Fabrique, t. IV, p. 528 et suivantes.

les fault recouvrir d'ardoyse et latte tout à neuf — que la gallerie du devant de leglise est brisée et cassée en plusieurs endroits des pierres des clochers tombées sur icelle et que le tout couterait bien dix huit cents livres.

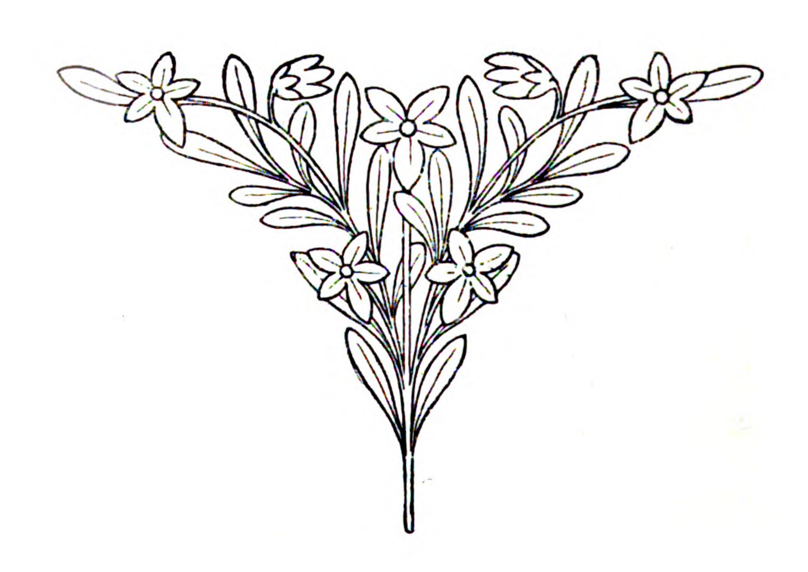
Procès-verbal du 20 octobre 1617 [1].

Guillaume Ménard, Pierre Gaultier et Noel Lorioust déclarent « que du côté du midi de l'église, près les clochers, il y a eu dégasté 35 pieds de long sur 35 pieds de large au droict du daulme et que la galerie de devant était également endommaigée de même que le daulme ; faite et fournir cette réparation coutera sept vingt livres.

Rien d'important à signaler depuis cette époque, sinon l'incendie de 1831, qui causa des dégâts analogues à ceux de 1533 et nécessita la réfection de la couverture sur la première travée de la nef.

En 1873 et années suivantes la couverture de la nef fut refaite à neuf avec des ardoises à *crochet*. Je dois dire toutefois que si ce système excellent d'attache semble nouveau et un progrès, il était connu depuis longtemps ; c'est ainsi que sur les voûtes de l'église Saint-Martin d'Angers, on a découvert parmi les décombres des quantités considérables d'anciens crochets en cuivre, ayant jadis servi à fixer les ardoises.

1. Fabrique, t. IV, p. 562 et suivantes.





Chapitre XVI. — Le Pavage.

QUEL pouvait être le pavage des plus anciennes cathédrales d'Angers ? Sans doute, un assemblage de briques émaillées aux contours variés, formant par leur juxtaposition une sorte de mosaïque à dessins réguliers. Nous n'avons pas d'autres renseignements que les échantillons, trouvés au cours des fouilles de 1902 et dont j'ai donné à la page 19 quelques croquis.

Par ailleurs, la belle rosace émaillée du sanctuaire, semblable à celle de l'abbaye d'Asnières, nous montre quel était le pavage du chœur entre 1274 et 1290.

La nef me paraît avoir été de tout temps dalée en pierres de taille.

Le pavage, sans cesse remanié à cause des sépultures, fut dans la suite des siècles, parsemé de pierres tombales et de tables de cuivre gravé, qui disparurent peu à peu, usées par le frottement des pieds ou stupidement vendues au poids.

Nous voyons le chapitre faire marché le 21 août 1413 avec *Michel Munerolle* et *Jean Dubois*, maçons, pour repaver la nef, après la construction d'un canal, destiné à conduire les eaux pluviales de la cour des Cloîtres dans la rue de l'Évêché (1).

En 1453, *Guillaume Robin*, maître des œuvres d'Angers, refait à neuf le pavage de la croisée du côté de l'Évêché pour 134 livres et celui de l'autre croisée pour 95 livres (2).

Après la construction du caveau des chanoines, qui coûta 2205 l., y compris le déblaiement des terres, la nef et les deux ailes reçurent un nouveau dallage en pierres, la plupart simplement retaillées.

Ce travail, exécuté par *Desnoyers*, maçon, coûta 2543 l. 9 s. (3). C'est alors, j'imagine, qu'on releva le niveau d'environ 0,20, au grand détriment des bases des colonnes, enterrées d'autant.

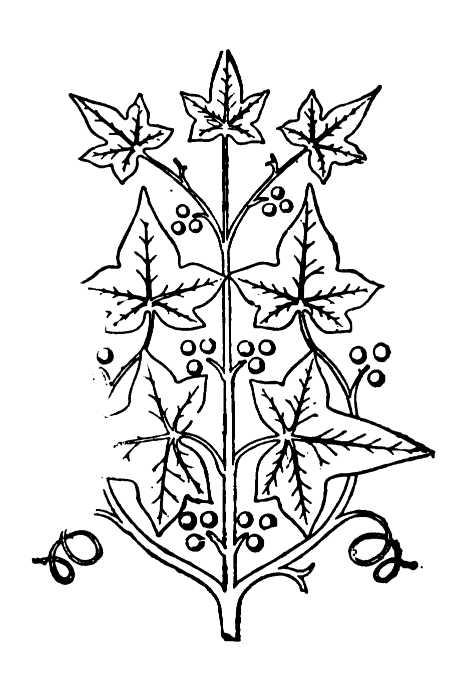
L'établissement de la boiserie du chœur et des nouvelles stalles en 1783 nécessita la réfection du pavage du chœur, actuellement en carreaux octogones blancs, séparés par de petits carreaux noirs. C'est l'œuvre du maçon *Desnoyers*, qui reçut plus de 1000 livres et l'acheva peu avant le 20 août 1784, date de l'expertise par l'architecte *Lochet*. Le peintre *Pierlot* y étendit trois couches d'huile bouillante et de litarge, moyennant 120 livres, suivant quittance du 31 décembre 1784 (4).

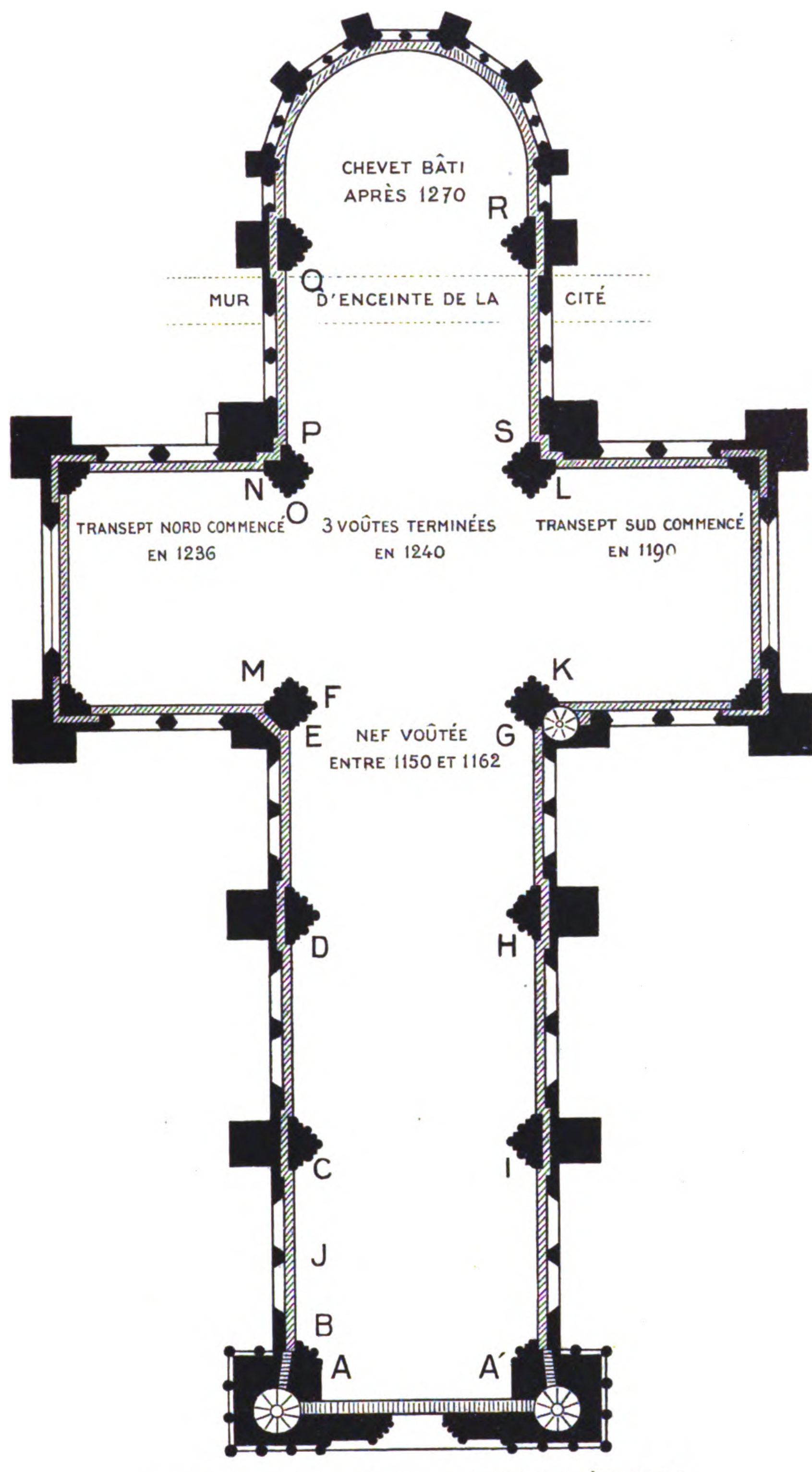
Il va sans dire que le pavage de la nef eut beaucoup à souffrir pendant la Révolution,

1. Compte de Fabrique de 1413-1414, fol. 21, et de 1416 à 1417 (Notice d'Angers, p. 71).
2. Fabrique, t. III, fol. 15 et 16.
3. Archives de Maine et Loire. Série G. N$_o$ 268, p. 167.
4. Ibidem. Série G. N° 272, p. 530, 591 et 645.

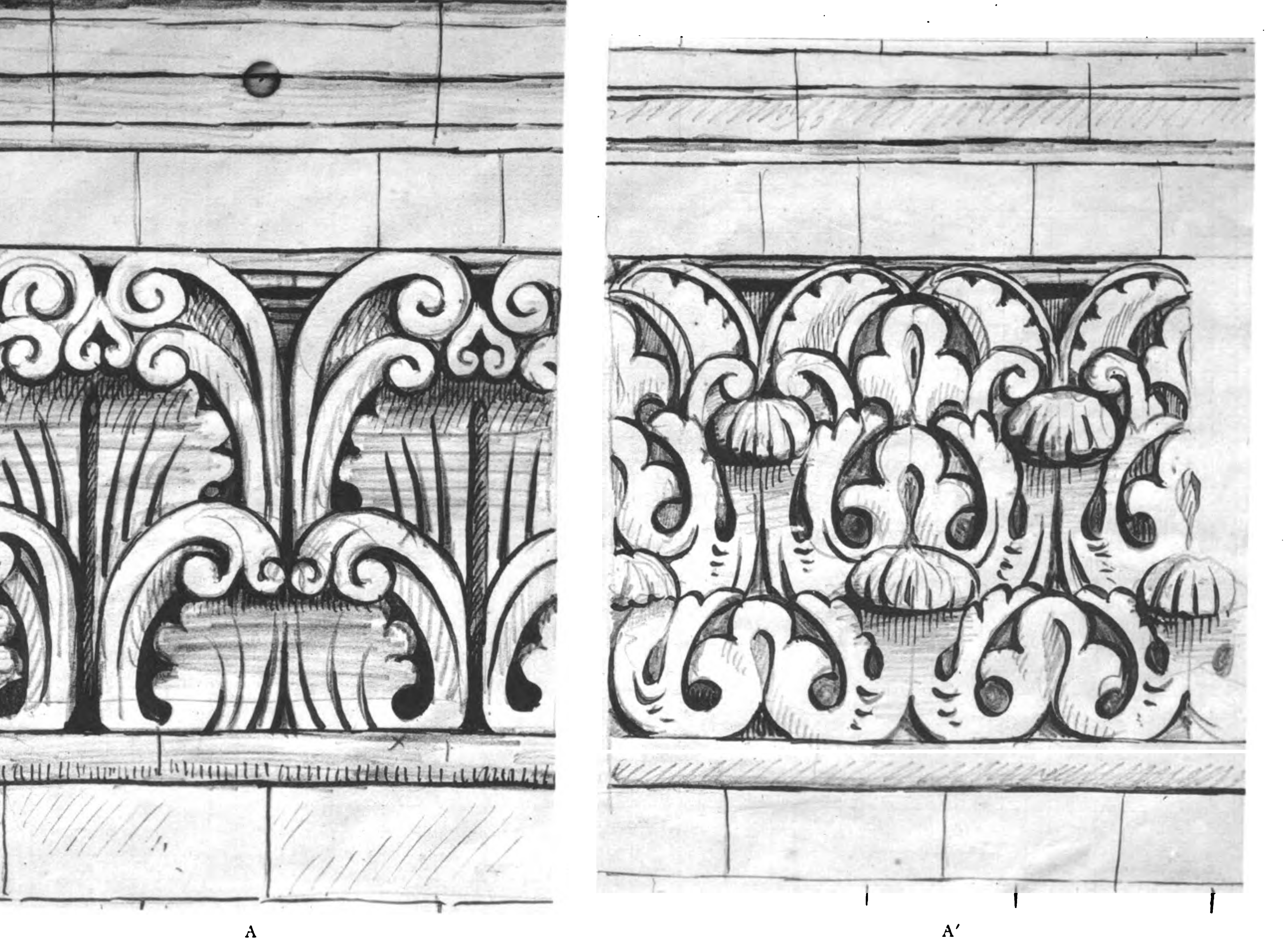
puisqu'on fit entrer dans l'église des chevaux et des canons. Les dégâts furent réparés un peu plus tard; d'après une note de M. Grille, toute l'église (moins le chœur) reçut un nouveau pavage en 1813. Survint après l'incendie de 1831, la chute de la grosse cloche : réfection partielle du dallage en-dessous de l'orgue.

Actuellement, le pavé, composé de pierres de différente nature, est misérable et vraiment indigne d'une aussi belle église. Il devrait être entièrement renouvelé, par exemple en carreaux blancs et noirs très durs et formant des dessins, comme ceux de la cathédrale d'Amiens.





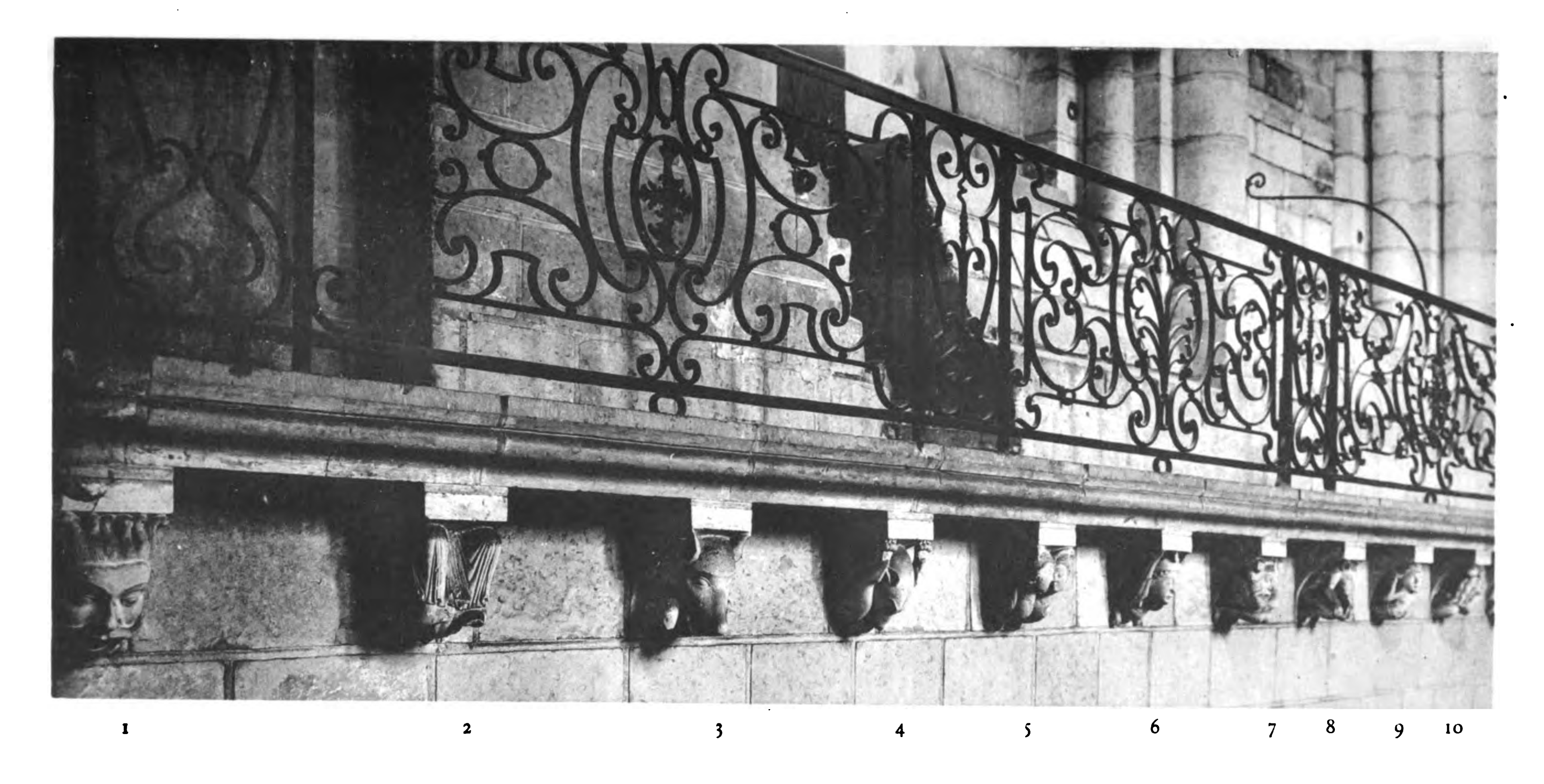
PLAN AU NIVEAU DE LA GALERIE INTÉRIEURE
ET
NUMÉROTAGE DES SCULPTURES.



A A′

Frises sculptées de la hauteur des chapiteaux de la nef, visibles seulement de l'intérieur du buffet d'orgues.

Phototypie Berthaud, Paris.



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Corniche et modillons de la première travée de la nef J, à gauche en entrant. Voir à la page 200.
Balustrade en fer, exécutée de 1782 à 1784, aux frais du chanoine Rousseau de Pantigny, à la place des anciens parapets en pierre du XII[e] siècle : elle fait tout le tour de l'église. Voir page 249 de ce volume.

Phototypie Berthaud, Paris



Chapitre XVII. — Taille des pierres et Sculptures.



UTREFOIS les tailleurs de pierre concouraient à la perfection d'un monument comme le maître de l'œuvre et sous sa direction. Ils travaillaient dans le chantier fort à leur aise, puisqu'ils pouvaient tourner chaque bloc de pierre en tout sens. Moulures, frises ornementées, chapiteaux, modillons, statues étaient presque toujours achevés avant la pose. Sous le titre modeste de *tailleurs de pierre* ou d'*imagiers*, ils confiaient leur besogne terminée à l'appareilleur pour la mettre en place.

Cette méthode était fort avantageuse ; elle permettait d'employer dès le début d'une construction un grand nombre d'ouvriers et d'éviter de sérieuses difficultés d'exécution. Ainsi, comment sculpter sur le tas certains détails des modillons ou encore les fleurs à quatre pétales des arcs diagonaux de la voûte de la nef ? Ceux-ci ont certainement été terminés avant d'être posés sur les cintres de charpente, dressés pour la construction. On remarquera aussi que dans les moulures ornées de dents de scie du XIIe siècle, celles-là sont toujours entières aux deux extrémités de chaque pierre et ne sont pas coupées au hasard par un joint, comme cela aurait lieu de nos jours, quand les sculptures sont faites après la pose.

Ce n'est pas toutefois une règle absolue. En quelques églises, afin de les terminer promptement, par économie ou pour toute autre raison, les chapiteaux ont été laissés bruts : on se contentait alors de tracer la moulure des tailloirs, et la corbeille restait inachevée. On en peut voir des exemples en Anjou à l'arcature extérieure du clocher de Mouliherne, dans la nef de l'église paroissiale de Fontevrault, dans la chapelle de la Vraie-Croix de l'abbaye de la Boissière, dans le chœur de Saint-Germain-sur-Vienne et en maint autre édifice. Le même cas se présentait avant 1451 dans le transept nord de notre cathédrale, dont ni la clef de voûte, ni les chapiteaux des piliers situés à droite et à gauche de la rosace, ni ceux de la grande arcature, sur laquelle s'appuie la galerie de circulation, n'avaient été sculptés.

Le chapitre chargea *André Robin*, maître des œuvres, de les achever avant de lui faire badigeonner la voûte. Mais le tour de main n'était plus le même ; les feuillages et les crochets saillants de ces chapiteaux laissent beaucoup à désirer ; on reconnaît au premier coup d'œil ces sculptures d'avec celles du XIIIe siècle.

I. Extérieur du monument.

La sculpture du portail, dont on a vu les détails p. 52 et suivantes, est très remarquable. Les chapiteaux sont ciselés avec un soin merveilleux ; les statues ont un caractère de grandeur et de simplicité, qu'on ne trouve pas souvent ailleurs ; enfin, la frise extérieure ressemble plus à un travail d'orfévrerie, semé de cabochons, qu'à celui de la pierre.

La composition des beaux chapiteaux de l'arcature voisine de la grande fenêtre de la

façade, rappelle la sculpture si mâle et si bien entendue de la tour Saint-Aubin, construite par l'abbé de la Tour-Landry de 1130 à 1154.

Quel était le mérite de la sculpture de la galerie ou du porche détruit en 1807 ? il n'en reste qu'un chapiteau mutilé, mais bien fait pour faire regretter cette superbe annexe.

Au-dessus de la grande fenêtre, à la place d'une galerie modeste à baies cintrées, mettant les deux tours en communication l'une avec l'autre, *Jean de l'Espine* éleva de 1535 à 1540 un pan de mur très richement décoré de pilastres, séparant huit statues colossales. J'en ai donné la description au chapitre des clochers, ainsi que de la partie supérieure de la façade, dans laquelle les sculptures avaient été prodiguées : inutile d'y revenir. Cependant, grâce à l'échafaudage dressé dernièrement, M. le chanoine Urseau a pu déchiffrer un nom de tailleur de pierre, gravé sur le pilastre du milieu : c'est une intéressante découverte, car personne ne connaissait jusqu'à l'an dernier le nom de l'ornemaniste, auquel était due la décoration des pilastres. Il s'appelait *Lézin Guyer*, nom tout à fait angevin.

Chose curieuse, chaque assise des pilastres entre les statues est ornée d'un motif de sculpture inspiré de l'Antique ou de la fantaisie, mais il se répète identique de gauche à droite au même niveau dans le sens horizontal et s'arrête scrupuleusement en haut et en bas de chaque morceau de pierre, de façon qu'aucune partie en relief n'empiète sur un joint.

On a conservé l'épais cahier-journal de *Jean de Lespine*, donnant pour chaque semaine le nombre de journées *de maçons*, et de *manœuvres*, employés à la construction de la tour centrale. Malheureusement, les noms des maçons travaillant *à haut ou en bas* n'y figurent pas.

Nous avons vu, p. 84, *Jean de Lespine* remplacer le clocher d'ardoise, brûlé en 1533, par un pan de mur décoré de pilastres et de statues entre 1535 et 1540, sur lequel s'appuie la façade de la tour centrale. Ici nous devons maintenant associer le nom de *Lézin Guyer*, sculpteur ornemaniste, comme nous dirions aujourd'hui, à celui de *Jean Giffart* et de *Jean des Marets*, ymagiers, auteurs des huit grandes statues de saint Maurice et de ses compagnons.

La date de 1537 gravée sur des cartouches au même niveau que le nom de *Lézin Guyer*, donne l'année exacte du travail de cet artiste. On ne peut apprécier l'exquise délicatesse et la belle ordonnance des tabernacles à jour et des culs de lampe des statues, que de l'échafaudage élevé au devant en ce moment. Ces détails, trop fins et si étudiés, ne se voient pas assez d'en bas, pour qu'on puisse en juger.

A qui attribuer l'exécution des beaux bas-reliefs, posés en 1537 entre les petites baies de la tour du Nord ? je ne saurais le dire. On y voit des têtes de mort de grande dimension et des enfants soutenant des cartouches... pourquoi ? Les cloches de l'*Ordinaire*, suspendues en cette tour n'étaient pas spécialement affectées aux offices funèbres, comme le *seing mortuaire* de la cathédrale de Rouen... Alors à quoi bon ces insignes macabres?

Ces bas-reliefs n'auraient-ils point été préparés à l'avance pour le tombeau de l'évêque François de Rohan [1] décédé et enterré à Lyon en 1536 ? Le chapitre a pu vouloir en

1. Voir T. II, p. 166.

tirer parti et les utiliser de cette façon. Je serais d'autant plus porté à le croire, qu'ils sont sculptés dans des dalles de pierre assez hautes pour former le soubassement d'un tombeau destiné à porter l'effigie en relief du défunt et n'ayant aucun rapport avec la hauteur des assises voisines posées dans les baies primitives.

Splendides devaient être les balustrades à jour « *ambulacra* » des deux flèches enrichies des armes de leur donateur le doyen de *Chateau-Briand*, comme aussi celles des divers étages de la tour centrale et de la coupole.

L'ymagier « Macé Bryand » s'était distingué dans l'exécution des statues des *gens d'armes* et des *Apôtres* des deux flèches (page 73), et *Pierre Louvigné* (page 74) avait refait toute la partie supérieure du clocher « *devers le palais éspicobal* » avec un luxe de détails inouï : la photographie peut seule en donner une idée.

Après le terrible orage du 25 mai 1617, *Chantepie* et *Robin*, sculpteurs, rapportent avoir visité le tympan du portail, où il y avait « *une Trinité en bosse avecques les Evangélistes et Apostres, ung lion, un ange et la tête et une main de la Trinité et qu'il est besoing refaire l'architecture pareille à celle de l'opposite, pourquoy il appartiendra la somme de trois cent cinquante francs, fournissant pour cux de pierre* (*de Rajasse*) *et autres matériaux, sans toutefois comprendre la peinture, qui n'est pas de leur art* (1). »

Seuls la façade et les clochers dominant toute la ville et auxquels le chapitre attachait tant d'importance, étaient décorés de nombreuses sculptures ; le reste de l'édifice en était à peu près dépourvu. Des modillons grossièrement taillés pour la corniche, déposés aujourd'hui dans le jardin du Musée Saint-Jean (2), les arcatures de la rosace sud à peine ébauchées et dont les moulures n'avaient pas été faites à l'extérieur, parce qu'on les regardait comme un travail inutile, voilà le bilan de la sculpture. Je dois cependant mentionner les grandes arcatures au-dessus de la rosace dont je viens de parler, taillées consciencieusement, comme aussi les cloîtres de la cathédrale. Enfin, nous avons à regretter les jolis pinacles de la chapelle Sainte-Anne et les belles sculptures de la galerie, si malheureusement détruite en 1807 (page 47).

II. Intérieur du monument.

Deux superbes frises masquées aujourd'hui par le buffet d'orgues au niveau des chapiteaux de la nef (3), forment avec eux une magnifique ceinture de sculpture, tandis que des modillons, placés un peu plus bas, rappellent au spectateur par leur répétition les dimensions réelles de l'édifice. Inutile de donner la description des chapiteaux, les photographies permettant de se rendre compte du soin avec lequel ils sont traités.

Quelle variété et quelle richesse, mais aussi combien, dans la composition de ces chapiteaux, assez semblables à ceux de l'église de Troô (4) et de la Trinité de Laval, et de ces modillons, le XIIe siècle se montra au point de vue décoratif, supérieur au XIIIe !

1. Fabrique, IV, p. 562 et suivantes.
2. Voir les modillons, p. 69 ; ils pouront donner idée des anciens modillons extérieurs : ceux qui ont été refaits au cours de la restauration générale de la partie supérieure de l'édifice sont un peu moins saillants et plus soignés que les anciens.
3. J'ai pu les dessiner en 1872 au moment du grattage de la voûte.
4. *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1904, p. 142.

J'ai souligné le fait (p. 30) ; je n'y reviendrai pas. Il suffit de regarder un peu attentivement d'un côté les corbeaux sculptés de la nef et de l'autre ceux des transepts et du chœur pour voir la différence. En voici la description sommaire.

I. MODILLONS DE LA NEF.

Une galerie de circulation, située derrière l'orgue au niveau des autres, était ornée de corbeaux sculptés ; ils ont été tous endommagés par l'installation des tribunes successivement posées en avant.

Coté nord : 1re Travée, près du portail.

1. Tête d'homme, aux cheveux courts et hérissés, à la moustache retroussée : bouche ouverte comme pour crier haro. — 2. Danseuses se tenant sur les mains, la tête en bas.— 3. Tête d'animal, un os au travers de la gueule. — 4. Monstre ayant la tête repliée entre les pattes et dévorant sa queue. — 5. Deux bipèdes, à tête humaine, qui s'embrassent. — 6. Tête de jeune homme couronné, sur un buste d'animal. — 7. Tête humaine, cachée par les mains vers le haut, tandis que les pieds s'appuient en bas sur le mur. — 8. Porc assis. — 9. Sirène tournée vers le N° 8. — 10. Tête de jeune homme (l'enfant prodigue) tournée vers le suivant. — 11. Ours descendant sur ses pattes. — 12. Jeune garçon, détourne la tête de l'autel et regarde l'Ours. — 13. Enfant soutenant un faisceau de baguettes au-dessus de sa tête. — 14. Tête de femme, coiffée d'un bonnet, sur un corps aux ailes relevées, qui s'appuie sur les pattes de devant. — 15. Tête de femme, tournée vers l'autel. — 16. Tête d'animal à longues oreilles. — 17. Vieillard, appuyant ses coudes sur ses genoux, pour mieux soutenir le tailloir.

Les dents de la moulure de la galerie n'ont été sculptées que sur la tablette posée du N° 16 au N° 17 : on a omis de les tailler dans le reste de la galerie.

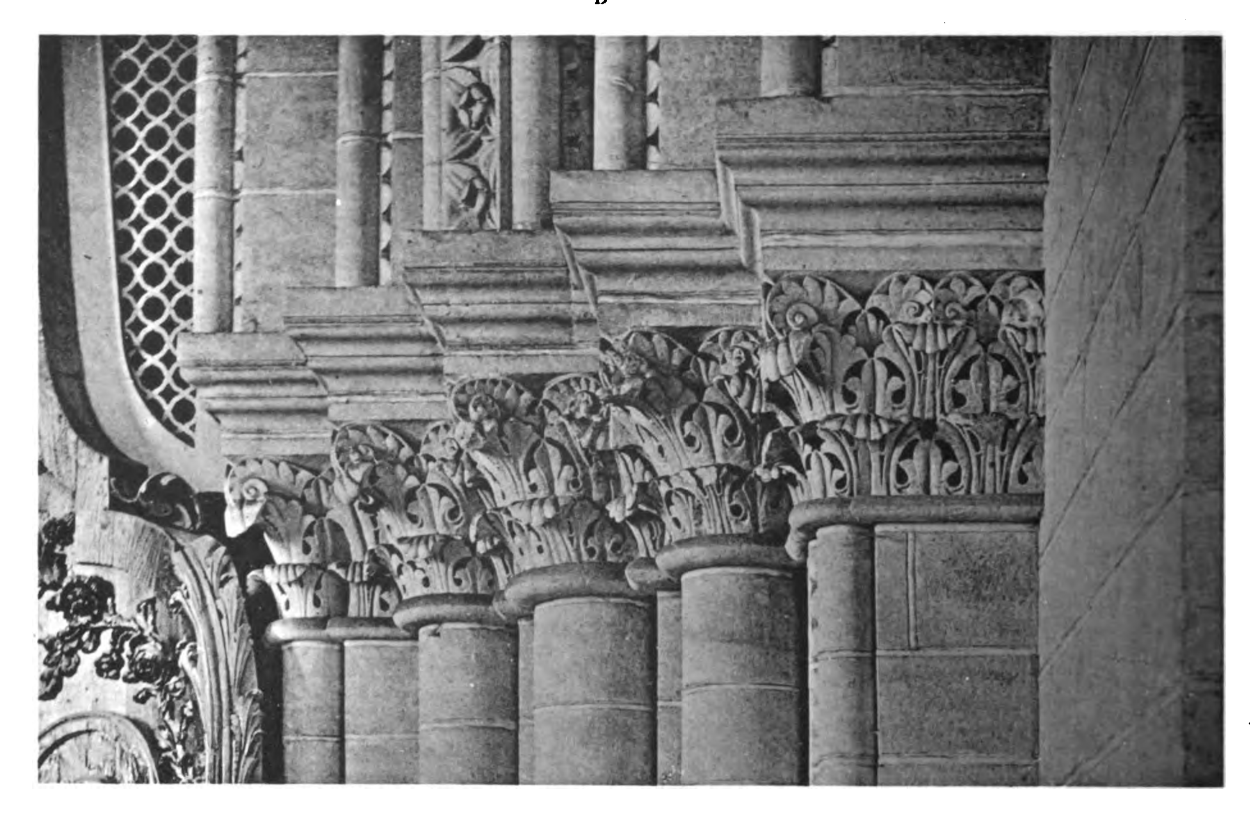
2e Travée.

18. — Tête grimaçante, couverte de feuillages. — 19. Figure majestueuse, à barbe longue, un bandeau sur le front. — 20. Tête d'homme, aux cheveux longs, partagés sur le front, moustaches relevées. — 21. Tête humaine jusqu'à la bouche, animal en dessous. — 22. Grosse tête, dont les épaules sont couvertes de draperies. — 23. Homme tenant une barrique. — 24. Homme tourné vers l'autel, semblant supplier. — 25. Singe, jouant de la flute de Pan. — 26. Homme encapuchonné, fait des grimaces en levant les yeux vers la porte. — 27. Homme nu, crie en portant ses mains à son cou. — 28. Tête d'animal. — 29. Homme barbu et chevelu. — 30. Homme nu, se détourne vers la porte, s'appuyant sur la main droite et soutenant le tailloir de la gauche. — 31. Tête d'homme, à la mine souffreteuse. — 32. Homme écrasé sous son fardeau. — 33. Moine, tourné vers l'autel, levant un doigt de la main droite. — 34. Jeune homme, les jambes croisées, une viole à la main, regarde le moine. — 35. Buste de femme, les yeux levés au ciel, les mains croisées sur la poitrine.

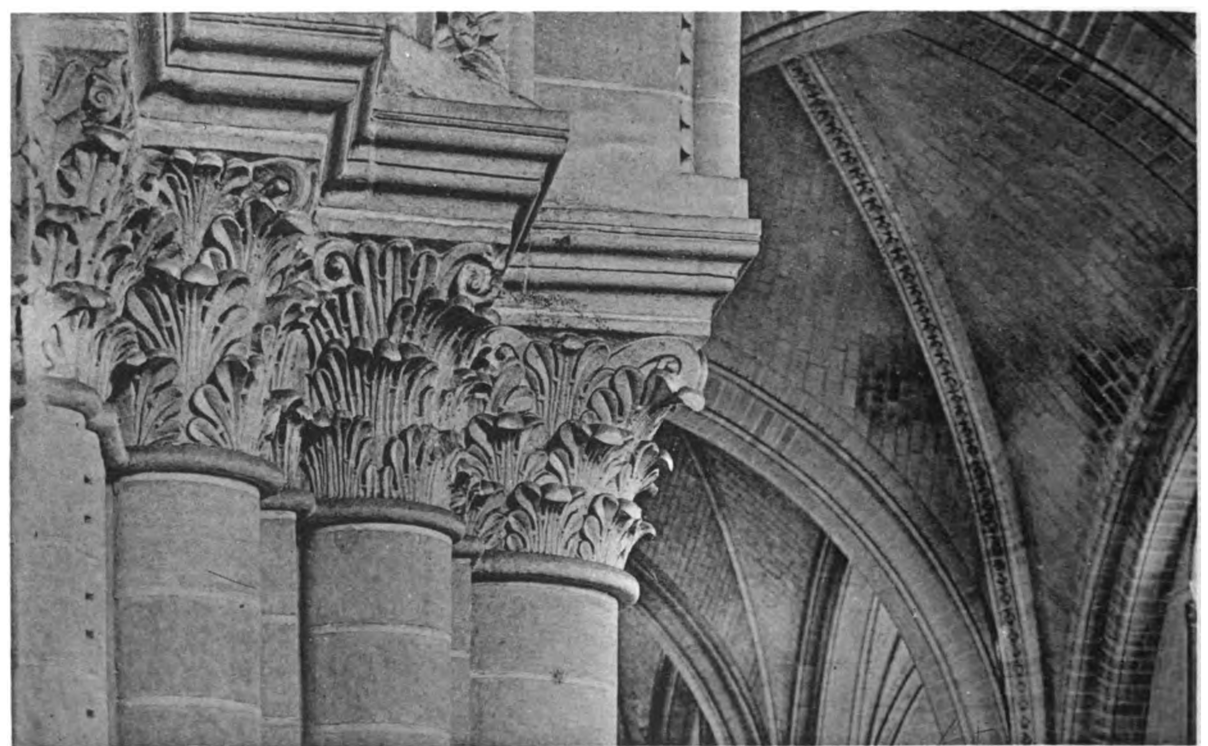
3e Travée.

36. Animal à tête humaine, portant de longues moustaches. — 37. Tête de jeune homme, coiffé d'un bonnet à côtes, se détourne vers la porte avec étonnement. — 38. Tête humaine difforme, yeux très saillants, bouche ouverte, petites oreilles aux tempes. — 39. Tête humaine dont les cheveux, retombant sur le front, sont retenus par

B



C

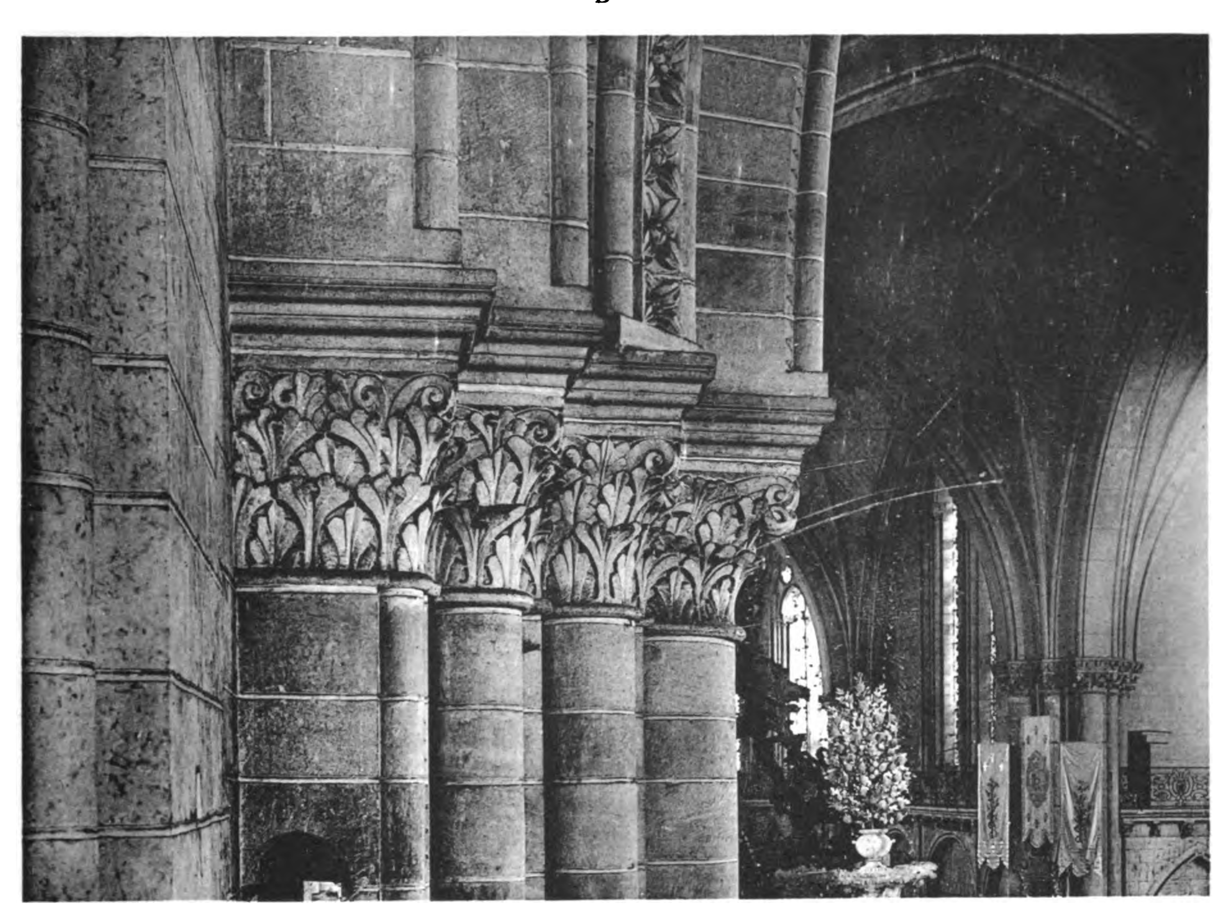


B. Chapiteaux, faisant suite à la frise A. 1re travée de la nef, à gauche.
C. Chapiteaux du pilier entre la 1re et la 2e travée de la nef.

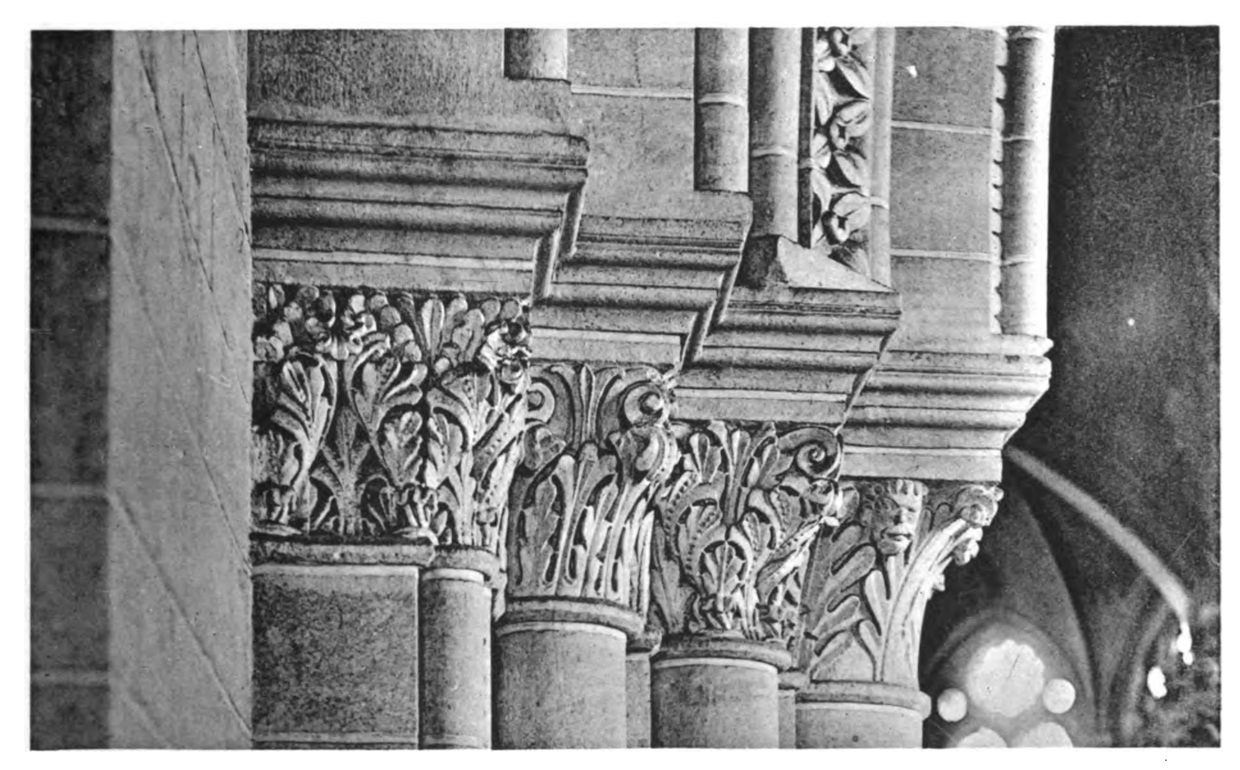
Photographies de la Commission des Monuments Historiques.

Phototypie Berthaud, Paris

D



E

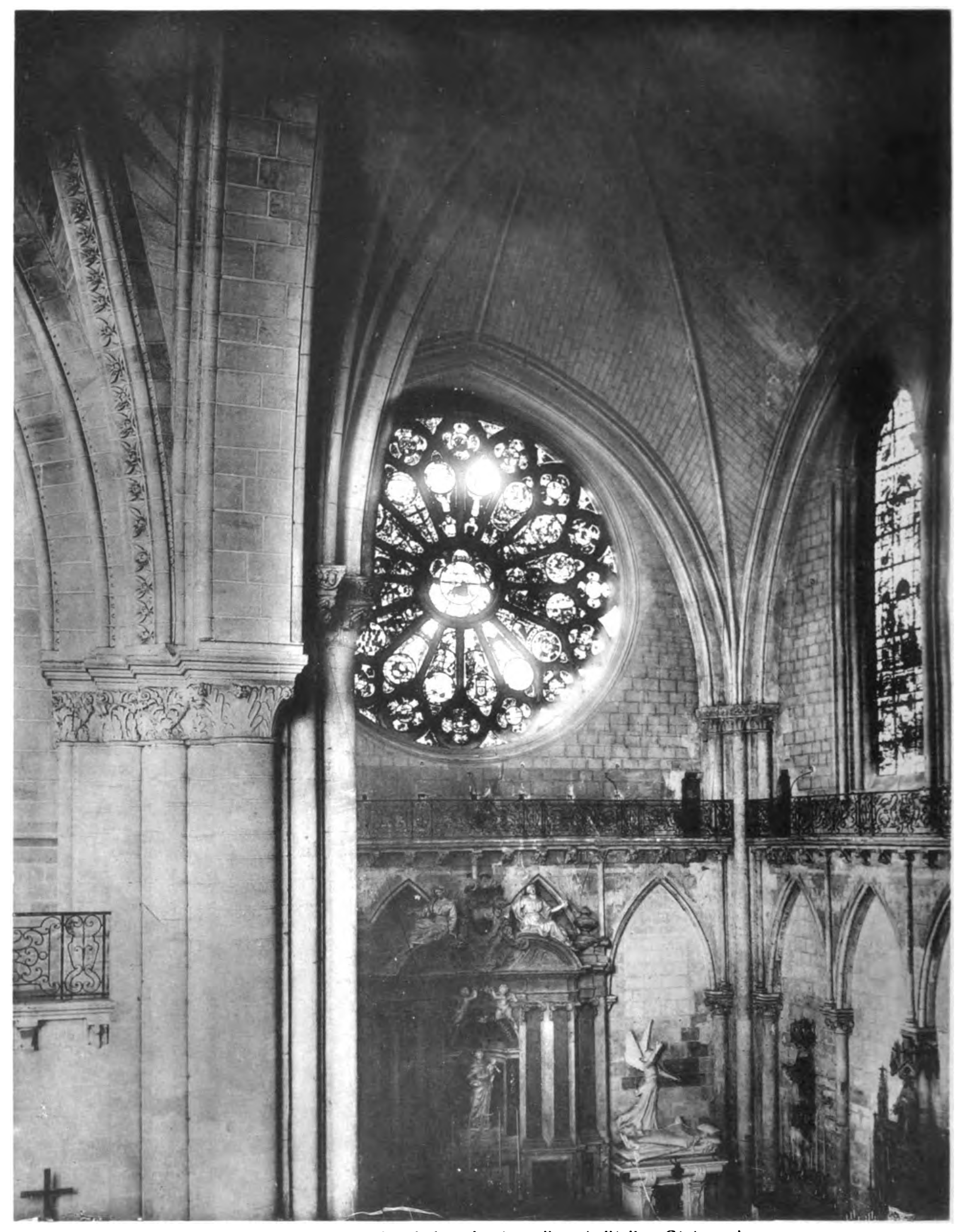


D. Chapiteaux du pilier entre la 2e et la 3e travée de la nef, à gauche.
E. Chapiteaux du pilier de l'extrémité de la nef, à gauche.

Photographies de la Commission des Monuments Historiques.

Phototypie Berthaud, Paris.

F



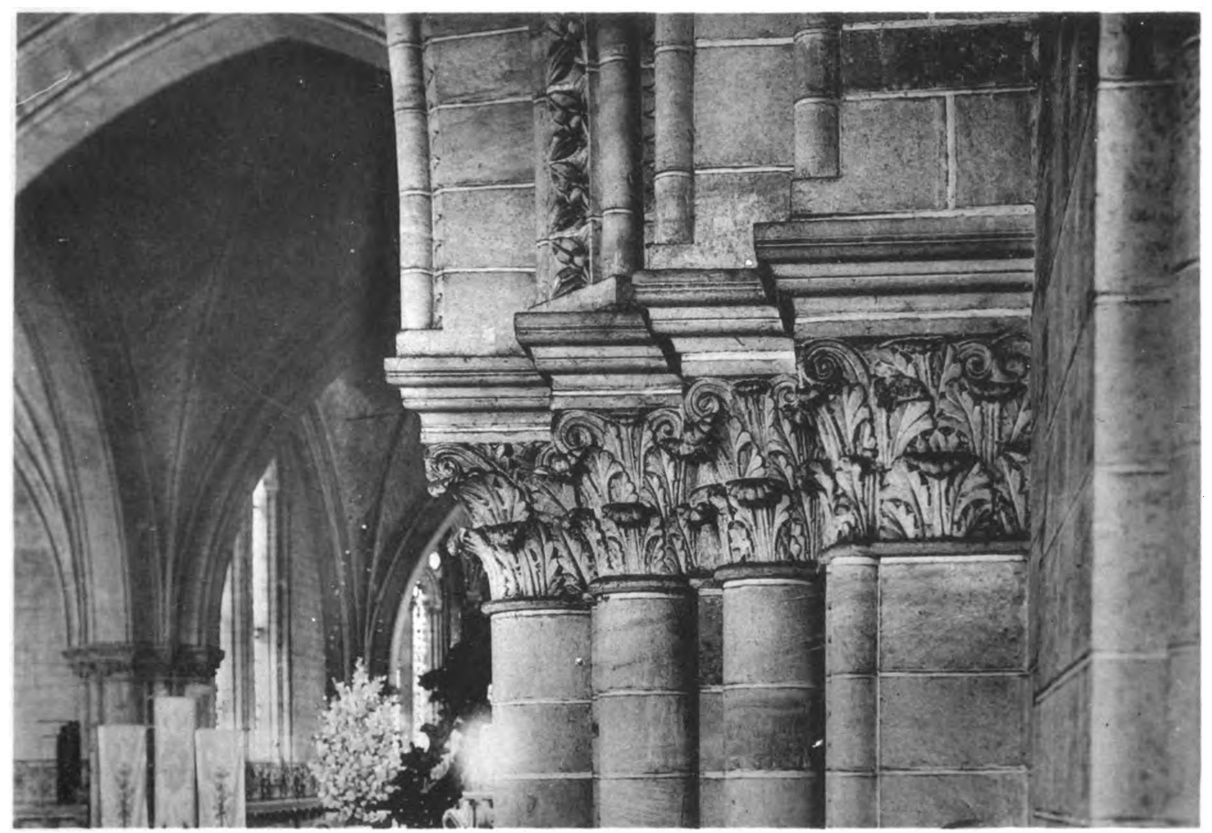
F. Chapiteaux du 4e pilier de la nef, suivant l'axe de l'église. Côté gauche.
Remarquez la différence de hauteur des chapiteaux de la nef et de ceux des transepts et du niveau de la galerie.

Phototypie Berthaud, Paris

G

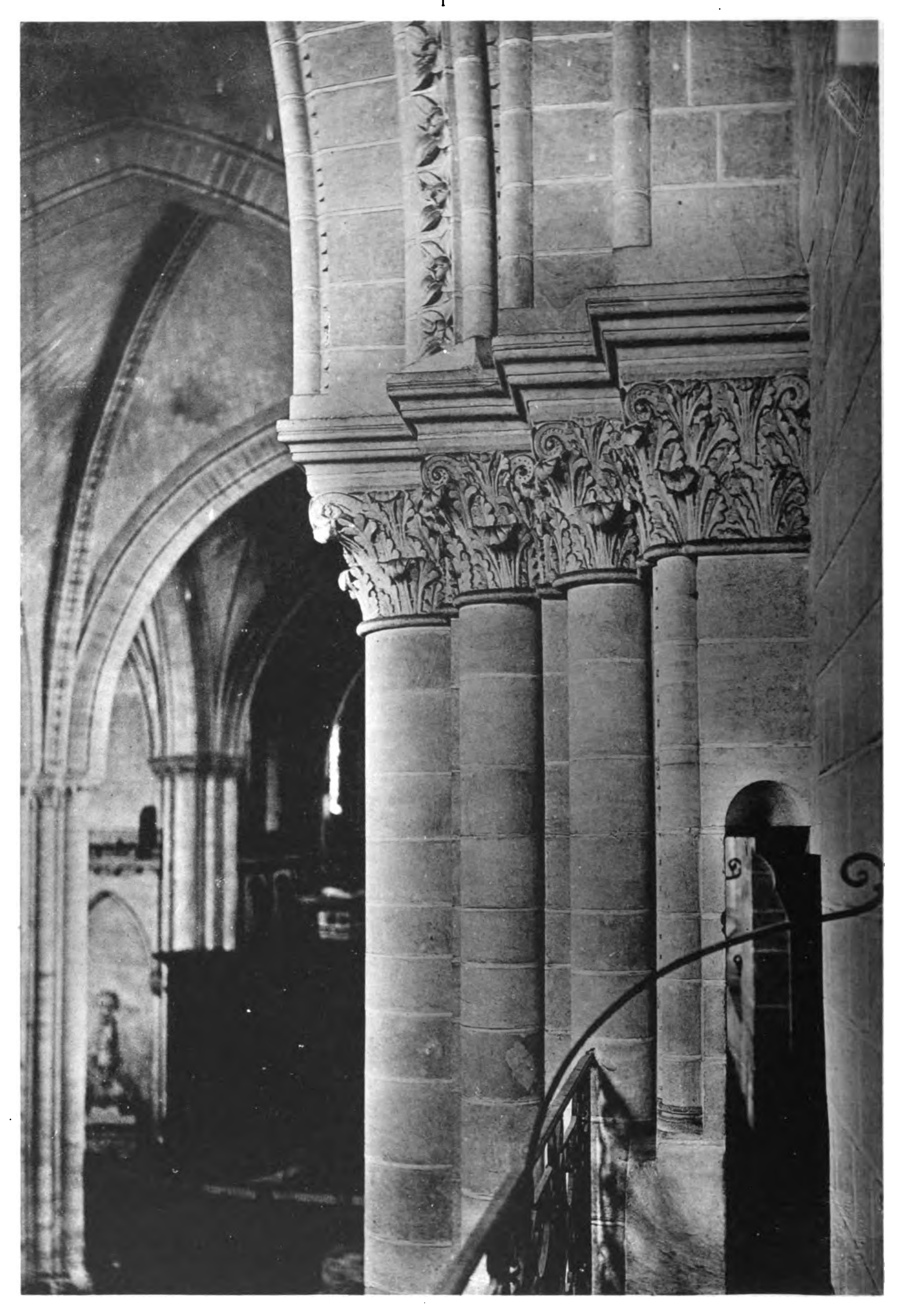


H



G. Chapiteaux du 4e pilier de la nef. Côté droit.
H. Chapiteaux du 3e pilier de la nef. Côté droit.

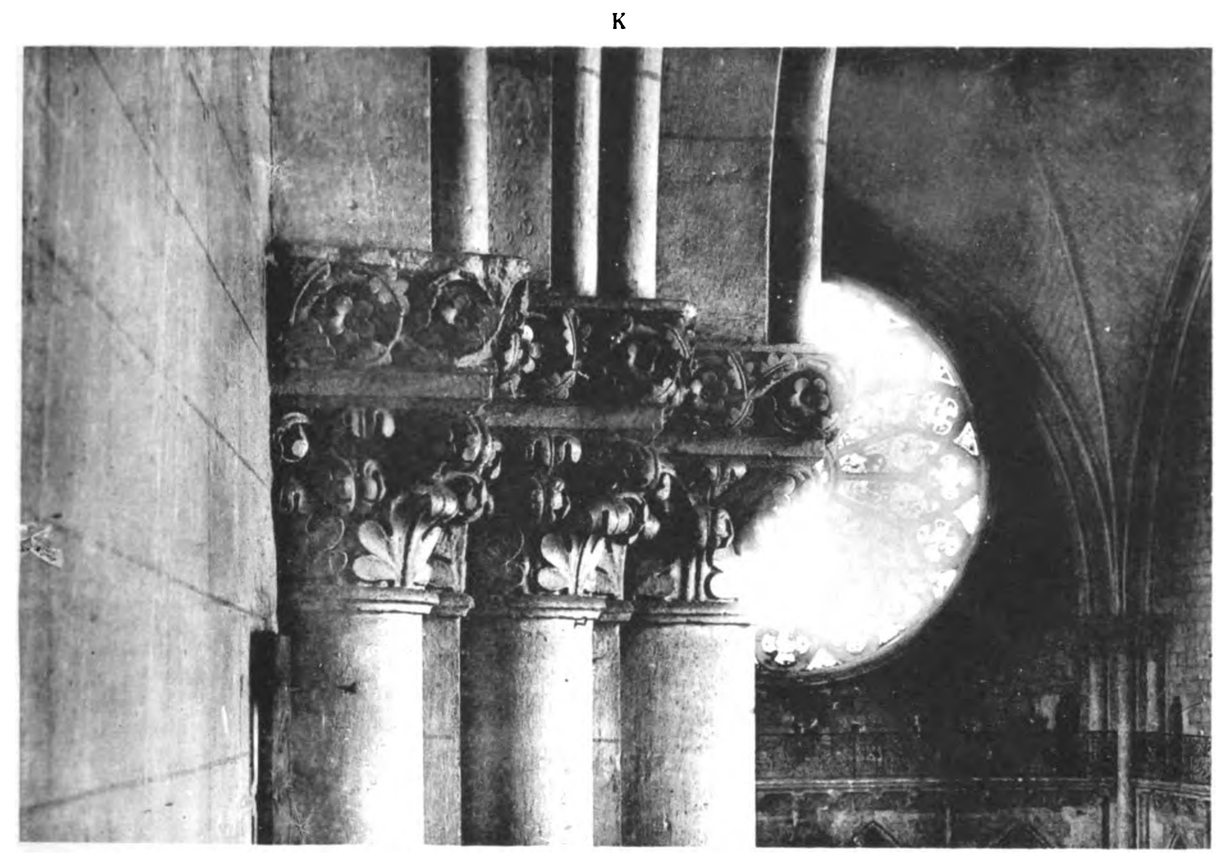
Phototypie Berthaud, Paris.



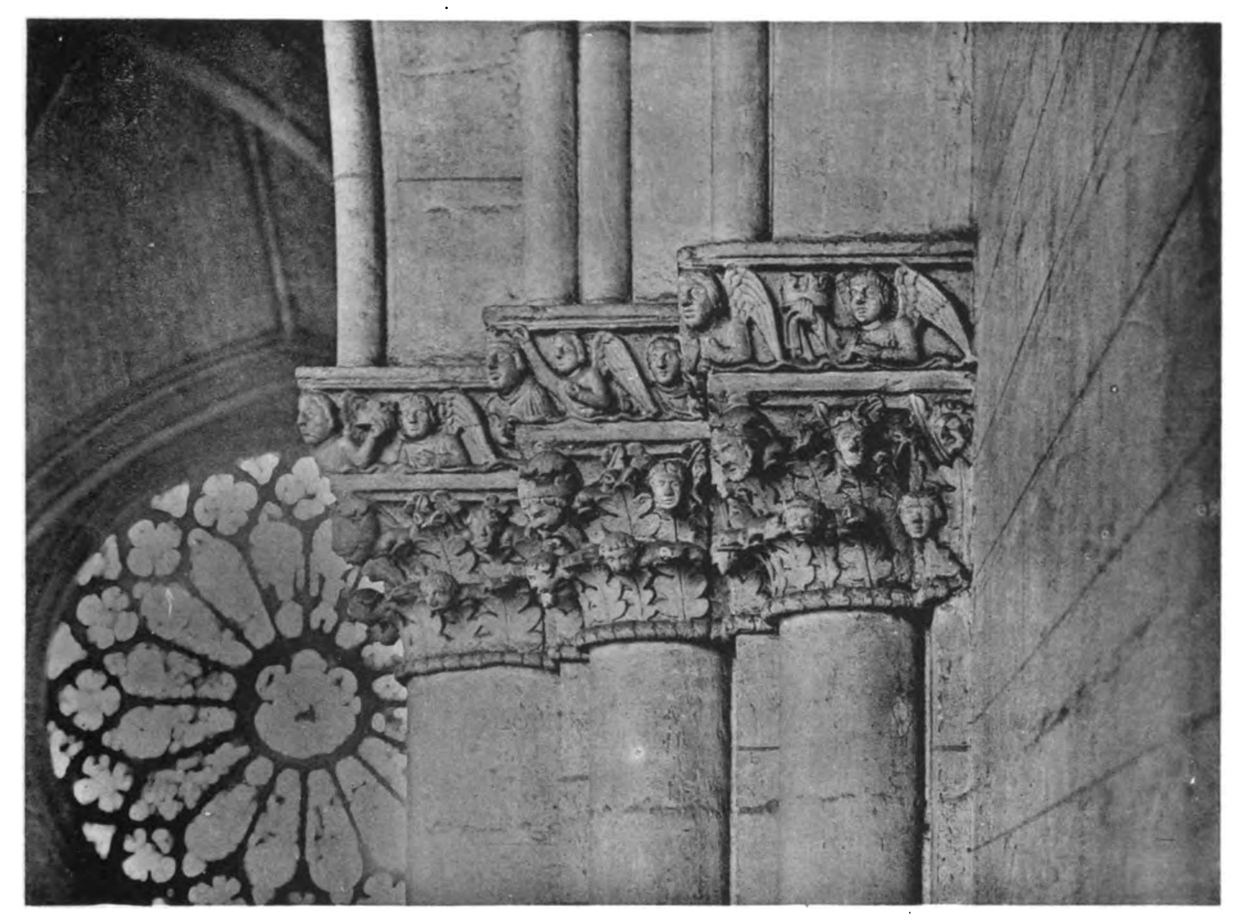
I. Chapiteaux du 2e pilier de la nef. Côté droit.
Photographie de la Commission des Monuments Historiques.

Phototypie Berthaud, Paris

K



L



K. Chapiteaux du pilier d'angle de la nef et du transept Sud. Côté du transept.
L. Chapiteaux du pilier d'angle du transept Sud et du chœur. Côté du transept.

Photographies de la Commission des Monuments Historiques.

Phototypie Berthaud, Paris.

un bandeau. — 40. Tête de bélier. — 41. Deux tiges, terminées par une même palmette. — 42. Tête de moine, regardant l'autel d'un air de pitié. — 43. Feuillage. — 44. Vieillard mettant un voile sous sa figure et la main sur sa tête, comme pour éviter un malheur. — 45. Quadrupède, mordant sa queue. — 46. Grosse tête barbue, yeux ouverts, bouche pincée d'un air satisfait. — 47. Personnage assis, les jambes croisées : la tête et les mains brisées. — 48. Homme d'âge mûr, barbe bifurquée, tient une longue pointe de chaque main. — 49. Tête humaine, au front bas, aux oreilles développées, écrasée pour ainsi dire sous un sac posé en travers. — 50. Tête d'animal, aux oreilles courtes, à la gueule ouverte, qui laisse voir deux défenses. — 51. Ornement en forme de crochet. — 52. Moulure.

Côté-Sud : 1re travée à partir du portail.

53. Tête de monstre, gueule béante. — 54. Tête humaine, cheveux séparés sur le front. — 55. Homme assis, tenant à deux mains, ses jambes croisées. — 56. Homme accroupi, montrant sa tête entre ses bras, appuyés sur ses genoux. — 57. Homme, dont la tête est entre ses jambes posées au niveau du tailloir. — 58. Buste de femme. — 59. Tête de monstre, rugissant. — 60. Tête de femme, modeste, dont les cheveux retombent sur les épaules. — 61. Tête de chien, ailé, assis et les pattes croisées. — 62. Ours sur le dos, les pattes en l'air. — 63. Reine, tenant une tresse de ses cheveux en chaque main. — 64. Tête d'homme, coiffée d'une sorte de toque et la bouche ouverte. — 65. Animal, couvert d'écailles, à queue de léopard, tête de femme tournée vers le nº 64. — 66. Homme accroupi, genoux en avant, coudes appuyés en bas et se bouchant les oreilles avec ses mains. — 67. Tête humaine, abritée par un feuillage, moustaches frisées. — 68. Têtes à visage féminin ; l'une jeune regarde l'Orient, l'autre à cheveux bouclés l'Occident. — 69. Un homme s'appuie sur ses mains, passe sa tête entre ses jambes et montre son postérieur à la hauteur du tailloir.

Les dents de la moulure de la galerie, comme pour la travée d'en face, n'ont été sculptées que sur la tablette posée entre les Nºs 68 et 69.

2e Travée.

70. Un homme assis, tient ses jambes à deux mains. — 71. Personnage assis, écoute l'harmonie d'un instrument qu'il tient à deux mains. — 72. Tête de femme aux cheveux tressés et ramenés en avant, se retourne d'un air moqueur vers le modillon suivant. — 73. Moine, encapuchonné présente à la femme un objet rond (hostie ou monnaie). — 74. Tête d'homme, qui semble siffler. — 75. Tête de femme, feuillages épanouis. — 76. Roi barbu. — 77. Homme, dont les cheveux sont séparés sur le front. — 78. Animal assis, la queue posée entre les jambes. — 79. Monstre à figure humaine. — 80. Chouette. — 81. Monstre ailé, ayant le corps écaillé et des pattes de coq. — 82. Vieillard soucieux. — 83. Lion issant et se retournant pour mordre. — 84. Tête d'homme à la barbe en pointe. — 85. Homme ayant un bandeau sur les cheveux. — 86. Main tenant un rouleau déployé. — 87. Tête humaine, poilue comme un animal.

3e Travée.

88. Feuille d'acanthe. — 89. Tête de lion. — 90. Danseuse, la tête entre ses mains. — 91. Veau. — 92. Animal, dévorant des feuilles. — 93. Monstre, à large gueule, d'où

sortent deux défenses. — 94. Tête d'homme, à l'air heureux. — 95. Animal tirant la langue. — 96. Tête d'homme, ayant les cheveux longs sur les côtés, et courts sur le front. — 97. Feuillages entrelacés, très riches. — 98. Tête d'homme barbu, coiffé d'un bonnet et d'un air placide. — 99. Tête de monstre, de sa gueule béante pendent les oreilles d'une petite figure humaine, placée en dessus. — 100. Tête d'animal poilue. — 101. Tête humaine, portant deux cornes au front. — 102. Tête de monstre, grinçant des dents. — 103. Buste d'animal. — 104. Monstre à la crinière de lion ; il passe ses pattes entre ses jambes de coq pour élargir sa gueule et faire voir ses dents. — 105. Homme de méchante humeur, coiffé d'une tiare à côtes sphériques : il détourne la tête de l'autel.

II. TRANSEPT SUD (le premier construit). Cinq chapiteaux, de même volume que les modillons, sont espacés entre ceux-ci dans chacune des travées.

1. *Côté Ouest*, vers le cloître. Toute la corniche a été posée d'une assise plus bas que celle des deux autres côtés de ce transept. On a dû ajouter une assise par-dessus pour poser les balustrades de fer au même niveau. — 106. Chapiteau à crochets. — 107. Tête humaine, mèche de cheveux sur le front. — 108. Dragon entre des feuillages. — 109. Quadrupède tourné vers le précédent, dans une attitude menaçante. — 110. Moine assis, encapuchonné. — 111. Chapiteau. — 112. Homme assis et endormi, la tête appuyée sur sa main. — 113. Tête moqueuse ; mains jointes sur la poitrine. — 114. Personnage assis, la main sous le menton. — 114. Chapiteau. — 115. Homme accroupi, les mains sur le tailloir. — 116. Homme sortant d'une cuve. — 117. Personnage sérieux et assis. — 118. Chapiteau. — 119. Homme assis, se frise les cheveux. — 120. Homme assis dont le capuchon est rabattu par devant. — 121. Tête barbue. — 122. Chapiteau.

2. *Côté Sud* vers la place.

123. Chapiteau. — 124. Roi barbu, assis. — 122. Personnage en tunique et manteau, dont la tête est brisée. — 123. Un autre se tourne vers l'orient, tenant un enfant des deux mains. — 124. Chapiteau. — 125. Homme assis, bras mutilés. — 126. Homme ayant une grosseur au ventre. — 127. Tête humaine barbue. — 128. Chapiteau. — 129. Évêque mitré en longue tunique. — 130. Homme assis. — 131. Personnage, assis, comme un tailleur. — 132. Chapiteau. — 133. Tête brisée. — 134. Enfant regardant en l'air. — 135. Imberbe portant ses mains à ses oreilles.

3. *Côté Est*, vers la Sacristie.

136. Chapiteau. — 137. Vieillard assis, pose la main gauche sur le genou et tient sa barbe de la droite. — 138. Un autre tient sa longue barbe de deux mains. — 139. Femme assise. — 140. Chapiteau. — 141. Tête brisée, une main sur le tailloir. — 142. Homme, tête brisée, croise la jambe gauche sur son genou. — 143. Un autre tient un plat long. — 144. Chapiteau. — 145. Personnage assis, revêtu d'une robe fermée. — 146. Un autre, robe ouverte. — 147. Un autre, presque semblable. — 148. Chapiteau. — 149. Tête de femme, autour de laquelle s'enroule un serpent. — 150. Griffon, tourné vers le modillon suivant. — 151. Imberbe assis. — 152. Jeune homme en tunique courte porte sa main droite à son visage, comme s'il souffrait des dents. — 153. Chapiteau.

III. Transept nord.

1. *Côté Ouest.*

154. Chapiteau. — 155. Un personnage assis, adossé à un feuillage, baisse la tête. — 156. Homme à mi-corps, la bouche tordue, joint les mains. — 157. Un autre, vêtu misérablement, regarde en haut. — 158. Aigle. — 159. Chapiteau très droit, d'une forme disgracieuse, sculpté au XVe siècle. — 160. Feuillage sculpté au XVe siècle. On remarque ici un décrochement de la corniche de la hauteur d'une assise. — 161. Un estropié, en chemise. — 162. Femme assise, les mains croisées. — 163. Chapiteau à crochets. — 164. Personnage debout, les mains sur le tailloir. — 165. Un ange tient un phylactère des deux mains. — 166. Homme assis, tourné vers le précédent. — 167. Chapiteau. — 168. Un homme assis, revêtu d'une tunique, pose les mains sur ses genoux. — 169. Presque semblable au N° 164. — 170. Homme, ayant une tête de mort, ses bras relevés au tailloir. — 170. Chapiteau.

2. *Côté Nord* sous la rosace.

On peut voir la reproduction de la plupart des modillons sur la planche, insérée à la page 26 du vol. II. — 171. Chapiteau. — 172. Personnage assis. — 173. Homme assis, jambes croisées, la main gauche sur la poitrine. — 174. Buste vu de face. — 175. Chapiteau. — 176. Homme assis, la main droite sur le genou ; de sa main gauche, il soutient le tailloir. — 177. Brisé. — 178. Une femme, un voile sur la tête, relève sa tunique d'une manière indécente. — 179. Chapiteau. — 180. Un homme assis, pose les mains sur son ventre d'un air de satisfaction ; il dresse les oreilles, semblables à celles d'une chauve-souris. — 181. Un évêque assis, en chasuble, maintient sa mitre de ses deux mains. — 182. Un pauvre estropié, les bras paralysés. — 183. Chapiteau d'une forme très raide. — 184. Une femme. — 185. Personnage debout, tient sa tête de la main gauche et porte sa droite à son menton. — 188. Homme debout les mains croisées. — 187. Chapiteau.

3. *Côté Est* au-dessus des trois petits autels.

188. Chapiteau. — 189. Personnage assis, mains sur les genoux, tête enveloppée. — 190. Un autre, nu, les mains posées sur le tailloir. — 191. Un homme, bouche de travers, vêtu. — 192. Un chapiteau. — 193. Homme posant les mains sur le tailloir ; il écarte les jambes et laisse voir une queue de poisson. — 194. Animal debout sur ses pattes de derrière, élargit sa gueule avec ses pattes de devant. — 195. Homme assis, tunique serrée par une ceinture perlée. — 196. Chapiteau. — 197. Homme ayant le crâne dénudé, la main appuyée sur le genou droit, et portée à la tête ; jambe gauche repliée. — 198. Tête grimaçante. — 199. Homme tenant le tailloir de la main droite. — 200. Chapiteau. — 201. Sirène debout sur sa queue. — 202. Trois têtes de femme sur un seul buste. — 203. Homme assis, mains sur la poitrine, jambes repliées. — 204. Homme assis, sa main gauche posée sur l'œil, nez rongé, bouche contrefaite, couvre sa nudité de sa main droite. — 205. Chapiteau.

IV. Chœur.

1. *Côté du Nord*, à partir de l'autel, travée carrée.

206. Chapiteau. — 207. Homme assis, jambes croisées, sifflet à la bouche. — 208.

Joueur de viole, à mi-corps. — 209. Un homme joue de la harpe. — 210. Roi couronné. — 211. Chapiteau. — 212. Musicien, jouant de la flûte de Pan. — 213. Homme assis, coudes sur ses genoux, les mains aux oreilles. — 214. Homme assis, les mains sur ses genoux, semble réfléchir. — 215. Tête coiffée d'une calotte, posée sur des feuilles de chêne. — 216. Un homme porte sa main enveloppée à sa bouche. — 217. Femme assise le long d'un feuillage. — 218. Chapiteau. — 219. Brisé. — 220. Roi couronné. — 221. Tête issant de feuillage. — 222. Homme tenant un livre ouvert. — 223. Homme présentant les tables de la loi, qu'il montre de l'index. — 224. Homme portant un oiseau sur le poing. — 225. Chapiteau.

2. *Côté du Midi*, à partir de l'autel, travée carrée.

226. Chapiteau. — 227. Personnage assis comme un tailleur, lève les yeux au ciel. — 228. Tête humaine, sur un corps de dragon. — 229. Monstre à tête de lion, sur un fond de feuillages. — 230. Chasseur lançant une flèche contre le précédent. — 231. Chapiteau. — 232. Personnage, encapuchonné, gras et l'air satisfait. — 233. Tête féroce, mordue au menton par un crapaud. — 234. Deux personnages adossés, homme et femme. — 235. Homme assis, regardant vers l'orient d'un air étonné. — 236. Tête d'homme. — 237. Chapiteau. — 238. Homme et femme conversant ensemble. — 239. Tête de femme, rongée par deux dragons, dont le corps se termine en feuillage. — 240. Homme, tunique courte, un genou en terre, bras droit sur son genou droit, crie contre le ciel et se tient le pied gauche. — 241. Grosse tête, tire la langue. — 242. Singe met la main gauche à sa langue, qu'il tire et la main droite à son postérieur. — 242. Chapiteau.

3. *Côté du Sud.* Après l'arc doubleau.

243. Chapiteau. — 244. Femme assise tient un objet, qu'on ne distingue pas bien. — 245. Personnage assis, les jambes croisées ; tête et mains brisées. — 246. Homme assis, les mains sur les genoux. — 247. Ange, issant d'un nuage, les mains jointes. — 248. Chapiteau. — 249. Ange assis, couronné et portant un sceptre. — 249. Femme assise, tient un plat. — 250. Chapiteau. — 251. Une femme, qui mange. — 252. Un personnage lève la main. — 253. Chapiteau. — 254. Homme assis. — 255. Un homme assis, les mains posées sur les genoux. — 256. Chapiteau.

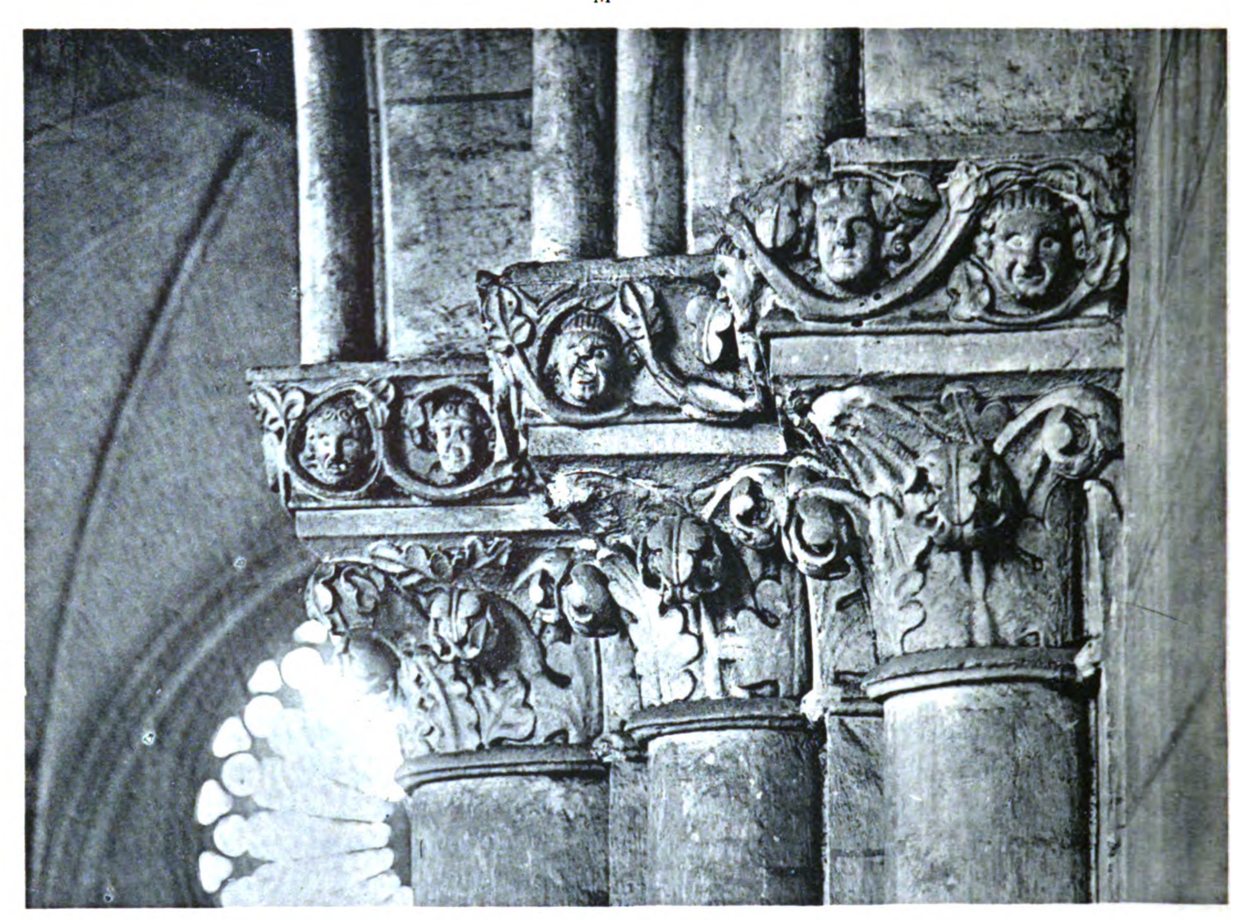
4. *Côté du Nord.* Après l'arc doubleau.

257. Chapiteau. — 258. Cinq têtes sous la même couronne. — 259. Homme barbu, assis, jambe nue. — 260. Guerrier assis tient un glaive levé. — 261. Danseuse. — 262. Chapiteau. — 263. Personnage assis, tient à deux mains la chaîne attachée à son cou. — 264. Femme, une bourse à la main. — 265. Chapiteau. — 266. Ange tenant un livre fermé. — 267. Personnage tenant un livre ouvert. — 268. Chapiteau. — 269. Ange couronné. — 270. Personnage contrefait. — 271. Chapiteau. — 272. Évêque mitré. — 273. Personnage assis, tête brisée. — 274. Chapiteau.

5. *Centre du rond-point.*

Les cinq modillons 275, 276, 277, 278 et 279 qui décorent le fond du rond-point sont en grande partie masqués par l'attique en bois sculpté, sur le dessus de l'ancien trésor pour recevoir la grande châsse de saint Maurille : on peut cependant apercevoir trois têtes de femmes, l'une ornée d'un bandeau, l'autre voilée.

M



N



M. Chapiteaux du pilier d'angle de la nef et du transept Nord. Côté du transept.
N. Chapiteaux du pilier d'angle du chœur et du transept Nord. Côté du transept.

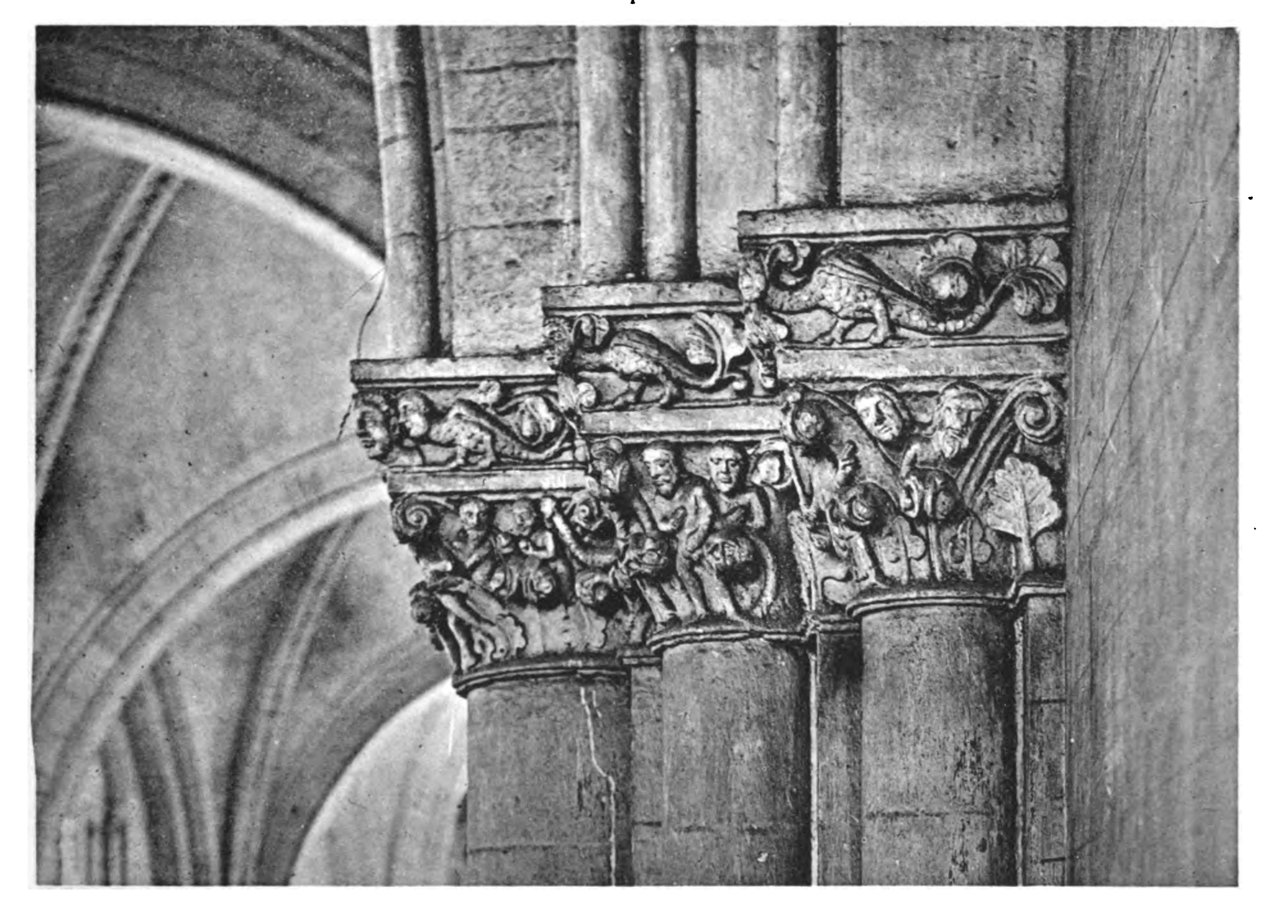
Photographies de la Commission des Monuments Historiques.

Phototypie Berthaud, Paris

O



P



O. Chapiteaux du pilier d'angle du chœur et du transept Nord, suivant l'axe du transept.
P. Chapiteaux du pilier d'angle du chœur et du transept Nord. Côté du chœur.

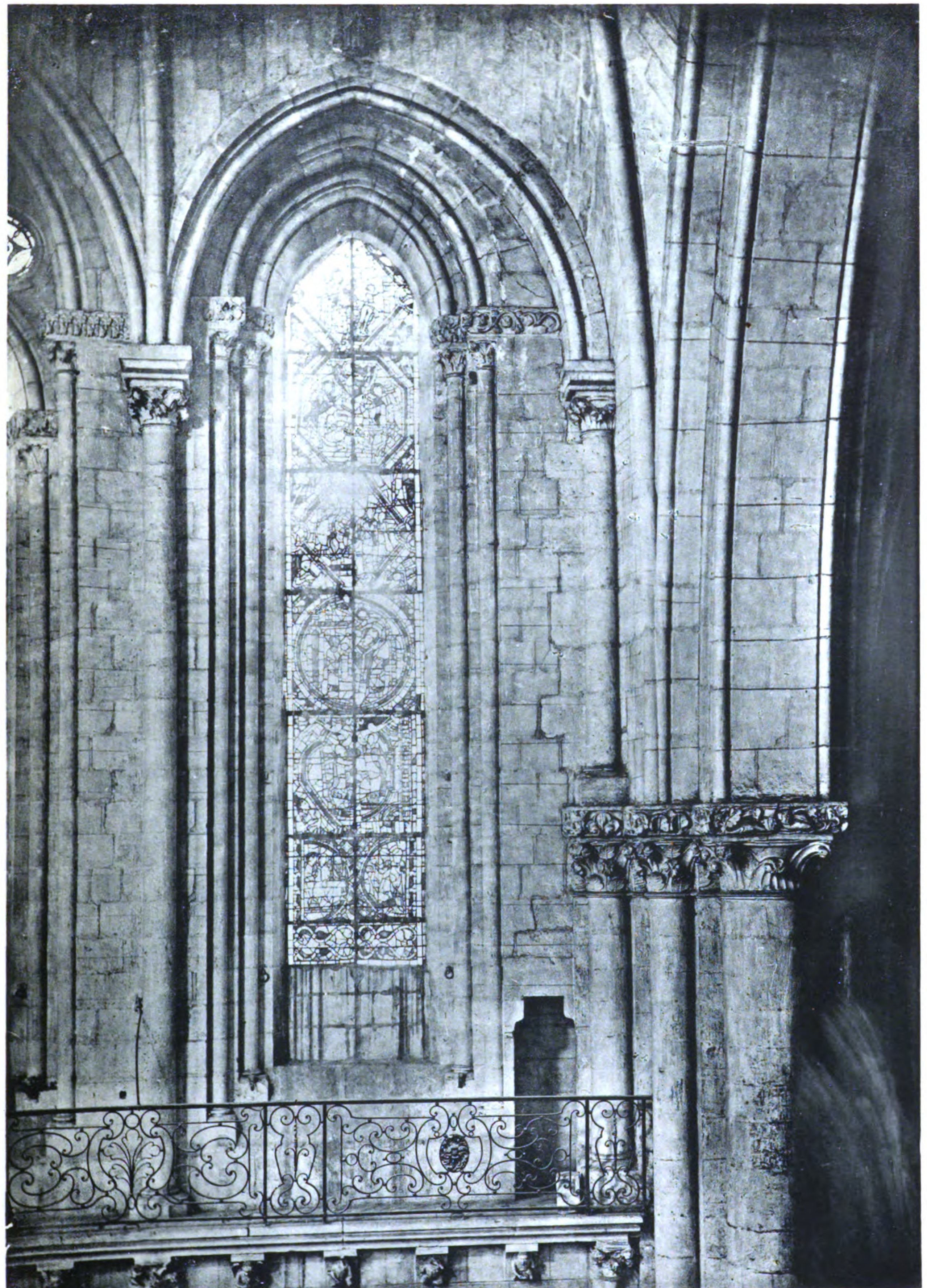
Photographies de la Commission des Monuments Historiques.

Phototypie Berthaud, Paris.



Q. Chapiteaux du pilier entre la travée et le rond-point du chœur. Côté gauche.
A remarquer la différence d'environ quatre mètres entre le niveau des chapiteaux de l'arc doubleau et celui des colonnes du rond-point : disposition des nervures de l'abside, imitée de celle du chœur de l'église Saint-Martin d'Angers.
Voir p. 29 de ce volume.

Phototypie Berthaud, Paris.



R. Chapiteaux du pilier entre la travée et le rond-point du chœur. Côté droit.

D'après la photographie de la Commission des Monuments Historiques.

Phototypie Berthaud, Paris



Phototypie Berthaud

S

S. — Chapiteaux du pilier d'angle du chœur et du transept-nord. Côté du chœur.

Photographie de la Commission des Monuments historiques.

Tous les chapiteaux signalés entre les modillons, dans le chœur et les transepts, sont portés sur le fût des colonnettes, qui marquent la séparation des arcatures. La largeur de celles-ci n'est pas la même partout : ainsi dans telle partie, il y a quatre modillons, dans telle autre, il y en a trois ou deux seulement.

En outre, les murs des transepts et du chœur sont ornés de colonnes d'un diamètre assez considérable, portant chacune un chapiteau, dont je vais donner une description sommaire, ayant dû renoncer à les faire photographier tous.

I. Transept sud.

1. *Côté Ouest*, en partant de la porte du cloître.

1. Très beau chapiteau, représentant la Ste Vierge entre des feuillages et sur le retour un autre personnage. — 2. Même genre de sculpture, l'archange Gabriel au milieu. — 3. Chapiteau à grands crochets, entre lesquels s'épanouit une belle feuille refouillée. — 4. Même genre que le précédent. — 5. Double rang de crochets alternés.

2. *Côté Sud.*

6, 7. Double rang de crochets alternés. — 8. Masqué par l'autel. — 9. Riche sculpture, en partie masquée. — 10. Double rang de crochets, le tailloir remanié au XVIe siècle.

3. *Côté Est.*

11-12 Double rang de crochets. — 13. Riche travail du même genre que 1, 2, 3, 4 et 5. — 14. Double rang de crochets, tailloir remanié. — 15. Crochet d'angle inachevé ; moulure de tailloir primitif.

II. Transept nord.

1. *Côté Ouest* en partant du pilier de la croisée.

16, 17, 18, 19, 20. Chapiteaux grossièrement achevés au XVe siècle.

2. *Côté Nord.*

21. Idem. — 22, 23, 24 non visibles. — 25. Chapiteau à deux rangs de crochets, exécuté au XVe siècle.

3. *Côté Est.*

26, 27, 28, 29, 30. Idem, le chapiteau no 29 est bien à deux rangs de crochets, mais le tailleur de pierre a négligé d'imiter les feuilles et les bourgeons du XIIIe siècle ; il a placé aux extrémités des feuilles en style du XVe siècle.

Les bases des colonnettes qui reposent sur tous ces chapiteaux ont été taillées au XVe siècle; elles avaient été laissées brutes jusque-là comme les chapiteaux inférieurs. Il n'y a d'exception que pour le no 16.

III. Chœur.

Tous les chapiteaux secondaires, correspondant à ceux que je viens de décrire dans les transepts, sont masqués par la boiserie formant le dossier des stalles : il est impossible de les voir. En quelques endroits de l'abside, ils sont remplacés par des culs de lampe, comme on peut l'apercevoir dans le dessin du vol. II, p. 32.

Clefs de voûte.

Il n'y en a que quatre dans toute la cathédrale. Les trois travées de la nef n'en comportent pas. L'oculus ménagé dans la voûte de la croisée, pour le passage du *Haranier*, remplace une clef de voûte.

Celle du transept sud est ornée de feuillages sculptés au XIIIe siècle. Au contraire, celle du transept nord n'a été taillée qu'au XVe siècle (bien qu'elle ait la même apparence que la précédente) par *Robin*.

La travée carrée du chœur est ornée d'une belle clef de voûte à feuillages, et les nervures du rond-point se réunissent autour d'une figure de Notre-Seigneur bénissant.

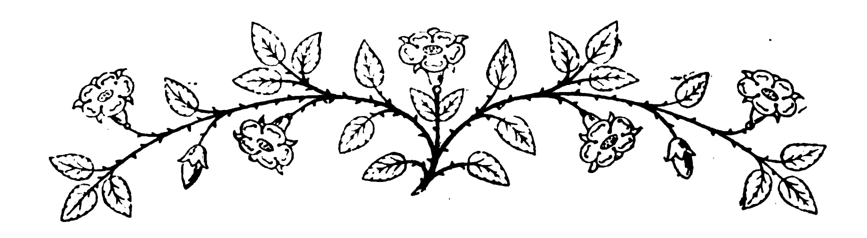
Statues.

Au sommet de chacune des sept fenêtres de la lanterne du chœur, des statues d'un mètre trente centimètres, sont incrustées en relief dans le remplissage de la voûte. Elles représentent non pas des Anges, mais des personnages debout, tenant les instruments de la Passion (couronne, croix, lance, les autres difficiles à distinguer). Ces statues ainsi posées sont une des caractéristiques du style plantagenet. On en rencontre des exemples ailleurs.

Je ne puis clore cette revue des sculptures intérieures de la cathédrale, sans faire remarquer les jolis motifs (têtes humaines ou feuillages) terminant les redents des rosaces à cinq lobes des baies géminées du chœur, et l'heureux contraste qui existe dans le chœur entre les tailloirs simplement moulurés des colonnes, qui séparent les sept fenêtres de l'abside, avec les tailloirs enrichis de feuillages des colonnettes placées à droite et à gauche des fenêtres. Ceux-ci se prolongent même pour former des frises, qui pénètrent dans l'épaisseur des fenêtres. Tout cet ensemble est de l'effet le plus heureux.

Voilà pour l'édifice lui-même ; mais, les stalles du XIIIe siècle, renouvelées en 1783 et années suivantes, les tombeaux et les épitaphes, les orgues, le jubé, les autels, les *reliquaires* ou armoires du trésor ou de l'urne de Cana, en un mot tous les monuments élevés dans la suite des siècles, dont on trouvera la description dans les volumes II et III, nous montrent combien la sculpture avait été prodiguée dans notre cathédrale. De tout cela la majeure partie a disparu : nous avons cependant encore le maître-autel, deux autels secondaires, le buffet d'orgues, quelques débris de tombeaux, la boiserie du chœur et les stalles.

Les petits autels modernes sont médiocres et j'ai trop longuement décrit les tombeaux de Mgr Angebauth et de Mgr Freppel, et la chaire, soit disant monumentale de l'abbé Choyer, pour y revenir.





Chapitre XVIII. — La Peinture.

1° INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.



UAND on démonta la rosace du côté sud, il y a quelques années, on fut très surpris d'apercevoir sous le badigeon des restes de peinture, sur les colonnettes et les arcatures rayonnantes.

On avait évidemment voulu mieux faire ressortir le réseau de la pierre entre les vitraux. Dans ce but, le peintre avait employé le noir en grandes surfaces sur les moulures accompagnant *latéralement* les fûts et les autres parties de l'architecture, tandis que le *jaune* et le *vermillon posés à plat* éclairaient les colonnettes et les arcatures. Une rangée de feuilles polylobées et semblant courir l'une après l'autre s'enlevait en noir sur l'encadrement de la petite rosace centrale. Les redents de celle-ci comme la moulure extérieure de toute la rose dénotent une restauration opérée au cours du XVIe siècle.

Cette décoration polychrome, adoptée aussi pour la rosace du côté nord, serait à rétablir : elle ajouterait certainement à l'effet des vitraux.

Le 14 mars 1437, le chapitre fit marché avec un peintre « *pour représenter la vie de* « *saint Maurice autour du chœur* [1] ». Qu'est-ce à dire ? Une fresque, peinte sur les murs de l'abside ? N'était-ce point plutôt le modèle ou patron sur toile de la tapisserie, donnée en 1459 par le chanoine Hugues Fresneau [2] et qui « *se tendait à l'entour et au dedans du cueur* »? Ici le mot *chœur* ne désignerait pas l'abside et le sanctuaire de la cathédrale, mais simplement l'endroit où on chantait, l'ensemble des stalles, placées dans l'inter-transept, au haut de la nef, dès le milieu du XIIIe siècle. Cette question sera facile à trancher, si plus tard la boiserie du chœur disparaît : on trouvera peut-être sous le badigeon quelques traces de cette vie de saint Maurice, dans le cas où elle aurait été peinte à fresque.

Les chapiteaux et les modillons de la nef reçurent comme les rosaces une décoration sommaire en *rouge* et en *noir* : on la découvrit en 1872, au moment de l'enlèvement du badigeon. Peut-être en est-il de même dans tout le pourtour de l'église ? C'est ce que l'avenir nous apprendra. Cet embellissement, qui rappelle les peintures de la 1ère travée de la cathédrale de Laval, était-il de très ancienne date ? Je ne le crois pas. Je lis en effet sur une feuille de parchemin, détachée d'un compte du XVe siècle (vers 1481), ce qui suit : « *Item Johanni Rouaneye, pro pictura chimerarum in pilaribus predictæ navis existentium etiam ex conventione facta inter ipsum capitulum et Rouaneye, pictorem CXVII s. d.* » Il se peut fort bien qu'on ait ainsi enluminé les chapiteaux et les modillons, pour les mettre en harmonie avec la partie de l'église, dans laquelle l'orgue, sa tribune et l'encadrement de la grande fenêtre resplendissaient de dorure et de vives

1. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 670, p. 3.
2. *Monographie*, t. III, p. 80.

couleurs ou encore avec la tapisserie de l'Apocalypse, tendue après en 1480 dans la nef. Peu importe l'intention du chapitre : il suffit de constater la commande de ces peintures.

Vers 1419, après la réfection du buffet d'orgue ([1]), le mur auquel il est suspendu fut décoré de peinture : 1° à droite, à gauche et au-dessus de la fenêtre, 2° sur les côtés du buffet, qui ne prenait pas encore toute la largeur de l'édifice, 3° en dessous de la tribune.

Toute la partie supérieure fut parsemée de grandes fleurs de lis jaunes, sur un fond bleu sombre, sur lequel devait à merveille ressortir le buffet, enrichi de dorures et de vermillon, étincelant de l'éclat de ses tuyaux d'étain et garni de volets ou rideaux, peints eux aussi. J'ai pu relever sur le mur en dessous de la tribune des feuilles polylobées en forme de crosse, tracées en vermillon sur un fond couleur pierre. Le badigeon de 1783 avait voilé cette décoration : elle a disparu totalement en 1872, quand on a gratté et piqué les pierres.

La plupart des tombeaux et l'encadrement des plaques de fondation en cuivre gravé ou en marbre étaient ornés de peintures ; je les ai signalées dans mon volume II. De même, le « *Reliquaire* ou *trésor* » *et le tombeau du roi René* attiraient tous les regards par l'éclat de leurs dorures et de leurs brillantes couleurs. Voir tome III, p. 157. C'était l'œuvre de *Coppin Delft.*

Enfin, les autels, si nombreux, charmaient aussi les yeux non seulement par leurs sculptures, mais par leur polychromie bien entendue et aux XVIIe et XVIIIe siècles par la richesse de leurs marbres et de leurs dorures. Voir t. II, p. 15 et suivantes. Les trois autels modernes du transept nord ont été de nos jours peints et dorés, mais de couleurs fades et blafardes, que n'auraient certainement pas admises les artistes du moyen âge. Ils ne font pas honneur à notre époque.

2° A L'EXTÉRIEUR.

« La peinture décorative, dit Viollet-le-Duc ([2]), ne s'appliquait pas seulement aux parois « des intérieurs ; elle jouait un rôle important à l'extérieur des édifices.

« A Notre-Dame de Paris, les trois portes avec leurs voussures et leurs tympans « étaient entièrement peintes et dorées ; les quatre niches reliant ces portes et contenant « des statues colossales étaient également peintes. Au-dessus, la galerie des rois formait « une large litre toute coloriée et dorée. La peinture, au-dessus de cette litre, ne s'atta- « chait plus qu'aux deux grandes arcades avec fenêtres sous les tours et à la rosace « centrale, qui étincelait de dorure... Les ornements placés au sommet des grands « pignons du transept, qui dataient de 1257, étaient dorés avec fond rouge sombre et « noir...

Même parti pris pour la belle porte du transept nord de la cathédrale de Reims et pour les portails d'Amiens.

Lemaire décrit ainsi la cathédrale d'Orléans, avant les dévastations commises en 1562 par les Huguenots ([3]) : « *Les arcs-boutans avaient dans les niches les images des saincts*

1. *Monographie*, t. II, p. 72.
2. *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. VII, p. 108.
3. *Antiquités et choses mémorables de l'église d'Orléans*, 1645, p. 41.

dorées et enrichies de plusieurs couleurs... Le clocher était d'une admirable structure tout couvert de lames de plomb argentées et dorées avec mille figures et artifices, si bien que, le soleil jettant dessus ses rayons, semblait que ce fut un arc en ciel bigarré de plusieurs couleurs... »

Les grandes statues qui s'élèvent sur le dernier étage quadrangulaire des clochers de la cathédrale de Tours étaient richement *estoffées d'or et de couleurs* [1]».

Ces citations suffisent et montrent la faveur dont jouissait au moyen âge la peinture décorative à *l'extérieur* des grands édifices religieux français.

Il en fut de même en plusieurs parties de notre cathédrale.

Au centre de l'église, comme à Orléans et à Notre-Dame de Paris, s'élevait une aiguille élancée, dont les arêtes hérissées de feuillages et les décorations architecturales étaient dorées : endommagée par les Huguenots en 1562, elle fut abattue en 1793 pour fournir du *plomb aux patriotes afin de combattre les brigands* [2].

On voyait à mi-hauteur des flèches de pierre de la façade, sur chacune de leurs faces, « *des statues de gens d'armes, semblant faire le guet* » adossées à des lucarnes « *estoffées d'or et de peinture* », tandis que les douze statues des *apôtres* au clocher du côté du nord et des *guerriers* du côté du sud, attachées aux parois des *fillettes* ou clochetons, également peintes et dorées, jetaient une note gaie sur les sculptures voisines.

Au sommet de chacune des *fillettes*, comme à l'extrémité de « *l'aiguillon principal* » des clochers, brillaient des croix de bronze doré [3].

Voici, en descendant de ces hauteurs et au pied du petit clocher d'ardoise, le cadran de l'horloge avec *son calendrier, l'ange qui cornait et qui soufflait* enluminés [4] et après l'incendie de 1533 les cadrans peints et dorés [5]. Quant à la couverture de la coupole terminée en 1540, elle était en plomb, dorée et azurée pour faire mieux ressortir la balustrade à jour posée à la base du dôme [6].

Si nous descendons encore, nous trouvons la frise et les têtes de feuillage sculptées au-dessus des images de saint Maurice et de ses compagnons, rehaussées de peinture

Enfin, après avoir réparé les dégâts occasionnés aux sculptures de la grande porte par l'orage du 25 mai 1617, le chapitre fit peindre et dorer le portail vers la fin de l'année 1629 ; il ne l'avait pas été auparavant [7]. On en aperçoit encore aujourd'hui les traces.

Tel est le bilan des peintures, exécutées au cours des siècles à l'intérieur et à l'extérieur de la cathédrale.

---

1. *La Renaissance en France*, par Léon Palustre, t. III, p. 190.
2. Voir plus haut, p. 94.
3. Voir p. 73 et 74.
4. *Monographie*, t. II p. 111.
5. *Ibidem*, t. II. p. 112.
6. Voir plus haut p. 86. *Fabrique*, t. IV, p. 395. Le XIII novembre 1541 audit Lagout pour avoir plombé, painct et dauré et azuré la lanterne de l'église et pour huyt livres un quart dazur, et quatre cens de fin or, avoir fourni de charbon, huile et couleurs. IIII^xx XIII l. IIII s.
7. Voir plus haut, p. 57.



Chapitre XIX. — Serrurerie.



ES remarquables pentures de la grande porte, forgées au XIIe siècle existent encore : Viollet-le-Duc les a reproduites dans son *Dictionnaire raisonné d'Architecture*, t. VIII, p. 297. On en peut voir le dessin à la page 53 du présent volume ; je n'y reviendrai pas.

Les portes du jubé, construit au haut de la nef, vers le milieu du XIII[e] siècle, et qui subsistèrent longtemps étaient en fer « *à rouleaux* » c'est-à-dire composées de ces enroulements si usités à cette époque. On n'en a pas conservé le dessin, pas plus que celui de la grille qui fermait le chœur dans toute sa largeur du côté de l'autel, comme je l'explique dans le tome II, p. 48.

La grande porte dont je donne le dessin dans le tome II, p. 49, existait dès 1626 ; elle fut enrichie de feuillages par *Marbaut*, et surmontée d'un fronton portant un Crucifix bronzé, moyennant 1896 livres, d'après un marché du 3 décembre 1740 (1). On l'utilisa pour la grille placée devant le maître-autel.

Un autre serrurier, nommé *Nicolas Bordière*, entoura de balustrades de fer, les autels refaits à neuf aux dépens de la fabrique, dans les transepts en 1738 et en 1740. On commença par ceux de la chapelle des Évêques, consacrés le 8 août 1739 ; les autres le furent le 17 janvier 1741. La rampe de fer, qui entourait ces derniers, coûta 1,140 livres (2).

Le 14 juillet 1783, le chapitre paya au s[r] *Chevalier*, serrurier, pour la grille, qu'il a posée devant le tombeau du roi René, transféré dans la nef (t. II, p. 306) la somme de 336 livres (3) et celle 13,227 l. 13 s. pour les rampes de fer, placées aux galeries intérieures de l'église (4).

La grande grille et la porte du chœur, posées en avant de l'autel, disparurent en 1792 ou 1793 ; on lui substitua en 1802 la table de communion en fer, que nous voyons aujourd'hui.

Celle-ci, exécutée par *Varennes* et *Firmin*, serruriers, coûta 1170 livres (Voir le t. II, p. 50).

---

1. *Notice sur la ville d'Angers*, par Thorode, avec notes de l'abbé Longin, p. 68.
2. *Ibidem*, p. 67.
3. *Archives de Maine et Loire*. Série G. No 272, p. 424.
4. *Archives de Maine et Loire*. Série G. No 272, p. 623.

13 nov. 1784. La pose des rampes de fer, occasionna en outre les dépenses suivantes :

au Sr *Desnoyers*, maçon pour avoir descendu les anciens parapets en pierre	342 l.
au Sr *Merineau*, couvreur	13 l. 16
au Sr *Joffre*, qui a peint les grilles en noir	132 l.
aux Sr *Mitouflet* et *Beaulieu*, experts nommés l'un pour recevoir les rampes de fer l'autre la peinture en noir.	21 l.

Total, y compris le mémoire *de Chevalier*. 13736 l. 9 s.

Après la construction du portail, ouvert dans le nouveau mur du cloître en 1812, *Varennes* fournit pour 2155 l., une porte à deux battants, en fer forgé, dont on peut voir le dessin dans la planche qui représente l'incendie de 1831. Elle n'avait pas plus de mérite au point de vue artistique que celle de la chapelle du Christ, dessinée en style *pseudo-gothique*, posée en 1822 et remplacée vers 1860 par celle que nous voyons aujourd'hui, d'un bon tracé il est vrai, mais mal exécutée. Les feuilles à plusieurs lobes des extrémités des tiges de fer, semblent découpées simplement comme dans une planche, sans aucun modelé : un serrurier du XIIe siècle les eût traitées tout autrement. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les pentures de la grande porte.

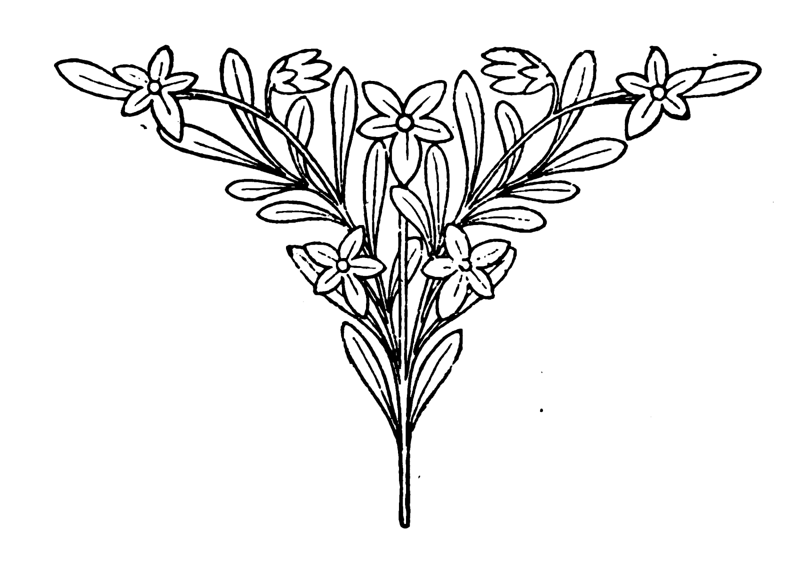
A part cette critique, applicable également à la grille semblable qui ferme l'ancienne chapelle paroissiale au bas de la nef, à droite, on serait mal venu de blâmer le dessin de ces deux portes de fer.

De même, les pentures appliquées aux portes du cloître et de la décharge, exécutées en 1872 après la restauration de la nef, témoignent d'un véritable désir de revenir aux formes et aux procédés du Moyen-Age. Le succès est-il complet ? non encore ; ces espèces d'espagnolettes placées pour l'ouverture des deux battants ont un aspect tout moderne.

Les portes des galeries intérieures et de celles de l'escalier, qui conduisent aux cheneaux, ont été renouvelées et munies de belles et solides pentures.

Je ne m'attarderai pas à relever dans les anciens comptes les travaux des serruriers, qui à telle ou telle époque ont consolidé les verrières, les beffrois, ferré le mouton des cloches ou travaillé aux orgues (1) : tout cela est peu artistique et je dois me borner.

1. Voir *Monographie*, t. II, p. 71.





Chapitre XX. — Accidents.



OUS ce titre je comprends tous les événements ayant causé à l'édifice des dommages plus ou moins sérieux : les *Incendies*, les *Orages et Ouragans*, les *Tremblements de terre*, enfin les *Dévastations*, commises par les hommes sous un prétexte ou sous un autre.

Moins encore dans ce chapitre que dans un autre, je me flatterai d'être complet. Faute de documents suffisants, il m'a fallu me contenter de recueillir çà et là des notes éparses dans un bon nombre de manuscrits et de livres.

Incendies.

1° Dans l'acte de consécration de la cathédrale dont la date de 1030 universellement acceptée jusqu'ici vient d'être corrigée en celle de 1025 par M. Halphen (1) et M. le chanoine Urseau (2), l'évêque Hubert de Vendôme fait allusion à un incendie (3). Est-ce celui survenu vers l'année 470 (page 4 de ce volume)? Je crois plutôt qu'il s'agit d'un incendie plus récent et assez rapproché du temps auquel il vivait : aucun renseignement n'est parvenu jusqu'à nous à ce sujet.

2° L'incendie de 1072 (4) a laissé sur le mur latéral de l'église du côté du nord des traces qu'on aperçut en 1905, quand l'enduit fut renouvelé. Voir page 10 de ce volume.

3° « Il arriva une disgrâce à la ville d'Angers l'an 1451, par le feu, qui se prit à l'église « de Saint-Maurice, qui brûla les clochers, fit fondre les cloches, les orgues et une infinité « de vœux de cire, qui étaient depuis longtemps en cette église (5). » Je lis d'autre part dans le manuscrit N° 1168 de la bibliothèque de Tours, p. 6, à la date du 8 juillet 1451 : « La veille, le feu prit entre sept et huit heures du soir dans le chœur. Le dais qui « couvrait l'autel fut brûlé ; la flamme s'étendit jusqu'à la porte de l'évêché et gagna les « vitraux de l'église. »

La moitié des stalles du chœur (6), l'orgue (7), le clocher de bois établi entre les deux flèches de pierre (8) et les beffrois en charpente de ces dernières furent anéantis.

---

1. *Le Comté d'Anjou au XIe siècle* (p. 81, n 1° et p. 119, n° 3). M. Halphen propose de corriger la date de 1030 en celle de 1025, à cause du contexte.

2. *Le Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*. Introduction, p. XXI.

3. L'original est perdu : j'ai donné à la page 8 de ce volume la copie de Lehoreau. On y trouve la date de 1030 et les mots *prisca incendia*, que M. Halphen change en *prisco incendio*.

4. Les transepts, l'abside et une des absidioles furent reconstruits après cet accident. Voir p. 11.

5. *Histoire d'Anjou*, de Barthélemy Roger, publiée par la *Revue d'Anjou*. T. I, p. 342. Les vœux de cire étaient autrefois de dimension considérable. Ils représentaient quelquefois des personnages de grandeur naturelle. Voir ce qu'en dit Eveillon, à propos de l'autel Saint-René, dans le Volume II, p. 18.

6. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 656, t. I. Chœur.

7. *Hystoire aggrégative d'Anjou*, de Bourdigné, fol. 150vo — Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 670, p. 3. Le feu brûla les orgues et fit beaucoup de dommages, 14 juillet 1451.

8. Voir dans ce volume p. 81.



Incendie, causé par l'orage le 4 août 1831.

Phototypie Berthaud, Paris.

Comment cet incendie allumé dans le chœur trouva-t-il assez d'aliments pour traverser la longueur de la nef et gagner la tribune des orgues et les clochers ? Je ne me l'explique pas, surtout à une époque où il n'y avait ni bancs, ni chaises destinés aux fidèles, comme aujourd'hui. Peut-être le feu fut-il mis en plusieurs endroits à la fois soit par malveillance, soit par la foudre.

Quoi qu'il en soit, cet incendie entraîna la fabrique dans des réparations considérables, évaluées par le chanoine Hugues Fresneau dans son compte du 28 août 1453 au total de 3,680 livres 16 sols, 10 deniers (1).

4° Dans le procès-verbal du 16 mars 1533, dont j'ai donné des extraits à la page 75, un membre de phrase, que j'ai omis « lequel (clocher devers le pallais épiscopal) *depuis ung an environ a été endommagé par fortune de feu* », rapproché des deux pièces suivantes (2) me ferait croire à un commencement d'incendie, allumé dans le beffroi de ce clocher et qu'on put empêcher de s'étendre.

Nous voyons dans la première le fabriqueur recevoir le 23 janvier 1533 quinze livres tournois « pro duodecim lagenis chorii novi, emptis pro ecclesia ad succurrendum « necessitatibus et infortuniis que contingere possunt », et dans la seconde il lui est alloué soixante sols tournois « pro reparatione undecim lagenarum ex chorio antiquarum, per dominos hujus ville Andegavensis, in emergenti ecclesie incendio commendatarum (3) ».

5° « La nuit du 18 au 19 octobre 1533, le feu, par cas fortuit s'éprit à l'un des clochers, « qui fut du tout consommé, un autre presque tout brûlé et le troisième grandement « endommagé : les cloches fondues, de manière qu'il n'en est demeuré qu'une des « moyennes et trois des petites clochettes, outre grande partie des voûtes, charpente et « couvertures ruinés et dégâtés (4) ». Ce désastre, occasionné par l'imprudence des sonneurs, plus ou moins ivres, qui avaient laissé une torche allumée dans le clocher central, après avoir sonné la grosse cloche pour le retour de l'évêque Jean Olivier, dans sa ville épiscopale, entraîna la ruine presque totale des nouvelles orgues, de l'horloge, d'une partie de la charpente et des peintures du tombeau du roi René, exécutées par Copin Delft (5). Je n'entrerai pas dans les détails ; on les trouvera dans ce volume p. 75, 82, 184, 187 et 189 et dans le Volume II, p. 76, 91, 111 et 304.

6° « Le jeudi 4 août 1831, écrit Berthe (6), un peu avant midi, le tonnerre se faisait

1. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, avec notes de l'Abbé Longin, p. 85, notes 1, 2 et 3.
2. *Archives de Maine et Loire. Fabrique*, t. III, p. 456 et 457.
3. Les moyens pour combattre les incendies étaient jadis bien sommaires. Viollet-le-Duc dans son beau *Dictionnaire du Mobilier Français* (Ustensiles, p. 153) donne le dessin d'une seringue en bronze, de forte dimension du XVIe siècle destinée à cet usage et appartenant à la cathédrale de Troyes.

Les pompes, auxquelles on eut recours pour combattre l'incendie de 1831, furent introduites de l'étranger à Douai en 1693 et à Paris en 1699, d'après une remarque de M. l'abbé Longin en note à la page 89 de la *Notice d'Angers*.

Le chapitre d'Angers commanda le 11 avril 1755 cent seaux de cuir, coûtant six livres chacun pour servir en cas d'incendie (Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 656, t. II fol. 65vi).

4. *Fabrique*, t. III, fol. 438.
5. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 673, p. 3. Le feu brûla presqu'entièrement les peintures du tombeau du roi René le 18 octobre 1533 : le doyen François de Chateaubriand les fit refaire.
6. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 897, p. 57. Incendie de la Coupole.

« entendre et approchait sensiblement. A l'heure du midi, on sonne l'Angelus : tout à « coup on entend un coup des plus terribles. Me doutant qu'il y avait quelque malheur, « je descends mon escalier. J'aperçois un effroyable incendie dans le clocher de Saint- « Maurice principalement par les grandes croisées de la coupole... Malgré les secours, « les grosses pièces de charpente brûlent comme des chenevotes, les cloches (1) et l'hor- « loge fondent, le dôme s'écroule... »

L'incendie, vigoureusement combattu par les pompiers d'Angers et des Ponts de Cé, causa de grands dégâts à la charpente et à la toiture, mais on put l'empêcher de gagner les beffrois des deux clochers latéraux : trois des cloches de l'église furent épargnées : la plus grosse (Maurice) et les timbres d'horloge, coulés en 1822 et logés dans la tour centrale fondirent. Toutefois l'orgue placé immédiatement au-dessous du foyer de l'incendie fut très endommagé (2).

Les Orages et Ouragans.

1° En 1192, une des flèches de la cathédrale s'écroule sous l'effort d'une terrible tempête. Voir page 70.

Les cloches étaient alors suspendues dans les nouvelles tours depuis douze ans au moins, puisque le chapitre, désireux d'honorer les moines de Saint-Aubin, commande le 28 août 1180 de sonner les deux grosses cloches à leur entrée en procession à Saint-Maurice. Voir t. II, p. 89.

2° L'ouragan du 23 juin 1452 renversa le clocher de l'abbaye de Saint-Aubin et le *haranier* de la cathédrale (3) ; celui-ci est reconstruit en 1463, comme on peut le voir à la page 94.

3° « Le vent abattit le clocher de Saint-Aubin le samedi 28 janvier 1468 et fit de « grands dommages ès églises, ville et chasteau d'Angiers » (4).

4° Louvet, dans son journal (1560-1634) (5), nous apprend que le 14 juin 1592 « envi- « ron les dix heures du soir, il a fait de grand tonnnerre, esclairs et pluys et est le dit « tonnerre tombé sur le clocher de Saint-Maurice, sur les niches où sont les figures de « saint Maurice et de ses compagnons, comme aussi il est tombé sur le moullin à vent « du Chasteau... ».

5° « Le vendredy 30 Novembre 1612 le vent a esté sy grand et violent, qu'il y a par « sa force plié la croix d'une des pyramides du clocher de saint Maurice, du costé des « Jacobins » (6).

6° Le même auteur raconte que le 25 mai 1617 (7) « le tonnerre tomba sur le clocher et « une grande partie de l'entrée principale de l'église d'Angers... qu'il rompit les orgues, « la porte de la chapelle Sainte-Anne, le vitrail et la voûte du dit vitrail de devant les

1. Voir le Volume II, p. 104.
2. Ibidem, p. 80.
3. *Histoire d'Anjou*, par Barthélemy Roger, publiee dans la *Revue a Anjou*, t. I, p. 342.
4. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 858. Extrait du journal de Guillaume Oudin (1447-1499), p. 8.
5. *Revue d'Anjou*, 1854, t. I, p. 295.
6. *Revue d'Anjou*, 1855, t. I, p. 41.
7. *Revue d'Anjou*, 1855, t. I, p. 264.

« orgues, ayant fait de grands bris et ruptures dans les clochers, particulièrement dans « la tour du my temps et couverture de la dite église du côté des cloîtres... »

On trouvera des détails sur les dommages causés à l'édifice dans ce volume p. 56 et 87 et dans le Volume II, p. 78.

7° M. Jousselin écrit dans son journal [1] :

« Le vendredi saint 2 avril 1649 sur les quatre heures du matin, la foudre tomba « après trois ou quatre éclats de tonnerre, dans la gallerie de Saint-Maurice, où estoit le « le corps de garde, tua un des soldats, qui mourut incontinent, en blessa une quantité « d'autres, notamment un qu'on dit être mort sur le soir ; le corps de garde, au nombre « de six vingt, tout terrassé à la réserve de deux... Cet accident donna à parler au pré- « dicateur Jacobin, qui dist que c'était pronosticq de quelque plus grande calamité, à « cause des irrévérences que cette garde commettait contre le lieu saint et à la vérité « les plus honestes des soldats voulaient s'établir en autre endroit, si Messieurs de « Saint-Maurice eussent voulu le leur bailler. »

8° Dans ses *Questions Angevines*, p. 152, M. Célestin Port a relevé dans le registre de la paroisse de Foudon, conservé à la mairie du Plessis-Grammoire, la note suivante : 25 mars 1751. Il est arrivé dans cette province et dans plusieurs circonvoisines et autres, un ouragan si « terrible que de mémoire d'homme l'on en avait jamais entendu « parler d'un semblable... Il y eut au moins deux cents maisons à Angers, qui ont esté « entièrement ruinez, plusieurs édifices délabrez tant à Angers qu'à la campagne, « entr'autres l'*église cathédrale pour la plus grande partie délabrée*, plusieurs clochers « tant en ville qu'à la campagne abattus, entr'autres celui de l'abbaye de Saint-Nicolas « d'Angers, beaucoup de moulins à vent et à eau emportéz... »

La grande Bourse, vu la pauvreté de la fabrique, contribue aux réparations de la charpente et de la couverture grandement endommagées par le grand ouragan du 25 mars dernier. — Conclusion du 20 juillet 1751 [2].

9° L'ouragan du 7 ventose, au 12, causa de grands dégats à la toiture de la cathédrale. Un devis dressé deux jours après par le sieur *Bouchet*, architecte, indique 851 mètres de couverture à refaire avec enfaiteaux et chaux, le tout montant à la somme de 2089 livres.

10° J'ai parlé précédemment de l'incendie allumé par la foudre du 4 août 1831 ; je n'y reviendrai pas.

11° « En 1836, un dimanche du mois d'août au 1r son des Vêpres, le tonnerre tomba « de nouveau sur l'église de Saint-Maurice, entra par un carreau de vitre brisé sur la « toiture, passa par un trou de la voûte, qu'il élargit un peu, tomba sur le carrelage, « brisa quelques verres de couleur de la croisée au-dessus de la chapelle du Christ, tra- « versa la toiture de cette chapelle, où sont les soufflets de l'orgue et disparut dans la « cour de l'évêché, sans avoir fait de mal, mais occasionné une grande frayeur à beaucoup » de femmes dans l'église » [3].

---

1. *Archives de Maine et Loire.* Série BB, n° 17, p. 437.
2. Bibliothèque d'Angers. M. N° 656. T. II. *Fabrique.*
3. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 897, p. 58.

12° La tempête du 14 février 1900, qui s'éleva dans la soirée et sévit surtout dans la nuit du 14 au 15, fut terrible. La cathédrale subit de très grands dommages : la toiture surtout. Quantité de toitures s'effondrèrent. Les arbres des boulevards furent déracinés, enfin l'édifice qui eut le plus à souffrir, l'église Ste-Thérèse, dut être reconstruite en partie ([1]).

13° Le cyclone du 4 juillet 1905 s'étendit à presque tout le département. La cathédrale eut sa toiture dévastée en bien des endroits : les balustrades en pierre, qui servent de parapet au passage reliant les flèches à la tour centrale au niveau du cadran de l'horloge, ne purent résister à la violence du vent et tombèrent ([2]).

Dévastations.

1. Les huguenots.

Si les dévastations, commises en 1562 par les Huguenots à la cathédrale d'Angers, ne peuvent être comparées à celles que subirent à la même époque les principales églises d'Auxerre, de Bayeux, de Tours, de Rouen, et de tant d'autres villes, elles furent néanmoins considérables.

Laissons parler les témoins contemporains et consultons l'information dressée le 13 mai 1562 sur ce sujet. « Lune die sexta mensis aprilis anno 1562 supra dicto ([3]), ante » aurorem, scismatici et seditiosi, vulgo *hugnotz* aliter *hugnaulx* nuncupati, a religione » ecclesie Romane alienati... Civitatem seu claustrum mauricianum deinde majorem » ecclesiam primo, quas positis custodibus pluribus diebus detinentes, armis ceperunt » ac ... detinuerunt templum mauricianum, violaverunt imagines, altaria et sepulchra » destruxerunt. Corpus sancti Renati combusci fecerunt, tandem reliquias captas et » domus Civitatis occupatas ac templum relictum canonicis restituerunt... ([4]).

Le chapitre de Saint-Jean-Baptiste d'Angers de son côté dans une délibération du 9 avril 1562, décide de ne pas se réunir « metu gladiatorum seu *guenetorum*, qui nocte post dominicam de Quasi (modo), vi et violentia occuparunt ecclesiam sancti Mauricii et claves portarum ville And. quam omnino turbarunt ([5]). »

Louvet s'exprime à son tour ainsi :

(1562). Ce dimanche, quatrième jour d'apvril mil cinq cent soixante et deux ([6]), ung

1. Voir le *Journal du Maine et Loire* du 15 février 1900 et des jours suivants.

2. Voir le *Journal de Maine et Loire* du 5 juillet 1905 et jours suivants. Voir aussi la *Revue d'Anjou*, 1905, p. 156. Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette.

3. *Archives de Maine et Loire*. Série G. N° 915. *Registre de saint Laud*, année 1562, p. 155.

4. Les Calvinistes occupèrent la cathédrale jusqu'au 19 avril. L'office canonial fut célébré jusque-là dans l'église des Jacobins. Quant à la ville, elle ne fut délivrée définitivement des hérétiques que la veille de l'Ascension, comme en témoigne le passage suivant du *Registre de Saint-Laud*, p. 156. « Mercurii die sexta hujus anni vigilia assumptionis seu » ascensionis domini nostri Jesu Christi hora quarta et per totam diem urbs Andegavensis occupata ab inimicis religionis nostræ Romanæ quos les huguenots vocant, liberata et restituta dictorum nobiliorum virorum dominorum de » Puygaillard, Vasconis, Montbourcher, de la Ville au fourier andegavensi una cum sexaginta aliis militibus tunc per » dominum ducem de Montpensieri partis hujus gubernatorem pro Rege missis...

5. *Archives de Maine et Loire*. Série G. N° 647, fol. 176.

6. *Revue d'Anjou*, 1854, t. I, p. 259. Journal de Louvet.

nommé du Pineau, dit la Musse, chanoine en l'église cathédrale d'Angers, regnégat et apostat, adhérant avec les huguenots et hérétiques, en haigne de ce que MM. du chapitre de la dicte église l'avaient privé des gaignaiges à raison de son hérézie, et pour raison de laquelle privation, il y avait procès par entre eux (1), et pour la vangence qu'il portait tant aux catholiques qu'à MM. du dict chapitre, il voullut se venger contre eux ; et pour parvenir à faire exécuter ce que le diable lui avait mis dans l'esprit, il fist entrer en sa maison, environ les huit à neuf heures du matin, grand nombre de huguenots, lesquels, environ les neuf à dix heures de la dicte matinée, avec aultres huguenots, qui s'y trouvèrent, allèrent à l'église de Saint-Maurice sur espérance y entrer, les portes de laquelle ils trouvèrent fermées ; lesquelles portes ils rompirent de force, et entrèrent en la ditte église ; lequel Jehan du Pineau, dit la Musse, après avoir apostasié, il se maria, et après s'être marié, il alloit par les rues comme fol et insensé, mendiant sa vye, et a vescu et finy malheureusement sa vye jusqu'au règne du roy Henri IVe.

Et environ les dix heures du soir du dict jour de dimanche, il se trouva dans la ditte ville d'Angers, grand nombre des dicts Huguenots et luthériens qui s'y étaient trouvés peu à peu, depeur d'estre découverts, tant de la Bretaigne, Craon, Châteaugontier, Saulmur, Baulgé, Beaufort et autres provinces, païs et contrées, lesquels s'emparèrent de la dicte ville d'Angers avec l'assistance qu'ils eurent des huguenots luthériens, que faulx catholiques habitants de la dicte ville, firent rompre par des charpentiers tant les portes de la cité que du pallais épiscopal ; ce que voyant, les serviteurs du secretain de la dicte église Saint-Maurice montèrent dans le clocher et sonnèrent le toquesaint environ de demi-heure ; ce que oyant, les dicts huguenots montèrent dans le clocher, ce que voiant, le dict secrétaire, nommé Jehan le Blanc et ses serviteurs se sauvèrent pour évitter la rage et cruaulté des dicts huguenots, et allèrent dans la dicte nuittée, qui fust toute pluvieuse ès maisons des chanoynes, des quelles ils s'emparèrent et du pallais épiscopal où ils mirent des garnisons, et des gardes aulx portes de la cité.

Ce que voyant les catholiques de la dicte ville, qui demeurèrent plus faibles, qui n'avoient peu empêcher laditte prinse, furent bien estonnez pour ne pouvoir résister contre eulx, et que M. de la Faucille, capitaine du château n'étoit dans le château qui étoit en Craonnais, lequel arriva incontinent et rentra au dict château et fist entrer avec lui M. de Brairon, l'un des chanoynes et plusieurs autres chanoynes et chapelains de la ditte église...

Le mardi suivant dudit mois d'apvril 1562, les huguenots se mirent à rompre toutes les images et représentations des saints et bienheureux qui sont en paradis, qui estoient sur les autels de la ditte église Saint-Maurice, et bruslèrent la chasse et les ossements de M. saint René dont y eut ung huguenot qui avait nom René, qui en serra quelques ossements qu'il rendist à MM. les chanoynes de la ditte église, et y eut beaucoup de huguenots, qui avaient pollu leurs mains et faict brusler ung si riche et precieulx reliquaire qui tournèrent d'esprit et devinrent comme folz et enragez (2).

1. Bibliothèque d'Angers. M. N°873, pièce S. Information contre Claude Dupineau, accusé de concubinage et d'hérésie.
2. *Revue d'Anjou*, 1854, t. I, p. 278. Journal de Louvet.
« Le vingt quatrième jour du dict moys (juillet)... Claude du Pineau fut pendu en effigye au quaroy de la porte An-

Clément Louet, lieutenant général de M. le Sénéchal d'Anjou, dressa deux procès-verbaux les 12 et 15 avril « tant des ruptures de la dicte église faictes par les dicts huguenots au clocher audessus de la dicte église appelé le *Harannier*, que des ymaiges et châsses des corps saints qui sont sur le grand autel et autel de M. saint René de la dicte église, que des autels, que de la reddition des clefs, reliques, bagues et joyaulx vollés, faicte par N. H. Jehan Tillon, sieur de Chavaigne, à MM. du Chapitre en la présence de N. H. Jehan Gohin maire de la dicte ville d'Angers, M. François Grimauldet, avocat du Roy, René Fourré, greffier, Thomas Picher, notaire dudict chapitre, la dicte reddition de reliques faicte à personnes de vénérables et discrets M. René Haurays, grand archidiacre, Jehan Bohic, chantre, Christofle de la Barre, Etienne Bertrandi, Jacques Lemaczon, Charles Frontault, Pierre du Cleray, Jehan Chandouault, Ollivier Daudouet, Guillaume Demandon et Grégoire Bodineau, chanoynes de la dicte église Saint-Maurice, lesquels ont reçu du dict Tillon sept marcqs et demy deux gros d'argent, arrachés de dessus les chasses M. saint René, saint Serené, deux doigts d'argent de l'ymaige de M. saint Maurice, qui est tout d'argent, estant sur le dict grand autel, plus quelques pierres tant de la custode que de la chasse M. saint Maurille, qui ont été pezees et (trouvées) revenir à quinze marcs deux onces d'argent ; plus a rendu plusieurs clefs des portes de la dicte église, comme appert par le dict procès-verbal du dict seizième d'apvril, signé Fourré ; desquelles ruptures cy dessus y a esté trouvé beaucoup d'ymaiges d'argent et aultres pierres et enrichissements qui ont esté vollées de dessus les dictes chasses et emportées par les dicts huguenots et n'ont esté rendues ni représentées, oultre les ruptures tant des autels que ymaiges et aultres enrichissements de la dicte église. »

Il serait trop long de donner en entier l'enquête faite sur les crimes des Huguenots, commis à Angers, insérée dans le tome IX des *Privilèges du Chapitre d'Angers*, aujourd'hui perdu, mais que copia Dom Housseau (1). Je ne puis cependant omettre de reproduire quelques-unes des dépositions des témoins ; la pièce débute ainsi :

« Information faite par moy, Claude Grimault, sergent royal pour la partie à la re-
» queste des vénérables et discrets des doyen, chanoines et chapitre de l'église cathé-
» drale d'Angers et de M. le Procureur du Roy sur la rupture des portes de la Cité, des
» portes de la dite église, bris et ruptures d'imaiges de la ditte église ; volleries et lar-
» cins de plusieurs reliquaires et joyaux de la ditte église ; port d'armes et aultres crimes
» et délitz commis en la ditte cité et église d'Angers ; la nuit d'entre le dimanche de la
» Quasimodo et le lundy ensuivant et depuys ; au 13e jour de may l'an 1562...

Vénérable et discret maître Guy Bougereau, chapelain habitué de la dite église depuis vingt-cinq ans déclare que M. Claude de Pineau, dit la Musse, chanoine (duquel il a bonne connaissance, une muraille seulement faisant séparation de leurs maisons) a toujours été homme scandaleux... et aussi oubliant l'état de l'église ou il avait été appelé

» gevyne pour avoir vendu l'église saint Maurice aux Huguenotz et avoir été de leur conspiration, lequel est depuys
» mort misérable en mendiant sa vye par les rues et estoit tourné d'esprit fol et insensé et comme tel portait par les
» rues d'Angers un baston et un bouteille.

1. Bibliothèque Nationale, *Recueil de Dom Housseau*, t. XIX, p. 459 à 464.

s'est tourné à nouvelle religion et suivi la secte luthérienne, allant au prêche de la nouvelle religion jusqu'à ce qu'il s'est déclaré ennemy et adversaire de la dite église d'Angers. Et est le déposant mémoratif que le samedy vigile de la Quasimodo et semblablement le jour de Quasimodo il vit entrer en la maison du cité de Pineau grand nombre d'hommes garnis d'armes comme pistolets, harquebouzes, hallebardes, espées et autres armes, et le soir se fit une grande émotion et sédition en la dite Citée et Église d'Angers. Et sur les neuf heures du soir vit sortir plusieurs personnes en armes de la maison du dit du Pineau.

Et lors fut rompue l'une des portes du palais épiscopal et une autre porte pour entrer du dit palais en la dite église en laquelle entrèrent plusieurs personnes en armes et en nombre effréné, lesquels lors et depuis y ont fait grand scandale, ruines et démolitions et allèrent ès maisons des chanoines et des chapelains esquelles ils firent plusieurs oppressions, pilleries et voleries... Et le lendemain lundy vit le dit du Pineau qui parloit et alloit par la dite Citée et palais Épiscopal avec les dittes personnes, les conduisoit et instruisoit de ce qu'ils devoient faire. Laquelle église a été par les susdites personnes quil na seu nommer prophanée. Et y ont été faites plusieurs fractures tant d'images, reliquaires, chasses, autels et autres choses, et y fut le service divin pour longtemps discontinué.

— Nicole Gaudin demeurant à l'entrée de la Cité dépose que son mary ayant été cidevant chargé de fermer les portes de la Cité, le dimanche de Quasimodo sur les sept heures du soir en l'absence de son mary, fit diligence de fermer les portes et se retira en sa maison. Et incontinant fut frappé à la porte Angevyne. Pierre fils de la déposante étant sorti de sa maison demanda qui estoit et luy fut répondu que cétoit un homme de la dite Cité. En ayant ouvert le guichet apparurent grand nombre de personnes en armes qui poulcèrent de force le dit guichet, et sur l'heure survinrent plusieurs personnes en armes de devers la dicte église et par le dedans de la Cité, lesquels firent entrée à ceux qui étaient dehors, lesquels ensemblement avec grand tumulte et impétuosité entrèrent en la dite Cité, allèrent au palais Épiscopal et en la dite église en laquelle ils ont fait plusieurs fractions et ruptures. Laquelle église et Cité les dites personnes ont occupé par force et violence par le tems de trois semaines ou environ. Et certain jour au dit tems de la dite sedition vit que en presance et sur le commandement de maître Jehan Gohin maire de la ville furent les dites portes de la cité rompues et otées par charpentiers et serruriers... Et ce fait, furent rompues et emportées ensemble les gonds rompus, barres et chaisnes de fer.

— Messire Adam de la Barre, chanoine, dépose que le jour de Quasimodo dernier sur les huit à neuf heures du soir, sortant de la maison de Maître Christophle de la Barre, aussi chanoine son oncle, trouva près la dite maison plusieurs hommes armés de pistolets, hallebardes, taroges, boucliers et autres batons invasifs qui s'adressèrent en luy disant *demeure paillard, boute bas, tu es un de ceux que nous demendons*, luy présentant les dits pistolets, dagues, epées, etc. le saisirent au corps et le menèrent vers les Jacobins. Lors luy le déposant ayant connu le S[r] de Varennes de Tillon, le supplia de le sauver et quil neut aucun mal en sa compagnie. Le dit Tillon luy ayant répondu qu'il le connaissait

bien et que sans celà il eût été offensé et mené dans un lieu dont il neut jamais sorti, ajouta qu'il eut à se retirer et à ne point sortir de sa maison et que la cité, la ville et le château étaient à eux et qu'ils étoient plus de quinze cents de leur compagnie en la dite cité. Alors le déposant fut conduit en sa maison et retenu jusqu'à trois heures du matin. Le lendemain ledit exposant étant alé à l'église, y vit nombre de personnes en armes, plusieurs coffres ouverts, le revestiaire et plusieurs coffres étant en iceluy garnis de joyaux d'argent doré, la porte du chapitre rompue auquel étoient les titres, enseignements et privilèges de la dite église ([1]), lesquels titres ils avaient ouverts et ôté une casse et avaient fait leur infection en icelle... Il vit de plus les jours suivants un grand nombre de personnes en armes entrer dans les maisons des ecclésiastiques, buvant et mangeant à discrétion... tous lesquels nont laissé aucune image à la dite église, sinon celles qu'ils nont pu rompre.

— M. Jean Poisson, prêtre et sacristain de l'église d'Angers, dépose que le dimanche de Quasimodo estant adverty par son chappellain sur les dix heures du soir que les Huguenots rompoient les portes de l'église pour y entrer du costé du pallais épiscopal, il se leva et courut à la dite église et entendit plusieurs personnes, qui frappaient de fond contre la porte devant ce susdit pallais ; et qu'ayant demandé ce que c'était on lui répondit qu'on voulloit entrer et qu'il eut à ouvrir et à faire cesser le toquesaint. Sur le refus qu'il en fit, on força la porte et il prit la fuite de peur d'être tué. Le lendemain étant retourné à l'église, il vit les mêmes personnes et les mêmes désordres que dessus et en oultre qu'on avoit fait un grand feu dans la dite église avec les bancs et autres choses, de manière qu'elle estoit pleine de fumée et qu'on avait transporté du révestiaire une grande croix d'argent doré, deux ampoules d'argent doré, ung estuye, les saintes huilles, deux bassins d'argent estant sous les dittes ampoulles et deux bassins d'estaing, que le Tillon confessa lors ; lesquels avoient esté transportés dans la maison de Pierre Grimauldet, lequel depuys a rendu à lui exposant après composition faite avec le dit Tillon ; de plus les susdits ont rompu toutes les ymaiges, tant de marbre, albastre que aultre chose.

— Ambroyse Maresche, marchand, déclare que les huguenots ont fait garde tant de jour que de nuit en armes en la ville et cité disants la garder pour empêcher que nos seigneurs de Montpensier et de Guise ny entrassent et que ils les empêcheraient bien d'y entrer. Et faisoient montres la nuit avec le tabourin et enseignes déployés entre lesquels il connut le jour ensuivant en armes le Sr de Soucelles, Doyre son frère, un nommé Marais, Varennes Tillon et ses frères, que l'on disoit être capitaines des dits huguenots... deux petits Tabourineurs l'un desquels sortant de la dite cité montra à luy déposant un pain à chanter en forme d'hostie étant picqué au bout d'une hallebarde luy disant ces mots : *tiens voilà ton Dieu*, lequel après il porta par la rue Baudrière ainsi picqué au bout de la dite hallebarde disant à haute voix : *Voilà Jean le Blanc, Dieu des Papistes.*

1. Claude Ménard, dans ses *Recherches et avis sur le Corps de Saint Jacques le Majeur*, reproche aux chanoines de Saint-Maurice le peu de soin qu'ils prennent des titres, des choses précieuses : (en 1562) les chanoines, éperdus plus qu'il n'était raisonnable de l'être, mirent confusément leurs titres dans un tonneau, qu'ils enfouirent dans le jardin de l'un d'eux, mais si maladroitement, que le lieu se trouvant sous une goutière, quand on pensa à retirer le tonneau, il était pourri ainsi que tous les papiers qu'il contenait. (*Angers et l'Anjou*, par Blordier-Langlois, p. 93).



Ce fut le 6 may que Puy Gaillard et sa compagnie sortirent de la Cité et prirent les clefs d'Angers pour les mettre sous l'obéissance du Roy.

— Un nommé Robert Pinault, archer, fut vu dans l'église Saint-Maurice, portant un pannier auquel il y avait plusieurs pièces d'argent de la rupture des châsses et joyaux, disant le dit Pinault que c'étoit *bonne mercerye.*

Pour les dégâts commis aux autels voir t. II, p. 20, 22 et p. 28. Pour la châsse Saint-René voir le t. III, p. 175.

2° LES EVÊQUES ET LES CHANOINES.

Les dévastations, commises aux XVIIe et XVIIIe siècles, à l'occasion des prétendus embellissements de l'église, ne lui furent pas moins funestes au point de vue des arts et de l'archéologie que le pillage des huguenots. Les intentions étaient *excellentes*, mais le résultat fut *déplorable.* On en jugera d'ailleurs par un extrait du manuscrit N. 627 de la bibliothèque d'Angers et par le journal du changement du chœur en 1699, dressé par Lehoreau dans son Cérémonial.

« *Description de la manière que l'autel et le chœur de l'église d'Angers étaient disposés avant leur changement* [1] ».

« ...Le chœur était placé au milieu de l'église et occupait tout l'espace qui fait la lar-
« geur de la chapelle des évêques et de la chapelle des chevaliers, de sorte qu'on ne pou-
« vait voir de l'une dans l'autre... Le jubé basti au haut de la nef avait deux faces : l'une
« du côté du chœur, ornée d'anciennes tapisseries (histoire de saint Maurille), l'autre du
« côté de la nef à jour, ornée de six grandes statues de bois peint et doré, disposées
« d'espace en espace, lesquelles on tapissait aux grandes fêtes de tapis en velours vert.
« Audessous de ce jubé, deux autels symétrisés *(sic)*, à l'un des quels, du côté des cloî-
« tres, il y avait une figure de la Sainte Vierge et à l'autre, du côté de l'évêché, une
« figure de saint Luc.

« Entre les deux autels était la maîtresse porte du chœur, par où les chanoines seuls
« avaient coutume d'entrer lorsqu'on chantait l'office : aux deux bouts des dits autels
« étaient deux autres portes en fer à jour. Le grand Crucifix d'argent était pendant de
« la voûte par une chaîne de fer et se reposait sur une espèce d'arc placé au milieu de la
« bordure du jubé regardant la nef [2].

« Le petit orgue placé audessus du jubé vers le chœur, était très proprement attaché
« au pilier, qui sépare la nef d'avec la chapelle des Évêques [3].

« Le dedans du chœur avait trois ou quatre pieds de largeur en moins qu'après le
« changement. Il y avait proche la maîtresse porte un pont ou estrade, sur laquelle on
« chantait la musique ; un aigle de cuivre pour porter les livres ; un grand chandelier ou
« candélabre portant trois gros cierges, la tombe et la figure de cuivre en relief de Guil-
« laume de Beaumont ; un autre grand chandelier portant un gros cierge ; la tombe de
« cuivre ras de Nicolas Gellant ; un grand lutrin de cuivre et un troisième chandelier,
« portant trois gros cierges.

1. Bibliothèque d'Angers, Ms. N. 627.
2. Voir t. II de la *Monographie.* Vue et plan du chœur avant 1699, p. 32.
3. Ibidem, p. 83 et 84.

« Le trône de M. l'Evêque était au bout du chœur du côté de la sacristie.

« Le devant du chœur était fermé par une grille de fer haute d'environ cinq à six « pieds avec une porte à deux battants au milieu, par laquelle entraient les officiers, cha- « pelains et psalteurs, quand l'office était commencé. La colonne de marbre qui porte « le cierge pasqual et le tombeau de marbre noir de Marie de Bretagne, veuve de « Louis I, décédée le 12 novembre 1404, étaient justement au milieu de l'espace qui se « trouvait entre l'autel et le chœur (1).

« Le grand autel, placé sous la première arcade, qui est au fond de l'église, était enri- « chi de la précieuse châsse de saint Maurille, de deux figures d'argent de la hauteur de « quatre pieds ou plus, placées aussi sur le dossier de l'autel dans des niches fort propres « et de deux pyramides d'architecture, dont les bordures et les fleurons étaient dorés. Du « pied de chaque pyramide partait un grand arc avec des bordures et des fleurons dorés, « qui allaient s'attacher à chaque pilier de l'arcade de l'église et qui faisaient comme une « pointe au milieu et portaient une grosse boule peinte en bleu avec une croix dorée « audessus...

« Les côtés de l'autel étaient ornés de huit anges de cuisvre, portés sur des piliers de « cuivre de neuf à dix pieds de hauteur, lesquels tenaient d'une main chacun un chan- « delier et de l'autre les instruments de la passion.

« Il y avait encore audevant de l'autel un grand chandelier de cuisvre, portant six « cierges, pendant de la voûte en façon de *Brandelle*, auquel on attachait aux grandes « fêtes quatre autres chandeliers d'argent, faits en façon de lampes...

« La table d'autel était ornée d'un parement d'argent doré, donné par Guillaume « de Beaumont ; au milieu du dossier de l'autel il y avait encore une table d'argent doré « avec des figures, aussi longue que le parement, mais non pas si large, donné par « Normand de Doué. Cette table ne paraissait presque pas, parce qu'elle était couverte « pour l'ordinaire de pentes ou parements d'étoffe, entre lesquels ceux des grandes fêtes « étaient de drap d'or très riche et de broderie très précieuse. Ces pentes ou parements « s'attachaient audessous des piédestaux de la châsse et des figures et aux côtés de l'autel, « audessous des pieds des anges.

« Il y avait audessus de l'autel un grand dais ou baldaquin, pendant de la voûte...

« Du côté de l'Evangile, était le grand Reliquaire entaillé dans le mur de l'église... « puis l'autel de marbre noir et audelà du pilier de l'arcade, proche le mur l'église, la « châsse de bois recouvrant le lieu de la sépulture de Louis II.

« Plus loin se voyait un grand tableau de saint François de Sales et contre le mur un « ancien reliquaire de bois doré, ouvrant à deux battants.

« Du côté de l'Epître, on voyait le tombeau de Raoul de Machecoul, dont la tombe « est présentement au niveau du pavé, le petit reliquaire renfermant une des cruches de « Cana, le tombeau de Foulques de Mathefelon, le baptistère de porphyre, enfin un petit « autel, où on ne disait jamais la messe, surmonté d'une figure de la Vierge.

« Presqu'au fond de l'église était l'autel de saint René, dont le dossier était orné de

1. Voir t. II de la *Monographie*, p. 32 et suivantes.

« plusieurs petits tableaux attachés ensemble et représentant l'histoire de la Passion et « de la Résurrection de Notre-Seigneur. La châsse de saint René occupait le milieu, « portée par devant sur le dossier et par derrière sur deux colonnes de marbre, hauts de « 7 à 8 pieds. D'un côté de cette châsse était celle de saint Sérené et de l'autre celle de « la Robe et des Cheveux de la sainte Vierge, toutes deux portées sur des piédestaux de « cuivre.

« Au devant de cet autel, aux deux bouts de la première marche, il y avait deux « grands chandeliers de cuisvre faits en forme de colonnes de la hauteur de 8 à 9 pieds « pour mettre deux gros cierges.

« Monseigneur l'évêque d'Angers (Michel Lepeletier) ayant donc formé le dessein de « faire construire le grand autel à la Romaine et de faire transporter le chœur (les stalles) « dans le fond de l'église et communiqué son projet au chapitre, qui l'approuva, on « choisit l'église des Jacobins pour aller y faire l'office pendant les travaux... »

Voici maintenant le journal de Lehoreau, témoin oculaire (1) : je soulignerai au passage les actes de vandalisme, opérés par l'évêque ou le chapitre.

« Le mardi 16 décembre 1698, on commence à démolir la *balustrade de bronze* de la « chapelle de M. du Marcq (*destruction inutile*). *Le chapitre la* VENDIT *900 livres, alors « qu'elle en avait coûté plus de 4000. Il se pressa un peu trop de la vendre, par la crainte « qu'il avait que Mgr Lepeletier ne s'en emparât pour son dessein, qu'il eut grand soin de « prévenir. Cela aida le chapitre à donner à Mgr Lepeletier 1200 écus, valant 3600 livres, « pour le changement du chœur qu'il aurait néanmoins donnés si Mgr l'Evêque s'en fut « emparé avant lui.*

« Le lundi 6 avril l'an 1699, on commença la petite porte de la sacristie. Auparavant « le lieu, où elle est, servait de piscine au lieu de celle qui est à présent au bout de la « sacristie.

« Le jeudi 8 janvier 1699, on sortit de la cathédrale pour faire l'office aux Jacobins.

« Ce même jour on emporta une partie de la grille du haut du chœur dans l'église des « Jacobins (2).

« Le vendredi 9 on descendit les deux figures d'argent et vermeil doré de la sainte « Vierge et de saint Maurice, qui étaient en *deux niches ;* on les porta dans la sacristie ». Les statues furent replacées sur le nouvel autel comme on le verra plus loin, mais les *deux niches à volets*, qu'on fermait pendant le temps de la Passion, FURENT SACRIFIÉES (3).

« Le même jour, le devant d'autel et le retable furent enlevés. *On ôta aussi les huit « anges de cuivre, qui portaient les instruments de la Passion et des chandeliers* (4) *; Mgr « Lepeletier les* VENDIT.

« Le même jour on descendit les trois châsses de l'autel de saint René ; scavoir, celle « de saint René, de bois doré mais dont le devant est très précieux étant de vermeil « doré avec une figure de saint Maurille ressuscitant saint René — celle de saint Séréné ;

1. Bibliothèque de l'Évêché-Cérémonial manuscrit, t. III, L. V.
2. Voir t. II, de la *Monographie*, p. 27 et 196.
3. Voir t. III, p. 224 et 225.
4. Voir t. III, p. 3 et 4.

« celle des cheveux et des vêtements de la sainte Vierge. On les porta toutes trois à la « sacristie, puis quelque temps après dans la salle du chapitre [1].

« *L'autel de saint René fut détruit* SANS ÉPARGNER LES BAS RELIEFS SCULPTÉS DU « RETABLE [2].

« Le samedi 10 janvier 1699, on descendit la châsse de saint Maurille : on eut beau-« coup de peine à la faire entrer dans la sacristie à cause de son extrême hauteur, à rai-« son de son soubassement, qui l'élevait d'aumoins 2 pieds et demi, qu'on *coupa quelque « temps après* [3].

« La translation de la châsse entraîna le changement de la Custode, qui etait attachée « à une POTENCE DE VERMEIL TRÈS PRÉCIEUSE [4]. Mgr Lepeletier lui substitua une *crosse « de cuivre argentée, terminée en corne d'abondance*, d'où pendait la suspension du S. Sa-« crement ».

Déplorable vandalisme, que Lehoreau excuse charitablement en écrivant, que l'évêque voulut ainsi *donner lieu aux ouvriers d'Angers de travailler au grand autel...* n'était-ce pas plutôt pour se procurer des ressources ?

« Le samedi on descendit la *Brandelle et ses lamperons d'argent*, le TOUT FUT VENDU [5] : « la tombe de bronze de Guillaume de Beaumont est enlevée du chœur, replacée le « 6 mars suivant » et LIVRÉE AU FONDEUR en 1748 sous prétexte que par son relief elle incommodait dans le chœur [6].

« Le lundi 12 janvier 1699 on ouvrit le tombeau de Nicolas Gellent, dont la plaque de « cuivre gravé fut replacée le 3 mars suivant dans le chœur » pour ÊTRE VENDUE elle aussi à son tour [7].

« Le mercredi 14 janvier 1699, on descendit le petit buffet d'orgue ; on démolit aussi « les deux autels, placés sous le jubé. Tous les susdits jours on travailla à démolir le « grand autel et le 14 janvier, on combla de vidanges la fosse qui se trouvait en dessous. « Celle-ci avait été faite à cause de l'humidité, car il y avait autrefois deux piscines, dont « l'eau tombait dans la dite fosse sous le grand autel...

« Le jeudi 15 janvier, on ôta le petit jubé de l'orgue, où chantaient les musiciens aux « grandes fêtes, et aussi la lanterne, où étaient les soufflets, qui était en bois très bien « travaillé...

« On défit à plusieurs fois le jubé : on acheva de le démolir le vendredi 16 de ce « mois ». QUE DEVINRENT LE GRAND CRUCIFIX D'ARGENT ET LES SIX STATUES DE BOIS SCULPTÉ ET DORÉ DU JUBÉ ? On le devine. L'un fut vendu et les autres mises au rebut.

« Le samedi 17 janvier on défit le trône épiscopal ; on commence à dessassembler les « chaises du chœur [8].

1. Voir t. III, p. 173, 176 et 179.
2. Voir t. II, p. 18.
3. Voir t. III, p. 169.
4. Voir t. III, p. 211.
5. Voir t. III, p. 300.
6. Voir t. II, p. 148.
7. Voir t. II, p. 153.
8. Voir t. II, plan du chœur mis à la Romaine.

« Le lundi 19, on ôte l'autel de la sainte Vierge, (dont la statue en bosse et la niche « sont un peu plus tard transportées dans la chapelle de Job,) ainsi que la châsse de bois « et la balustrade, placées sur la fosse de Louis I...

« Le même jour on démolit l'autel de marbre qui touchait le reliquaire : il était très « petit mais d'un travail exquis. Mgr Lepeletier se servit de partie du marbre de cet « autel pour bâtir celui de Notre Dame ». ET LES BAS-RELIEFS EN MARBRE BLANC ? jetés à la voirie, parce qu'ils étaient gothiques ([1]).

« Le mardi 20 janvier, on démolit le lieu où était l'urne de Cana. CETTE FENÊTRE « ÉTAIT RICHE EN ARCHITECTURE, AYANT AU MOINS VINGT PIEDS DE HAUT ». *Destruction absolument inutile* : il semble qu'à cette époque, on éprouvait une jouissance, quand on brisait des sculptures gothiques. Ce monument, orné sans doute d'un grand pignon, plaqué le long du mur, autour de l'enfoncement destiné à contenir l'urne de Cana, avait été élevé aux frais du roi René et ne gênait en aucune façon le chapitre pour l'aménagement du nouveau chœur... n'importe, il fut sacrifié.

« Le vendredi 23 janvier on transporta le baptistère, donné par le roi René avec la cruche « de Cana le 19 septembre 1450 ». C'est alors que DISPARUT LE SOUBASSEMENT, ORNÉ DE QUATRE FEUILLES SCULPTÉES DANS LE MARBRE ([2]), pour être remplacé par la base en marbre, si grossièrement taillée, que nous voyons encore aujourd'hui. Quelle triste amélioration !

« Le mardi 26 janvier on démolit le tombeau de Raoul de Machecoul. Son tombeau « consistait en une dalle de pierre sur laquelle était gravée la figure d'un évêque. *On ne « jugea pas à propos de la conserver.*

« Le jeudi 29 janvier, on démolit le tombeau de Foulques de Mathefelon, qu'on rétablit le jeudi 30 septembre 1700 derrière les stalles de l'autre côté du chœur ».

Une remarque s'impose ici : sous le tombeau de Foulques de Mathefelon ([3]), on ne trouva qu'un roc très dur, sans aucune apparence de fosse. Il en fut de même pour Raoul de Machecoul ([4]). Où reposent leurs ossements ? peut-être les découvrira-t-on un jour ou l'autre. On peut supposer, que leurs tombeaux ont été placés le long du mur du chœur pour ne pas gêner la circulation en avant du grand autel ancien.

« Le mardi 10 février 1699, on démolit l'escalier de pierre, qui conduisait de l'église « en la grande salle » pour le reconstruire de telle sorte qu'il avance beaucoup moins dans l'église. « Autrefois, il joignait le tombeau de Mgr Claude de Rueil et la tombe de « Mgr Henri Arnaud, qui présentement en est éloignée de plusieurs pieds ».

« Le jeudi 12 février, on commença les fondements du fer à cheval, sur lequel est « posée la grille devant le grand autel. Mgr l'Évêque en mit la première pierre en com- « mençant proche l'autel de saint Nicolas, en la chapelle des Évêques ; il n'y a point « d'inscription sur cette pierre, qu'il posa sans aucune cérémonie.

« Le samedi 14 février 1699 on commença les fondations de l'autel de marbre, proche « le dégré de l'Évêché ([5]).

1. Voir *Monographie*, t. II, p. 19.
2. Voir t. III, p. 241.
3. Voir t. II, p. 156.
4. Voir t. II, p. 158.
5. Voir t. II, p. 26.

« Le jeudi 19 février, on commença les fondements du grand autel, dans lesquels on « enfonça une vingtaine de pieux en manière de pilotis et le vendredi 20, on commença « de bâtir sans aucune cérémonie pour la première pierre, que posa le masson même « sans distinction de l'autel de saint René, qui est conjoint. Les deux autels sont « pleins, sans aucun vide et bien massonnés (1) ».

« Le vendredi 20 février, on démolit le tombeau de Jean de Beauveau, qui était pro- « che du degré de l'Évêché à côté du confessionnal du Pénitencier, sans aucune recher- « che de ses ossements ; on le rétablit près de la porte du chapitre ». IL DISPARUT AU XVIIIe SIÈCLE probablement, quand on reconstruisit l'autel de Saint-Maurice (2).

« Le jeudi 19 février, on enleva la tombe du bienheureux Jean Michel, qu'on éloigna « un peu de l'autel en la taillant plus courte, afin de la faire aboutir au pied des marches. « On l'a laissée grillée pour plus grande vénération. Cette tombe est élevée audessus du « pavé d'un pied sans y comprendre la grille qui est audessus, qui est de 3 pieds ou « environ (3) ».

« Le mardi 7 avril 1699 on commença de poser les marches du trône épiscopal devant « la porte de la sacristie et le 4 septembre la boiserie du dit trône (4). Le 12 septem- « bre on plaça un dais de velours violet au-dessus. Ce fut Mgr le Peletier qui inventa de « mettre ici un dais au-dessus du trône. Avant lui il n'y avait eu qu'une espèce de platfond « en bois tapissé très petit, qui servait de dais. Chaque évêque se fournit de dais tel qu'il « lui plaît pourvu qu'il soit violet et non le Chapitre. Mgr Poncet de la Rivière n'en a « que de drap violet. Sur ce dais sont les armes de l'évêque tenant le siège.

« Le vendredi 10 avril 1699, on posa la grille au devant du grand autel (5).

« Le samedi 11 avril on ôte le pilier de marbre, sur lequel étaient la torche, et le cier- « ge pascal ; on le range du côté de l'Évangile (6).

« Le jeudi saint 16 avril 1699, le chapitre sort de l'Église des Jacobins et rentre à la « Cathédrale.

« Le mercredi 31 mars 1700 sur les six heures du soir, les portes de la cathédrale fer- « mées, Mgr Michel le Peletier apporte les reliques et les dépose dans les trois autels, « qu'il consacre le lendemain (le maître-autel, celui de saint René qui lui est joint et « celui de la sainte Vierge). Avant la consécration des trois autels susdits, on se servait « d'autels portatifs. »

Voilà donc l'autel mis à la Romaine, les stalles placées au fond du chœur et les vœux de Mgr Lepeletier et du chapitre accomplis ; mais pour cela, que de choses précieuses anéanties, que de monuments déplacés ! Inutile d'insister davantage. Ce n'était cependant qu'un commencement.

L'érection du maître-autel à baldaquin de 1757 à 1759, entraîna la VENTE DES TABLES

1. Voir *Monographie*, t. II, p. 5.
2. Voir t. II, p. 163.
3. Voir t. II, p. 162.
4. Voir t. II, p. 33 plan du chœur après 1699.
5. Voir t. II, p. 48. Plan et élévation de la grille.
6. Voir t. III, p. 300, dessin grossier de la torche.

d'argent, l'une du XII[e] siècle, l'autre du XIII[e] conservées jusque-là — des deux statues d'argent de saint Maurice et de la sainte Vierge, patrons de la cathédrale — et de la moitié des plaques d'argent doré, dont la chasse de saint Maurille était revêtue (1).

Non moins désastreuse au point de vue artistique, fut l'installation des boiseries du chœur en 1783. Le reliquaire (dont le pignon était orné d'un bas-relief représentant le Jugement dernier, dont les portes en bois sculpté devaient répondre à la magnificence du reste) est inutilement saccagé et rasé au niveau du mur (2) ; les tables de bronze de plusieurs tombeaux et les plaques de fondation sont vendues au poids (3), comme l'avait été en 1748, la superbe statue de Guillaume de Beaumont (4).

Que d'autres méfaits, tels que la vente a un juif, pour être brulées, des chapes de velours, taillées dans les manteaux des chevaliers de l'ordre du Croissant, ornées de leurs armes en broderie d'or, et l'abandon, dans lequel ils laissèrent leur bibliothèque et ses précieux manuscrits (5), je pourrais relever à la charge des chanoines, mais la liste en est déjà trop longue.

Détournons les yeux de ces actes de vandalisme, commis sans doute par ignorance mais souvent par cupidité, pour se procurer des ressources dans le but d'entreprendre des embellissements à la triste mode du temps. Consolons-nous par la considération suivante : Tous les objets, ayant une valeur intrinsèque quelconque, détruits par les chanoines, (aveuglés par leur engouement pour le grec et le romain, le marbre et les dorures,) eussent péri à la Révolution et ne seraient jamais arrivés jusqu'à nos jours. On va voir si je fais un jugement téméraire en énonçant cette proposition.

3° La Révolution.

L'inventaire du trésor et des ornements dressé en 1788 est malheureusement perdu : il nous aurait renseigné fort exactement sur la valeur artistique du mobilier de l'église (6). Tous les objets ayant une valeur intrinsèque quelconque furent brûlés et transformés en lingots : il ne subsista que le cor d'ivoire (7), l'urne de Cana (8) et le baptistère, donné par le roi René (9), quelques tapisseries (10), et quelques manuscrits (11).

La magnifique sonnerie est convertie à Saumur en gros sous (12).

Mais tous ces vols ne suffirent pas à assouvir la rage des sectaires : voici le tableau de leurs excès, comparables à ceux des Huguenots: « Le 11 novembre 1793, Proust, président « du Comité Révolutionnaire, demande les clefs de la cathédrale au sacriste, qui les lui

1. Voir *Monographie*, t. II, p. 7 et suivantes.
2. Voir t. III, p. 157.
3. Voir t. II, p. 118.
4. Voir t. II, p. 148.
5. Voir t. III, p. 281 et 283.
6. *Monographie*. T. III, p. 71.
7. Ibidem. T. III, p. 235.
8. Ibidem. T. III, p. 239.
9. Ibidem. T. III, p. 241.
10. Ibidem. T. III, p. 85 et 86.
11. Ibidem. T. III, p. 283.
12. Ibidem. T. III, p. 103.

« refuse. Proust, accompagné cette fois de deux autres membres du Comité, revient, va « trouver l'Évêque (constitutionnel) et Joubert, maître d'hôtel du Cheval Blanc, qui tous « les deux en qualité de Marguilliers, décident qu'il faut livrer les clefs, le Comité Révo- « lutionnaire étant le maître.

« Proust et ses compagnons entrent dans l'église ; ils enlèvent tout ce qu'ils peuvent « trouver. Ils passent des cordes au cou de différentes statues et les renversent ainsi par « terre. Le fils Leysner, artiste sculpteur, se présenta devant Proust et lui observa que « plusieurs tableaux méritaient d'être conservés, comme précieux pour l'art de la peinture; « il offrit d'en payer 3000 livres ou environ. Proust se refusa à cette proposition et même « prenant son sabre, il mit les tableaux en pièces et en lambeaux. Le lendemain, Proust « et d'autres membres du Comité revinrent avec des hommes de peine et enlevèrent « tous les ornements sur des civières à bras. Le citoyen Joubert dépose que les colonnes, « statues en marbre et autres matières, tables d'autel et généralement tout fut brisé « dans cette même nuit. Le citoyen Ronjoy, ex-sacriste, énumère tous les objets, qui « furent enlevés et brisés et ajoute qu'on entendait le désordre et les coups jusque dans « la rue Saint-Aubin. (Greffe de la Cour d'Appel, Comité Révolutionnaire) (1).

Les tombeaux des évêques Jean de Rély, Jean Olivier et Claude de Rueil sont renversés et violés : il en est de même de celui du roi René mutilé à coups de sabre (2).

Quant au maître-autel, il résista aux efforts des énergumènes et ne fut guère endommagé ayant été masqué par les estrades, dressées pour les fêtes populaires (3). On se contenta d'enlever la croix dont il est couronné et de la remplacer par un bonnet phrygien.

On arrache la plomberie du *Harannier*, abattu aussitôt après : on coupe les bras des croix des clochers ; on déterre les chanoines pour voler le plomb de leur cercueil, etc. (4), bref, sauf le grand orgue, dont on usait pour les cérémonies patriotiques, sauf les boiseries du chœur et le maître-autel, séparés par les estrades en amphithéâtre du reste de l'église, tout est saccagé.

Enfin le 10 décembre 1793 *la cathédrale est dégagée de ce qu'elle contenait encore de propre au culte catholique pour être rendue digne de servir de temple à la Raison* (5). Sacrilège ironie, digne de ces tristes temps.

Les Municipalités ayant été autorisées par un décret du 31 décembre 1790 à acquérir les biens nationaux à leur convenance, celle d'Angers en usa largement... Plus de la moitié de l'église paroissiale de Saint-Maurice est abattue. La salle du Chapitre, le Réfectoire, la maison du sacriste et celles de plusieurs chanoines, la Psallette et la moitié des cloîtres sont renversés pour faire une nouvelle rue et la place Saint-Maurice (6).

---

1. *L'Église d'Angers pendant la Révolution*, Conférences par l'abbé Bourgain, p. 259.
2. *Monographie*, t. II, p. 165, p. 168, p. 180 et p. 307.
3. *Bulletin Monumental de l'Anjou*, 1869, p. 107. Le 19 Novembre 1793, les représentants Hentz et Francastel inaugurèrent dans l'église de Saint-Maurice le culte de la Raison, p. 108. La fête de l'Être Suprême fut célébrée par toute la France le 8 juin 1794. Enfin, sous le Directoire, la Cathédrale devint le Temple Décadaire.
4. Voir dans ce volume I, p. 96 et 137.
5. *Angers et le Département de Maine et Loire, de 1787 à 1830*, par Blordier-Langlois, t. I, p. 406.
6. *Histoire de l'Église et du diocèse d'Angers*, par l'abbé Trévaux. T. II, p. 391.

Que dire aussi de l'abandon, dans lequel restèrent les toitures, les vitraux et les gouttières pendant plus de dix ans ? En 1800, toutes les églises de la ville étaient fermées ou livrées à des usages profanes. Cette année-là, l'ancien évêque constitutionnel de la Vienne vint à Angers pour la première fois visiter son frère, le préfet Montault. « Quoiqu'il fût « loin de penser que ce beau pays dut être avant deux ans soumis à son autorité pasto- « rale, néanmoins une prévision instinctive lui faisait entrevoir comme dans un avenir « prochain le retour du culte catholique en France.

« Dans notre ville, comme dans la plupart des villes du royaume, le choix d'un local « pour la Préfecture offrit quelques difficultés. A l'époque où notre (futur) prélat se trouvait « à Angers, on paraissait généralement d'avis de donner au nouveau préfet l'ancien palais « épiscopal pour lui et son administration. Mais comme les rues adjacentes en rendaient « l'abord difficile et même dangereux, il était entré dans quelques fortes têtes du conseil « municipal, d'ouvrir le principal portail de la nouvelle préfecture sur la place même de « Saint-Maurice, c'est-à-dire, *en coupant justement en deux l'antique et superbe cathédrale*, « que le vandalisme révolutionnaire avait épargné. L'évêque de la Vienne, frappé de la « majestueuse hardiesse de ce monument gothique, remua vivement au cœur de son frère « le goût des Arts Archéologiques, fit pressentir le retour d'une religion, qui, ayant fondé « ces nobles édifices, aurait le droit de les revendiquer. Dès lors, abandonnant cet absurde « projet, l'on se décida pour l'abbaye de Saint-Aubin, dont l'église, la plus belle incontes- « tablement de la ville après la Cathédrale, fut sacrifiée [1]...

4° LE PREMIER TIERS DU XIXe SIÈCLE.

L'architecte François d'une part et le sculpteur Dantan de l'autre, restaurèrent le premier la maçonnerie, le second la sculpture de le cathédrale d'une façon pitoyable. On verra plus loin de quels méfaits ils se rendirent coupables. Pour leur excuse, il faut dire que d'autres n'auraient pas agi autrement, tant le goût était dépravé, tant l'ignornace était générale à cette triste époque. Les sculptures extérieures (modillons de la corniche grossièrement retaillés, les statues converties en caricatures), les verrières brouillées comme à plaisir (sous prétexte de restauration) et bien d'autres accessoires de l'édifice plus ou moins maltraités témoignent du manque d'études et de savoir-faire des hommes de la génération élevée pendant la Révolution. Espérons ne jamais revoir de pareilles méthodes de restauration, appliquées à notre Cathédrale.

« Beaucoup de petits autels étaient adossés au mur de l'église dans les ailes à droite et « à gauche du grand autel. Ils étaient ornés de saints, de placages de marbres de toute « couleur et de tout pays; ils ont été remplacés depuis peu par une boiserie renfermant les « confessionnaux [2], » écrit Berthe dans un de ses volumes.

Cette pauvre boiserie existe encore du côté du sud ; elle a été remplacée du côté du nord par trois autels en pierre mesquins et mal polychromés.

Les dévastations commises par la Révolution sont encore bien loin d'être réparées et ne le seront sans doute jamais.

1. *Vie de Mgr Montault Desille*, par S. Dumont, 1842, p. 112.
2. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 896, t. I, p. 32.





ES divers *Accidents* subis par le monument nécessitèrent de temps à autre, en dehors de l'entretien annuel, des réparations importantes ; elles formeront l'objet de ce chapitre.

Afin d'y mettre un peu d'ordre, je les exposerai siècle par siècle.

XIe Siècle.

La même transformation à la croisée de Saint-Martin d'Angers vers 1020 (addition dans les angles des piliers de colonnes d'un fort diamètre pour porter une coupole), est entreprise au XIe siècle à la cathédrale ([1]), très probablement par l'évêque Hubert de Vendôme, désireux d'harmoniser la partie centrale de l'édifice avec les nefs, l'abside et les transepts, qu'il venait de construire et de consacrer en 1025.

Un de ses successeurs répara les dommages causés par l'incendie de 1072 et modifia les transepts, l'absidiole vers le nord et les deux piles du chœur, ainsi qu'on a pu le constater pendant les fouilles de 1902 ([2]).

De la reconstruction du maître-autel et de la translation des reliques de saint Maurille en 1093 sur ce même autel par l'évêque Geoffroi de Tours, je conclus qu'à cette époque les grosses réparations étaient terminées ([3]).

XIIe Siècle.

Nous avons vu précédemment Ulger et ses successeurs changer complètement l'aspect général de la cathédrale (consacrée par Hubert de Vendôme) par la construction des piles et des contreforts, des voûtes, de la façade et de deux clochers semblables en pierre. L'ancienne tour, établie sur la croisée, dont je retrouvai en 1902 les quatre piliers et le départ de l'escalier, était évidemment condamnée. Nous avons vu de nos jours abattre celle de Saint-Pierre de Nantes; celle d'Angers fut démolie par Raoul de Beaumont, qui, après avoir entrepris l'avant-chœur et le transept sud, mourut en 1197.

XIIIe Siècle.

A Guillaume de Chemillé, décédé en 1202, succéda Guillaume de Beaumont, qui prit à cœur de compléter l'œuvre de ses prédécesseurs. J'ai dit, à la page 26 de ce volume (Notes 3 et 4), la générosité de cet évêque et comment, après avoir amassé des matériaux pour l'achèvement de sa cathédrale, il en fut dépossédé par les officiers du roi en 1232. Quatre ans après, il entreprit le transept nord (en sacrifiant une partie de son palais), les voûtes de la croisée, des transepts et fut enterré en 1240 au milieu des stalles posées de son temps en arrière du jubé, dressé au haut de la nef.

1. Voir dans ce volume, p. 7 et p. 14.
2. Voir p. 11.
3. Voir *Monographie*, t. II, p. 2.

Le chevet et la moitié de l'avant-chœur datent de 1274 : il est problable que les sculptures et les verrières, le pavage et autres accessoires ne furent guère terminés avant 1299, que Guillaume le Maire enterra le cœur de Marguerite d'Anjou-Sicile, devant le maître-autel.

XIVe Siècle.

Nous avons vu dans ce volume (p. 70) les réparations faites en 1355 aux flèches de pierre de la façade et p. 192 celles des vitraux en 1364.

L'installation des grandes orgues en 1366 (1), nécessita des travaux sur lesquels je n'ai trouvé aucun renseignement.

Les réparations d'un édifice aussi vaste et si exposé au vent étaient tellement dispendieuses, que les ressources de la fabrique n'y pouvaient suffire. Pour y remédier, l'évêque Hardouin de Bueil unit le 22 mars 1389 les revenus de la cure de Châtelain à ceux de la fabrique (2).

XVe Siècle.

Mentionnons tout d'abord la pose d'un encorbellement en charpente et la construction du nouveau buffet d'orgues de 1416 à 1417 (3).

Les anciens comptes de fabrique donnent en outre quelques détails intéressants :

1418-1419. Dicto *Bodier*, qui vacavit XIII et XIIII decembris ad ascendendum tabulamenta in galeria, existentia desuper fovea deffuncti *Thomæ Milonis* (4) et alia que erant in claustro, V s. *Johanni Cocherelli*, pro tribus hostiis, videlicet unum in scalla per quam itur super ecclesiam et duo super ecclesiam, XXV s. — Item, pro uno hostio posito in coquina refectorii, X s.

En même temps, le chapitre fait cimenter les murs extérieurs du chœur.

Misia pro cimetando et reparando muros desuper ecclesiam a parte cimeterii Sanctæ Crucis. Pro XXVII cugnis, gallicè *coings* tuffelli, pro ducendo in cimeterio Curæ, videlicet retro ecclesiam, LXVI s. VIII d. — Pro ingenio, gallicè *engin*, pro subtrahendo materias super ecclesiam, IIII l. — Pro duabus, gallicè *trez* cordarum, XX d. — *Petro Coret*, pro XXXVIII bucellis cimenti, pro quolibet bucello II s. 1 d. vall. LXXIX s. II d. — Pro septem costeretis calcis XII s. VI d. — Pro duabus fitulis ad hauriendum aquam et portandum super ecclesiam, II s. 1 d.

1. *Monographie*, t. II, p. 70.

2. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 379. Fabrique 7. *Décret d'union de la Cure de Chatelain, fruits et revenus d'icelle à la fabrique de l'église d'Angers par Hardouin de Bueil, évêque d'Angers.* .... Sane ad ipsam ecclesiam matrem nostram et ipsius opus fabricæ oculorum nostræ mentis aciem dirigentes ac debita meditatione pensantes etiam oculata fide veracitatis comperimus quod licet ipsa ecclesia in suorum edificiorum structura quamplurimum notabilis et decora censeatur etiam ab antiquo et nunc usque dei gratia non tamen sine magno ipsius ecclesiæ dispendio multorumque fidelium suffragio et cum difficultate non modica fuerunt et sunt competenter sustentata (attentis tamen ipsius ecclesiæ quampluribus sumptuosis in suis edifficiis refectionibus et reparationibus omni die crescentibus et dequibus in futurum verisimiliter plus timetur ac gravibus expensis circa luminare in cera et oleo pro cereis et lampadibus nocte dieque horis diurnis pariter et nocturnis et aliàs continue ardens. Nec non circa repparationem et confirmationem Reliquiarum, sacrorum vasorum, vestimentorum, librorum, campanilium ac vitrorum aliis que multiplicibus misiis occurrentibus et eidem occumbentibus... 22 mars 1389.

3. *Monographie*, t. II, p. 70.

4. C'était un chanoine.

1423. — Nous avons vu p. 70, la Grande Bourse payer XII l. pour la réparation du clocher.

1429. — Elle remet « *Joanni Poncet*, ymagerio, pro certis operibus in ecclesia factis, XV scuta ».

En quoi consistaient ces travaux ? je n'ai pu le découvrir.

1451. — Voyons maintenant les réparations qui suivirent l'incendie de 1451, après la chute du clocher de plomb ou *haranier*, refait en 1463 [1].

Tout l'intérieur de l'église est remis à neuf : on commence par le transept nord.

« Le sabmadi, quart de septembre mccccLI ou chapitre de l'eglise dangers fut fait « marché entre maistre *Jehan Guitier* archidiacre doultremaine et *Jehan Bouhalle* « maistre escolle dela d. église commissaires de messieurs du chapitre dicelle église le « doyen absent dune part et *Guillaume Robin* maczon maistre des euvres dangers « dautre part en la manière que sensuit [2] :

« ... Item reformer les piliers de chacun pan et aussi les grous pilliers des coings, « tellement qu'ils soient profitables et honestes et tirer les traiz tant quilz y paressent « bien et rappareiller les chapiteaux desdits pilliers de molleures, le plus profitablement « que faire se pourra. Et sil fault es treger (arracher) aucunes pierres les y remecttre. »

Les chapiteaux et les tailloirs avaient été laissés bruts depuis le XIIIe siècle [3] : un coup d'œil suffit pour reconnaître le travail de *Robin* dans les sculptures et les moulures : ni les unes, ni les autres ne lui font grand honneur.

« Item rappareiller les tas de charge des quatre coigns (sic) sur les grans pilliers et « refaire les molleures comme elles vont chacune à sa clef.

« Et soubz les fourmerez ès pans reparer et appareiller les molleures denviron les « fenestres et blanchir et faire les traiz. »

Le ravalement n'avait pas été complètement achevé dans cette partie de l'église.

« Item réparer et rascler tout le hault de la vouste, remplir les joints, blanchir et tirer « les traiz et appareiller les ogives ou elles sont rompues et reparer la grant clef qui « ferme la vouste. »

Nous voici, il faut bien en convenir, en présence d'un vrai *badigeonnage* à la craie détrempée dans de la colle avec filets tracés par-dessus pour figurer les joints... je n'aurais pas pensé ce triste procédé aussi ancien.

« Item chauffauder pour les chouses dessus dites ou mestier sera.

« Et doibt iceluy guillaume parfaire et accomplir toutes et chascunes les chouses « dessus dites dedens le dernier jour de febvrier prochain venant promy ce que mesdits « sieurs sont tenuz luy rendre sur le lieu toutes et chacunes les matières necessaires au « chouses dessus dites Et luy poyer pour la main des ouvriers seulement la somme de

1. Voir dans ce volume I, p. 94.

2. Archives de Maine et Loire, Série G. *Fabrique*, t. III, p. 10.

J'ai donné à la page 15 du Volume II le marché conclu entre les chanoines et *Guillaume Robin* pour la réfection de quatre autels, adossés au mur de ce transept.

3. Il en est de même en bien des églises : je citerai l'église paroissiale de Fontevrault, la chapelle de la Vraie-Croix à l'abbaye de la Boissière, le clocher de Brion et le chœur de Saint-Germain-sur-Vienne.

« troys cens escus dor apresent ayans cours dedens le dit terme et en faisant les dites « reparacions. Pourveu que les journées dudit guillaume et autres ouvriers quil mettra a « faire les chouses dessusdites selon lestimacion et pris cy après declaré les quelles jour- « nées seront escriptes par chacun jour par ledit guillaume et par aucun autre commis de « par mes dits sieurs susdits vaillent et se montent apres que les dites chouses seront « parfaictes et acomplies la dite somme de III^c escus Et ou cas que les dites journées « vauldront et se monteront moins le dit guillaume veult quil soit rescindé et rabatu de « la dite somme a lequivalent Et si elles valent plus que la dite somme de III^c escuz il « nen veult avoir rien oultre mais tout loultre plus donne aladite église pour estre parti- « cipant es bienffaiz en icelle.

« Sensuit lestimacion et pris des journées.

« Ledict Guillaume pour chacun jour quil besoignera és chouses dessusdites aura pour « paye et despens, V s. Item quand le dit Guillaume ny pourra besoigner, son maistre « varlet fera pour luy et pareillement aura pour journée V s.

« Item tous les aultres maczons auront chacun pour journée pour paye et despenz IIII « s. II d. et pareillement le dit maistre varlet quand le dit Guillaume sera present.

« Item le plastrier et le painctre auront par journée chacun pour paye et despens V s.

« Item les maneuvres chacun II s. VI. d.»

Le transept nord achevé, les chanoines entreprennent le chœur «les voustes suserai- nes» et le transept sud.

« Le lundy XXVIIe jour de mars MCCCCLI avant pasques [1]... *Guillaume Robin* « a promis et est tenu nettyer, rascler et partout où mestier sera reparer reformer et « après blanchir de craye et tirer pardessus de rouge les trois voustes suseraines et celle « de la croezée devers le chapitre de la dite église avecques toutes les murailles a lendroit « dicelles voustes par dedens en la forme et manière quest de present laultre crouezee « de devers le pallais et toutes les fenestres qui sont es dites murailles tant par dedens « que par dehors jointoier reformer et reparer bien et deuement ainsi quil appartient... « pour le pris et la somme de quatre cens escus dor à present ayant cours et deux pippes « de vin suffisant... »

Ici point n'est besoin de toucher aux moulures, ni aux sculptures ; tout avait été mis à point, il suffisait de blanchir ; aussi le marché ne s'élève-t-il qu'à 400 écus pour le chœur et le transept sud.

« Le sabmadi Vme daoût lan dessus dit, fut faict marché avecques le dit *Guillaume* « *Robin* de refaire toute la maczonnerie, que le clocher rompit à cheoir en le fournissant « de toutes matières ce pour la somme de trente livres. »

De quel clocher parle-t-on ici ? est-ce du *haranier*, renversé par le vent ? ne serait-ce point plutôt du gros clocher de charpente, situé entre les deux flèches et incendié en 1451, dont les débris auraient endommagé les maçonneries voisines ? je n'ai pu éclaircir ce point.

« Mémoire des tuffeaulx nécessaires pour leglise.

1. Fabrique, t. III, p. 11.

« Quinze tuffeaulx pour le rondeleiz chacun de II piedz de long I pie et demi de « large, I pie et II doiz despesseur.

« Item LXV tuffeaulx chacun de II piez de long I pie et II doiz en carré.

« Item vingt tuffeaulx chacun de II piez de long I pie et demi de laise (*sic*) ung pie « et II doiz despesseur pour la somme XI l. X s. par marché fait avecques *Jehan Ernoul* « (marchand) de pierre lequel *Guillaume Robin* maistre des euvres leur amena et luy « bailla pour ouvrer de ce que dessus III escus le VIIe jour de juillet MCCCCLI. »

Le travail s'achève par la restauration entière de la nef.

Marché fait le 18 novembre 1452 avec *Guillaume Robin* [1] « pour nettoyer, rascler, « jointtoyer et reformer de plastre blandir de craye destrempée de colle et apres faire « tirer de ocre les trois voustes avecques toutes et chascunes les murailles de la nef de la « dite église bien et deuement ainsi que naguères ont esté les aultres voultes et murailles « dicelle église... [2] pour le pris et somme de trois cens livres tournois monnaie courante. »

Le transport des matériaux ayant brisé et enfoncé le pavage de la porte par laquelle ils entraient, il fallut le raccommoder.

Le pavage de la porte des cloîtres « du cousté de la maison ou souloient demeurer les secretains » c'est-à-dire ouvrant dans le transept sud, est payé le 27 juin 1453 sur le pied de 14 deniers la toise [3].

Il en fut de même des dalles du transept nord.

Guillaume Robin reçoit « six vingt quatorze livres tournois pour le pavage de la « crouezée devers le pallais le 12 décembre 1453 [4], et IIII^xx XV livres pour celui de « la crouezée devers le chapitre le 23 mars 1453 [5]. »

La construction de la bibliothèque au-dessus du cloître (dont j'ai parlé à la page 131), entraîna un remaniement des marches de l'escalier des galeries. L'accès à la bibliothèque n'avait pu être prévu par l'architecte du XIIe siècle. Cette modification payée le 27 mars 1455 à *Guillaume Robin*, coûta « vingt livres tournois pour la maczonnerie des degrés « comme lon monte en la gallerie de la ditte eglise, par auprès de luisserie de la maison « du secrétain » [6].

Enfin, le chapitre termine l'entreprise par un travail de voierie.

Jean Michau, paveur, reçoit le 22 mars 1462 pour le pavage d'une ruelle entre la maison du doyenné et la cuisine du réfectoire (plus tard maison d'un des sacristains) soixante douze soulz.

En même temps qu'à l'intérieur se dressait une superbe tribune, dont Lehoreau nous a conservé le dessin et qu'on remplaçait l'orgue incendié par un nouvel instrument [7], le chapitre faisait reconstruire le gros clocher en charpente entre les deux flèches [8] et en

1. Fabrique, t. III, p. 13.
2. Ibidem. Marché pour reformer et blanchir tous les autels de la nef, sans remuer les tables.
3. Ibidem, p. 14.
4. Ibidem, p. 15.
5. Ibidem, p. 16.
6. Ibidem, p. 19.
7. *Monographie*, V. II, p. 76.
8. Voir dans ce Volume, I, p. 81.

1463 érigeait au-dessus de la croisée de l'église un ravissant campanile couvert de plomb, enrichi de dorures ([1]).

Trente et une journées de couvreurs à III s. IIII d. sont payées le 3 sept. 1468 pour la couverture du clocher en charpente et le 5 janvier 1468 *Blanchet Métayer* reçoit trente livres V sols pour la façon de « trente toyses de pavé neuf trois quars et une relevée « ès cloaistres de l'église ([2]). »

Si nous rentrons à la cathédrale, nous y trouvons de nouvelles verrières à la place de celles qui avaient souffert de l'incendie, d'abord les quatre fenêtres et la rosace du transept nord exécutées par *André Robin* ([3]), puis dans le transept sud l'autre rosace ([4]). Les quatre baies de cette partie de l'église sont seulement restaurées. *André Robin* répare en 1454 toutes les autres verrières ([5]).

Mentionnons encore le Sacraire ou Trésor ([6]), le tombeau du roi René ([7]) et le monument destiné à renfermer l'Urne de Cana ([8]).

Le maître-autel est reconstruit en 1474 ([9]) et le chapitre consacre plusieurs années à l'exécution de la châsse de saint Maurille de 1470 à 1491 ([10]).

Ajoutez à toutes ces splendeurs les tapisseries remplaçant peu à peu les antiques tentures ([11]), les superbes ornements de la sacristie ([12]), les riches joyaux du trésor ([13]), et vous aurez une idée de la magnificence de notre cathédrale à cette époque.

XVIe Siècle.

Nous avons vu, p. 71 et suivantes de ce volume, le chapitre entreprendre la reconstruction des deux flèches de pierre de la façade, mais combien d'autres réparations étaient urgentes, le procès-verbal du 20 juin 1525 ([14]) va nous l'apprendre.

Sous la présidence de *Jehan Cadu*, conseiller du Roy et juge ordinaire d'Anjou, se réunissent à la requête du doyen et du chapitre, maistre *René Quentin*, licencié en loix, leur procureur, maistre *Abel de la Faille*, prêtre, licencié en loix et chanoine d'une part et de l'autre *Pierre Louvigné*, *Michel le Couturier*, et *Guillaume Bestin*, maîtres maçons — *André* et *Guillaume Cousin*, maîtres-charpentiers — *Thomas Tassin* et *Jehan Pélerin*, maîtres-couvreurs tous demeurans à Angers ; ils rapportent ce qui suit :

« Nous avons monté au-dessus des voultes dycelle eglise visité et regardé les gou-

1. Ibidem, p. 94.
2. Fabrique, III, p. 28 et 29.
3. Voir dans ce Volume, I, p. 157.
4. Ibidem, p. 160.
5. Ibidem, p. 175.
6. *Monographie*, t. III, p. 158.
7. Ibidem, t. II, p. 287.
8. Ibidem, t. III, p. 239.
9. Ibidem, t. II, p. 3.
10. Ibidem, t. III, p. 164.
11. Ibidem, t. III, p. 79, 80, 82 et 83.
12. Ibidem, t. III, p. 29 et suivantes.
13. Ibidem, t. III p. 164 et suivantes.
14. Fabrique, T. III, p. 426.

« tières canaux gargoulles et pilliers estant autour dicelle eglise servans pour recueillir « jecter et évacuer les eaux cheans sur la couverture. — Aussi avons visité les deux « grands clochiers de pierre, le clochier de bois ouquel sont les grosses cloches, les « voultes et le pavement des cloistres dicelle église. — Semblablement avons visité et « regardé les passaiges estant aux deux costés du cueur, par lesquels lon passe pour « aller de la naif au grand autel et par les dits charpentiers et couvreurs avons fait « visiter les charpenteries et couverture dicelle église.

« Ce fait, présent maistre *Guy le maire*, licencié en lois, commis de nostre greffier, « avons prins le serment de tous les dicts de nous dire la vérité touchant les reparacions « nécessaires et ce quelles pourraient couster.

Le lendemain *Jean Cousturier*, notaire royal, apporte l'*advis* des maîtres maçons, dont la teneur s'en suit :

« ... Ont veu et visité les murailles des galleryes de la dite église, les pilliers et sem- « blablement les goutières et gargoulles estant autour, toutes les quelles sont fort vieilles « endommagées et pourryes et ne sont les dictes goutières assez larges pour vuyder les « eaux, tellement que les voultes sont grandement endommaigées. Et en tout ce qui « touche les dits pilliers ils sont fort endommagés au hault diceulx au moyen de quoy est « besoing de faire tout de neuf les murailles des dictes galleryes et les dictes goutières « et gargoulles ensemble le dit ousteau et reparer le hault des dicts pilliers et semble aux « dits maistres qu'il appartient la somme de dix mille livres tournoys pour le moyns...

« Item ont trouvé quil est nécessaire faire quatre allées à lentour des quatre pilliers « de la croisée de l'église près les quatre coings du cueur parce quil ny a que quatre « petites portes qui ont seulement chaiscune quatre piés de large ou environ (1), au « moyen de quoy est fort difficile passer par icelles portes quand il y a nombre de monde « en la dicte église — En ce faisant on pourra eslargir le cueur dautant que ce comporte « la largeur des dites portes.

« Semble aux dicts maistres que pour faire prouffitablement et magnifiquement la « dicte besoigne appartient la somme de quatre mille livres et plus... »

Ce n'était pas en effet une petite entreprise : on en tenta l'exécution, j'en eus la preuve en 1871. Dans le mur voisin de la pile du haut de la nef du côté de l'épître, à l'entrée du banc d'œuvre, on aperçut une excavation de 3^{m} de haut environ sur 1^{m} 50 de large, bouchée *grosso modo*. C'était évidemment un premier essai de contourner le pilier pour y pratiquer une allée... mais on aurait promptement rencontré l'escalier des galeries : on dut y renoncer.

Cette opération fut exécutée au contraire avec succès au XVIe siècle aussi à l'église Saint-Pierre de Saumur, du côté de l'évangile. On peut voir comment le maître de l'œuvre a fait disparaître au moyen de deux arcades, d'une part le mur d'une travée de la nef et de l'autre celui du transept nord. Il n'eût pas été possible de mener à bonne fin pareille opération à la cathédrale à cause de l'épaisseur des quatre piles de la croisée.

« Item ont veu et visité les dits maistres les cloistres de la dite église et dient quil est

1. *Monographie*, t. II, p. 32. Plan du chœur et de l'autel, avant 1699.

« besoing les paver de neuf par dedans et par dehors par recevoir les eaux qui cheent « par dessus les dictes galleryes, aussi faire tout de neuf grant partie des murailles « estant autour des dits cloistres, pour ce appartient la somme de dix huit cent livres « tournois... »

Voyez page 82 leur appréciation sur le clocher de charpenterie situé entre les deux clochers de pierre et page 183 les devis des charpentiers et des couvreurs.

Ce long procès-verbal, dressé sans doute en vue des réclamations, que le chapitre voulait présenter à l'évêque François de Rohan, ne fut suivi d'aucun effet. On laissa passer le temps et dans le mémoire du chapitre en 1533 nous retrouvons sensiblement les mêmes réparations à faire que dans cette pièce, dont j'ai reproduit la plus grande partie.

Toutefois, je ne puis me dispenser de donner des extraits de la déclaration du chapitre. En voici l'introduction [1].

C'est la déclaration des Ruynes et demolicions advenues ès dommaines chasteaux et maisons de leveche dangiers et aussi des Ruynes de l'église d'angiers, ornemens et réparacions dicelle faictes depuys et durant le temps que messire françois de Rohan arcevesque de lyon a esté evesque d'angiers, Que baillent par escript devant vous messeigneurs tenant le parlement à paris Les doyen et chappitre de leglise dangiers demandans en matiere de Ruynes demolicions et reparacions A lencontre dudict messire françois de Rohan defendeur en la dicte matière en ensuyvant l'arret interlocutoire donné entre les parties le onziesme jour de juillet lan mil cinq cens trente troys.

Premier dient les d doyen et chappitre que ou mois de mars mil quatre cens quatre vingt dix neuf le dit de Rohan fut pourveu en evesque dangiers par notre saint père le pape lors regnant et dicelluy evesche en a joy paisiblement jusques à ce que en lan mil cinq cens trente deux le dict de Rohan a ceddé et resigné ledict evesché dangiers avec monsieur messire jehan Olivier de present evesque dudict angiers causa permutacionis a labbaye de saint Marc de Soissons que tenoit ledict Olivier.

Item et sic font trente ung ans que le dict de Rohan a jouy prins et perceu les fruicts dudict eveschié dangiers.

Item que le dict evesché dangiers fruitz et revenus dicelluy ainsi quils ont esté conduits et menes a vallu audict de Rohan par chacune des dites années l'une portant l'autre huit à neuf mille livres ou environ qui reviennent à la somme de deux cens cinquante quatre mille livres ou environ.

Item presupposent les dits doyen et chappitre que de disposition de droit commun et aussi par les arrêts de ladicte court comme en cas pareil les gens déglise beneficiers sont tenus convertir et amployer en reparacions le tiers du revenu de leurs bénéfices pour le moings.

Item a durant le dict temps que le dict de Rohan a esté evesque sont survenues plusieurs grandes ruynes et demolicions necessitéz et affaires en la dite église dangiers pour auxquelz subvenir les dits du chapitre ont fourny frayé et amployé grandes sommes

1. Archives de Maine et Loire. Série G, n° 264.

de deniers sans ce que le dict de Rohan y ait jamais aidé baillé ny amployé deniers dudict evesché...

... Depuis le temps que le dict de Rohan a esté evesque et durant ycellui l'église en fondemens maconnerie et superfixe est tumbée en ruyne tellement que de present il est necessaire faire les réparacions qui cy après sensuyvent (1) :

329. Item en la longueur des deux coustés dicelle eglise et croysée dicelle par hault a lentour et pres la couverture y a dallees et galleryes qui sont ainsi appelées et anciennement ont ésté faictes pour vuyder les eaues qui tumbent dessus la couverture de la d église. Et pour ycelles vuider fault du cousté devers le palais et porte angevyne abatre les galleryes anciennes depuys le deuxiesme pillier jusque au pilier de retour de la croysée et pillier portant lorloge du palais.

330. Item pour raison que les eaues se distillent es pilliers et murailles des voultes de la d eglise qui au moyen de ce en sont grandement empirez cest assavoir le tas de la charge des voultes et si brièsvement ne sont réparées seront en grant dangier.

331. Item pour les reparer et mectre en essance et seureté y fault faire vingt cinq toises de mur de long et de deux toises de hault et de large une des quelles vingt cinq toises en vallent cinquante toises carrées en tout sens. Aussi fault reparer les d. deux pilliers dehors et dedans pour faire laquelle reparacion de lœuvre de maçonnerie et fournir des choses nécessaires à ce faire aumoyen de la haulteur de la d maçonnerie pourra couster plus de troys mil livres tournoys.

332. Item depuis le dict pillier estant au coing de la d. chappelle de maistre jehan Michel tirant vers la place neusve fault refaire le pillier qui faict le coing du dict pignon et les autres prochains et les galleryes qui ont esté faictes pour vuider les eaues estant entre les d. pilliers qui contiennent de longueur tant pilliers que galleryes le nombre de vingt quatre toises de largeur dix toyses et a la haulteur deux toises qui font en nombre quarante huit toises carrées.

333. Item les quels pilliers allees et galleries sont grandement ruynées empirées pourries et endommaigées au moyen des eaues qui se distillent dedans les murailles et charge des voultes et ne se pourraient réparer pour quatre mil livres tournoys.

334. Item entour de la lenterne du cueur fault réparer douze toises de muraille de longueur et haulteur qui revyennent à vingt quatre toises carrées qui revyennent à plus de quinze cens livres.

335. Item depuys le dict pillier comprins iceluy jusques au pillier estant et faisant le coing du bout du d. pignon de la croysée de la d. église suyvant le cymetière de sainte Croix et chappelle des cloîtres qui sont troys pilliers contenans vingt toises pour quarante toises de mur tant long hault que large pourront couster deux mille livres tournois.

336. Item et laultre cousté dudict corps de la dicte église et costé de la croysée dicelle vers les cloistres ou il y a troys pilliers qui sont fort endommaigés contenans ensemble avec les galleries trente cinq toises de mur pour les faire en la maniere que dessus

1. L'article 328 concernant la chapelle de Sainte-Anne a été donné p. 106 de ce Volume.

revyennent à soixante dix toises de mur carré qui cousteront la somme de deux mil huit cens livres tour. et plus.

337. Item du cousté de la dicte chappelle des chevalliers y a ung O le vitrail duquel aucune des ferrures et mainaulx sont casséz et ruynés en sorte que de brief est requis les retailler et y mectre la ou ils sont cassez et pourront cheoir et tumber et venir a grant dommaige et inconvenient pour la d. église pour faire et retailler et faire de neuf ceulx qui sont cassés et desmolis tant pour la d. maconnerie et chaufaudaige qui sont fort haulx coustera la somme de neuf cens livres tournois et plus.

338. Item pour monter sur la d. église dangiers et clochers y a deux viz esquelles viz y a grand nombre de marches ruynées et usees quil est besoing et necessaire faire reparer de maconnerie pourra couster la somme de quatre cens livres tournois et plus.

339. Item les cloistres dicelle contenans soixante cinq toises ou environ ont necessairement afaire destre pavés et les fault reparer de pierre de gouiz et de taille pour les quelles reparacions coustera la somme de cinq cens livres tournois et plus [1].

364. Item les petites orgues de sur le cueur [2], pour estaing, façon, menuyserie et souffletz mil deux cens livres tournois.

365. Item en l'année mil cinq cents vingt ung les dits doyen et chappitre ont fait venir du Mans maître *Pierre Bret* faiseur dorgues pour icelles réparer, lequel a eu pour son sallaire la somme de quatre vingt dix livres.

366. Item en l'année mille cinq cens dix sept les dits doyen et chappitre ont fait faire une ymage d'argent de sainct Maurice [3] pour la façon de laquelle a cousté envers *Ance Mangot*, orfèvre demeurant à Tours pour sa peine sans la doreure la somme de neuf vingts cinq escuz.

367. Item les dits du chappitre ont employé pour faire la dicte ymage d'argent la somme de soixante quatre marcs huict onces six gros et demy vallant huit cent livres tournois.

368. Item pour faire la doreure de la dite ymage, ont baillé le nombre de quarante salutz dix royaux ung., a pied, six vieulx escus, quatre ducatz soleils, deux escuz couronnes et ung angelot d'or pesant ung gros, le tout revenant et vallant la somme de cent cinquante livres tournois.

La dépense occasionnée par la construction de la flèche du Nord est minutieusement décrite dans un très grand nombre d'articles ; je ne crois pas utile de les reproduire, après les détails donnés p. 72 et suivantes de ce volume.

Il n'en sera pas de même pour la flèche du Sud, dont le cahier a été perdu, comme je l'ai dit, p. 75.

1. Les articles 340, 341, 342, 344 et 347 ont été donnés dans ce Volume, p. 83, note 3.
Les articles 345, 370, 371, 372, 373 — 453, 454, 455 et 456 ont été imprimés dans ce Volume, p. 91.
On trouvera les articles 346, 347, 348, 349, 350 et 351 à la page 184 et les articles 352, 353, 354, 355, 356 et 357 à la page 176 de ce Volume.
J'ai donné les articles 358, 359, 360, 361, 362 et 363 à la page 75 du Volume II.
2. *Monographie*, t. II, p. 85.
3. *Ibidem*, t. III, p. 225.

443. Es années 1519, 1520 et 1521 que *Cartin* a été miseur, l'achapt de pierre a monté à 900 l. t.

444. Claies et perches pour le chauffault de l'autre clocher, 75 l.

Les articles suivants concernent les deux clochers.

445. Item pour la ferreure verges, barres de fer, crans et autres ferrures mises èsdits clochers à *Jehan de Beaufort*, maître claveurier et autres unze vingt livres.

448. Item pour deux grosses pommes et deux grans croix mises sur la pointe des dits clochers [1] .... soixante cinq livres.

449. Item pour la doreure des dites croix et pommes, quatre vingt dix livres.

450. Item pour huit petites croix qui sont sur les petits clochers estant à l'entour des grands, quatre vingt onze livres, cinq sols.

451. Item pour l'etoffe et dorure sur les dites petites croix, trente livres.

Avant de poursuivre l'examen des réparations, faites au cours du XVIe siècle, disons comment se termina le procès [2], dont la très longue déclaration du 11 juillet 1533 fut le prologue.

« Le 28 octobre 1537, le sr Olivier évêque et les doyen, chanoines et chapitre de « l'église d'Angers d'une part et messire François de Rohan, chevalier, seigneur de Gié, « héritier par bénéfice d'inventaire de deffunt messire François de Rohan archevesque « (*de Lyon*) et evesque d'Angers d'autre part accordent pour les réparations préten- « dues etre dues par messire François de Rohan evesque tant en l'église d'Angiers et « ornemens dicelle que ès maisons episcopales pour raison des ruines dont ils disoient « le dit fils seigneur evesque etre tenu et dont il était poursuivi en la court du Parle- « ment moyennant la somme de trois mille escus d'or, scavoir au dit sr Olivier evesque « la somme de deux mille livres pour les réparations des maisons épiscopales et aux « dits doyen, chanoines et chapitre le reste montant quatre mille sept cent cinquante « livres, scavoir deux mille sept cents cinquante livres pour les frais, despens et pour- « suites du procès et deux mille livres pour les réparations concernans l'église et le dit « sr de Gyé dut payer les espices de leur procès, l'extrait du procès, le dit accord fait et « passé au chapitre de la dite église, sous la cour royale d'Angers. Signé Huet.

L'incendie si considérable du 18 au 19 octobre 1533, dont j'ai parlé à la page 213 de ce volume [3], fut l'occasion de la construction de la tour centrale en pierre [4], de la fonte d'une nouvelle sonnerie [5], de très grosses réparations aux orgues [6], à la charpente [7] et à la toiture [8].

1. On peut en voir le dessin sur la planche qui suit la page 81 de ce volume.
2. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 624. T. III, p. 152.
3. Chapitre des Accidents.
4. *Monographie*, Vol. I, p. 82.
5. *Ibidem*, Vol. II, p. 91.
6. *Ibidem*, Vol. II, p. 76.
7. *Ibidem*, Vol. I, p. 187.
8. *Ibidem*, Vol. I, p. 189.

J'ajouterai seulement les détails suivants :

Au mois de may 1537 *André Challopin*, charpentier, fait marché moyennant 95 livres pour fournir au port ligny le bois nécessaire à la construction du beffroi de la lanterne.

Un autre charpentier, nommé *Guerrande*, reçoit en journées pour lui et ses gens qui « ont abillé et levé lengin estant en la lanterne XIII s. le 21 juillet 1537 » (1).

« A *André le Roux*, charpentier, pour avoir abillé (assemblé) le baffray des grosses « cloches estant devant le puys... XX s. » (2). Il s'agit sans doute ici du puits du préau du cloistre ou de celui de l'évêché, dont la cour servait également de chantier.

« Le 19 janvier 1542. A *Olivier Huré*, menuisier tant pour la besogne quil a faite en la « vis (escalier) des clochers que aultre .... X l.

Le 26 may 1543 compte final d'*André Cousin* pour toute la besogne faite ...... IIIxx XII l. VIII s.

Le 8 juin 1543 compte d'*Olivier Huré* .... XXXVI l. il reçoit encore X l. le 13 juin (3).

Comment le chapitre put-il subvenir aux dépenses, évaluées à près de cinquante mille livres dans le procès-verbal du 28 octobre 1533 (4) ? De la manière suivante :

Par les deniers provenant (5) :

1° De la Grande Bourse.

2° Des Pardons ou Indulgences (6).

3° De la Fabrique.

4° Des Oblations (7).

5° Des Legs et Testaments (8).

6° Des Aumônes.

7° D'un capital de 4750 livres, dû au chapitre par les héritiers de l'évêque François de Rohan.

---

1. *Fabrique*, t. IV, p. 188.
2. *Ibidem*, t. IV, p. 189.
3. *Ibidem*, t. IV, p. 381.
4. *Ibidem*, t. III, p. 438.
5. M. Godard a publié in extenso en 1865 dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou* (p. 41 et suivantes) un grand nombre de documents tirés du t. III de la *Fabrique*. Leur longueur excessive me prive de les publier à mon tour : je lui emprunte l'énumération suivante.
6. François I écrit le 8 décembre 1533 au pape Clément VII pour le prier de confirmer les indulgences accordées aux confrères de Saint-René et à ceux qui donneraient de leurs biens pour l'entretien de l'église et d'en étendre l'effet à « tous ceux qui visiteront trois autels de leur église parochialle en y donnent de leurs biens pour la restauration de « l'église et des clochers en manière que s'ils visitoient l'église d'Angers et aussi plainière remission comme en l'an « jubilé et ce le jour du sacre, durant dix ans.. ».

En outre, le Roi, par lettres patentes du 22 juillet 1541, invite les archevêques, évêques, abbés, prieurs, chapitres chanoines et curés des provinces de France à laisser publier « les dits pardons, rémissions, grâces et indulgences « obtenues des papes par le chapitre d'Angers, *tant pour le salut des âmes, honneur de Dieu, que restauration des « ruynes*, et qu'ils puissent faire recevoir et recueillir les oblations et aumolnes ».

7. Les recettes du pardon du jour du Sacre 1534, des deniers de la confrairie et du tronc de maistre Jehan Michel le même jour s'élevèrent à VIc LIIl, XVIIIs Vd.
8. *Archives de Maine et Loire.* Série G, N° 344. Testament de *Jean Boutier*, chanoine. Mai 1535... « Item, je donne et ordonne la somme de deux cens livres pour être mises, convertyes et employées *à la réparation de la ruyne de la dite église.* »

8° Des Festages, payés au clergé de la cathédrale [1], qui seront repris comme de coutume après la construction du clocher.

9° Enfin, de la contribution de l'évêque et des chanoines, fixée par l'arrêt du 26 février 1536 et confirmée par celui du 31 mai 1538 [2].

Quant aux *réparations d'entretien*, le chapitre les *donnait à bail* ordinairement.

Ainsi, *Françoys Aulbert et Picault*, vitriers, se chargent de tenir les verrières en bon état pour dix livres par an, le 30 octobre 1562. — *Pierre Paris*, horloger, « devra « rabiller, racoustrer, réparer et entretenir les horloges, tant grandes que du cueur » pour soixante livres par an. — *Jean Bérard*, couvreur d'ardoyse, s'engage le 12 juillet 1569 à entretenir la grande église et tous les bâtiments qui l'entourent, sauf la lanterne du palais épiscopal, ou souloit être l'horloge (de la ville), pour 35 livres [3].

Il en était de même pour certaines autres dépenses, telles que le luminaire [4], le nettoyage intérieur de l'église et des cuivreries [5], les cordes des cloches, etc...

Les Huguenots s'attaquèrent surtout, comme on l'a vu p. 216 et suivantes, aux images des saints.

Quelques tombeaux étaient ornés de statues de bronze ; elles furent enlevées par les catholiques pour fondre de l'artillerie [6].

Plusieurs chanoines eurent la dévotion de relever à leurs frais les autels démolis et de les orner de nouvelles statues. Ainsi *Guillaume de Mandon* rétablit l'autel de saint Séréné [7], *René Haurés*, celui de saint Louis [8], *Christophe de la Barre*, celui de saint Christophe [9] et *Jean de Breibrond*, celui de l'Annonciation [10].

1. Je donnerai dans le volume IV un chapitre sur les Fêtages.

2. « L'Evesque d'Angiers sera tenu pour la réparation présente, contribuer chaque année, la somme de *huyt cent* « *livres*... chacun des chanoines pour *soixante livres*... chacune des dignités *davantage prorata* de ce qu'elles prennent « plus que les chanoines et ce jusques à ce que la dite réparation soit achevée. »

3. *Fabrique*, t. IV, p. 441.

4. *Monographie*, vol. III, p. 300 et 301.

5. Bibliothèque d'Angers. M. N° 666. Année 1469, fol. 10vi *Johanni Noblet*, pro clarificando et mundando tumbas ecclesiæ, acquillam, candelabra, pillaria cuprea dictæ ecclesiæ XLs.

M. N° 668. Année 1665-1666, p. 12. Aux sonneurs, qui ont fourbi les cuivreries de la dite église à Pâques 1666-VIIIl.

6. Les statues de l'évêque Jean de Rély et du doyen du Mas.

Revue d'Anjou. Année 1892, p. 275... « Oultre, pour la tuicion et défense de la dite ville et par advis et défense du « dict seigneur de Puygaillard les diz habitants ont faict faire cinq pièces d'artilleryе qui pèsent 11,625 livres avec « douze hacquebouzes à croc. Pour le fournissement des matières qui y estoient nécessaires ont esté prins par pro- « mettre de rendre (la valeur) plusieurs candélabres, tombes, chasses et autres matières de cuyvre et aussi aucunes « cloches de métal ès églises tant cathedral et collégiales que monachalles de la dite ville, lesquels métaux prins « esdites églises se sont trouvés peser 8856 livres à 4 sols, 6 deniers chacune livre — 1992 l. 12 sous. »

L'inventaire des cuivres pouvant servir à fondre de l'artillerie est donné dans un registre des archives de la Mairie d'Angers, coté BB. N° 29, fol. 81.

7. *Monographie*, vol. II, p. 247.

8. *Archives de Maine et Loire.* Série G, N° 344. Testament de René Haurès, du 23 avril 1571. « Je veulx et ordonne « estre édiffié et construit à neuf par mes exécuteurs l'autel de Saint-Michel, ouquel souloient estre les ymaiges de « Saint Michel, de Saint Loys et de Saint Denys et situé en la chapelle des chevalliers au coing prochain du cueur et « proche de l'autel de Saint Christophle que a fait édiffier deffunt Christophle de la Barre, de pareil édifice et pareure « que le dit autel de Saint Christophle auquel autel soient mises troys ymaiges, les plus belles que faire se « pourra, scavoir de Saint Michel, de Saint René et de Saint Loys. ». Voir aussi la *Monographie*, vol. II, p. 28.

9. Voir la note précédente et la *Monographie*, vol. II, p. 248.

10. *Monographie*, vol. II, p. 247.

Plusieurs cloches sont refondues en 1570 et le *Gros Guillaume*, coulé en 1572, domina de sa voix grave toute la sonnerie jusqu'à la Révolution ([1]).

XVII[e] siècle.

Daussart, de Tours refond en 1609 *Innocent*, second bourdon, *qui était* brisé et *François Lami* fait subir la même opération à la petite ordinaire en 1616 ([2]).

L'orage du 25 mai 1617 ne fut guère moins funeste à la cathédrale que l'incendie de 1533.

Le 13 juin 1617 comparaissent devant *François Lanier*, lieutenant général du Roi et devant le sénéchal d'Anjou Maistre *Adam Eslie*, advocat et procureur du chapitre, assisté des chanoines *Ponthus Jousselin et Claude Taillebois ;* ils exposent ([3]) « que le jour de la « feste-Dieu 25 mai sur les neuf à dix heures du soir, la fouldre tomba du ciel sur « divers endroits de leur église et sur les clochiers d'icelle, qui a faict de très grands bris, « causé de très grandes pertes et ruynes, les quelles ne se peuvent faire réparer qu'avec- « ques très grande somme de deniers de quoy ils désiroient être par eulx faict procès- « verbal en présence du procureur du Roi... »

A cette requête laissée par écrit, le lieutenant général répond, en décidant de se rendre avec le procureur du Roi le jeudi suivant en la dite église pour dresser procès-verbal « des ruynes, bris et ruptures sur la monstre qui en sera faicte par les chanoines et la « visitation par experts et gens à ce congnaissant. »

Au jour dit 15 juin, le lieutenant général, le procureur du roi et *Jacques Gohory*, commis du greffier se rencontrent sous la galerie de l'église avec les chanoines *Guillaume Louveau*, *René Gaignard*, *Ponthus Jousselin*, *Estienne Quétin* et *Claude Taillebois*, qui requèrent les magistrats de « se transporter ès clochiers et tours, aux galleries qui sont « autour d'icelles, afin de leur faire monstre des ruynes... »

Ceux-ci font alors comparaître *Vincent Camus*, *Jehan Moreau*, *Micou*, maczons, *René Menant* et *Bonnel Nynard*, maistres charpentiers, *Guillaume Ménard et Isidore Gaultier*, couvreurs d'ardoise, *André Marcadé et André Bononius*, vitrier, *Alexandre Liprou*, serrurier et *Jacques Girardet*, facteur d'orgues, experts pris d'office pour la visite, dont ils reçoivent le serment.

Cela fait, tous montent de compagnie.

Ils constatent « au clochier vers les Jacobins (Sud) deux ruptures ([4]) audedans dudict « clochier vers le septentrion, l'une au milieu de la hauteur, l'autre un peu plus bas, « chacune des dites fractures de deux piés en carré et qui pénétrent presque tout au « travers de la muraille. »

La tour centrale fut encore plus maltraitée :

« ... Nous ont monstré la dicte tour et daulme en deux faces dicelle ([5]), les balustres

1. *Ibidem*, p. 97 et 98.
2. *Monographie*, vol. II, p. 99.
3. *Fabrique*, t. IV, p. 528 à 559.
4. On parle même de trois déchirures ou fractures dans le procès-verbal du 30 octobre 1617.
5. Du côté de la façade et du côté de la nef.

« rompues et abattues, ensuite les corniches qui estaient posées sur les dites balustres et les « quelles portent le dessus de la dicte tour, les dites fractures en la grandeur de quinze « à seize pieds de haulteur et de quatre à cinq pieds de large et encore un pillier faict en « saillie fendu en la longueur de cinq à six pieds se séparant de la dite tour avec les « parapets faits d'architecture des dits deux clochiers et daulme qui sont rompus.

« Item nous ont monstré un des coings du dit daulme du coté de l'église de la paroisse « saint Maurice, dans lequel il y a une grande fracture qui commence depuis le hault « des corniches qui portent les balustrades jusqu'à une architrave audessous de la « grandeur de vingt-cinq pieds de hauteur et encore audessous du pilier fendu et qui « brise tout ledit coing presque à jour et en l'épaisseur de la dite tour et daulme, en « sorte qu'il y a danger que le dit coing n'ayant plus de support que la dite tour tombe « et ne ruyne du tout, ce qui serait un dommage inestimable, par le moien desquels « bris sont tombés une infinité de grosses et longues pierres sur les parapets d'autour « qui les ont du tout rompus et passant outre est tombée sur la couverture du corps et « nef de la dite église qui a rompu une grande partie de la charpente et couverture en « la hauteur de vingt cinq à trente pieds et en l'estandue de quatorze chevrons, la « sablière cassée et plusieurs autres pièces de charpente brisées. Et de l'autre côté vers la « porte Angevyne une grande fracture en la dite couverture commençant depuis le haut « dicelle jusqu'au bas du parapet.

« Item nous ont monstré la vouste du grand vitrail, qui supporte tout le devant « dudict daulme, de laquelle il y a plusieurs pierres cassées et tombées, même les « voussures dicelle par la force dudit tonnerrè, qui a rompu le devant de la grande porte « principalle entrée de la dicte église qui était ornée de plusieurs ymages peintes (1) « et même rompu des jambages aux portes de l'église de la paroisse et de la chapelle « Sainte Anne...

« Nous ont aussi monstré huit petittes pyramides de pierre de tuffeau et plusieurs « images qui estoient autour des dits clochiers rompues et ruynées, la plupart des « quelles tombées sur la couverture l'a rompue en plusieurs endroits.

« Nous ont encore monstré dans l'escallier à monter ès clochiers au droict de la « première gallerye proche des voultes une grande fracture dans la muraille, provenant « de la force du dit tonnerre...

« Idem nous ont monstré les parapets faits en balustre d'architecture du côté vers le « pallais épiscopal ruynés en la longeur de trente six pieds et en leur haulteur d'acou- « doire (2).

« Idem nous ont monstré un apentis qui couvre la voulte pour aller à l'horloge la « plupart découvert.

---

1. Ce passage contredit la note 1 de la page 57. Plusieurs auteurs, entre autres Louvet, qui avait vu le portail avant sa restauration, disent qu'avant cette restauration, il n'était pas peint.

2. Ce passage, donnant la longueur de *trente six pieds de parapets faits en balustres d'architecture vers l'évêché*, ne peut concerner les tours, mais la première travée de la nef, au-dessus de la chapelle de Sain.e-Anne, dont le parapet ferait après 1533 aurait été composé de balustres et non d'un mur plein.

« La couverture de la gallerye estant audavant de la grande porte de la dite église qui « couvre les soufflets des orgues est dutout descouverte et l'ardoyse et la latte ruynée « par les pierres des clochiers tombées sur la dite couverture.

« Idem la couverture de la dite église tant de la nef que du cueur, grand autel et « chappelles rompue tant en ardoyse que lattes en plusieurs endroits.

« Idem nous ont monstré le grand vitrail de la dite église rompu et du quel sont « sortis la plupart des carrés et panneaulx diceluy, la ferrure et les verges ostées et « plusieurs aultres vitres de fenestrages dicelle cassés en plusieurs endroits.

« Idem nous ont monstré les orgues, dont la superficie touche jusques à la voulte qui « sont baissées de beaucoup et à ce moyen les jeulx gastés et rompus et les orgues « discordantes et dont l'un des claviers est fracassé par la viollence du tonnerre, etc...

Le lieutenant général enjoint aux experts de lui en faire un fidèle rapport le lundi suivant.

« Auquel jour dix neufième du moys et an ont comparu *Vincent Camus et Jehan* « *Moreau* maczons, *René Menant* et *Nynard*, charpentiers, *Guillaume Ménard et* « *Gaultier*, couvreurs, *Alexandre Liprou*, serrurier, *André Marcadé* et *André Bourneuf*, « vitriers et *Jacques Girardet* facteur d'orgues ; chacun d'eux fait son rapport et devis « *estat de calcul* ».

— Les maçons, après avoir insisté sur les échafaudages et les engins nécessaires pour monter les pierres si haut, déclarent qu'il faudra « *lier la plupart des pierres avec du fer et du plomb* » et demandent y compris les sculptures onze mille livres.

— Les charpentiers réclament « pour quatorze chevrons, de cinquante huit pieds de long, « cent soixante pieds de sablière à remettre à neuf, vingt quatre fermes, garnies d'entre- « veaux, jambettes, blochets, sablières, jambes de force, poinczons et croix, qu'il faudra « chercher au loing de plusieurs forests, avec les engins » quatre mil livres.

« La charpente de l'église et de la chapelle des chevalliers est fort offancée : grand « nombre d'entrevaux, blochets, jambettes et sablières sont rompus, etc... pour les « réparer quinze cents livres.

« Cent vingt huit pieds de sablière, vingt deux blochets et un tirant d'un pied en « carré et de cinquante deux pieds de long sur la chapelle Saint-René (rond-point) « coûteront huit cents livres.

« Le beffroy du clocher vers les *Jacobins* est à reffaire. Il a quatorze pieds en son « carré, composé de six pourteaux de trente pieds et de quinze pouces en carré, douze « entretoises de quatorze pieds de long et d'un pied en carré, de vingt quatre croix de « saint André chacune de douze pieds de long, huit pouces en un sens et sept dans « l'autre et coutera non compris la ferrure deux mil cinq cens livres.

« En l'aultre clocher, où sont les *Ordinaires*, il faut réparer un plancher d'aissis de six « pouces d'épaisseur, pour ce soixante livres.

« La charpente et le petit escalier de boys pour monter à l'horloge sont tout brisés « par le tonnerre et la chute des pierres, pour ce trois cent cinquante livres.

— Les couvreurs estiment la réparation à huit cent livres.

— Le serrurier demande six sols par livre de fer employé eu esgard à la partie haulte et au danger à ce faire ».

— Les peintres verriers réclament deux mille livres.

— Enfin, le facteur d'orgues évalue la réparation de l'instrument à dix sept cent cinquante livres.

Au total, 25,760 livres, sans parler du serrurier, qui n'a pu faire un devis, ne sachant pas à l'avance ce qu'on lui demanderait « sinon à mesure que la dite réparation se fera, « en liens, assemblaiges, pattes, chevilles crampons et autres ferrures, spéciallement « pour l'assemblage de corniches et parapets des clochers et beffrois par l'avis des « architectes ».

Un second procès-verbal des 23 et 24 octobre 1617 nous fournit les noms de quelques autres experts [1] et leurs nouvelles demandes beaucoup plus modérées puisque le total ne monte plus qu'à 6,240l qui sont portées à 6,290l par le sieur de la Perrière, trésorier général de France dans une pièce datée du 13 décembre 1617 [2].

Les trésoriers ayant envoyé l'affaire au grand conseil, les chanoines adressent au Roi en 1619 une requête pour obtenir que la somme de 1500 livres payée annuellement pour les décimes, soit appliquée à la réparation de l'église pendant plusieurs années jusqu'à concurrence des 10,000 livres, auxquelles ils évaluent le montant des réparations [3].

En voici la conclusion :

« ... A ces causes, Sire, dont il appert par les pièces y attachées et attendu la faveur « et qualité de cette demande et quil seroit honteux de laisser plus longtemps la dite « église, portail, orgues et clochiers en la désolation et ruineux état où ils sont « depuis, il vous plaise ordonner que les quinze cents livres ou environ que les dits « supplians payent annuellement pour les dits décimes, seront employés par advance « d'années aux réparations jusques à concurrence du total des réparations, desquelles « les acquits seront rapportés par devant les dits thrésoriers généraux de France à « Tours...

Le chapitre avait le 15 juin 1619 présenté requête à l'assemblée générale du Clergé de France [4] pour obtenir son appui et aussi demander « à ce qu'il leur plaise leur « faire remise et donner descharge pendant sept années de dix mille livres à prendre « sur les décimes de leurs diocèse, ou à tout le moins sur celles que payent les « dits evesché et chappitre, revenant à quinze cents livres, afin de leur donner le moien « de faire réparer les dits église, clocher et orgues... Ils leur rappelaient « que messieurs « du clergé avaient trouvé bon avecq la permission du Roy, de faire chacun an un fonds

1. *Fabrique*, t. IV, p. 562 à 571. *Saillard*, prêtre organiste. — *Chantyne et Robin*, sculpteurs. — *Bourneuf*, vitrier *Loiroust*, couvreur, *Amand*, charpentier, *Renard*, serrurier, enfin *Dagobert Guillot*, maître des œuvres, voyeur et visiteur pour le Roy en Anjou.

2. *Fabrique*, t. IV, p. 574.

3. *Ibidem*, p. 576.

4. *Ibidem*, t. IV, p. 578.

« de quatre vingt quatorze mil livres pour estre distribué en cas d'accidents et autres « cas semblables... »

Signé : de la Barre, député par les dits suppliants au conseil.

La présente requête a été renvoyée par l'Assemblée. Fait à Blois, ce 15 juin 1619. Par ordonnance de l'Assemblée : TOIRAS, sécrétaire dicelle.

Qu'en advint-il? Il est probable que le Roi donna un avis favorable et que les demandes du Chapitre furent accueillies. Nous en aurions eu sans doute la preuve, si le tome V de la *Fabrique* n'avait été perdu. Il y est souvent fait allusion aussi dans les notes de Thorode; malheureusement, il est impossible de le consulter aujourd'hui : nul ne sait ce qu'il est devenu.

La cloche nommée *Séréné* ou la *Grosse Ordinaire*, du poids de 4,114 livres, est renouvelée en 1643 et quarante ans plus tard quatre des plus grosses cloches (*Maurice*, *André*, *Maurille* et *Renée*) sont refondues par le frère *Jean Thibaut*, bénédictin (1).

Les stalles sont modifiées en 1657 aux frais du chanoine Arthaud, archidiacre d'Outre-Loire (2), et transportées sur des rouleaux dans l'abside en 1699. Ce changement du chœur à la Romaine dont j'ai parlé, avec plans à l'appui dans le vol. II, p. 32 et suivantes, nécessita de grandes dépenses supportées par l'Évêque et par le chapitre (3).

Il entraîna la translation du maître-autel, la suppression de celui de saint René, du jubé et beaucoup de dévastations, dont j'ai donné le détail précédemment.

XVIIIe Siècle.

Mgr Lepeletier, après avoir consacré le maître-autel le 4 avril 1700 (4), ne sachant trop que faire de la magnifique châsse de saint Maurille, la change plusieurs fois de place (5) et finit par la reléguer au fond de l'abside en avant du petit buffet d'orgue (6).

Le plan du *chœur à la Romaine* (7), permet de suivre sa transformation intérieure en le comparant à l'état précédent 1699.

---

1. *Monographie*, vol. II, p. 100.
2. *Ibidem*, p. 32.
3. Bibliothèque d'Angers. M. N° 652 p. 125. Contributio Capituli ratione transpositionis Chori.

Die mercurii 10 decembris 1698, Domini Decanus, Martineau, de Prince fabricius, Martineau de la Gaulonnière canonici, commissi sunt a dominis in capitulo congregatis, qui nomine capituli convenient cum Rmo D. D. Episcopo Andegavensi privato et manuali scripto quod recitatum et diligenter examinatum est de transpositione et mutatione chori hujus ecclesiæ, juxta delineationem seu descriptionem pariter in capitulo exhibitam et annectendam dicto scripto duplici, præfatis que dominis commissis plena potestas facta est in executione dicti scripti cum RmoD. D. Episcopo conventionem initam procurando. Præterea domini concluserunt summam trium millium et sexcentanum libellarum R. D. Episcopo præstandam, scilicet per dominos Majorem Archidiaconum ducentas libras, thesaurarium equalem summam, Archidiaconum transligeriensem et canonicum prebendatum quadraginta libellas ratione duarum capparum Clavel, Dupont Dumenil, Jacquereau, Martineau de la Gaulonnière, de Gencian, Rousseau, Pallu et aliorum dominorum nisi numerus duodenarius eorum qui solverint omnino compleatur, qui quidem domini cum satisfecerint respective sub ministratione suarum capparum postea liberati erunt ; dominus autem de Princé Martineau fabricius tradet R° D. D. Episcopo summam mille et ducentarum librarum, quæ ipsi in compotis fabricæ allaudabitur.

4. *Monographie*, vol. II, p. 6
5. *Ibidem*, vol. III, p. 169.
6. *Ibidem*, vol. III, p. 170.
7. *Ibidem*, vol. II, p. 33.

Deux cloches sont refondues en 1724 (1). Mgr de Vaugirauld consacre les autels symétriques, élevés sous les rosaces, l'un en 1737 (2) l'autre en 1738 (3).

Bientôt le buffet d'orgue et sa jolie tribune ne trouvent plus grâce devant le goût nouveau : le chapitre les remplace de 1742 à 1748 et commande un nouvel et puissant instrument (4).

Pour loger la soufflerie, plus considérable que l'ancienne, on transforme la toiture à double égoût de la galerie, en un appentis immense, montant jusqu'aux deux tiers de la grande fenêtre.

L'autel à la Romaine, noyé pour ainsi dire dans un vide immense, parut bientôt mesquin : on en était d'ailleurs à la mode des baldaquins, à l'instar de celui de Saint-Pierre de Rome. Mgr de Vaugirauld en prend l'initiative et meurt avant son achèvement : c'est Mgr de Grasse, son successeur, qui le consacre le 23 juillet 1759 (5).

Du mois de septembre 1763 au mois de juillet 1764 les maçons sont à l'œuvre pour creuser et construire le caveau des chanoines (6), et renouveler le pavage de l'église. La salle du chapitre est blanchie et carrelée en 1767, après que le menuisier Guérard eut placé les nouvelles armoires et raccommodé les sièges des chanoines et le bureau du secrétaire. Mentionnons ici le badigeonnage de la cathédrale, attendu depuis quelques années. Péan de la Tuillerie écrivait dès 1778 (7) : « Quoique la décoration intérieure de cette « cathédrale soit d'un détail parfaitement bien entendu, elle aurait cependant besoin « d'être blanchie partout en regrattant tous les murs du haut en bas, ce qui lui donnerait « un air de nouveauté et fournirait un coup d'œil tout différent. Mais il semble qu'on pour- « rait se procurer le même avantage à beaucoup moins de frais, en se contentant de « passer une couleur sur les murs, comme cela se pratique à Paris et ailleurs ; on ne voit « pas trop la raison qu'on peut avoir de marquer les joints des pierres avec un trait coloré, « puisque *la beauté de la construction d'un édifice consiste dans un assemblage si parfait,* « *que les pierres qui le composent, ne paraissent former qu'un même corps.* » — Voilà, pris

1. *Monographie*, vol. II, p. 101. Les Archives de la Mairie BB N° 108 — p. 16, donnent la délibération relative à cette cérémonie :

Du Lundy XIII novembre 1724.

En la chambre du conseil où étaient Messieurs Lemaire, Delaunay, Romain, de Portebize, Desmort, Marchandseir et Dupont.

MM. Ayrault oncle et neveu, chanoines de l'église cathédrale de cette ville députez de messieurs du chapitre de la dite église sont entrez dans cette chambre du conseil et après avoir pris séance à la droite de M. le Maire ont invité et prié MM. de ce corps d'assister à la bénédiction de deux cloches qui ont été fondues pour servir à la dite église, dont son altesse sérenissime Monseigneur Louis Henry de Bourbon, prince de Condé doit être parain de la principalle cloche et M. Dautichamp lieutenant du Roy en ceste ville et chasteau le représentant comme fondé de pouvoir de mon dit seigneur de Bourbon et M. Michel Poncet Evesque d'Angers parain de la seconde cloche laquelle bénédiction se fera demain mardy 14 du présent mois à l'issue des vêpres de la dite église et M. le Maire a remercié de la part de ce corps MM. Ayrault députés de l'honneur qu'on lui faisait et a promis qu'il assisterait à la dite bénédiction, et MM. dits sieurs Ayrault députés ont été reconduits par M. Delaunay et Dupont jusqu'au degré de la grande salle de cet hôtel.

2. *Ibidem*, vol. II, p. 26.
3. *Ibidem*, vol. II, p. 29.
4. *Ibidem*, vol. II, p. 78.
5. *Ibidem*, vol. II, p. 13.
6. *Ibidem*, vol. I, p. 134.
7. *Description de la ville d'Angers* 1778. Nouvelle édition par M. Port, p. 86.



Cliché de M. Lucien Bégule.

L'Autel à baldaquin, consacré en 1759. — Voir T. II. p. 12.
La Boiserie, exécutée de 1781 à 1785. — Voir T. II. p. 35 et suivantes.
Les Grilles de la galerie, au bas des verrières. — 1782 à 1784.

Phototypie Berthaud, Paris

sur le vif, un des axiomes alors à la mode. Le grand badigeonneur Borani, peintre demeurant à Paris et membre de l'Académie de Saint-Luc, avait en 1771 enduit tout l'intérieur de la cathédrale de Chartres d'une belle couleur [1] (*beurre frais*) qui la déshonore maintenant encore ; il multiplia ses exploits faciles un peu partout, à Tours, à Senlis, à Marmoutier, à Saint-Denis, à Pontoise, etc. C'était l'homme de la situation. Il travaille à Saint-Maurice d'Angers en 1783 et le chapitre, émerveillé d'un résultat acquis en si peu de temps, lui décerne le certificat suivant [2] ; je m'en voudrais de ne pas le reproduire ; « Nous doyen, chanoines et chapitre de l'Église d'Angers certifient à tous ceux qu'il « appartiendra, qu'ils ont convenu avec le sieur *Pierre Borani* pour le blanchissage de « notre église, de la sacristie et de la chapelle Saint-Jean, en marquant la coupe des « pierres, il a parfaitement rempli les espérances qu'il nous avait données, que nous serions « contents de ses ouvrages exécutés à notre entière satisfaction au moyen d'un simple « échafaudage roulant pour travailler aux voûtes de la nef, des deux croisées et du chœur, « d'échelles attachées les unes au-dessus des autres, soutenues par des poulies et dirigées « par des cordages, sans qu'il soit arrivé aucun accident, de sorte aussi que le tout s'est « trouvé fait et parfait plus d'un mois avant le terme convenu parce que l'assiduité au « travail du dit Borani et de ses ouvriers égale leur habilité dans ces sortes d'ouvrages... « 7 juillet 1783. » Alors disparurent les peintures des modillons, des deux rosaces [3] et les litres funèbres. Tous ces travaux coûtèrent deux mille quatre cents livres, plus dix-huit livres pour le blanchissage partiel de trois tombeaux d'évêques, situés dans le transept nord. Les arcades de la nef, creusées dans l'épaisseur des murs à différentes époques, pour y placer des tombeaux, même celui d'Ulger [4] ainsi que la porte de communication de la nef dans l'église paroissiale avaient été murées (sans égard pour la mémoire d'illustres défunts). On fit une seule exception pour le tombeau de Raoul de Beaumont, dans l'emplacement duquel fut posé plus tard le monument du roi René, expulsé du chœur [5].

En même temps de 1782 à 1784, le chanoine Rousseau de Pantigny fournissait les sommes nécessaires à la confection de grilles, destinées aux galeries de l'église, afin de remplacer les anciens parapets en pierre. Ceux-ci se composaient de simples dalles mises sur champ, surmontées d'une petite corniche peu saillante avec une moulure en dents de scie. Quelques morceaux avaient été employés à boucher l'arcade du tombeau d'Ulger. En 1871, les ayant aperçus, je me proposai d'en conserver comme spécimen un ou deux fragments : on les emporta précipitamment avec d'autres décombres. Les traces des scellements, ayant servi à les tenir en place sont encore fort visibles dans les galeries.

Mais toutes ces entreprises n'étaient qu'une partie du programme des embellissements projetés par le chapitre. Les antiques stalles ne cadraient plus avec le nouveau maître-autel à baldaquin. Avant même son achèvement, Mgr de Vaugirauld avait donné une somme de 20,000 livres pour la construction d'un nouveau chœur (stalles et lambris). En 1760, on y

1. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, par l'abbé Bulteau. T. I, p. 219.
2. Archives de Maine et Loire. Série G, N° 272, p. 421.
3. *Monographie*, vol. I, p. 207.
4. *Monographie*, vol. II, p. 133.
5. *Ibidem*, vol. II, p. 306.

ajoute 14,764 livres, provenant de la fonte des anciens parements de vermeil et des statues d'argent de la sainte Vierge et de saint Maurice. Peu à peu, la somme s'arrondit si bien que de 1780 à 1785 on dépense 73,241 livres à l'érection du nouveau chœur, œuvre de menuiserie très remarquable, sans aucun doute, mais d'un effet déplorable par rapport au style du monument [1]. « *Non erat hic locus* » : c'est bien le cas de le répéter.

On a vu de quelle façon les vitraux furent mutilés [2].

Une partie de la charpente de la nef avait été refaite à cette époque. L'existence de la galerie ou du moins sa transformation fut mise en discussion. Peu à peu, les services religieux, qu'on y faisait, avaient disparu : on n'y célébrait plus de messe et le chapitre semblait désireux de la voir disparaître. La preuve : c'est qu'on évite de la faire reproduire dès 1622 avec le reste de la façade de la cathédrale au frontispice des livres liturgiques du diocèse. Non seulement le graveur l'omettait dans les éditions successives jusqu'à la Révolution, mais il avait poussé le zèle de la simplification au point de confondre le portail et la grande fenêtre située au-dessus en une seule ouverture. Ceci n'est pas une simple erreur et une chose accidentelle. Le même type de la façade est soigneusement reproduit dans les missels, les bréviaires et les autres livres liturgiques [3]. Évidemment la galerie était *condamnée* : sans la Révolution, elle aurait été démolie pour dégager le portail, dès que le chapitre aurait eu les ressources nécessaires.

« Voilà bien, me dira-t-on, *un jugement téméraire* »... Pardon, après la dispersion des manuscrits, la vente des tapisseries, la destruction de tant d'objets précieux du trésor, après le honteux gaspillage opéré dans les verrières, après la fonte des monuments funèbres et des plaques de fondation en bronze, cette persistance durant tant d'années à ne pas reproduire la galerie comme les autres parties de la façade de la cathédrale sur les livres liturgiques ne peut être autrement interprétée : elle est trop significative.

Les chanoines voulaient construire une nouvelle sacristie pour remédier à l'insuffisance de l'ancienne [4] : ils n'en eurent pas le temps. La Révolution arrivait : il leur fallut participer aux cérémonies patriotiques, subir l'inventaire et se retirer, la mort dans l'âme, de leur cathédrale, dans laquelle ils ne rentreront que plus de dix ans après.

En vertu du décret du 31 décembre 1790, la municipalité acquit les biens nationaux à sa convenance ; l'église de la paroisse Saint-Maurice en grande partie, la moitié des cloîtres, la salle de théologie, la psallette et plusieurs maisons canoniales disparaissent et leur emplacement donne la possibilité de créer la place Saint-Maurice. En juillet 1792, l'argenterie de l'église est brisée et portée à la Convention en 1793 [5] : les ornements dépécés sont vendus ou brûlés pour en retirer les matières précieuses [6], enfin, les cloches

1. *Monographie*, vol. II, p. 35 et suivantes.
2. *Ibidem*, vol. I, p. 179 et 180.
3. *Ibidem*, vol. III, p. 292.
4. Archives de Maine et Loire. Série G, N° 272. p. 625. Délibération du 13 novembre 1784. Construction d'une nouvelle sacristie attenant à l'ancienne.
5. *Monographie*, vol. III, p. 245.
6. *Ibidem*, vol. III, p. 67.

descendues en morceaux sont livrées en 1792 (1) au citoyen Levêque, directeur de la monnaie de Saumur pour en faire de gros sous.

Pas un objet du trésor en métal précieux, pas un ornement de la sacristie n'échappe au pillage officiel. Le timbre de l'horloge et une petite cloche (bientôt supprimée elle-même), voilà tout ce qui resta de la magnifique sonnerie, dont le républicain François Benaben écrit (2) : « les belles flèches de la cathédrale étaient garnies de cloches en assez grand « nombre, de volume et de poids très différent, mais tellement assorties, qu'elles formaient « une harmonie complète, lorsqu'elles étaient toutes mises en branle simultanément. »

Le grand orgue est épargné pour les cérémonies patriotiques.

Il est facile d'imaginer combien dans ces années troublées (pendant que l'église était fermée ou servait accidentellement de prison pour les Vendéens, de temple décadaire, etc.) les réparations de toiture et de couverture les plus indispensables étaient négligées. Inutile d'insister ; ce sera pour le XIXe siècle un triste héritage, dont nous allons avoir à parler.

Je dois cependant pour être exact noter encore ce qui suit :

« La suppression de plusieurs paroisses ayant nécessité des réparations dans diffé- « rentes églises, la Municipalité présenta au District le 19 mars 1791 une pétition à ce « sujet. Le 23 mars, la Municipalité fut autorisée par le District ces réparations étant « aux frais de la Nation. — Un devis de 46,901 livres est approuvé et renvoyé à la « Municipalité. — Adjudication des travaux le 3 mai à Jean-Baptiste Delaunay Saulais « pour 46,600 livres. — En exécution de ces arrêtés, la majeure partie des réparations « est payée à l'exception de 5680 livres dues pour la Trinité. — Il est conclu que la « Municipalité paiera les ouvriers et fera un emprunt de 8000 livres à la caisse provenant « des matières des cloches supprimées.

« — Le 8 août 1792 la Municipalité avait déjà payé environ 30, 000 pour les répara- « tions faites aux églises paroissiales, elle devra solder le reste provisoirement, quoique « cette dépense soit à la charge de la Nation (3). »

Quelle part la cathédrale eut-elle dans ces travaux ? je ne saurais le préciser.

XIXe Siècle.

Temple de la Raison (du mois de novembre 1793 au mois de juin 1794). — *Temple de l'Être Suprême* (jusqu'en 1795) — *Temple Maurice* (jusqu'en 1798) — *Temple Décadaire* (depuis avril 1798 jusqu'en 1800) (4). — *Temple Maurice ;* ensuite, la cathédrale reprit enfin le 7 mai 1802, jour de l'installation de Mgr Montault, frère du préfet, premier évêque concordataire, sacré le 18 avril 1802 à Notre-Dame de Paris, son antique vocable de *Saint-Maurice* (5).

« Il avait eu ses vicissitudes, ce temple métropolitain de l'Anjou, qui depuis huit

1. *Monographie*, vol. II, p. 103.
2. *Souvenirs d'un Nonagénaire*, t. I, p. 132.
3. Archives Municipales de la ville d'Angers. — Registre N° 3 des Délibérations, 3 août 1792 et 23 janvier 1793.
4. Le 20 thermidor an VIII (8 août 1800) eut lieu la dernière cérémonie du culte décadaire.
5. *Anjou historique*, novembre 1909. On trouvera dans ce numéro les comptes rendus des fêtes civiles et nationales sous le Directoire. — Le N° de juillet 1909 renferme le récit des fêtes nationales sous le Consulat.

« siècles jusqu à la Révolution, n'avait guère été en progrès que de gloire et d'honneurs [1]».

Dans quel état l'édifice fut-il rendu au culte ? le voici en deux mots. Tous les autels de la nef et des transepts (à l'exception des deux érigés sous les rosaces) et les statues dont ils étaient décorés, avaient été renversés : enlevés les confessionnaux, la chaire, les bancs des chantres, les meubles de la sacristie, le trône de l'évêque et la grille du chœur. Plus une cloche pour appeler les fidèles aux offices, plus d'ornements ni de vases sacrés ; bref, à part trois autels, la boiserie du chœur, les stalles et le grand orgue, tout le mobilier était à renouveler.

Ajoutez à cette énumération la liste des réparations urgentes à faire au monument lui-même. A cette tâche ardue se dévoua Mgr Montault avec un zèle au-dessus de tout éloge.

Déjà l'architecte *François* (de triste mémoire au point de vue archéologique) avait réparé en 1801 les pignons des transepts et le 4 floréal an X « le vitrier *Tournon* avait remis du plomb, du verre blanc et du verre de painture (*sic*) à plusieurs vitraux, notamment à celui situé au-dessus du portail pour 740 livres. »

Le 25 plairial an X, Mgr Montault « considérant que l'église Saint-Maurice d'Angers « doit être à la fois cathédrale et cure, d'accord avec le maire et le préfet, nomme des mar-« guilliers pour l'administration des aumônes et autres fonds communs. » Voilà la fabrique rétablie [2].

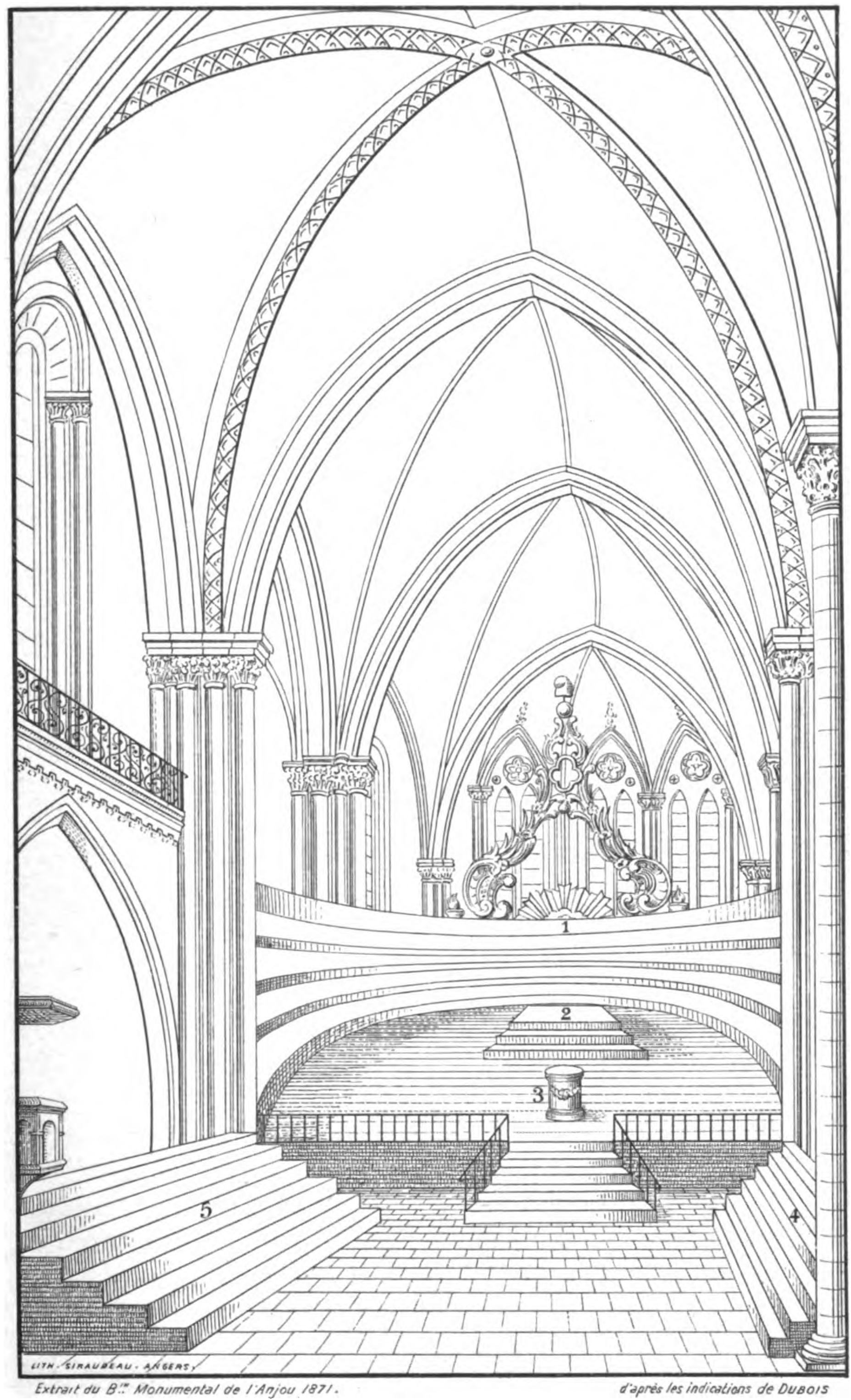
Le mardi, 3 messidor an X, le préfet autorise le bureau de la fabrique à faire transporter à Saint-Maurice une cuve de chaire à prêcher, qui est inutile à la préfecture. C'était celle du lecteur dans le réfectoire de l'ancienne abbaye de Saint-Aubin : elle était assez bien sculptée et servit le jour de la Saint-Pierre suivante, après avoir été fixée au pilier qui sépare la première travée de la nef de la seconde, par le citoyen *Duforest*, menuisier et le citoyen *Firmin*, serrurier. Elle y est restée jusqu'au moment de la pose de la chaire de l'abbé Choyer, c'est-à-dire en 1871.

Le mardi 17 messidor, le citoyen *La Mare* est chargé de fournir un bâton de chantre en bois doré et le 28 du même mois la fabrique commande trois confessionnaux pour le desservant et ses deux vicaires. Le premier existe encore : c'est celui de M. le curé. Les emblèmes dont la porte est décorée nous donnent un triste échantillon du goût de cette époque.

Le 2 thermidor, les marguilliers réclament au préfet la possession de l'église paroissiale, occupée alors par un menuisier, qui la tenait à ferme de la régie des domaines et demandent l'autorisation d'élever un mur de clôture pour séparer de la place Saint-Maurice ce qui reste du cloître, dans l'alignement, fixé par la voirie municipale.

Le 14 thermidor an X, le maire d'Angers adresse aux marguilliers l'état des sommes payées par lui sur l'invitation du préfet pour les réparations faites récemment à la cathédrale, à toucher à la caisse municipale, et montant à 2162 fr. 70 [3].

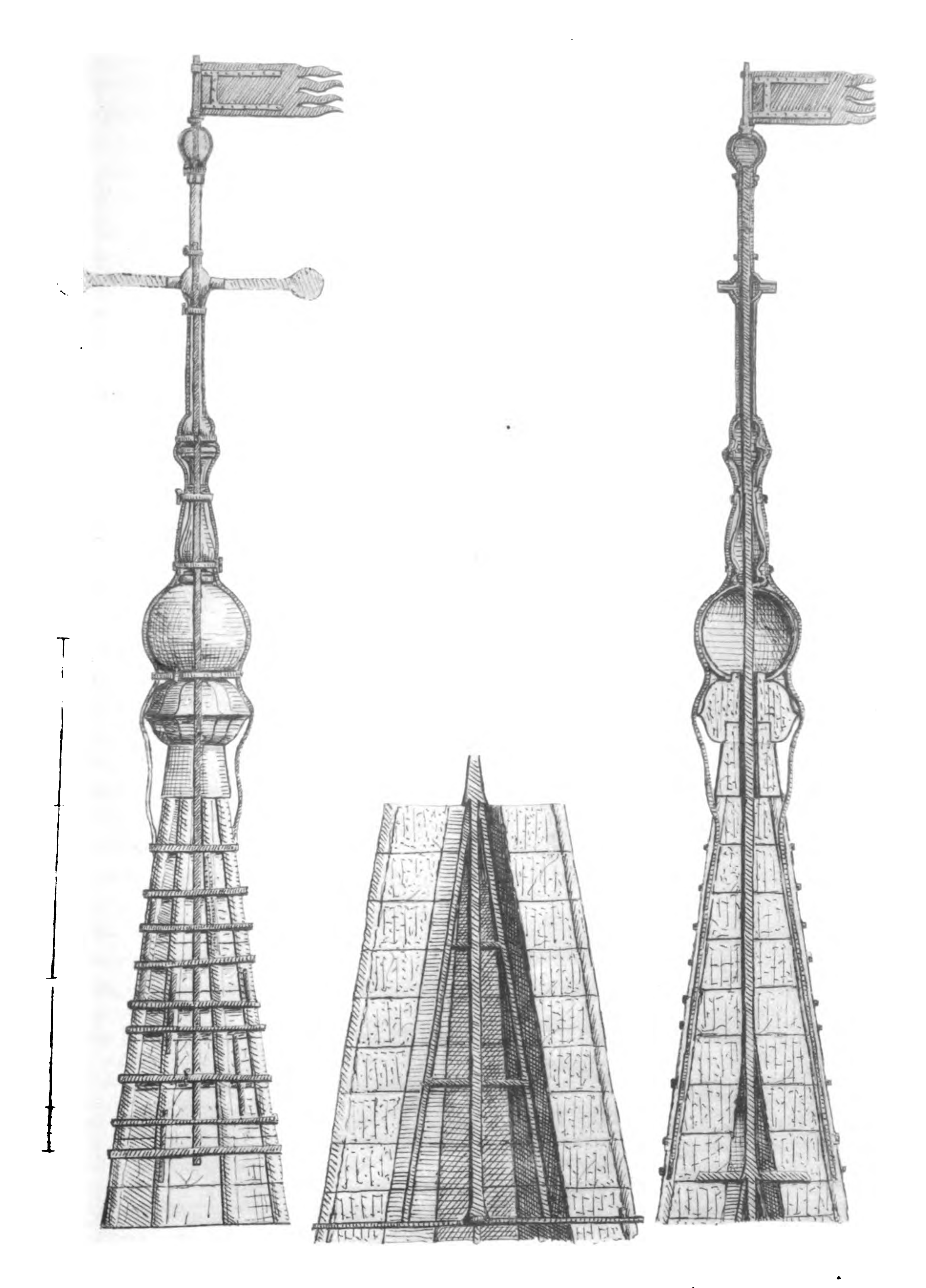
1. *Angers et le Département de Maine et Loire de 1787 à 1830*, par Blordier-Langlois, t. II, p. 120.
2. Premier Registre de la Fabrique de la Cathédrale.
3. En voici, le détail : une Vierge, 100 f. — fourniture de chaises 1229 f. 70 — Réparations des maçons 330 f., du marbrier 180 f. 50, du couvreur 300 francs.



Extrait du B.^{in} Monumental de l'Anjou 1871. — d'après les indications de DUBOIS

LE TEMPLE DÉCADAIRE

1. Administrations, Musique vocale et Instrumentale – **2.** Banc Municipal
3. Autel de la Patrie — **4.** Bancs des Hommes — **5.** Bancs des Femmes



ANCIENNE CROIX DE BRONZE, MUTILÉE A LA RÉVOLUTION, DE LA FLÈCHE DU SUD

ÉTAT DES FERRURES DES DERNIÈRES ASSISES, AVANT LA RECONSTRUCTION

Le 28 frimaire an XII, le maire réclame cette avance à la fabrique ; celle-ci devra la prélever sur la somme de 10,000 fr. mise à sa disposition par le préfet pour les réparations urgentes.

Le lendemain, les marguilliers tout en proposant de faire le remboursement réclamé, font observer qu'une partie des travaux (couverture, vitrerie, carrelage) doivent rester à la charge de la Municipalité, qui a joui de l'église comme *temple décadaire*, depuis l'an II jusqu'au milieu de l'an X et qu'elle devait la rendre en bon état. Le 1r nivôse, le maire réplique qu'il y a erreur. L'administration Centrale et non la Commune était chargée des réparations du local de Saint-Maurice, quand il était *temple décadaire* et les a payées aussi bien que les embellissements (!) exécutés pendant ce temps. Lorsque cet édifice fut rendu au culte les objets qui le garnissaient furent enlevés et déposés à la préfecture, qui en a fait usage à son profit (1). Il persiste à réclamer en entier les 2162 fr, 70 : la fabrique dut s'exécuter.

Revenons aux premiers travaux exécutés à la cathédrale.

Le vendredi 9 fructidor le sieur *Tournon*, vitrier, reçut un acompte de 300 livres sur ses travaux.

Le lundi 3 complémentaire an X, Mgr l'Évêque propose d'établir une rampe ou appui de communion dans le pourtour du chœur (en avant des trois autels).

Aux couvreurs qui le même jour demandent de fleurir la statue de saint Maurice et de ses compagnons, comme autrefois, les marguilliers le refusent, parce qu'il se détachait souvent dans cette opération des pierres « *assez pesantes pour détruire la couverture et la* « *voûte du péristile de Saint-Maurice* ».

Le 27 brumaire an XI, les membres du conseil adressent au préfet un mémoire, dont voici les points principaux :

1° Nécessité d'une rampe de communion, estimée 90 l., la toise courante, soit 1200 à 1300 livres.

2° Réparation des restes de l'église paroissiale, destinée à y donner les principes du Christianisme aux enfants du premier âge et construction d'un mur de clôture au devant des cloîtres, pour ce 1500 à 1600 livres.

3° Demande pour renfermer les ornements, de la boiserie, du chapier et des armoires de l'ancienne abbaye de Saint-Serge.

4° Procès-verbal à faire par les hommes de l'art de l'état des voûtes, charpentes, couvertures, clochers pour se rendre compte des réparations urgentes, de ce qu'elles coûteraient et des frais de l'entretien journalier de l'édifice.

1. *L'Autel de la Patrie* est assurément le principal et le plus artistique de ces objets. Placé en 1839 dans la grande salle de la Mairie, il fut transféré au Musée David. Il est en bois finement sculpté, de forme circulaire, décoré de guirlandes de fleurs. « Ces ornements, fouillés avec beaucoup d'art, écrit M. Henri Jouin (*David d'Angers*, I, p. 12), constituent par leur ensemble une œuvre d'un sérieux mérite. » C'est l'avis de tous ceux qui ont pu le voir. Son auteur est Pierre Louis David, père de *David d'Angers*. Il avait travaillé quelque peu à l'achèvement des boiseries du chœur : on lui doit l'exécution des trophées, des cassolettes qui couronnent à droite et à gauche l'attique, les crédences de l'autel et les anciens tabourets du trône épiscopal. (Voir la *Monographie*, vol. II, p. 44.) Le même artiste fournit à la cathédrale en 1817 la couronne royale en bois sculpté et doré, que tient suspendue le chérubin au milieu de la corniche du maître-autel pour remplacer l'ancienne custode du saint Sacrement. (Voir la *Monographie*, vol. II, p. 13).

5° Les murailles qui font la croisée de l'église sont déchirées ainsi que l'architecture qui y était adaptée : elles offrent un spectacle pénible résultant « *des plaies qu'a produites* « *le vandalisme et qu'il est temps et dans les vues du gouvernement de cicatriser* ».

6° Les réparations de l'orgue sont évaluées à 6000 livres ; cette dépense peut attendre.

Le 17 frimaire an XI, est signé le marché pour la sainte table. Cet appui composé d'une partie circulaire sur le devant et de deux parties droites sur les côtés et faisant retour pour rejoindre la boiserie du chœur formait un total de 13 toises environ, y compris les portes.

Le lundi 14 ventôse an XII (1804), arrêté qu'on fera des bancs pour asseoir cent enfants au catéchisme dans la chapelle Sainte-Anne, dont les vitres sont réparées deux ans après.

Le 13 mars 1804 il est décidé d'établir un appui en bois très simple devant l'autel de la sainte Vierge.

Le 5 avril suivant, un arrêté du préfet accorde la boiserie de l'ancienne sacristie de Saint-Serge pour celle de la cathédrale. On construit une maison pour un sacristain entre les piliers (contreforts) de l'église paroissiale : le suisse y est logé en 1814. *Chouillard et Devaux*, entrepreneurs, conviennent avec la fabrique, le 27 septembre 1804, de construire une petite maison entre les deux piliers du transept sud pour loger le sacristain, moyennant 3330 l., et sur l'emplacement d'une partie de l'ancienne salle du Chapitre. Ce malencontreux édifice servit ensuite de vestiaire aux chanoines ; il a été démoli fort à propos.

L'année 1807 fut très néfaste au monument : c'est alors que disparut la superbe et très vaste galerie, dont il était précédé. On peut lire le récit de cet acte de vandalisme à la page 42 et suivantes de ce volume. Cette destruction avait été précédée de la transformation des combles de l'ancienne chapelle de Sainte-Anne : après avoir abattu les pignons des extrémités, on releva les murs pour établir au-dessus des voûtes une vulgaire mansarde, destinée à la soufflerie de l'orgue.

En 1808 et 1809 une maison (utilisée actuellement pour le logement d'un des sacristains, le vestiaire des chanoines et des enfants de chœur) est construite par la fabrique, près de la sacristie pour servir de psallette et revient à 17,456 l. Une vaste salle d'étude recouvrit la voûte de la sacristie : elle a disparu depuis quelques années.

L'année 1812 vit reconstruire les cloîtres et les trois portes donnant sur la place Saint-Maurice pour 18,364 l., et 2151 l., payées à Varannes, serrurier, pour une grille à deux battants.

Le pavage de l'église est refait en 1813. et le nivellement de la place s'achève en 1815.

En 1816 est posé le banc du clergé exécuté à l'École des Arts pour 5048. Le lambris, dont il reste encore quelques travées, ressemblait (de loin) à celui du chœur. Ce banc a été remplacé par le banc d'œuvre moderne, sorti de l'atelier de Mrs Moisseron et Ruault, successeurs de M. l'abbé Choyer.

Un état ou tableau imprimé est dressé le 11 février 1822. La note historique qui l'accompagne se termine ainsi : « Les amateurs des monuments antiques voient avec « douleur ces magnifiques clochers se détériorer faute de réparations extrêmement « urgentes ».

De 1825 à 1828 l'État accorde des sommes importantes (environ 55,000 fr.) pour la réfection de toute la partie supérieure des murs, des chéneaux, des terrasses, des contreforts et des parapets des galeries. L'architecte François remplaça les anciens modillons des piliers par des consoles taillées en forme d'écusson d'un dessin uniforme, sans aucun caractère. A la suite de ces travaux mal exécutés, plus de 3000 fr. sont dépensés pour réparer les dégradations de la couverture et des vitraux.

En 1828, les livres de chant n'ayant pas été renouvelés pendant la Révolution étaient absolument hors de service, il fallut faire une nouvelle liturgie pour le diocèse et des livres de musique pour l'orgue et la psallette ; tout cela coûta 2177 francs. La façade et les clochers étaient dans un état pitoyable : plusieurs devis sont dressés en 1829 et 1830 : on ne résout rien. Survient le terrible orage de 1831 [1].

En 1831 les dépenses s'élèvent à 9,162.

Le sieur Niveleau établit des paratonnerres sur la nef en 1833 pour 2439 fr. et le grand orgue est réparé pour 12450 fr.

D'année en année, les projets de restauration des clochers s'accumulent : l'État accorde successivement différents crédits et ces grands travaux dont j'ai déjà parlé dans ce volume, p. 80 se terminent en 1841 par la liquidation de la flèche du Sud et de la coupole.

Les travaux exécutés de 1835 à 1838 par l'entrepreneur Coudret (reconstruction de la flèche du Sud, démolition de celle du Nord et moulage des sculptures) montèrent à 118,255 francs.

Dans une lettre du 9 juin 1842 au ministre de la Justice et des Cultes, les membres de la Commission constatent que les sculptures de Dantan, s'élevant à 40,950 l., ont été exécutées avec peu de soin.

On ne s'en aperçoit que trop dans la restauration des grandes statues de saint Maurice et de ses compagnons, dont M. Palustre a signalé les défauts (voir p. 85 de ce volume), et aussi des statues du portail, dont les têtes brisées à la Révolution ont été refaites en ciment (celles des hommes beaucoup trop fortes) pour 2,800 fr. Le reste de la somme payée à ce soi-disant artiste, concerne la réparation de quelques statues de la flèche du Nord et la fourniture d'un bon nombre d'autres, destinées à la même flèche et à celle du Sud. J'ai donné à la page 80 la reproduction d'un des angelots sculptés par Dantan et posé au sommet d'un des clochetons de la flèche du Nord, à la place d'une croix de cuivre doré, arrachée à la Révolution.

La flèche du Nord est reconstruite en 1845, et revint à la somme de 104,335 fr.

Mgr Angebault prend en 1848 l'initiative de demander 20.000 pour la restauration de la chapelle du Baptistère (ancienne église paroissiale) et 16,000 pour grosses réparations (carrelage, vitraux, nettoyage général). Cette démarche n'aboutit à rien et en 1852 M. Duvêtre, architecte, reçoit 500 fr. d'indemnité pour plans et projets, non suivis d'exécution.

En 1845 la rampe de l'escalier de la galerie (transept Sud) étant tombée pendant un office et ayant occasionné de nombreuses blessures, on proposa de creuser en sous-œuvre

---

1. Voir dans ce volume, p. 213.

le pilier (pour faire aboutir l'escalier au niveau du pavé). Le conseil des bâtiments s'y opposa avec raison et exigea la reconstruction. Le projet et le devis montant à 1962 fr., furent approuvés le 7 juillet 1847.

Il est justement critiqué par M. Aimé de Soland, qui écrit à son sujet au directeur des *Annales archéologiques* en 1849 (t. XI, p. 60) : « On vient de terminer un escalier d'un « style impossible à décrire. C'est l'œuvre de cet architecte (Duvêtre) qui avec M. Dan- « tan, a dénaturé entièrement la façade de Saint-Maurice ». De fait, c'est une mauvaise copie de celui de la bibliothèque du Chapitre de la cathédrale de Rouen et l'architecte y a surmonté des chapiteaux à crochets de moulures du XVe siècle.

M. Aimé de Soland (*Bulletin Monumental de l'Anjou*, 1872, p. 109) écrit : « Depuis « la copie de la descente de Croix de Jouvenet, qui fut pendant longtemps, en l'année « 1848, exposée dans la nef de la cathédrale, nous n'avions rien vu des œuvres de « M. Pierre Morain, élève de M. Couture.

« Dans peu de temps, la cathédrale d'Angers sera ornée d'une magnifique copie de la « descente de croix de Rubens par M. Morain... Elle fera dans une des travées de notre « cathédrale un heureux contraste avec la mauvaise toile d'Ansiaux de Liége ».

Ces deux grands tableaux ont été transportés dans la salle synodale de l'Évêché en 1872.

Une ère nouvelle allait s'ouvrir pour la cathédrale : on commençait à mieux comprendre la restauration des anciens monuments, mais que d'argent gaspillé jusque-là !

En juin 1853 s'opère la réorganisation du service des Édifices diocésains et le 30 janvier 1854 M. Joly est nommé architecte diocésain en remplacement de M. Duvêtre.

On entreprend en 1856 la restauration des verrières, abandonnée après l'exécution manquée de la première (voir p. 167).

L'insuffisance des réparations si onéreuses de la partie supérieure de l'édifice entre les années 1825 et 1828 se fit bientôt sentir : tout fut à recommencer. M. Joly, dans un rapport du 5 décembre 1856, réclame une somme de 21,600 fr. pour la réfection des chéneaux, comble et égout du côté du Nord.

De la même année date l'agrandissement du sanctuaire, c'est-à-dire le changement de courbe des marches de la table de communion.

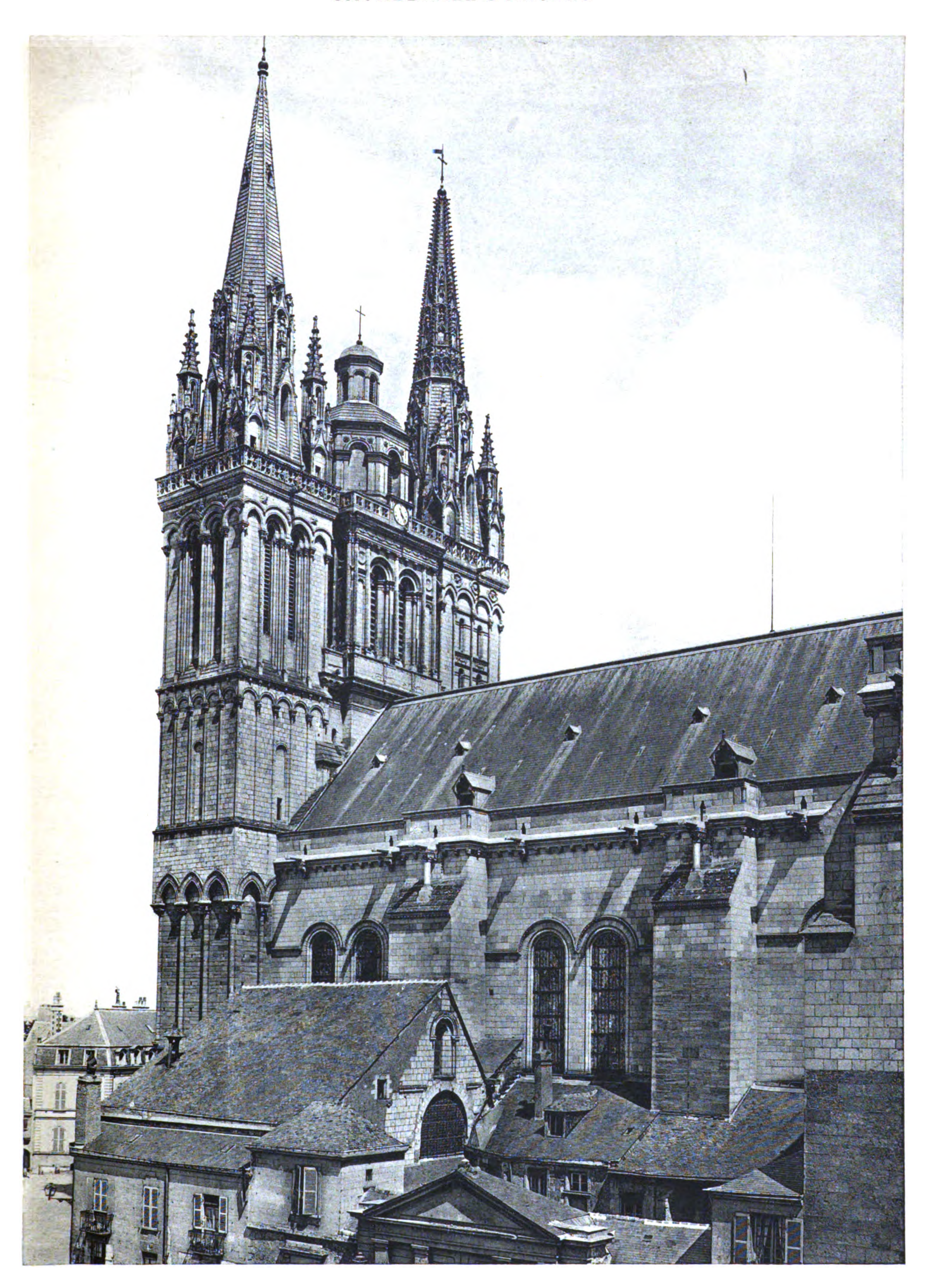
Les trois autels du transept Nord sont construits en 1860 (Vol. II, p. 26) à la place de confessionnaux, semblables à ceux que nous voyons encore dans le transept Sud.

A peine le projet de rétablissement du grand orgue était-il approuvé en 1869, qu'on reconnut la nécessité de nettoyer avant la pose du nouvel instrument, le mur intérieur de la façade et tout au moins la première travée de la nef. Dans ce but, une somme de 12,275 fut accordée par l'État. La fabrique y ajouta les fonds nécessaires pour réparer les deux autres travées, si bien qu'en 1871 et 1872 la nef entière (voûtes et murailles) fut enfin débarrassée du badigeon, dont *Borani* l'avait souillé.

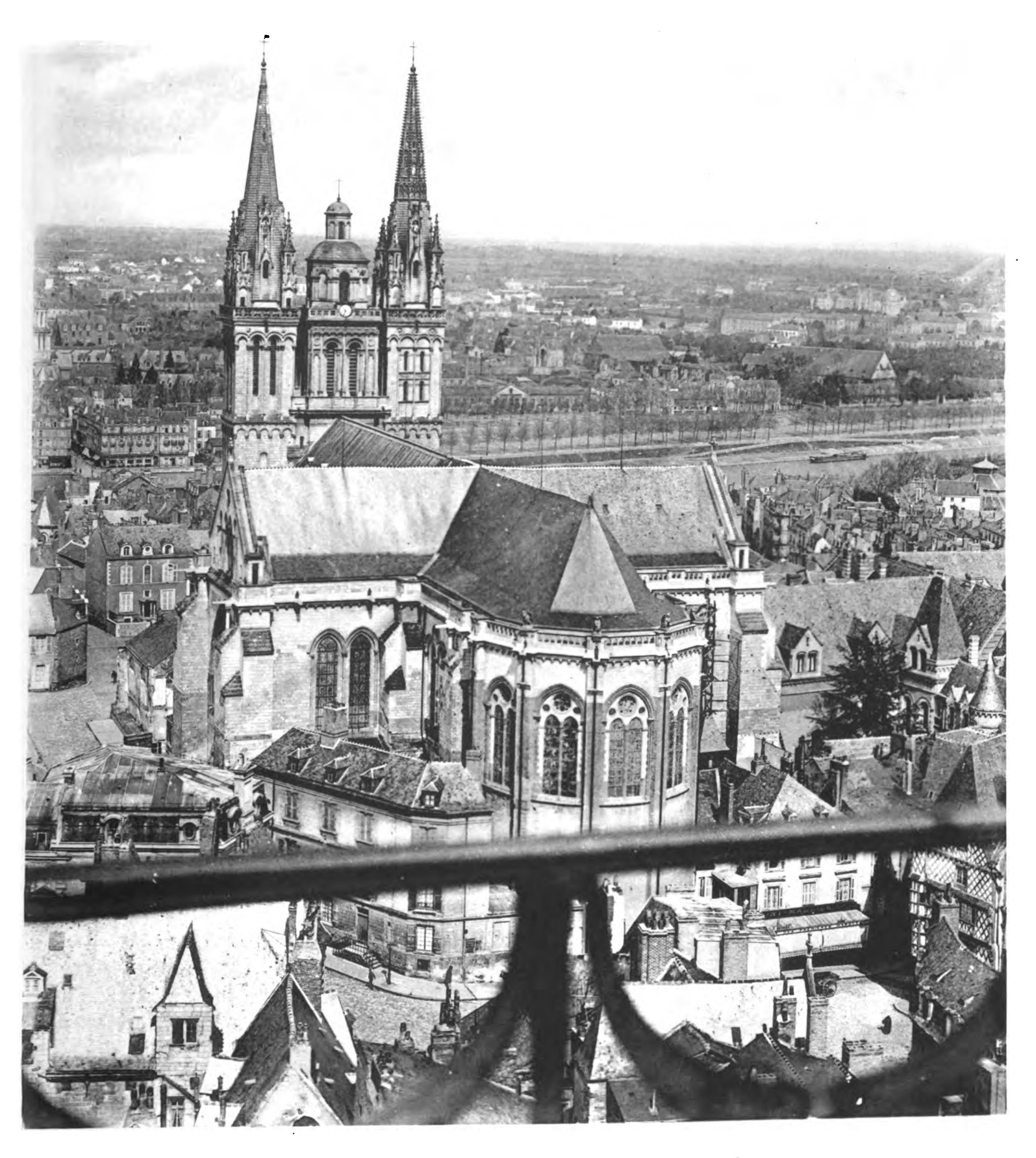
Signalons quelques découvertes intéressantes au cours de ce travail ; la peinture décorative du mur aux côtés de la grande fenêtre de la façade (Vol. II, p. 72) — l'enluminure des chapiteaux et des corbeaux de la galerie (dans ce volume p. 207) — l'encadrement peint de l'épitaphe de *Pierre Borel* (reproduit dans l'Album) — les tombeaux



STATUE POSÉE AU SOMMET D'UN DES CLOCHETONS DE LA FLÈCHE DU NORD, A LA PLACE D'UNE PETITE CROIX DORÉE



Restauration des Parties hautes de la Nef



Restauration des parties hautes du Chœur de la Cathédrale

d'Ulger et de Raoul de Beaumont, rétablis peu après (Vol. II, p. 134 et 144) — enfin, le *moyen appareil* des murs de la cathédrale, consacrée en 1025 par Hubert de Vendôme. Malheureusement, sur un nouvel enduit appliqué contre ces vénérables murailles, l'architecte eut le tort de faire tracer des assises en *grand appareil*, analogue à celui des colonnes. Cette faute était facile à éviter : elle peut induire les visiteurs en erreur et leur faire supposer que les murs latéraux sont de la même époque que les colonnes, les grands arcs de la galerie et les voûtes.

L'architecture des arcades des tombeaux et des portes, refaites à cette époque, laisse aussi à désirer. A quoi bon ces archivoltes *en relief* sur le mur, puisqu'on n'en trouve à l'*intérieur* de notre cathédrale aucun exemple, ni autour des fenêtres, ni en aucun autre endroit, ce qui est fort logique d'ailleurs ? Pourquoi, encore, avoir taillé les bases des colonnettes de ces portes et de ces arcades à un niveau aussi élevé au-dessus du pavage au lieu de les faire régner avec celles des piliers de la nef ? Mais, passons sur ces détails et continuons la revue des réparations et des embellissements.

Le 19 février 1871, Mgr Freppel inaugure la chaire sculptée par l'abbé Choyer (Vol. II, p. 57).

L'année suivante, s'effectue la restauration du buffet d'orgue et de la tribune pour 5,169 fr. Soulignons en passant l'erreur des architectes du XVIII[e] siècle, qui entendaient traiter le bois, comme la pierre. Les statues, les palmiers et autres ornements en haut relief du buffet et surtout les cariatides colossales, qui semblent porter la tribune, ont par leur volume, nécessité l'assemblage de madriers, je dirai même de véritables poutres, qui ne tardèrent pas à travailler en tout sens ; aussi combien de fentes et de larges fissures au travers des figures et des draperies. Obligation par suite de les remplir de mastic et d'empâter toutes les sculptures d'épaisses couches de peinture successives au lieu de laisser aux années le soin de brunir le chêne lentement. Au moyen âge, les œuvres de menuiserie les plus considérables (les stalles d'Amiens et bien d'autres) étaient traitées avec une entente parfaite des qualités particulières au bois. Il était judicieusement employé ; on pouvait lui laisser sa couleur naturelle sans recourir à la peinture, pour masquer des fissures, qui ne se produisaient pas. Traiter *le bois* comme *la pierre* est une faute grave, commise encore souvent aujourd'hui ; il est donc utile d'en faire toucher du doigt les tristes conséquences au point de vue artistique. Ce sera mon excuse pour cette digression.

L'orgue, dont une partie du mécanisme et des tuyaux expédiée au moment de la fermeture de Paris pouvait tomber aux mains des Prussiens, fut enfin inauguré le 28 août 1873 après un discours de Mgr Freppel (Vol. II, p. 83). Aucun des anciens jeux n'a été conservé, contrairement à ce qui avait été convenu ; il est entièremeut neuf.

En face de la chaire, se dressa bientôt un nouveau banc d'œuvre (Vol. II, p. 67) [1].

Dans l'espoir de continuer le grattage des voûtes et des murs des transepts et du

1. Après la pose de la chaire, M. l'abbé Choyer avait tenté de remplacer l'ancien banc d'œuvre, sculpté à l'école des Arts par une sorte de Calvaire. Cet essai malheureux coûta plus de douze cents francs à la fabrique et ne put être toléré dans la cathédrale.

chœur, l'échafaudage dont on s'était servi dans la nef, fut roulé dans le transept sud... hélas! quelques mois après, il fut démonté. Quand reprendra-t-on ce travail, si bien réussi dans la nef ?... peut-être jamais ([1]).

Si comme architecte diocésain, M. Joly avait été relativement très supérieur à ses prédécesseurs, il n'avait pas réussi en tout point dans ses travaux à la cathédrale. (Restauration de la verrière de saint Maurille). Les études archéologiques progressaient sans cesse, et c'est avec une entière satisfaction, qu'il convient d'applaudir aux restaurations exécutées depuis trente ans par M. Raulin, secondé de M. Dussauze.

Le 16 février 1880, le nouvel architecte diocésain dresse le devis de la remise en état des parties hautes de la nef — 171,189 fr. pour la maçonnerie et 88,524 fr. pour la charpente et la couverture.

Dès l année suivante le travail est entrepris : pour se rendre compte de son importance, il faut visiter la charpente, surtout parcourir les chenaux, si bien aménagés pour l'écoulement des eaux. Une amélioration considérable sur l'état antérieur consiste dans l'établissement d'un bahut de plus d'un mètre de hauteur, masqué par le parapet et sur lequel repose la charpente, désormais à l'abri de l'humidité

Cette restauration de la maçonnerie, dans laquelle les dégradations commises par l'architecte François (suppression des archivoltes des fenêtres à l'extérieur, transformation des modillons, etc.) ont disparu, dans laquelle les moulures et les sculptures ont été traitées avec un soin méticuleux, s'est poursuivie dans tout le pourtour de l'édifice en 1893, 1897 et 1898.

En même temps la plupart des verrières du chœur et des transepts étaient remises en état.

Trente ans après sa réception, il fallut relever le grand orgue, travail délicat exécuté par M. Debierre, auquel Monseigneur Rumeau eut la générosité de contribuer avec la fabrique.

Le Crucifix, de la salle des Assises, expulsé du palais de Justice est, recueilli en 1904 à la cathédrale et posé en face de la chaire.

Les deux belles rosaces des transepts menaçaient ruine : une tempête plus violente que les autres, pouvait faire crouler leur réseau de pierre et leurs vitraux : la plus ancienne, celle du côté du sud, a été reconstruite en 1907 ; l'autre un peu plus tard.

Depuis 1908 un immense échafaudage se dresse devant la façade et s'élève jusqu'au sommet de la tour centrale.

Les statues de saint Maurice et de ses compagnons, plusieurs fois frappées par la foudre, mal restaurées par Dantan, s'effritent et tombent en morceaux, non sans danger pour les passants. Il est de toute nécessité d'y pourvoir promptement et d'y faire une sérieuse réparation. Cet échafaudage a permis d'examiner de très près les statues, dont certains détails rappellent celles de Solesmes et les pilastres « *refendus et à molures dont le dedans est remply d'antiques* ». Les motifs d'ornementation, compris chacun dans une

1. Une souscription, lancée dans le public à ce moment, eût peut-être permis de continuer. Une proposition en ce sens, que je fis près de l'autorité diocésaine, fut repoussée.

assise, sont variés dans leur superposition verticale, mais tous les mêmes, à de rares exceptions près, dans la ligne *horizontale*. Ainsi dans chaque pilastre la première, la deuxième, la troisième et les autres assises au-dessus, sont, chacune, décorées du même motif (fleurs, fruits, boucliers antiques, enfants, etc.). Sur deux cartouches se lisent les dates 1535 et 1536 et sur le pilastre du milieu, au même niveau, le nom de *Lézin Guyer*, reconnu par M. le chanoine Urseau. C'est sans doute l'artiste ornemaniste, chargé de l'exécution de la partie *décorative* de l'œuvre, tandis que les statues furent commandées aux *ymagiers Jean Giffart* et *Jean Desmarais*. Espérons voir l'État accorder bientôt les fonds nécessaires à cette urgente réparation et qu'on profitera de l'échafaudage pour replacer au sommet de la tour centrale *la Croix d'Anjou*, à double traverse, dont elle était encore surmontée en 1831.

Le tableau des travaux exécutés au cours du XIX[e] siècle et pendant les premières années du XX[e] siècle, aussi sommaire que j'ai cru devoir le présenter ici, suffit pour constater l'insuffisance des premiers architectes, qui les avaient dirigés jusque vers 1850 et aussi combien d'argent fut mal employé à des restaurations, qu'il fallut entreprendre de nouveau plus tard.

Les chenaux, refaits pour la 3[e] fois, l'ont été enfin d'une façon définitive, à laquelle l'archéologue le plus difficile ne saurait refuser son approbation. Quand les charpentes de la croisée, du chœur et des transepts auront subi les modifications nécessaires, quand la couverture aura été renouvelée comme sur la nef, l'édifice pourra braver de longues années encore l'effort des vents et des tempêtes. Espérons voir l'habile architecte, M. Raulin, auquel ont été confiés les travaux de la partie supérieure de l'édifice, y rétablir le *haranier* ou clocher, couvert de plomb (dont la silhouette élégante couperait si agréablement le faîtage) sur son antique souche en charpente, aujourd'hui masquée par la toiture. L'ancienne flèche de Notre-Dame de Paris, dont le dessin nous a été conservé par M. Garneray, serait un excellent type à reproduire.

Une remarque en terminant.

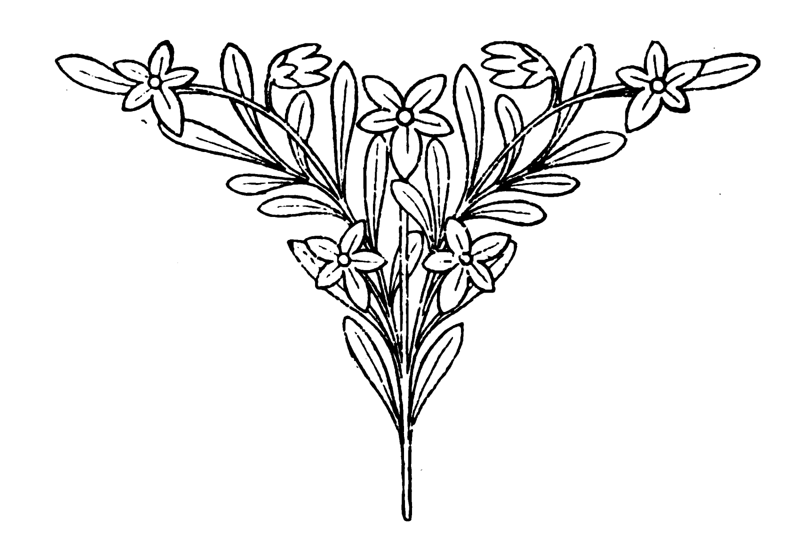
Autrefois *les piliers* (nous disons aujourd'hui *les contreforts*) montaient de fond jusqu'à la corniche et au parapet *sans le moindre ressaut*, surmontés de larges plateformes pavées. Il n'en est plus de même aujourd'hui. La Commission des *Monuments Historiques* en a fait modifier complètement la partie supérieure sur une hauteur de cinq à six mètres. Ainsi les a représentés M. de Baudot, dans son grand ouvrage « *les Cathédrales de France* ». Le maître de l'œuvre les avait compris autrement au XII[e] siècle. Préoccupé de combattre la poussée des voûtes de la nef, il accumula les matériaux à la partie supérieure des piliers et se garda bien d'en diminuer le poids et par suite la résistance par des retraites successives. Excès de précaution, peut-être ; excusable entout cas à une époque, où des voûtes de cette importance étaient une innovation et presqu'une témérité de la part de l'architecte.

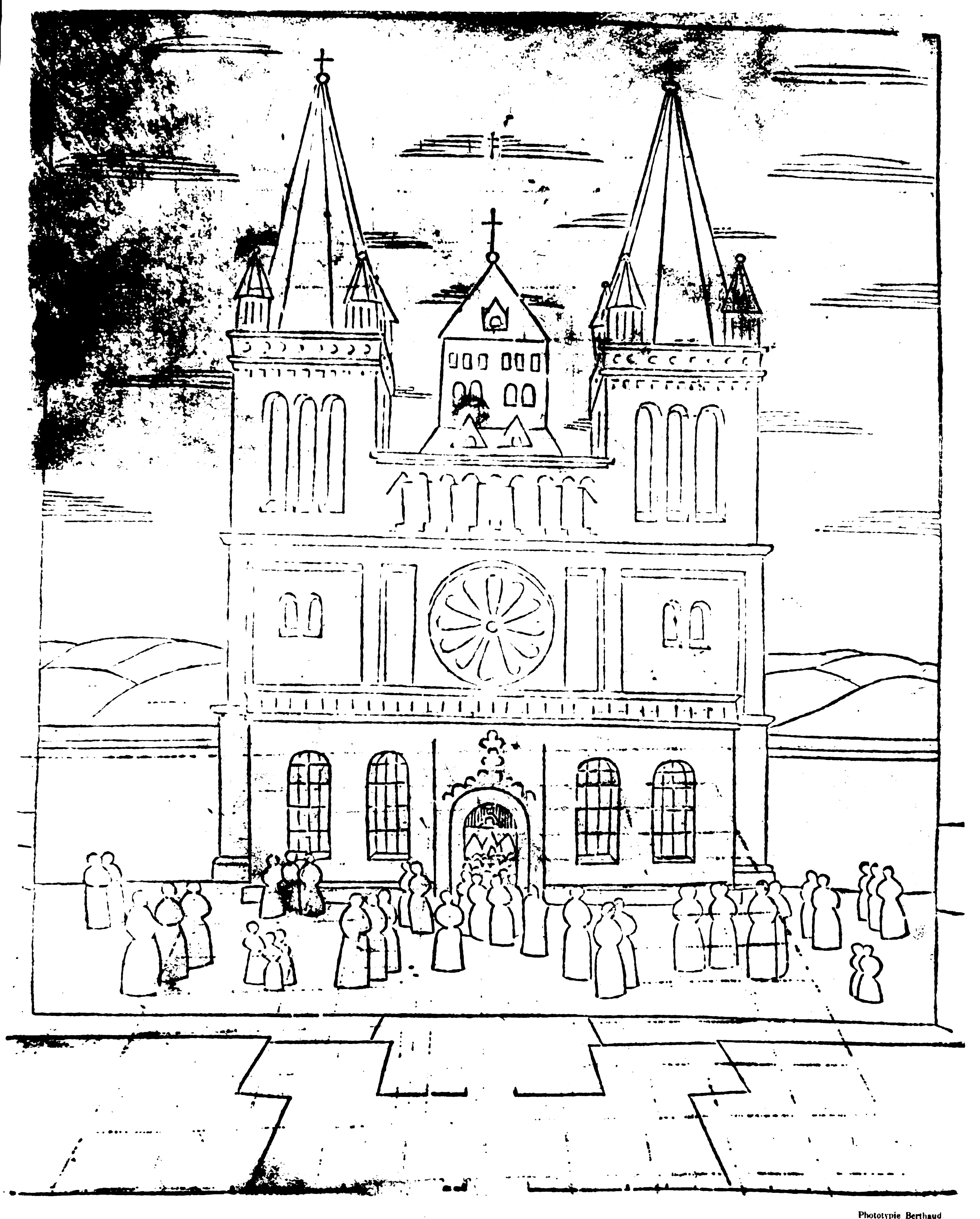
Au point de vue décoratif, l'aspect extérieur gagne assurément à ce changement. Beaucoup moins lourds nous paraissent le long de la nef ces piliers diminués de près de

moitié de leur épaisseur vers leur sommet au moyen d'un glacis, sur lequel s'appuie, comme sur les contreforts de la cathédrale de Poitiers, une colonnette soutenant une gargouille. Moins heureuse est la transformation des piliers de l'extrémité des transepts. Sur deux de leurs faces, on a dû enlever la moitié de la maçonnerie, à partir d'une certaine hauteur pour arriver à l'établissement de glacis analogues aux autres.

Il ne m'appartient point de critiquer ce travail, exécuté d'ailleurs avec un soin minutieux ; je tenais seulement à signaler la différence entre l'*état actuel* après la restauration et l'*état ancien*. Il suffit de comparer la vue d'ensemble de la cathédrale (p. 1) à celle de l'incendie de 1831 (p. 213) pour avoir une idée très exacte de l'un et de l'autre.

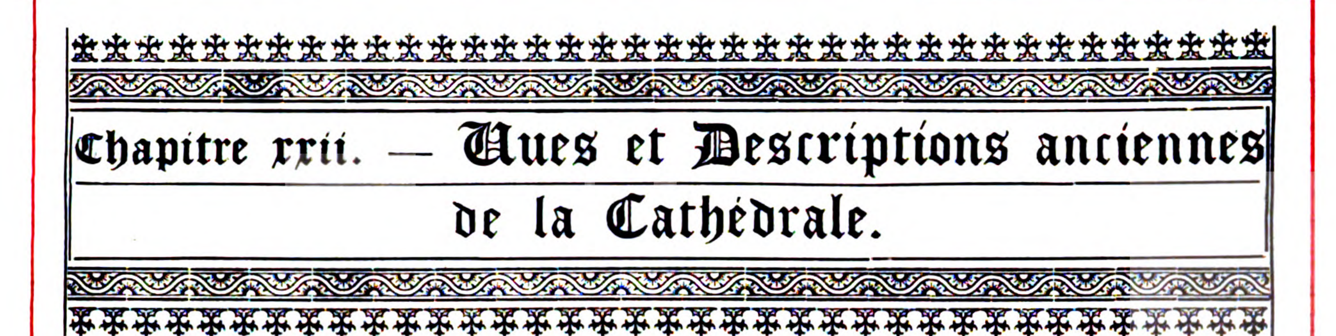
Tant que la galerie n'aura pas été reconstruite et que le portail n'aura pas été rétabli dans son état primitif, la façade de la cathédrale sera défectueuse. Ce beau portique en saillie de près de dix mètres sur la base des tours, lui donnait une ampleur qui lui manque actuellement. Un chanoine généreux eut à cœur de rétablir la galerie (Voir dans ce volume p. 47) ; l'État ne seconda pas son entreprise. Espérons voir en des temps meilleurs, réédifier cette annexe, vraiment magnifique, et réparer le vandalisme du Conseil Général de 1806 comme il convient.





Phototypie Berthaud

Sur la mémoire de l'église d'Angers cette forme fut prise.



Chapitre XXII. — Vues et Descriptions anciennes de la Cathédrale.

L'INVENTAIRE de la Bibliothèque du Chapitre, en 1736 (Vol. III, p. 282), mentionne deux livres, dont la perte est à jamais regrettable : *Statuts du Chapitre, avec une liste des dons faits à l'église. — Livre des choses mémorables de l'église, commencé en 1369...*

On eût peut-être trouvé dans l'un ou dans l'autre une description de l'église.

Faute de mieux, j'ai dû me contenter de productions en prose ou en vers, relativement récentes, et de signaler les anciennes vues du monument.

Jean Pèlerin, dit le *Viator* (1), nous a laissé dans son ouvrage, *De Artificiali Perspectiva*, imprimé en 1505, une planche figurant la façade de Saint-Maurice. On lit au bas ces mots en lettres gothiques :

¶ Sur la mémoire de l'église
Dangers / ceste forme fut prise.

Bien vagues en effet étaient les souvenirs du dessinateur. La galerie ne ressemble en rien à ce qu'elle était. A la grande fenêtre de la façade, il a substitué la rosace du transept sud : de plus, il a supprimé un des étages des tours latérales. Sous ces divers rapports, sa planche n'a pas d'intérêt. Mais, en revanche, elle nous donne un aperçu de la galerie reliant les deux clochers, leur aspect avant leur reconstruction et la vue du pavillon, couvert d'ardoise, renfermant les grosses cloches, détruit en 1533 et remplacé par la tour et la coupole en pierre. L'exactitude du dessin du clocher de bois est garantie par le tableau du tombeau du roi René (Voir t. II, p. 300). Les deux flèches, d'égale élévation alors, semblent bien en pierre, comme elles l'étaient réellement déjà. Enfin, *Jean Pèlerin* ayant omis la *croix d'Anjou* à double traverse, au sommet de la tour centrale, y supplée en la gravant un peu au-dessus, dans une sorte de nuage.

Le doyen et les chanoines écrivent le 11 juillet 1533 dans leur déclaration contre François de Rohan (2) : « *Leglise dangiers est une belle, grande et notable église, de fondation royalle et église cathédrale du dyocèse dangiers, composée de huyt dignitez, trente chanoines...* »

Non moins sommaire est la description, donnée par les chanoines et les officiers de

1. Jean Pèlerin, chanoine de Toul, naquit avant 1445 et mourut en 1522 ou 1523.
2. Archives de Maine et Loire. Série G, n° 264, art. 241.

l'église en 1536 et 1558 dans leurs plaintes relatives aux fêtages, dus par l'évêque. Le seul intérêt de ces exposés réside dans l'énumération minutieuse du personnel, qui montait à deux cent cinquante membres environ (1).

Bruneau de Tartifume (2), après avoir mentionné les clochers et l'orage du 25 mai 1617, donne le relevé de toutes les inscriptions et quelques dessins des tombeaux de la cathédrale : tout cela a été reproduit dans les volumes I-II de la *Monographie*; je n'y reviendrai pas.

Guy Arthaud, écrit dans sa *Notice manuscrite de l'église d'Angers* (3) : « J'ay faict » graver un plan de l'église d'Angers, dans lequel on peut voir la grandeur de l'église et » la situation des Autels et des Tombeaux. L'église d'Angers a 48 toises de long dedans » en dedans, sans la gallerie, huict toises de largeur et elle a treize toises de haulteur » depuis le pavé jusques à la voûte qui est sur le chœur ». Ce plan m'est inconnu.

Le père Cellot, jésuite, dans son poème *Mauritiados Andegavensis*, décrit en 1628 p. 84 et 85, l'extérieur et p. 111 et 112 l'intérieur de la cathédrale (4).

Exterior ædis Mauritianæ Andegavensis prospectus describitur :

...Sic iter accelerant, populisque undantia longe
Atria prospiciunt (5). Clementi consita clivo
Surgentem ad Solem, tophis candentibus apta
Molliter erigitur Divûm domus ; inclyta dicas
Saxa Paron misisse, novi cum lumina Phoebi
Explicuere diem, rebusque dedere colorem.
Quadrato in primis turbam capit area claustro.
Hinc propylæa legunt, et sectos arte magistra
Mirantur montes lapidum : septena patentes
Stant valvas simulachra super, quæ gnara futuri
Dextra roture enses, et fulgere iussit in armis.
Inde ubi se partes podii laxavit in æquas
Porticus, imposito facies quæ domate crescit,
Pingit acu volvente diem, et labentibus horis
Admonet affinem letho properare senectam.
Cingit utrinque latus cœlo contermina turris,
Enodesque promens quadro bipatente columnas
Surgit in augustos apices : circumque, supraque

Prospectus interior ædis Mauritianæ Andegavensis.

...Interiora domus nullis suffulta columnis
Ardua in audaces compago colligit arcus.
Unus in ingressu tenor est : penetralia latos
Diducunt hinc inde sinus, et brachia tendunt.
Hic varia admissum pingunt specularia Solem
In latas dissecta rosas : bombycina subter
Pallia, ibi dato sub stamine corruit orbis.
(Rarum opus) et plaga meretrix septemplice victa
Sulphureique amnes, Solymæ nubentis imago,
Et victorem Agnum cantusque chorique sequentes.
Ara procul, positis dextra lævaque cathedris
Stat summum complexa chorum, non illa figuras,
Duplicis aut tabulæ argentum protendere gaudet ;
Talia Relligio vulgares servat in usus :
Aurea Barbaricos vela exhausere labores
Ornatura diem ; gemmis scribuntur Eois
Historiæ, geminis ardescere jussa pyropis
Lumina, purpureos late jaculuntur honores.
Stant artus auro inclusi, artificique superbus

1. Archives de Maine et Loire. Série G, N° 332, p. 23 et p. 102.
2. Bibliothèque d'Angers. Ms. N° 871.
3. *Ibidem*, Ms. N° 671, fol. 7v.
4. Cet ouvrage, imprimé à la Flèche, a pour frontispice une gravure représentant la procession de la Fête-Dieu, sortant de la cathédrale : je la donnerai dans le tome IV. Elle a malheureusement été dessinée par un artiste, qui n'avait vu ni l'ancienne monstrance de la cathédrale ni sa façade avec la galerie : c'est une composition de fantaisie.
Le père Cellot naquit à Paris en 1588 et y mourut en 1658.
5. Je m'abstiendrai de notes explicatives et de renvois. Chacun reconnaîtra bien au milieu de ce pathos, assaisonné d'expressions et d'allusions mythologiques, les différentes parties de l'édifice. Il n'en sera pas de même pour la description suivante.

Dispositæ ucem accipiunt, resonantiaque æra
Turriculæ cohibent : non secius et sua in orbem
Signa micant illis, atque auro meta coruscat.
Vestibulum ante ipsum medioque in limine templi
Cœlipotens Regina throno consedit eburno,
Intexta aurato stellantem cyclada limbo :
Sceptra manum decorant, bissex caput astra coronant,
Perque errare humeros, et lactea stringere colla
Ambrosias dat amœna comas. Densantur utrinque
Mille chori iuvenum, puræ sine corpore vitæ,
Et muta imperia, et nutus furantur heriles,
Præcipueque caput sociis in millibus effert
Antiquus Dominæ custos, et candida ab hortis
Lilia cœlitibus, pacisque insignia gestat.
Auroræ talis comes additus, ignea noctis
Lucifer astra fugat, cœlo cum liber aperto
Suscipit Oceani rorantem e gurgite Phœbum.
Majestate liber, quæ Reges pagina templi
Patronos juranda facit. Supraque retroque
Auratis ossa in loculis verenda quiescunt.
Vicinum Galilæa tenet latus, abdita septis
Hydria, nativam mirata rubescere lympham,
Et non susceptos profundere jussa liquores
Obsequiis bona Virgo tuis...

Jacques Berge (1) a publié en 1659 un livre in-4°, de 63 pages intitulé ;

Insignis Ecclesiæ
Andegavensis
Panegyricon
ad singulos
Anagrammaticum.

Cet ouvrage, dédié par l'auteur à l'évêque Henri Arnaud et au chapitre, est d'une rareté insigne : je n'en connais qu'un seul exemplaire, dont le propriétaire a bien voulu me permettre de prendre copie. Les renvois *a*, *b*, *c*, etc., sont de *Berge* lui-même. J'en ai ajouté quelques autres 1, 2, 3, etc., pour compléter ou rectifier son texte.

Voici les pages 54 et suivantes, qui rentrent dans notre sujet.

Andegavensis Ecclesiæ
cum materialis, tum spiritualis, ex ipsius
Anagrammate descriptio.

Templum Andegavense sancto Mauritio sacrum.

Anag.

Mirum opus cum humanas arteis longe antecedat.

Carmen.

Vestibulum ante ipsum, primoque in limine templi,
Qua via declivi sit liniter aggere præceps,
Descenditque sacræ per limina recta tiaræ ;
Stat gradibus late explicitis provecta, supremo
Porticus e tumulo, triplici patefactaque poste :
Alta situ : ampla loco ; venerandaque virginis ara :
Edita sublimis camerat laquearia fornix,
Quantaque strata, lapis per quadrum sedilis ornat.
Ingentis muro pendent ingentia ceti,
Prægrandes, non visa prius miracula, costæ (2).
In medio binis aperitur janua valvis
Quam divus (*a*) tereti distinguit pegmate Miles.
(Hic prius alma Parens conspecta sedere Tonantis) (3).
Lex nova cum veteri toto describitur arcu :
Divini gemino partus stant limine Vates,
Hisque triplex Christi mulier præsaga futuri

1. *Dictionnaire Historique, Géographique et Biographique de Maine et Loire*, par M. Célestin Port, t. I, p. 319. Jacques Berge, originaire d'Orléans, s'était établi à Angers pour « *enseigner la grammaire et les lettres humaines* ». En 1650, il est chargé de la direction du collège de Beaufort.

2. Voir plus haut, p. 49.

3. Voir p. 58, note 2.

a. Mauritius.

Mixta, coronatis cervicibus : inde Renatus [1] :
Hinc et Maurilius primi duo Numina templi.
Fronte patet duodena (*a*) cohors dispergere missi
Per nondum instructas, cœlestia dogmata, gentes.
At pater omnipotens supremo cernitur orbe,
Bina Evangelii bis mystica symbola circum ;
Aligerûm, variumque genus seno ordine Divûm,
Compositi caput, in formam superambit Olympi.
Posti interjectus (*b*) paries sub fornice parvo,
Reginam, velut Atlantæo robore, molem
Ignota vehit arte : latus cui brachia binum
Bina effert, bijugo (*c*) veluti assurgentia sceptro,
Queis ventos, nubesque vagas et fulmina terret,
Morigerisque propinqua sibi regit astra procellis ;
Quod si campana videas pulsante moveri,
Millia dulcisoni licet huc centena metalli
Pondera quinquentis super addita, pondere firment ;
Hoc operis miri solers industria fecit :
Quemque etenim ossa boum lapidem quadrangula [nectunt [2]
Latius ac ima surgit radice cacumen.
Huic (*d*) oculus claro sub pectore splendidus, [almum
Sole frequente jubar per vitrea quadra recludit [3].
Signa (*e*) super, quam multa poli complectitur axis,
Mauritius Sociis medius, Phæbi æmula fingit
Lumina, per nitidas dispersa luce phalanges :
Quisque suo velut orbe sedet : queis crista galerum
Ferrea, Palladiusque decor facit Ægis amictum.
Artificis commendat opus circa ora magistrum,
Doctaque Phidiacos superavit dextra labores
Dum stupido insculpsit spirantia Numina saxo [4].
Qua patet occasus, vel qua patet ortus, utrimque
Mobilis (*f*) in collo stylus horas signat aperto [5] :
Turribus ac parvo discrimine dissita (*g*) turris,
Pensile cervice spatium medio æthere linquit ;
Quæ stans, continuo moderatur tempora cursu.
Postera (*h*) Reginæ retro post terga, disertus
Officii monitor [6] (*i*) jejuniis affecta festis
Tristes de medio, rauca voce intonat horas :
Atque super fuso clarent (*l*) fastigia plumbo.

Après avoir décrit le portail, la galerie, les clochers, le vitrail, les statues situées au-dessus, le quadran de l'horloge et le clocher du Haranier, *Berge* nous fait admirer l'intérieur de l'église.

Interiora domus jamjam licet atria sacræ
Ingredi et hospitium tota lustrare Tonantis
Parte juvat ; murus quam longo pariete templum
Circuit, excelsi fastigia cuncta sacelli
Perforat et pictis aperit rutilantia vitris ;
Huicque patens nulla testudo fulta columna
Incubat, haud tantoque gemit sub pondere radix.
Cernitur angusto pictura (*m*) stupenda recessu [7]
Hic, longæ graviora crucis sub pondere Christus
Ingemit : hinc Mater lacrymis miseratur obortis ;
Attolensque oculos toto anxius ore Johannes
Explicat internos post terga labentia, luctus.
Illustrem ante chorum qua fanum pulpita scindunt.
Humanæ pendent (*n*) argentea signa salutis [8].
Qua parte Arcto regnat vicinus Orion,
Contiguasque datur conscendere Præsulis ædes ;
Aurea magnificis fulgent altaria donis [9],
Marmoreoque oculos stringunt spendore stupentes,
BRESLÆUS proprio quæ prodigus ære dicavit ;
Quingentis (*o*) centum superaddita millia, libris,

1. *Berge* reconnait parmi les huit grandes statues du portail, saint René et saint Maurille, patrons de la cathédrale ; je crois qu'il se trompe.
2. Ces os de bœuf servant à relier entr'elles les différentes pierres, sont à noter.
3. La grande verrière de la vie de saint Martin, voir page 156.
4. Voir p. 85 et 198.
5. Voir t. II, p. 111 et suivantes.
6. Le clocher du *Haranier.* Voir dans ce Volume, p. 94, et Vol. II p. 96.
7. Le tableau situé dans la chapelle de Saint-Jean. Voir plus haut, p. 114.
8. *Monographie*, t. III, p. 223
9. *Ibidem*, t. II, p. 25.

a. 12 Apostoli.
b. Majoris Vestibuli [1*] descriptio.
c. Sequentia per metaphoram 2 turres.
d. Moli vitrum est medium.
e. Septem Socii D. Mauritii supra vitrum et ipse iis medius.
f. Le Quadran.
g. in qua Horologium.
h. Molis continuatur metaphora.
i. Campanula fracta quæ majorum turrium campanas monet.
l. Vulgo le Haranier quia quadragesimali tempore omnes officii horas templi indicat.
m. Tabella, pro qua egregius pictor simile exemplar mille florenos dare voluit.
n. Crucifixi simulacrum argenteum sex pedes et amplius longum et altum.
o. 150,000 l. ut ex ejus epitaphio cognoscere est,

1*. *Berge* a mis ici *vestibuli* au lieu de *turris.* Il lui donne le nom de *Regina*, reine des clochers.

In varios passim pietatis contulit usus ([1]).
Cessit Apostolicos renuenti Ecclesia fasces ;
(Hunc (*a*) fraterque chorum moderari principe cantu
Visus, canit ubra venerandus tempora mitra).
Atque Tricassensi rutilantior æde reluxit ([2]).
Mitra Tricassensem cognato sanguine mitram
Sergia conjunxit BRIOLÆUM (*b*) celsa propago
Fratrum digna trias, vinclo sociata perenni
Fortius Oceano quam Neptuno Amphitrite.
Mitra hæc, Mauritiæ (*c*) per fœdera juncta catërnæ ;
Pelligeris unumque potens conjungere Mystis.
Plurima sub vario templi latet infula saxo :
Hic gemini cineres Antistitis, urna superbo
Fornice bina tegit ; thalamusque cubantia monstrat
Corpora, marmoreis veluti rediviva figuris ([3]).
Sacrilegas lapis hic nudus, RETICENDE (*d*), ([4]) [rapinas ;
Signa sacer sacro dum diruis ænea busto,
Secula temporibus per non moritura futuris,
Atque per æternos canet impia furta nepotes.
Pars (*e*) calidos Austri quæ respicit altera tractus
Clara patente sinu, variisque legenda tabellis,
Plurima nobilium celsæ fert stemmata gentis,
Quos Siculo, Andegavûm flectens moderamina, [sceptro,
Torquatos (*f*) CRESCENTIS ibi Rex ordine tinxit.
Illhic ara piis quadruplex vestita figuris,
Cernentis stupidos vultus tenet arte magistra ([5]).
Una sed egregium raro celebrata labore ([6])
Monstrat opus, cui septa calybs circumdat ahena,
Sectilis ut ficti credas miracula ligni.
Nec procul, erecto requiescit præsul in antro :
Quod in nulla sacros capitis tegit infula crines,
Scilicet augurii defecerat unctio pleni.
Non tantos vario Taumantias ore colores
Nube locat super imbrifera ; quod splendida soles,
Orbe (*g*) hinc, atque illhinc, fingit Phaetonis imago
Per picta innumeris specularia vitrea formis.
Hic duodena senum venerandos lumine vultus
Monstrat odoratis munita caterva lagenis,
Septenasque suo complectitur orbe Planetas ([7]).
Obvia continuos (*h*) adytis penetralia summis
Poste parente trahunt obliqua in limina gressus ;
Vicenos bislonga pedes utraque coarctant
Parte latus, celsoque nitent fulgentia vitro.
Multa ibi sub tuta, divesque, reconditur arca :
Regia dona Ducis (*i*) pretioque opulenta supellex ([8]).
Hic circumfuso ; at quota ? textilis auro
Quo serum locuples tegitur labor arte vetusta,
Tenuia bombycum iactans quoque vellera luxu ;
Sive choro, aut aris operantum sacra Ministrum,
Purpureos, canosque tegit tam multa lacertos
Septicolor, toties quam multa sede Sacerdos.
Illhic cernuntur duplici dalmatica cultu :
Casula bina : pares formisque tumentibus, alto,
Cappæ, pullatique decus velaminis, auro ;
Et quæ fronte gerunt dignis altaria festis
Ornamenta, fidem pretio superantia certo :
Cruxque bipes, gemmis atque auro splendida puro.
Sericus arte (*l*) tapes phrygia, qui mœnia circum ([9]),
Parmicolæ referens obscura ænigmata, digno,
Millia florenum superat centena, valore :
Nil primum videt ille sibi ; nihil ille secundum.
Ara loci princeps, cunctis ubi sacra diebus ([10]),
Dives, et argento supereminet aurea tecto.
Longa pedes denos, non impare summa metallo,

1. *Monographie*, t. II, p. 208 et 209. Album, pl. 28 et 29.
2. Pierre de Breslay, t. II, p. 218.
3. Tombeaux de Jean Olivier et de Claude de Rueil.. Voir t. II, p. 167 et p. 176. Album, pl. 18, 19, 20, 21 et 22.
4. Voir dans ce Volume p. 242, note 6, et Vol. II, p. 165.
5. Les quatre autels du transept sud, adossés au mur de la sacristie.
6. L'autel et le tombeau du doyen du Mas. La grille de bronze. Voir t. II, p. 27 et p. 194. Album, pl. 25.
7. Les deux rosaces. Voir dans ce Volume, p. 157 et 158.
8. Voir pour les ornements le t. III. Chapitre des Broderies et Tissus.
9. Voir pour les tapisseries le t. III. Chapitre des Tapisseries.
10. Le maître autel, t. II, p. 3, et dessins à la page 4.

a. Præcentor fuit, cuius dignitatis caput rubro pileo, candido linteo.
b. de Briolé, familia antiquissima, ampliss-clara titulis.
c. Horum, abbas S. Sergii confert pleno jure unam ex prebendis, neposque fuit præsulis de Breslay.
d. Vir ille : uti in Evangelio malus Dives : nomine indignus est, nam corpora duorum Episcoporum hinc: et campanas S. Sergii majores, ad facienda tormenta bellica abstulit.
e. Alterius alæ, vulgo la Chapelle des Chevaliers.
f. L'Ordre du Croissant.
g. Duo vitrei orbes ex utraque alæ parte.
h. La Secrétainerie.
i. Regis Siciliæ.
l. Tota Apocalypsis in eo descripta est.

Stat variis rutilans, gemmataque capsa lapillis [1],
Incolumes quæ MAURILII (*a*) complectitur artus ;
(Huic puro effigies quondam surrexerat auro)
CHRISTOPHORUS (*b*) quo damna, ferox pro [Numine templi,
Cætera, placato non segnitor hoste, redemit ;
Salvaque (*c*) sospitibus debent huic templa tapetis
Murorum Regale decus, cessante caterva,
Dum manet indigenam sublata voce Baronem
Damna hæc immemori, nec cive, nec urbe, futura :
Huic (*d*) nomen dabit æternum, æternasque cathedras
Mauritius per continuos fulgere (*e*) Nepotes.
Assurgunt aris argentea Numina summis [2] :
Christiparæ, natum hunc gremio amplexantis amico :
Hinc galea, piloque ferox Mauritius adstat.
Plurimis accensis qui mittitur ignis ab aris,
Mystica solemni dans symbola luce ; quot annos [3]
Indicat, explicito regnaverit ordine præsul ;
At quot habet Dominos chorus, hinc candela [recenset
Flammis cera choro septenis lucida, signat [4]
Ardentes totidem lychnos Salomonis ad aras.
Nec procul, adversa quæ surgit fronte columna [5],
Jaspide divinis se subjiciente figuris,
Paschalemque gerit cristato vertice tædam ;
Regna, et te, PHARAO, fugientibus impia quondam
Angelicas de nocte faces per devia monstrat.
Pone altari, sacris venerabilis arca ruinis [6]
Quæ cineres, utique tenet Diva ossa RENATI,
LOUETO [7] decus æternum, quem cæca furore
Calvini rabico, reliquis avertere flammis
Non potis, audentem per tela inimica, per ignes
Colligere intrepido veneranda sacraria nisu,
In scelus (*f*) officio sævus, qui nomine CLEMENS
Dilectus populo : Themidis venerandus in aula :
Ore disertus ; Avûm celso prænobilis ortu.
Corpora sarcophagi Divorum cæsa propinqui
Bina tegunt : hinc, Porphyrica latet hydria [8] testa
Mutari quondam in lymphas miracula vini.
Dissimilem nec materiem mentitur adhærens
Vas, ubi clara Ducum soboles, lustralibus undis,
Primæva scelerum purgari labe solebat.
Divas, prævalida ferro, clavique (*g*) fenestra [9]
Summus opes reserare labor. Si credere visis
Non piget : hoc servata penu superante teguntur.
(*h*) Brachia : (*i*) cervices : (*l*) digiti : (*m*) dentesque ; (*n*) [capilli [10] :
Artus : (*o*) spina, (*p*) cruor, vasis ingentibus ; auro
Pauca quidem : argento sed divite cetera fulgent
Relligionis et hic splendentia munera largæ (*q*) ;
Aurea crux, et adorandi fusto inclyta ligni ;
Solemni liber augurio simul aureus (undé

1. La châsse de saint Maurille, t. III, p. 163 et suivantes. Sa statue d'or, de saint Maurille, cédée aux Huguenots par le chapitre pour qu'ils évacuent la cathédrale, fut rachetée par Christophe de la Barre et figura au devant de la châsse jusqu'à la Révolution.

2. Les statues d'argent de la Ste Vierge et de saint Maurice. Voir t. III, p. 242 et 25.

3. Voir t. III, p. 303.

4. Voir t. II, pl. à la page 32.

5. Voir t. III, p. 242.

6. La châsse de saint René, t. III, p. 173.

7. Tombeau de Georges Louet, t. II, p. 199. Album, pl. 26.

8. T. III, p. 239.

9. Sacraire ou armoire des reliques, t. III, p. 157.

10. Chaque relique est assez clairement désignée, pour qu'on puisse la retrouver dans le chapitre de l'*Ancien Trésor*, t. III ; je n'y renvoie pas spécialement.

Je me suis permis deux corrections dans les notes de *Berge*. Il signale à la lettre i un buste de saint Martin, c'est inexact : le trésor possédait au contraire la tête de saint Innocent. A la lettre a de la page suivante il indique saint Innocent : c'est saint Séréné, qu'il faut lire.

a. Quod simulacrum Canonici vendidere decem florenorum millibus ut liberarent templum a furore Hæreticorum.
b. De la Barre.
c. Nam ad ea comburenda accensæ jam faces ardebant.
d. de la Barre.
e. Hactenus sine intervallo ante 200 annos ibi sedent.
f. Legati Præsidialis. Lieutenant général.
g. Thesauri descriptio.
h. S. S. Mauricii et Fiacrii ; Vincentii : Magdal. Juliani de Vauvantes. Maurilii Andreæ.
i. Maurilii : Innocentii.
l. Juliani ; Ludovici.
m. Laurentii 2.
n. Mariæ virg.
o. Christi.
p. Mauritii.
q. Corpora S. S. Jo. Baptistæ : Petri : Blasii : Renati : Tanchæ.

Rex, Præsulque, gravi jurant solemnia) ritu
Parte superfusis radiant utraque lapillis.
CONFIXUS TELIS DIVUS : cataphractus et armis.
MILES, CVM SOCIO, AC SUMMA GENITRICE [TONANTIS :
MARTINVS ; regum proles LICINIVS ; illhinc
Maxima diversis monstrant simulachra figuris :
Capsa haud dissimili (*a*) SERENICVS ossa recundit :
Costaque Christiparœ latet hic venerenda (*b*) Pa- [rentis,
Innumeras post arca patens tenet ordine multo
Relliquias, sævorum crudelia facta tyrannûm.
Hanc Rex (*c*) vicino, Reginaque limite tangunt [1]
Marmorea strati mensa, quam desuper arcus
Fornicat ; horrentemque oculis dat cernere vultum [2]
Objecta mors atra fero, cui Regia tristeis
Purpura fulgenti circumdat veste lacertos ;
Quam fato prius, ille manu pinxisse putatur.
Lugubre alterius (*d*) pullato marmore surgens,
Conjugis, obliqua patet e regione, sepulchrum [3]...

Donnons maintenant la parole à *Léon Godefroid* [4] :

« L'église métropolitaine est dédiée à saint Maurice, qui est d'une très belle structure, » mais en quelques endroits négligeamment entretenue.

» En dehors, elle montre deux tours quarrées, au sommet desquelles on monte par » 250 degrés. Quasi au hault de celles-cy, en est une troisième, qui, sur une arcade tirée » de l'une à l'autre, prend son fondement [5]. D'icelle on considère la ville bien à plain » comme aussi le pays, qui l'environne fort au loing, jusques à Saumur et autres lieux, » qu'on découvre.

» Aux portes de l'église, à l'une et l'autre main, sont plusieurs grandes côtes de baleine.

» Le vaisseau d'icelle est très ample et spacieux.

» Dans le chœur d'icelle, est enterré le cœur de Louis II, roy de Jérusalem et de » Sicile, comme son testament le porte, qui est tiré de la chambre des Comptes [6].

» A gauche du maître-autel, se voit le tombeau de René, roi de Sicile, et au même » endroit un tableau où la mort est représentée séant en un trône, couverte d'un man- » teau royal, le chef couronné et un sceptre à ses pieds. Les armes de Sicile y sont pein- » tes avec cette devise : *Los en Croissant*. Aussi est souvent représenté un vase embrasé, » avec ces mots : *d'Ardent Désir*. Et ces huit vers se lisent là même... [7] ».

Pierre-Louis-Jacob d'Hailly, parti de Paris le 8 mai 1690, fait un voyage de plusieurs années [8] et raconte ce qui suit :

1. Tombeau du roi René et d'Isabelle de Lorraine. Voir t. II, p. 287 et suivantes.
2. Tableau du roi mort, t. II, p. 300.
3. *Berge* fait ici erreur. Il prend le tombeau de Marie de Bretagne pour celui de Jeanne de Laval, seconde femme de René d'Anjou. Cette princesse avait bien demandé à être inhumée dans le caveau de Marie de Bretagne, mais sa volonté ne fut pas exécutée, son corps doit être déposé avec celui de Marguerite d'Anjou, dans un caveau, voisin de celui de René, non exploré encore.
4. *Bibliothèque Nationale*, fonds français. Ms. N° 2759. *Relation d'un voyage, fait depuis la ville de Thoulouze inclusivement jusques à Amboise, qui cy après doit continuer jusques à la ville de Paris*, par Léon Godefroid, p. 362 et suivantes.
5. Voir plus haut, p. 81 et 84.
6. *Monographie*, t. II, p. 284.
7. *Ibidem*, t. II, p. 287 et suivantes.
8. Archives du Nord. Lille. Ms. N° 625 et 626. *Journal de voyage, en deux volumes*. Années, 1690, 1692, 1695 et 1699, t. I, p. 141.

a. Cassa sancti Serenedi
b. Annæ.
c. Siciliæ. Ex eodem Mausol. eminet. Descriptio Mausolei Regis
d. Secundæ.

«... Nous commençâmes à voir la ville (d'Angers) par la Cathédrale, dédiée à saint » Maurice. Elle n'a rien de beau dans ses bâtiments que la largeur de la nef, soutenue » d'aucun pilier.

» L'architecture de sa façade est admirable. Cette façade est ornée de trois gros clo- » chers, dont celui du milieu estant apuié sur les fondemens des deux autres par une » arcade, semble suspendu en l'air. C'est la plus belle façade, que nous ayions vue.

» Le dedans de l'église n'a rien de particulier à remarquer que quelques tombeaux, » dont les plus beaux sont ceux de René d'Anjou, roi de Sicile, dans le chœur et dans la » croisée à gauche celui de Claude de Rueil, dernier évêque. Il y a aussi quelques tables » d'autel, qui sont assez belles... »

Voici encore une description du XVIIe siècle ([1]) :

« Cette basilique a été bâtie telle quelle en l'an 1030 (1025). Son architecture est très » délicate et hardie en ce sens, qu'elle soutient une voûte, exhaussée de 102 pieds, six » pouces à son entrée et de 100 pieds à son extrémité, sans le secours d'aucun pilier.

» La longueur totale de cette église est de 274 pieds, 6 pouces, y compris le chœur, qui » est de 90 pieds, ce qui donne 187 pieds, 6 pouces, pour la longueur de la nef.

» Sa largeur est de 50 pieds, 6 pouces.

» Les deux petites nefs, qui forment la Croix, ont chacune 34 pieds de longueur sur » 33 pieds de largeur.

» Trois clochers s'élèvent sur le portail, celui du milieu qui n'est appuyé que sur les » deux clochers latéraux, dont l'un est de 198 pieds, 9 pouces de hauteur et l'autre de » 178 pieds, 6 pouces... ([2])

» Dans la Chapelle des Chevaliers, il y a quatre autels :

» Celui qui est enfermé dans une chapelle, a été bâti par le doyen Jean du Mas ([3]).

» Celui d'après fut fait par un chanoine, nommé Breilrond ([4]).

» Le troisième par Christophe de la Barre ([5]).

» Le quatrième et le plus proche du chœur par René Haurès, g^{d} Archidiacre et » chanoine ([6]).

» Il y a un autel à l'opposite du chœur, dédié à saint Maurice, qui est celui des Che- » valiers ([7]).

» Dans la Chapelle du côté de l'Evêché, il y a trois autels, qu'a fait faire René de » Breslay, évêque de Troyes et auparavant grand archidiacre d'Angers. Etienne Benault, » son neveu, chanoine d'Angers, les a fait dorer ([8]) ».

---

1. *Bibliothèque d'Angers*, Ms. N° 673. Collection de pièces concernant l'église d'Angers.
2. Les deux flèches ont aujourd'hui la même élévation. Voir plus haut, p. 79.
3. *Monographie*, t. II, p. 26.
4. *Ibidem*, p. 28.
5. *Ibidem*, p. 28.
6. *Ibidem*, p. 28.
7. *Ibidem*, p. 28.
8. *Ibidem*, p. 24 et 25.

Grandet, dans sa *Notre-Dame Angevine* [1], s'exprime ainsi :

« L'église d'Angers est une des plus anciennes et des plus belles du royaume. Pour » faire l'éloge d'une manière digne de son antiquité, il suffit de rapporter ce qu'en dit » Louis XIV dans son arrêt du mois d'août 1670 :

» Il n'y a rien où consiste plus véritablement le corps de l'état ecclésiastique, que les » églises cathédrales, entre lesquelles est celle de notre ville d'Angers, laquelle fondée » par l'empereur Charlemagne, notre prédécesseur, ornée de beaux et grands privilèges » par les ducs d'Anjou et par autres roys nos prédécesseurs, laquelle à ce sujet, s'appelle » la *Chapelle des Rois de France*, dont nous sommes le 1r chanoine... »

Barthélemy Roger, moine de St-Nicolas d'Angers, écrit en 1674 [2] :

» L'église de Saint-Maurice, qui est la cathédrale, passe pour une merveille à cause de » ses voûtes sans piliers et de ses beaux clochers, bâtis sans appui sur une double voûte, » ce qui a obligé plusieurs étrangers à les appeler *Tours en l'air*. Cette église est riche » en argenterie, ornements et cloches... »

On ne saurait omettre ici le Noël d'Urbain Renard, consacré par l'auteur à chanter à l'occasion de la naissance de l'enfant Jésus, les beautés et les cérémonies de la cathédrale :

1 Venez à saint Maurice
Tous serviteurs de Dieu,
Ouïr le saint Service
Qui se fait en ce lieu,
Ravit yeux et oreilles ;
Dites assurément :
N'y a chose pareille
Dessous le firmament.

2 Car soit que l'on contemple
Ce hardi bâtiment
Et sa largeur très ample,
Sans piliers mêmement ;
Ses beaux clochers et cloches
Portés quasi sur rien,
Ses gros orgues tout proche,
Qui concertent si bien.

3. La galerie est pleine
De belles raretés,
De gros os de baleine,
Son beau portail doré ;
Là, on vient en voyage
Sainte Tanche prier
Et tant de belles images
Qu'on y voit déplier.

4. Tant de saintes reliques
Qui sont en son trésor
Les châsses magnifiques,
Couvertes d'argent et d'or ;
Tapisseries exquises
Brodées d'or et d'argent
Où sont l'Apocalypse
Et les deux Testaments.

5. Cette église est fort sainte
Puisque tant de corps saints
Sont dedans son enceinte
En tombeaux entiers,
Entr' autres, sous la grille,
De l'heureux Jean Michel,
Celui du roi de Sicile
Qui n'a point son pareil.

6. Malgré les hérétiques,
Qui, par rage, ont brulé
Une partie des reliques
De l'heureux saint René,
L'autre partie utile
Est gardée chèrement,
Où priant, les stériles
Obtiennent des enfants.

7. Dedans son chœur, aux festes
On voit de tous côtés
Le Révérend Evêque,
Doyen et Dignités
Grand nombre de notables,
Chanoines apparents,
Dévots et charitables
Qui officient par rang.

8. Et les cérémonies
Qui n'ont point de pareil,
La belle psalmodie,
Qui soit sous le soleil ;
La musique complète
De bon maître et d'enfants,
Tant d'ornements aux festes
Et de cierges ardents.

9. On ouvre le noçage
Au mois de Janvier,
On bénit le vinage
Pour tout mal singulier,
Là où se voit l'hydrie
De chez l'Architriclin,
Où Christ, devant Marie,
Changea l'eau en vin.

1. Bibliothèque d'Angers, Ms. N°, 620, p. 9.
2. *L'Anjou historique*, 1er N° p. 99.

10. Les rameaux sont célèbres,
Car la procession
A saint Michel du Tertre
Va faire station.
Sur la porte Angevine
On chante gloire à Dieu
Montrant l'entrée divine
Chez le peuple Hebreu.

11. La joie est angélique
A la Pâque d'ouïr
Cloches, orgues, musique,
Les Maries venir
Chercher dans le sépulchre
Jésus qui n'est plus là ;
Puis portant œufs d'autruche
On chante Alleluia.

12. Suivant l'ancien usage,
On fait procession,
Aux églises en voyage
Durant les Rogations ;
Lors on porte la châsse
Du grand saint Serené,
Sous laquelle l'on passe
Quand on est retourné.

13. Par toute l'Europe on prise
Le beau sacre d'Angers
Pour l'honneur que l'Eglise
Avec les Séculiers
Rendent au très auguste
Sacrement de l'autel,
Pour l'aliment des justes
Pain descendu du ciel.

14. On voit à Saint-Maurice
Tous les Etats venir,
Puis après, la Justice
Très bel ordre tenir.
Tenant en main la torche,
Et le bouquet de fleurs ;
Comme aussi la Basoche
Paraît en grand honneur.

15. Douze torches très grosses
Représentent aux yeux,
En figure et en bosse
Les merveilles de Dieu ;
C'est le faix de douze hommes,
Que celle des bouchers,
Et n'ont pas moindre somme
Tanneurs et Poissonniers.

16. Puis le Clergé chemine
Très dévotieusement
Chantant motets et hymnes
Du très saint Sacrement,
Qu'on porte en la chapelle
Sise près saint Laurant ;
Au retour, d'ordre belle
Chacun reprend son rang.

17. A la Toussaint on quitte
Aumusse et surplis,
Pour prendre le noir triste ;
On prie pour les délits
De ceux du Purgatoire,
Par messes ou oraisons,
On prie le roi de Gloire
Les tirer des prisons.

18. Taira-t-on les prières
Qui se font pour les morts ?
Qu'on dit anniversaires,
En musique et accords,
Troyes, Dol, Rouen sont belles
Les Michel, Mats, Miron
Tout le clergé appellent
Des villes aux environs.

19. A Noël on chemine
De cœur dévotieux
Dès neuf heures à matines,
Où le chœur de Messieurs
Luit entouré de cierges ;
Puis la Messe à minuit,
A l'heure que la Vierge
Enfanta Jésus-Christ.

20. Que donc plus on ne vante
Ni Rouen, ni Paris,
Chartres, Bourges ou Nantes,
Saint Maurice a le prix ;
Car si les autres prisent
Leurs grands monceaux pierreux,
Du nôtre l'artifice
L'emportera sur eux.

L'abbé Ollivier, dans ses *Mémoires sur l'origine des peuples*, Angers 1779 (1), s'exprime ainsi : « Cette cathédrale est une chapelle (c'est-à-dire un grand vaisseau sans bas-côtés) « mais qui passe pour une des plus belles de l'Europe ; ses clochers sont aussi « renommés... »

Je n'ai pas cru devoir reproduire ici des extraits de la *Notice de la Ville d'Angers*, écrite vers 1773 par Thorode, secrétaire du Chapitre et publiée en 1897 par M. l'abbé Longin, qui l'a enrichie de notes très judicieuses et très importantes. Thorode fait plutôt l'historique que la description du monument.

Il en sera autrement de Péan de la Tuillerie, qui publia en 1778 la *Description d'Angers*, réimprimée avec des notes de M. Célestin Port, archiviste en 1868 (2).

1. P. 88, note 21.
2. P. 50 et suivantes.

« Cette église, quoique bâtie à la gothique ([1]) ainsi que les clochers, est un édifice, dont « la beauté est d'autant plus remarquable, que tout est achevé. On fait cette observation, « parce que rarement trouve-t-on de grandes églises qui soient conduites à leur dernière « fin. Celle-ci, qui est un grand vaisseau isolé sans bas-côtés, est entièrement revêtue de « pierres de taille, tant en dehors qu'en dedans, et les ornements de son architecture sont « des plus beaux en leur espèce ; et tout est si bien conduit et si artistement fait, qu'on « ne s'aperçoit point qu'elle a été construite à diverses reprises et par différents « architectes, dont les derniers se sont assujétis à suivre les idées de ceux qui avaient « été employés avant eux. La voûte de cette église est fort haute et fort large et d'autant « plus hardie, qu'elle n'est soutenue d'aucun pilier, si ce n'est des murailles qui en « soutiennent le toit ; ce qui rend la nef dégagée et fort belle. Le chœur enfermé par de « grandes grilles de fer, est aussi fort beau ; et les galeries qui règnent tout autour de « l'église, en dedans et en dehors, font un très bel effet et contribuent encore beaucoup à sa « décoration et à sa commodité. Les deux ailes du chœur ou chapelles collatérales, dont « l'une s'appelle *des Évêques* et l'autre *des Chevaliers*, sont fort grandes ; elles ont « été faites par le chapitre au commencement du XIIIe siècle.

« On y voit deux grands vitraux en rose, opposés l'un à l'autre, qui sont fort estimés; « ils sont d'une exécution surprenante ; les vitres sont peintes en apprêt avec des « couleurs d'une vivacité et d'une variété infinie. Les trois fameux clochers qui s'élèvent « sur le portail, où est l'ouverture de la grande porte, sont un morceau d'architecture « quoique gothique ([2]), des plus légers et des plus délicats qu'on puisse voir en France. « Ils ne portent, dit-on, presque sur rien, et celui du milieu terminé en dôme ou calotte « avec sa lanterne, n'étant appuyé que sur les fondements des deux autres, semble être « comme suspendu en l'air ; on admire cette merveille et on en fait fête aux étrangers « comme de la chose du monde la plus rare et la plus surprenante...

M. Prosper Mérimée, inspecteur général des Monuments Historiques de France, décrit si bien pour l'époque à laquelle il écrivait ses *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France* p. 323 et suivantes (c'était en 1836) la cathédrale d'Angers, que je ne résiste pas au plaisir de reproduire ici son appréciation, malgré sa longueur.

« On aperçoit Saint-Maurice, la cathédrale, de presque tous les points de la ville, et de « la rive droite, l'aspect de sa façade est admirable. Vue de près, on ne la juge pas favo- « rablement, parce que l'œil le moins exercé est choqué tout d'abord par le manque « d'harmonie entre les parties inférieures, qui appartiennent au plan primitif et les con- « structions relativement modernes, qui les surmontent ([3]).

« Sur la porte, en ogive en pointe émoussée, s'étale toute la richesse d'ornementation « que comportait le style roman à l'époque qui précède sa décadence. Deux rangs de

1. Il était de mode, à l'époque, de mettre ce correctif « quoique bâtie *à la gothique* » à tous les éloges, donnés aux monuments du moyen âge. Ces beaux esprits, à la suite de Fénelon, se piquaient de mépriser l'architecture *gothique*.

2. Même remarque que dans la note précédente.

3. La contraste vient surtout de la nudité des murs à droite et à gauche du portail, causée par la démolition de la galerie.

« statues couvrent les parois latérales du porche, et, bien que mutilées, la plupart se font « remarquer par le fini de leur exécution. Je ne me lassais pas surtout de considérer « leurs draperies gracieusement ajustées, couvertes de longs plis serrés et arrondis, char- « gées de pierreries, de broderies de toute espèce, détails qu'excellait à rendre la sculp- « ture byzantine et qui la caractérisent jusqu'à un certain point. Les voussures et les tym- « pans sont ornés de même, et l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de la perfec- « tion du travail, quand on l'examine de près, ou du bon effet produit par l'ensemble de « la décoration.

« Au-dessus de la porte est une grande fenêtre ogivale (1), entourée d'archivoltes « saillantes. Deux tours flanquent le portail. Dans l'origine, c'est-à-dire à la fin du « XIIe siècle, elles ne s'élevaient probablement (2) que d'un étage au-dessus de la « fenêtre, surmontée peut-être d'un fronton triangulaire. Dans les siècles suivants, les « tours s'exhaussèrent d'un étage (3), puis on les remonta de longues flèches octogones « flanquées de clochetons (4). La tour du Nord semble été exhaussée avant l'autre ; elle « est décorée de quatre arcades, dont les deux du milieu sont en plein cintre, les autres « ogivales. Les premières contiennent chacune deux fenêtres en plein cintre, l'une au- « dessus de l'autre (5). La tour du Sud présente des arcades ogivales avec de longues « fenêtres en ogive au milieu. Je crois celle-ci de la fin du XIIIe siècle (6). Il faut ob- « server que les balustrades de l'une et de l'autre sont modernes. Les flèches ont été con- « struites en 1533 (7). Celle du Nord est plus haute de quelques pieds, elle est aussi plus « ornée ; mais un renflement et des ornements en saillie, qu'on observe à peu près aux « deux tiers de sa hauteur, altèrent sa forme pyramidale et produisent un effet peu « agréable (8).

« Après avoir élevé les tours, on sentit qu'il devenait nécessaire d'élever la partie cen- « trale de la façade (9). On y ajouta d'abord un étage, présentant huit longues niches, « qui contiennent les statues des anciens ducs d'Anjou (10), chacun avec un dais fort orné « au-dessus de sa tête. Ces statues sont médiocres et de tous points inférieures à celles « du portail. C'est, je présume, vers la fin du XVe siècle, que cet étage a été ajouté (11). « Enfin en 1540, Jean de Lépine construisit entre les deux tours et au-dessus de ces

1. La grande fenêtre n'est pas ogivale (lisez en arc brisé) : trois de ces arcs concentriques sont en plein cintre, la partie supérieure (quelques assises seulement) de l'arc extérieur, a été remaniée après 1533 et accusent une forme tant soit peu brisée, mais il est certain que c'est une modification, opérée au XVIe siècle.

2. Ceci est une erreur : il était impossible de placer des cloches dans la salle de l'étage inférieur.

3. Ce second étage existait dès la fin du XIIe siècle : là étaient suspendues les cloches. Les encorbellements ornés de modillons, reproduits dans ce volume, à la page 49, ne permettent aucune hésitation sur la date.

4. Des flèches en pierre (mais pas celles d'aujourd'hui ni celles qu'elles ont remplacées) avaient été élevées sur les tours vers la fin du XIIe siècle, puisque l'une d'elles fut renversée par le vent en 1192.

5. Voir page 76 la consolidation de cette tour, opérée après l'incendie de 1533.

6. Les grandes baies de l'étage supérieur des tours étaient semblables, avant 1533, mais toute la partie supérieure entre les archivoltes et la balustrade a été refaite au XVIe siècle.

7. On les commença en 1517. Voir page 72 et suivantes.

8. Voir page 74 la réfection de la partie supérieure de la flèche par Pierre Louvigné.

9. Voir la réfutation de cette erreur à la page 81 et suivantes.

10. Ce sont les statues de saint Maurice et de ses compagnons (Innocent, Candide, etc.).

11. Les sculptures des pilastres portent la date de 1535 et le nom de Lézin Guyet.

« niches, une nouvelle tour, ou plutôt un pavillon, surmonté d'une coupole octogonale, « terminée par une lanterne. Toute cette ordonnance, d'une composition lourde et sur- « chargée, produit l'effet le plus malheureux par son désaccord complet avec les « tours voisines, surtout avec la base, sur laquelle elle repose. La balustrade de la plate- « forme touche presque à celle des tours, et la bande étroite de jour qui les sépare, res- « semble plutôt à une lézarde, qu'à un intervalle laissé à dessein (1).

« On observe avec surprise dans les tours latérales, que les colonnes engagées su « leurs faces ne sont pas à l'aplomb les unes des autres, et qu'elles n'ont pas même une « relation régulière avec celles des étages inférieurs ou supérieurs. Comme elles n'ont « aucune utilité réelle, cette faute est ici sans conséquence (2).... Bien que la nef unique « soit fort large, ses murs ne sont point soutenus par des arcs-boutants et ses « contreforts n'ont qu'une médiocre saillie. Elle est divisée en trois travées, que « séparent des faisceaux de colonnes engagées, à chapiteaux de feuillages, tous variés et « tous d'un travail merveilleux. Dans chaque travée, une ogive très large, prenant sa « naissance au pavé de l'église, occupe tout l'intervalle d'un faisceau de colonnes à l'autre « et forme ainsi sur le mur une espèce de niche, dont le fond est en retraite de deux pieds « à peu près (3). Au-dessus de la pointe de l'ogive, règne une corniche saillante, soutenue « par des modillons bizarres, caprices amusants de l'ornementation byzantine. L'épais- « seur de l'ogive plaquée contre la paroi latérale de la nef et la largeur de la corniche qui « déborde celle-ci, servent d'appui à une galerie étroite qui, traversant les massifs épais « des colonnes engagées, se continue autour de l'église.

« Le haut de la travée est encadré par deux ogives en retraite l'une sur l'autre, pre- « nant leur naissance à la hauteur des chapiteaux des colonnes engagées. Le tympan « contient deux fenêtres étroites en plein cintre, flanquées de colonnettes de même style « que les précédentes. La voûte est ogivale, renforcée d'épaisses nervures et de larges « arcs doubleaux. Partout les arcs, soit en ogive, soit en plein cintre, paraissent accom- « pagnés du même ornement, deux tores avec une moulure cheveronnée au milieu. Les « arcs doubleaux (lisez ogives ou diagonaux) présentent sur leurs intrados une suite de « riches rosaces à la place des moulures cheveronnées. La simplicité, et le bon goût de « la décoration frappent à première vue....

« Le chœur et les transepts reproduisent la même disposition que la nef, si ce n'est que « leurs fenêtres sont toutes ogivales (1) (géminées et surmontées d'une rosace) et que « l'ogive inférieure de chaque travée est remplacée, dans le transept et le fond du chœur, « par une arcature ogivale figurée.

« Dans la première travée du chœur, cette arcature est en plein cintre.

1. L'espace qui sépare les tours est de 1 m. 75 mais pour peu qu'on ne se place pas exactement dans l'axe de l'église et à une assez grande distance, les trois tours semblent se confondre et n'en faire qu'une : l'effet de la troisième est très malheureux. Je le répète, en la construisant on n'a pas obéi au désir d'élever la façade, mais à la nécessité de loger les grosses cloches, qui ne pouvaient être placées dans les tours du XII[e] siècle.

2. Est-ce bien réellement une faute? Voir ce que j'ai dit à la page 62.

3. L'auteur ne semble pas s'être rendu compte que les murs auxquels sont appliqués les grands arcs brisés, sont de plus d'un siècle antérieurs aux gros contreforts, aux piliers et aux arcs.

4. Les fenêtres de la travée carrée du chœur avant le rond point sont en plein cintre.

« On remarquera encore que, suivant une pratique générale, les chapiteaux du chœur « sont encore plus riches et plus ornés que ceux de la nef. Aux feuillages fantastiques se « mêlent des têtes d'anges et des figurines d'un mouvement gracieux, souvent très cor- « rectes de proportions. C'est à ce qu'il paraît la dernière phase des chapiteaux historiés: « il n'ose déjà plus montrer ses figurines qu'à demi enveloppées dans le feuillage.

« On ne peut rien voir de plus beau, de plus harmonieux que les vitraux, qui garnissent « encore toutes les fenêtres de Saint-Maurice. Les plus anciens, ceux de la nef, « l'emportent peut-être sur les autres par la suavité des couleurs et leurs heureuses com- « binaisons, qui d'abord attirent l'œil et lui font éprouver un plaisir d'une nature particulière. « Toutes les verrières, exécutées dans le même système, se composent de morceaux de « verre coloré d'une grandeur médiocre, rehaussés par une teinte, rarement deux, appli- « quées par dessus. Elles sont certainement au nombre des plus anciennes de France et « on peut les comparer à ce que l'on trouve de plus parfait en ce genre. Je ne dois pas « oublier de noter l'art avec lequel les plombs sont arrangés de manière à dessiner les « contours, qu'il convient d'accuser fortement.

« La rose du transept méridional est extrêmement curieuse par sa forme en roue, « comme les premières roses byzantines : c'est en outre une des plus grandes de ce style, « qui se puisse voir. Les rais ou meneaux sont autant de colonnettes à chapiteaux ornés « de crochets, tels que ceux du gothique primitif.

« On sait qu'un édifice aussi considérable, aussi soigné dans tous ses détails, n'a pu « s'élever que lentement ; sa construction a duré plus de deux siècles. La nef, dit-on, fut « bâtie en 1030 (lisez 1025) ; mais alors elle n'était pas voûtée et n'avait qu'un toit en « charpente. Sans doute aussi ses décorations intérieures n'existaient pas encore ; car ses « colonnes engagées et les ogives latérales formant les niches, sont évidemment contem- « poraines de la voûte [1], qui fut achevée ainsi que le chœur à la fin du XIIe siècle [2].

« Les transepts ne furent commencés qu'en 1225 [3] et l'église entière, à l'exception des « tours [4], était achevée en 1240 [5]. Il est à remarquer que, bien qu'au milieu de ces « travaux un nouveau style d'architecture prît naissance, on ne laissa pas de se confor- « mer au plan original, sauf de légers changements de détail, qui prouvent la part « des architectes un louable désir d'innover, mêlé au sentiment de l'harmonie qui doit « exister dans toutes les parties d'un vaste monument ».

La description de M. Mérimée, malgré des erreurs de détail, que j'ai relevées en note, fait honneur à son auteur, quand on se souvient qu'en 1836 les études archéologiques étaient, pour ainsi dire, à leur début. Elle a été reproduite par Bodin dix ans plus tard dans ses *Recherches Historiques sur l'Anjou*, t. II, p. 195 et suivantes.

De la longue description de la cathédrale, donnée dans le *Maine et l'Anjou* en 1862,

1. Non; contreforts, piliers, arcs brisés entre les colonnes, galerie, peut-être même les arcs formerets au-dessus des grandes fenêtres, tout cela a précédé de quelques années l'entreprise des voûtes.
2. La construction du chevet est postérieure à 1274.
3. Le transept nord fut entrepris entre 1178 et 1198.
4. Les deux tours étaient achevées, comme je l'ai montré précédemment.
5. Le transept sud, mais pas le chevet, commencé en 1274 seulement.

par M. Paul Belleuvre, je citerai quelques passages. Il signale le contraste entre l'élancement de la façade et la grandeur imposante de la nef :

«... Ce qui distingue (la cathédrale d'Angers) c'est l'aspiration mystique symbolisée « par les lignes élégantes et sveltes de sa façade principale, dont l'aspect aérien s'accroît « encore de la situation du monument au sommet d'une haute colline. Pénétrez dans la « basilique : l'ampleur et la majesté de ses formes architectoniques vous frappent et vous « impressionnent d'une façon toute différente, presque opposée, mais non moins vive. « Du rêve l'on descend à la réalité et le double caractère de l'église se révèle ainsi fondu « dans la forte unité du même édifice. L'église, ou si l'on aime mieux, la religion « catholique, dont chacun de nos temples est un centre visible élevé au milieu des hom- « mes, n'est-elle pas à la fois raison et mysticité ; — le lien de la terre et du ciel ; — la « fille de Dieu, la mère des hommes ; — n'est-elle pas en un mot et pour ainsi dire, com- « me son divin fondateur, corps et esprit ?»

Un peu plus loin :

« Sur le sol nu et dépouillé où s'élevait jadis l'église détruite par Hastings et ses « farouches soldats, que va faire Hubert de Vendôme, aidé par son père et sa mère « Emma ? Une nef, une simple nef romane, qui resta quelque temps couverte de poutres, « faute d'argent, sans doute, pour faire la voûte... »

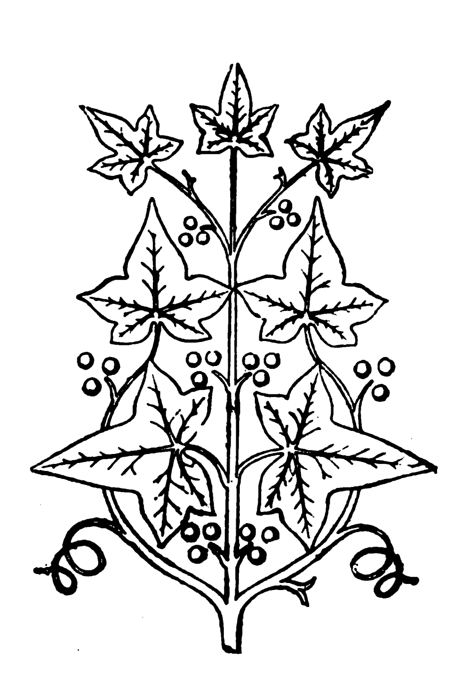
Les fouilles de 1902 ont prouvé qu'Hubert de Vendôme avait transformé en une croisée couverte d'une coupole l'intertransept du VIII[e] siècle (comme à Saint-Martin d'Angers), construit une ou trois nefs, des ailes ou transepts et trois absides. Enfin, l'auteur termine sa notice par ce passage, plein de poésie :

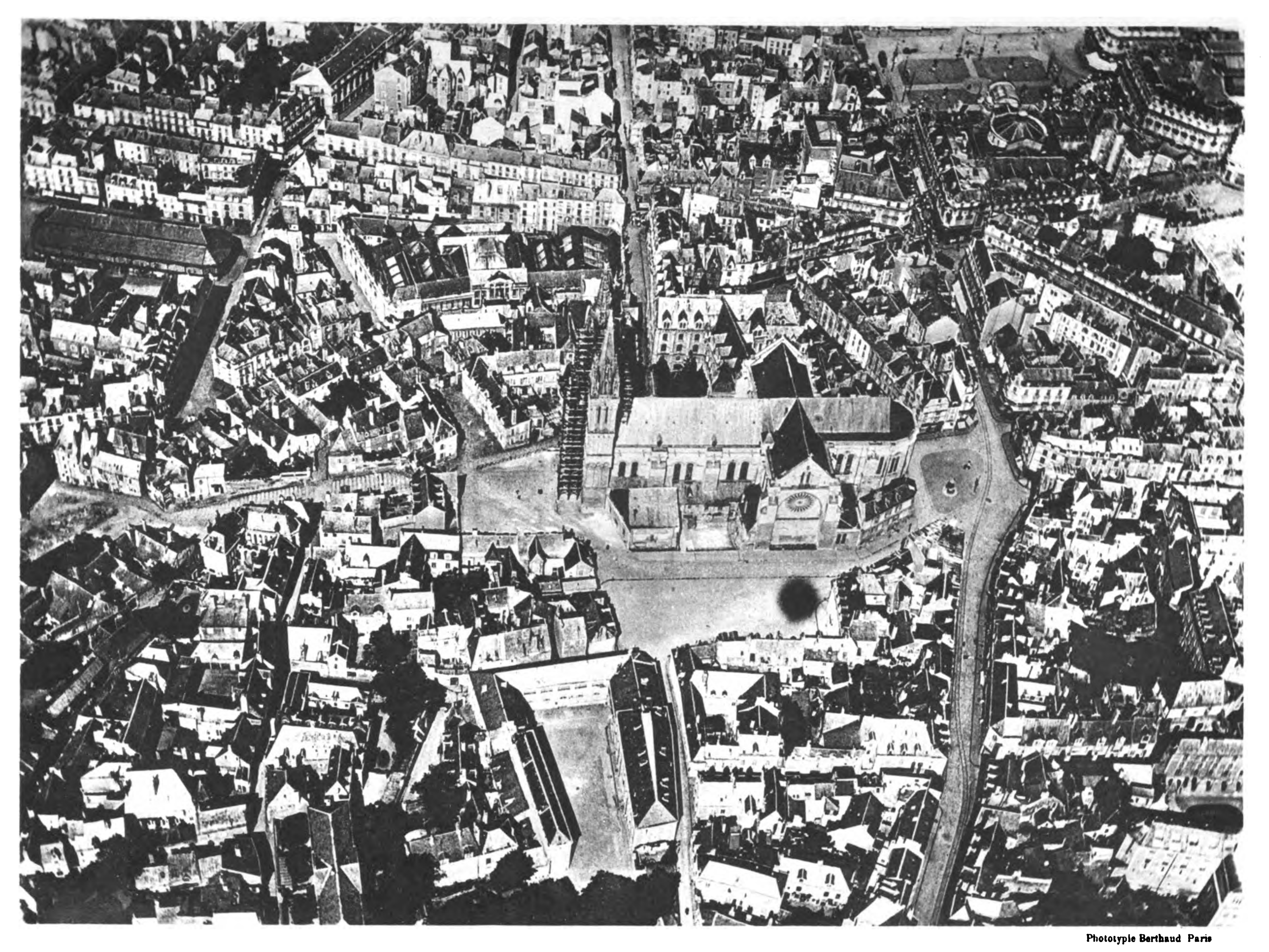
« Mais si l'église de Saint-Maurice a tant de séductions pour des inconnus et des « étrangers ; que ne doit-elle pas inspirer aux enfants de la cité et surtout à ceux de cette « paroisse, qui comme nous, sont nés à l'ombre de ses flèches ?... Voici la piscine sacrée « dont l'onde nous a régénérés, comme autrefois le roi Marsille ; voici les vitraux aux « mille symboles et les soleils aux mille reflets si beaux et si éblouissants, que, dans « notre jeune âge, nous ne rêvions pas au ciel de plus imposantes et de plus magiques « splendeurs ; voici la nef d'où nos mères élevaient nos âmes ingénues et tendres vers « les mystères touchants de l'autel et du tabernacle ; voici la table sainte, où le jour de « notre première communion, nous les avons fait pleurer de bonheur et d'amour ; voici « le chœur majestueux et sonore d'où les chants limpides des jeunes lévites nous ont tant « de fois émus de leurs modulations séraphiques ; voici l'orgue aux cent voix dont les « notes graves et sévères et les majestueux bourdonnements ont retenti si souvent « au-dessus de nos têtes ; voici le sanctuaire vénéré où à travers les nuages parfumés de « l'encens qui s'élève comme une poussière d'or aux lueurs des ogives chatoyantes, nous « avons vu se déployer de si pompeuses et de si augustes solennités.

« La voix du temple nous suit encore lors même que nous nous en éloignons, soit que « la cloche qui annonça notre naissance nous adresse ses pieux et maternels enseigne- « ments, soit que l'horloge au timbre argentin nous fasse entendre l'hymne harmonieux « et virginal de l'*Inviolata*, la dernière voix qui nous quitte au départ, la première qui « nous fête au retour ».

Toutes ces descriptions, auxquelles j'aurais pu en ajouter d'autres, concordent sur plusieurs points : l'ampleur des proportions, la hardiesse des voûtes et de la construction de la tour du milieu de la façade (particularité qui n'est pas assez remarquée de nos jours), la magnificence des vitraux, la noblesse de la sculpture, l'élégance des moulures, enfin l'unité du monument, malgré la différence de dates auxquelles furent successivement construites les diverses parties de l'édifice.

Je n'y ajouterai rien, ayant donné de nombreux détails dans les chapitres précédents.





Phototypie Berthaud Paris

Ensemble de la Cathédrale, vue d'un ballon en 1910. — Cliché de M. Maurice de Farcy.

La tache, qui se voit sur la place n'est autre que l'ombre du ballon.



Chapitre XXIII. — Dimensions de la Cathédrale.



VOICI les renseignements fournis à M. Godard-Faultrier [1], par M. Duvêtre, architecte de la cathédrale, qui dirigeait en second la restauration des clochers :

Hauteur.

Hauteur sous clef des trois travées de la nef, jusqu'au sol de l'église, … … … … … 25m66.
» des deux ailes, … … … … … 26m05.
» de la 1e voûte du chœur, … … … 26m45.
» de la voûte de l'abside,… … … … 25m56.

Longueur.

Longueur dans œuvre, … … … … … … … … … … .. … … 90m47.

Largeur.

Largeur de la nef dans les arceaux entre les piles, … … … … … … 16m38.
» des ailes, dans œuvre, … … .. … … … … … … … 14m86.
» du chœur, … … … … … … … … … … … … … 15m98.

Dimension des clochers après la restauration.

Du sol à l'extrémité de la maçonnerie des flèches, … … … … … … 74m37.
Du sol à l'extrémité de la coupole … … … … … … … … … … 58m60.
Largeur totale des flèches et de la coupole au niveau des galeries, prise de saillie en saillie de la corniche. … … … … … … … … … … … 25m45.
Épaisseur de la flèche du Nord, … … … … … … … … … … 7m77.
» de la coupole, … … … . … … … … … … … 8m70.
» de la flèche du Sud, … … … … … … … … … … 7m97.

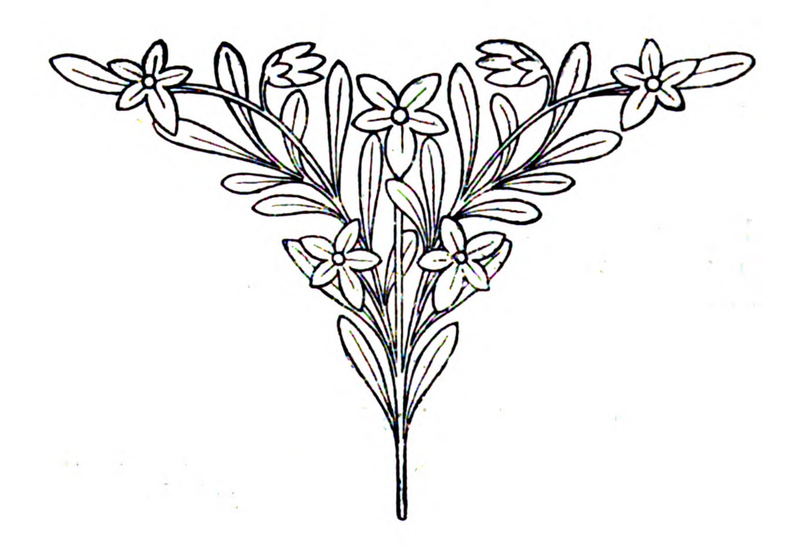
La différence de hauteur des voûtes de la nef avec celles de la croisée et du chœur est une conséquence du relèvement des chapiteaux et des galeries dans ces parties de l'église [2]. Le maître de l'œuvre du XIIIe siècle a voulu faire une construction plus légère et plus hardie que celle de son devancier ; il y a réussi.

L'élégance des nervures des voûtes, des transepts et du chœur, les arcatures élancées

1. *L'Anjou et ses Monuments*, t. II, p. 405.
2. Voir dans ce volume, p. 25.

et multipliées, qui remplacent les grands arcs brisés du rez de chaussée de la nef, ajoutent encore à l'effet général. Malgré ces différences, l'ensemble est satisfaisant.

Quant à l'élévation des deux flèches de pierre par rapport à leur largeur, elle étonne et provoque l'admiration : on n'en voit guère d'aussi sveltes et de mieux proportionnées. Combien elles sembleraient plus belles, si nous les voyions telles qu'elles avaient été construites tout d'abord, je veux dire sans ce mur auquel sont adossées les statues de saint Maurice et de ses compagnons, construit après l'incendie de 1533 et sur lequel s'appuie la tour centrale du côté de la façade. Depuis cette addition malheureuse, les deux clochers ne font plus qu'une seule masse avec le mur en question, ce qui donne à la façade une hauteur démesurée (comme à celle des cathédrales de Strasbourg et de Quimper) surtout depuis la démolition, à jamais regrettable de la galerie.



Chapitre XXIV. — La Cathédrale d'Angers, type de plusieurs autres églises.



E voisinage a tout naturellement provoqué l'imitation de quelques monuments. A cette cause j'attribuerai la transformation des trois nefs de la Trinité de Laval, puis de celles de la Couture du Mans en une seule.

D'autre part, si les voyages d'une province à l'autre ne devaient pas être faciles au moyen-âge, les évêques suffragants d'un même archevêché, convoqués tantôt au sacre ou aux obsèques de leurs confrères, tantôt aux conciles, aux consécrations d'églises, aux translations de reliques, avaient l'occasion de se rencontrer de temps à autre. A ces circonstances diverses, je crois pouvoir rattacher la construction ou la restauration des cathédrales de Saint-Malo et de Vannes.

I. *La Trinité de Laval.*

Cette église, construite vers 1070, dépendait de l'abbaye de la Couture du Mans [1]. Elle comprenait trois nefs, de dimension moyenne, une croisée surmontée d'un clocher, deux transepts, un chœur et deux absidioles.

Vers 1150, à l'instar de ce qui avait été préparé pour la construction des voûtes de Saint-Maurice d'Angers, on renversa la nef principale ; puis, après avoir fortifié les murs assez médiocres des basses nefs, de puissants contreforts et de solides colonnes engagées, on releva de près de moitié les murs latéraux ; enfin, on établit la voûte hardie, que nous admirons aujourd'hui. La nouvelle et vaste nef est distribuée par le maître de l'œuvre en trois travées carrées de $13^{m}66$ de large et donne une longueur totale de $38^{m}60$, s'avançant jusqu'aux piles du clocher.

Par économie, il se dispensa de la galerie de circulation au bas des fenêtres.

Voici la description donnée par M. Hamard [2].

« Cette nef présente un caractère imposant. Les murs goutterots sont ornés de belles « fenêtres géminées à plein cintre : chaque baie a une archivolte double à deux boudins ;

1. *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 474. Ursio, abbé de la Couture, établit quatre frères (moines) « in ecclesia S. Trinitatis Lavallensis ».

2. *Etudes archéologiques sur la cathédrale de Laval*, 1855, p. 14.

Voir aussi l'église de la Trinité de Laval, sa construction et son plan primitif, par M. l'abbé *Angot*, 1898, p. 5 et 10. «... Par une coïncidence qui, loin d'être fortuite, est grandement instructive, l'église abbatiale de la Couture du « Mans était transformée à la même époque par un procédé analogue ; ce qui prouve avec évidence que les moines, « premiers bâtisseurs de la Trinité de Laval (vers 1070), ont été aussi les auteurs de cet heureux changement opéré au « milieu du XII[e] siècle. »

Je suis d'accord avec M. l'abbé Angot, mais je suis persuadé que le remaniement de la Trinité de Laval a précédé celui de l'église de la Couture de 20 à 30 ans : les détails de la sculpture m'autorisent à l'avancer.

« l'un descend jusqu'à la base des pieds-droits intérieurs, l'autre correspond aux colon-« nettes, placées dans l'évasement de la fenêtre. Entre les boudins et les colonnettes, on « remarque une assez jolie bandelette de violettes épanouies.

« Les supports des voûtes, formant pilastre, sont des demi-piliers cruciformes, avec « colonne engagée au centre et quatre colonnettes, placées dans les angles rentrants.

« Les arcs doubleaux, les arcs formerets sont doubles en épaisseur, de sorte que le « deuxième arc forme une archivolte sur le premier : chaque angle est orné d'un gros « boudin. Les nervures diagonales sont également profilées d'un boudin à chacun des « angles.

«... Les archivoltes des fenêtres, les tailloirs des chapiteaux, les différents arcs des « voûtes et les cordons qui règnent dans tout l'intérieur à la hauteur des tailloirs (au « bas des fenêtres) présentent des ornements en dents de scie, qui produisent un bel effet...

II. *Église abbatiale de Saint-Pierre de la Couture, du Mans.*

Après l'essai fait et couronné de succès à l'église de la Trinité de Laval, les religieux de la Couture, du Mans, transformèrent de la même manière, vingt ou trente années plus tard, leur église abbatiale (1). L'écartement des murs des basses nefs, dont on aperçoit encore les fenêtres et les petits contreforts, donna la largeur de la future nef unique, 15m90. Ici le maître de l'œuvre relia les piliers par de grands arcs brisés et reproduisit la galerie en saillie sur des corbeaux sculptés de Saint-Maurice d'Angers. Des passages, ménagés dans les contreforts, en arrière des piliers, permettent de circuler à mi-hauteur de l'édifice, au bas des fenêtres géminées surmontées d'une rosace, qui s'ouvrent dans la partie des murs refaite à neuf au-dessus des anciens bas-côtés. Le tout est couvert de voûtes domicales sur plan carré. Trois travées semblables se succèdent, ayant 13m90 d'axe en axe des piliers.

La façade, le portail et les deux tours, demeurées imparfaites, semblent d'une date plus récente que les voûtes de la nef. A l'intérieur, le grand arc brisé encadrant la porte d'entrée s'est déformé, après l'enlèvement des cintres de charpente ayant servi à sa construction.

Les gros contreforts ne montent pas de fond jusqu'à une large plate-forme, comme à Angers ; ils sont couronnés de glacis, plus ou moins remaniés. Inutile de faire remarquer combien la sculpture des chapiteaux et des modillons est inférieure à celle de Saint-Maurice. Un curieux détail à noter est le passage orné de têtes sculptées au travers des gros contreforts, dans le côté sud de l'église, auquel était adossé le cloître. Signalons enfin l'archivolte ornée de rosaces, sculptées dans une gorge, encadrant les arcs brisés, entre les piles de la nef.

Je n'en connais pas d'autre exemple : elle fait sallie sur les claveaux des arcs et sur les assises du mur... c'est ici une simple décoration, sans utilité réelle, puisqu'elle n'a pas

1. *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, par l'abbé Angot. T. II, p. 182.
« Vers 1150-1190, les religieux de la Couture transforment leur église abbatiale, elle aussi à 3 nefs, par l'exhaussement « des murs des bas-côtés, la suppression des murs côtiers de la nef et l'établissement d'une voûte sur le vaisseau, qui « ne forma plus qu'une seule nef... On fait remarquer dans la construction des voûtes, que les arceaux divisés dès le « départ, trouvent leur place distincte sur les chapiteaux, tandis que plus tard avec plus d'expérience, on apprit à réunir en un seul faisceau dans la première assise les trois arcs, qui soutiennent les voûtes ogivales.

pour but, comme autour des fenêtres ou des portes de l'*extérieur de l'édifice*, de préserver les joints des claveaux de l'infiltration des eaux pluviales.

III. *Cathédrale de Saint-Malo.*

Vers 1152 l'évêque Jean de Châtillon, dit Saint-Jean de la Grille [1] (1144-1163), transféra son siège épiscopal de la ville d'Aleth (St-Servan) [2], dans l'île de Saint-Malo. A cette occasion, il reconstruisit l'ancienne église fondée par saint Aaron et saint Malo sur le rocher de ce nom pour en faire sa nouvelle cathédrale [3].

La nef et l'intertransept de cet édifice existent encore et rappellent bien le XIIe siècle...

Les arcs doubleaux tout unis et les arcs diagonaux ornés de moulures en triple tore, rappellent ceux de la nef de la cathédrale du Mans. Chaque travée, sur plan carré, a $7^{m}50$ de côté et la voûte dépasse de beaucoup à son sommet le niveau des arcs doubleaux et des formerets; bref, c'est absolument le système *angevin* adopté aussi à St-Julien du Mans.

Le tailloir de la colonne de l'angle intérieur de la croisée est disposé en biais par rapport à celui des colonnes voisines, comme à la tour Saint-Aubin d'Angers (dans la salle située en dessous du beffroi).

Le chœur actuel date du XIVe siècle : quant aux murs des trois travées de la nef, ils ont été remplacés par des arceaux construits en sous-œuvre et masquant les colonnes et les anciens formerets, lorsqu'au XVIe et au XVIIe siècles, on imagina pour agrandir l'église, d'y adjoindre des nefs latérales.

Le portail en placage sur l'ancien comme à St-Pierre de Saumur, date de 1772 : la fenêtre placée derrière l'orgue est bien celle du XIIe siècle, encadrée du côté de la place dans une arcature du XVIIIe.

IV. *Cathédrale de Vannes.*

Rouauld (Rotaldus), évêque de Vannes, assista le 25 mars 1152 à Saint-Maurice

1. *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 1002.

En 1149, memoratur Joannes (de Chastillon) Andegavi, apud sancti Nicholai monacos, eis altare sancti Paterni confirmans — 25 Martii 1152 recognitioni corporis Sancti Renati (in ecclesia Andegavensi) interfuit — 1159 interfuit consecrationi ecclesiæ sancti Juliani (Cenomanensis).

2. *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, par l'abbé Guillotin de Corson, I, p. 688. Saint-Servan possède encore maintenant dans sa chapelle Saint-Pierre les restes vénérables de la cathédrale d'Aleth, primitivement composée d'une triple nef à sept travées et de deux absides aux extrémités. Des fouilles opérées en 1877 et en 1890, ont permis de rétablir le plan de l'édifice.

Voir les deux plans, dressés par l'abbé Duchesne et donnés p. 1 et suivantes du *Bulletin de la Société Archéologique de Rennes*, XXI.

3. *Archives de Bretagne*, t. IX. *Itinéraire de Bretagne de Dubuisson-Aubenay*, en 1636.

p. 41. Sépulture dans l'épaisseur de la muraille boréale du chœur... Hic jacet corpus beati Johannis episcopi Machlovensis, qui hujus ecclesiæ chorum ædificandum curavit.

Obiit anno Domini 1163.

Et plus bas 1636, qui est la date de l'année que cela fut écrit.

Cette épitaphe du XVIIe s. attribue à tort le chœur à Jean de la Grille : il fut reconstruit probablement sous l'évêque Raoul Rouxelet (1310-1317) et terminé par ses successeurs.

La nef, la croisée, les transepts et sans doute l'ancien chœur (démoli au XIVe siècle,) peuvent être attribués à Jean de Châtillon.

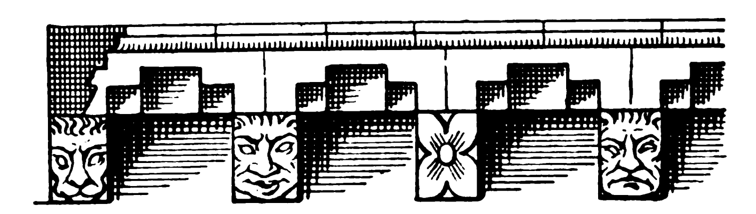
Le 26 janvier 1192, un de ses successeurs prend part au concile provincial d'Angers, dans la nouvelle nef de la cathédrale de cette dernière ville.



d'Angers à l'ouverture de la châsse de saint René et en 1159 à la consécration de Saint-Julien du Mans [1], dont la grande nef venait d'être voûtée.

Guéthénoc, évêque de Vannes, assista le 26 janvier 1192 à un concile provincial tenu dans la nef de la cathédrale d'Angers.

Nul doute pour moi, que les travaux, exécutés à la cathédrale d'Angers, n'aient engagé Renauld à les imiter dans sa cathédrale. J'ai déjà montré p. 63 la ressemblance entre les façades des deux monuments. Au niveau du bas de la grande fenêtre, existait à l'intérieur de la cathédrale de Vannes une galerie de circulation, portée sur des corbeaux, d'une grande richesse, qui, j'imagine, dans la pensée du maître de l'œuvre, devait se prolonger sur les côtés d'une grande nef, commencée sans doute, mais laissée inachevée et remplacée par celle de la seconde moitié du XVᵉ siècle, que nous voyons aujourd'hui. Voici un croquis de cette galerie, malheureusement remplacée avec tout le milieu de la façade par une autre sans caractère.



Dans l'angle formé par l'ancien mur du pignon et la tour, je me souviens fort bien avoir remarqué une colonne, munie de son chapiteau, au-dessus duquel existaient plusieurs claveaux d'un arc formeret devant encadrer la fenêtre et qui ne fut peut-être jamais terminé.

A mon avis, non seulement l'évêque Rouauld fit construire la façade et la tour, mais il entreprit la réunion des anciennes nefs romanes en une seule et commença les piliers et les contreforts destinés à trois travées sur un plan carré de 13 à 14ᵐ de large. Jusqu'à quelle hauteur s'éleva cette construction ? On ne le saura jamais, mais je ne crois pas être téméraire en disant que c'est à cela qu'il faut attribuer l'irrégularité des ouvertures des chapelles et de l'épaisseur des murs du XVᵉ siècle, les séparant [2]. Si l'architecte avait eu seulement à compter avec les murs des bas-côtés du XIᵉ siècle, il eût tracé les travées de la nef, entreprise vers 1451, d'une façon normale... évidemment, il a été gêné par des piles existant déjà ; ou bien il les a englobées dans les murs séparant la 1ʳᵉ chapelle de la seconde et la 3ᵉ de la 4ᵉ (*beaucoup plus épais que les autres*), ou bien il

1. *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 925. Il mourut en 1177 et fut enterré dans l'abbaye de Lanvaux.

2. Voici le relevé de l'ouverture des chapelles et de l'épaisseur des murailles, situées entre elles en partant du bas de la nef :

1ʳᵉ Chapelle 3ᵐ60 — Mur 3ᵐ40
2ᵉ Chapelle 5ᵐ60 — Mur 2ᵐ10
3ᵉ Chapelle 5ᵐ60 — Mur 3ᵐ
4ᵉ Chapelle 4ᵐ80 — Mur 2ᵐ20
5ᵉ Chapelle 4ᵐ40 — Mur 4ᵐ

a laissé subsister provisoirement ces piliers, dans le vide des chapelles, sauf à les araser plus tard au niveau du pavage [1]. Est-il croyable qu'il ait de gaîté de cœur tracé les travées successives de la nef et les chapelles de largeur différente sans un motif sérieux ? Des fouilles donneraient sans doute la solution de cette question.

La nef de l'église Saint-Serge d'Angers, construite au milieu du XVe siècle, fort large aussi, est bordée comme celle de la cathédrale de Vannes de chapelles à droite et à gauche, mais toutes sont d'égale ouverture comme largeur : c'est que là, les trois nefs romanes à demi écroulées laissaient le *champ libre à l'architecte.*

Il y avait certainement à Saint-Pierre de Vannes des obstacles dont on avait à tenir compte ; je suis convaincu qu'ils consistaient en piliers et contreforts volumineux, commencés par l'évêque Rouauld, pour l'édification d'une nef composée de plusieurs larges travées carrées devant être voûtées comme celles de Saint-Maurice d'Angers, et de la cathédrale du Mans.

J'arrête ici ce chapitre, sans avoir épuisé tous les rapprochements qu'on pourrait faire entre la nef et les voûtes de Saint-Maurice et celles d'un certain nombre d'églises secondaires, telles que celles de Saint-Pierre de Saumur, Sainte-Radegonde de Poitiers et autres. Ce que j'ai dit suffit, il me semble, pour montrer l'influence architecturale exercée par notre cathédrale pendant la seconde moitié du XIIe siècle.

1. Mr Charier, architecte, a trouvé en 1868 un ancien pavage à 2m plus bas, près de la grande porte. C'était sans doute le niveau des anciennes nefs romanes.



Corrections et Additions.

P. 5, 7e, 11e, et 18e lignes, *1025* au lieu de 1030.
P. 8, 19e et 30e lignes, *1025* au lieu de 1030.
P. 9, 22e ligne, *1025* au lieu de 1030.
P. 9, dernière ligne, *cinq* au lieu de dix.
P. 10, 10e, ligne, *1025* au lieu de 1030.
P. 10, avant dernière ligne, *1025* au lieu de 1030.
P. 11, 7e ligne, *1093* au lieu de 1903.
P. 14, 5e ligne, *découverts* au lieu de découverte.
P. 15, 16e ligne, *reconnu* au lieu de reconnue.
P. 16, 5e et 30e ligne, *1025* au lieu de 1030.
P. 18, 16e ligne, *1025* au lieu de 1030.
P. 18, 26e ligne, après le mot actuelle, ajoutez *sur le plan donné dans l'Album.*
P. 19, 18e ligne, F au lieu de E.
P. 24, 30e ligne, *coup d'œil* au lieu de ensemble.
P. 26, Note 1, *T. I, p. 94* au lieu de t. II, p. 132.
P. 27, 12e ligne, *fulsire* au lieu de fulcire.
P. 28, 13e ligne, *au bas* au lieu de un bas.
P. 30, 1e ligne, *cinq* au lieu de sept.
P. 41, dernière ligne, dernier mot, *du* au lieu de a.
P. 50, 13e ligne, *1748* au lieu de 1747.
P. 65, 14e ligne, *1809* au lieu de 1808.
P. 67, 7e ligne, *1025* au lieu de 1030.
P. 76, 10e ligne. Ajoutez : Sur la demande de « vénérables et discrets maistres Gaspart Fouschier et Jullien Regnart, chanoynes depputez de l'église d'Angers et venus en la chambre du conseil de messieurs de la ville le pénultième jour de mars l'an mil VcXXXIII, ont été depputez les dits Davoynes et Lecoq pour aller avec les susdits de la dite église pour aller assister à leurs affaires touchant ledit clocher, les secourir et conseiller que ils adviseront... Archives de la Mairie. BB. N. 20 fol. 18 vo.
P. 94, Note 4, *bursarius*, au lieu de borsarius.
P. 96, Note 1, *Louet*, au lieu de Louis.
P. 98, 24e ligne, *1025* au lieu de 1030.
P. 99, 4e ligne, *Sud* au lieu de Nord.
P. 99, 5e ligne, *1025* au lieu de 1030.
P. 100, 10e ligne, *Balue* au lieu de Balère.
P. 101, 29e ligne, *horloger* au lieu de horlogier.
P. 103, dernière ligne, *30* au lieu de 300.
P. 131, dernière ligne, ajoutez : Louis Henry, maître de la Psallette élit sa sépulture le 16 février 1561 « èscloistres dicelle église à l'endroit de l'*ymage* « *Notre-Dame*, près et au devant de la chapelle des « cloistres ». — Archives de Maine et Loire. Série G. N. 344.
P. 137, 16e ligne, *conserve* au lieu de conserva.
P. 142, Note 2, *introduction* au lieu de introauction.
P. 150, 8e ligne, avant B ajoutez D'.
P. 150, 23e ligne, *Quatre* au lieu de trois.
P. 150, 24e ligne, ajoutez le quatrième D'.
P. 155, 8e ligne, *N. 11* au lieu de N. 9.
P. 155, 10e ligne, *N. 12* au lieu de N. 10.
P. 167, 24e ligne, ajoutez :
P. 167, N. 35. Rosace, le Christ bénissant.
P. 175, 14e ligne, *vitrario* au lieu de vitrairo.
P. 176, 24e ligne, *réparer* au lieu de repparer.
P. 216, 23e ligne, ajoutez cette note d'Audouys, tirée des Archives de Maine et Loire (Série E. 4046).

L'an 1562, Jean Tillon, 1er de Chavaignes reçoit du Chapitre d'Angers 1002l 7s 6d pour ses peines, salaires, vacations, frais et mises et dépenses de 50 hommes d'armes qu'il avoit tenu et employés pour la garde des reliquaires, joyaux et ornements de l'église d'Angers et du palais épiscopal, depuis la nuit du dimanche de quasimodo jusqu'au 17 avril 1562 après Pâques.

P. 244, Note 2, dernière ligne, *refait* au lieu de ferait.
P. 259, 22e ligne. M. Raulin est décédé vers la fin de 1909, il a été remplacé par M. Hardion.

Table. — Les Immeubles.

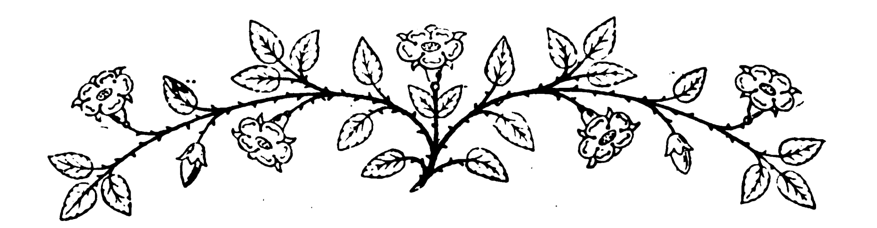
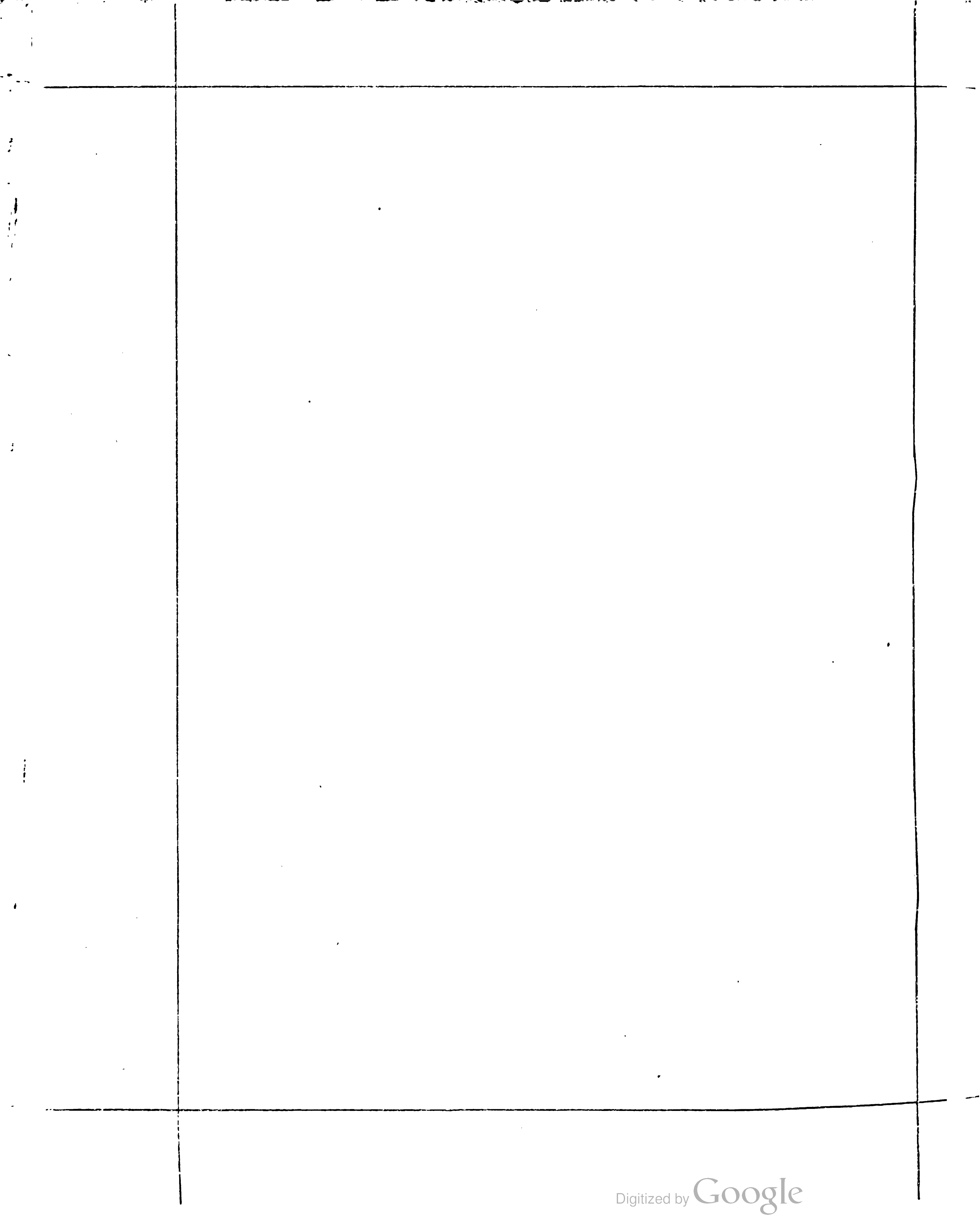


Table des Planches.

Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie. — LILLE — PARIS — BRUGES.



D506





